

Schéma de Développement Communal

Ville de Herve
Province de Liège

Phase 1 : ANALYSE CONTEXTUELLE

Avant-projet – Mai 2024



Région wallonne
Province de Liège



Proposition d'avant-projet de Schéma de développement communal

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communal
du20.....
adoptant l'avant-projet de Schéma de développement communal

Par le Collège communal

Le Directeur général
LAURENTY Eric

Le Bourgmestre
DROUGUET Marc

Auteur de projet



Rue des Bayards 67
4000 Liège
info@sen5.be

Mandataire
(Maud Blaffart)

INITIATEUR DE LA DEMANDE :



Ville de Herve
Place Marie-Thérèse 3
4650 Herve

OPÉRATEUR TECHNIQUE :



SEN5
Rue des Bayards 67
4000 Liège
info@sen5.be
www.sen5.be

Maud BLAFFART, géographe – urbaniste
Benoît KERKHOF, bio-ingénieur
Suzanne JADOUL, politologue – urbaniste
Maureen SCHMETZ, architecte – urbaniste

En sous-traitance :



Bruno Bianchet

BRUNO BIANCHET
Liège

Bruno BIANCHET – Docteur en géographie et
spécialiste des activités économiques -
commerciales



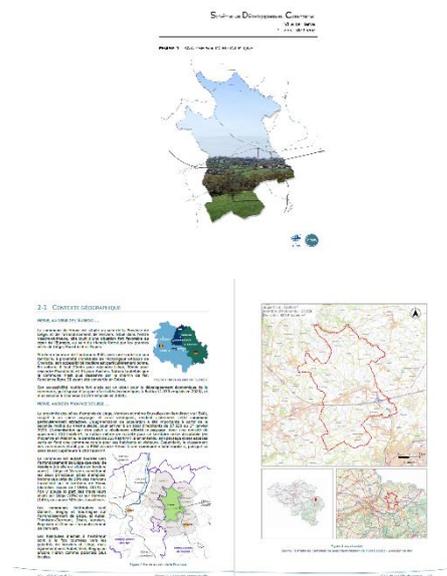
TRAJECT
Cantersteen 47
B-1000 Bruxelles
14

Eva RAMIRES, expert mobility
Marie HAIN, project manager

Sauf mention contrainte, toutes les photos sont de SEN5.

CONSEIL D’AFFICHAGE POUR UNE LECTURE OPTIMALE DU PDF

- ✓ Afficher votre PDF en mode double page.
- ✓ La page de garde doit apparaître seule.



Pages paires à gauche

Pages impaires à droite

TABLE DES MATIERES

1 	INTRODUCTION	13
1-1	Contenu légal du SDC.....	14
1-2	Procédure d'élaboration du SDC	16
1-3	Méthodologie	18
2 	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE	21
2-1	Contexte géographique.....	22
2-2	Éléments historiques marquants.....	26
2-3	Ressenti du territoire.....	28
2-4	Occupation du sol.....	29
2-5	Projets structurants	30
2-6	Synthèse du contexte générale du territoire	35
3 	PLAN DE SECTEUR	37
3-1	Répartition des affectations	38
3-2	Zones d'habitat et d'habitat à caractère rural.....	40
3-3	Zones de loisirs.....	41
3-4	Zones d'activité économique	42
3-5	Zones de services publics et équipements communautaires	44
3-6	ZACC et ZACCE.....	46
3-7	Zones agricoles	50
3-8	Zones forestières.....	51
3-9	Zones d'espaces verts.....	52
3-10	Zones de parc.....	53
3-11	Périmètres en surimpression.....	54
3-12	Synthèse du plan de secteur.....	55
4 	CONTEXTE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE.....	57
4-1	Evolution et bilan démographique	59
4-2	Population et évolution par secteurs statistiques et villages.....	62
4-3	Structure par âges.....	69
4-4	Origines de la population	74
4-5	Structure des ménages	75

4-6	Caractéristiques du parc du logement	77
4-7	Perspectives démographiques	81
4-8	Perspectives logements	84
4-9	Services à la population	86
4-10	Synthèse du contexte socio-démographique.....	98
5 	CONTEXTE ÉCONOMIQUE.....	101
5-1	Evolution du contexte économique.....	103
5-2	Revenus.....	103
5-3	Population active et chômage.....	105
5-4	Structure de l'emploi.....	106
5-5	Terrains dédiés à l'activité économique	107
5-6	Origine et destination des travailleurs	111
5-7	Analyse de l'offre commerciale.....	113
5-8	Tourisme.....	131
5-9	Agriculture	133
5-10	Synthèse du contexte économique.....	137
6 	MILIEU PHYSIQUE	141
6-1	Géologie.....	143
6-2	Hydrogéologie	152
6-3	Hydrographie.....	159
6-4	Pédologie	165
6-5	Relief.....	166
6-6	Synthèse du milieu physique	167
7 	MILIEU NATUREL	169
7-1	Loi sur la conservation de la nature	171
7-2	Le réseau Natura 2000	172
7-3	Sites d'intérêt biologique (SGIB)	174
7-4	Arbres et haies remarquables	176
7-5	Les espèces invasives	178
7-6	Bords de route en fauchage tardif	178
7-7	Plan de secteur	179
7-8	Initiatives communales	180

7-9	Synthèse du milieu naturel	181
8 	CADRE BÂTI ET PAYSAGER	183
8-1	Histoire et évolution du paysage et bâti du plateau de Herve	185
8-2	Aires paysagères	191
8-3	Patrimoine bâti	208
8-4	Gabarits du bâti.....	212
8-5	Etat du bâti.....	214
8-6	Typologies du tissu bâti.....	214
8-7	Synthèse du cadre bâti et paysager	224
9 	MOBILITÉ	227
9-1	Profil de mobilité	230
9-2	Modes actifs.....	236
9-3	Transports publics	243
9-4	Circulation automobile	248
9-5	Circulation des poids lourds	254
9-6	Stationnement.....	256
9-7	Services de mobilité	257
9-8	Synthèse de la mobilité.....	259
10 	RÉSEAUX, ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES ET ÉNERGIES	261
10-1	Réseau d'épuration	264
10-2	Antennes émettrices stationnaires	266
10-3	Réseau électrique et ligne(s) haute tension	266
10-4	Réseau de distribution de l'eau potable	267
10-5	Réseau de gaz	267
10-6	Autres conduites.....	268
10-7	ENERGIES	268
10-8	Synthèse des réseaux et équipement.....	272
11 	SITUATION EXISTANTE DE DROIT	273
11-1	Outils d'aménagements locaux.....	276
11-2	Autres zones et périmètres	280
11-3	Permis.....	282
11-4	Programme communal d'action en matière de logement 2014-2016.....	284

11-5	Propriétés publiques.....	285
11-6	Patrimoine	286
11-7	Synthèse de la situation de droit	289
12 	OUTILS RÉGIONAUX, SUPRA-COMMUNAUX ET COMMUNAUX	291
12-1	Recensement des outils	292
12-2	Déclaration de politique régionale (DPR)	293
12-3	Déclaration de politique communale (DPC)	294
12-4	Plan Stratégique Transversal (PST)	295
12-5	Schéma de Développement Territorial wallon (SDT)	295
12-6	Schéma Provincial de Développement Territorial (SPDT) et Plan Provincial de Mobilité (PPM)	297
12-7	Guide régional d'urbanisme (GRU)	299
12-8	Guide communal d'urbanisme (GCU).....	300
12-9	Synthèse des outils régionaux, supra-communaux et communaux.....	302
13 	ARTIFICIALISATION ET ÉTALEMENT URBAIN	303
13-1	État actuel et évolution prévisible.....	304
13-2	Conséquence de l'étalement urbain et de l'artificialisation.....	306
14 	CONTRIBUTION POTENTIELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL À L'OPTIMISATION SPATIALE	307
14-1	Disponibilités foncières au sein des zones destinées à l'urbanisation du Plan de secteur à l'échelle communale.....	311
14-2	Disponibilités foncières au sein des zones d'habitat et d'habitat à caractère rural du plan de secteur par entités en regard des contraintes	312
14-3	Disponibilités foncières au sein des ZACC en regard des contraintes.....	315
14-4	Disponibilités foncières par village	316
14-5	Mise en perspective des potentiels de développement.....	327
15 	SYNTHÈSE TRANVERSALE : CONTRAINTES, POTENTIALITÉS ET BESOINS	331
15-1	Synthèse des contraintes	333
15-2	Synthèse des potentialités	336
15-3	Synthèse des besoins	340
16 	LES 7 ENJEUX TERRITORIAUX	343
	Enjeu 1 : Orienter le devenir des ressources foncières dans une perspective de soutenabilité environnementale et parcimonie foncière	345

Enjeu 2 : Répondre aux besoins en logements et services d'aujourd'hui et de demain	346
Enjeu 3 : Préserver et valoriser les spécificités locales, ainsi que les ressources, tant paysagères que naturelles du Pays de Herve	347
Enjeu 4 : Cadrer et structurer le développement des activités économiques et commerciales	348
Enjeu 5 : Améliorer la lisibilité et complémentarité au sein de l'ensemble formé par la N3 et centralités de Herve et Battice.....	349
Enjeu 6 : Développer des alternatives au tout à la voiture.....	350
Enjeu 7 : Encourager la résilience territoriale	351
17 TABLE DES FIGURES, GRAPHIQUES, TABLEAUX ET PHOTOS	353

LISTE DES ACRONYMES

BFP : Bureau Fédéral du Plan (www.plan.be/)

CAPRU : CLDRCap Ruralité (www.capru.be)

CCATM : Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité

CoDT : Code de développement territorial

CSIS : Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique

DATU : Direction de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme

DGO1 : SPW Mobilité et Infrastructures

DGO3 : SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

DGO4 : SPW Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie

DPC : Déclaration de politique communale

DPR : Déclaration de politique régionale

DRIGM : Direction des risques industriels, géologiques et miniers

EIE : Etude des incidences environnementales

GCU : Guide communal d'urbanisme

GRU : Guide régional d'urbanisme

INASTI : Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (www.inasti.be)

IPIC : Inventaire du patrimoine immobilier culturel

IWEPS : Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (www.iweps.be)

LCN : Loi de la Conservation de la Nature

ONSS : Office nationale de sécurité sociale (www.rsz.fgov.be)

PCDR : Programme communal de développement rural

PCDN : Plan communal de développement de la nature

PCS : Plan de cohésion sociale

PdS : Plan de Secteur

PDU : Perspectives de Développement Urbain

P(i)CM : Plan intercommunal de mobilité

PRE : Périmètre de reconnaissance économique

PST : Plan stratégique transversal

PUM : Plan urbain de mobilité de l'Arrondissement de Liège

RIE : Rapport d'Incidences Environnementales

SAU : Surface Agricole Utilisée (ou utile)

SDALg : Schéma de développement de l'Arrondissement de Liège

SDC : Schéma de développement communal

SDT : Schéma de développement territorial

SGIB : Site de grand intérêt biologique

SOL : Schéma d'orientation local

SPDT : Schéma Provincial de Développement Territorial

SRDC : Schéma régional de développement commercial

Statbel : Office de statistiques belges (www.statbel.fgov.be)

WalOnMap : Géoportail cartographique de la Wallonie (www.geoportail.wallonie.be)

ZACC : Zone d'aménagement communal concerté

ZACCE : Zone d'aménagement communal concerté à caractère économique

ZAEI : Zone d'activité économique industrielle

ZAEm : Zone d'activité économique mixte

1 | INTRODUCTION

1-1 CONTENU LÉGAL DU SDC

L'article D.II.10 du CoDT indique :

« §1. Le schéma de développement communal définit la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle du territoire communal.

L'analyse contextuelle comporte :

1° les principaux enjeux territoriaux ;

2° les perspectives et les besoins en termes sociaux, notamment de cohésion sociale, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux, notamment écologiques, de préservation et de restauration de la nature et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire, notamment les risques naturels visés à l'article D.IV.57, 3° ;

3° l'état actuel de l'étalement urbain et de l'artificialisation, leur évolution prévisible et ses conséquences ;

4° la contribution potentielle du territoire concerné à l'optimisation spatiale ;

Au titre de la situation de droit, elle reprend les sites reconnus en vertu de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, et les liaisons écologiques arrêtées par le Gouvernement.

Elle peut intégrer les résultats d'autres analyses réalisées en application d'autres dispositions du présent code ou d'autres législations.

§2. La stratégie territoriale du schéma de développement communal définit :

1° les objectifs communaux de développement territorial et d'aménagement du territoire à l'échelle communale, et la manière dont ils déclinent les objectifs régionaux du schéma de développement du territoire ou, le cas échéant, les objectifs pluricommunaux du schéma de développement pluricommunal ;

2° les principes et modalités de mise en œuvre des objectifs, notamment ceux liés à l'optimisation spatiale ;

3° la structure territoriale.

§3 Les objectifs régionaux ou pluricommunaux visés au paragraphe 2, 1°, concernent le territoire communal et sous-tendent les orientations principales du territoire.

Les objectifs communaux visés à l'alinéa 1er, 1°, ont pour but :

1° l'optimisation spatiale ;

2° le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale ;

3° la gestion qualitative du cadre de vie ;

4° la maîtrise de la mobilité.

§4 Les principes et modalités mettant en œuvre l'optimisation spatiale sont :

1° la trajectoire de réduction de l'étalement urbain et de l'artificialisation ;

2° les centralités présentes sur le territoire ;

3° les mesures guidant l'urbanisation dans et en dehors de ces centralités ;

4° l'ordre de priorité de mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerté et leur affectation ;

5° toutes autres dispositions contribuant à l'optimisation spatiale.

§5 La structure territoriale visée au paragraphe 2, 3°, identifie et exprime cartographiquement :

1° les centralités et la structure bâtie ;

2° la structure paysagère ;

3° les réseaux de communication et de transports de fluides et d'énergie ;

4° l'infrastructure verte.

§6. Le schéma de développement communal peut :

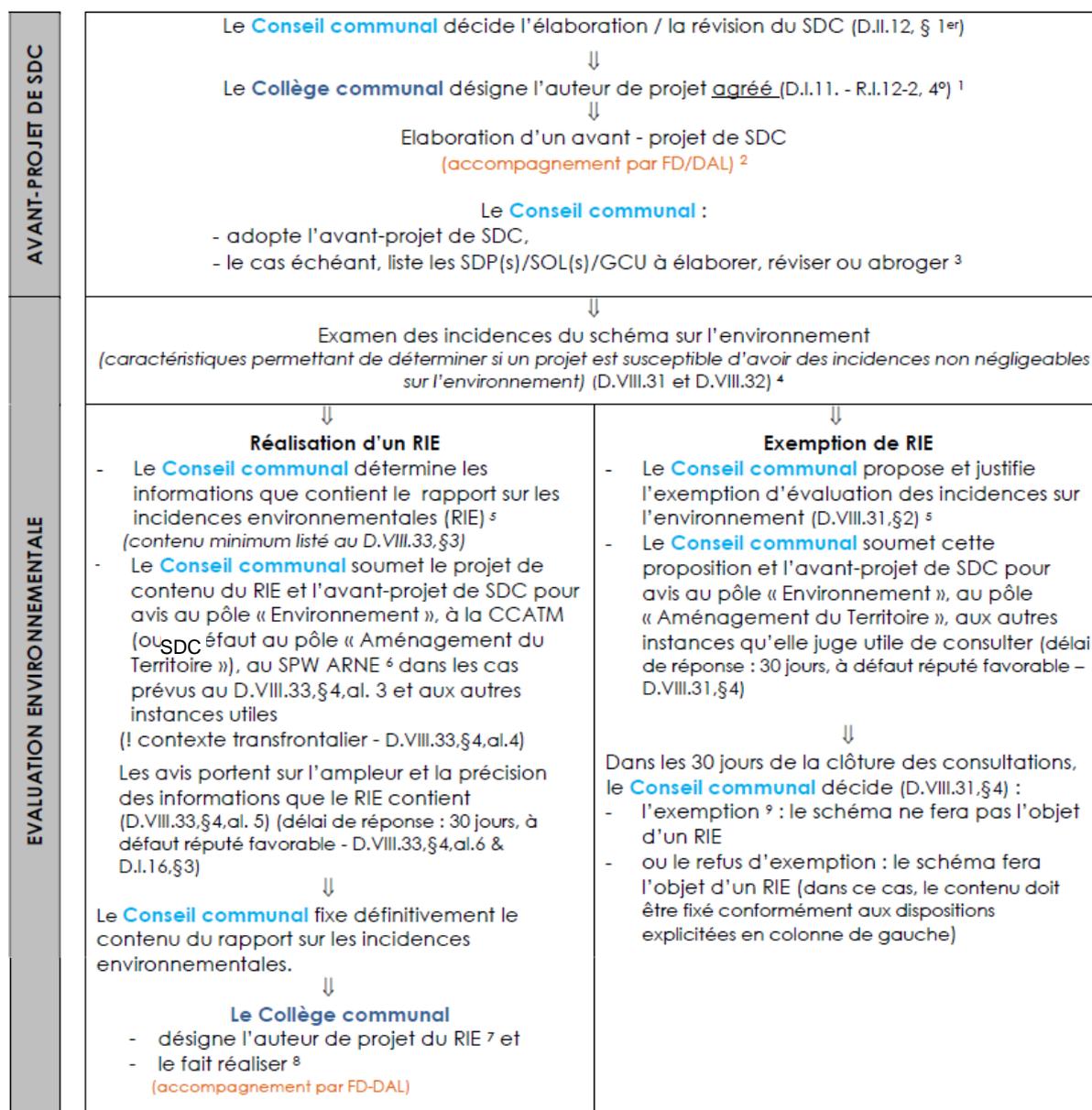
1° comporter des mesures de gestion et de programmation relatives aux principes de mise en œuvre et à la structure territoriale visés au paragraphe 2, 2° et 3° ;

2° identifier des propositions de révision du plan de secteur, en ce compris les zones d'enjeu communal, ainsi que la liste des schémas de développement pluricommunaux pour ce qui concerne le territoire communal concerné et des schémas d'orientation locaux et guide communal à élaborer, à réviser ou à abroger, en tout ou en partie.

3° contenir un glossaire définissant les principaux termes et concepts utilisés. »

1-2 PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU SDC

Ce sont les articles D.II.12 et D.II.13 du CoDT qui fixent respectivement la procédure d'élaboration et de révision du SDC. Cette procédure est reprise dans le tableau ci-dessous.



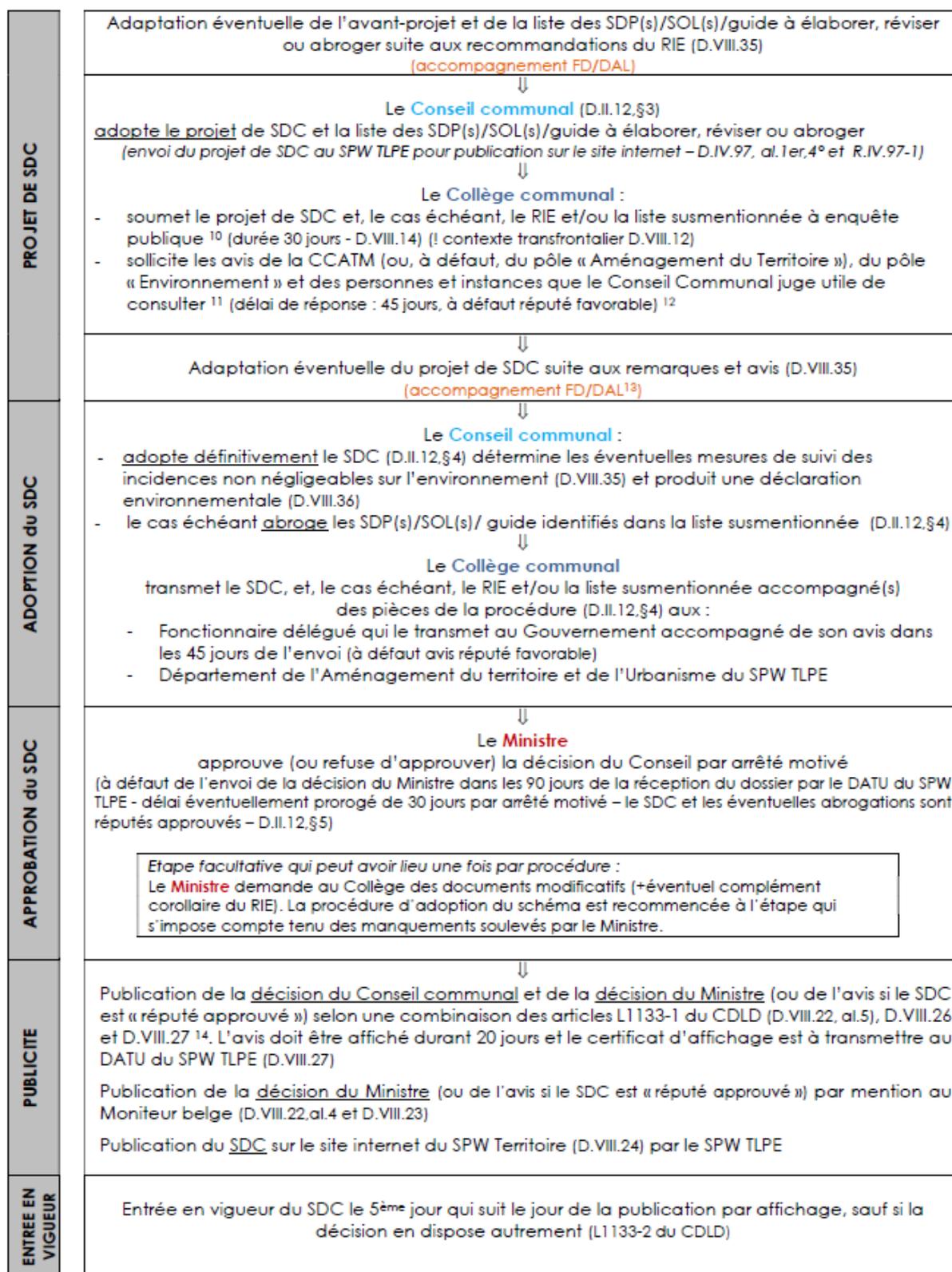


Figure 1 Procédure d'élaboration/révision du SDC

Source : DAL – 28/05/2018

1-3 MÉTHODOLOGIE

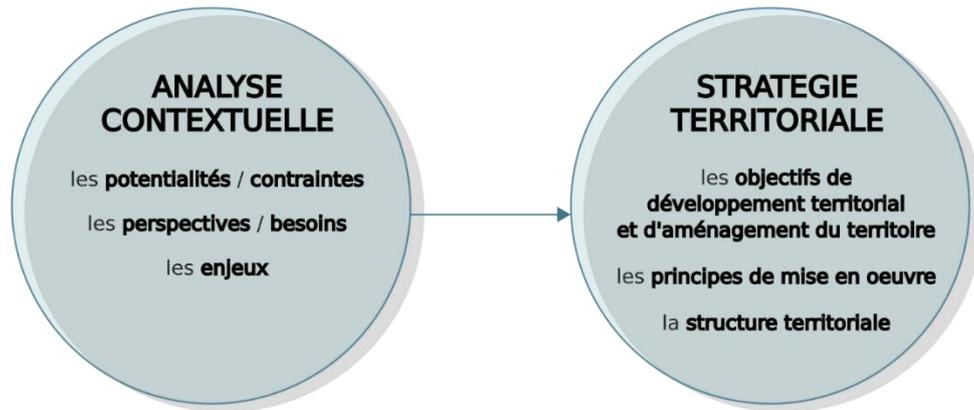
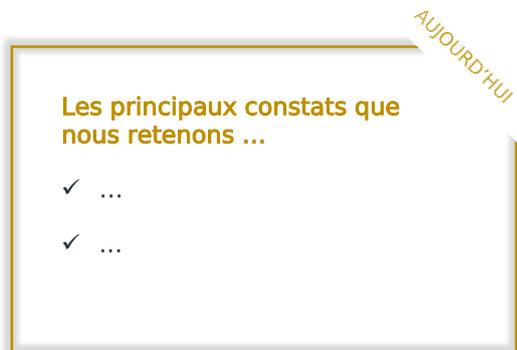


Figure 2 De l'analyse contextuelle à la stratégie territoriale
Réalisation : SEN5, avril 2020

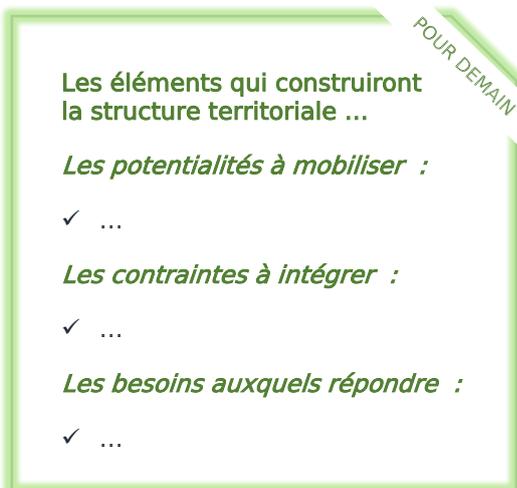
La finalité de l'analyse contextuelle est bien de mettre en évidence les enjeux, perspectives, besoins, contraintes et potentialités à l'échelle du territoire communal, afin de définir ensuite la stratégie territoriale communale.

Dès lors, l'analyse contextuelle qui sera présentée ci-après étudie une multitude de thématiques. Chacune d'entre elles fait l'objet, à la fin de son chapitre, d'une synthèse.



Le premier encadré de cette synthèse résumera les **principaux constats**. Le but est de présenter de manière très concise, les constats « clés » (qu'ils soient positifs ou négatifs) qui ont émergé lors de l'analyse de ce chapitre. Il s'agit de l'état de fait « d'aujourd'hui ».

Le second encadré liste les **éléments sur lesquels appuyer la structure territoriale future et les objectifs de développement territorial et d'aménagement du territoire**, en distinguant les potentialités, les contraintes et les besoins.



Les **potentialités** sont les éléments tant positifs que négatifs, **mobilisables à court terme**, et qui représentent une opportunité pour le développement du territoire.

Les **contraintes** sont quant à elles des éléments qui sont **figés/peu mobilisables** dans le court terme. Ce sont les **invariants** du territoire avec lesquels il va falloir composer. Par exemple, la présence d'un Schéma d'Orientation Local (SOL) est considérée comme une contrainte puisqu'il s'agit déjà d'une réflexion aboutie et approuvée sur cette zone qu'il faudra intégrer tel quel.

Enfin, les **besoins** sont les éléments auxquels il faut **nécessairement répondre** suite à l'identification d'un manquement, d'une amélioration voulue, d'une perspective future (tel que les perspectives démographiques et de ménages par exemple).

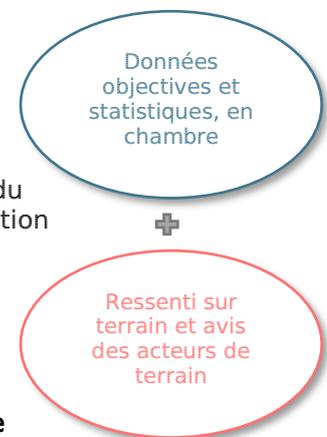
Précisons que **la méthodologie adoptée pour réaliser l'analyse contextuelle n'est pas de réaliser un « inventaire »** exhaustif du territoire communal, mais bien d'aller à l'essentiel afin de retenir les principales contraintes, potentialités et besoins, en vue de définir la stratégie territoriale. De plus, les cartes, schémas et graphiques ont été privilégiés à des textes trop longs.

Ensuite, il convient d'expliquer que **l'analyse contextuelle est construite sur base à la fois d'une analyse dite « froide » et d'une analyse dite « chaude »**.

L'analyse « froide », dite « en chambre » permet de collecter des données statistiques et de faire l'examen des données dite « objectives », telles que les données statistiques pour l'analyse du contexte socio-économique ou encore des données relevant de la situation de droit. Il s'agira de l'analyse contextuelle dite « froide ».

A cette première analyse, s'ajoute une seconde qui relève plutôt du « ressenti », du « vécu » aussi bien du bureau d'étude suite à des visites de terrains et relevés, que des acteurs rencontrés (administration, CCATM, CLDR, acteurs communaux,...). **Différents processus participatifs ont été mis en place afin de collecter le « ressenti chaud » :**

- Un questionnaire en ligne, envoyé en mars 2021 visant à récolter l'avis du Collège, du Comité de suivi, et de la CCATM sur les attendus du SDC, les atouts et faiblesses de la commune, et plus spécifiquement en terme commercial et mobilité.
- Un atelier de travail avec la CCATM en juin 2021 afin d'identifier les atouts, faiblesses, menaces, opportunités et manquements dans chaque village de la commune, ainsi que l'identification des besoins pour une série de thématiques (enseignement et petite enfance, service aux personnes âgées, seniors, tourisme, N3 et lieux de convivialité).
- Un atelier de discussion sur les enjeux et objectifs de la stratégie avec la CCATM en janvier 2023.
- Un atelier de présentation de l'ensemble du document de la stratégie à la CCATM en décembre 2023.



Les apports du processus participatifs sont mentionnés dans la suite du document dans un encadré orange.

Une **synthèse par villages et hameaux** est proposée à la fin de l'analyse contextuelle. Ce chapitre permet de faire des « zooms » par villages en croisant les thématiques analysées au préalable. L'objectif final est d'identifier les principales contraintes, potentialités et besoins pour chacun des villages et hameaux.

Pour terminer, les enjeux seront identifiés, en croisant les thématiques.

L'ensemble du processus d'élaboration du SDC est accompagné par un Comité de suivi, qui se réunit régulièrement afin de donner un avis sur les documents produits et valider les différentes phases d'élaboration du SDC. Ce Comité de suivi est composé de :

- Représentants politiques de la commune : les membres du Collège communal ainsi qu'un représentant de chaque parti politique présent au sein du Conseil communal ;
- Représentants des services administratifs : urbanisme, mobilité, environnement, travaux ;
- Président de la CCATM ;
- SPW : fonctionnaire délégué (ou représentant) et Direction de l'Aménagement Local.
- Représentant de la DGO1 ;
- Représentant de la police.

Enfin, terminons en précisant que **l'ensemble du rapport SDC (toute phase confondue) fera l'objet d'une plaquette didactique**, réalisée à la fin du processus, et qui servira de support de communication auprès de la population et des acteurs de la commune, en vue notamment de l'enquête publique. Cette plaquette résumera brièvement l'analyse contextuelle, présentera les enjeux identifiés, les objectifs communaux, les mesures de mise en œuvre et la structure territoriale proposée. Elle sera concise et communicationnelle.

2 | PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

2-1 CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

HERVE, AU CŒUR DE L'EUREGIO ...

La commune de Herve est localisée au sein de la Province de Liège, et de l'arrondissement de Verviers. Situé dans l'Entre-Vesdre-et-Meuse, elle jouit d'une **situation fort favorable au cœur de l'Euregio**, au sein du triangle formé par les grandes villes de Liège, Maastricht et Eupen.

Située en bordure de l'autoroute E40, avec une sortie sur son territoire, à proximité immédiate de l'échangeur E40/E25 de Cheratte, **son accessibilité routière est particulièrement bonne**. En voiture, il faut compter 20min pour rejoindre Liège, 30min pour rejoindre Maastricht, et 35min pour Aachen. Notons toutefois que la commune n'est plus desservie par le chemin de fer, l'ancienne ligne 38 ayant été convertie en RAVeL.



Figure 3 Herve au sein de l'Euregio

Son accessibilité routière fort aisée est un atout pour le **développement économique** de la commune, qui dispose d'un parc d'activités économiques à Battice (1.973 emplois en 2020), et d'un second à Chainoux (2.254 emplois en 2020).

HERVE, ANCRÉ EN PROVINCE DE LIÈGE ...

La proximité des pôles d'emplois de Liège, Verviers et même Bruxelles (en lien direct via l'E40), couplée à un cadre paysager et rural verdoyant, rendent clairement cette **commune particulièrement attractive**. L'augmentation de population a été importante à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, pour arriver à un total d'habitants de 17.620 au 1^{er} janvier 2020. **L'urbanisation qui s'en suivit a résolument affecté le paysage**. Avec une densité de quasiment 310 hab/km², la notion même de ruralité pour ce territoire reste discutable (en moyenne en Wallonie, la densité est de 215 hab/km²). Bien entendu, son paysage et ses espaces verts en font une commune rurale pour ses habitants et visiteurs. Cependant, le classement des communes établi par la FRW associe Herve à une **commune « semi-rurale »**, puisque sa densité est supérieure à 200 hab/km².

La commune est **autant tournée vers l'arrondissement de Liège que celui de Verviers** (où elle est située en bordure ouest). Liège et Verviers constituent les deux principaux pôles d'emplois. Notons que près de 19% des Herviens travaillent sur le territoire de Herve (données issues de l'ONSS, 2017), si l'on y ajoute la part des travailleurs allant sur Liège (16%) et sur Verviers (14%), on couvre 50% des travailleurs.

Les communes limitrophes sont Dalhem, Blegny et Soumagne sur l'arrondissement de Liège, et Aubel, Thimister-Clermont, Dison, Verviers, Pepinster et Olne sur l'arrondissement de Verviers.

En matière de commerce, les **habitudes d'achat** à l'extérieur sont à la fois tournées vers les polarités de Verviers et Liège, mais également vers Aubel, Visé, Blegny ou encore Fléron comme polarités plus locales.

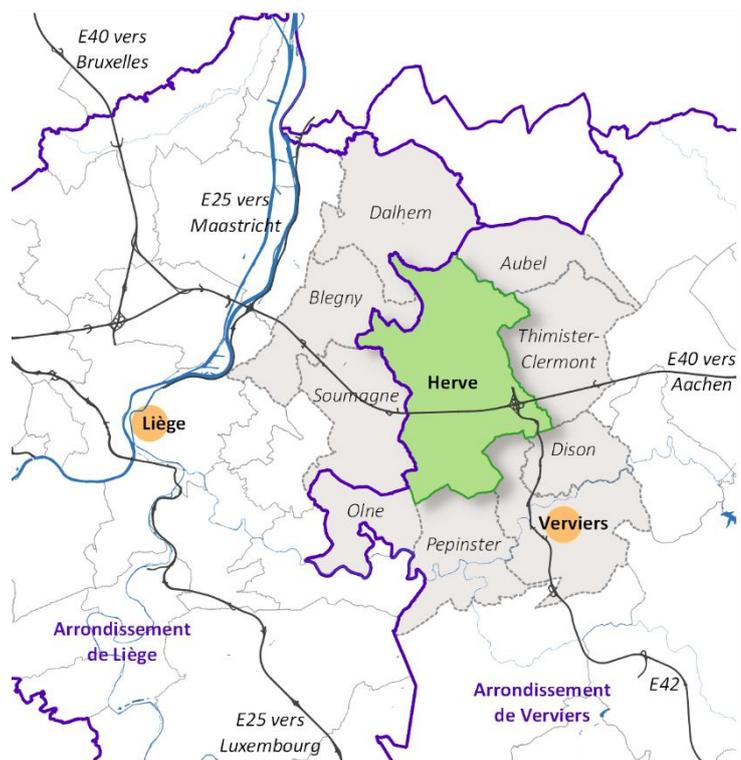


Figure 4 Herve au sein de la Province

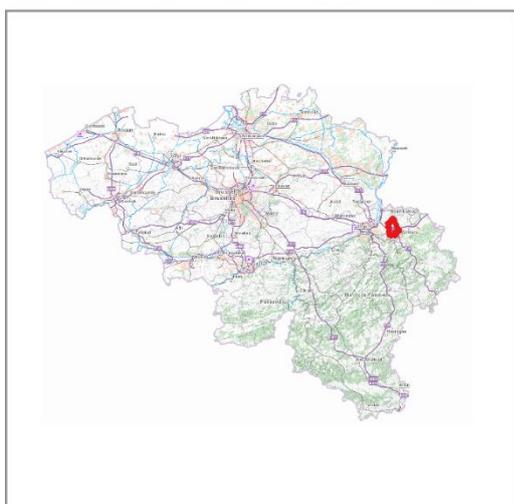
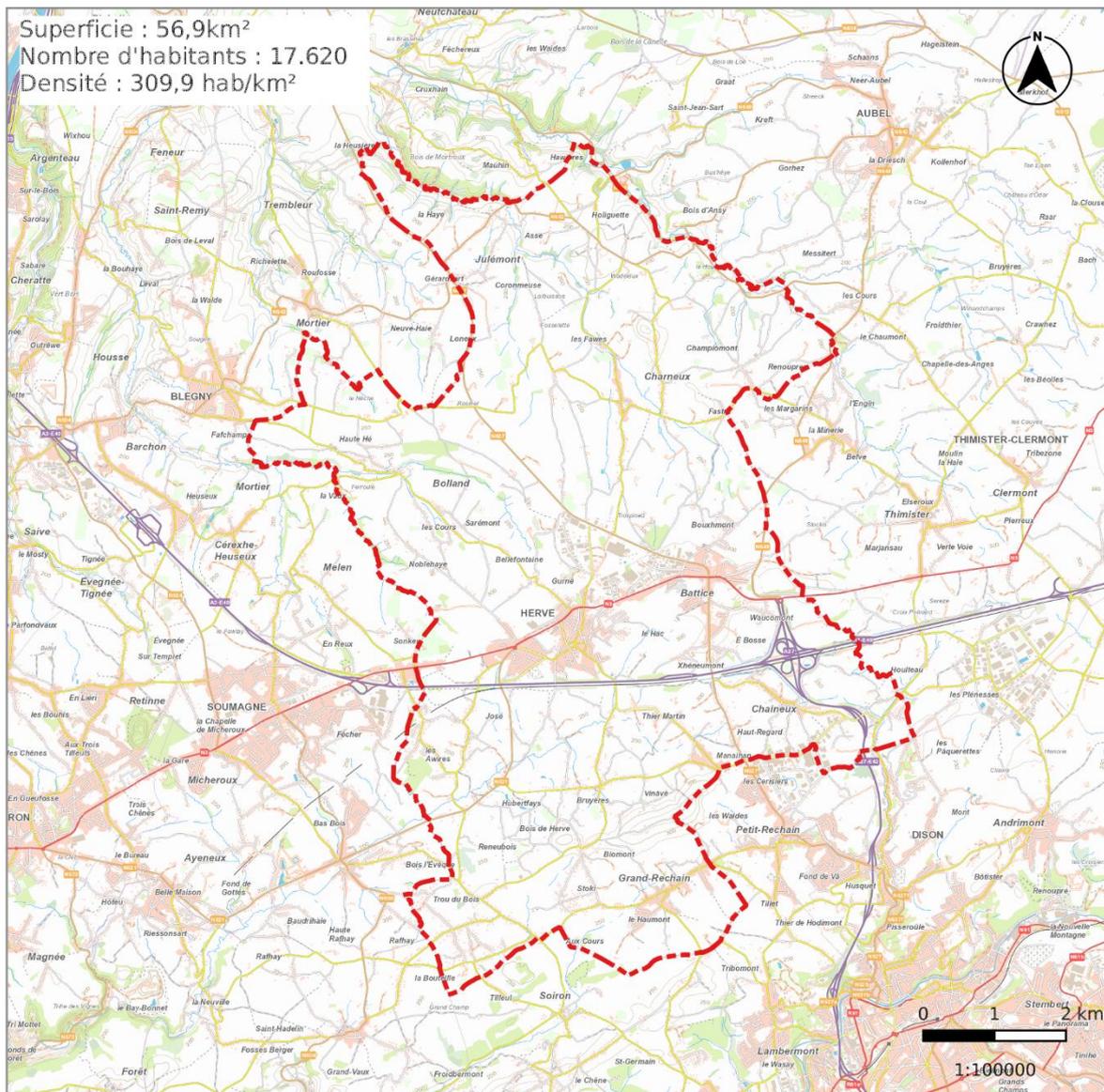


Figure 5 Localisation de la Commune de Herve
 Source : Extraits de CartoWeb.be avec l'autorisation de l'IGN C19022 - www.ign.be RW

HERVE, CŒUR IDENTITAIRE DU PAYS DE HERVE ...

Une caractéristique fondamentale de la commune de Herve, c'est **son identité, principalement attachée au « Pays de Herve »** ! Le « Fromage de Herve », la « Cavalcade de Herve », « le sirop de Herve », « le Plateau de Herve », autant de dénominations connues hors des frontières de la commune, dans toute la Wallonie et parfois au-delà. Il s'agit là d'un atout très important, et très précieux : **disposer d'une identité forte pour son territoire, c'est s'assurer une visibilité vis-à-vis de l'extérieur**, ainsi qu'un sentiment d'appartenance et de cohésion.

Toutefois, « **Le Pays de Herve** » n'est pas une **entité officielle reconnue**, ses limites exactes restent d'ailleurs très floues selon l'organisme ou le sujet abordé. La seule entité qui la mentionne officiellement est un Groupe d'Actions Locales « **Le GAL Pays de Herve** », qui recouvre **8 communes**. Il regroupe des partenaires issus du secteur public et privé, qui s'associent pour définir une stratégie commune et se lancer dans un programme de développement local, menant à une série d'actions concrètes sur le territoire. Le Pays de Herve est toutefois également une région agro-géographique clairement définie.



Figure 6 Herve au sein du GAL Pays de Herve

Source : www.galpaysdeherve.be

HERVE, SES 2 POLARITÉS ET SES 9 VILLAGES ...

Les deux polarités principales de la commune sont Herve et Battice, centrales sur le territoire et en bordure d'autoroute, qui comptent ensemble 43% de la population communale (soit 7.624 habitants). Herve possède deux écoles secondaires importantes, ainsi que des commerces et services divers, qui se sont étendus vers Battice le long de la N3, axe historique reliant Aix-La-Chapelle à Bruxelles via Liège. Celui-ci est l'axe structurant de la commune, parallèle à l'autoroute, et relie Liège via Soumagne et Fléron. Il est particulièrement fréquenté puisqu'il traverse les polarités les plus importantes, et que le parc d'activités économiques de Battice est situé en bordure de celui-ci.

En plus de ces deux polarités, **la commune possède 9 villages**. Au centre, en continuité de Battice et Herve, on retrouve Chaineux. Au nord, on retrouve les villages de Charneux (troisième plus importante entité en taille), Julémont et Bolland. Au sud on retrouve les villages de José, Grand-Rechain, Xhendelesse, Bruyères et Manahant.

La caractéristique des villages du Pays de Herve est la **dispersion de l'habitat ancien**. Le plan de secteur, généreux en zones urbanisables, a permis une urbanisation dite « en ruban », c'est-à-dire le long des voiries, reliant les centres anciens dispersés.

Quelques villages disposent encore de commerces de proximité : Xhendelesse compte par exemple une boulangerie, une boucherie réputée et la célèbre maison Buchet (fruits et légumes), toutefois situés en marge du Village. Charneux dispose d'une petite épicerie.

Au niveau des transports, **l'utilisation de la voiture reste majoritaire** dans les déplacements, bien que la commune soit desservie par plusieurs lignes de TC. Le RAVeL, bien que structurant au niveau touristique, traverse la commune d'est en ouest et ne permet pas de liaisonner les villages au centre de Herve. Peu d'aménagements cyclables ou sécurisés pour les piétons sont d'ailleurs offerts comme alternatives à la voiture dans les villages.

Les **trois pôles particulièrement générateurs de trafic voiture** sur la commune sont le centre de Herve (notamment au vu de la présence d'écoles secondaires), le parc d'activités de Battice le long de la N3 et le parc de Chaineux.

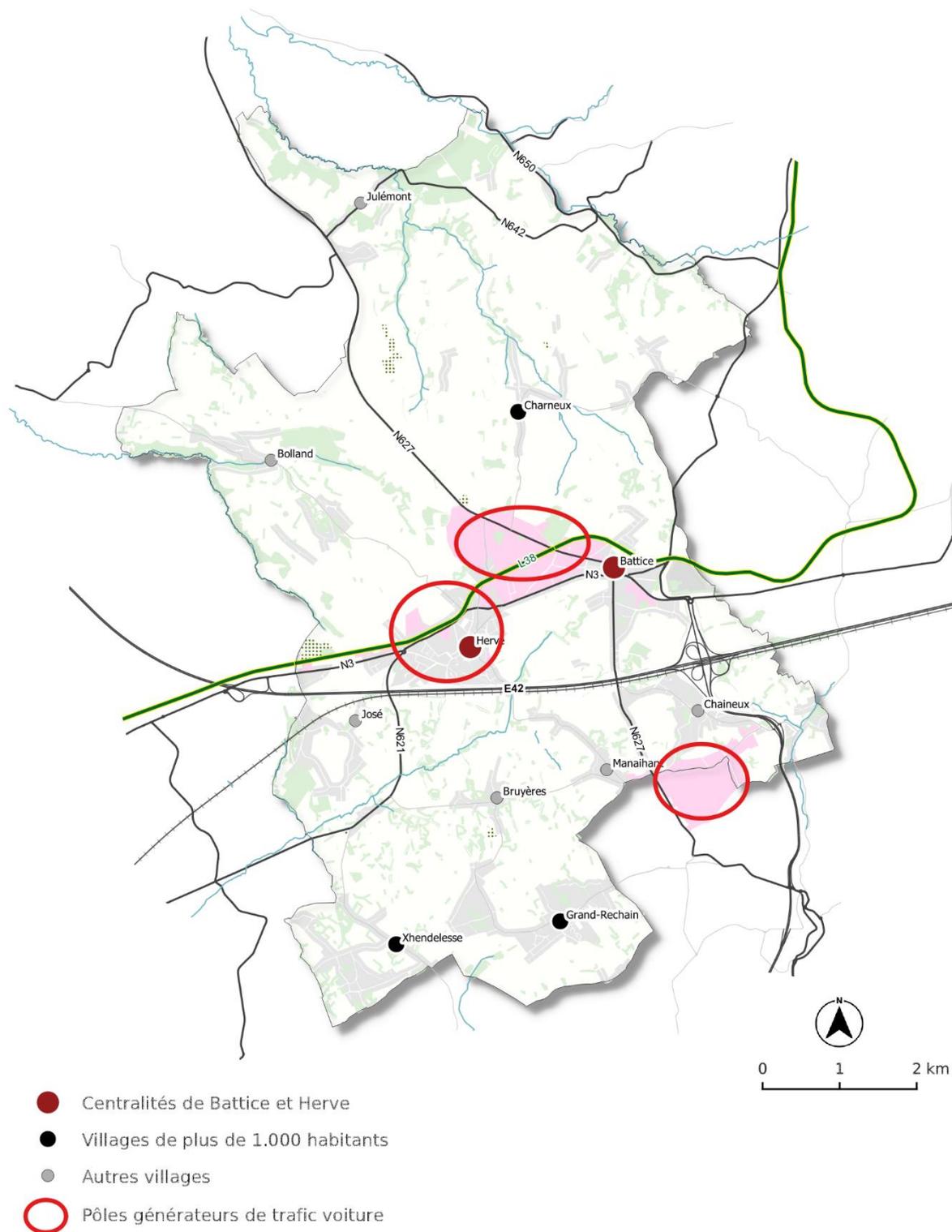


Figure 7 Herve et ses 11 entités
Réalisation : SEN5, février 2020

2-2 ÉLÉMENTS HISTORIQUES MARQUANTS

Cette identité unique, le Pays de Herve tout entier le doit à son histoire et sa géographie. Le paysage et l'agriculture sont caractérisés pas **les célèbres bocages**, c'est-à-dire des prés, cultures et vergers entourés de haies, particulièrement adaptés sur les sols humides et vallonnés.

Ce réseau de bocage est apparu sous Charles Quint suite à l'interdiction d'exporter du blé : le territoire a dès lors pris un tournant, paysager et économique, avec le développement de prairies et vergers, délimités par des haies, ainsi que la **fabrication de fromages et de sirop**. Ces activités étaient stimulées par l'abbaye de Val Dieu et le marché de Herve. Ainsi, au 16^{ème} siècle, la région approvisionnait les villes voisines en produits laitiers.

La particularité bâtie du pays de Herve est la **dispersion de son habitat**, rarement observée de manière si forte ailleurs en Wallonie. Ces bâtiments dispersés étaient (ou sont toujours) des fermes, qui se sont développées conjointement à la transformation du paysage en bocage pour le commerce de produits laitiers. Dès lors, ces bâtiments se sont superposés à des noyaux villageois déjà existants.

Ainsi au 18^{ème} siècle, sur la carte de Ferraris, on observe la présence des noyaux de Herve, Battice, Charneux, Chaineux, Grand-Rechain ou encore Bolland. **La Route Charlemagne (actuelle N3)** était très structurante déjà à l'époque notamment pour les exportations de marchandises.

Aujourd'hui, la présence de l'herbage est visible, mais moins prégnante qu'auparavant. Les haies disparaissent peu à peu, tout comme les vergers et les exploitations. **L'urbanisation importante qu'a connu le Pays de Herve** durant la seconde moitié du 20^{ème} siècle en est en grande partie responsable. Notons que tout développement du bâti (lotissements, bâtiments industriels, commerces) est particulièrement perceptible au vu de l'exposition visuelle de la cuvette du Pays de Herve.

Lors de la première guerre mondiale, **Battice et Herve furent incendiées et pillées**. Dans les années 30, le fort de Battice fut construit, et ensuite bombardé en mai 1940.

Les grands changements majeurs plus récents pour le territoire de Herve furent **la construction de l'autoroute et (très récemment) de la ligne TGV**, ainsi que le développement des **Parcs d'activités économiques (PAE)**.

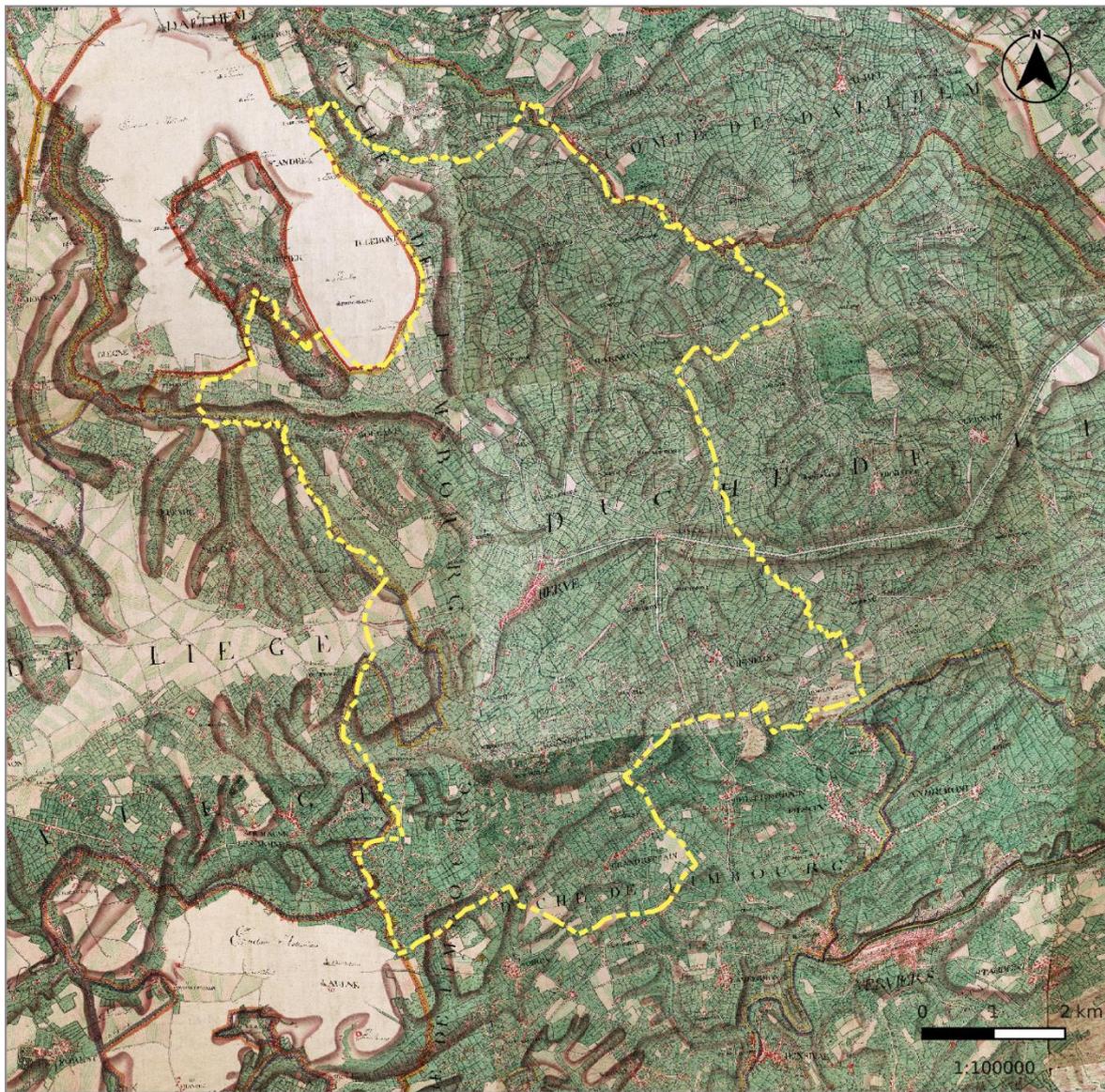


Figure 8 Carte FERRARIS

Source : SPW, 2020 | Fond de plan : Carte de Ferraris | Réalisation : SEN5, février 2021

2-3 RESENTI DU TERRITOIRE

Dès le début de l'élaboration du SDC, un questionnaire a été envoyé au Comité de suivi ainsi qu'à la CCATm afin de récolter leur ressenti sur le territoire de Herve : Quels sont ses atouts ? Quels sont les lieux à forte identité positive ? Quelles sont les menaces / problématiques ?

Ci-dessous une synthèse des éléments cités par les participants (les éléments les plus cités apparaissant en premier).

ATOUTS DU TERRITOIRE DE HERVE

- ✓ Sa **situation géographique** et son accessibilité aisée depuis les villes structurantes (Liège, Verviers) et pays limitrophes.
- ✓ Son centre-ville, le sentiment d'avoir « **un village à la campagne** ».
- ✓ Ses **paysages**, son cadre vert, ses bocages et son fromage.
- ✓ Son **patrimoine** bâti et non bâti.
- ✓ Son **offre commerciale** et ses **équipements** variés (scolaires et sportifs notamment).
- ✓ Son secteur économique riche, son **terroir**, ses producteurs locaux et ses **parcs d'activités économiques**.
- ✓ Le sentiment de **convivialité**, de qualité et de niveau de vie, de bien-être.



LIEUX À FORTE IDENTITÉ POSITIVE

- ✓ Les **centres de Herve et Battice**, comprenant l'Église de Herve, la Maison du tourisme, les centres sportifs et la piscine, les écoles secondaires, la Place Albert, la Place Marie Thérèse, la Place de l'Hôtel de Ville.
- ✓ Les **éléments patrimoniaux spécifiques** : Fort de Battice, Croix de Charneux, le domaine de l'Abbaye de Val Dieu, 6 fontaines, les fermes et châteaux.
- ✓ Les **centres des villages**, dont particulièrement Charneux et Bolland.
- ✓ Le **RAVeL** (ligne 38).
- ✓ Les bocages et le paysage en général.
- ✓ Les zonings économiques.
- ✓ La fromagerie du Vieux Moulin ou encore le rond-point des vaches (cités chacun 1x).

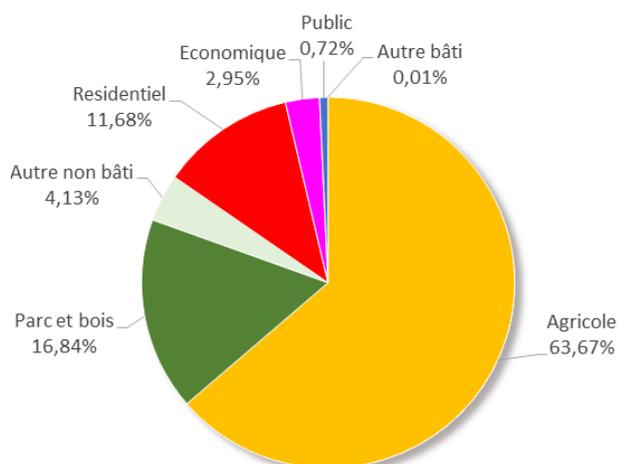


PROBLÉMATIQUE ET MENACES

- ✓ Très clairement, les **dérives de l'urbanisation**, de l'étalement urbain, engendrant une perte du caractère rural et de l'identité même de la commune et plus spécifiquement de ses villages.
- ✓ En lien avec ce phénomène, les problématiques liées à la **mobilité** (engorgements, parkings,...).
- ✓ La **paupérisation commerciale du centre** de Herve, avec notamment une fuite des commerces vers la N3.
- ✓ L'impact de l'urbanisation sur les **paysages**.
- ✓ L'**accessibilité financière** aux logements.
- ✓ Le manque de places pour les entreprises locales et artisans (zonings remplis) (cité 1x).



2-4 OCCUPATION DU SOL



Graphique 1 Répartition de l'occupation du sol
Source : Statbel, 2020 | Réalisation : SEN5, mars 2021

L'occupation du sol sur la commune de Herve est dominée par l'affectation agricole, qui représente 63,7% du territoire.

Le tableau ci-dessous permet de comparer l'occupation du sol du territoire de Herve avec les entités de référence (Wallonie, Province et Arrondissement), ainsi que le territoire du GAL Pays de Herve. On remarque clairement **l'importance de l'affectation agricole par rapport aux entités de référence, ainsi que celle du résidentiel (11,7%)**. A l'inverse la proportion de parcs et bois est réduite.

On relève également la **relative importance de l'affectation économique sur Herve (3,0%)**, ce qui est plus important que les entités de référence ou le GAL. Cela s'explique par la présence de plusieurs Parcs d'activités économiques (PAE).

Occupation en 2020 en%	Agricole (%)	Parc et bois (%)	Autre non bâti (%)	Résidentiel (%)	Economique (%)	Equipe ments Publics (%)	Autre bâti (%)	Total bâti (%)
Herve	63,7	16,8	4,1	11,7	3,0	0,7	0,0	15,4
GAL	64,0	19,5	3,8	9,8	2,2	0,8	0,1	12,8
Ar. de Verviers	41,3	43,9	8,3	4,9	1,0	0,6	0,0	6,5
Pr. de Liège	48,8	33,4	7,0	8,1	1,6	1,0	0,1	10,8
Wallonie	52,6	32,7	5,7	6,9	1,3	0,8	0,1	9,0

Tableau 1 Occupation du sol en 2020
Source : Statbel, 2020

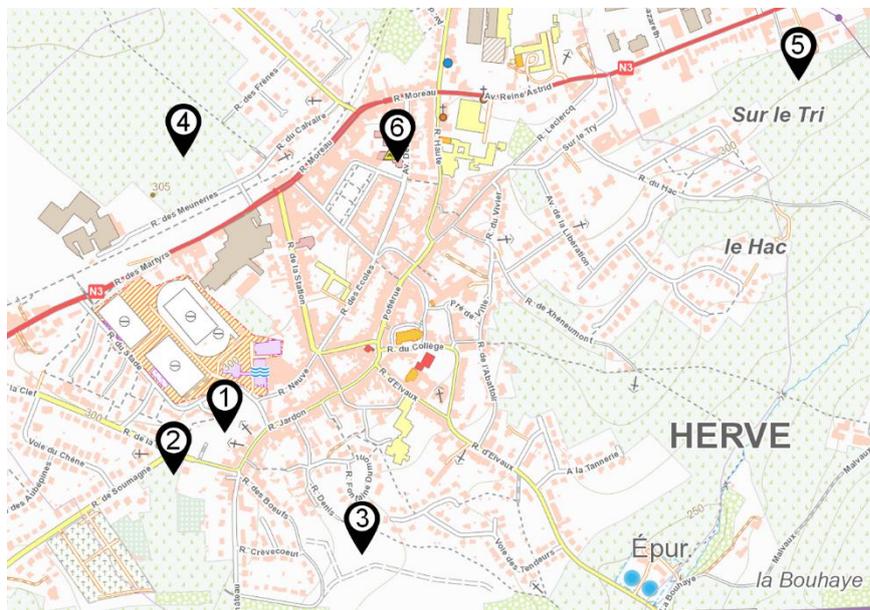
L'analyse de l'évolution entre 2010 et 2020 montre le **déclin important de l'activité agricole (-5,0%)**, et **l'augmentation importante du résidentiel (+42%)**. Ces deux tendances sont également observées pour les entités de référence et le GAL, mais dans une moindre mesure.

Evolution 2010-2020 en%	Agricole (%)	Parc et bois (%)	Autre non bâti (%)	Résidentiel (%)	Economique (%)	Equipe ments Publics (%)	Autre bâti (%)	Total bâti (%)
Herve	-5	-9	+14	+42	+24	+65	0	+26
GAL	-4	-4	-6	+19	+41	+38	+8	+10
Ar. de Verviers	-4	-1	+7	+39	+31	+53	+9	+20
Pr. de Liège	-4	-2	+12	+31	+17	+44	+9	+12
Wallonie	-3	-1	+10	+27	+14	+57	+10	+12

Tableau 2 Evolution de l'occupation du sol entre 2010 et 2020
Source : Statbel, 2020

2-5 PROJETS STRUCTURANTS

La Ville de Herve dispose de plusieurs projets structurants pour son territoire, qu'ils soient en cours ou annoncés à court terme. Il est important de les présenter dès cette introduction, car ils vont réellement avoir un impact territorial et structurel pour le territoire hervien. Les projets se trouvent sur les centralités de Herve, Battice ainsi que sur Grand-Rechain. Ils seront régulièrement cités dans la suite du rapport.



- 1 | Projet Chapelier
- 2 | Projet Henova
- 3 | Projet Anne-Sophie Charlier
- 4 | ZACci Herve – Bolland
- 5 | ZACC Herve – Bolland
- 6 | Ancienne caserne de Herve

Figure 9 Localisation des projets structurants sur l'entité de Herve

Source : Ville de Herve, 2021 | Fond de plan : Extraits de l'IGN C1902 | Réalisation : SEN5, septembre 2021

CENTRE DE HERVE - PROJET CHAPELIER (1)

- ✓ SURFACE DE 13.000M²
- ✓ 82 APPARTEMENTS
- ✓ 1.600 M² POUR COMMERCES ET BUREAUX
- ✓ 4.300 M² D'ESPACES PUBLICS
- ✓ 446 PLACES DE PARKING DONT 243 PUBLICS

Il s'agit sans nul doute du projet qui va le plus impacté le centre de Herve dans les années à venir.

Situé à proximité de la piscine de Herve, sur le site de l'ancienne Siroperie Chapelier et du bâtiment démolie de l'administration des finances, sur une surface d'environ 13.000m², c'est une « nouvelle partie de centre-ville de Herve » qui va voir le jour très prochainement (les travaux devant commencer avant la fin 2021).



Source :Baumans - Deffet

CENTRE DE HERVE - PROJET HENOVA (2)

- ✓ EN FACE DU PROJET CHAPELIER
- ✓ 45 APPARTEMENTS AVEC PARKINGS
- ✓ PLACETTE ET VENELLE
- ✓ CONSTRUCTION EN COURS

La construction de cet ensemble de 45 appartements, entre la rue de Soumagne et la rue de la Clé, modifiera l'entrée du centre de Herve depuis le rond-point de la Clef. Une étude au stade de l'avant-projet est en cours pour l'urbanisation des terrains situés à l'arrière du site.



Source : Fontaine² architectes

CENTRE DE HERVE – LOTISSEMENT ANNE-SOPHIE CHARLIER (3)

- ✓ 84 LOGEMENTS DONT 36 MAISONS UNIFAMILIALES
- ✓ 1 IMMEUBLE DE 48 APPARTEMENTS
- ✓ SITUÉ SUR LE VERSANT SUD EN BORDURE DU CENTRE-VILLE
- ✓ PLACETTE

Cet ensemble de logements s'articule autour d'un petit espace public. Situé en bordure immédiate du centre ancien de Herve, il est implanté sur le versant sud de la ligne de crête. Les terrains sont particulièrement visibles depuis les points de vue alentours, dont l'autoroute.

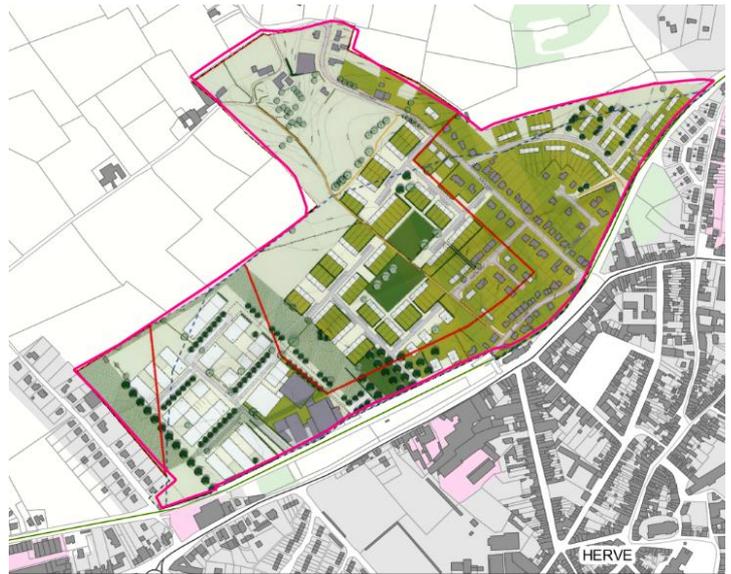


Source : T-PALM

ZACC HERVE – BOLLAND (4)

- ✓ OBJET D'UN SOL (ANCIEN RUE)
- ✓ ACTIVITÉS ARTISANALES PAR LA SPI
- ✓ NOUVEAU QUARTIER RÉSIDENTIEL
- ✓ PROCHE DE L'ANCIENNE GARE DE HERVE ET DU RAVEL

Un Schéma d'orientation local (SOL) prévoit la création d'une zone d'activité économique mixte à caractère artisanal, entourée d'une zone tampon, à l'ouest, d'un quartier résidentiel en relation directe avec le centre actif de la commune, à l'est, et d'une zone agricole, au nord. Ce SOL concerne les ZACC n°1 et n°2 (voir détail dans le chapitre sur la situation de droit)

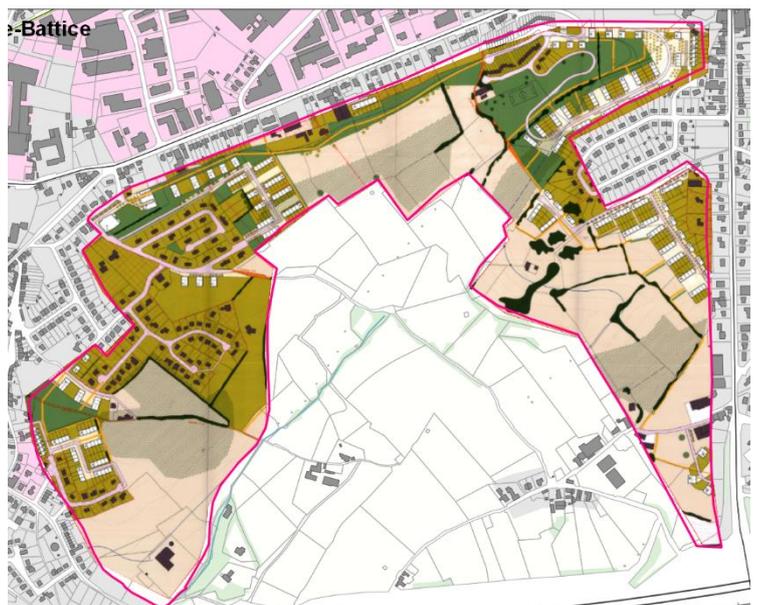


ZACC HERVE – BATTICE (5)

- ✓ OBJET D'UN SOL (ANCIEN RUE)
- ✓ IMPLANTÉ SUR LE VERSANT SUD ENTRE HERVE ET BATTICE
- ✓ HABITAT INDIVIDUEL

Un Schéma d'orientation local (SOL) concerne la ZACC n°3 et prévoit de multiples affectations : zones d'habitat, services publics et équipements communautaires, zones agricoles et forestières. L'objectif est de développer de l'habitat individuel dense tout en préservant les zones agricoles et le paysage.

La mise en œuvre de ce projet n'est pas encore réalisée. Deux éléments essentiels bloquent son développement à l'heure actuel : le foncier appartient à de multiples propriétaires privés, et le raccrochement à la N3 via un rond-point ne s'avère, dans les faits, pas réalisable.





- 5 | ZACC Herve-Battice
- 6 | Ancienne caserne de Herve (centre de Battice) et nouvelle caserne (route de Maestricht)
- 7 | Tour panoramique

Figure 10 Localisation des projets structurants sur l'entité de Battice

Source : Ville de Herve, 2021 | Fond de plan : Extraits de l'IGN C1902 | Réalisation : SEN5, septembre 2021

NOUVELLE CASERNE DU PLATEAU ET DÉPART DES ANCIENNES CASERNES (6)

- ✓ REGROUPEMENT DES CASERNES DE HERVE ET BATTICE
- ✓ ROUTE DE MAESTRICHT
- ✓ ANCIENNES CASERNES = FUTURES CHANCRÉS



Source : Bureau Lignes SPRL

Nouvelle caserne des pompiers du Plateau, elle regroupera les casernes de Herve et Battice sur le site de l'ancienne menuiserie des Chesseroux, rue de Maestricht (racheté il y a deux ans par la zone de secours). L'ancienne caserne de Battice (derrière l'Eglise) sera démolie, celle de Herve pourra être utilisée pour faire évoluer les services communaux. La nouvelle caserne devrait voir le jour en 2022.

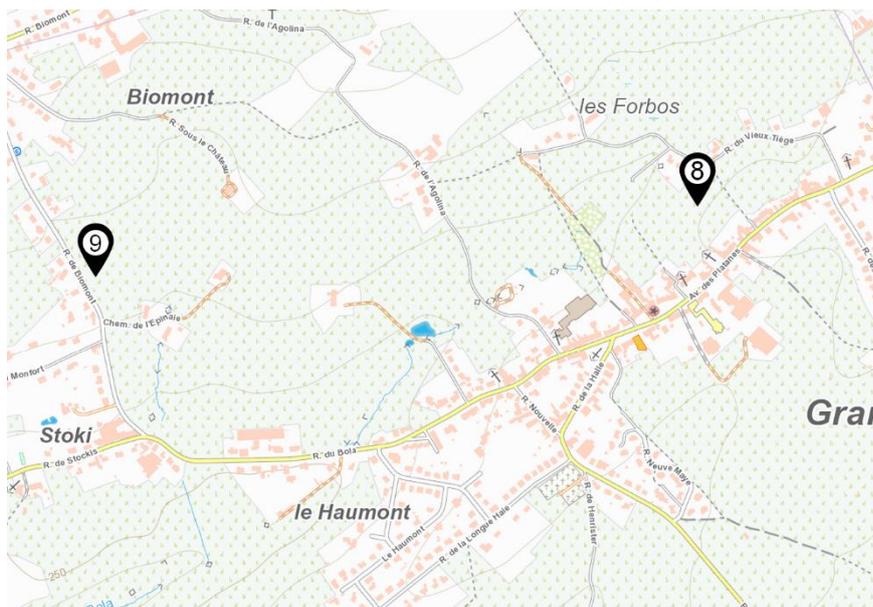
TOUR PANORAMIQUE (7)

- ✓ FORT DE BATTICE
- ✓ SUR L'ANCIENNE TOUR DE L'OTAN
- ✓ PORTÉE TOURISTIQUE
- ✓ A PROXIMITÉ DU RAVEL

L'ancienne tour de l'OTAN du fort de Battice sera transformée en tour d'observation. La mise en œuvre est prévue pour 2022.



Source : Ville de Herve



8 | Projet Vieux-Tiège (PCA)
9 | Projet Biomont

Figure 11 Localisation des projets structurants sur l'entité de Grand-Rechain

Source : Ville de Herve, 2021 | Fond de plan : Extraits de l'IGN C1902 | Réalisation : SEN5, septembre 2021

PROJET VIEUX-TIÈGE (8)

- ✓ SOL (ANCIEN PCA)
- ✓ PROJET DE TRÈS GRANDE AMPLÉUR À L'ÉCHELLE DU VILLAGE
- ✓ MAJORITAIREMENT DE L'HABITAT

Le projet « Vieux-Tiège » (SOL, ancien PCA) couvre une zone située en zone d'habitat à caractère rural et zone agricole. Il prévoit l'urbanisation des terrains encore non mis-en œuvre et prévoit entre 160 et 190 logements environ, majoritairement sous forme d'habitation unifamiliale. Une petite zone est également dédiée à de l'activité économique. La zone agricole est entièrement préservée.



Un permis d'urbanisation est en cours d'élaboration au sein du SOL.

PERMIS D'URBANISATION BIOMONT (9)

Un permis d'urbanisation est en cours pour créer une quinzaine de lots à bâtir.

2-6 SYNTHÈSE DU CONTEXTE GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- ✓ Une situation fort favorable au sein de l'Euregio et la proximité des pôles d'emplois de Liège, Verviers et même Bruxelles, couplé à un cadre paysager et verdoyant rendent clairement cette commune particulièrement attractive
- ✓ L'augmentation de population a été importante à partir de la seconde moitié du XXème siècle, pour arriver à un total d'habitants de 17.620 au 1er janvier 2020.
- ✓ Classée comme commune semi-rurale au vu de sa densité > à 200hab/km².
- ✓ Autant tournée vers l'arrondissement de Liège que de Verviers.
- ✓ L'identité liée au « Pays de herve » est une caractéristique forte, assurant une visibilité vis-à-vis de l'extérieur, et un sentiment d'appartenance et de cohésion.
- ✓ « Le Pays de Herve » n'est pas une identité officielle reconnue. Seul le GAL la mentionne, et recouvre 8 communes.
- ✓ Herve et Battice comptent ensemble 43% de la population. Seuls 3 autres villages ont plus de 1.000 habitants : Charneux, Xhendelesse et Grand-Rechain.
- ✓ L'utilisation de la voiture reste majoritaire. Les trois pôles particulièrement générateurs de trafic voiture sur la commune sont : le centre de Herve, le parc d'activités de Battice et le parc de Chaineux.
- ✓ Le bocage forme l'identité du Pays de Herve et est apparu sous Charles Quint. Les activités liées ont engendrés une dispersion de l'habitat. Le bocage disparaît au vu de l'importante urbanisation du territoire.
- ✓ Un ressenti des intervenants consultés dirigés clairement vers une crainte de la perte du caractère rural avec les dérives de l'urbanisation et de l'étalement urbain, engendrant des problèmes de mobilité.
- ✓ Les centralités de Herve et Battice, le bocage, le paysage, le patrimoine sont des éléments identitaires forts.
- ✓ L'occupation du sol est majoritairement agricole. Mais les secteurs résidentiels et économiques sont importants. Ces trois catégories sont plus importantes que les entités de référence.
- ✓ De nombreux projets de logements sont prévus à court-moyen terme.

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront la structure territoriale ...

Les potentialités à mobiliser/intégrer :

- ✓ Le caractère « identitaire » très fort liée au Pays de Herve.
- ✓ Les centralités de Herve et Battice comme lieux identitaires forts.

Les contraintes à intégrer :

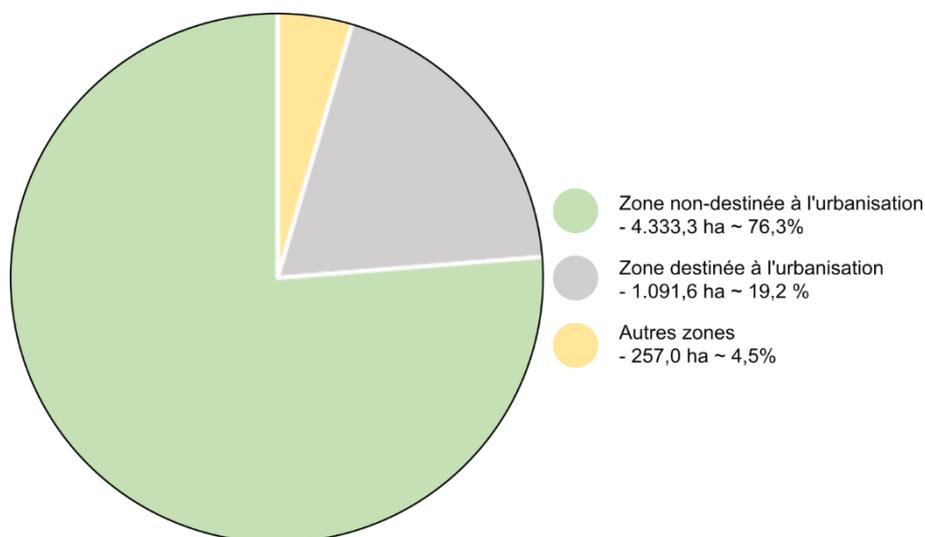
- ✓ La présence de nombreux projets à court – moyen terme.

3 | PLAN DE SECTEUR

3-1 RÉPARTITION DES AFFECTATIONS

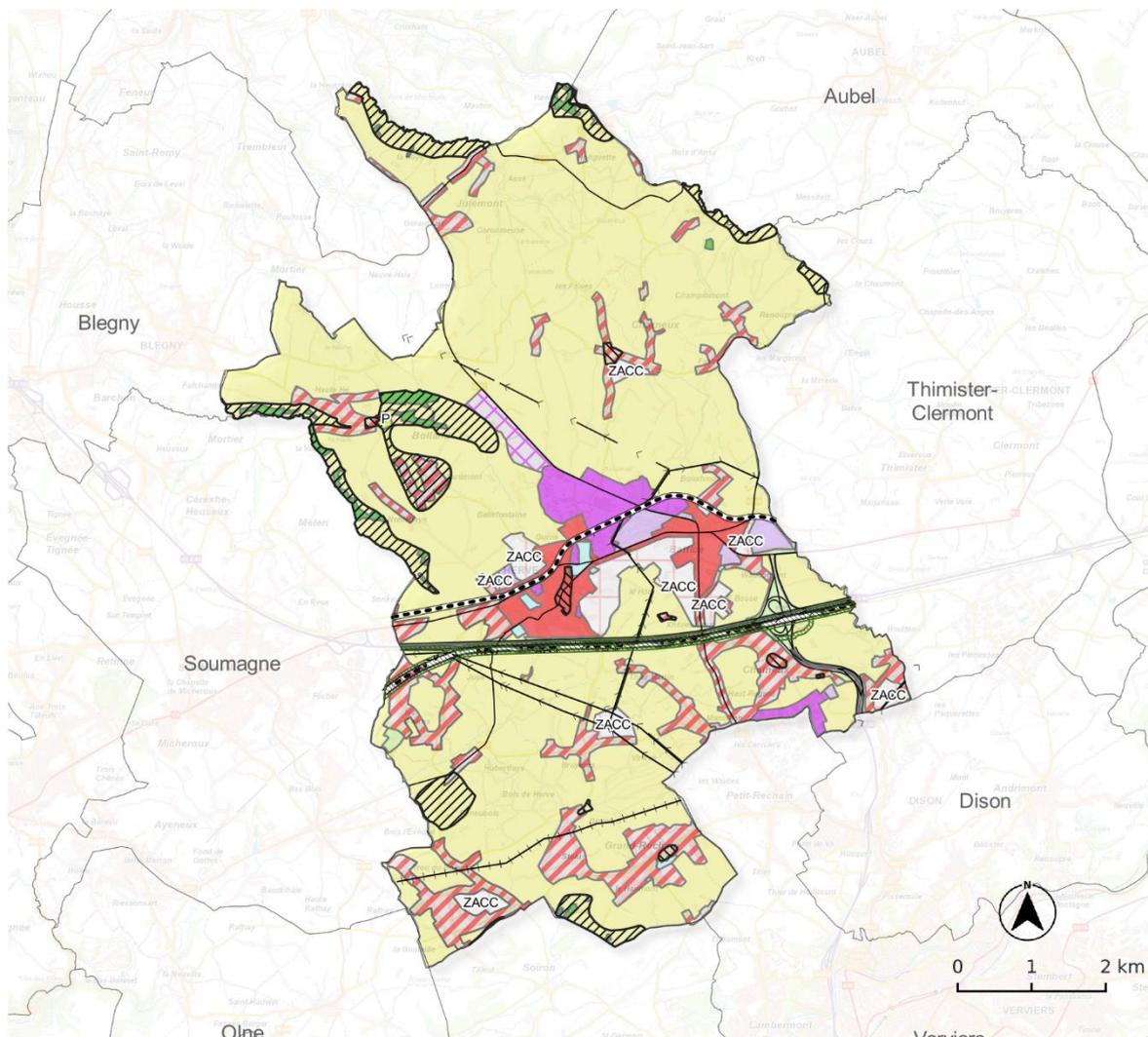
La commune de Herve est reprise au Plan de secteur de Verviers-Eupen approuvé par Arrêté Royal du 23 janvier 1979.

La majeure partie du territoire est reprise en zone agricole (74,3%) tandis que les zones destinées à l'urbanisation représentent seulement 19,2% dont 15,3% en zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural. Notons l'importance des ZACC sur le territoire avec 185 ha (3,3%).



Zones destinées à l'urbanisation			Zones non-destinées à l'urbanisation		
Habitat à caractère rural	686,9 ha	12,1%	Agricole	4.221,6 ha	74,3%
Habitat	181,8 ha	3,2%	Espaces verts	55,2 ha	1,0%
Activité économique industrielle	141,8 ha	2,5%	Forestière	52,0 ha	0,9%
Activité économique mixte	61,0 ha	1,1%	Parc	4,5 ha	0,1%
Services publics et équipements communautaires	19,0 ha	0,3%			
Loisirs	1,1 ha	0,01%			
Autres zones					
Aménagement communal concerté (ZACC)	185,3 ha	3,3%			
Aménagement communal concerté à caractère économique (ZACCE)	37,3 ha	0,7%			
Zone blanche	33,8 ha	0,6%			
Plan d'eau	0,6 ha	0,01%			

Tableau 3 Répartition des zones (non-)destinées à l'urbanisation et% par rapport au territoire total
Source : SPW, 2021



PLAN DE SECTEUR

AFFECTATIONS

Zones destinées à l'urbanisation

- Habitat (182 ha - 3,2%)
- Habitat à caractère rural (687 ha - 12,1%)
- Activité économique industrielle (142 ha - 2,5%)
- Activité économique mixte (61 ha - 1,1%)
- Services publics et équipements communautaires (19 ha - 0,3%)

- Loisirs (1,1 ha - 0,02%)

Zones non-destinées à l'urbanisation

- Agricole (4.222 ha - 74,3%)
- Forestière (52 ha - 0,9%)

- Espaces verts (55 ha - 1%)
- Parc (5 ha - 0,08%)

Autres zones

- Aménagement communal concerté (185 ha - 3,3%)
- Aménagement communal concerté à caractère économique (37 ha - 0,7%)
- Plan d'eau (0,6 ha - 0,01%)
- Non affecté (34 ha - 0,6%)

AUTRES PÉRIMÈTRES

- Périmètre d'intérêt culturel, esthétique et historique (26 ha - 0,5%)

- Périmètre d'intérêt paysager (361 ha - 6,3%)

- Périmètre de révision

INFRASTRUCTURES

- Autoroute existante
- Route de liaison
- Ligne ferroviaire existante
- Ligne ferroviaire en projet
- Canalisation existante
- Ligne haute tension existante
- Ligne haute tension en projet

Figure 12 Plan de secteur

Source : SPW, 2020 | Fond de plan : Extraits de l'IGN C1902 | Réalisation : SEN5, février 2021

3-2 ZONES D'HABITAT ET D'HABITAT À CARACTÈRE RURAL

Les zones d'habitat du territoire communal sont situées sur Herve et Battice et forment une continuité, pour un total de 181,8ha. Les zones d'habitat à caractère rural forment les villages alentours, bien identifiables pour la plupart, pour un total de 686,9ha.

On remarque que les Zones d'habitat à caractère rural sont plus étendues et importantes au sud de l'autoroute.

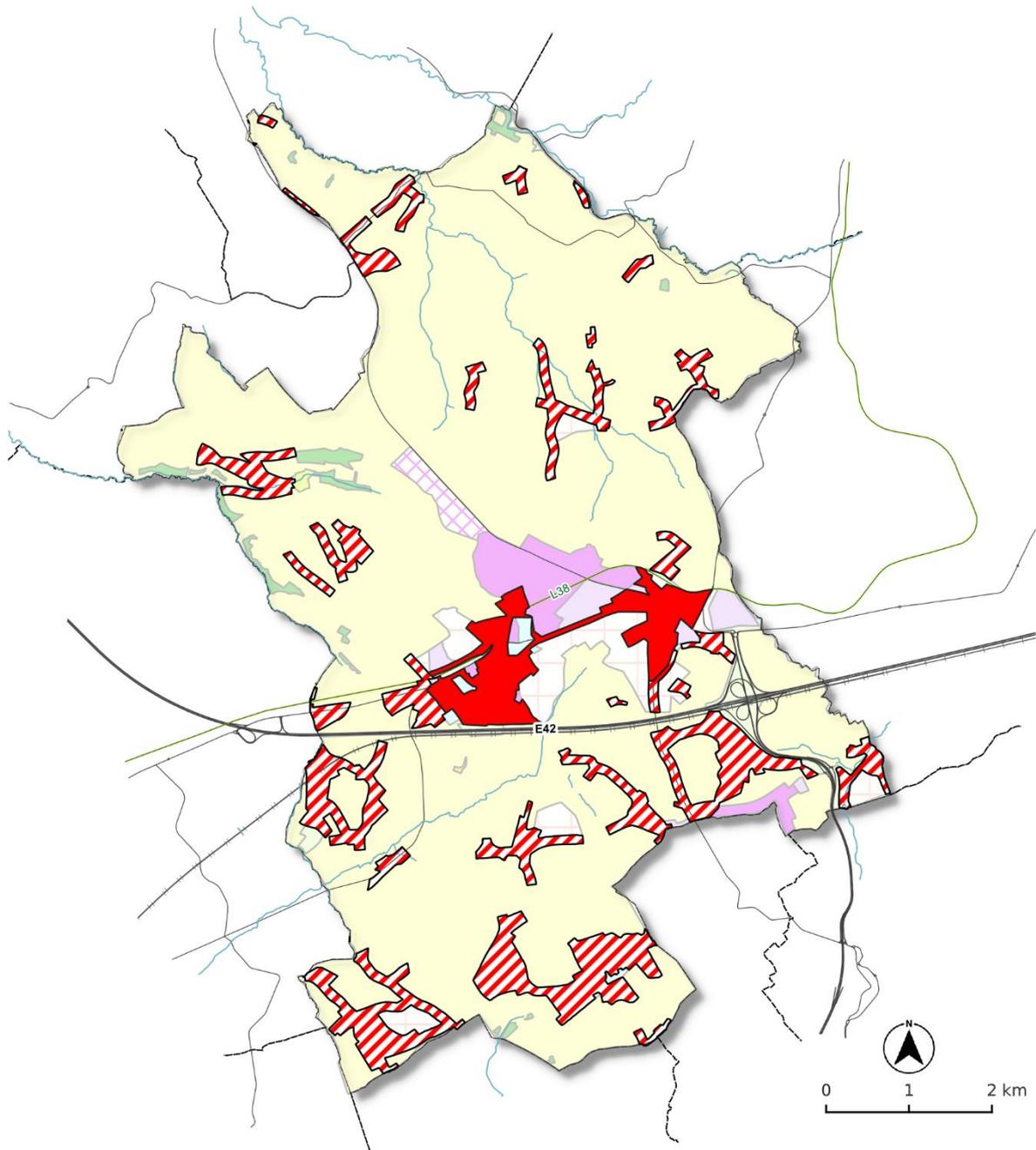


Figure 13 Localisation des zones d'habitat et des zones d'habitat à caractère rural
Source : SPW, 2021

3-3 ZONES DE LOISIRS

Le territoire communal présente une zone de loisirs qui est occupée par le Tennis club de Herve, pour une superficie de 0,97ha. Conformément à l'article D.II.27 du CoDT, ces zones sont destinées à accueillir « *équipements récréatifs ou touristiques, en ce compris l'hébergement de loisirs* ».

La seconde zone de loisir au nord du territoire est un résidu d'une zone de loisir de la commune voisine.

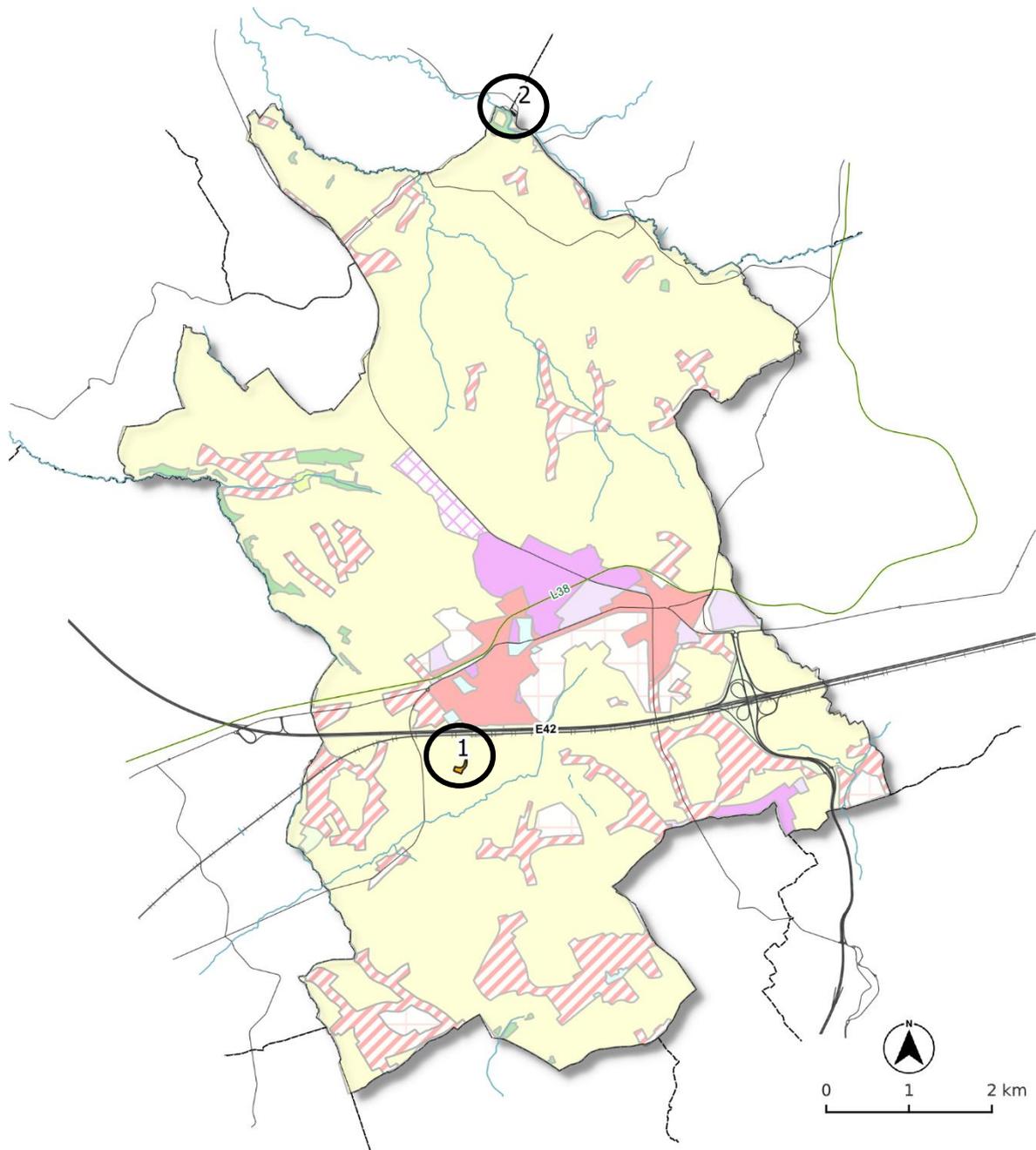


Figure 14 Localisation des zones de loisirs
Source : SPW, 2021

3-4 ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Pour rappel, les zones d'activités économiques (ZAE) au plan de secteur regroupent plusieurs types de zones (voir Art. D.II.28 du CoDT), dont deux sont présentes sur le territoire de Herve :

- **Les zones d'activité économique mixte :** « La zone d'activité économique mixte est destinée aux activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie. Les halls et installations de stockage y sont admis. »
On en recense 8 sur le territoire, pour un total de 61,01 ha.
- **Les zones d'activité économique industrielle :** « La zone d'activité économique industrielle est destinée aux activités à caractère industriel liées à un processus de transformation de matières premières ou semi-finies, de conditionnement, de stockage, de logistique ou de distribution. Elles peuvent s'exercer sur plusieurs sites d'activité. »
On en recense 5 sur le territoire communal, pour un total de 141,80 ha

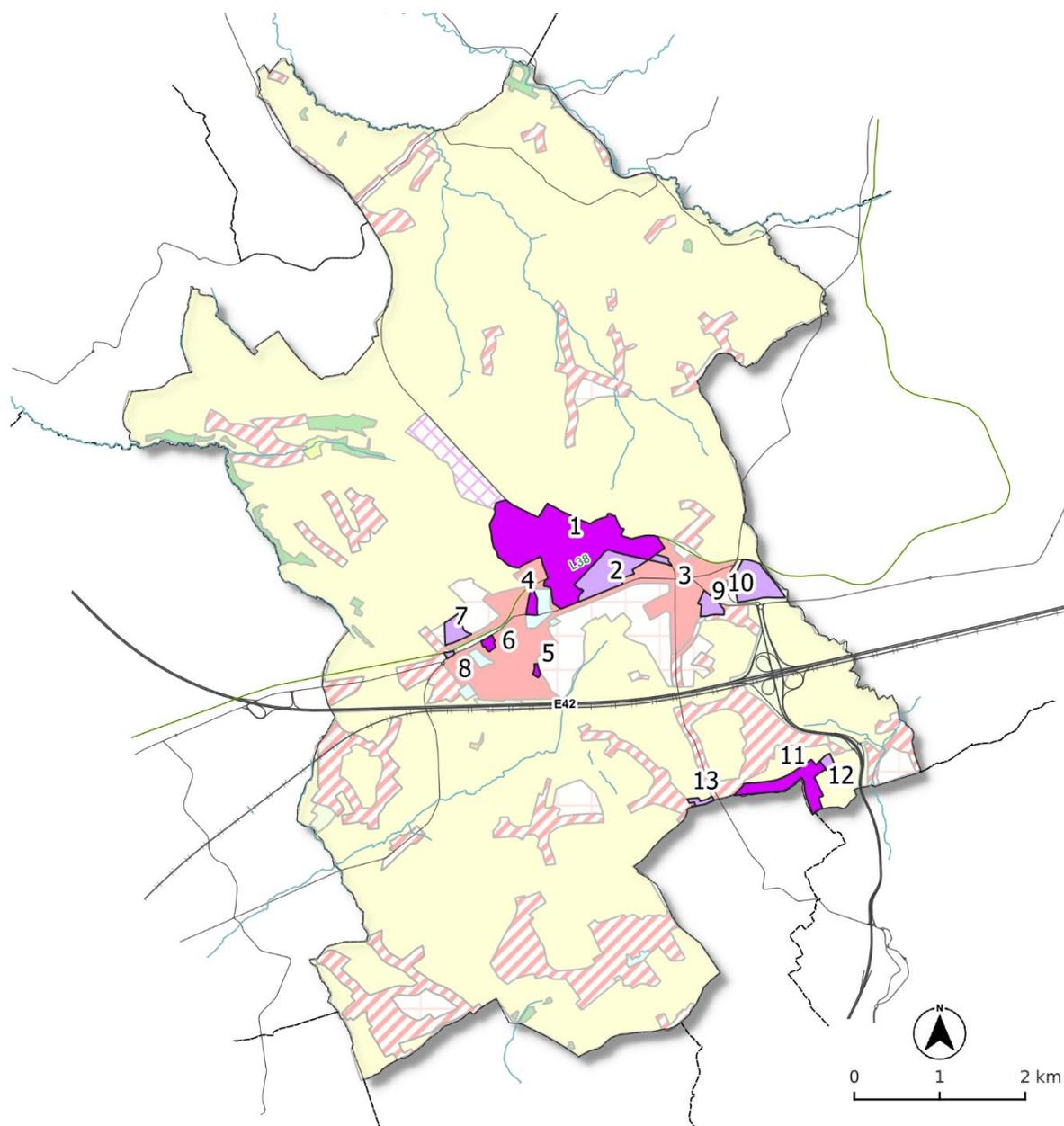


Figure 15 Localisation des ZAE
Source : SPW, 2021

N°	Type	Nom spécifique	Superficie	Occupation
1	ZAEI	PAE de Battice	115,76 ha	Parc d'activités économiques de la SPI
2	ZAEEm	PAE de Battice	24,18 ha	Parc d'activités économiques de la SPI
3	ZAEEm	PAE de Battice	1,63 ha	Parc d'activités économiques de la SPI
4	ZAEI	-	2,87 ha	Occupé par des commerces (dont l'Intermarché), établissements HoReCa et entreprises
5	ZAEI	-	0,89 ha	Habitations et abattoir.
6	ZAEI	-	1,94 ha	Occupé par une entreprise agroalimentaire – Meurens Natural sa
7	ZAEEm	-	6,24 ha	Occupé que dans une petite partie par deux entreprises. Grande disponibilité (voir photo aérienne ci-dessous) et fait l'objet d'un dossier de reconnaissance économique mené par la SPI.
8	ZAEEm	-	0,61 ha	Occupé par l'AD Delhaize et son parking.
9	ZAEEm	-	5,53 ha	Occupé par un terrain de foot, un service de police et diverses activités économiques
10	ZAEEm	Fort de Battice	18,95 ha	Occupé par le fort de Battice
11	ZAEI	PAE de Chaineux	20,34 ha	Parc d'activités économiques de la SPI
12	ZAEEm	PAE de Chaineux	2,18 ha	Parc d'activités économiques de la SPI
13	ZAEEm	PAE de Chaineux	1,69 ha	Parc d'activités économiques de la SPI

Tableau 4 ZAE au plan de secteur et leur occupation
Source : Plan de secteur, commune de Herve, état en juillet 2021



Figure 16 Photo aérienne de la ZAE n°7
Source : Orthophotoplan 2020, SPW

3-5 ZONES DE SERVICES PUBLICS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Le territoire communal compte **8 zones de services publics et équipements communautaires**, pour un total de 19,0 ha. Ces 8 zones sont principalement situées autour de l'axe Herve – Battice, bien qu'on en retrouve également 2 à Grand-Rechain. Conformément à l'article D.II.26 du CoDT, ces zones sont destinées à accueillir « *les activités d'utilité publique ou d'intérêt général* ».

Trois zones présentent un potentiel à priori encore valorisable :

- La zone autour d'une crèche à Herve, dont des bâtiments ont été démolis récemment (2)
- Une petite zone à Battice (5)
- Les alentours du Hall Omnisport à Grand-Rechain (6)

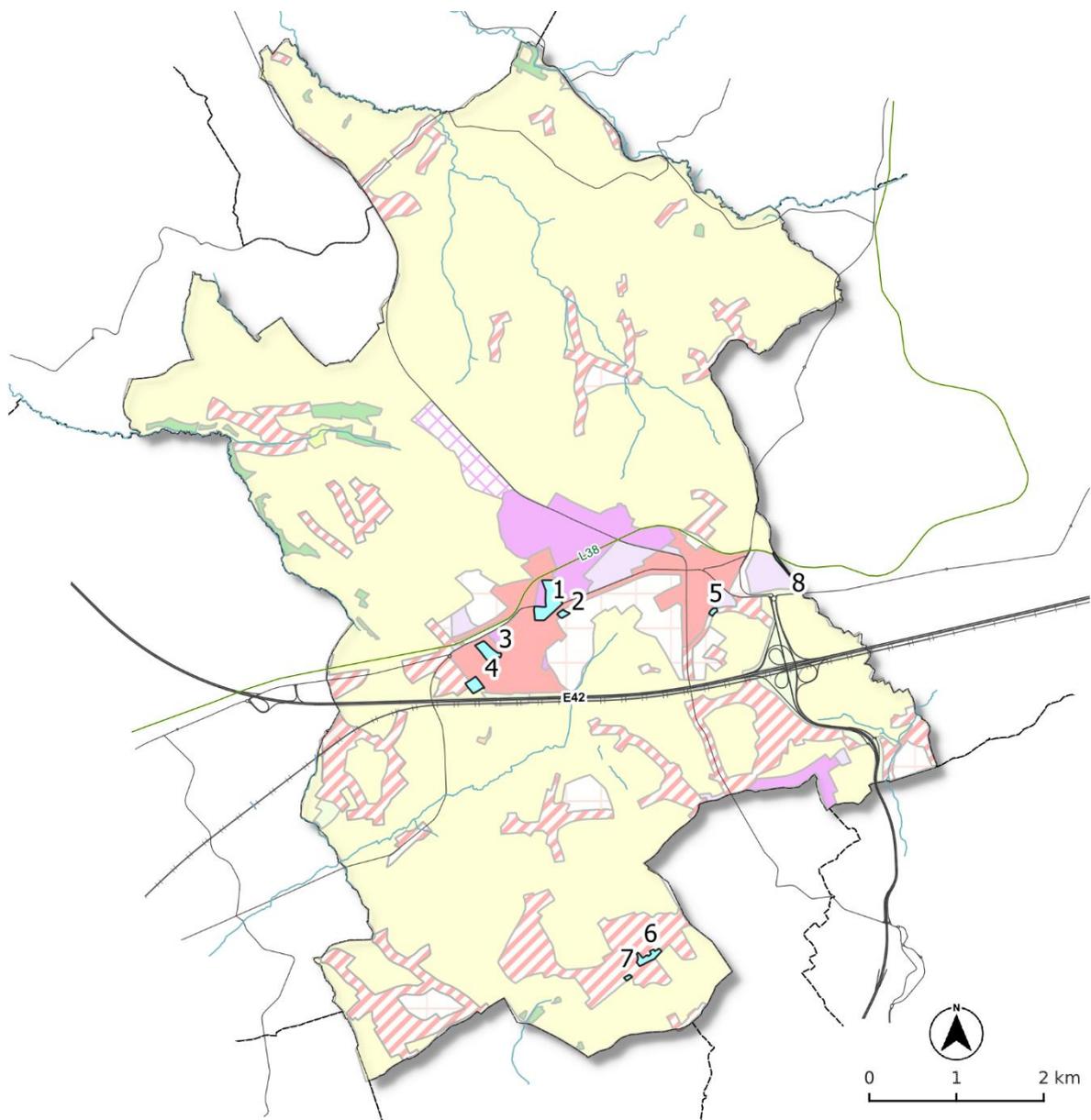


Figure 17 Localisation des zones de services publics et équipements communautaires

Source : SPW, 2021

N°	Entité	Superficie	Occupation
1	Herve	8,37 ha	Ecoles secondaires, commerces et habitat.
2	Herve	0,75 ha	Crèche et locaux scouts (se situe dans la ZACC Herve-Battice).
3	Herve	3,18 ha	Terrains de sport.
4	Herve	2,24 ha	Cimetière.
5	Battice	0,50 ha	Potentiel encore valorisable. Pas de projet actuellement.
6	Grand-Rechain	2,42 ha	En partie occupée par un hall omnisport, mais encore grande disponibilité.
7	Grand-Rechain	0,33 ha	Cimetière.
8	Battice	1,24 ha	Résidu de la commune voisine.

Tableau 5 Zones de services publics et équipements communautaires
 Source : Plan de secteur, commune de Herve, état en juillet 2021



Figure 18 Zooms sur les ZSPEC à potentiel
 Source : SPW, 2021 | Fond de plan : Orthophotoplan 2020 | Réalisation : SEN5, juillet 2021

3-6 ZACC ET ZACCE

Le territoire de Herve accueille **9 zones d'aménagement communal concerté (ZACC)** au Plan de secteur, pour une superficie de **185,3 ha**, soit **3,3% du territoire total**.

Référence au CoDT

Conformément à l'article D.II.42 du CoDT, ces zones sont destinées à accueillir « *toute affectation déterminée* » :

1° soit en fonction de la localisation, du voisinage, de la proximité de zones d'initiatives privilégiées visées à D.V.14, de la proximité aux pôles urbains et ruraux, de la performance des réseaux de communication et de distribution, des coûts induits par l'urbanisation à court, à moyen et à long terme, ainsi que des besoins de la commune et de l'affectation donnée à tout ou partie de toute zone d'aménagement communal concerté située sur le territoire communal concerné et sur les territoires communaux limitrophes si elle existe ;

2° soit en fonction des indications du schéma de développement pluricommunal ou communal ».

Dans son § 2, cet article indique que « *la mise en œuvre de tout ou partie de la zone est subordonnée à l'adoption par le conseil communal, soit d'initiative, soit dans le délai qui est imposé par le Gouvernement, du schéma d'orientation local, conforme à l'article D.II.11, et à son approbation par le Gouvernement. Toutefois, lorsque la mise en œuvre de tout ou partie de la zone porte exclusivement sur une ou plusieurs affectations non destinées à l'urbanisation, le schéma bénéficie d'un contenu simplifié défini par le Gouvernement* ».

Le territoire de Herve accueille **1 zone d'aménagement communal concerté à caractère économique (ZACCE)** au Plan de secteur.

Référence au CoDT

Conformément à l'article D.II.32 du CoDT, cette zone « *est destinée à recevoir les activités visées aux articles D.II.29 [zone d'activité économique mixte], D.II.30 [zone d'activité économique industrielle] et D.II.31 [zone d'activité économique spécifique], à l'exclusion des industries qui présentent des risques d'accident majeur pour les personnes, les biens ou l'environnement et des petits commerces. Son affectation est déterminée en fonction de la localisation de la zone, de son voisinage, des coûts et des besoins pour la région concernée, des infrastructures de transport existantes, tout en veillant à développer des potentialités en termes de multimodalité ainsi que des synergies avec les zones attenantes.*

La mise en œuvre de tout ou partie de la zone d'aménagement communal concerté à caractère économique est subordonnée à l'adoption par le conseil communal, soit d'initiative, soit dans le délai qui lui est imposé, d'un schéma d'orientation local approuvé par le Gouvernement. »

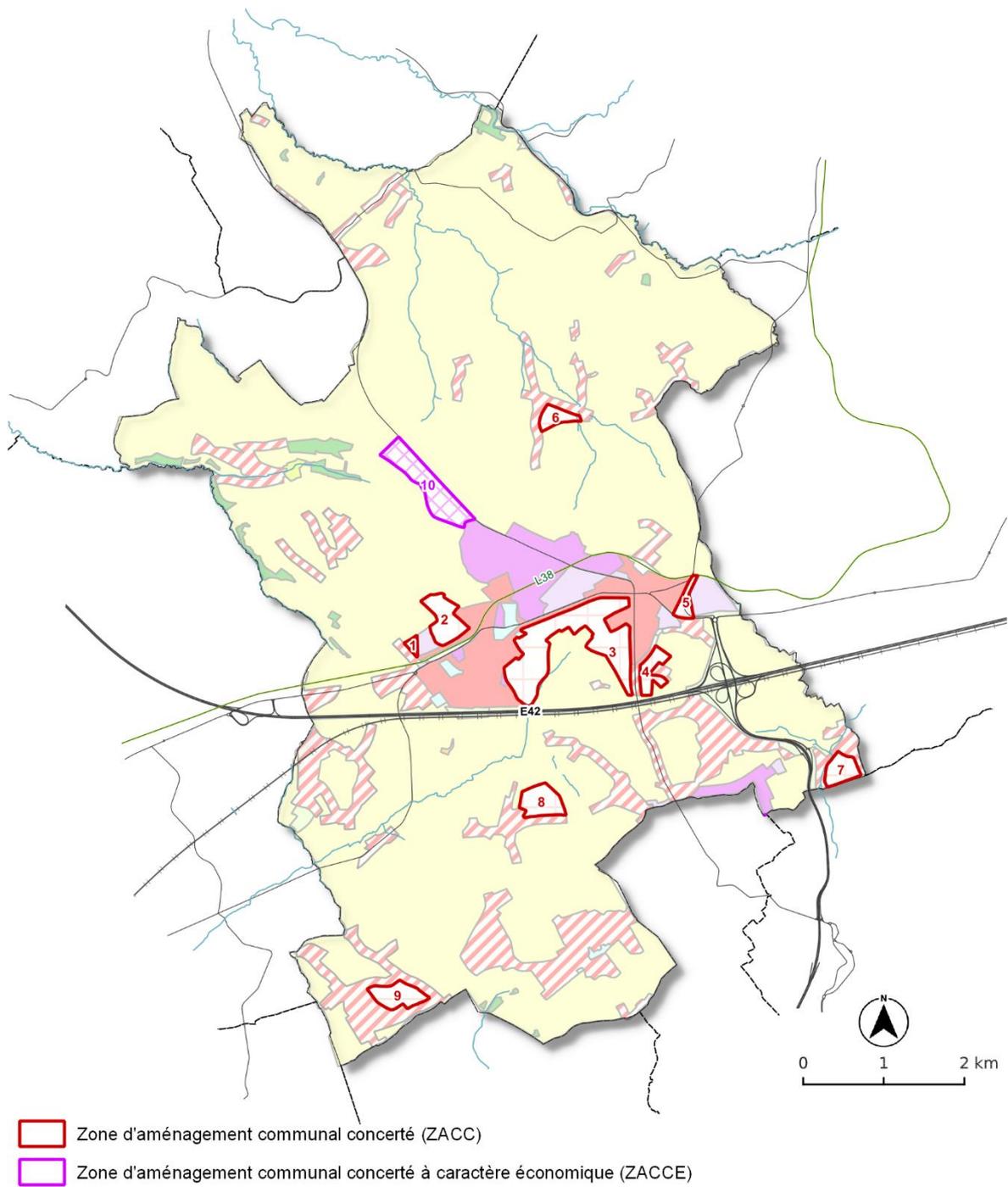
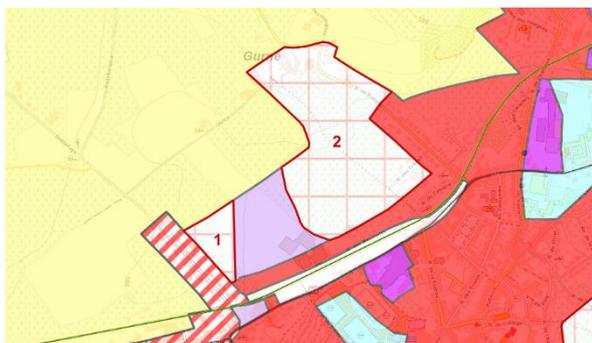


Figure 19 Localisation des ZACC et ZACCE
 Source : SPW, 2021



ZACC n°1 - 2,3 ha (Herve) : occupée par des parcelles agricoles et fond de jardin.

ZACC n°2 - 20,3 ha (Herve) : occupée par des parcelles agricoles et quelques parcelles urbanisées, notamment route de Bolland et rue des Frênes. Un sentier traverse également le site selon un axe nord-ouest – sud-est.

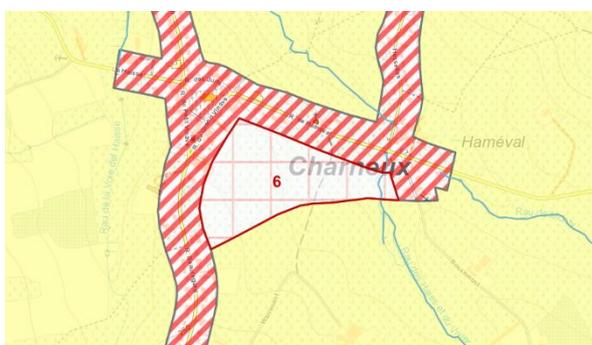
Ces deux ZACC sont couvertes par un même SOL dit « Route de Bolland ». (cfr. 11-1-1. Schéma d'orientation Local pour plus de détails).



ZACC n°3 - 88,4 ha (Herve-Battice) : ZACC partiellement urbanisée. Le reste est actuellement dédié à des fins agricoles. Une ligne à haute tension traverse la ZACC du nord au sud. Cette ZACC est couverte par un SOL. (cfr. 11-1-1. Schéma d'orientation Local pour plus de détails).

ZACC n°4 - 12,0 ha (Battice) : ZACC partiellement urbanisée (lotissement « Es Bosse » au sud de la rue du même nom). La partie nord est utilisée à des fins agricoles (présence d'une exploitation agricole).

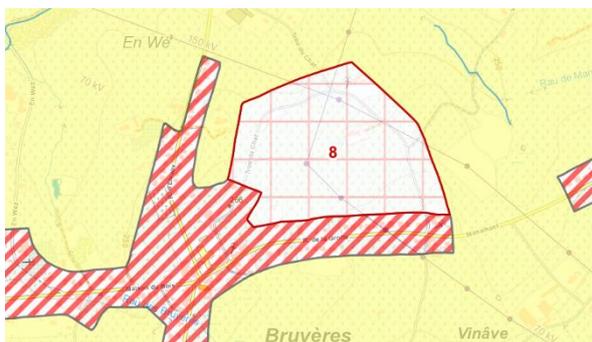
ZACC n°5 - 6,8 ha (Battice) : occupée par des parcelles agricoles en bordure du Fort de Battice. La ZACC est traversée par la Route de la Résistance (N648) et bordée au sud par la rue Henri-Chapelle (N3).



ZACC n°6 - 8,9 ha (Charneux) : occupée par des parcelles agricoles et quelques fonds de jardins. Un sentier pédestre traverse la ZACC suivant un axe nord-sud.



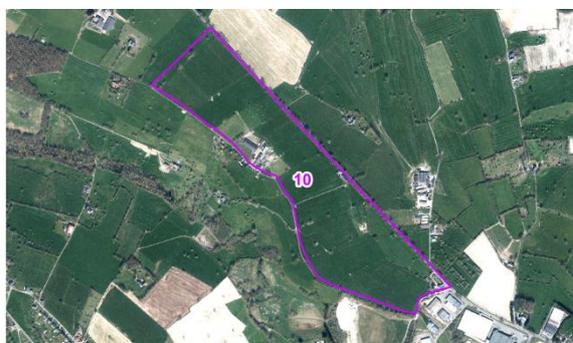
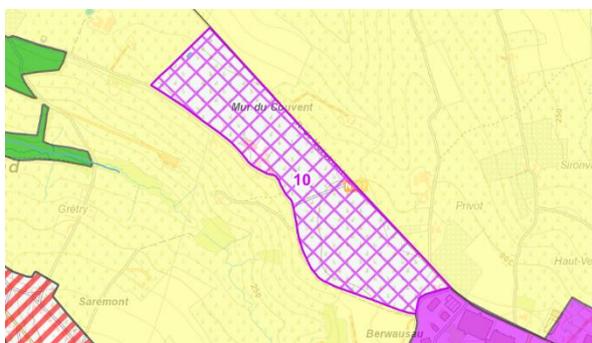
ZACC n°7 - 12,5 ha (Chaineux) : se situe à l'est de l'autoroute E42. Cette ZACC est occupée par des parcelles agricoles séparées par des haies continues. Aucune voirie de desserte ne se trouve sur le site en tant que tel.



ZACC n°8 - 17,5 ha (Bruyères) : occupée par des parcelles agricoles séparées par quelques haies. Quelques habitations éparses sont présentes. La rue Trou du Chat dessert une partie de la zone.



ZACC n°9 - 16,5 ha (Xhendelesse) : occupée par des parcelles agricoles séparées par des haies et cheminements pédestres. La ZACC couvre également quelques fonds de jardins ainsi que deux propriétés.



ZACCE n°10 – 37,3 ha : occupée par des parcelles agricoles en bordure de la route de Maastricht (N627), dans le prolongement du parc d'activités économiques de Battice, et du Mur du Couvent. Présence d'un sentier pédestre et d'une exploitation agricole.

3-7 ZONES AGRICOLES

Les zones agricoles au Plan de secteur sur le territoire de la commune de Herve représentent 4.221,6 ha, soit 74,3% du territoire. Cette proportion importante démontre bien le caractère agricole historique de la commune.

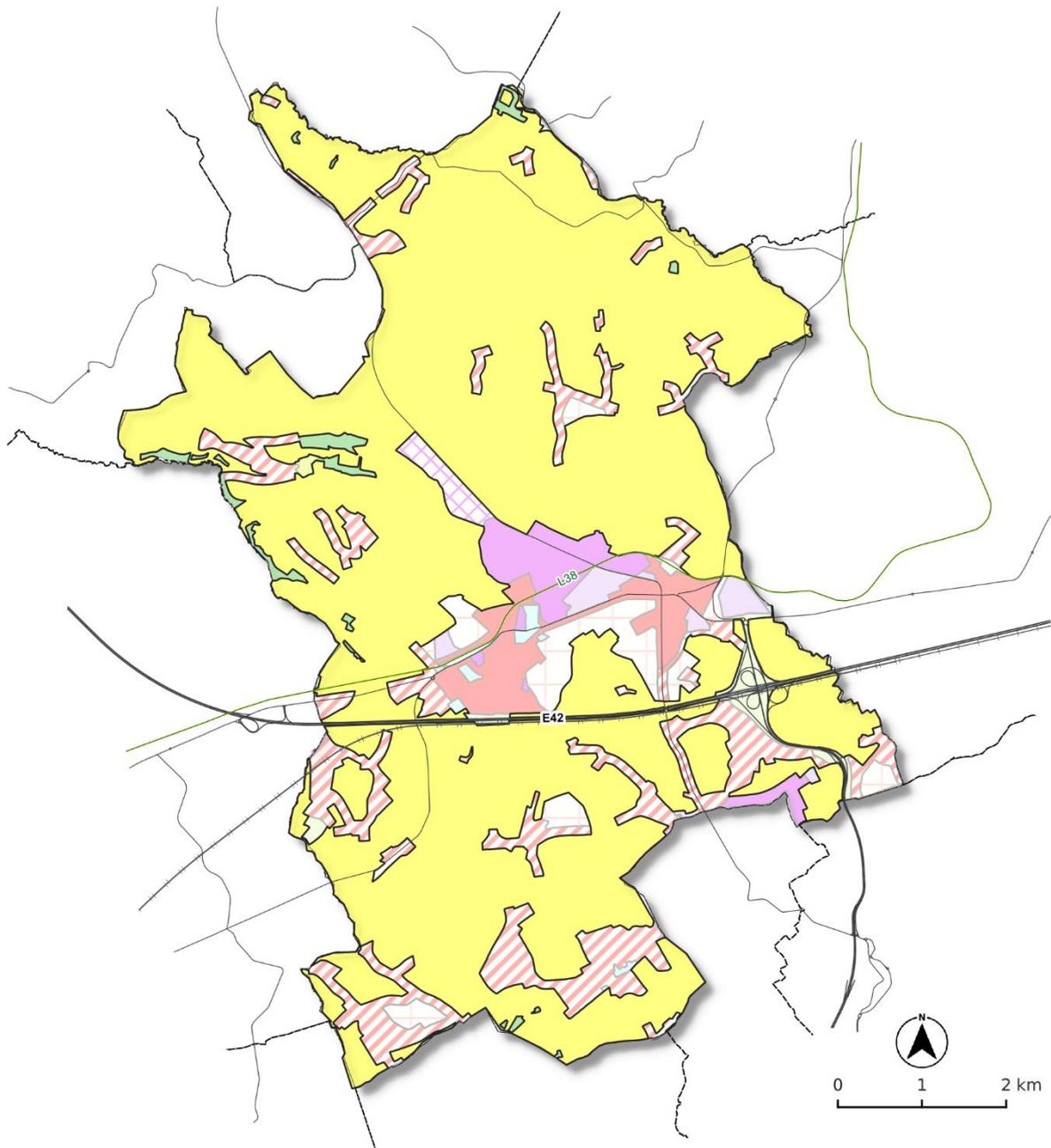


Figure 20 Localisation des zones agricoles
Source : SPW, 2021

3-8 ZONES FORESTIÈRES

Les zones forestières au plan de secteur sont minimales en comparaison à la zone agricole, avec seulement **52ha**, soit moins de 1% du territoire communal.

Comme illustré sur la carte ci-dessous, on retrouve des zones forestières majoritairement aux alentours du village de Bolland. Les autres zones forestières sont très ponctuelles.

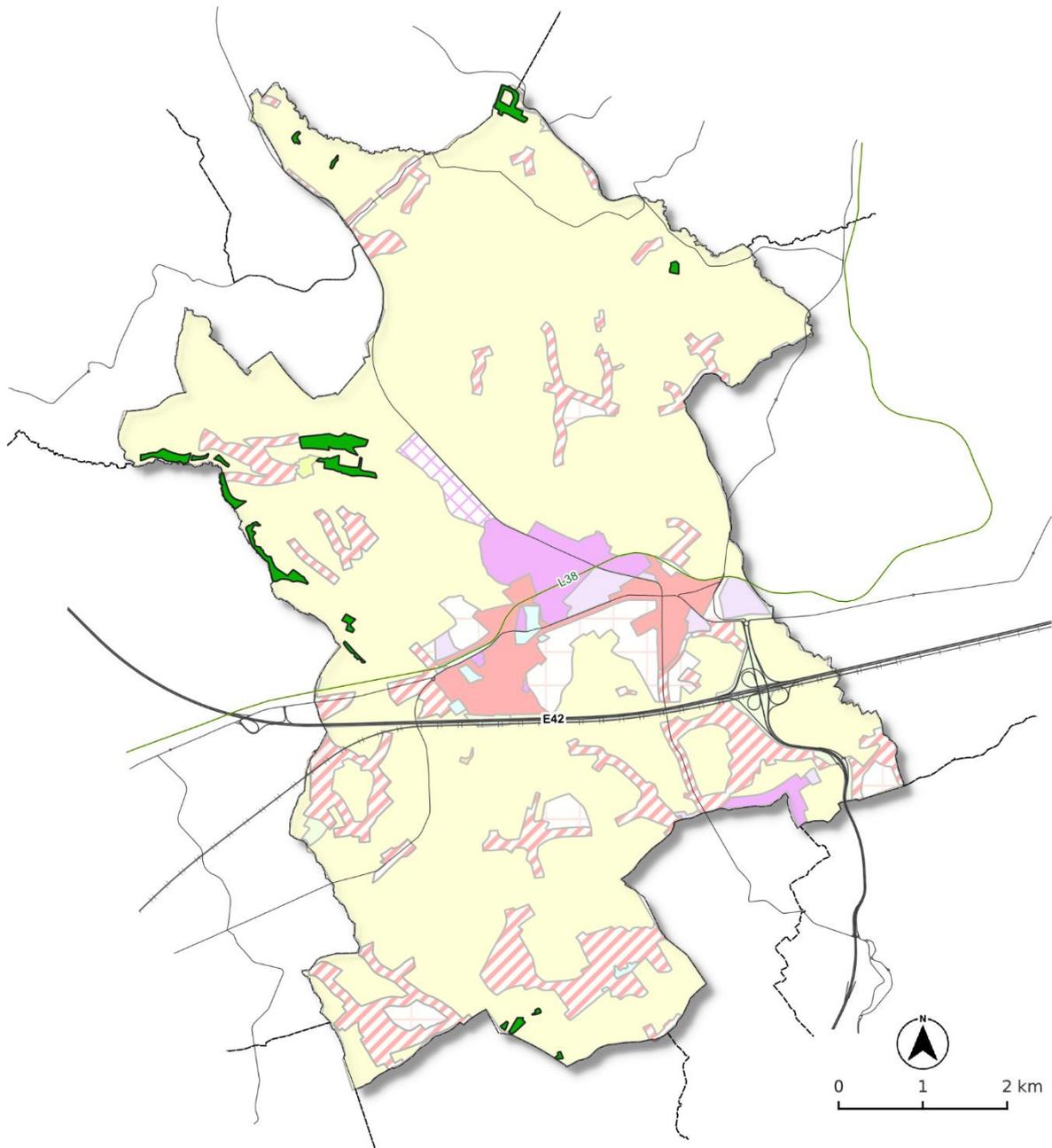


Figure 21 Localisation des zones forestières
Source : SPW, 2021

3-9 ZONES D'ESPACES VERTS

Le territoire communal présente **un total de 55,2 ha** de zones d'espaces verts. Conformément à l'article D.II.38 du CoDT, ces zones sont destinées « *au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel* ».

La plupart de ces zones sont en réalité les abords des axes autoroutiers. Une seule zone d'espaces verts, au sud-ouest du territoire, est occupée par un massif forestier.

Notons qu'au vu du caractère historique des bocages, avec la présence de haies et vergers à caractère patrimonial et identitaire, la quantité d'espaces verts au plan de secteur de Herve reste très limitée.

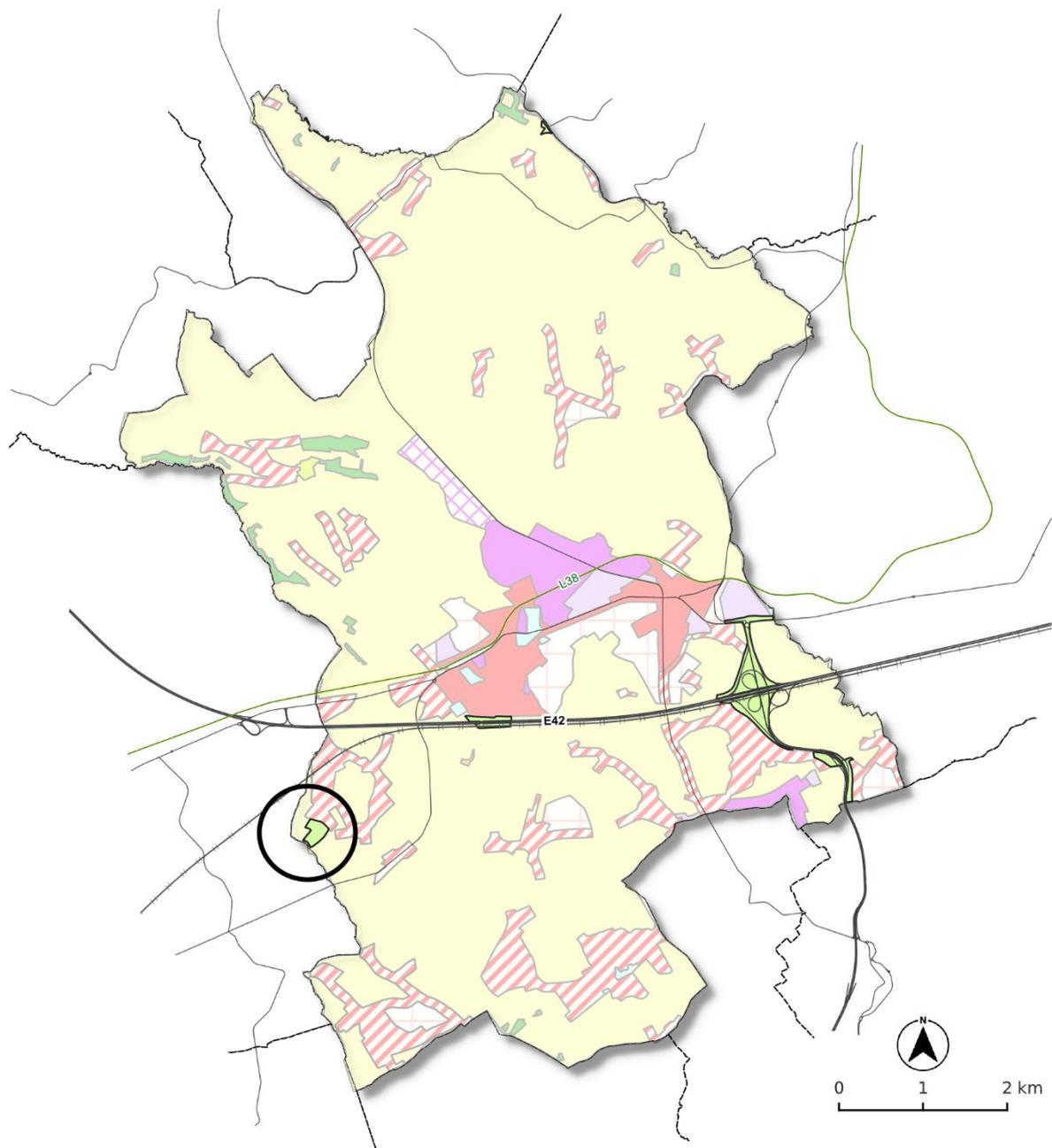


Figure 22 Localisation des zones d'espaces verts
Source : SPW, 2021

3-10 ZONES DE PARC

Conformément à l'article D.II.40 du CoDT, ces zones sont destinées « *aux espaces verts ordonnés dans un souci d'esthétique paysagère* ».

Le territoire communal présente **une seule zone de parc sur Bolland de 4,5 ha** qui correspond au parc du Château de Bolland.

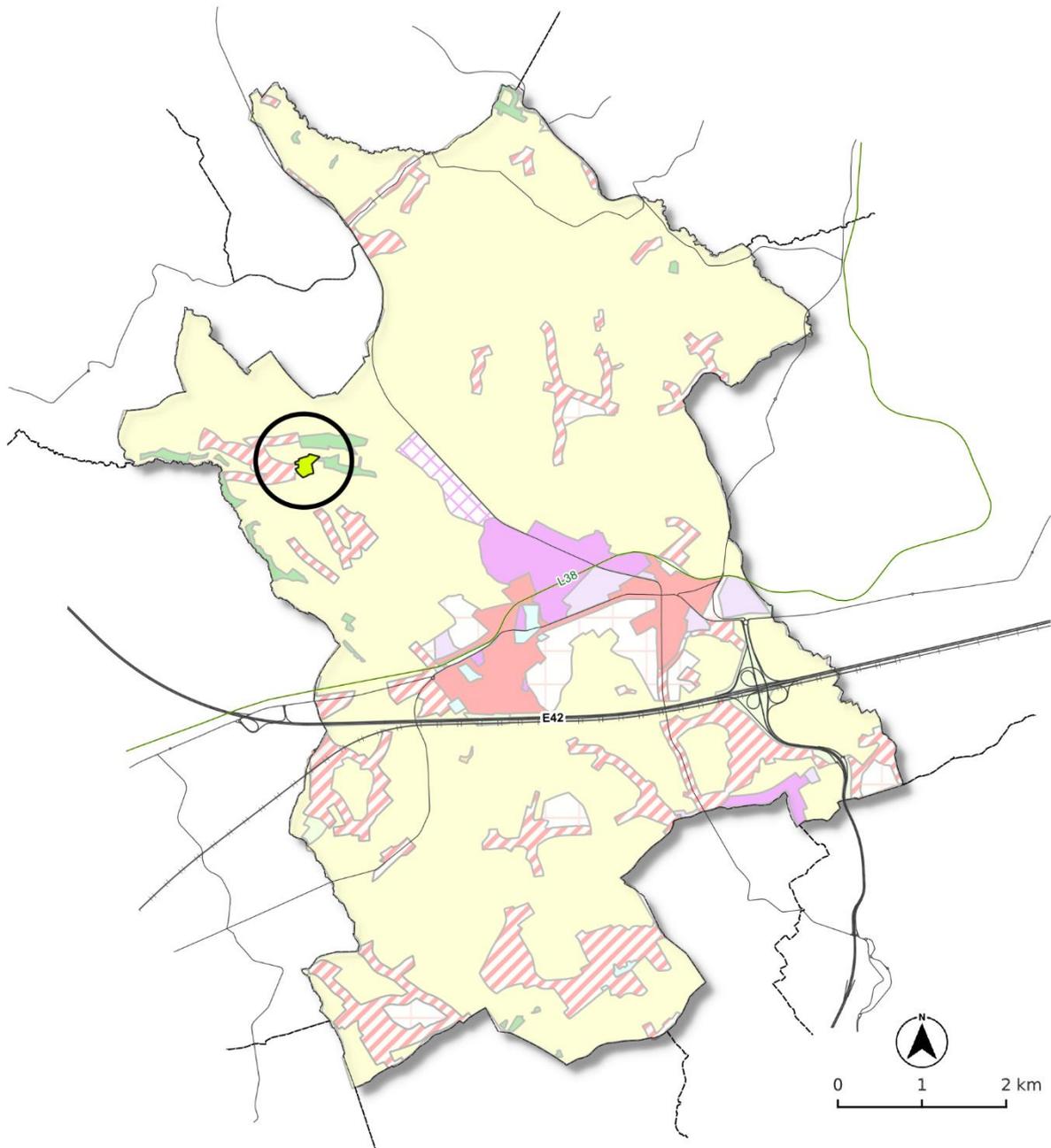


Figure 23 Localisation des zones de parc
Source : SPW, 2021

3-11 PÉRIMÈTRES EN SURIMPRESSIION

Deux types de **périmètres de protection** sont en surimpression des affectations précitées dans le Plan de secteur ; il s'agit des **périmètres d'intérêt paysager** et des **périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique**.

L'article R.II.21-8 de la partie réglementaire du CoDT indique que « **le périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique** vise à favoriser au sein d'un ensemble urbanisé l'équilibre entre les espaces bâtis ou non bâtis et les monuments qui les dominent ou les sites qui les caractérisent. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être soit interdits, soit subordonnés à des conditions particulières de protection ». Ces périmètres couvrent **25,9 ha** du territoire communal, soit moins de **0,5%**. Ces périmètres sont très ponctuels sur le territoire.

L'article R.II.21-7 de la partie réglementaire du CoDT indique que « **le périmètre d'intérêt paysager** vise à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être autorisés pour autant qu'ils contribuent à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage bâti ou non bâti ». Ces périmètres couvrent **360,6 ha** du territoire communal, soit **6%**. On remarque que le village de Bolland est celui qui présente la part la plus importante de ces périmètres d'intérêt paysager.

Le volet paysage est détaillé plus précisément au chapitre 0 Cadre bâti et paysager.

Notons également qu'un troisième périmètre en surimpression est présent, il s'agit d'un périmètre de révision et de réservation qui correspond au tracé du TGV, aujourd'hui existant.

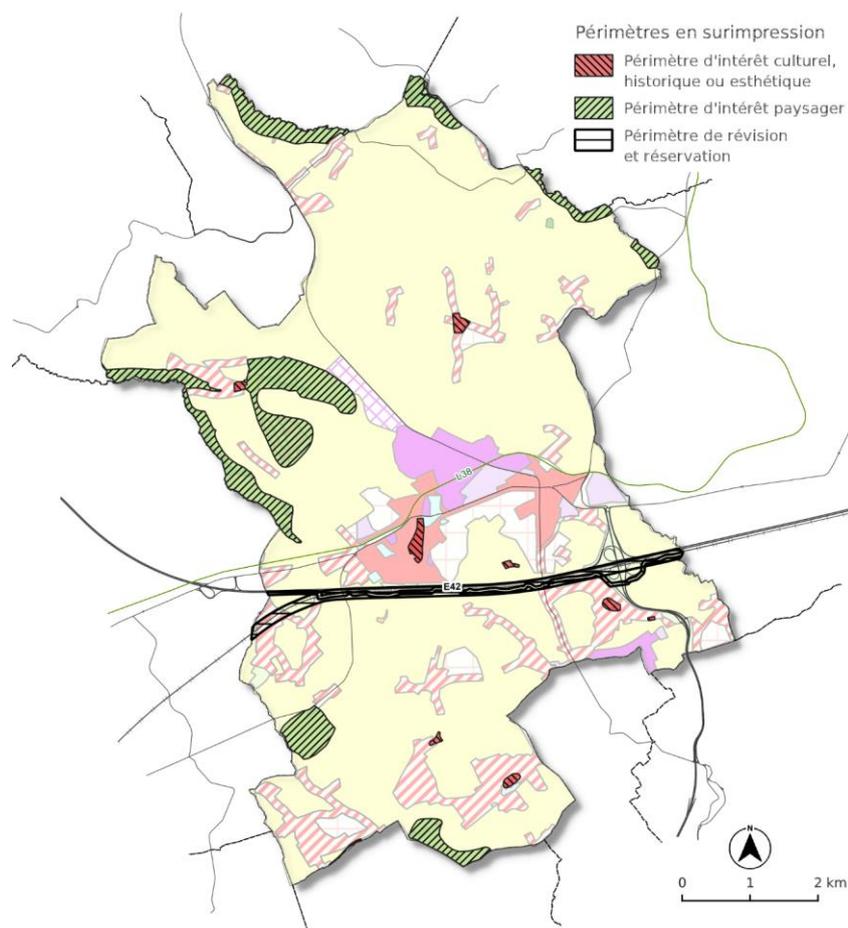


Figure 24 Localisation des périmètres de protection

Source : SPW, 2021

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- ✓ 181,8ha de zone d'habitat et 686,9ha d'habitat à caractère rural.
- ✓ L'importance des Zones d'activité économique, principalement situées le long de la N3, sauf pour le parc de Chaineux.
- ✓ L'importance des zones agricoles, à l'inverse des zones forestières, de parc ou d'espace vert.
- ✓ Le nombre important de ZACC (9) et une ZACCE.
- ✓ L'importance des périmètres d'intérêt paysage couvrant 6% du territoire.
- ✓ 3 zones de services publics et équipements communautaires, dont une à Grand-Rechain présentant encore un grand potentiel.
- ✓ Une seule zone de loisir déjà occupée par le tennis club de Herve.

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront la structure territoriale ...

Les potentialités à mobiliser/intégrer :

- ✓ Les ZACC présentent un potentiel urbanisable, dont la pertinence de mise en œuvre sera à analyser, ainsi qu'à prioriser.
- ✓ La ZACCE dont la pertinence de mise en œuvre sera à analyser.

4 | CONTEXTE SOCIO- DÉMOGRAPHIQUE

Ce chapitre a pour but de présenter les principales caractéristiques sociales de la commune. La situation démographique actuelle sera étudiée du point de vue de la population, des ménages et de la structure par âges. Le territoire communal sera comparé aux entités supérieures (arrondissement, Province et Wallonie). Dans un second temps, des perspectives démographiques sont proposées, dans le but d'estimer le développement futur de la population et des ménages sur la commune de Herve. Enfin, les services à la population liés à l'enseignement, la petite enfance et les personnes âgées seront analysés.

CARTE GRAND FORMAT

- /

SOURCE DES DONNÉES

Les données ont été récoltées auprès de STATBEL en janvier 2020. Les données les plus récentes disponibles sont les suivantes :

- Chiffres de population : 2020
- Structure des ménages : 2020
- Chiffres de population et structure par âge par secteurs statistiques : 2020
- Structure des ménages par secteurs statistiques : 2020
- Parcs de logements, types de logements et années de construction : 2020
- Permis logements et rénovation : 2019

D'autres sources ont également été utilisées :

- Etude « Quartiers nouveaux », CPDT, 2015
- Etude « Les tissus urbanisés wallons », CPDT, 2015
- Matrice cadastrale au 01/01/2020
- Prix du foncier et de l'immobilier : Analyse annuelle des notaires, Province de Liège, 25/02/2021

Les perspectives démographiques sont basées sur deux organismes :

- Perspectives démographiques de l'IWEPS, juillet 2020
- Perspectives démographiques du Bureau Fédéral du Plan, janvier 2021

Autres sources:

- www.enseignement.be
- <https://my.one.be/fr/>

MÉTHODOLOGIES SPÉCIFIQUES

- Secteurs statistiques : regroupement par anciennes communes et par sous-entités.
- Secteurs statistiques : tous les secteurs dont la densité est inférieure à 1hab/ha n'ont pas été repris sur les cartes présentées dans la suite du document.

4-1 EVOLUTION ET BILAN DÉMOGRAPHIQUE

La commune de Herve compte 17.620 habitants au 1^{er} janvier 2020, pour une densité brute de 310 hab/km². La commune de Herve est la plus importante en taille parmi les communes du GAL Pays de Herve.

Sa densité est bien plus importante que celle des entités de référence (arrondissement, Province, Wallonie). La commune de Herve présente un profil que l'on peut qualifier de « semi-rural », et joue clairement un rôle de pôle structurant vis-à-vis du plateau Hervien.

	Population 2019	Densité en hab / km ²	Evo pop 78 - 19 en%	Evo pop 78 - 19 en nombre	Evo pop 91 - 19 en%	Evo pop 01 - 19 en%
Herve	17.620	310	32,0	4.268	12,7	6,9
Communes du GAL Pays de Herve						
Aubel	4.246	225	30,4	990	17,4	10,0
Limbours	5.905	240	9,4	506	12,2	7,5
Olné	4.036	252	46,7	1.285	19,9	7,1
Pepinster	9.693	391	7,0	631	7,6	3,9
Welkenraedt	10.068	412	33,1	2.501	22,1	14,0
Plombières	10.527	198	30,0	2.429	20,9	12,1
Thimister-Clermont	5.681	198	60,9	2.151	30,3	7,5
GAL	67.776	274	27,9	14.807	16,5	8,6
Entités supérieures						
Ar. de Verviers	287.772	143	17,7	43.326	13,5	8,0
Pr. de Liège	1.106.992	287	9,6	96.889	10,7	8,5
Wallonie	3.633.795	216	12,7	409.859	11,6	8,6

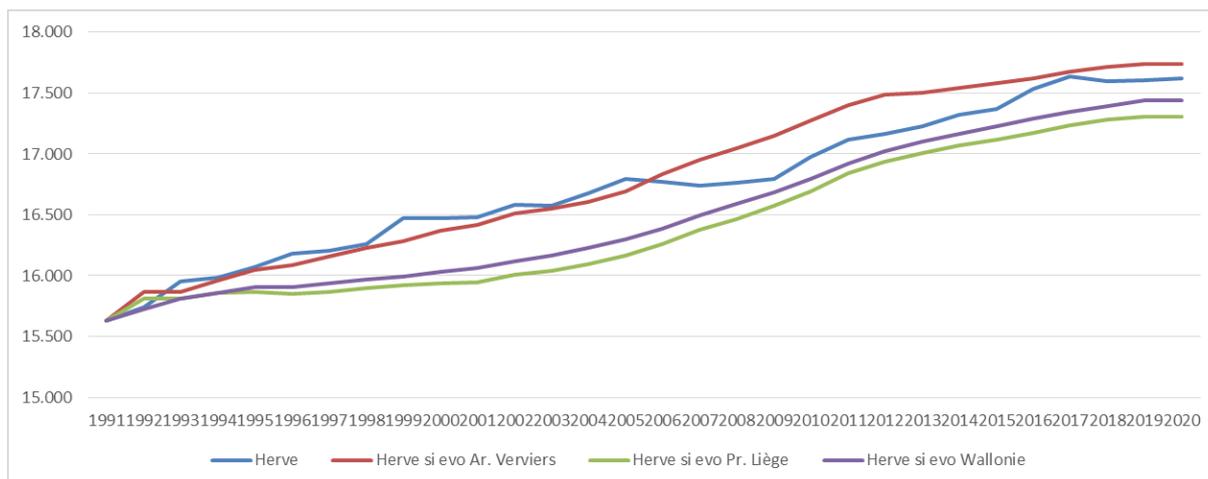
Tableau 6 Evolution de population et densité
Source : Statbel, 2020

L'évolution de population sur la commune de Herve est très importante depuis la fusion des communes, mais tend nettement à se stabiliser ces dernières années. En effet, depuis 1978, la population a augmenté de 4.268 habitants (effet de la périurbanisation des années 1980), ce qui représente environ un quart de sa population actuelle. L'augmentation depuis 1978 est donc de 32%, pour 17,7% sur l'arrondissement. Depuis 2001, la population de Herve a augmenté de 6,9%.

En comparaison avec les communes du GAL, notons que si Herve est la commune qui a augmenté le plus en terme de nombre d'habitants depuis 1978, en croissance relative (%) les communes de Olné (46,7%), Welkenraedt (33,1%) et particulièrement Thimister-Clermont (+60,9%) la surpassent.

En comparaison avec la Province et la Wallonie, cette augmentation est particulièrement élevée. Le graphique ci-dessous montre l'évolution réelle de la population sur la commune de Herve depuis 1978 et celles hypothétiques calquées sur l'évolution de la Wallonie (courbe mauve), la Province (courbe verte) et l'arrondissement de Verviers (courbe rouge).

Ce graphique confirme que la croissance démographique est maintenant stabilisée et conforme à celles des territoires de niveau supérieur.



Graphique 2 Evolution de population

Source : Statbel, 2020

Sur la période 2010-2019, l'augmentation significative de la population sur la commune de Herve s'explique :

- A la fois par un **solde naturel important, qui assure la croissance démographique**. C'est assez rare (souvent, c'est principalement le solde migratoire interne qui explique les augmentations importantes de population). Ce phénomène est dû à la périurbanisation des années antérieures (péri-urbanisation des années 80) qui a amené de jeunes ménages et engendré un solde naturel important.
- A la fois par un **solde migratoire qui reste nettement positif**. Le solde total rapporté à 10.000 habitants montre un solde pour Herve conforme à celui du GAL. Le solde migratoire interne et le solde migratoire international sont tous les deux positifs.

Par contre, si l'on observe le bilan démographique uniquement sur ces 2 dernières années, on remarque que tout s'atténue, le solde migratoire interne étant même négatif. Le solde total rapporté à 10.000 habitants montre même un solde sur Herve bien inférieur à celui du GAL.

Qu'est-ce-que le solde naturel ?

Pour rappel, le solde naturel est la différence entre les naissances et les décès rapportée à la population totale moyenne de l'année (ou période) étudiée.

Qu'est-ce-que le solde migratoire ?

Le solde migratoire total est la différence entre la population du 1er janvier et celle du 31 décembre moins le solde naturel (naissance moins les décès) rapportée à la population totale moyenne de l'année. Par ailleurs, il est intéressant de distinguer le solde interne (mouvements à l'intérieur de la Belgique) et le solde international (mouvements de ou vers l'étranger).

Source : IWEPS

Sur les 10 dernières années : Période 2010-2019 - Moyenne					
	Solde naturel	Solde migratoire interne	Solde migratoire internat.	Solde total	Solde total / 10.000 hab.
Herve	259	172	122	553	314
Communes du GAL Pays de Herve					
Aubel	-41	33	67	59	139
Limbourg	-42	288	49	295	500
Olné	-7	153	-13	133	330
Pepinster	69	-83	40	26	27
Welkenraedt	18	213	69	300	298
Plombières	-15	526	13	524	498
Thimister-Clermont	174	73	9	256	451
GAL	415	1.375	356	2.146	317
Entités supérieures					
Ar. de Verviers	1.825	23	3.578	5.426	189
Pr. de Liège	3.040	4.019	22.819	29.878	270
Wallonie	9.811	35.342	56.669	101.822	280

Tableau 7 Bilan démographique 2010-2019

Source : Statbel, 2019

Sur les 2 dernières années : Période 2018-2019 - Moyenne					
	Solde naturel	Solde migratoire interne	Solde migratoire internat.	Solde total	Solde total / 10.000 hab.
Herve	66	-29	37	74	42
Communes du GAL Pays de Herve					
Aubel	-39	14	18	-7	-16
Limbourg	-6	-15	-6	-27	-46
Olné	5	120	10	135	334
Pepinster	33	51	-21	63	65
Welkenraedt	33	32	45	110	109
Plombières	-36	130	33	127	121
Thimister-Clermont	36	-38	34	32	56
GAL	92	265	150	507	75
Entités supérieures					
Ar. de Verviers	370	-670	1.823	1.523	53
Pr. de Liège	-61	-407	7.013	6.545	59
Wallonie	-2.007	6.193	17.955	22.141	61

Tableau 8 Bilan démographique 2018-2019

Source : Statbel, 2019

4-2 POPULATION ET ÉVOLUTION PAR SECTEURS STATISTIQUES ET VILLAGES

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Afin d'effectuer une analyse détaillée de la population et de son évolution sur le territoire communal de Herve, nous nous sommes basés sur les plus petites entités territoriales couvertes par un relevé statistique : les secteurs statistiques. La carte suivante et le tableau ci-contre présentent et localisent les 45 secteurs statistiques de la commune de Herve, regroupés en 3 parties :

1. Les secteurs centraux : Herve, Battice et Chaineux, ainsi que des secteurs hors village à la limite territoriale est.
2. Les secteurs au nord : Charneux, Bolland et Julémont, ainsi qu'un secteur hors village entre Charneux et Bolland.
3. Les secteurs au sud : José, Xhendelesse, Grand-Rechain, Bruyères et Manaihan, ainsi que des secteurs hors village à la limite territoriale ouest

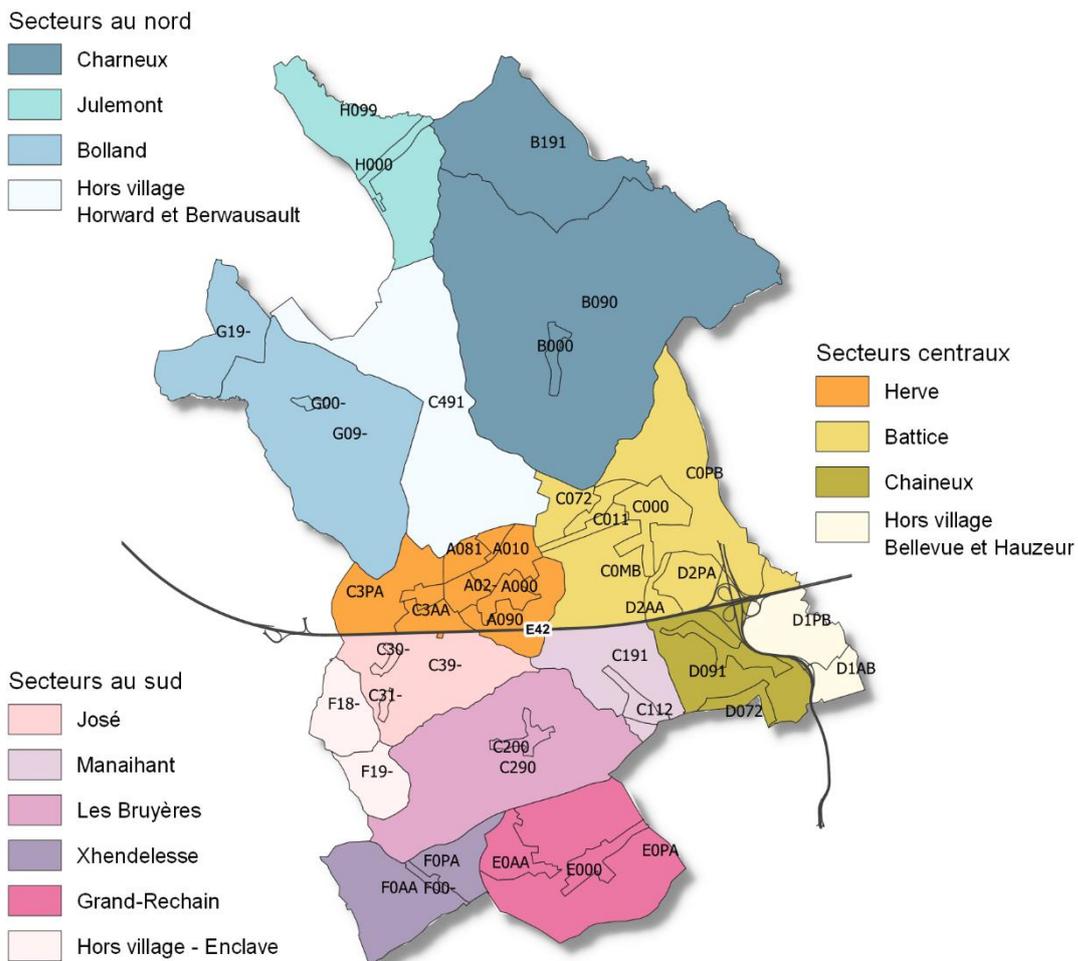


Figure 25 Localisation des secteurs statistiques et regroupement par entités

Source : Statbel, 2020 | Fond de plan : Secteurs statistiques | Réalisation : SEN5, février 2021

Secteurs au nord

Charneux

B000 CHARNEUX CENTRE
B090 CHARNEUX - HABITATIONS DISP.
B191 HOLIGUETTE - ROSSENFOSSE

Julémont

H000 JULEMONT CENTRE
H099 JULEMONT - HABITATIONS DISP.

Bolland

G00- BOLLAND CENTRE
G09- BOLLAND-HABITATIONS DISP.
G19- EN NECHE-BARBOTHEZ

Hors village : Horward et Berwausault

C491 HORWARD-BERWAUSAULT

Secteurs centraux

Herve

A000 HERVE-CENTRE
A010 HERVE - RUE HAUTE ET EXTENSION
A02- HERVE OUEST(STADE & FINANCIER)
A032 HERVE - CHATEAU D'EAU
A081 AU DELA DU CHEMIN DE FER
A090 HERVE - HABITATIONS DISPERSEES
C322 OUTRECOUR-CENTRE
C3AA SUR LES VIGNES
C3PA OUTRECOUR

Battice

C000 BATTICE-CENTRE
C011 ROUTE DE HERVE
C072 ZONING INDUSTRIEL
C0MB BOUXHMONT
C0PB MALVAUX-GAILLETES
D2AA ES BOSSE
D2PA WAUCAUMONT

Chaîneux

D000 CHAINEUX-CENTRE
D072 PARC INDUSTRIEL CHAINEUX
D091 CHAINEUX - HABITATIONS DISP.

Hors village - Bellevue et Hauzeur

D1AB BELLEVUE
D1PB HAUZEUR

Secteurs au sud

José

C30- JOSE
C31- FAYS DE JOSE
C39- SUR LA COMMUNE

Manihant

C112 MANAIHANT
C191 HAUTREGARD

Bruyères

C200 LES BRUYERES-CENTRE
C290 LES BRUYERES-HABITATIONS DISP.

Xhendelesse

F00- XHENDELESSE CENTRE
F0AA XHENDELESSE
F0PA VOIE LEDENT

Grand-Rechain

E000 GRAND-RECHAIN-CENTRE
E0AA HENRI-MONFORT
E0PA FORBORTS-TRIBOMONT

Hors village - Enclave

F18- ENCLAVE NORD, LES XHAWIRS
F19- ENCLAVE SUD, RENEUBOIS

Tableau 9 Liste des secteurs statistiques et regroupement par entités | Source : Statbel

DENSITÉ D'HABITANTS

La cartographie des densités de population par secteurs statistiques fait ressortir les centralités de Battice et Herve, qui forment un continuum le long de la N3.

Le secteur statistique du centre de Herve est le plus dense avec 66 hab/ha, et présente une densité davantage urbaine. Les secteurs statistiques des centralités de Battice, Charneux, Charneux, Manihant, Grand-Rechain, José ou encore Xhendelesse présentent également une densité brute non négligeable entre 15 à 25 hab/ha. Ces densités sont caractéristiques d'une commune à profil rural.

Moins de la moitié des secteurs statistiques dépassent la densité de 5 hab/ha. Les 28 secteurs statistiques d'une densité brute inférieure à 5 hab/ha sont représentés en vert sur la carte-dessous et dominent spatialement le territoire communal.

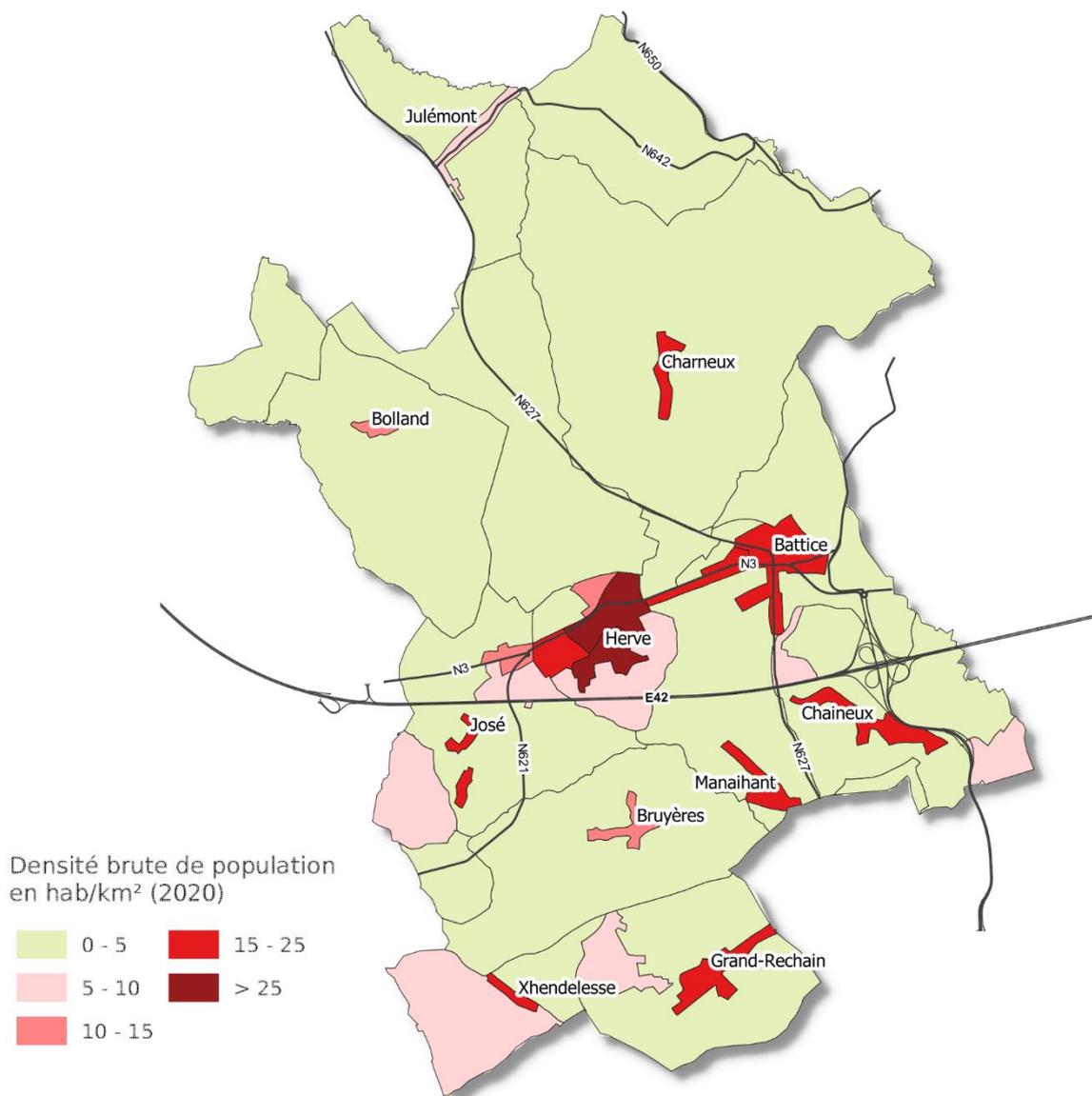


Figure 26 Densité par secteurs statistiques

Source : Statbel, 2020 | Fond de plan : Secteurs statistiques | Réalisation : SEN5, février 2021

NOMBRE D'HABITANTS PAR ENTITÉS

Les données statistiques les plus récentes sur la population, par secteur statistique, datent de 2020. Le tableau suivant présente le nombre d'habitants par entités et anciennes communes, ainsi que leur part dans la population totale.

Les secteurs centraux de **Herve et Battice regroupent ensemble 7.624 habitants, soit plus de 43% de la population communale**. Les secteurs de Charneux (au nord) et de Grand-Rechain (au sud) accueillent également une part non négligeable de la population communale.

	Population en 2020	Part de population en 2020
Secteurs centraux		
Herve	4.919	27,9%
Battice	2.705	15,4%
Chaineux	751	4,3%
Hors village - Bellevue et Hauzeur	427	2,4%
Secteurs au nord		
Charneux	1.604	9,1%
Julémont	426	2,4%
Bolland	971	5,5%
Hors village – Horward et Berwausault	297	1,7%
Secteurs au sud		
José	543	3,1%
Manaihan	838	4,8%
Bruyères	973	5,5%
Xhendelesse	1.090	6,2%
Grand-Rechain	1.449	8,2%
Hors village - Enclave	627	3,6%

Tableau 10 Population par entités

Source : Statbel, 2020

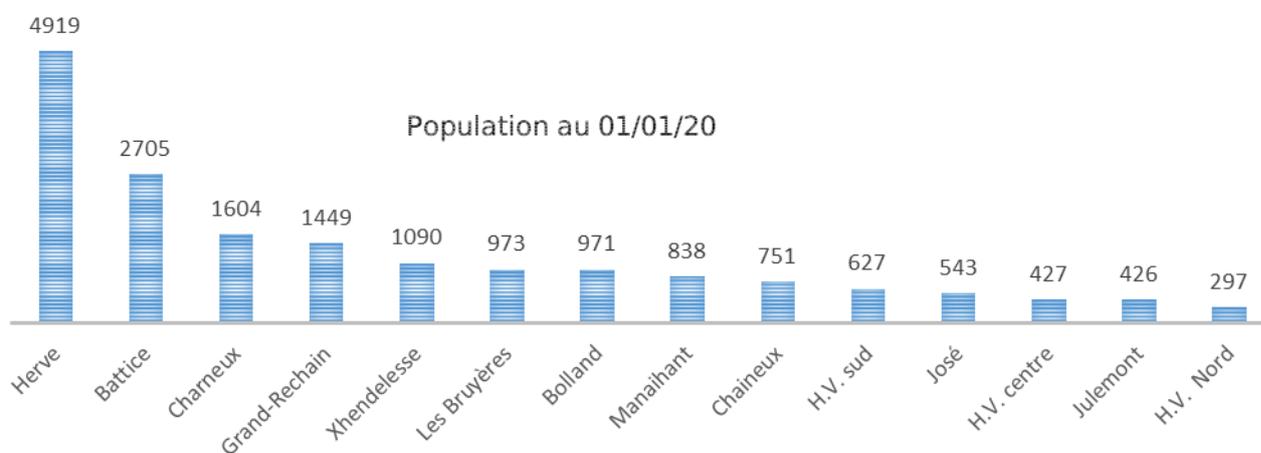


Figure 27 Nombre d'habitants par entités

Source : Statbel, 2020

EVOLUTION DE POPULATION PAR ENTITÉS

L'analyse de l'évolution de la population entre 2001 et 2020 par entités montre que **Battice a perdu 301 habitants entre 2001 et 2020**, soit une diminution de 10% là où Herve en a gagné 287. Bruyères, Xhendelesse et Grand-Rechain ont également connu une diminution de population sur la même période, mais dans une moindre mesure.

Notons que le village de **Bolland est le village qui a gagné le plus d'habitants** entre 2001 et 2020 (soit 306 habitants), soit une augmentation de 46% de sa population. Manaiant a également gagné 287 habitants, soit une augmentation importante de près de 40%.

	Evo. 2001-2020 en nbr	Evo. 2001-2020 en%	Evo. 2010 – 2020 en nbr	Evo. 2010 – 2020 en%
Secteurs centraux				
Herve	287	6,2%	162	3,4%
Battice	-301	-10,0%	-79	-2,8%
Chaineux	156	26,2%	152	25,4%
Hors village - Bellevue et Hauzeur	43	11,2%	23	5,7%
Secteurs au nord				
Charneux	96	6,4%	26	1,6%
Julémont	27	6,8%	-21	-4,7%
Bolland	306	46,0%	191	24,5%
Hors village – Horward et Berwausault	2	0,7%	1	0,3%
Secteurs au sud				
José	149	37,8%	136	33,4%
Manaiant	237	39,4%	30	3,7%
Bruyères	-49	-4,8%	-98	-9,2%
Xhendelesse	-39	-3,5%	23	2,2%
Grand-Rechain	-48	-3,2%	-42	-2,8%
Hors village - Enclave	195	45,1%	141	29,0%

Tableau 11 Evolution de population par entités
Source : Statbel, 2020

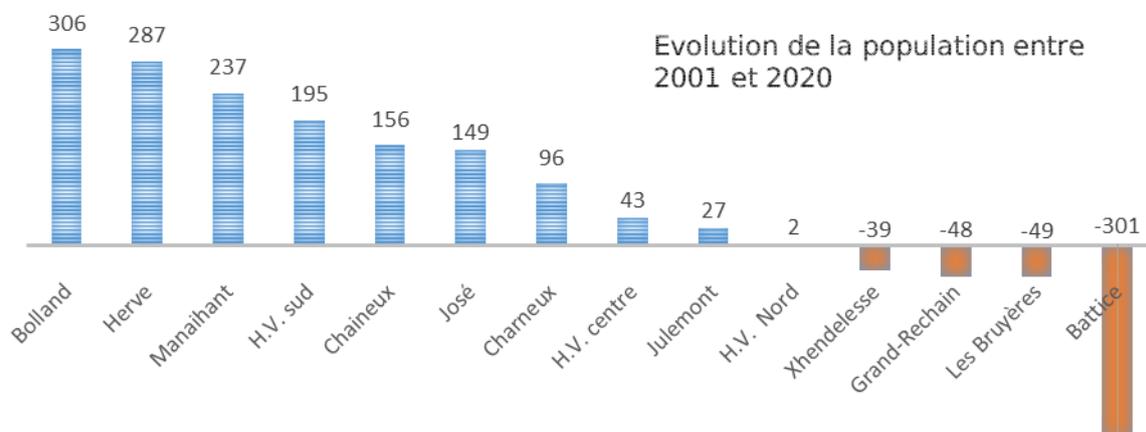


Figure 28 Evolution de la population par entités entre 2001 et 2020
Source : Statbel, 2020

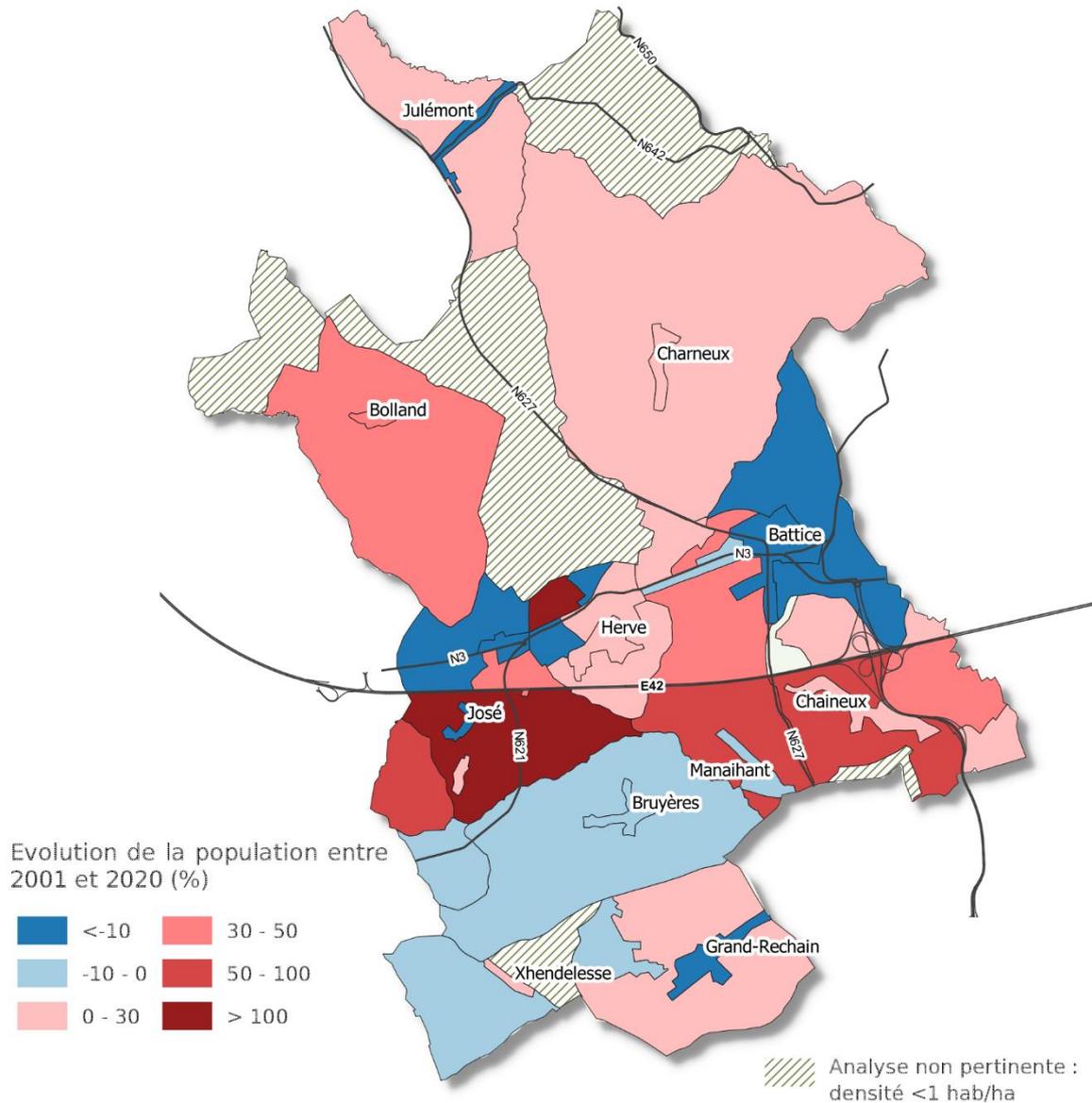


Figure 29 Evolution de population 2001-2020 par secteurs statistiques
 Source : Statbel, 2020 | Fond de plan : Secteurs statistiques | Réalisation : SEN5, mars 2021

L'analyse de l'évolution de population entre 2001 et 2020 par secteurs statistiques met en avant plusieurs phénomènes :

- La centralité de Battice et sa périphérie immédiate connaît une diminution importante. Une hypothèse explicative est le développement du parc d'activités économiques.
- Les secteurs périphériques de Herve connaissent également une diminution de population.
- On constate une diminution de population dans plusieurs secteurs statistiques centraux : Battice, José, Manaihant, Bruyères, Grand-Rechain ou encore Julémont.
- Les augmentations les plus importantes se situent dans des secteurs périphériques, c'est-à-dire autour de Chaîneux, de José ou de Herve.
- Les entités de Charneux et de Bolland connaissent une augmentation aussi bien dans le secteur central que périphérique.

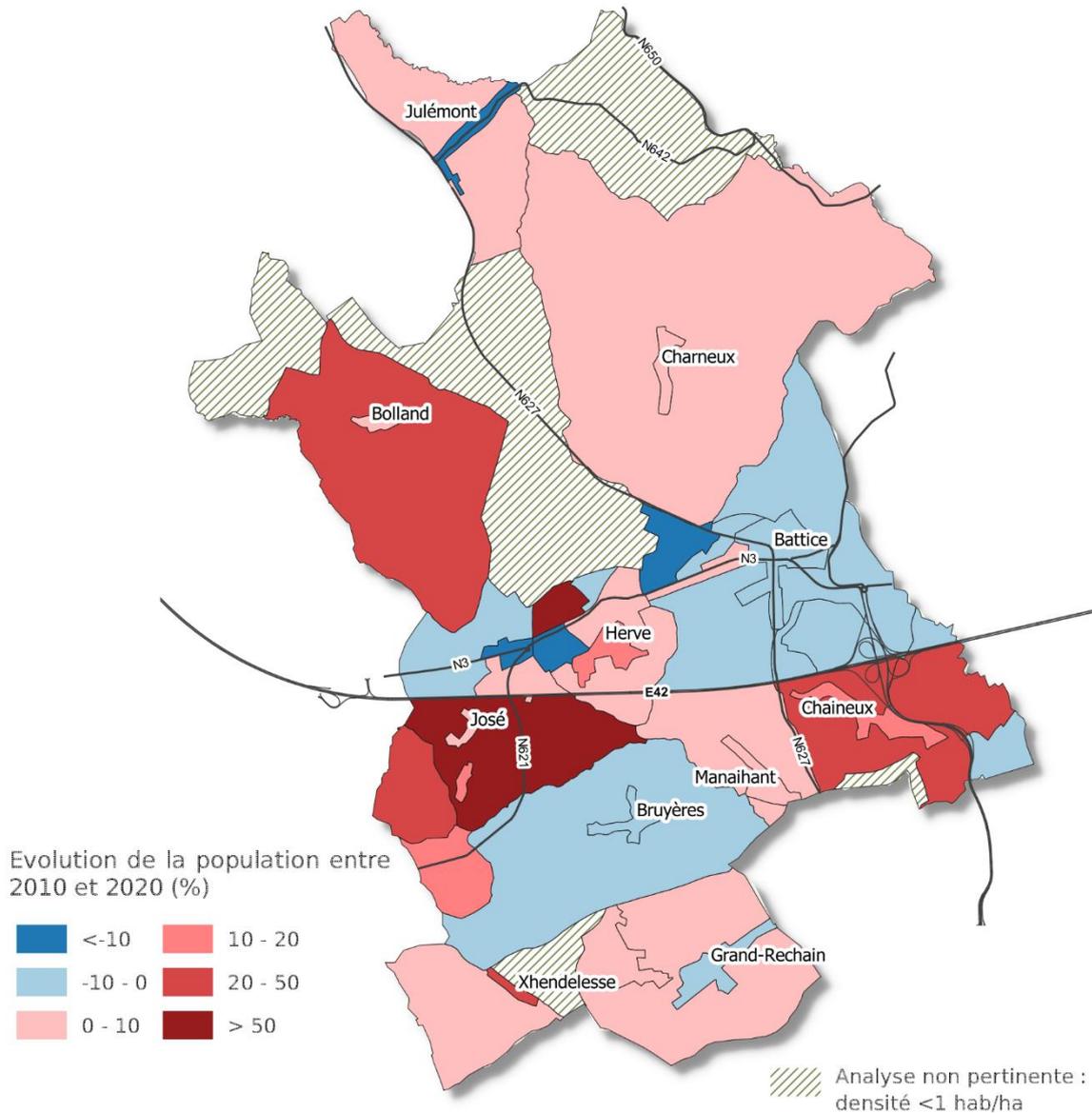


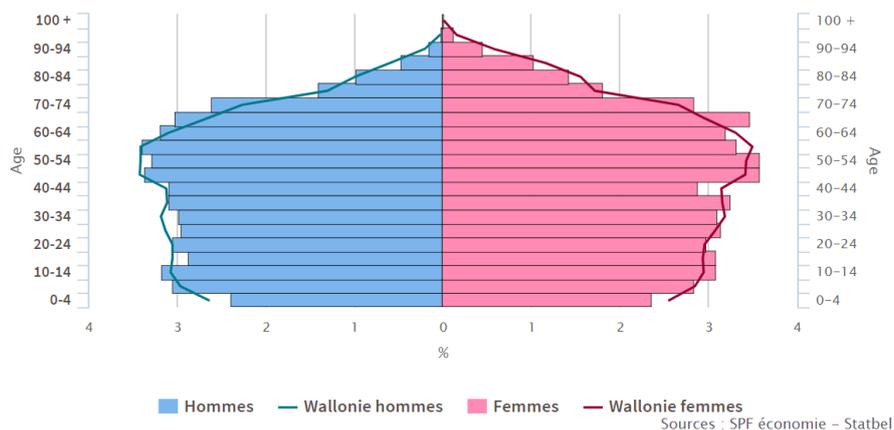
Figure 30 Evolution de population 2010-2020 par secteurs statistiques
 Source : Statbel, 2020 | Fond de plan : Secteurs statistiques | Réalisation : SEN5, mars 2021

La cartographie de l'évolution de population plus récente, entre 2010 et 2020, met clairement en évidence des phénomènes qui s'amorçaient déjà sur celle de 2001-2020 :

- À savoir une **diminution de population au sein de Battice et sa périphérie.**
- Les populations des alentours de Bolland, Chaîneux et José continuent d'augmenter.
- Les population des centralités de Bruyères, Grand-Rechain et Julémont continuent de diminuer.

4-3 STRUCTURE PAR ÂGES

L'analyse de la pyramide des âges de la commune de Herve montre un **profil caractéristique des territoires périurbains**, à savoir un déficit au sein de la tranche des jeunes adultes (25-35ans) ainsi que dans la première tranche d'âge (0-4ans). Ce phénomène s'explique par le fait que les jeunes adultes et couples ont tendance à vivre dans un premier temps plutôt au sein des villes, avant de revenir ultérieurement s'installer en périphérie, à la recherche d'une maison familiale disposant d'un jardin et d'un cadre plus rural.



Graphique 3 Pyramide des âges de la commune de Herve au 01/01/2020

Source : IWEPS, 2020

Notons également la part élevée des tranches 60-75ans. Ils représenteront dans les prochaines années une population de plus de 80ans importante. Nous le verrons ultérieurement dans l'analyse des perspectives démographiques, le phénomène de vieillissement de la population généralisé, annoncé en Wallonie, concerne également la commune de Herve.

	Age moyen de la pop.	Part des moins de 20 ans	Part des 60 ans et +	Part de 80 ans et +	Evolution des moins de 20 ans (2001 - 2019) en%	Evolution des 60ans et + (2001 - 2019) en%	Indice de dépendance
Herve	41,8	22,9	25,2	4,4	-12,0	36,1	93,3
GAL	41,2	23,2	24,2	4,7	-12,3	26,9	90,3
Ar. de Verviers	41,8	23,1	24,8	5,2	-9,6	14,7	92,4
Pr. de Liège	41,6	22,8	24,8	5,3	-4,7	8,7	91,0
Wallonie	41,6	22,8	24,5	5,2	-5,1	11,3	91,5

Tableau 12 Structure par âges et évolution

Source : Statbel, 2019

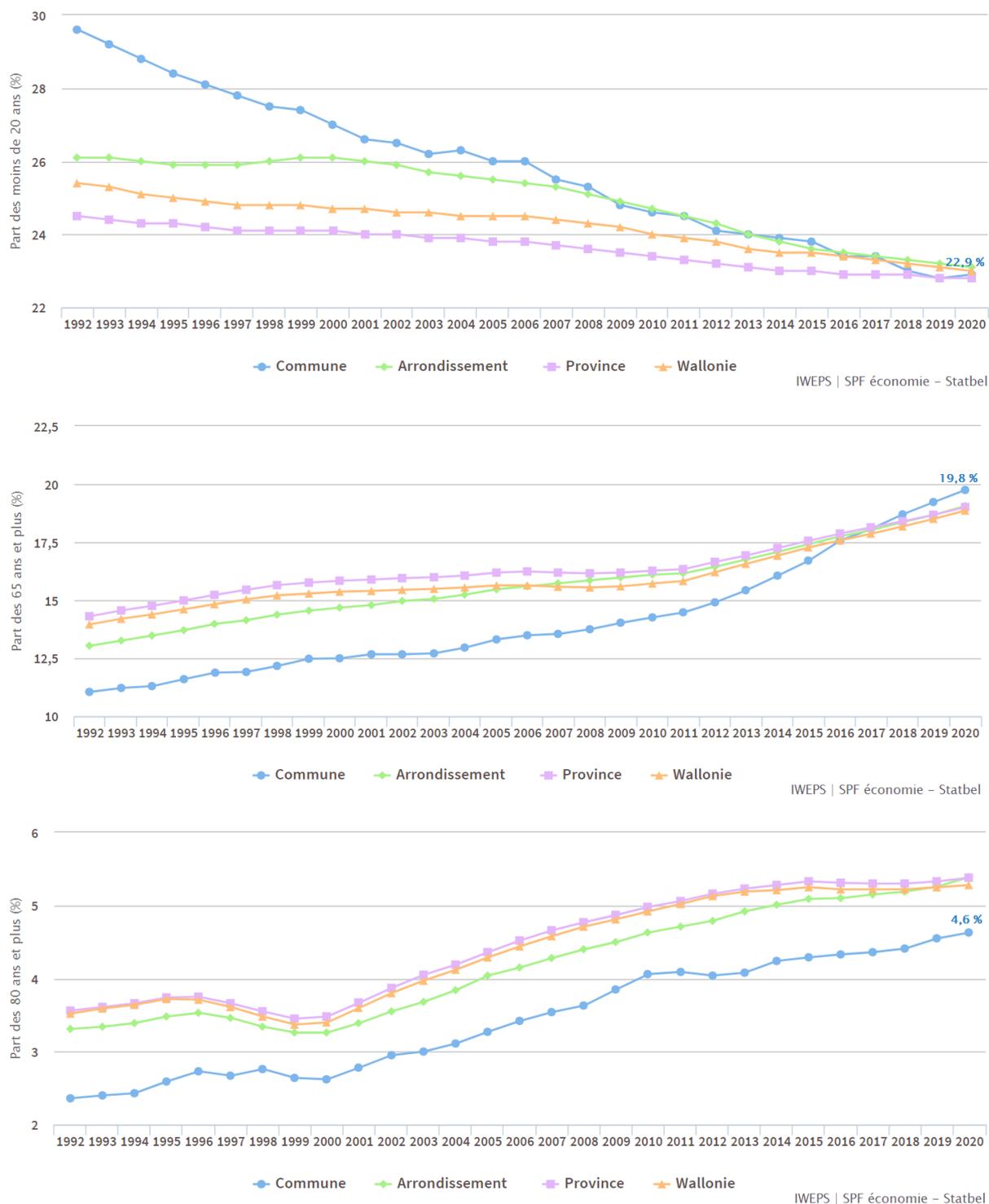
La structure par tranche d'âges de la commune de Herve est conforme à celle des entités supérieures et à la moyenne des communes du GAL.

L'indice de dépendance est de 93,3 sur la commune de Herve, soit légèrement au-dessus des entités supérieures.

Qu'est-ce-que l'indice de dépendance ?

L'indice de dépendance est le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre des autres » (soit les moins de 20ans et 60ans et +), et le nombre d'individus capables d'assumer cette charge (soit la tranche d'âge 20-59ans).

Source : IWEPS



Graphique 4 Evolution des parts des tranches d'âges '20ans et plus', '65ans et plus', et '80ans et plus'.
Source : IWEPS, 2020

La part des moins de 20ans a fortement diminué ces 30 dernières années sur Herve, pour même arriver à une part plus faible que ce que l'on observe sur l'arrondissement ou en Wallonie.

Le constat inverse peut être fait pour les seniors dont la part ne cesse d'augmenter. En effet, la proportion des 60ans et plus atteint 25% sur Herve et dépasse celles des entités de référence.

Le premier constat à tirer du tableau ci-dessous concerne les deux entités de Battice et Herve. On peut remarquer que leur part de population de moins de 20ans est plus faible que sur la plupart des autres secteurs statistiques et que, à l'inverse, leur proportion de personnes âgées de 65ans et plus est plus élevée qu'ailleurs. La tranche d'âge 20-65ans (représentant les « actifs ») est également plus faible sur Herve et Battice.

Le phénomène inverse est à observer sur les entités de Bolland, José, Chaineux ou encore Julémont qui présentent un profil de population plus jeune avec une population âgée moins élevée.

Toutefois, malgré ces constats en terme « relatif », **il ne faut pas oublier que l'entité de Herve est celle qui accueille le plus de population** en terme de nombre, et que c'est donc là-bas que l'on retrouve aussi bien le nombre le plus important de personnes de moins de 20ans, que de personnes de plus de 65ans, soit respectivement 1.047 et 1.094 habitants.

Après les entités de Herve et Battice, c'est l'entité de Charneux qui accueille le plus de jeunes de moins de 20ans (378 habitants).

	Pop. de - de 20ans	Part de la pop. de - de 20ans	Pop. 20-64ans	Part de la pop. 20-64ans	Pop. 65ans et +	Part de la pop. de 65ans et +
Secteurs centraux						
Herve	1.047	21,4%	2.746	56,2%	1.094	22,4%
Battice	566	21,1%	1.510	56,4%	603	22,5%
Chaineux	193	26,2%	426	57,9%	117	15,9%
Hors village - Bellevue et Hauzeur	101	23,9%	244	57,7%	78	18,4%
Secteurs au nord						
Charneux	378	23,7%	944	59,1%	276	17,3%
Julémont	102	24,2%	264	62,7%	55	13,1%
Bolland	286	30,0%	560	58,7%	108	11,3%
Hors village - Horward et Berwausault	68	23,0%	173	58,4%	55	18,6%
Secteurs au sud						
José	164	30,9%	315	59,4%	51	9,6%
Manaihan	202	24,2%	491	58,9%	141	16,9%
Bruyères	189	19,5%	594	61,4%	184	19,0%
Xhendelesse	237	22,0%	628	58,3%	212	19,7%
Grand-Rechain	318	22,0%	822	57,0%	303	21,0%
Hors village - Enclave	167	27,0%	366	59,1%	86	13,9%

Tableau 13 Structure par âge, par anciennes communes et entités
Source : Statbel, 2019

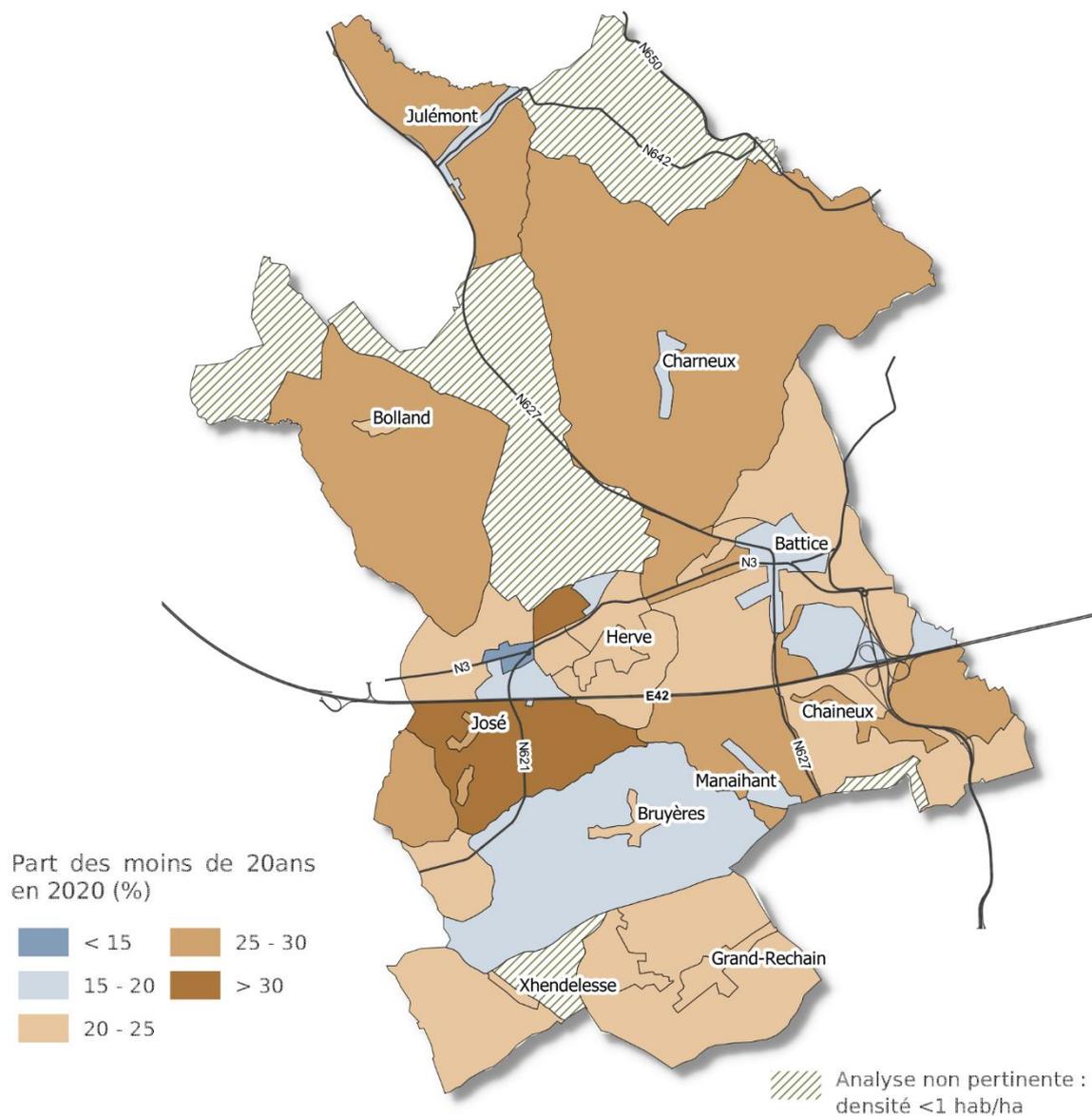


Figure 31 Part des moins de 20ans par secteurs statistiques

Source : Statbel, 2020 | Fond de plan : Secteurs statistiques | Réalisation : SEN5, mars 2021

L'analyse territoriale par secteur statistique de la population de moins de 20ans montre que les centralités (Herve, Battice, Charneux notamment) ont une proportion moins importante, à l'inverse des secteurs plus périphériques.

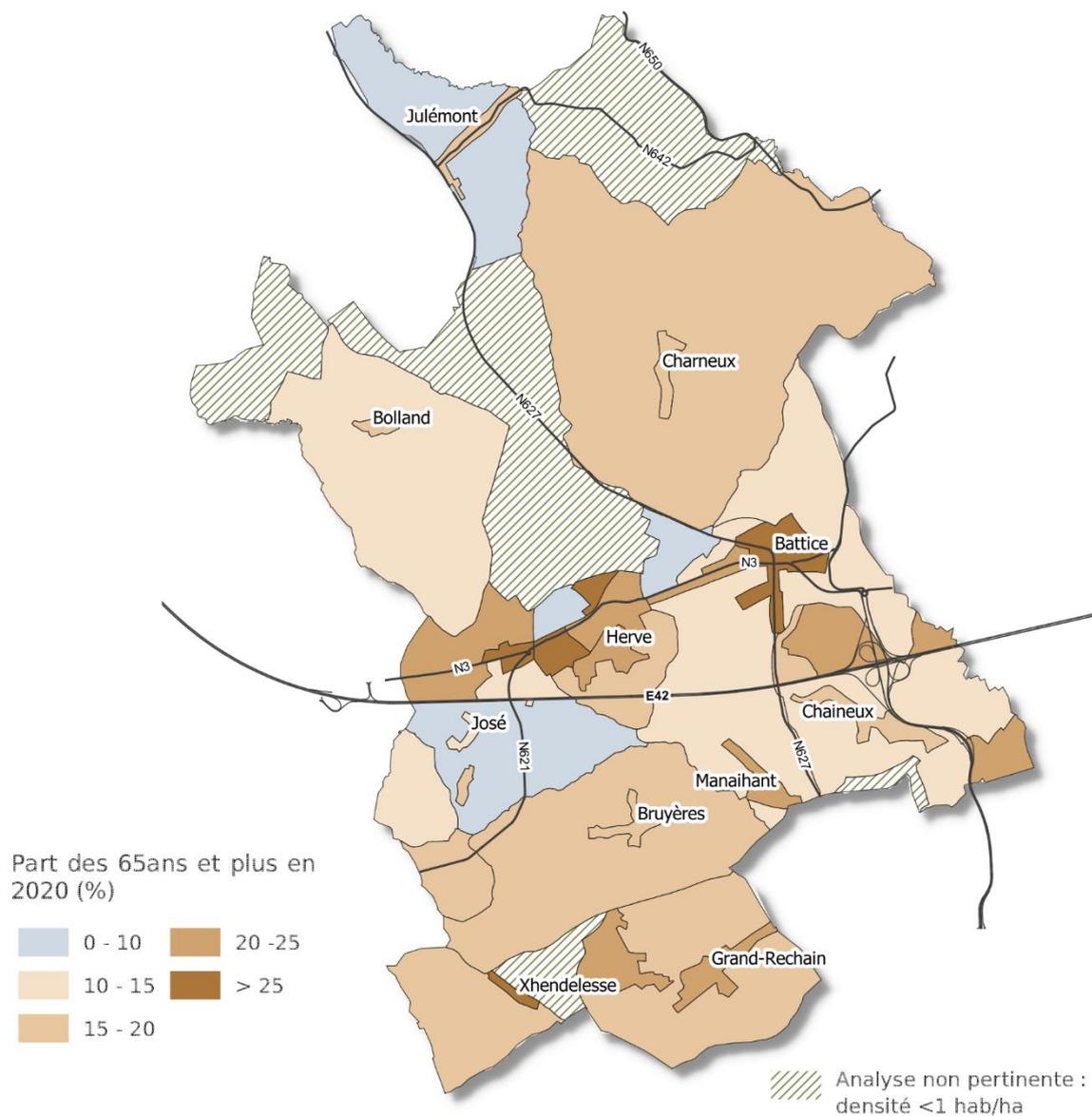


Figure 32 Part des plus de 65ans par secteurs statistiques
 Source : Statbel, 2020 | Fond de plan : Secteurs statistiques | Réalisation : SEN5, mars 2021

Le phénomène inverse apparaît lorsque l'on analyse la répartition territoriale par secteurs statistiques de la population de 65ans et plus, qui se localise préférentiellement au sein des centralités, particulièrement dans le centre de Herve et de Battice.

4-4 ORIGINES DE LA POPULATION

Le taux de population de nationalité étrangère sur la commune est faible, soit 4% alors que la Wallonie est à 10% et que toutes les entités supérieures présentent un taux plus important (13,17% sur l'arrondissement).

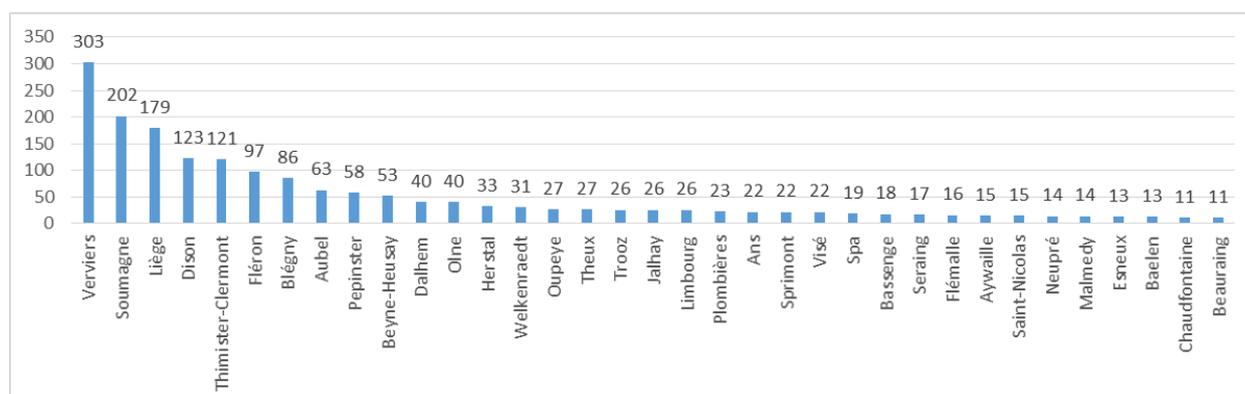
Les communes voisines affichent une part de non belge au sein de la population variable selon le caractère davantage rural (tel que Blegny et Thimister) ou plus urbain (Dison et Verviers).

	Taux de population étrangère (%)
Herve	4,13%
Ar. de Verviers	11,49%
Pr. de Liège	11,12%
Wallonie	10,38%
Communes limitrophes	
Aubel	5,84%
Blegny	3,86%
Dalhem	6,12%
Dison	13,10%
Olné	4,09%
Pepinster	5,52%
Soumagne	5,52%
Thimister-Clermont	2,73%
Verviers	12,08%

Tableau 14 – Population étrangère en 2020

Source : Statbel, 2020

Lorsque l'on analyse l'origine de la population provenant de Belgique venue s'installer à Herve sur la période 2018-2019, on remarque que sur **919** proviennent de l'arrondissement de Verviers et **947** de l'arrondissement de Liège. Près de 92% des personnes venues s'installer sur la commune proviennent donc de l'un de ces deux arrondissements. Lorsque l'on regarde les communes d'origine de ces nouveaux arrivants, ce sont Verviers, Soumagne et Liège qui sont en tête.



Graphique 5 Origine des habitants venus de Belgique s'installer à Herve durant la période 2018-2019 (seules les communes avec plus de 10 habitants venus sur Herve sont représentées sur le graphique)

Source : Statbel, 2020

4-5 STRUCTURE DES MÉNAGES

Le nombre de ménages en 2020 sur la commune de Herve est de 7.427, pour une taille moyenne de 2,37. Cette dernière est plus élevée que les entités de références (Wallonie, Province, Arrondissement), mais similaire à celle du GAL.

Notons que la part d'isolés à Herve est de 30,7%, soit bien en-deçà des moyennes des entités de référence. La part de ménages avec enfants est de 41,1%. Au vu de ces constats, la commune de Herve a un profil dit « familial ».

L'évolution de la taille des ménages sur la période 2001-2020 montre qu'elle a particulièrement diminué sur Herve. En effet, la commune enregistre une diminution de 9%, là où l'arrondissement n'enregistre une diminution que de 5,6%.

	Nbre de ménages 2020	Taille moyenne des ménages	Part de ménages isolés (%)	Part ménages avec enfants (%)	Evolution de la taille des ménages 2001-2020 en%
Herve	7.427	2,37	30,7	41,1	-9,0
Communes du GAL Pays de Herve					
Aubel	1.809	2,35	33,5	37,8	-10,6
Limbourg	2.471	2,39	34,0	41,9	-2,7
Olné	1.698	2,38	28,1	42,3	-10,4
Pepinster	4.131	2,35	34,0	42,1	-6,2
Welkenraedt	4.333	2,32	34,2	38,7	-8,0
Plombières	4.481	2,35	32,3	38,8	-7,8
Thimister-Clermont	2.224	2,55	25,4	45,8	-13,8
GAL	28.574	2,37	31,9	40,8	-8,6
Entités supérieures					
Ar. de Verviers	125.473	2,29	36,2	38,2	-5,6
Pr. de Liège	496.155	2,23	38,5	37,6	-2,7
Wallonie	1.593.505	2,28	36,2	39,4	-4,0

Tableau 15 Importance et caractéristiques des ménages

Source : Statbel, 2020

Les entités de Herve et Battice sont, de loin, celles qui possèdent le plus de ménages, soit respectivement 2.257 et 1.215 en 2020. Notons également que ce sont les plus importantes en termes de part de ménages isolés. Bolland, José et les secteurs hors villages au sud ont une part de ménages avec enfants dépassant les 50% et atteignant même 56,7% à José.

	Nombre de ménages privés	Nombre de ménages isolés	Part de ménages isolés	Nombre de ménages avec enfants	Part de ménages avec enfants
Secteurs centraux					
Herve	2.257	876	38,8%	789	35,0%
Battice	1.215	436	35,9%	439	36,1%
Chaineux	292	69	23,6%	132	45,2%
Hors village - Bellevue et Hauzeur	176	49	27,8%	77	43,8%
Secteurs au nord					
Charneux	629	142	22,6%	293	46,6%
Julémont	168	45	26,8%	75	44,6%

Bolland	346	67	19,4%	177	51,2%
Hors village – Horward et Berwausault	124	32	25,8%	49	39,5%
Secteurs au sud					
José	203	44	21,7%	115	56,7%
Manihant	335	84	25,1%	142	42,4%
Bruyères	400	102	25,5%	167	41,8%
Xhendelesse	436	116	26,6%	207	47,5%
Grand-Rechain	602	164	27,2%	251	41,7%
Hors village - Enclave	227	49	21,6%	125	55,1%

Tableau 16 Structure des ménages par anciennes communes et entités
Source : Statbel, 2020

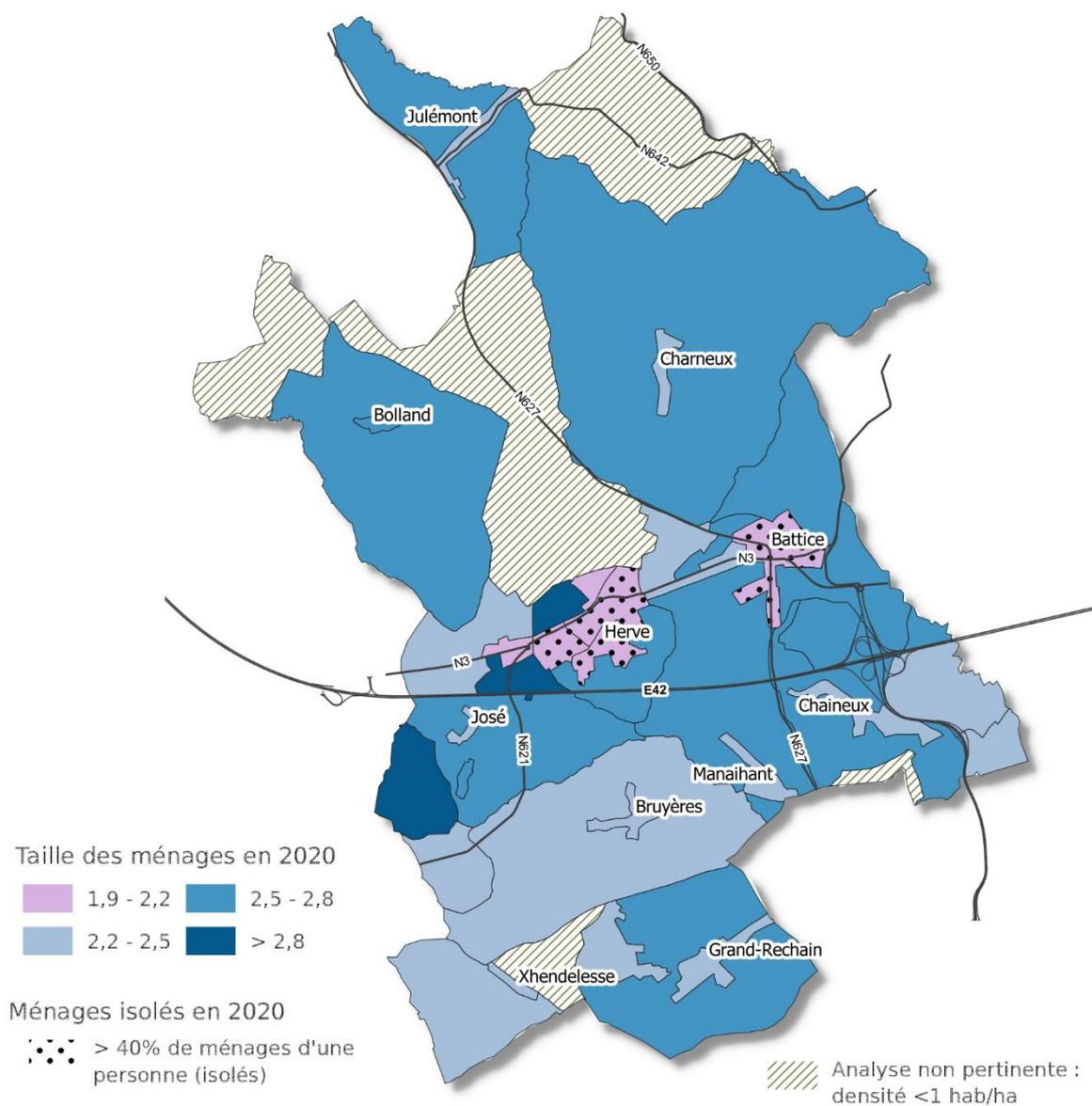


Figure 33 Taille moyenne des ménages par secteurs statistiques et population isolée
Source : Statbel, 2020 | Fond de plan : Secteurs statistiques | Réalisation : SEN5, mars 2021

4-6 CARACTÉRISTIQUES DU PARC DU LOGEMENT

4-6-1 NOMBRE ET TYPES DE LOGEMENTS

Le nombre de logements en 2020 sur la commune de Herve est de 7.711. Entre 2010 et 2020, la commune a gagné 967 logements, soit une évolution de 14,3%. Cette évolution du nombre de logements est particulièrement importante, puisqu'elle est de 10,9% sur l'arrondissement de Verviers et de 9,5% pour la Wallonie. Les communes du GAL, hormis Pepinster, ont également toutes connu une augmentation importante.

	Nbre logements 2020	% immeubles appartements 2020	% logements publics	Solde nbre de logements 2010 - 2020	Evo. nbre de logements 2010 - 2020 en%	Evo nbre immeubles à appartements 2010 - 2020 en%
Herve	7.711	3,8	5,3	967	14,3	127,9
Communes du GAL Pays de Herve						
Aubel	1.938	4,7	0,3	260	15,5	138,7
Limbourg	2.701	5,0	1,6	313	13,1	606,3
Olné	1.767	1,8	1,7	233	15,2	866,7
Pepinster	4.229	2,3	4,2	334	8,6	190,0
Welkenraedt	4.490	6,6	4,3	682	17,9	325,0
Plombières	4.908	3,6	4,5	623	14,5	326,5
Thimister-Clermont	2.283	2,9	1,2	363	18,9	436,4
GAL	30.027	3,5	3,7	3.775	14,4	156,2
Entités supérieures						
Ar. de Verviers	137.379	4,1	3,8	13.451	10,9	115,6
Pr. de Liège	530.970	4,2	6,6	42.398	8,7	85,3
Wallonie	1.735.201	3,3	5,9	150.643	9,5	75,2

Tableau 17 Nombre de logements
Source : Statbel, 2020

La part de logements publics est élevée sur la commune (5,3%) comparativement à l'arrondissement (3,8%), à la moyenne du GAL (3,7%) ou à certaines communes telles que Limbourg, Olné ou encore Thimister.

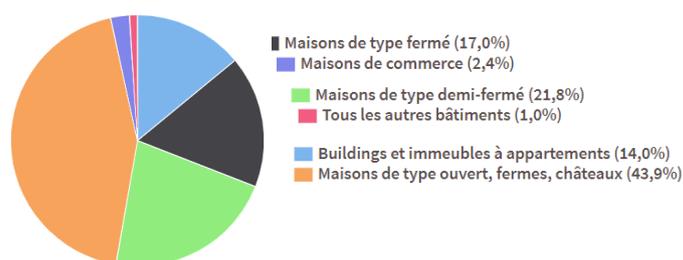
L'analyse des types de logements montre que les maisons de type ouvert, fermes ou châteaux représentent 44% des logements sur Herve, alors que cette catégorie représente à peine 27% sur la province de Liège.

La proportion de maisons de type demi-fermé est de quasiment 22%, ce qui reste important. Par contre, la proportion de maisons de type fermé est faible (17%) comparativement aux autres entités.

	% de buildings et immeubles à appartements	% Maisons de type fermé	% Maisons de type demi-fermé	% Maisons de type ouvert, fermes, châteaux	% Maisons de commerce	% Tous les autres bâtiments
Herve	14,0	17,0	21,8	43,9	2,4	1,0
Arr. de Verviers	15,4	20,6	18,2	39,2	3,8	2,9
Pr. de Liège	19,0	28,1	21,1	26,7	3,4	1,8
Wallonie	16,3	26,4	22,1	30,0	2,9	2,3

Tableau 18 Types de logements
Source : IWEPS, 2020

La proportion de logements situés dans des buildings ou immeubles à appartements est légèrement plus faible sur Herve que sur les entités de références, mais reste importante (14%). La part de maisons de commerces (2,4%) est relativement faible.



Graphique 6 Types de logements
Source : IWEPS, 2020

4-6-2 PERMIS LOGEMENTS ET RÉNOVATION

Conformément à l'article D.IV.4 du CoDT, les actes et travaux destinés à « construire, ou utiliser un terrain pour le placement d'une ou plusieurs installations fixes » sont soumis à permis d'urbanisme.

Sur la période 2014-2019, le nombre de permis logements délivrés sur la commune de Herve est de 402, et de 423 concernant les rénovations. Sur cette même période, la part des appartements dans les nouveaux logements est de 54%, soit en nette augmentation comparativement aux années précédentes.

À Herve, le nombre de permis pour de nouveaux bâtiments résidentiels délivrés depuis 1996 diminue au fur et à mesure du temps, passant de 412 sur la période 1996-2001, à 220 sur la période 2014-2019. Le nombre de permis rénovation résidentiel tend à augmenter, étant de 272 sur la période 1996-2001 et 423 sur la période 2014-2019.

	1996-2001	2002-2007	2008-2013	2014-2019
Résidentiel				
Nbr de nouveaux bâtiments	412	296	284	220
Nbr de nouveaux logements	528	349	355	402
Nbr de nouveaux appartements soit xx% des nouveaux logements (n%)	136 26%	72 21%	87 25%	217 54%
Superficie moyenne des nouveaux logements (en m ²)	224	254	240	222
Nbr de rénovations	272	347	435	423
Non-résidentiel				
Nbr de nouveaux bâtiments	82	68	58	49
Volume moyen des nouveaux bâtiments (en m ³)	6.048	5.286	3.641	9.342
Nbr de rénovations	110	133	108	32
Nbr total de permis d'urbanisme délivrés..	876	844	885	724
... pour de nouveaux bâtiments	494	364	342	269
... pour des rénovations	382	480	543	455

Tableau 19 Permis d'urbanisme depuis 1996 jusqu'en 2019
Source : Statbel, 2019

Si l'on rapporte le nombre de permis de 2019 à 10.000 habitants, on peut comparer la commune de Herve avec les entités supérieures. On remarque que le territoire communal affiche un nombre de permis bien plus élevé que les entités de référence. Le même constat est à réaliser pour les rénovations, mais dans une moindre mesure.

	Nbre de nouveaux bâtiments / 10.000 hab	Nbre de nouveaux logements / 10.000 hab.	Nbre de nouveaux appartements / 10.000 hab	Nbre de rénovation / 10.000 hab
Welkenraedt	29	54	30	50
Ar. de Verviers	21	37	17	26
Pr. de Liège	18	36	21	25
Wallonie	18	32	16	24

Tableau 20 Permis de bâtir 2019
Source : Statbel, 2019

4-6-3 PRIX DU FONCIER ET DE L'IMMOBILIER

Sur l'ensemble de l'année 2020, le nombre de transactions immobilières a finalement été inférieur de -2,7% à celui de 2019. Cela n'est évidemment pas étonnant en regard de la crise sanitaire Covid-19. Toutefois, au 4ème trimestre 2020, le baromètre des notaires a mesuré la deuxième activité la plus élevée depuis l'existence de cet outil.

En Wallonie, l'activité a augmenté d'environ +3% en province de Namur, de Liège et de Luxembourg. En Hainaut, l'activité est restée stable et en Brabant wallon elle a diminué de -8,4%.

	Belgique	Région wallonne	Province de Liège
Prix médian¹ des maisons	250.000 €	181.000 €	184.000 €
Evolution sur 5 ans (2016-2020)	+19,0% +40.000 €	+16,0% +25.000 €	+18,7% +29.000 €
Evolution sur 5 ans après inflation	+12,7% + 27.000 €	+9,7% +15.000 €	+12,4% +19.000 €
Prix médian des appartements	200.000 €	165.000 €	155.000 €
Evolution sur 5 ans (2016-2020)	+11,1% +20.000 €	+11,9% +17.500 €	+10,7% +15.000 €
Evolution sur 5 ans après inflation	+3,4% + 6.000 €	+4,2% +6.000 €	+3,0% +4.000 €
Prix médian des terrains à bâtir	120.000 €	Non communiqué	70.920 €

Tableau 21 Évolution du prix médian des maisons, appartements et terrains à bâtir (2020)
Source : Analyse annuelle des notaires, Province de Liège, 25/02/2021

Une analyse plus fine par arrondissement fait également apparaître des variations entre communes. Ainsi, l'arrondissement de Verviers se compose de plusieurs zones :

- Le pays de Herve au nord, avec des prix médians oscillant entre 198.000 € et 259.000 €. La commune de Herve affiche quant à elle un prix de 218.500 € (cfr. tableau ci-dessous).
- La ville de Verviers et son bassin industriel avec les communes de Pepinster, Dison, Verviers et Limbourg avec des prix médians entre 170.000 € et 190.000 €.
- La zone de Stoumont, Theux, Spa et les Hautes Fagnes (Malmedy, Waimes, Saint-Vith) avec des prix médians entre 185.000 € et 229.000 €, entourant la commune de Jalhay avec un prix médian de 250.000 €.
- Les communes au sud (Lierneux, Trois-Ponts, Stavelot) et le plus à l'est (Butgenbach, Bullange, Amblève) avec des prix médians entre 155.000 € et 180.000 €.

¹ La médiane permet de partager une série de ventes en deux parties égales. La moitié des opérations a eu cours à des prix inférieurs à la médiane et l'autre moitié à des prix supérieurs. Par exemple, la médiane pour le prix de vente d'une maison en Belgique en 2020 est de 250.000 EUR. Ce qui implique que 50% des ventes se sont faites en 2020 sous les 250.000 EUR et 50% à un prix supérieur.

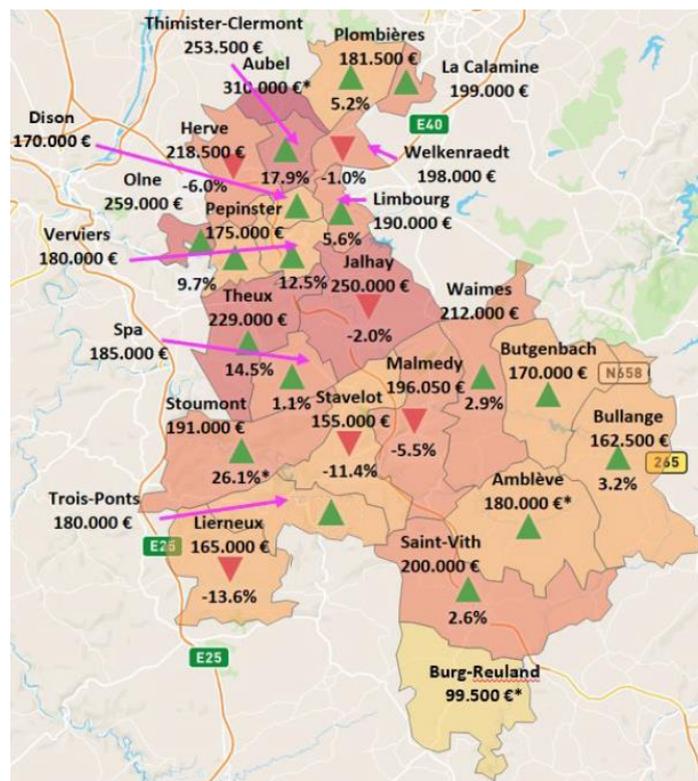


Figure 34 : Prix médian des maisons par commune de l'arrondissement de Verviers
 Source : Analyse annuelle des notaires, Province de Liège, 25/02/2021

Comme la majeure partie des secteurs de l'économie, le marché immobilier 2020 a été fortement marqué par la crise du coronavirus. En effet, malgré plusieurs mesures de soutien provisoires (ex : prolongement de l'avantage fiscal « bonus logement », etc), les mesures légales mises en place ont eu des conséquences directes sur le marché immobilier. Toutefois, malgré cette situation, il apparaît certaines grandes tendances, notamment en ce qui concerne la **demande pour des logements offrant davantage d'espace extérieur** (maisons avec jardin, appartements avec terrasse) ainsi que l'attrait d'une **pièce supplémentaire à utiliser comme bureau dans le cadre du télétravail**.

	Prix médian des maisons	Prix médian des apparts
Prov de Liège	184.000 €	166.000 €
Arrondissement de Verviers	185.000 €	170.000 €
Herve	218.500 €	-
Communes alentours		
Aubel	310.000 €	-
Thimister-Clermont	253.500 €	-
Olne	259.000 €	-
Pepinster	175.000 €	-
Dison	170.000 €	-

Tableau 22 Récapitulatif du prix médian des maisons et appartements en 2019

Source : Analyse annuelle des notaires, Province de Liège, 25/02/2021

4-7 PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Précisons tout d'abord qu'il existe **deux organismes qui développent des perspectives** de population et de ménages : l'IWEPS et le Bureau Fédéral du Plan (BFP). L'IWEPS a l'avantage de réaliser ses perspectives à l'échelle communale, là où le Bureau Fédéral du Plan ne les calcule qu'à l'échelle des arrondissements. Toutefois, l'avantage du Bureau Fédéral du Plan est qu'il établit des perspectives jusqu'en 2071, et pour chaque âge concernant les perspectives de population. De plus, les réactualisations sont plus fréquentes (janvier 2021 dans le cas présent) ce qui n'est pas le cas de l'IWEPS (juillet 2020).

Précisons que la méthodologie utilisée par le Bureau Fédéral du Plan pour établir ses perspectives à l'échelle des arrondissements est une **méthode dite « de composantes »**². L'IWEPS, depuis avril 2018, a réadapté sa méthodologie initiale afin de se caler sur les perspectives du Bureau Fédéral du Plan, assurant ainsi une cohérence au niveau des chiffres de l'arrondissement. Toutefois, la méthodologie appliquée par l'IWEPS à l'échelle des communes est différente (développée par l'UCL) et est une méthode qui a tendance à « prolonger les courbes »³, c'est-à-dire une méthode dite « au fil de l'eau ».

Nous analyserons les deux sources de données dans la suite de l'étude. Le tableau ci-dessous compare les avantages et inconvénients des deux organismes.

IWEPS	Bureau Fédéral du Plan
☺ Echelle d'analyse la plus fine : commune ☹ Mais méthodologie « fil de l'eau » à l'échelle des communes (c'est-à-dire à politique égale)	☹ Echelle d'analyse la plus fine : arrondissement
☹ Dernière mise à jour des données : juillet 2020 pour les perspectives ménages et population.	☺ Dernière mise à jour des données : janvier 2021 pour les perspectives de population et de ménages
☹ Perspectives estimées uniquement pour l'année 2034	☺ Perspectives estimées pour chaque année jusqu'en 2071
☹ Pas de détail par âge pour les perspectives de population	☺ Détail par âge pour les perspectives de population

Tableau 22 Comparaison des organismes IWEPS et BFP

Réalisation : SEN5 sprl

Toutefois, il convient de préciser que **les évolutions du nombre d'habitants et de ménages relèveront surtout de la stratégie politique qui sera mise en place** les prochaines années sur la commune de Herve. L'objet de ce Schéma de Développement Communal est d'ailleurs d'affirmer et de justifier les choix de développement en mettant en place une stratégie territoriale. **Les perspectives de l'IWEPS et du BFP sont à prendre comme des « scenarii »** parmi d'autres. Notons également qu'il sera nécessaire de s'inscrire dans les objectifs régionaux.

² « Le modèle utilisé pour les perspectives de population à long terme se base sur la méthode de composantes. Il s'agit par conséquent d'un modèle itératif qui, partant de la dernière observation par âge, sexe et nationalité, applique les hypothèses relatives à la fécondité, la mortalité et les migrations (internes et internationales) pour calculer la population au 31 décembre de l'année. La méthodologie permettant de définir les hypothèses pour chaque composante fait partie intégrante du modèle démographique. Le modèle projette la population à long terme (01/01/2061) par âge et sexe pour chaque arrondissement. » Source : www.plan.be

³ Pour plus de détails, voir : <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2018/05/R%C3%A9vision-des-perspectives-de-population-2018.pdf>

PERSPECTIVES DE POPULATION ET DE MÉNAGES

Les perspectives démographiques du BFP à l'échelle de l'arrondissement de Verviers annoncent une évolution de population de +3,56% entre 2019 et 2034. L'IWEPS annonce une augmentation de 5,17% sur la commune de Herve, ce qui est plus élevé que les perspectives à l'échelle de l'arrondissement. Rappelons que les perspectives communales de l'IWEPS sont établies selon une méthodologie « fil de l'eau » (c'est-à-dire à politique inchangée).

		Habitants en 2034	Evolution 2019-2034	Ménages en 2034	Evolution 2019-2034
Commune de Herve	IWEPS	+ 910	+ 5,17%	+ 934	+ 12,59%
	BFP	+ 627	+ 3,56% (= arr. de Verviers)	+ 522	+ 7,04% (= arr. de Verviers)

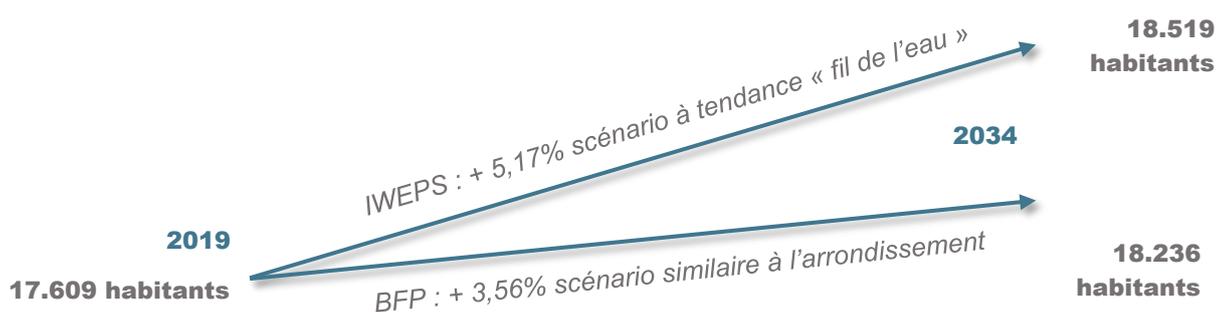
Tableau 23 Perspectives de population et de ménages
Source : BFP (janvier 2021) et IWEPS (juillet 2020)

Au final, c'est donc une augmentation entre 627 et 910 habitants qui est attendue d'ici 2034 sur la commune de Herve, soit un total entre 18.236 et 18.519 habitants.

Concernant les perspectives des ménages, les perspectives de l'IWEPS annoncent une augmentation de 12,59% des ménages entre 2019 et 2034 sur la commune de Herve. L'Arrondissement de Verviers connaîtra une augmentation de 7,04%.

Et donc une augmentation entre 522 et 934 ménages attendue d'ici 2034 sur la commune de Herve, soit un total entre 7.940 et 8.352 ménages.

Relevons un constat particulier: selon l'IWEPS, l'augmentation de ménages d'ici 2034, sera plus élevée que l'augmentation de population! C'est dû à un double effet : à la fois la réduction de la taille des ménages, et ensuite l'allongement de l'espérance de vie. Dès lors, même si Herve ne gagne plus des habitants, le nombre de ménage augmente.



Graphique 7 Scénarii de l'évolution futur de population de la commune de Herve
Source : BFP (janvier 2021) et IWEPS (juillet 2020)

DÉTAILS PAR CLASSE D'ÂGES ET TYPES DE MÉNAGES

Les détails par classes d'âges et types de ménages sont réalisés uniquement par le BFP à l'échelle de l'Arrondissement de Verviers (la donnée à l'échelle communale n'existe pas). **Ces perspectives donnent une tendance générale.**

Au niveau des perspectives démographiques par classe d'âge, on remarque que la tranche 0-3ans va stagner jusqu'en 2034. La tranche 4-12ans va légèrement augmenter pour 2034. La tranche 13-18ans va augmenter entre 2019 et 2025, pour diminuer ensuite. La grande particularité est le vieillissement de la population, annoncé globalement à l'échelle wallonne, et qui va engendrer tout d'abord **une forte augmentation de la tranche 61-80ans d'ici 2025, et ensuite une très forte augmentation des plus de 80ans à partir de 2025.**

Arr. de Verviers	Augmentation population 2019 - 2025	Augmentation population 2025 - 2034	Augmentation population 2019 - 2034
0 – 3 ans	+ 744 + 6,09%	- 734 - 5,66%	+ 10 + 0,08%
4 – 12 ans	- 352 - 1,16%	+ 780 + 2,61%	+ 428 + 1,41%
13 – 18 ans	+ 561 + 2,71%	- 407 - 1,92%	+ 154 + 0,74%
19 – 60 ans	- 4.272 - 2,74%	- 4.347 - 2,86%	- 8.619 - 5,52%
61 – 80 ans	+ 7.411 + 13,43%	+ 5.603 + 8,95%	+ 13.014 + 23,58%
+ de 80 ans	+ 1.141 + 8,57%	+ 4.127 + 28,56%	+ 5.268 + 39,58%

Tableau 24 Perspectives populations par classes d'âges sur l'Arrondissement de Verviers

Source : BFP, 2021

Les perspectives ménages sur l'Arrondissement annoncent une forte augmentation des ménages isolés. Les ménages mariés diminueront, au profit de cohabitants non mariés (avec ou sans enfants). Les familles monoparentales ainsi que les autres types de ménages (collocation, ...) vont également augmenter.

Arr. de Verviers	Augmentation ménages 2019-2034	Evolution 2019 -2034 (%)
Isolés	+ 7.813	+ 17,41
Mariés sans enfant	+ 1.136	+ 5,02
Mariés avec enfant(s)	- 5.005	- 19,60
Cohabitants non mariés sans enfant	+ 782	+ 10,41
Cohabitants non mariés avec enfant(s)	+ 2.045	+ 21,14
Familles monoparentales	+ 1.052	+ 8,14
Autres types de ménages privés	+ 967	+ 58,67

Tableau 25 Perspectives ménages par types de ménages sur l'Arrondissement de Verviers

Source : BFP, 2021

4-8 PERSPECTIVES LOGEMENTS

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Le calcul des perspectives en logements se base sur une méthodologie tirée de l'étude CPDT « Quartiers nouveaux » de 2015⁴. Il y est expliqué que **pour estimer le nombre de logements sur base de données ménages, une double transformation doit être appliquée**. L'hypothèse de base de l'étude est qu'un ménage habite un logement et qu'un logement est habité par un seul ménage. Un accroissement de x ménages sur une entité doit dès lors logiquement représenter une augmentation de x logements sur cette même entité. Les chercheurs préconisent toutefois d'apporter à ce calcul la double correction suivante :

1. Tout d'abord, pour le bon fonctionnement du marché immobilier (turn-over notamment), il convient de disposer d'un **stock de logements en surplus estimé à 10%** dans le calcul des perspectives (diverses études sur le sujet se sont accordées sur ce chiffre).
2. Ensuite, sur base de ce premier point, de manière logique, il faut s'assurer que le stock de logements actuel soit déjà bien supérieur de 10% à celui du nombre de ménages actuel. Ce second facteur permet de **réguler l'inadéquation actuelle entre l'offre et la demande de logements**, notamment pour tenir compte des logements inoccupés pour cause de travaux ou de changements d'occupants (vente/location). Le déficit de logements actuel est dès lors calculé et intégré dans l'estimation globale du nombre total de logements futurs.

PERSPECTIVES DU NOMBRE DE LOGEMENTS

Puisque cette méthodologie se base sur l'estimation du nombre de ménages en 2034, les perspectives du nombre de logements varient selon que l'on se base sur les perspectives ménages de l'IWEPS (réalisées à l'échelle communale) et celles du Bureau Fédéral du Plan (réalisées à l'échelle de l'arrondissement).

Partie 1 : + 10%		
	IWEPS	BFP
Evolution des ménages 2018-2034 en nbr	934	522
Nombre de logements idéal (+10%)	<u>1.027</u>	<u>574</u>
Partie 2 : Facteur pour l'inadéquation offre/demande actuelle		
Nombre de logements (2019, IWEPS)	7.643	
Nombre de ménages privés (2019, statbel)	7.418	
Nombre de logements idéals (+10%)	8.160	
Déficit actuel de logements	<u>517</u>	
Nombre total de logements pour 2034 :	1.544	1.091

Au total, le besoin en logements estimé d'ici 2034 se situe donc entre 1.000 et 1.500 logements.

⁴ Annexe 1 au rapport final de la Recherche R2 – Notes méthodologiques relatives aux différents volets et à l'élaboration de l'atlas des sites, Recherche R2 de la subvention 2014-2015 « Analyse prospective relative à la localisation de nouveaux quartiers qui constituent une réponse aux défis démographiques », sous la direction de Y. Hanin, J.-M. Decroly et J. Teller

PERSPECTIVES DU TYPE DE LOGEMENTS

Les analyses démographiques, et notamment les perspectives démographiques par âge au sein de l'arrondissement de Verviers, ont mis en évidence des besoins spécifiques en termes de logements :

- **La nécessité de développer une offre en plus petits logements**, au vu de la forte augmentation du vieillissement de la population, des ménages isolés, de ménages sans enfants et de familles monoparentales. Cela est d'autant plus vrai que la commune se caractérise par la prédominance d'une offre en bâti de type « 4 façades » plutôt destiné à des familles,
- **La constance de familles avec enfants**, ce qui signifie qu'il continuera à avoir un besoin en logements familiaux.

Il est clair qu'au vu de la tendance au vieillissement de la population, et l'augmentation importante de la population de 80 ans et plus, la commune de Herve devra développer à moyen-long terme, des nouveaux services adaptés aux personnes âgées : maison de repos, résidences-services, mais également infrastructures médicales et aide à domicile. En effet, que ce soit par faute de lieux d'accueil suffisants ou par choix, il est à souligner que de plus en plus d'aînés continuent à vivre chez eux. **Des adaptations sont également à considérer au niveau du logement** : avec l'âge, le domicile devient souvent trop grand, inadapté ou trop cher. Au travers de permis d'urbanisme, la commune aura un rôle important à jouer afin d'aider à adapter les logements et accueillir des formules innovantes (subdivision, taille, équipements et accès, logements intergénérationnels...).

PROJETS IMMOBILIERS À VENIR

Tel que présenté en introduction, une série de projets immobiliers sont déjà en cours sur le territoire communal, et offriront à court-moyen terme de nouveaux logements :

- Le projet Chapelier : 82 appartements
- Le projet Henova : 45 appartements
- Le lotissement Anne-Sophie Charlier : 36 maisons unifamiliales et 48 appartements.
- Permis d'urbanisations de Biomont à Grand-Rechain : environ 15 logements.

Soit déjà un total de près de 225 logements prévus à court-moyen terme.

À cela s'ajoute (à une échéance indéterminée) 3 SOL, sur les ZACC de Herve-Battice et Herve-Bolland ainsi que un projet sur le village de Grand-Rechain qui, s'ils sont mis en œuvre, augmenteront de manière considérable l'offre en logements :

- ZACC de Herve-Bolland : entre 150 et 200 logements environ
- ZACC de Herve-Battice : 484 logements suivant un phasage à long terme (30-40ans). Les deux premières phases prévoient ensemble environ 256 logements.
- Projet Vieux-Tiège à Grand-Rechain : entre 160 et 190 logements environ,

Ces trois SOL prévoient ensemble entre 560 et 650 logements (en ne prenant que les deux premières phases de la ZACC Herve-Battice).

Les projets en cours ou annoncés à court terme ainsi que les 3 SOL approuvés couvrent ensemble déjà une grande partie des besoins en logements estimés d'ici 2034 (entre 810 et 900 logements sur les 1000-1500 à prévoir).

4-9 SERVICES À LA POPULATION

4-9-1 PETITE ENFANCE ET ENSEIGNEMENT

DESCRIPTION ET LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES LIÉES À LA PETITE ENFANCE

Au 31/12/2019, la commune de Herve accueille **189 places d'accueil préscolaire** réparties sur **une vingtaine d'infrastructures** (dont 2 maisons d'enfants, 1 halte-accueil, 1 crèche, 16 accueillantes conventionnées et 1 accueillante autonome).

Le **taux de couverture est de 44,4 places/100 enfants**, ce qui est plus que les entités supérieures et les communes limitrophes de Dalhem (18,6), Dison (17,0), Pepinster (33,1), Soumagne (38,7) et Verviers (26,1), mais moins que celles d'Aubel (63,7), Blegny (60,4), Olné (44,9) et Thimister-Clermont (62,4).

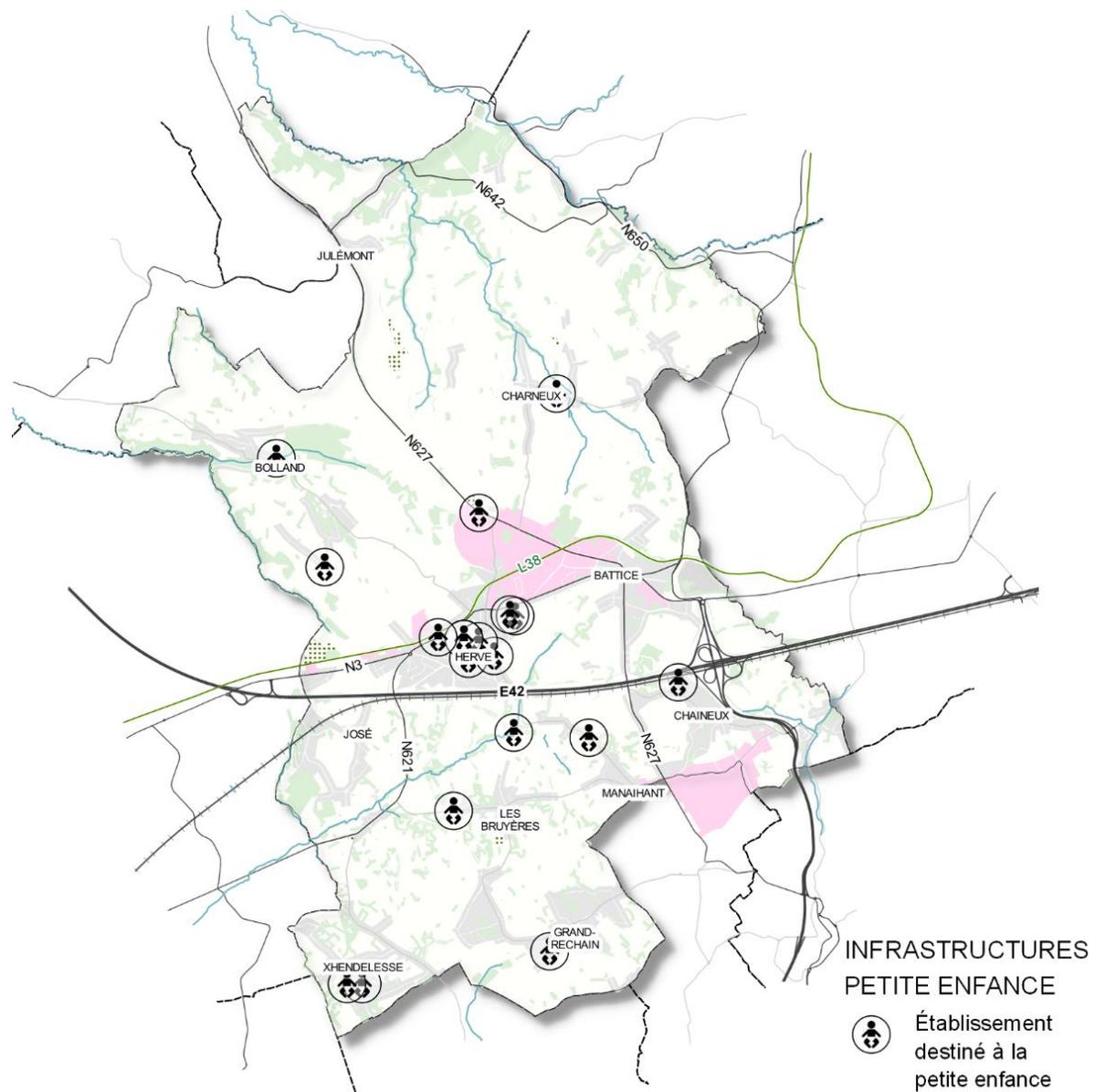


Figure 35 Recensement des infrastructures liées à la petite enfance

Source : ONE, 2021 | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, avril 2021

DESCRIPTION ET LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES LIÉES À L'ENSEIGNEMENT

Le territoire communal est un **pôle d'enseignement important** avec la présence de :

- **13 établissements** pour le **fondamental** (dont 10 du réseau communal), disséminés dans les villages de Julémont, Charneux, Bolland, Battice, Herve, Chaineux, José, Bruyères, Grand-Rechain et Xhendelesse. Tous les villages possèdent donc leur propre école (sauf Manihant).
- **3 établissements secondaires**, tous situés sur l'entité de Herve.

L'académie de Musique de Welkenraedt dispose également d'une section à Battice et le Conservatoire de Verviers d'une section à Herve.

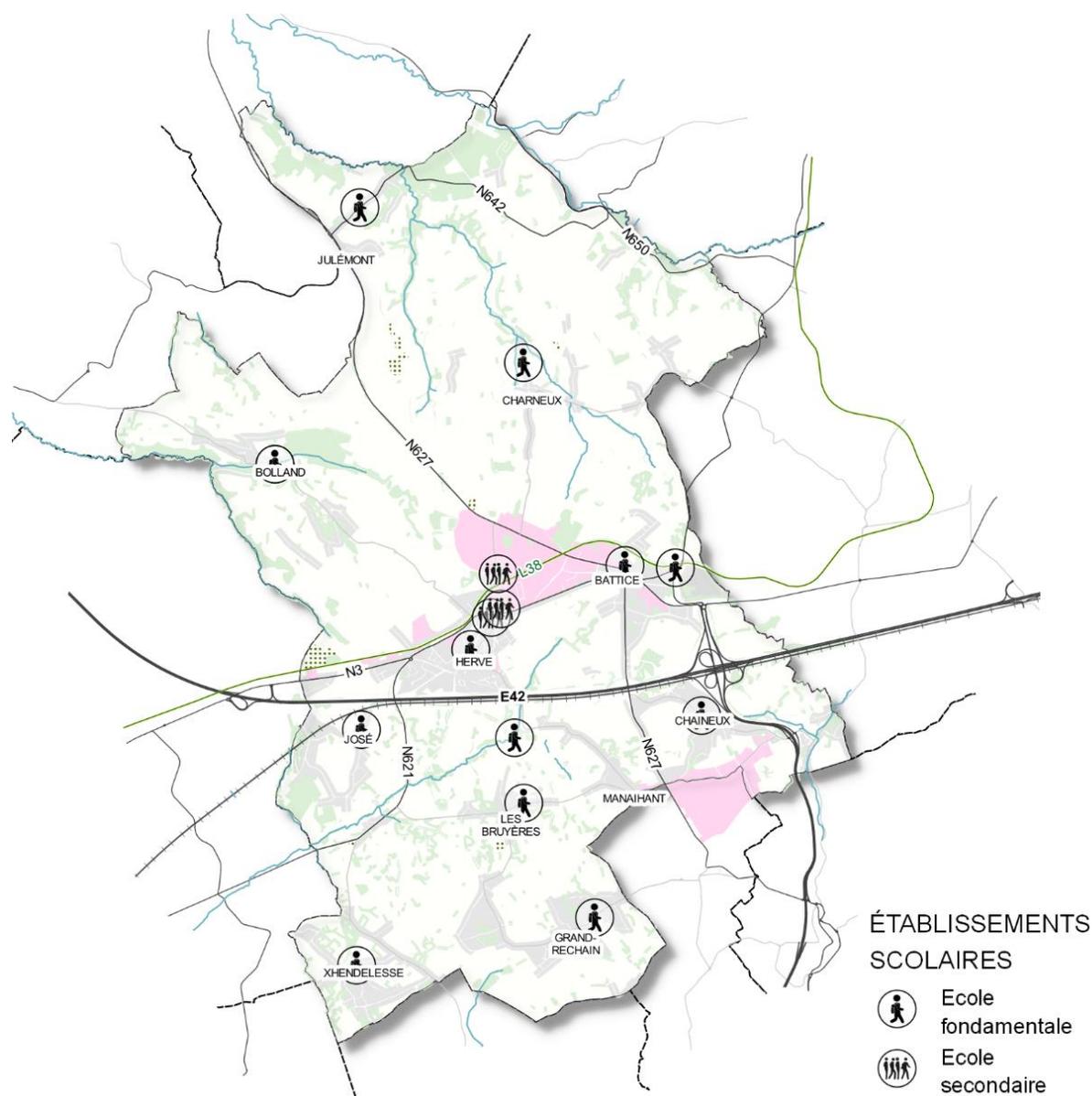


Figure 36 Recensement des établissements scolaires

Source : Ville de Herve, 2020 | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, avril 2021

ESTIMATION DES BESOINS FUTURS

La commune de Herve est un pôle scolaire avec une offre importante : 13 écoles pour le fondamental, et 3 écoles secondaires. **Quel que soit le niveau (de la petite enfance au secondaire), la performance des équipements sur la commune est remarquable**, avec un taux de couverture par 100 habitants systématiquement supérieur aux entités de référence, et une évolution positive pour toutes les infrastructures entre 2010 et 2019.

	Nombre de places d'accueil pré-scolaire	Evolution du nombre de places 2010- 2019 en%	Taux de couverture / 100 enfants
Herve	189	17,4	44
Ar. de Verviers	838	-61,9	35
Pr. de Liège	10.332	24,4	35
Wallonie	35.187	17,2	38
	Nombre d'inscrits dans le maternel	Evolution du nombre de places 2010- 2019 en%	Taux de couverture / 100 enfants
Herve	833	6,4	84
Ar. de Verviers	10.828	0,2	80
Pr. de Liège	42.146	2,1	75
Wallonie	138.214	-1,9	76
	Nombre d'inscrits dans le primaire	Evolution du nombre de places 2010- 2019 en%	Taux de couverture / 100 enfants
Herve	1.604	12,6	79
Ar. de Verviers	20.913	-0,3	77
Pr. de Liège	80.521	6,4	72
Wallonie	267.169	4,0	72
	Nombre d'inscrits dans le secondaire	Evolution du nombre de places 2010- 2019 en%	Taux de couverture / 100 enfants
Herve	3.005	7,7	64
Ar. de Verviers	23.432	-4,2	44
Pr. de Liège	87.561	2,9	40
Wallonie	303.812	2,9	43

Tableau 26 Nombre de places, évolution et taux de couverture des infrastructures de la petite enfance au secondaire

Source : IWEPS, 2019

La consultation des membres de la CCATm a fait ressortir que l'offre globale est déjà très bonne actuellement au niveau de l'offre en structure d'enseignement et de la petite enfance. L'offre semble proportionnelle et cohérente avec l'augmentation de la population. Un constat important mis en avant est qu'il y a une population externe à la commune qui occupe les écoles, même primaires. Le problème de la capacité pourrait se poser dans le futur, bien que la planification soit difficile.

Les problèmes de mobilité autour des écoles ont été soulevés, particulièrement pour les écoles secondaires le long de la N3 sur Herve.

Une proposition pour l'accueil de la petite enfance serait de développer des structures d'accueils au sein des zonings.

4-9-1 SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES

DESCRIPTION ET LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES

Deux maisons de repos sont recensées sur le territoire communal : le Clos des Bouleaux (à José) et Sainte-Elisabeth (à Herve). Cette dernière a également un espace « centre de jour ». La première a une capacité de 29 lits et la seconde de 140.

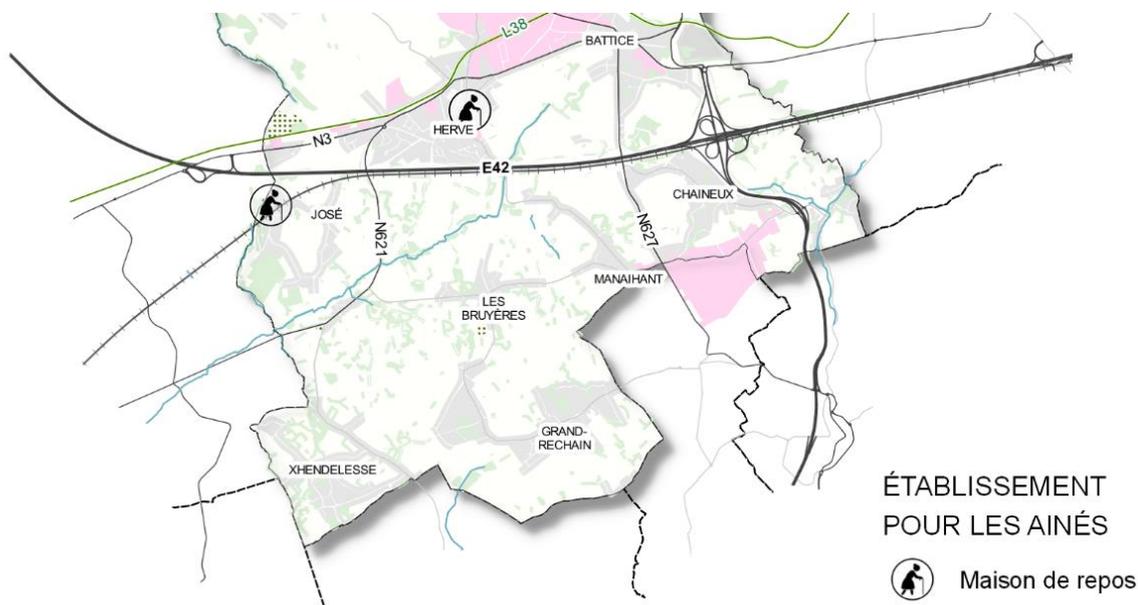


Figure 37 Recensement des établissements pour les aînés

Source : SPW, 2021 | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, avril 2021

ESTIMATION DES BESOINS FUTURS

Les perspectives démographiques par classes d'âges et de ménages montrent très clairement qu'il va y avoir un vieillissement important de la population. Actuellement, l'offre est satisfaisante avec la présence de deux maisons de repos pour un total de 169 lits. Au vu du vieillissement de la population annoncé sur la commune (et généralisé à la Wallonie), les infrastructures liées aux personnes âgées et les mesures d'accompagnement spécifiques devront être développées dans le futur.

La maison de repos Sainte-Elisabeth va faire l'objet d'un projet d'extension pour accueillir des appartements en résidence-service (le nombre n'est pas encore défini).

La consultation des membres de la CCATm sur la thématique des services aux personnes âgées a surtout mis en avant un besoin en services d'accompagnement / maintien des personnes âgées à domicile et des besoins annexes :

- Nécessité de disposer de trottoirs adaptés dans les centralités, et de transports publics adaptés,
- Commerces de proximité dans les centralités,
- Services d'aides à domicile
- Création de maisons « kangourous »
- Résidences services
- Créations de liens au sein de structures de jours au sein des villages

4-9-1 INFRASTRUCTURES SPORTIVES

La commune de Herve offre une multitude d'infrastructures sportives :

- Le plus important, le centre sportif de Herve qui regroupe une piscine, un hall omnisport, une piste d'athlétisme, des terrains de football et terrains synthétiques.
- Des halls omnisports à Charneux, Battice et Grand-Rechain.
- 2 clubs de foot à Charneux et Battice
- Un hall sportif au Collège Royal Marie-Thérèse
- Un centre culturel (aussi hall sportif) à l'école primaire de Xhendelisse

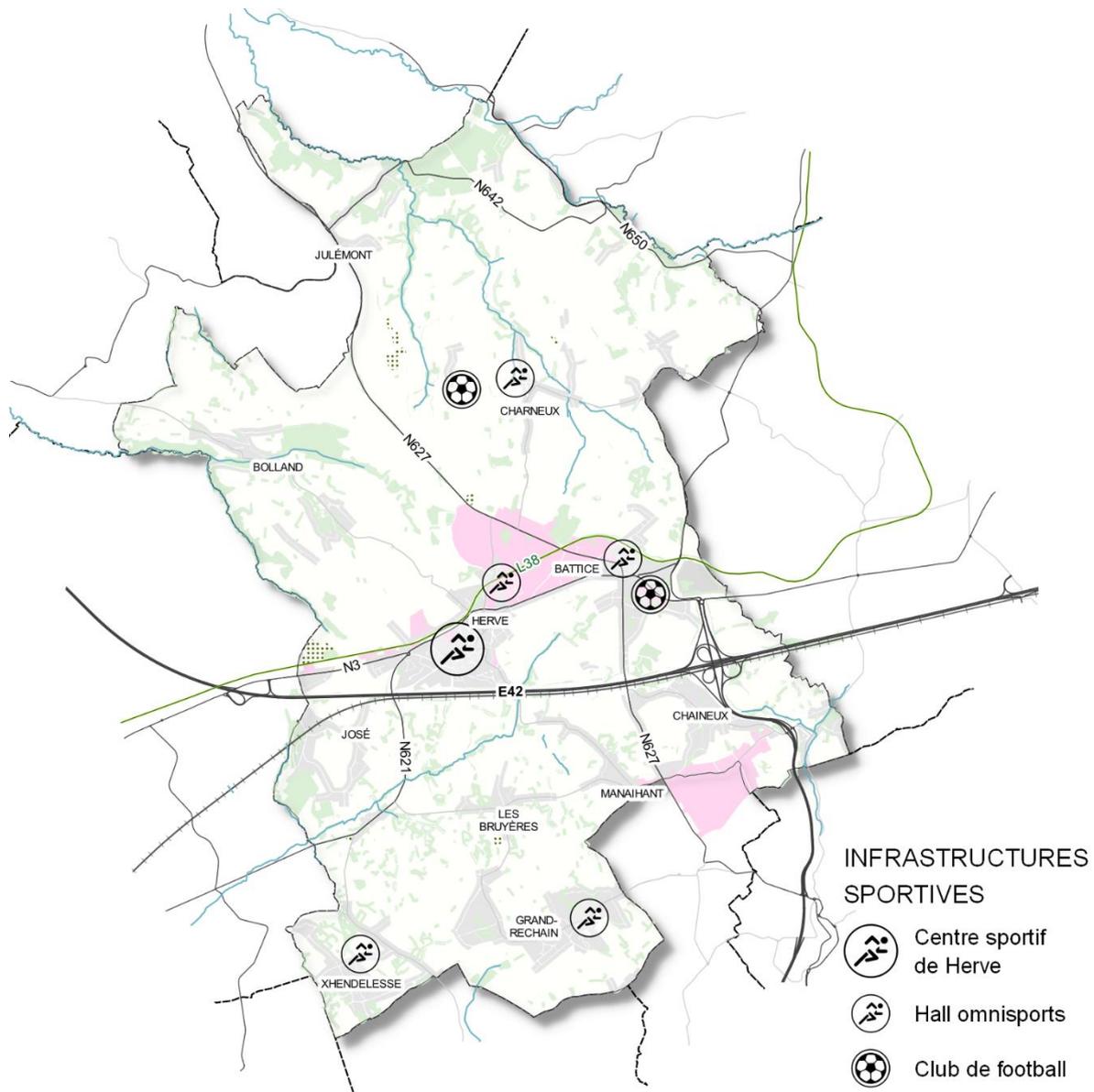


Figure 38 Recensement des infrastructures sportives

Source : Herve-RCA.be | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, avril 2021

4-9-2 AUTRES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Les autres services structurants sur la commune sont situés sur Herve, Battice, Chaineux ou Grand-Rechain :

- L'administration communale dans le centre de Herve, Place Marie-Thérèse.
- La Maison du Tourisme du Pays de Herve, la poste, la police locale et le point culture dans le centre de Herve.
- La police fédérale de la route à Battice.
- Plusieurs bibliothèques : Chaineux, Grand-Rechain, Collège Royal Marie-Thérèse, ainsi que celle dans le centre de Herve couplée à une ludothèque, la Réverie la Buissonnière, et le CEC Arlequin.
- La nouvelle caserne des pompiers route de Maestricht, qui regroupera celles de Herve et Battice. Les anciennes casernes de Herve et Battice seront dès lors des bâtiments vides dont la fonction et vocation future est à déterminer.

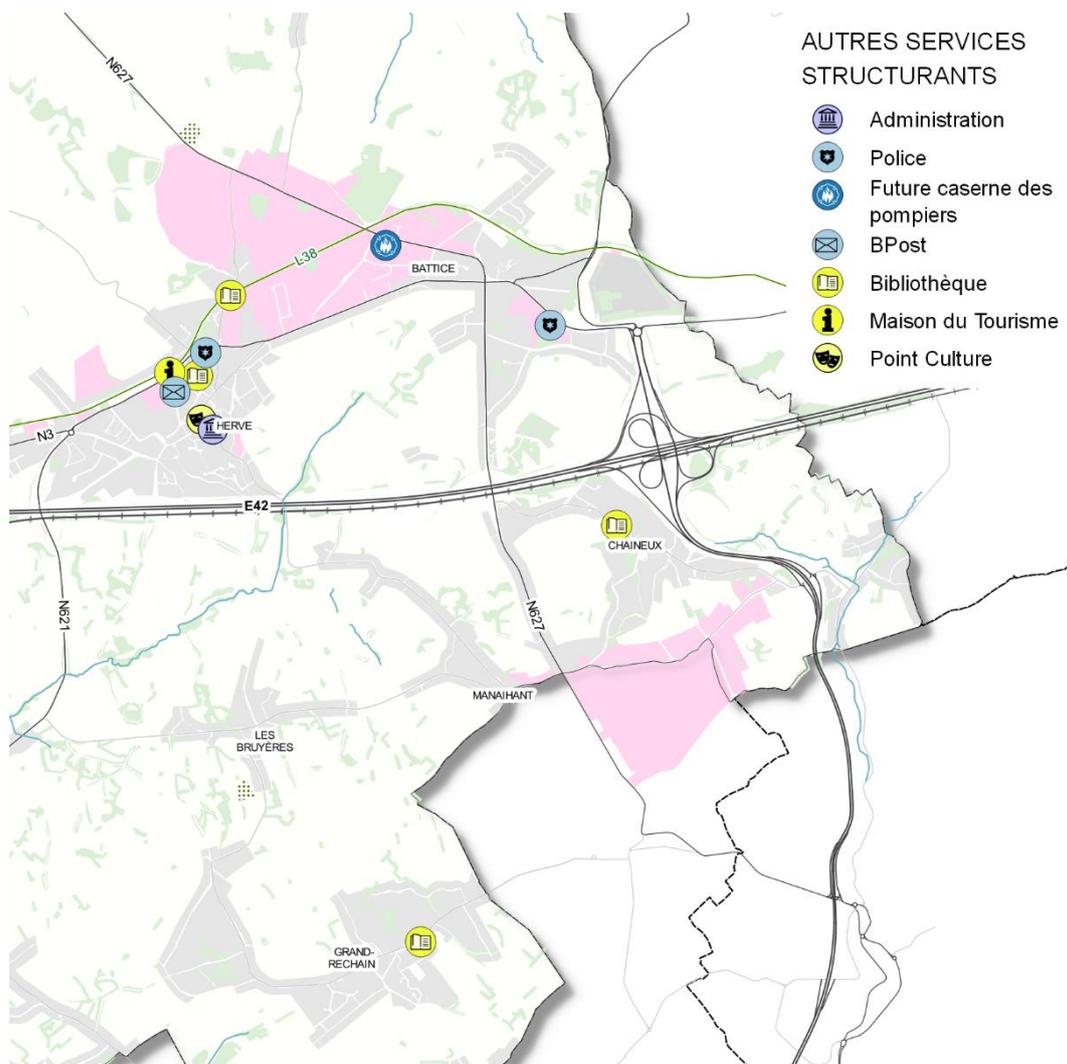


Figure 39 Autres services structurantes

Source : herve.be | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, avril 2021

4-9-3 LIEUX DE CONVIVIALITÉ

PLAINE DE JEUX EXTÉRIEURES, PLACES ET PARCS PUBLICS

Tel que l'on peut le voir sur la carte ci-contre, les plaines de jeux se regroupent au sein de l'axe Herve – Battice. Xhendelesse dispose d'une plaine de jeux avec une belle offre, en bon état et en lien avec l'école primaire, Charneux et Julémont proposent également des plaines de jeux importantes et en bon état.

N°	Nom	Etat
1	Plaine de jeux du Parc Albert 1er à Herve	Bon état
2	Plaine de jeux du parc Detry à Herve	Etat moyen
3	Plaine de jeux du stade à Herve	Bon état
4	Terrain de Basket du Hac à Herve	Bon état
5	Module de jeux rue des Sorbiers à Herve	Etat moyen
6	Plaine de jeux et terrain de foot de la ZACC Herve-Battice	Bon état
7	Module de jeux et terrain de Basket de la cité de Battice	Bon état
8	Terrain de pétanque rue Général Norstad à Battice	Bon état
9	Module de Jeux rue Grétry à Bolland	Bon état
10	Plaine de jeux, terrain de foot et Basket de Julémont	Bon état
11	Plaine de jeux de Charneux	Bon état
12	Plaine de jeux de Xhendelesse	Bon état

Tableau 27 Plaine de jeux sur le territoire communal

Source : Relevés terrain, septembre 2021

Concernant les places publiques, notons que **seule la Place Marie-Thérèse récemment aménagée, devant l'administration communale de Herve joue le réel rôle de « place publique » dans le centre de Herve**, avec du mobilier convivial et un espace « dégagé » de parkings. La place Albert 1er est actuellement occupée principalement par du parking, bien qu'elle accueille une plaine de jeux et la bibliothèque.

Le centre de Herve accueille **le parc Detry, seul espace vert public présent sur le centre de Herve**, qui mériterait toutefois d'être réaménagé d'un point de vue du mobilier, de la signalisation et de la connexion vers le pôle piscine et sportif.

La place de Battice est actuellement occupée par du parking, n'offrant d'ailleurs aucun parvis à l'église. Notons la présence de l'ancienne maison communale, bâtiment remarquable par son architecture qui est peu mis en évidence au vu de l'occupation et du manque d'aménagement convivial.

Les places de Bolland et Chaineux sont des lieux de passage mais dont les aménagements et revêtements au sol confèrent un aspect convivial et de placette. La place de Grand-Rechain est remarquable grâce à sa qualité bâtie qui l'entoure et à l'alignement d'arbres hautes tiges. Elle est toutefois occupée par du parkings.

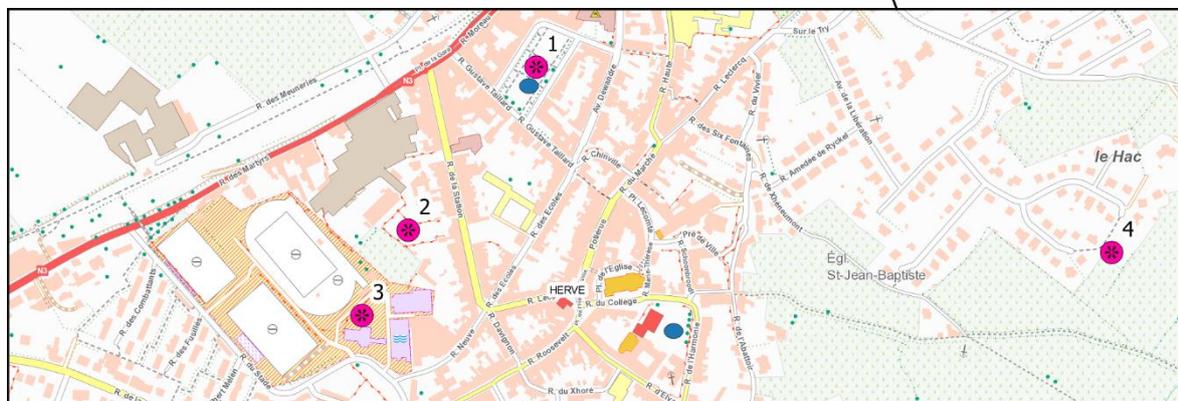
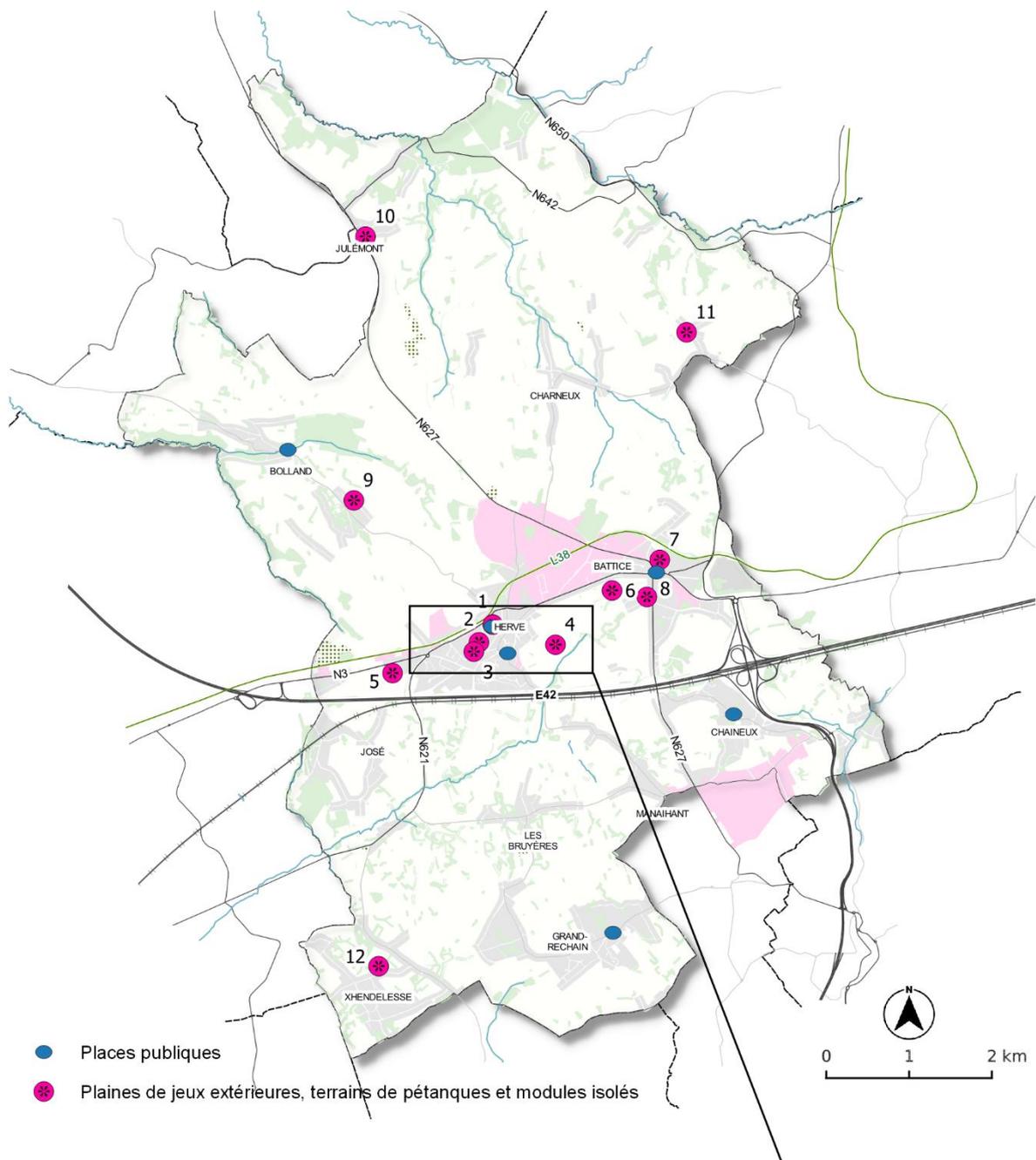


Figure 40 Plains de jeux extérieures et places publiques

Source : herve.be et relevés terrains | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, septembre2021



Photo 1 Plaine de jeux du stade
Date de prise de vue : 16/12/2021



Photo 2 Plaine de jeux de la cité à Battice
Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 3 Plaine de jeux de la ZACC Herve-Battice
Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 4 Plaine de jeux de Julémont
Source : Google maps Street view



Photo 5 Plaine de jeux de Xhendelesse
Date de prise de vue : 26/03/2021



Photo 6 Plaine de jeux de Charneux
Date de prise de vue : 26/03/2021



Photo 7 Parc Detry

Date de prise de vue : 21/09/2021



Photo 8 Place Marie-Thérèse
Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 9 Place Albert Ier à Herve
Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 10 Place de Grand-Rechain
Date de prise de vue : 26/03/2021



Photo 11 Place de Battice
Source : Grégory Bugni



Photo 12 Centre de Chaineux
Date de prise de vue : 26/03/2021



Photo 13 Centre de Bolland
Date de prise de vue : 25/08/2021

La consultation des membres de la CCATm sur les lieux de convivialité extérieurs a mis en évidence un besoin clair : améliorer les places existantes avant d'en créer de nouvelles. Chaque village a, de manière plus ou moins importante, déjà un « lieu » extérieur permettant l'organisation des fêtes de villages. Plusieurs espaces extérieurs ont particulièrement été mis en avant par l'assemblée :

- La nécessité de revaloriser les places sur Herve, ainsi que le parc Detry (poumon vert pour le centre),
- La nécessité de transformer le parking de l'Eglise sur Battice en véritable place, ainsi que le lieu du marché couvert,
- La place de Grand-Rechain qui devrait être également revalorisée,
- La place de l'Abattoir à Herve (actuellement en parking) a également été citée,
- L'absence de plaine de jeux à Manihant est regrettée.

SALLES COMMUNALES ET PRIVÉES

Chaque village possède sa propre salle communale sauf Battice. Charneux ne possède pas non plus une salle communale dans sa centralité.

Plusieurs salles privées sont également présentes sur le territoire, dont la plus importante en termes de taille et la plus connue est le Hall des Criées à Herve qui accueille la foire agricole chaque année.

Le marché couvert de Battice accueille chaque week-end un marché aux bestiaux et une brocante. Il représente un site d'une taille très importante au sein de la centralité de Battice, en bordure du RAVeL.

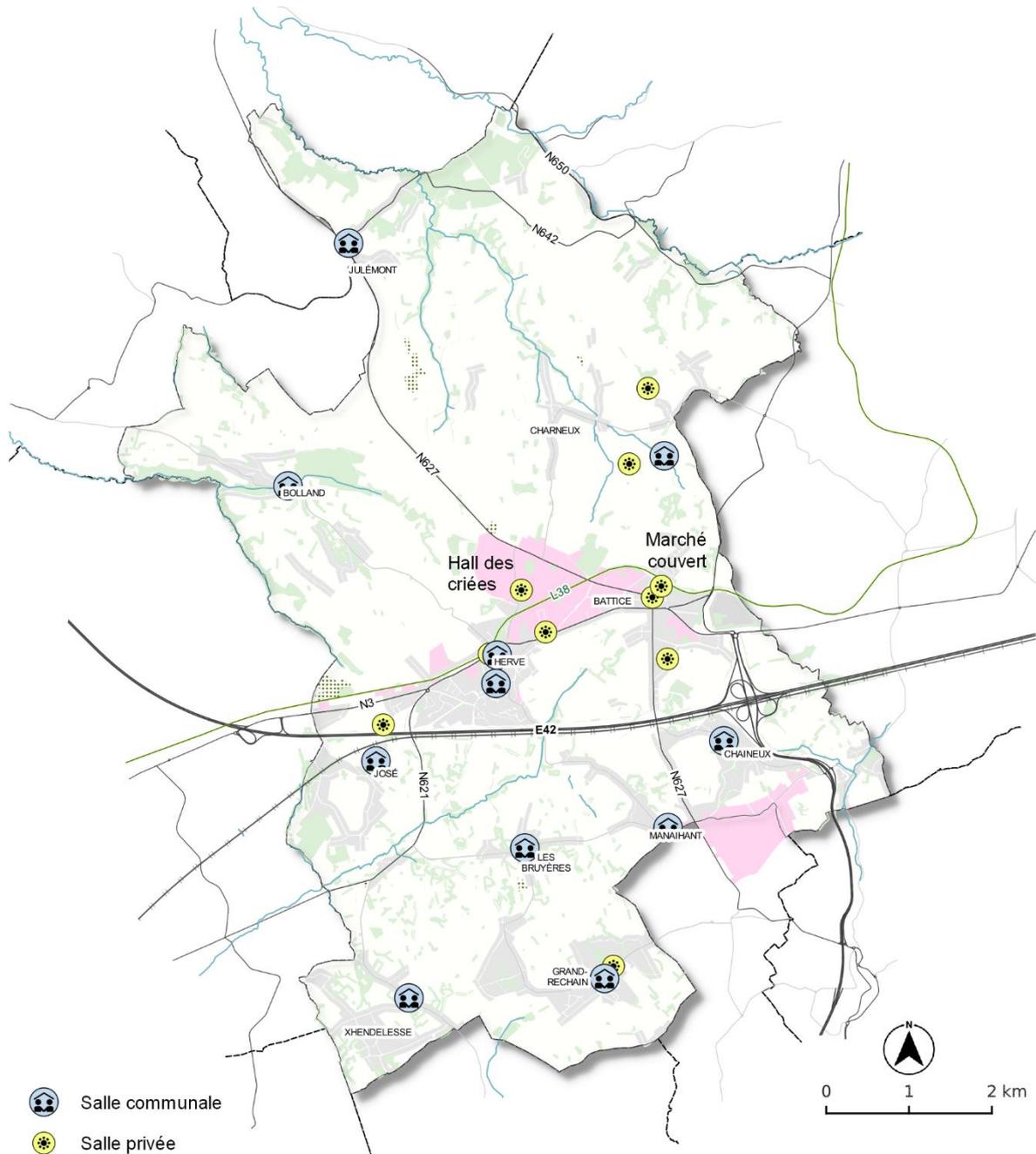


Figure 41 Plaines de jeux extérieures et places publiques

Source : herve.be, maison du tourisme et relevés terrains | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, septembre 2021



Photo 14 Hall des Criées de Herve
Source : Google maps Street view



Figure 42 Vue aérienne du Marché couvert de Battice
Fond de plan : Orthophotoplan 2020 | Réalisation : SEN5, septembre 2021



Photo 15 Marché couvert de Battice et RAVeL en arrière-plan
Date de prise de vue : 21/09/2021



Photo 16 Dalle du Marché couvert de Battice
Date de prise de vue : 21/09/2021

Les principaux constats que nous retenons ...

- ✓ La commune compte 17.620 habitants au 1^{er} janvier 2020, et est dès lors la commune la plus importante démographiquement au sein du GAL.
- ✓ Elle présente une densité de 310 hab/km², bien plus importante que la moyenne de l'arrondissement, Province ou Wallonie et que ses communes limitrophes.
- ✓ La commune a connu une évolution de population très importante suite à la périurbanisation des années 80, qui tend nettement à se stabiliser ces dernières années.
- ✓ L'augmentation de la population sur la commune s'explique à la fois par un solde naturel important ainsi que par un solde migratoire nettement positif.
- ✓ Herve et Battice sont les deux entités principales de la commune, elles concentrent à elles seules environ 43% de la population.
- ✓ 4 villages ont perdu des habitants entre 2001 et 2020 : Xhendelesse, Grand-Rechain, Bruyères et Battice. Ce dernier a connu la diminution la plus importante : - 301 habitants.
- ✓ Bolland est le village qui a gagné le plus d'habitants sur cette même période (+306 habitants, soit une évolution de 46%).
- ✓ Les augmentations de population s'observent principalement en périphérie des villages, et on constate une diminution dans plusieurs centres villageois.
- ✓ La part des moins de 20ans a fortement diminué ces trente dernières années sur la commune. Le constat inverse peut être fait pour les seniors, dont la proportion des 60ans et + atteint 25%.
- ✓ Le taux de population de nationalité étrangère sur la commune est faible.
- ✓ Les 3 principales communes d'origine des personnes venues s'installer à Herve sur la période 2018-2019 sont Verviers, Soumagne et Liège. L'arrondissement de Liège et l'arrondissement de Verviers sont quasiment exæquo.
- ✓ Le nombre de ménages est de 7.427 en 2020 sur la commune, avec une taille moyenne de 2,37. La commune présente un profil « familial », même si la taille des ménages ne cesse de diminuer.
- ✓ Les villages de Herve et Battice sont ceux qui possèdent le plus de ménages isolés. A l'inverse, le village de Bolland est celui qui a la part de ménages avec enfants la plus importante.
- ✓ Le nombre de logements en 2020 est de 7.711, la commune a une augmentation de 967 logements sur la période 2010-2020, ce qui est particulièrement élevé.
- ✓ La part de logements publics est de 5,3% sur la commune ce qui est élevé comparativement au GAL ou à l'arrondissement.
- ✓ 44% des logements se présentent sous la forme de maisons de type ouvert, fermes ou châteaux.
- ✓ Le nombre de permis délivré sur la commune est proportionnellement plus important que pour l'arrondissement, la Province ou la Wallonie.

- ✓ La part des appartements dans les nouveaux logements entre 2014 et 2019 est élevé (54%) et a nettement augmenté comparativement aux années précédentes.
- ✓ Le prix médian des maisons est bien plus élevé sur Herve (218.500€) que sur l'arrondissement ou la Province.
- ✓ L'offre en structure d'accueil scolaire et pré-scolaire est particulièrement bonne sur la commune de Herve, les perspectives démographiques n'annoncent pas une augmentation importante des tranches d'âges en-dessous de 18ans, les besoins futurs dans ce domaine ne sont donc pas importants en terme de « quantité ».
- ✓ La problématique de la mobilité et accessibilité à proximité des écoles secondaires a été mentionnée par les membres de la CCATm.
- ✓ Deux maisons de repos sont présentes sur le territoire pour un total de 169 lits. Les perspectives démographiques annoncent (comme partout en Wallonie) une augmentation de la population âgée.
- ✓ L'offre en infrastructures sportives et autres services et équipements structurants est très bonne sur Herve : centre sportif avec piscine, halls sportifs à Charneux, Battice, Xhendelesse et Grand-Rechain. Divers club de foot, un point culturel dans le centre de Herve, une maison du tourisme, plusieurs bibliothèques,...
- ✓ Plusieurs plaines de jeux sont présentes sur le territoire, principalement le long de l'axe Herve-Battice dont la plupart sont en bon état.
- ✓ Le parc Detry est le seul espace public vert dans le centre, mais qui souffre d'un manque d'attrait et de connexion avec le centre.
- ✓ Seule la Place Marie-Thérèse du centre de Herve joue un réel rôle de « place publique ». La place Albert 1er, bien qu'accueillant une plaine de jeux, est principalement utilisée pour du parking.
- ✓ Les places de Battice et Grand-Rechain sont occupées par du parking.
- ✓ Chaque village possède sa propre salle communale, sauf Battice. Plusieurs salles privées sont également présentes sur le territoire, dont la plus connue est le Hall des Criées à Herve qui accueille la foire agricole.
- ✓ Battice possède le marché couvert à proximité immédiate de son centre.

Les éléments qui construiront la structure territoriale ...

Les potentialités à mobiliser :

- ✓ Le projet Chapelier qui va modifier la dynamique du centre de Herve et offrir un nouvel espace de convivialité.
- ✓ La présence du parc Detry dans le centre de Herve, seul espace vert, qui mériterait d'être connecté au Hall omnisport/piscine et réaménagé.
- ✓ Une série de places publiques qui présentent un intérêt mais sont occupées par du parking : Place Albert 1er sur Herve, Place de Battice, Place de Grand-Rechain.
- ✓ La présence du Marché couvert à Battice, site particulier d'une taille très importante à proximité immédiate du centre et du RAVeL.
- ✓ Les anciennes casernes de Herve et Battice (au vu de la construction d'une nouvelle caserne) qui représenteront des bâtiments vides dont la vocation et fonction est à définir.

Les contraintes à intégrer :

- ✓ La présence de projets de logements (appartements et familiales) en cours de développement ou prévus à court terme (=coups partis à intégrer).

Les besoins auxquels répondre :

- ✓ Les perspectives démographiques annoncent une augmentation importante des ménages isolés et sans enfant, ainsi que de la population âgée : cela montre la nécessité de développer une offre en plus petits logements, bien que le besoin en logements familiaux va se poursuivre.
- ✓ Le besoins en logements estimé d'ici 2034 se situe entre 1.000 et 1.500 logements. Toutefois, les projets déjà annoncés à court-moyen terme et les 3 SOL approuvés sur le territoire couvrent ensemble déjà une très grande partie de ces besoins.
- ✓ L'accessibilité des écoles secondaires est à améliorer.
- ✓ Actuellement, l'offre en lits en maison de repos est satisfaisante mais les infrastructures liées aux personnes âgées et les mesures d'accompagnement spécifiques devront être développées dans le futur. La CCATm a mentionné le besoin en infrastructures adaptées dans le centre de Herve : trottoirs, transports publics, commerces de proximité,...
- ✓ Améliorer la cohérence des espaces publics et conviviaux sur Herve et Battice.

5 | CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Ce chapitre a pour but de présenter le contexte économique de la commune. Pour se faire, les revenus, la population active et le chômage, tout comme la structure de l'emploi seront analysés. L'objectif est de mettre en évidence des spécificités, tendances ou contraintes fortes, et notamment les signes d'évolutions économiques qui pourraient influencer le développement territorial. Les activités du commerce-HoReCa, tourisme et agriculture seront détaillées.

CARTE GRAND FORMAT

- **Carte 06 Activités et services** | Format : A0 | Échelle 1/200.000

SOURCE DES DONNÉES

Les données ont été récoltées auprès STATBEL, IWEPS, ONSS, INASTI et Steenpunt en janvier 2021. Les données les plus récentes disponibles sont les suivantes :

- Revenus, statbel, 2018
- RIS, IWEPS : 2018
- Population active et chômage, Steenpunt : 2018
- Emploi salarié, ONSS : 2019
- Emploi indépendant, INASTI : 2019

Autres sources :

- Banque de données CAPRU, consulté en avril 2021 pour certaines données relatives à l'agriculture

5-1 EVOLUTION DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Le Pays de Herve apparait comme une « micro-région » avec une dynamique économique tout à fait spécifique. Celle-ci s'est constituée au départ d'une activité agricole (fruits, élevage laitier, ...) qui a permis l'émergence d'un entrepreneuriat dans le secteur agro-alimentaire et a donné naissance à toute une série de labels renommés (Meurens, Detry, Stassen, Corman, ...).

Cette dynamique fut relayée par la « périphérisation » des activités économiques post golden sixties sous la forme de parcs d'activités économiques le long des axes autoroutiers. Ceux-ci ont permis le développement d'un tissu de PME particulièrement dynamique. Cette spécificité fut récemment mise en exergue dans une publication scientifique du CRISP. « Bien que situés à deux extrémités géographiques de la Wallonie, le quatrième et le cinquième ensembles présentent des similitudes. Il s'agit de la Wallonie picarde et de l'Entre-Vesdre-et-Meuse (y compris le nord de la Communauté germanophone). Ces deux zones sont spécialisées dans les secteurs de l'agro-alimentaire et de la distribution-logistique, comme en témoigne leur représentation dans les pôles de compétitivité et Logistics in Wallonia. Vis-à-vis des territoires voisins, les deux ensembles se caractérisent par une population à la culture entrepreneuriale plus développée. Même si les économies d'agglomération y sont moins prégnantes qu'en Brabant wallon ou qu'en région liégeoise, il en résulte des bases productives étoffées ». (Halleux et al., Le redéploiement économique de la Wallonie face à la diversité de ses territoires, CRISP 2020)

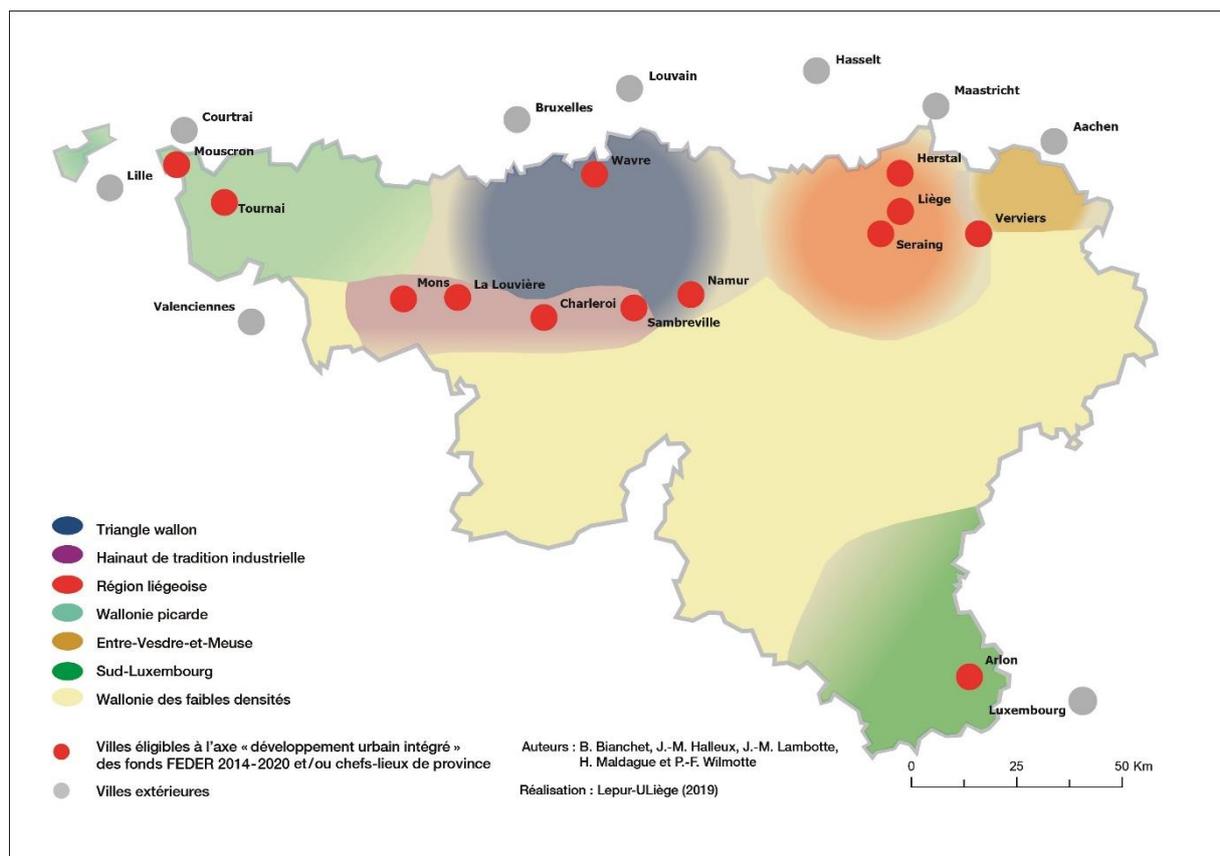


Figure 43 Extrait du CRISP

Source : Halleux et al., Le redéploiement économique de la Wallonie face à la diversité de ses territoires, CRISP 2020

5-2 REVENUS

L'analyse des revenus montre que **le revenu médian par déclaration en 2018 est de 26.021€ sur la commune de Herve**, soit une valeur bien plus élevée que les valeurs observées dans les entités de référence et la moyenne du GAL (25.461). Tout comme le revenu médian, le revenu moyen par habitant est également supérieur sur la commune de Herve par rapport aux autres entités de références.

De ce fait, et sans surprise, **l'indice de richesse sur la commune de Herve est particulièrement haut (103)**. L'indice de richesse moyen sur le GAL est également important (99).

Bien que le niveau de revenu soit globalement supérieur sur Herve, **la croissance cependant est dans la moyenne de l'arrondissement (+71% entre 2001 et 2018)**, et est important. Le GAL affiche une évolution encore plus importante (+75%) sur la même période. Ce phénomène peut s'expliquer notamment par l'augmentation de population sur le territoire communal dû au phénomène de périurbanisation, et dès lors une arrivée de ménages plus aisés.

La part des bénéficiaires d'un RIS au sein de la population active (18-64ans) sur la commune de Herve est de 1,8%, soit bien en dessous des valeurs des entités de référence.

	Revenu médian par déclaration	Revenu moyen par habitant	Indice de richesse	Evo Rev Moyen/hab 2001-2018	% bénéficiaires d'un (E)RIS parmi les 18-64 ans
Herve	26.021	19.397	103	71	1,8
Communes du GAL Pays de Herve					
Aubel	25.082	19.942	106	81	1,2
Limbourg	23.402	17.473	93	64	1,8
Olné	30.814	21.858	116	59	1,1
Pepinster	23.507	17.122	91	63	2,1
Welkenraedt	25.297	18.442	98	71	2,0
Plombières	24.511	17.289	92	101	0,7
Thimister-Clermont	27.731	20.033	107	82	0,6
GAL	25.461	18.669	99	75	1,5
Entités supérieures					
Ar. de Verviers	23.710	17.413	93	70	3,2
Pr. de Liège	22.992	17.401	93	63	4,3
Wallonie	23.225	17.672	94	64	3,4

Tableau 28 Revenus
Source : Statbel, 2018

Revenu médian, moyen d'intégration et indice de richesse : quelles différences ?

Le revenu médian par déclaration est un indicateur du niveau de richesse d'une population et correspond au revenu qui est au milieu de l'ensemble des déclarations de la commune.

Le revenu moyen par habitant correspond à la somme des revenus des déclarations à l'impôt des personnes physiques des habitants de ce territoire par le nombre de ces habitants.

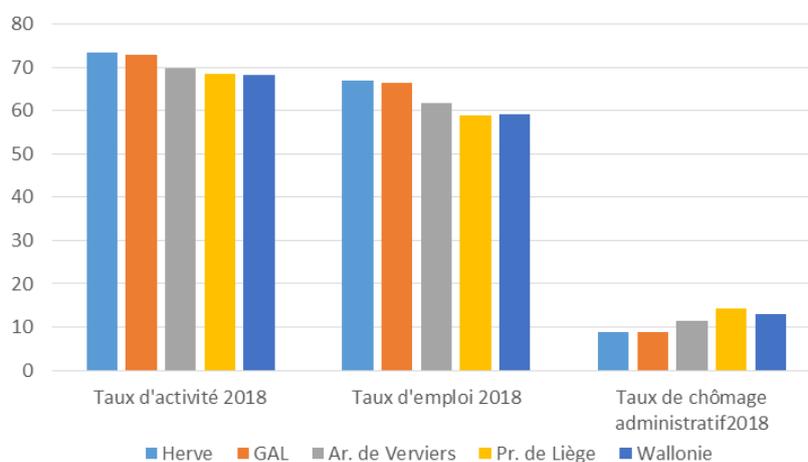
L'indice de richesse permet de comparer le revenu moyen par habitant d'un territoire par rapport au revenu moyen national par habitant (l'indice de richesse de la Belgique est donc de 100).

Le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) est le revenu minimum accordé par le CPAS, à certaines conditions, aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et qui ne peuvent pas se les procurer.

Source : IWEPS

5-3 POPULATION ACTIVE ET CHÔMAGE

Le constat général à retirer de l'analyse des chiffres relatifs à la population active est que la commune de Herve dispose d'une situation plus favorable que les entités de référence: des taux d'activité et d'emploi plus élevés et un taux de chômage plus bas. Sa situation est conforme à celle du GAL.



Graphique 8 Comparaison des taux d'activité, d'emploi et de chômage
Source : Steepunt, 2018

Le taux d'activité est de 73,6% sur la commune alors qu'il est de 68,2% pour la Wallonie et n'atteint pas les 70% sur l'arrondissement. Le taux d'emploi administratif est 67,0% sur Herve, soit une proportion bien supérieure à celle présentée par l'arrondissement (61,8%) ou même la Wallonie (59,2%).

Le **taux de chômage est particulièrement faible sur la commune** (8,9%). De plus, le taux de chômage a nettement baissé entre 2010 et 2018 (-19,9%). Le taux de chômage des 15-24ans est de 20,6% sur Herve, soit légèrement supérieur à la moyenne du GAL, mais plus faible que les entités de référence.

	Taux d'activité 2018	Taux d'emploi 2018	Taux de chômage administratif 2018	Taux de chômage Evo 2010 - 2018	Taux de chômage 2018 des 15-24 ans
Herve	73,6	67,0	8,9	-19,9	20,6
GAL	73,0	66,5	8,9	-17,7	19,9
Ar. de Verviers	69,9	61,8	11,5	-10,8	21,9
Pr. de Liège	68,6	58,8	14,3	-17,5	28,8
Wallonie	68,2	59,2	13,1	-21,7	29,3

Tableau 29 Population active
Source : Steepunt, 2018

Que ce sont le taux d'activité, d'emploi et de chômage ?

Le taux d'activité est le rapport entre l'ensemble de la population active (15-64ans) et la population en âge de travailler.

Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi (population active occupée) parmi celles en âge de travailler.

Le taux de chômage administratif est la proportion de personnes cherchant un emploi (population active inoccupée) parmi la population active totale.

Source : IWEPS

5-4 STRUCTURE DE L'EMPLOI

L'emploi total sur la commune de Herve en 2019 est de 7.837, pour une proportion de 15,3% d'emplois indépendants, soit **1.200 emplois indépendants et 5.637 emplois salariés**. Cette part d'emplois indépendants est conforme à ce que l'on observe sur la moyenne wallonne.

	Emploi total 2019	Part indép. en%	Ratio emplois intérieur / 100 hab.	Evo. salariés 2001 - 2019 (%)	Evo. ind.2001 - 2019 (%)	Evo. emploi total 2001 - 2019
Herve	7.837	15,3	69,4	35,3	11,8	31,1
GAL	23.968	18,3	54,5	23,1	21,5	21,8
Ar. de Verviers	98.103	16,3	53,1	8,0	9,2	8,2
Pr. de Liège	393.363	13,9	55,3	15,2	14,3	15,0
Wallonie	1.268.103	15,1	54,3	19,3	19,8	19,3

Tableau 30 Structure de l'emploi
Source : ONSS et INASTI, 2019

L'emploi apparait important avec un ratio d'emploi intérieur de 69,4, bien supérieur aux valeurs des entités de référence. Herve a connu une évolution de son emploi particulièrement importante depuis 2001 (+ 31%). Notons que **27,9% des postes salariés sont recensés dans le domaine « Administration, défense, enseignement, santé et social »**. L'emploi généré par les écoles secondaires est important.

Ci-dessous, la liste des entreprises de plus de 50 emplois (Source : BEL-FIRST, 2020) :

- 3B-FIBREGLASS à BATTICE, 495 emplois
- ATELIER LES GAILLETES ASBL à Battice, 222 emplois
- SERVITEX à Battice, 93 emplois
- CORMAN G.HALLEUX ET FILS à Grand-Rechain, 74 emplois
- ENERSOL à Battice, 73 emplois
- PATISSERIE JEANPIERRE à Battice, 71 emplois
- CAFES LIEGEOIS à Chaineux, 70 emplois
- D'ARGIFRAL à Chaineux, 58 emplois
- HERITAGE 1466 à Herve, 53 emplois
- DECOR ET JARDIN SA à Battice, 51 emplois
- SA RADERMECKER à Battice, 50 emplois

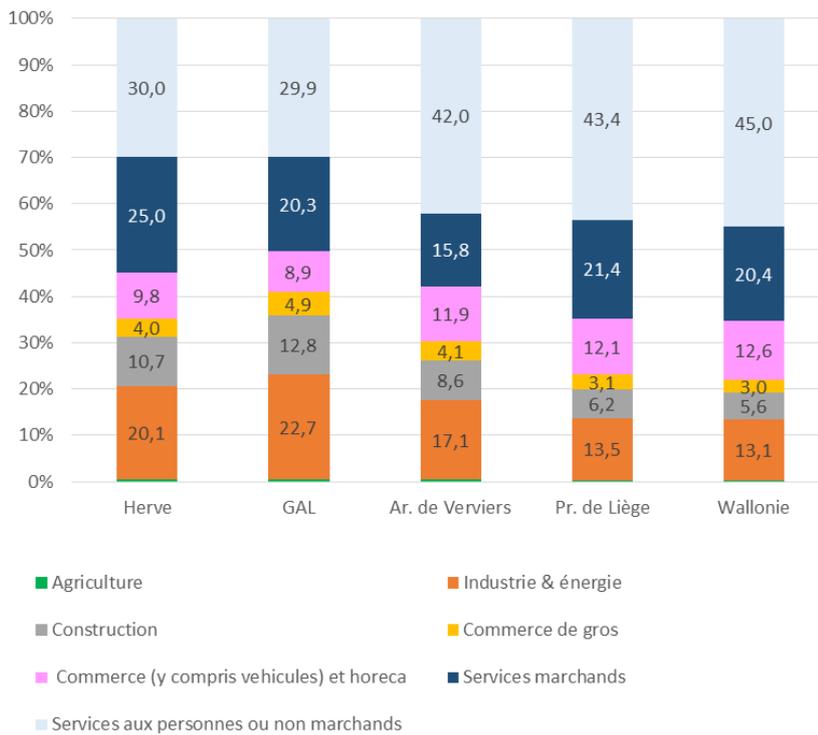
La structure de l'emploi salarié montre que **76,1% des établissements à Herve sont des établissements de moins de 10 personnes**. 22,2% concernant des établissements entre 10 et 99 emplois, ce qui est plus important que ce que l'on observe sur le GAL ou les entités de références. Seuls 1,6% des établissements dépassent les 100 emplois.

En effet, la structure économique de Herve est composée quasi exclusivement de PME (seule Fibreglass dépasse largement les 250 emplois) et surtout de TPE (moins de 10 emplois)

	Etab 1 à 9 emplois	Etab 10 à 99 emplois	Etab 100 à 499 emplois	Etab 500 et plus emplois
Herve	76,1	22,2	1,6	0,0
GAL	78,5	19,7	1,8	0,0
Ar. de Verviers	80,2	18,3	1,4	0,1
Pr. de Liège	78,9	19,3	1,6	0,2
Wallonie	78,9	19,1	1,8	0,2

Tableau 31 Répartition de l'emploi salariés par établissements
Source : ONSS, 2019

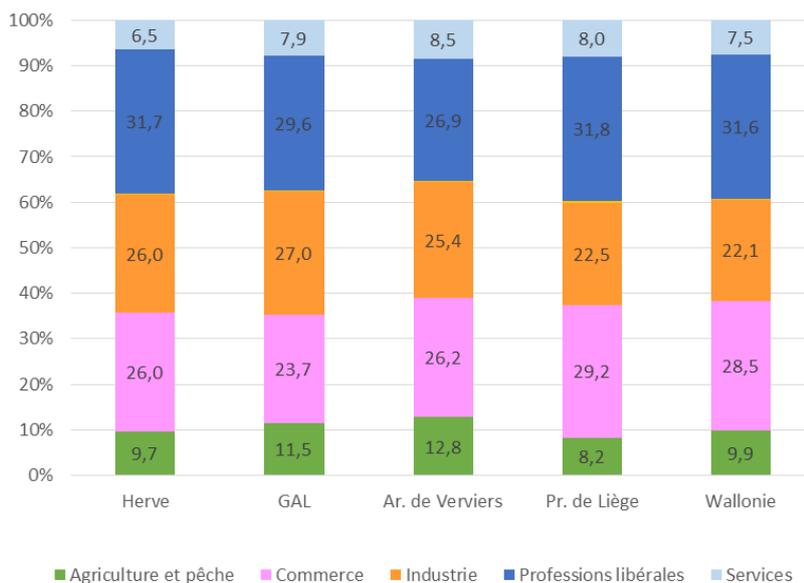
STRUCTURE DE L'EMPLOI SALARIÉ



L'analyse de la répartition par secteurs de l'emploi salarié montre que les deux principaux secteurs sur Herve sont le services aux personnes ou non marchand, ainsi que le service marchands. **Les secteurs industriels et de la construction sont importants,** comparativement aux entités de référence. L'agriculture ne représente aujourd'hui plus que 0,5% de l'emploi salarié.

Graphique 9 Structure de l'emploi salarié, répartition par secteurs
Source : ONSS, 2019

STRUCTURE DE L'EMPLOI INDÉPENDANT



L'analyse des secteurs de l'emploi indépendant montre la relative importance des professions libérales (31,7%), et la relative faiblesse de l'agriculture au vu du caractère rural de la commune de Herve.

5-5 TERRAINS DÉDIÉS À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

5-5-1 OCCUPATION DES ZAEM ET ZAEI AU PLAN DE SECTEUR

Graphique 10 Structure de l'emploi indépendant, répartition par secteurs
Source : INASTI, 2019

Pour rappel, les zones d'activités économiques (ZAE) au plan de secteur sont au nombre de 12. On recense 7 zones d'activité économique mixte sur le territoire, pour un total de 61,01 ha, et 5 zones d'activité économique industrielle pour un total de 141,80 ha.

Tableau 32 ZAE au plan de secteur et leur occupation
Source : Plan de secteur, commune de Herve, état en juillet 2021

Comme déjà présenté au chapitre relatif sur le Plan de secteur, le tableau ci-dessus reprend

N°	Type	Nom spécifique	Superficie	Occupation
1	ZAEI	PAE de Battice	115,76 ha	Parc d'activités économiques de la SPI
2	ZAEm	PAE de Battice	24,18 ha	Parc d'activités économiques de la SPI
3	ZAEm	PAE de Battice	1,63 ha	Parc d'activités économiques de la SPI
4	ZAEI	-	2,87 ha	Occupé par des commerces (dont l'Intermarché), établissements HoReCa et entreprises
5	ZAEI	-	0,89 ha	Habitations et abattoir.
6	ZAEI	-	1,94 ha	Occupé par une entreprise agroalimentaire – Meurens Natural sa
7	ZAEm	-	6,24 ha	Occupé que dans une petite partie par deux entreprises. Grande disponibilité (voir photo aérienne ci-dessous) et fait l'objet d'un dossier de reconnaissance économique mené par la SPI.
8	ZAEm	-	0,61 ha	Occupé par l'AD Delhaize et son parking.
9	ZAEm	-	5,53 ha	Occupé par un terrain de foot, un service de police et diverses activités économiques
10	ZAEm	Fort de Battice	18,95 ha	Occupé par le fort de Battice
11	ZAEI	PAE de Chaineux	20,34 ha	Parc d'activités économiques de la SPI
12	ZAEm	PAE de Chaineux	2,18 ha	Parc d'activités économiques de la SPI
13	ZAEm	PAE de Chaineux	1,69 ha	Parc d'activités économiques de la SPI

l'occupation des différents PAE. 6 d'entre eux sont occupés par des PAE de la SPI. Les autres sont occupés par des entreprises, services ou commerces. Seule une ZAEm présente encore une grande disponibilité, mais fait l'objet d'un dossier de reconnaissance économique mené par la SPI.

5-5-2 PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE BATTICE ET CHAINEUX

Ces deux parcs d'activités sont parmi les plus importants de la province de Liège (seuls les Hauts-Sarts, Grâce-Hollogne, Les Plenesses et le Liège Science park comptent plus d'emplois). Et ils sont totalement occupés. Ces deux équipements jouent évidemment un rôle majeur dans la dynamique économique. Le Gal compte un troisième parc d'activités, celui d'Aubel.

	Superficie en ha	Disponibilité	Nbre d'entreprises	Emplois
PAE de Battice	106,75	0	119	1.973
PAE de Chaineux	68,33	0	75	2.254
PAE d'Aubel	22,24	0	11	1.558

Tableau 33 PAE de Battice, Chaineux et Aubel

Source : SPI, 2020

Une réunion a été réalisée avec la SPI (représenté par M. Versin), l'agence de développement économique pour la Province de Liège. L'objet de la réunion était de discuter des projets en cours et à venir sur les parcs d'activités économiques de Battice et Chaineux (et PAE sur les communes voisines) et des besoins futurs pressentis en terrains à vocation économique sur la commune de Herve.

Les principaux éléments mis en évidence lors de la réunion sont les suivants :

- **Il n'existe plus de terrains disponibles appartenant à la SPI** sur ces deux PAE. Dans les faits, on remarque toutefois la présence de portions de terrains ou de grandes parcelles qui pourraient encore être valorisées. L'objectif de la SPI est qu'il y ait un minimum de bâtiments vides au sein du parc.
- La SPI a mis en œuvre depuis quelques années une **politique de rachat**, lorsque c'est possible, afin de densifier les parcs. L'objectif est de d'abord récupérer les terrains en emphytéose avant une remise en vente. Cette stratégie est importante au vu de la pénurie de terrains globale, et afin de favoriser l'implantation dans les PAE.
- **La demande est importante sur les parcs de Chaineux, Battice et les Plenesses**, au vu de leur localisation idéale. Aujourd'hui, en l'état, à moins de pouvoir renseigner un bien existant qui n'est plus propriété SPI, cette dernière est obligé de diriger les entreprises vers d'autres lieux (grosse partie sur East Belgium Parc – Welkenraedt, Eupen). De plus, la SPI précise que si un choix est à faire entre deux acquéreurs potentiels, on accordera une préférence aux entreprises voisines pour agrandissement.
- Sur Aubel le nombre de demande est plus réduit car le parc est un peu plus excentré par rapport à Chaineux et Battice. Sur Barchon-Soumagne, il n'y a plus de disponibilité et aucun projet d'extension.
- **Il n'y a pas de profil d'entreprise spécifique qui est privilégié** sur les PAE de Chaineux et Battice. La volonté est de mettre la bonne entreprise à la bonne place, avec une préférence aux entreprises créatives d'emplois et en synergie avec les entreprises existantes.
- **Il n'existe pas de charte urbanistique** sur les PAE de Battice et Chaineux. En effet, dans certains parcs, des chartes urbanistiques existent pour garantir une certaine uniformité au niveau des implantations. Cela s'est fait à Lontzen, dans des parcs plus récents. Le but étant d'améliorer l'image des parcs. Compliqué sur les parcs déjà existants, mais possible sur des projets d'extension.

Les projets d'extensions en cours, discutés avec la SPI, sont les suivants :

- **Projet d'extension en cours sur Chaineux** (et principalement Petit Rechain) : 15ha en zone mixte. Le projet se situe au stade du RUE et de la reconnaissance de Zone (disponible pour du moyen terme). Située de l'autre côté de la rue de Gelée.

- **ZACC de Bolland**, approuvée, mais recours au Conseil d'Etat. La volonté sur ce site est de vraiment orienté le développement économique vers de l'artisanal (îlot d'entreprise) réservé à des entreprises de plus petite taille (complémentaire avec les entreprises de taille plus importante de Chaineux et Battice). Ex : couvreurs, maçons, entreprise générale.

Cet objectif d'accueil de plus petites entreprises rencontre la dynamique de demande observée de manière générale au sein de la SPI. Le caractère d'un îlot d'entreprise colle bien avec la demande actuelle.

Ces zones destinées à des entreprises qui grandissent et quittent leur garage/hangar pour un lieu d'accueil plus vaste.

- **Projet d'extension 1 des Plenesses** : 4ha de terrains en zone mixte prévus pour de l'extension (derrière le parc à conteneur), le projet est en cours mais il n'y a pas encore de délais précis annoncé au niveau de l'équipement et commercialisation.
- **Projet d'extension 2 des Plenesses** : extension côté Est (60ha, partie industrielle et partie mixte) toujours au stade de la révision du Plan de secteur (disponible pour du long terme). La demande de révision de plan de secteur a été introduite.

Parmi les entreprises consommatrices d'espace au sein des PAE, **les entreprises Fibreglass et Jost possèdent des terrains qui présentent un potentiel encore valorisable**. Les terrains sont actuellement sous-exploités.

5-5-3 BESOINS EN TERRAINS DÉDIÉS À DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Tel que l'a stipulé la SPI, au vu de la localisation particulièrement intéressante des PAE de Chaineux et Battice, la demande est bien présente et la SPI ne dispose plus de terrains à proposer aux demandeurs. Raison pour laquelle des extensions (Chaineux et Plénésie) ainsi que la mise en œuvre de la ZACC de Bolland sont en cours afin d'offrir à du moyen-long terme de nouveaux terrains dédiés à l'activité économique. Ces projets offriront à la fois des terrains pour des entreprises de taille plus importante (dans les PAE) et pour des entreprises plus locales, artisanales (ZACC de Bolland). **Si ces projets sont mis en œuvre, l'offre en activités économiques à moyen-long terme sera déjà bien renforcée.**

Dès lors, les besoins au niveau des terrains dédiés à l'activité économique se situe à deux niveaux :

- Valoriser davantage via une stratégie spécifique (déjà menée par la SPI en partie via le rachat) **la densification des PAE** qui, bien que ne présentant aucune disponibilité « en théorie », disposent encore de terrains valorisables (tels que ceux de Fibreglass et Jost).
- Se poser la question de **la stratégie et volonté communale** : la demande étant tellement présente sur le territoire de Herve pour de l'activité économique que la question n'est pas tant de savoir « combien de nouveaux ha faut-il dédier à l'activité économique ? » que « veut-on encore développer de nouveaux terrains dédiés à l'activité économique ? » en plus des projets déjà en cours.

5-6 ORIGINE ET DESTINATION DES TRAVAILLEURS

La matrice Origine/Destination des travailleurs, issues des données de l'ONSS de 2017, met en avant plusieurs constats (pour les données emplois ONSS, les données sur les indépendants issues de l'INASTI ne sont pas comptabilisées), à la fois sur le lieu de travail des Herviens et sur l'origine des travailleurs sur le territoire de Herve.

	Lieu de travail des Herviens		Origine des travailleurs sur Herve	
Herve	1002	18,5%	1002	17,2%
Arr. Verviers (sans Herve)	1781	33,0%	2496	42,7%
Arr. Liège	2113	39,1%	2124	36,4%
Arr. Waremme	24	0,4%	41	0,7%
Arr. Huy	32	0,6%	50	0,9%
Province de Liège (sans Herve)	3950	73,1%	4711	80,7%
Reste de la Wallonie	103	1,9%	66	1,1%
Bruxelles	204	3,8%	11	0,2%
Flandre	144	2,7%	32	0,5%
Etranger	non connu		17	0,3%

Tableau 34 – Origine des travailleurs
Source : ONSS, 2017

LIEU DE TRAVAIL DES HERVIENS

Tout d'abord, on remarque que 18,5% des travailleurs de Herve répertoriés ONSS en 2017 travaillent sur Herve. C'est donc **1002 personnes qui travaillent sur Herve et habitent Herve**

73% des Herviens travaillent au sein de la Province de Liège (soit 3950 travailleurs ONSS), pour 2% dans le reste de la Wallonie, et presque 4% à Bruxelles.

Au sein de la Province de Liège, **on remarque donc que c'est sur l'arrondissement de Liège que les Herviens vont majoritairement travailler (39%)**, suivi de l'arrondissement de Verviers (33%), les arrondissements de Huy et Waremme sont très peu concernés.

Lorsque l'on analyse les données plus précisément (à l'échelle communale) on remarque que Liège et Verviers sont les deux principaux lieux de travail (16% des travailleurs vont à Liège et 14% à Verviers). Ainsi, **si l'on comptabilise les lieux de travail de Herve, de Liège et de Verviers, on atteint quasiment 50% des travailleurs.**

	Lieu de travail des Herviens			Lieu de travail des Herviens	
Herve	1002	18,5%	Bruxelles	204	3,8%
Liège	851	15,8%	Aubel	163	3,0%
Verviers	739	13,7%	Flandre	144	2,7%
Herstal	252	4,7%	Welkenraedt	143	2,6%
Soumagne	243	4,5%	Dison	138	2,6%
Thimister-Clermont	222	4,1%	Blegny	115	2,1%

Tableau 35 – Principaux lieux de travail des Herviens (plus de 100 travailleurs)
Source : ONSS, 2017

ORIGINE DES TRAVAILLEURS SUR HERVE

Lorsqu'on analyse l'origine des travailleurs au sein de la commune de Herve, on remarque que **81% des travailleurs sont originaires de la Province**.

Au sein de la Province de Liège, on remarque qu'après l'arrondissement de Verviers (43%), c'est de l'arrondissement de Liège que proviennent majoritairement les travailleurs (36%).

Alors que l'analyse des lieux de travail des Herviens a mis en évidence trois lieux majeurs (Herve, Liège, Verviers), le constat pour l'origine des travailleurs sur le territoire de Herve est moins franc. Herve reste en tête, suivi de Verviers (13%), mais Liège est moins représenté puisque Soumagne le précède (6%).

Origine des travailleurs			Origine des travailleurs		
Herve	1002	17,3%	Blegny	157	2,7%
Verviers	728	12,6%	Theux	134	2,3%
Soumagne	363	6,3%	Beyne-Heusay	130	2,2%
Liège	360	6,2%	Herstal	128	2,2%
Dison	274	4,7%	Visé	124	2,1%
Thimister-Clermont	231	4,0%	Welkenraedt	120	2,1%
Pepinster	185	3,2%	Limbourg	104	1,8%
Fléron	168	2,9%	Dalhem	103	1,8%

Tableau 36 – Principaux lieux d'origine des travailleurs sur le territoire de Herve (plus de 100 travailleurs)

Source : ONSS, 2017

FLUX INTERNES ET AIRE D'INFLUENCE DE LA CPDT

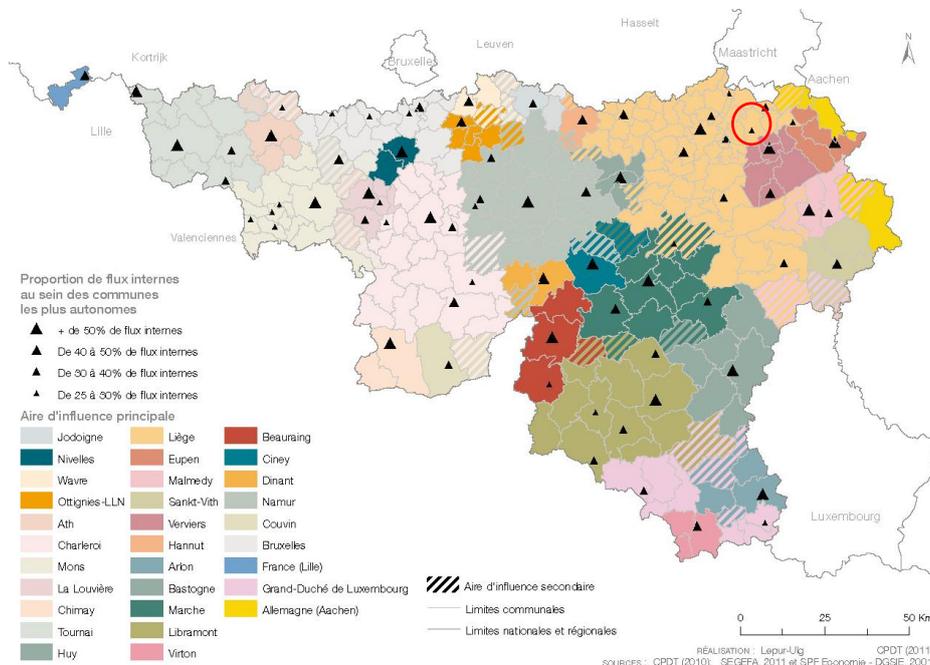


Figure 44 Dynamiques territoriales

Source : CPDT, 2011

L'analyse ci-avant est appuyée par les constats de la CPDT qui distingue Herve comme ayant des flux internes de 25 à 50% et Liège comme aire d'influence principale.

5-7 ANALYSE DE L'OFFRE COMMERCIALE

Le questionnaire transmis au Collège communal, au comité de suivi et à la CCATM abordait également la fonction commerciale en questionnant ses atouts et faiblesses, ainsi que le déficit au niveau de l'offre. Le principal atout de l'offre commerciale locale, selon ces participants, est sa diversité. Or, nous savons qu'il s'agit d'un facteur déterminant en regard de l'attractivité de celle-ci. Les atouts suivants concernent la structure. Il s'agit, primo, de l'importance des supermarchés, suivie de l'offre en produits locaux et des petits commerces. Il s'agit d'un résultat à épingle à fortiori vu l'importance limitée de ces derniers. Ensuite viennent des caractéristiques liées à la praticabilité (accès, parking).

Diversité	11	Accueil	2
Supermarchés	9	Dynamisme	2
Produits locaux	8	Offre Battice	2
Petits commerces	7	Proximité	2
Facilité d'accès	5	Marché	1
Parking	4	Offre importante	1
Offre de qualité	3	Vente à la ferme	1

Questionnaire : atouts de la fonction commerciale

Source : Questionnaire auprès du Collège communal, Comité de suivi et CCATM

La principale faiblesse de l'offre commerciale, selon ces participants, concerne son organisation spatiale, concentrée le long de la N3, au détriment des centres villageois. Est également épinglé le caractère dilué. Ensuite, vient le stationnement. Soulignons que, d'une part, le parking apparaissait, mais dans une moindre mesure, comme un atout et, d'autre part, qu'il s'agit d'une critique que l'on rencontre partout et de manière quasi systématique. Le déclin du centre de Herve fut également souligné à plusieurs reprises. Le déficit de petits commerces est ensuite épinglé. Est également mentionné le manque d'espaces de rencontre de type « place publique aménagée ».

Essentiellement long N3	9	Faiblesse de certains secteurs	2
Parking	9	Manque "halle"	2
Déclin Herve centre	6	Marché peu attractif	2
Dilution	4	Accès centre de Herve	1
Manque petits commerces	4	Faiblesse certains secteurs	1
Accessibilité vélo	3	Horaires	1
Manque terrasses et espaces de rencontre	3	Offre petit prix	1
Trop supermarchés	3		

Questionnaire : faiblesse de la fonction commerciale

Source : Questionnaire auprès du Collège communal, Comité de suivi et CCATM

Comme souvent les déficits en matière d'offre commerciale sont extrêmement variables. Les principales attentes concernent l'équipement de la personne : chaussures et vêtements, l'électroménager et la boulangerie.

Chaussures	6	Friterie	3
Electroménagers	5	Petit bricolage - Droguerie	3
Vêtements	5	Vêtements enfants	3
Boulangerie	4	Banque	2
Cadeaux & décoration	3	Epicerie	2
Café - Brasserie (terrasse)	3	Halles produits terroirs	2
Fleuriste	3	Informatique	2
Autres (cité 1 fois) : vrac, articles de sport, jouet, librairie, maroquinerie, poissonnerie, primeurs, produits locaux dans les centres, sanitaire, soins du corps, solderie, supermarché			

Questionnaire : déficit dans l'offre commerciale

Source : Questionnaire auprès du Collège communal, Comité de suivi et CCATM

5-7-1 IMPORTANCE DE L'OFFRE

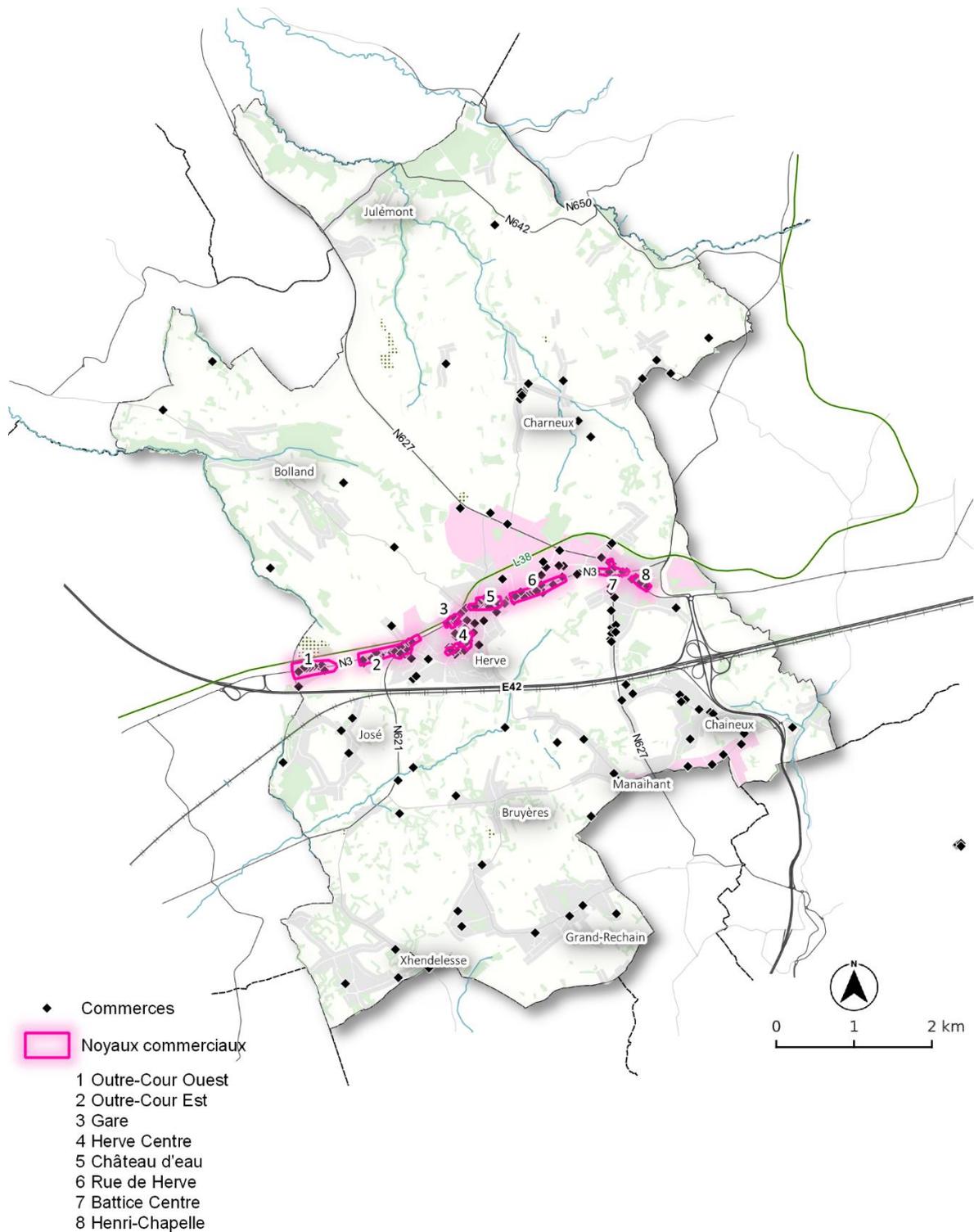


Figure 45 Identification des noyaux commerciaux

Source : Relevés terrain de juillet 2021 | Fond de plan : SPW, travaillé par SEN5 | Réalisation : SEN5, septembre 2021

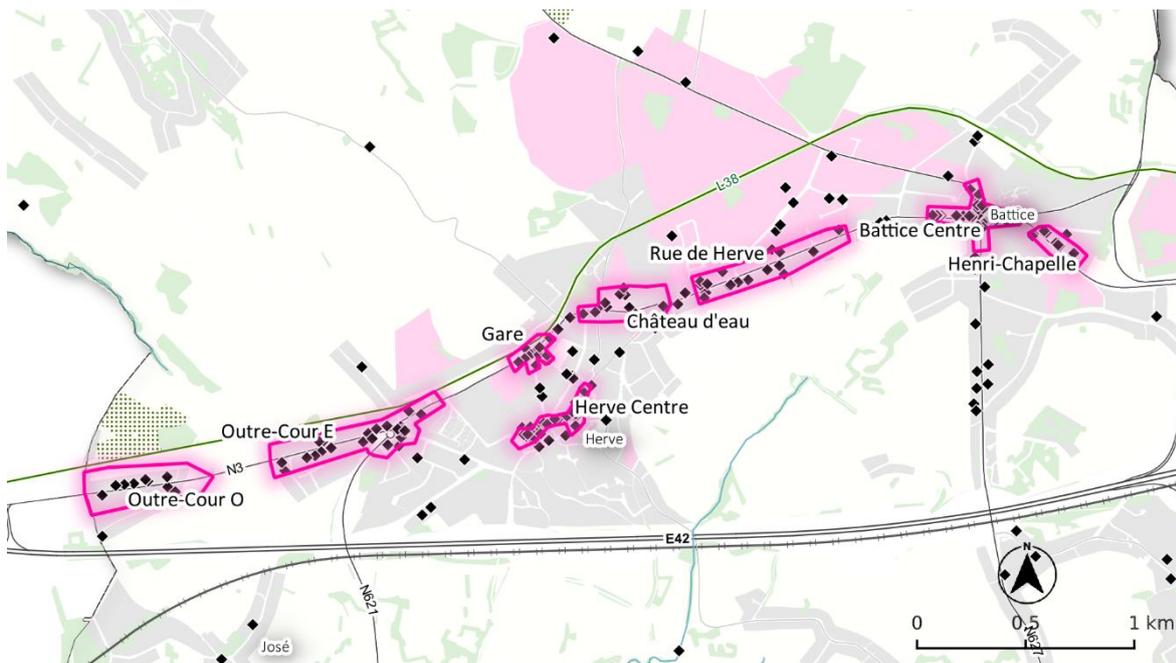


Figure 46 Identification des noyaux commerciaux - Zoom

Source : Relevés terrain de juillet 2021 | Fond de plan : SPW, travaillé par SEN5 | Réalisation : SEN5, septembre 2021

Note méthodologique : définition de nodule et de polarité commerciale

En Wallonie, le SRDC identifie 260 nodules commerciaux. Un **nodule** est défini comme une concentration de commerces d'au moins 50 points de vente ou d'au moins 5.000 m² avec une certaine continuité commerciale. Ceux-ci sont classés en deux grandes catégories : nodule de milieu dense et de milieu peu dense.

Définition géométrique d'un nodule commercial

Critères	Milieu dense	Milieu peu dense
Taille	50 points de vente	5.000 m ² surface de vente nette
Continuité	Moins de 5 rez-de-chaussée d'immeuble entre 2 commerces	250 m entre 2 commerces
Densité	5 points de vente / 50 mètres	5 commerces / 500 mètres

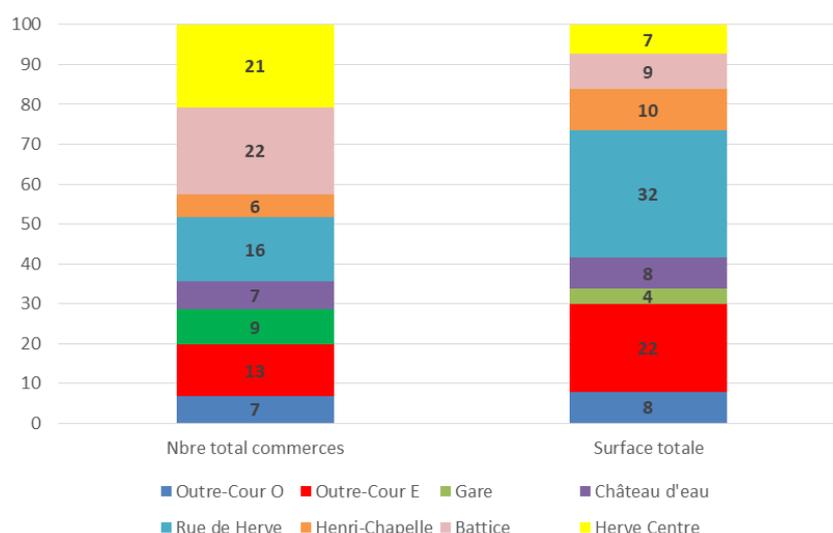
Source : L'atlas du Commerce de Wallonie (2014)

Dans le cadre de la présente réflexion, nous avons abaissé les critères avec, notamment un nombre minimum de 12 points de vente. C'est pourquoi nous utilisons le terme générique de **noyau**.

Sur la commune de Herve, suite aux relevés de terrains réalisés en juillet 2021, nous observons que l'offre est globalement extrêmement dispersée, essentiellement le long d'un « axe collecteur » la N3.

	Outre-Cour O	Outre-Cour E	Gare	Château d'eau	Rue de Herve	Henri-Chapelle	Battice	Herve Centre
Nbre total commerces	13	24	17	13	30	11	41	39
Surface totale	2.065	5.670	1.065	1.965	8.310	2.690	2.300	1.895
Nbre cellules vides	2	2	4	0	2	0	1	5

Tableau 37 Importance de l'offre commerciale
Source : Bruno Bianchet, relevés de juillet 2021



Graphique 11 Importance relative de l'offre par noyau
Source : Bruno Bianchet, relevés de juillet 2021

Au niveau du Schéma régional de Développement commercial (SRDC - Wallonie 2014) et de l'Atlas du commerce (SEGEFA 2014), 4 nodules sont identifiés : Melen (spécialisé en équipement lourd, sur les communes de Herve et Soumagne) : 24 points de vente, Rue de Herve (spécialisé en équipement lourd) : 36 points de vente, Battice (centre de très petite ville) : 54 points de vente et Herve-centre (centre de très petite ville) : 87 points de vente.

A l'échelle communale, cette offre paraît globalement importante en regard du potentiel démographique. Dans le SRDC, Herve est même considérée comme en suroffre pour les achats alimentaires. Ce constat est confirmé ici. En effet, avec 1,1 point de vente pour 100 habitants, on se situe bien au-dessus de la moyenne wallonne (0,88, Atlas du Commerce en Wallonie). Par contre, avec 147m² pour 100 habitants, on est également légèrement en deçà de la moyenne régionale (169m² pour 100 habitants). Cette relative « sur-offre » en nombre mais pas en m² s'explique par la structure de l'offre, nous y reviendrons.

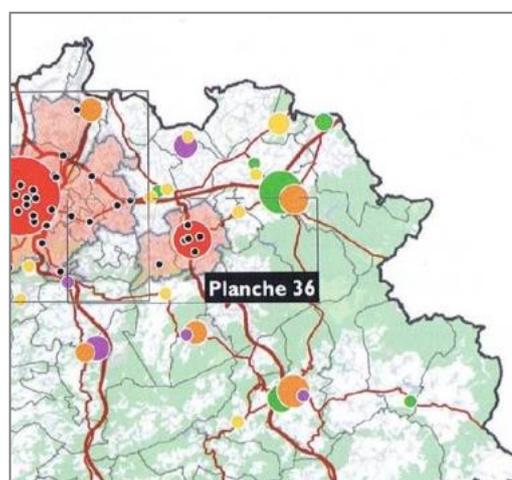


Figure 47 Structure de l'offre commerciale de Wallonie (extrait)

Source : Atlas du commerce de Wallonie, Presses Universitaires de Liège (2014)

Une autre caractéristique de l'offre commerciale de la commune est la **relative faiblesse du nombre de cellules vides**, avec un taux total de 8% alors que la moyenne régionale est de 17% (SEGEFA, 2020).

5-7-2 STRUCTURE GÉNÉRALE DE L'OFFRE

Si l'offre apparaît globalement diversifiée à l'échelle communale, ce constat sera nettement à nuancer au niveau des polarités, nous y reviendrons ultérieurement. Soulignons toutefois, d'ores et déjà, la relative importance des domaines **de l'équipement de la maison et, dans une moindre mesure, des services.**

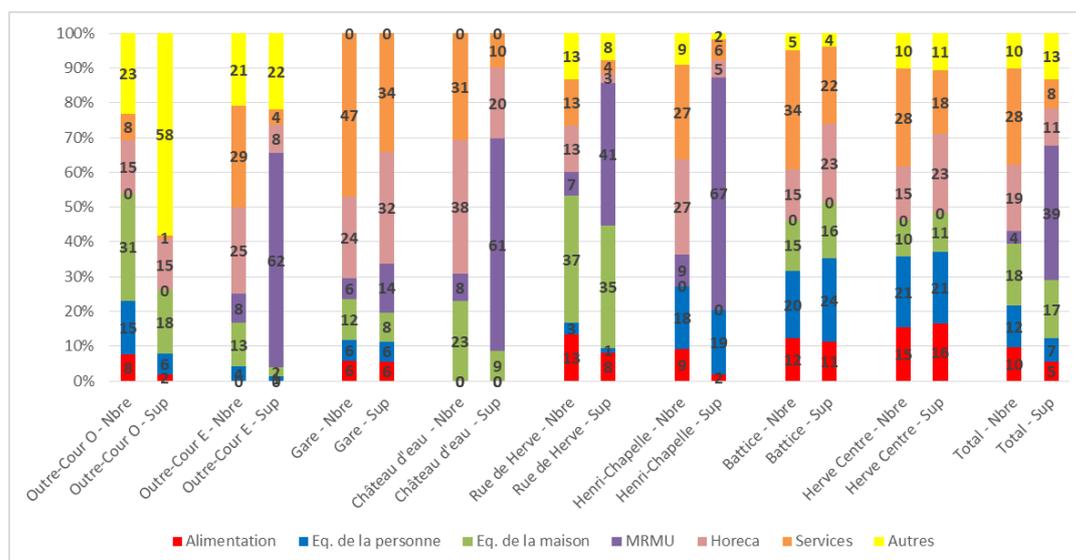
Au niveau des commerces « isolés », c'est très nettement la catégorie des « autres services » qui est prépondérante et, plus particulièrement, le secteur des coiffeurs et autres soins du corps.

Nombre de points de vente	Outre-Cour O	Outre-Cour E	Gare	Château d'eau	Rue de Herve	Henri- Chapelle	Battice	Herve Centre	Total général
1. Alimentation générale	1	0	1	0	4	0	5	6	17
2. Alimentation spécialisée	0	0	0	0	0	1			1
3. Vêtements et linge personnel	2	1	1	0	1	2	7	6	20
4. Chaussures, accessoires et articles textiles	0	0	0	0	0	0	1	2	3
5. Ameublement, matériaux de construction et revêtement	2	0	0	0	8	0	1		11
6. Outillage, ustensiles et électricité	0	0	0	0	2	0	1		3
7. Décoration	2	2	2	1	0	0	1	1	9
8. Equipements de loisirs, sport, culture	0	1	0	2	1	0	3	3	10
9. Entretien de la personne	0	3	0	0	0	0	2	4	9
10. Combustible et matériel de transport	3	2	0	0	4	1	0	0	10
11. Magasins à rayons multiples	0	2	1	1	2	1	0	0	7
12. HoReCa	2	6	4	5	4	3	6	6	36
13. Banques, assurances et isolés services financiers	0	1	4	1	2	0	3	1	12
14. Autres services.	1	6	4	3	2	3	11	10	40
Total en activité	13	24	17	13	30	11	41	39	188
Vide	2	2	4		2		1	5	16
Total général	15	26	21	13	32	11	42	44	204

Tableau 38 Structure de l'offre commerciale en nombre de points de vente
Source : Bruno Bianchet, relevés de juillet 2021

Surface de vente estimée (m²)	Outre-Cour O	Outre-Cour E	Gare	Château d'eau	Rue de Herve	Henri-Chapelle	Battice	Herve Centre	Total général
1. Alimentation générale	40	0	60	0	680	0	260	310	1.350
2. Alimentation spécialisée	0	0	0	0	0	50	0	0	50
3. Vêtements et linge personnel	120	80	60	0	100	500	490	285	1.635
4. Chaussures, accessoires et articles textiles	0	0	0	0	0	0	60	110	170
5. Ameublement, matériaux de construction et revêtement	200	0	0	0	1.870	0	50	0	2.120
6. Outillage, ustensiles et électricité	0	0	0	0	1.030	0	30	0	1.060
7. Décoration	180	90	90	60	0	0	50	50	520
8. Equipements de loisirs, sport, culture	0	50	0	110	40	0	240	160	600
9. Entretien de la personne	0	220	0	0	0	0	90	200	510
10. Combustible et matériel de transport	1.200	1.020	0	0	650	50	0	0	2.920
11. Magasins à rayons multiples	0	3.500	150	1.200	3.400	1.800	0	0	10.050
12. HoReCa	300	460	340	400	230	130	520	430	2.810
13. Banques, assurances et Isolés services financiers	0	30	200	30	160	0	120	25	565
14. Autres services.	25	220	165	165	150	160	390	325	1.600
Total en activité	2.065	5.670	1.065	1.965	8.310	2.690	2.300	1.895	25.960

Tableau 39 Structure de l'offre commerciale en surface de vente estimée
Source : Bruno Bianchet, relevés de juillet 2021



Graphique 12 Structure de l'offre commerciale en nombre de points de vente et en superficie de vente (en%)
Source : Bruno Bianchet, relevés de juillet 2021 (MRMU = magasins à rayons multiples)

5-7-3 ANALYSE QUALITATIVE DE L'OFFRE

Globalement, outre la part relativement limitée des cellules vides, **on note une taille moyenne des surfaces relativement importante et un niveau qualitatif assez moyen**, sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

Niveau qualitatif	Outre-Cour O	Outre-Cour E	Gare	Château d'eau	Rue de Herve	Henri- Chapelle	Battice	Herve Centre	Total général
% vides	13	8	19	0	6	0	2	11	8
Surface moyenne (m ²)	159	236	63	151	277	245	56	49	138
Standing (1 à 6)	3,9	3,8	3,6	3,7	3,8	3,4	4,0	3,8	3,8
Modernisme (1 à 6)	3,6	3,8	3,6	3,6	3,7	3,3	3,7	3,5	3,6

Tableau 40 Niveaux qualitatifs de l'offre commerciale
Source : Bruno Bianchet, relevés de juillet 2021

Note méthodologique : critères pour l'analyse qualitative

Pour l'analyse qualitative, outre la part de cellules vides et la taille moyenne, deux critères ont été pris en compte.

1. Le standing, qui s'attache à apprécier le niveau de qualité du produit, peut être défini comme : « la position du commerce dans une hiérarchie de valeurs, eu égard à la qualité, la présentation, l'aspect des produits vendus et leur cadre d'exposition ». La cote varie généralement de 1 à 6, voire jusqu'à 7 ou 8 pour les métropoles internationales.

2. Le modernisme, qui tend à apprécier l'équipement du point de vente, correspond à : « la position du commerce dans une hiérarchie de valeurs, eu égard à l'âge plus ou moins récent des équipements nécessaires ou utiles et à l'aspect plus ou moins nouveau ou récemment restauré du cadre d'exposition tant extérieur qu'intérieur ». La cote varie généralement de 1 à 6, voire jusqu'à 7 ou 8 pour les métropoles internationales.

Ces deux variables permettent de synthétiser, à travers deux cotations, une série de paramètres qualitatifs. L'analyse, qui repose sur une spatialisation des valeurs, permet d'établir un diagnostic d'urbanisme commercial sur l'ensemble de l'équipement considéré, et non une appréciation individuelle sur les points de vente. Cette évaluation ne peut être considérée comme une fin en soi mais comme un support, parmi d'autres, à l'analyse d'un équipement commercial. Le standing est révélateur du niveau socio-économique de la clientèle ciblée. Le modernisme appréhende davantage le dynamisme du point de l'offre commerciale.

Nous avons également tenu compte de la part relative d'enseignes, que nous définissons comme « un concept commercial connu du grand public et présentes à différents endroits du territoire, au moins une dizaine, à l'échelle régionale, nationale ou internationale ». La présence d'enseignes est considérée comme un facteur d'attractivité.

5-7-5 ANALYSE COMPARÉE DE L'OFFRE COMMERCIALE

Afin de contextualiser l'offre commerciale, nous proposons une comparaison des caractéristiques de l'offre au sein des noyaux des 4 communes du plateau hervien présentant une fonction commerciale structurante : Soumagne, Fléron et Aubel, disposant chacune de deux noyaux.

	Herve	Soumagne	Fléron	Aubel
Nbre / 100 habitants	1,1	0,8	1,3	2,4
m ² / 100 habitants	147,3	213,7	389,0	577,4
% vides	8	9	17	7
Surface moyenne	138	247	306	240
Standing	3,8	3,6	3,4	3,7
Modernisme	3,6	3,4	3,3	3,5

Tableau 41 Comparaison de l'offre commerciale au sein des noyaux structurants du plateau hervien – Indicateurs clés

Source : Bruno Bianchet

C'est Aubel qui possède la plus forte concentration commerciale en regard de son poids démographique qui est relativement limité : 4.246 habitants (Statbel 2021). Précisons que les trois autres communes présentent un poids démographique similaire à Herve, autour des 17.000 habitants. Dès lors, c'est bien Fléron qui affiche l'offre commerciale la plus importante avec 224 points de vente et 63.685 m². C'est aussi l'équipement le plus polarisant. **Herve témoigne du ratio m² pour 100 habitants le plus faible.**

Fléron témoigne d'un taux de cellules vides nettement supérieur à celui des autres entités, ce qui révèle un dynamisme commercial en déclin.

Par contre, c'est Herve qui présente le niveau qualitatif, surtout du point de vue du standing, le plus élevé, suivi d'Aubel. Cela est cohérent car ce sont aussi les entités qui affichent les plus hauts niveaux de revenu, avec cependant une hiérarchie inversée. A contrario, c'est Fléron qui présente le niveau qualitatif le plus faible.

	Herve	Soumagne	Fléron	Aubel
Alimentation	10	12	11	11
Eq. de la personne	12	9	21	22
Eq. de la maison	18	17	12	12
MRMU (magasins à rayons multiples)	4	5	4	5
HoReCa	19	19	14	20
Services	28	21	25	19
Autres	10	16	13	13
Total	100	100	100	100

Tableau 42 Comparaison de l'offre commerciale au sein des noyaux structurants du plateau hervien– Structure commerciale

Source : Bruno Bianchet

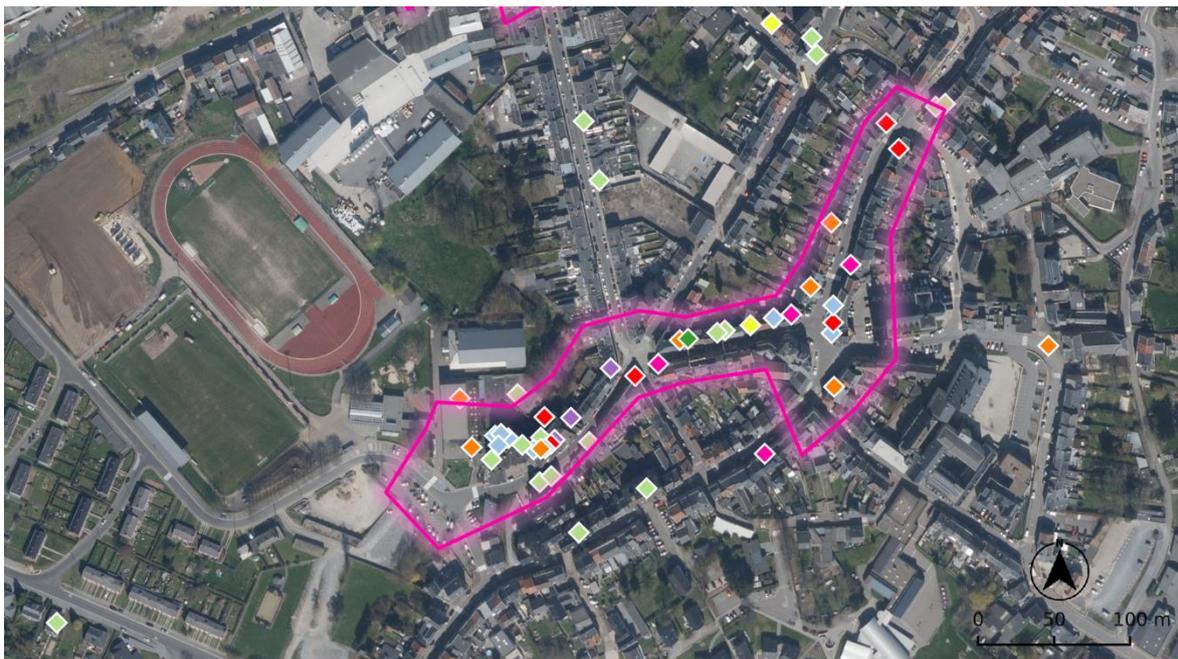
Du point de vue de la structure commerciale, **Fléron et Aubel présentent une nette spécialisation dans le secteur de l'équipement de la personne, caractéristique des polarités urbaines**, en lien avec un comportement de type flânerie commerciale. Fléron, malgré une dynamique commerciale plutôt en déclin, conserve sa vocation de « pôle secondaire » de l'agglomération liégeoise. Traditionnellement, il s'agit de « *structures caractéristiques des grandes agglomérations, essentiellement composées de commerces traditionnels, avec un équipement très diversifié et qui jouent (ou jouaient) le rôle de relais du centre-ville et dont le fonctionnement s'apparente à celui d'un petit centre-ville. Ces structures sont souvent en déclin, surtout si elles n'ont pas bénéficié de l'implantation de locomotives commerciales que représentent les libres-services alimentaires, et d'une régénération du tissu urbain* ».

Herve et Soumagne affichent une spécialisation dans le domaine de l'équipement de la maison en lien avec un fonctionnement de type structure d'axe, déjà évoqué. Herve se singularise également par la part, relativement élevée, de services.

5-7-6 CARACTÉRISATION ET VOCATION DE L'OFFRE PAR NOYAU

ID	Type de nodule	Morphologie	Densité urbaine	Accessibilité TEC	Structure commerciale	Dynamisme	Nbre
1A	Centre principal d'agglomération	Traditionnel	Très élevée	Excellente	Généraliste	Fort à très fort (hypercentre)	10
1B	Centre secondaire d'agglomération	Traditionnel	Élevée	Bonne	Généraliste	Faible	24
2	Nodule de soutien d'agglomération	Récent	Élevée	Moyenne	Généraliste	Fort	30
3A	Nodule alimentaire d'agglomération	Variable	Élevée	Bonne	Alimentaire	Plutôt fort	18
3B	Nodule de proximité d'agglomération	Variable	Élevée	Bonne	Proximité	Plutôt faible	25
4	Centre de petite ville	Traditionnel	Moyenne à Faible	Moyenne	Généraliste	Moyen à fort	32
5	Centre de très petite ville	Traditionnel	Faible	Médiocre	Généraliste	Faible	44
6	Nodule de soutien de (très) petite ville	Variable	Très faible	Mauvaise	Généraliste	Variable	37
7	Nodule spécialisé dans l'équipement léger	Récent-Planifié	Variable	Variable	Léger	Très fort	19
8	Nodule spécialisé dans l'équipement lourd	Récent	Variable	Médiocre à mauvaise	Lourd	Fort	21

Tableau 43 Typologie des nodules commerciaux
Source : SRDC 2014



- | | |
|--|---|
| ◆ Alimentation | ◆ Combustible et matériel de transport |
| ◆ Equipement de la personne | ◆ Magasins à rayons multiples |
| ◆ Equipement de la maison | ◆ Horeca |
| ◆ Equipements de loisirs, sport, culture | ◆ Banques, assurances, services financiers |
| ◆ Entretien de la personne | ◆ Autres services (notamment photographe, coiffure et esthétique) |

Figure 48 Offre commerciale sur le centre de Herve

Source : Bruno Bianchet | Fond de plan : Orthophotoplan 2020, SPW | Réalisation : SEN5, Septembre 2021

Inscrit dans le tissu densément urbanisé, le noyau de Herve Centre s'étire essentiellement le long de Potiérue, rue Léopold et rue Neuve. C'est dans ce troisième axe que se concentre l'essentiel de l'offre, notamment vu la présence de la galerie commerciale La Neuve. Ce noyau totalise 39 points de vente, dont une quinzaine pour la seule galerie, pour une surface estimée à 1.895 m². Cette faible valeur en regard du nombre d'établissements s'explique par l'absence de moyenne ou grande surface, la taille moyenne des cellules étant de 49 m².

La structure apparaît particulièrement diversifiée mais le secteur des services reste dominant avec, notamment une concentration de coiffeurs. Le niveau qualitatif moyen est satisfaisant mais le modernisme moyen apparaît néanmoins assez faible, ce qui témoigne souvent d'un déficit de rentabilité. Par ailleurs, nous avons dénombré 5 cellules vides, essentiellement en Potiérue, ainsi qu'un nombre important de reconversions de cellules commerciales en logements. Ce secteur témoigne manifestement d'un manque de vitalité commerciale.

Cet équipement correspond à un petit « **noyau urbain de proximité** ». Il présente manifestement des signes de déficit de dynamisme commercial dans son secteur est, situé en contre-bas.

Notons que le projet Chapelier dans le centre de Herve, qui prévoit une offre de 1600m² de bureaux et commerces, a été conçu notamment dans l'optique de redynamiser l'offre commerciale du centre de Herve.



Photo 17 Commerces autour de la maison communale de Herve
Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 18 Commerces autour de la maison communale de Herve
Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 19 Entrée de la galerie La Neuve
Date de prise de vue : 29/07/2021



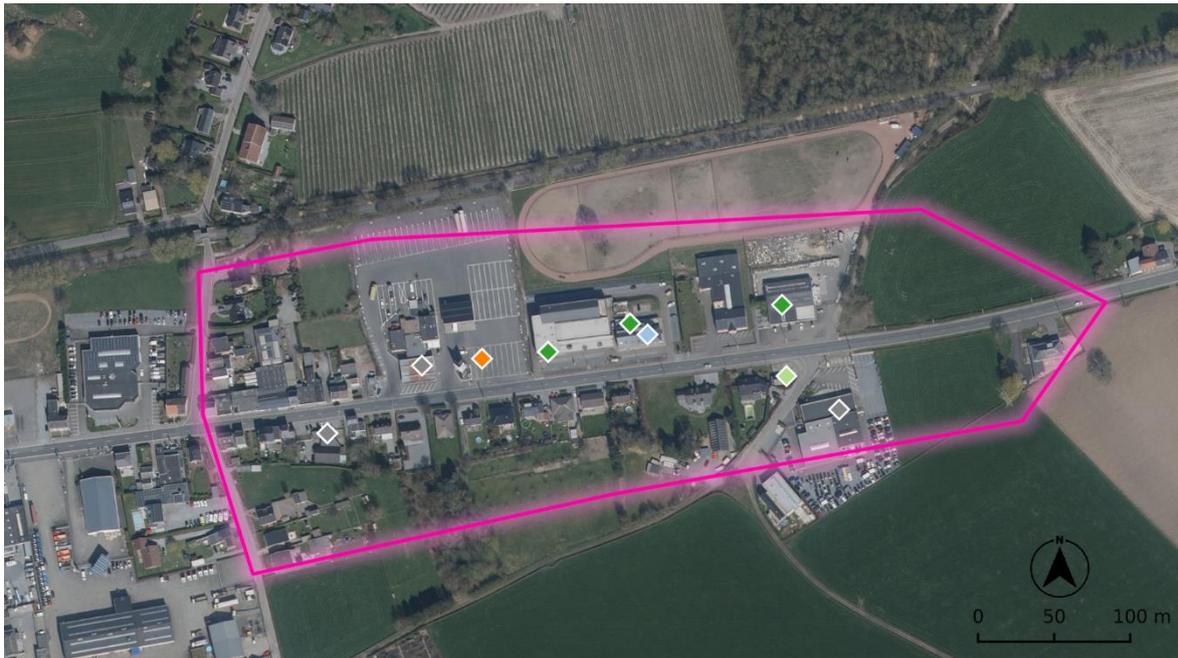
Photo 20 Galerie La Neuve
Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 21 Cellules vides Potiérie
Source : Bruno Bianchet, juillet 2021



Photo 22 Cellules vides rue de la Station
Date de prise de vue : 21/09/2021



- ◆ Equipement de la personne
- ◆ Equipement de la maison
- ◆ Combustible et matériel de transport
- ◆ Horeca
- ◆ Autres services (notamment photographe, coiffure et esthétique)

Figure 49 Offre commerciale sur Outre-cour Ouest

Source : Bruno Bianchet | Fond de plan : Orthophotoplan 2020, SPW | Réalisation : SEN5, Septembre 2021

Outre-Cour ouest ne compte que 13 points de vente pour une surface de 2.065 m². Il s'agit toutefois du prolongement d'un noyau qui débute à Soumagne, Rue de la Clef. L'ensemble totalise 28 points de vente pour une surface totale estimée à 13.965 m², avec une offre essentiellement située en-hors de Herve.

Ce noyau est clairement spécialisé dans les domaines de l'équipement de la maison et des transports (automobile), repris dans la catégorie « autres ».

Le niveau qualitatif est moyen, avec néanmoins un bon standing contrairement au modernisme, ce qui est conforme à ce type de structure. Nous y avons relevé 2 cellules vides. Il bénéficie d'une excellente accessibilité routière avec la proximité de la sortie 37 sur l'E40 et, dès lors, d'une très bonne visibilité.

Il s'agit d'une **structure d'axe périphérique assez classique**, développée spontanément à la faveur d'une très accessibilité routière et de disponibilités foncières. On ne peut pas réellement parler de parc commercial car il s'agit d'une organisation fractionnée et spontanée, développée par implantations successives, ce qui donne ce paysage inorganisé.



Photo 50 Commerces sur Outre-cour Ouest
Source : Bruno Bianchet, juillet 2021



- | | |
|--|---|
| ◆ Equipement de la personne | ◆ Magasins à rayons multiples |
| ◆ Equipement de la maison | ◆ Horeca |
| ◆ Equipements de loisirs, sport, culture | ◆ Banques, assurances, services financiers |
| ◆ Entretien de la personne | ◆ Autres services (notamment photographe, coiffure et esthétique) |
| ◆ Combustible et matériel de transport | |

Figure 51 Offre commerciale sur Outre-cour Est

Source : Bruno Bianchet | Fond de plan : Orthophotoplan 2020, SPW | Réalisation : SEN5, Septembre 2021

Outre-Cour est un noyau développé autour du rond-point Outre-Cour – Rue des Martyrs qui marque l’entrée de ville. Il totalise 24 points de vente pour une surface estimée à 5.670 m².

Il s’agit d’une structure avec une double spécialisation dans les secteurs des services et de l’HoReCa. On y note également la présence de deux libres-services alimentaires (AD Delhaize et Colruyt), ce qui confère une attractivité certaine. Par contre, cet équipement se singularise par l’absence du secteur de l’alimentation traditionnelle (le Point Chaud est considéré comme une sandwicherie, c’est-à-dire un HoReCa). La présence des deux supermarchés explique ce constat.

Nous avons noté la présence de deux cellules vides et le niveau qualitatif apparait tout à fait satisfaisant. La dynamique commerciale y bénéficie d’une bonne accessibilité, visibilité et praticabilité vu la facilité de stationnement et des déplacements piétons.

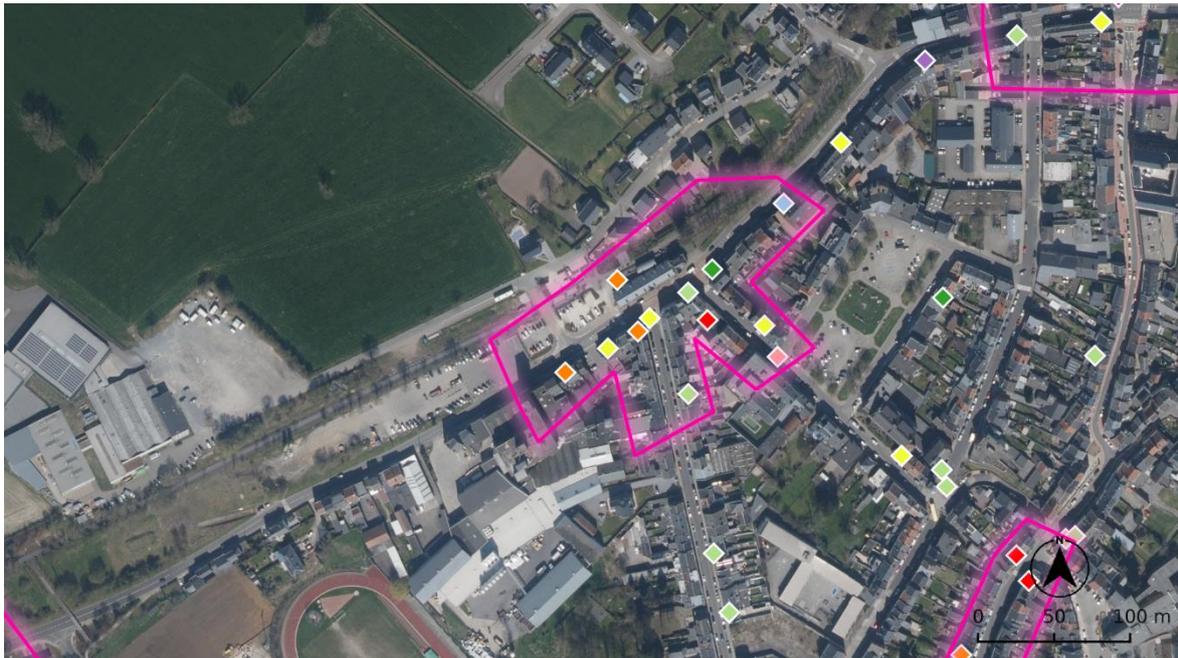
Ce noyau présente une double vocation, à la fois de proximité et d’interception des flux. On peut la qualifier de « **structure d’axe de proximité** ».



Photo 52 Commerces sur Outre-cour Est

Source : Bruno Bianchet, juillet 2021

GARE



- | | |
|--|---|
| ◆ Alimentation | ◆ Combustible et matériel de transport |
| ◆ Equipement de la personne | ◆ Magasins à rayons multiples |
| ◆ Equipement de la maison | ◆ Horeca |
| ◆ Equipements de loisirs, sport, culture | ◆ Banques, assurances, services financiers |
| ◆ Entretien de la personne | ◆ Autres services (notamment photographe, coiffure et esthétique) |

Figure 53 Offre commerciale sur le pôle Gare

Source : Bruno Bianchet | Fond de plan : Orthophotoplan 2020, SPW | Réalisation : SEN5, Septembre 2021

Le noyau « gare » est également développé le long de la N3. Il se situe au niveau de l'ancienne gare, aujourd'hui rénovée, qui accueille l'office du tourisme ainsi qu'une brasserie. À la faveur de la présence du Ravel de la ligne 38, il se présente comme un véritable « pôle d'échange multimodal ou mobipôle » avec la présence de parkings avec stations de recharge pour véhicules électriques et accessoires pour cyclistes.

Ce noyau totalise 17 points de vente pour une surface estimée à 1.065 m² et 4 cellules vides. Les secteurs dominants sont les services (avec notamment 4 bureaux d'assurance) et, dans une moindre mesure, l'HoReCa. Le niveau qualitatif est globalement très moyen.

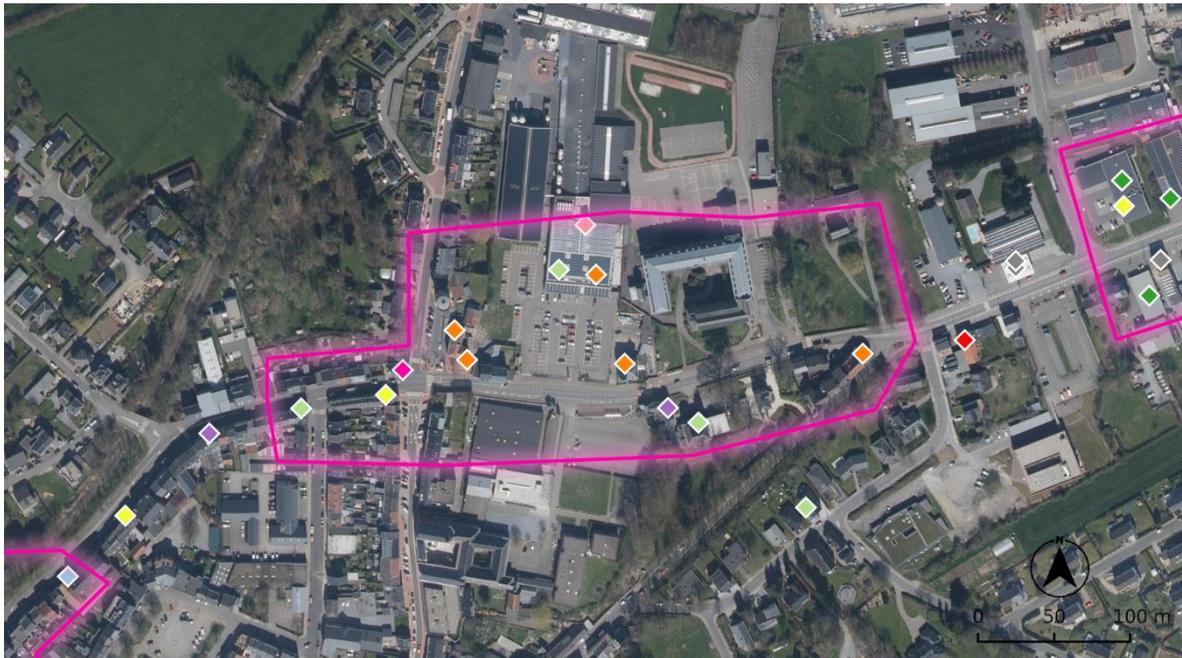
Ce noyau, qui est le plus proche de celui du de Herve-Centre et qu'il vient compléter, apparaît peu structurant et témoigne d'une **vocation de proximité**, profitant de la bonne accessibilité routière et cyclable.



Photo 54 Commerces sur le pôle Gare

Source : Bruno Bianchet, juillet 2021

CHÂTEAU D'EAU



- | | |
|--|---|
| ◆ Alimentation | ◆ Combustible et matériel de transport |
| ◆ Equipement de la personne | ◆ Magasins à rayons multiples |
| ◆ Equipement de la maison | ◆ Horeca |
| ◆ Equipements de loisirs, sport, culture | ◆ Banques, assurances, services financiers |
| ◆ Entretien de la personne | ◆ Autres services (notamment photographe, coiffure et esthétique) |

Figure 55 Offre commerciale autour du Château d'eau

Source : Bruno Bianchet | Fond de plan : Orthophotoplan 2020, SPW | Réalisation : SEN5, Septembre 2021

Le noyau Château d'eau est une petite structure développée autour de la place du même nom, toujours le long de la N3, non loin du noyau précédent. Il totalise 13 points de vente pour une surface de vente estimée à 1.965 m², valeur qui s'explique par la présence d'un libre-service alimentaire. Ce noyau bénéficie de la présence d'écoles.

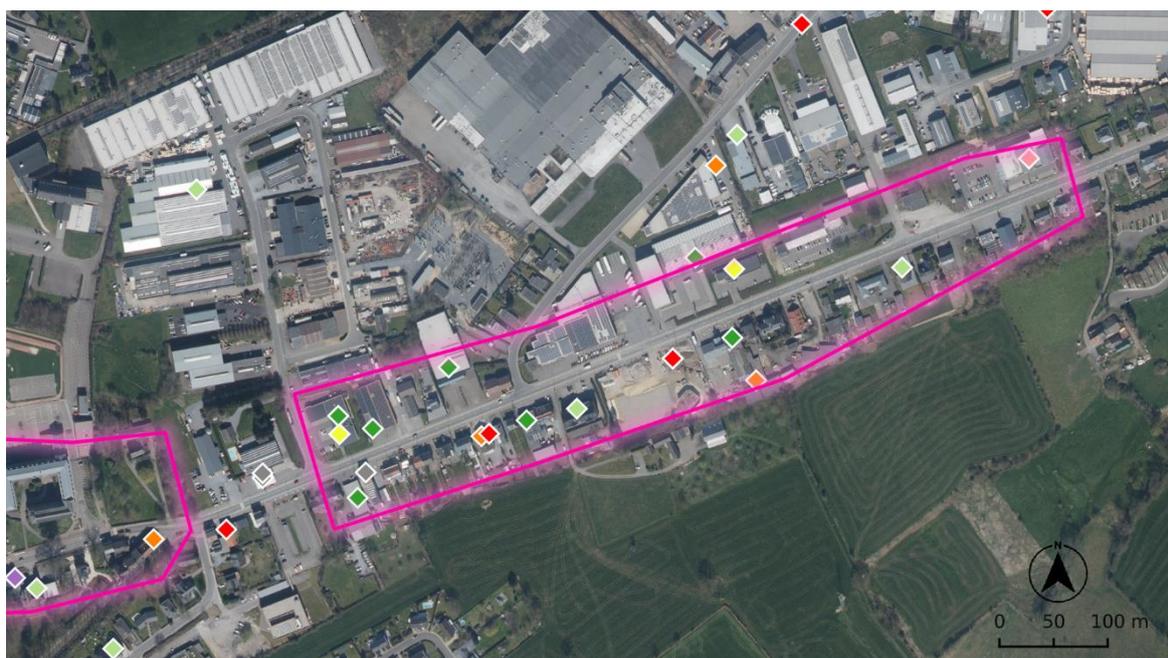
Les secteurs dominants sont l'HoReCa et, dans une moindre mesure, les services. On note l'absence de représentant du secteur de l'alimentation traditionnelle. Le niveau qualitatif est globalement très moyen.

A nouveau, ce noyau apparaît peu structurant et témoigne d'une **vocation de proximité**, en lien notamment avec la fonction scolaire. Le contexte urbanistique est peu amène et le potentiel de stationnement limité aux quelques places des rues de Charneux et Haute.



Photo 56 Commerces autour du Château d'eau

Source : Bruno Bianchet, juillet 2021



- | | |
|--|---|
| ◆ Alimentation | ◆ Combustible et matériel de transport |
| ◆ Equipement de la personne | ◆ Magasins à rayons multiples |
| ◆ Equipement de la maison | ◆ Horeca |
| ◆ Equipements de loisirs, sport, culture | ◆ Banques, assurances, services financiers |
| ◆ Entretien de la personne | ◆ Autres services (notamment photographe, coiffure et esthétique) |

Figure 57 Offre commerciale rue de Herve

Source : Bruno Bianchet | Fond de plan : Orthophotoplan 2020, SPW | Réalisation : SEN5, Septembre 2021

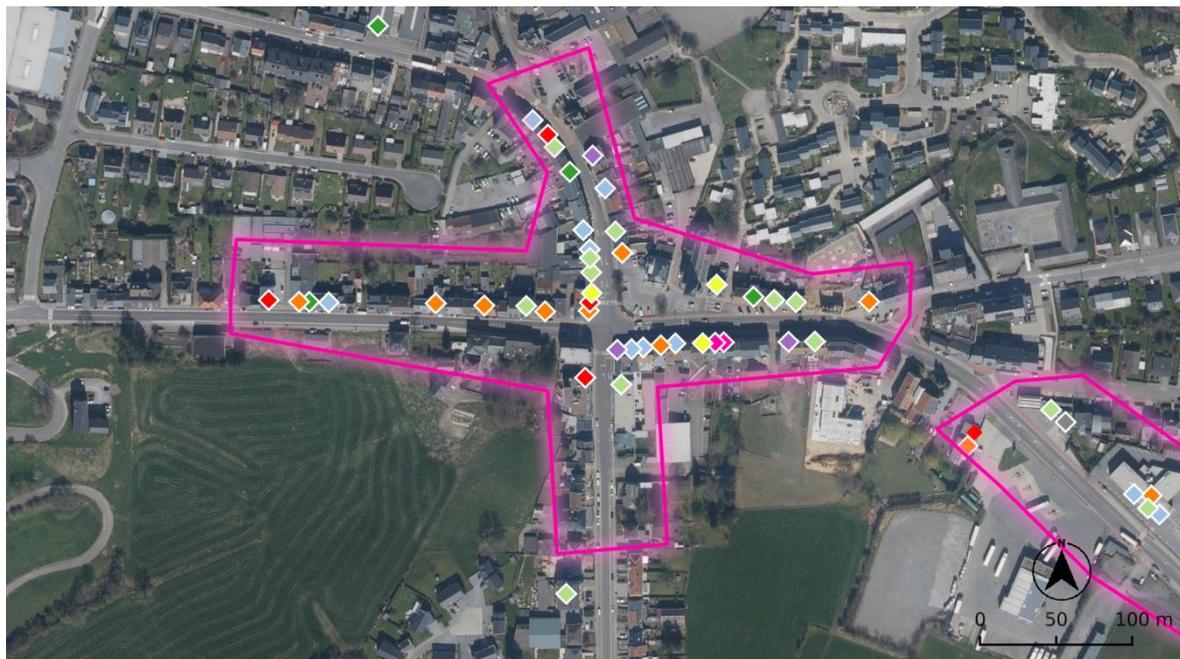
Le noyau de la Rue de Herve s'étire le long de la N3 dans le prolongement direct du précédent (Château d'eau) mais avec une structure commerciale et un fonctionnement nettement différenciés, ce qui explique notre choix de les distinguer. Il totalise 30 points de vente pour une surface estimée à 8.310 m². Il compte, notamment, deux supermarchés hard-discounter.

La structure commerciale est diversifiée, avec une spécialisation dans le secteur de l'équipement de la maison. Le niveau qualitatif y est satisfaisant, comparable à celui des noyaux d'Outre-Cour. Nous y avons noté la présence de deux cellules vides.

Ce noyau s'apparente clairement à une « **structure d'axe périphérique** » fonctionnant au départ de l'interception de flux vu la bonne accessibilité en voiture grâce à la N3.



Photo 58 Commerces rue de Herve
Source : Bruno Bianchet, juillet 2021



- | | |
|--|---|
| ◆ Alimentation | ◆ Combustible et matériel de transport |
| ◆ Equipement de la personne | ◆ Magasins à rayons multiples |
| ◆ Equipement de la maison | ◆ Horeca |
| ◆ Equipements de loisirs, sport, culture | ◆ Banques, assurances, services financiers |
| ◆ Entretien de la personne | ◆ Autres services (notamment photographe, coiffure et esthétique) |

Figure 59 Offre commerciale sur Battice

Source : Bruno Bianchet | Fond de plan : Orthophotoplan 2020, SPW | Réalisation : SEN5, Septembre 2021

Le noyau de Battice s’est développé autour de la place du Marché, située au carrefour entre la N3 et la N627 et directement desservie par les transports en commun. Il totalise 41 points de vente pour une surface commerciale estimée à 2.300 m². On note que l’offre est fortement concentrée autour de la place ce qui facilite les déplacements piétons et renforce l’attractivité commerciale. L’offre en stationnement au niveau de la place et des rues adjacentes est non négligeable.

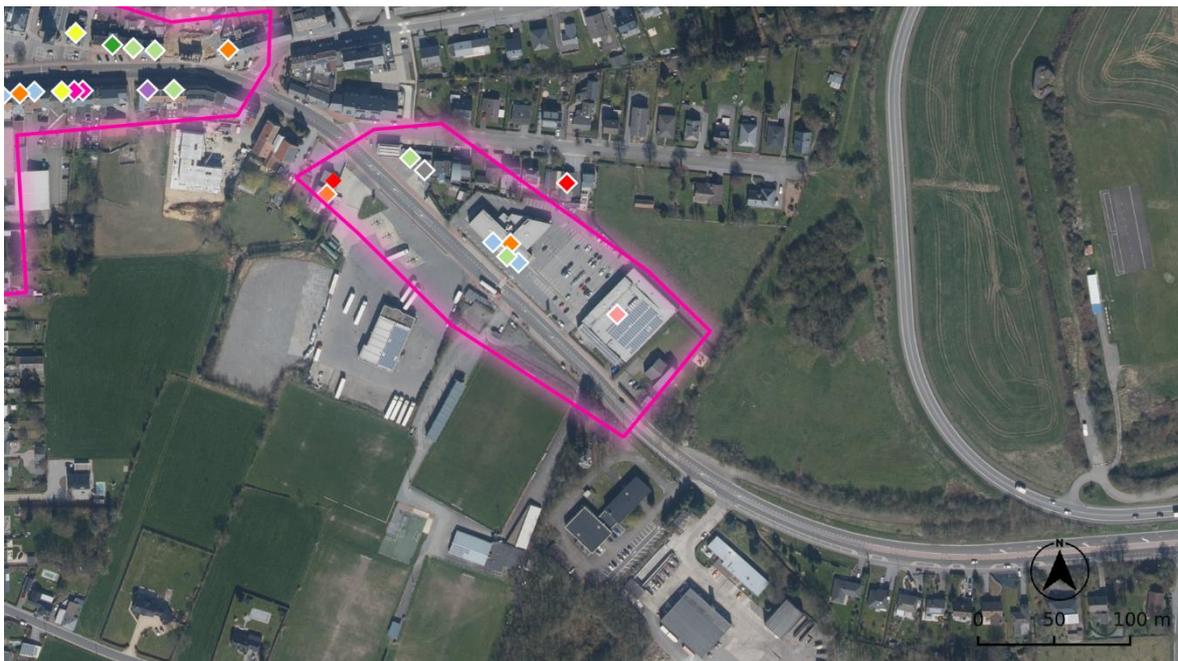
La structure commerciale est particulièrement diversifiée avec une présence significative du secteur de l’équipement de la personne, ce qui témoigne d’une certaine attractivité. On constate également une part significative de l’alimentation traditionnelle.

Le niveau qualitatif est supérieur à celui des autres noyaux, surtout au niveau du standing (niveau de gamme des produits), témoignant d’un bon potentiel économique. Avec une seule cellule vide, le taux de vacance est marginal.

Cet équipement s’apparente à un **petit noyau urbain à vocation supra-locale** (il présente certaines analogies avec le centre d’Aubel où, toutefois, le secteur de l’alimentation traditionnelle est davantage présent).



Photo 60 Commerces sur Battice
Source : Bruno Bianchet, juillet 2021



- | | |
|--|---|
| ◆ Alimentation | ◆ Combustible et matériel de transport |
| ◆ Equipement de la personne | ◆ Magasins à rayons multiples |
| ◆ Equipement de la maison | ◆ Horeca |
| ◆ Equipements de loisirs, sport, culture | ◆ Banques, assurances, services financiers |
| ◆ Entretien de la personne | ◆ Autres services (notamment photographe, coiffure et esthétique) |

Figure 61 Offre commerciale vers Henri-Chapelle

Source : Bruno Bianchet | Fond de plan : Orthophotoplan 2020, SPW | Réalisation : SEN5, Septembre 2021

Le noyau d'Henri-Chapelle est essentiellement composé d'un parc commercial récemment développé autour d'un supermarché AD Delhaize, composé de 8 établissements, ainsi que de quelques points de vente épars. Ce complexe est localisé à proximité de l'échangeur autoroutier de Battice, toujours le long de la N3. Ce noyau comprend 11 points de vente pour une surface totale estimée à 2.690 m².

Malgré le petit nombre d'établissements, ce noyau présente une structure diversifiée qui associe essentiellement équipement de la personne, libre-service alimentaire, HoReCa et services. Le niveau qualitatif y est tout à fait satisfaisant même si les valeurs moyennes apparaissent assez faibles vu le très bas niveau des autres points de vente en dehors du complexe (effet des valeurs extrêmes sur la moyenne avec un petit nombre).

Ce noyau, bien que très proche du centre de Battice, présente un fonctionnement autonome grâce à la présence d'un vaste parking. Il s'apparente à un **petit parc commercial périphérique**.



Photo 62 Commerces vers Henri-Chapelle

Source : Bruno Bianchet, juillet 2021

5-8 TOURISME

Herve propose **deux attractions touristiques phares** :

- Le fort de Battice, avec un nombre de moyen de visiteurs de +/- 1.100 personnes par saison (source : contact avec le Président du Fort). Le fort de Battice devrait accueillir un nouveau projet : une tour panoramique.
- Le musée du Vieux Moulin dédiée à la fabrication du fromage de Herve, qui a accueilli 37 groupes en 2019 pour un total de 2.374 visiteurs.

On peut également mentionner l'attrait du centre historique de Herve comme attractivité touristique, ainsi que la croix de Charneux. Le RAVeL joue un rôle important au niveau de l'attrait touristique de la commune. La Maison du tourisme du Pays de Herve se situe en bordure du RAVeL à Herve, le long de la N3. La piscine est également un attrait touristique.

On recense 9 gîtes ou meublés sur la commune, 6 chambres d'hôtes, un hôtel, et un centre d'hébergement. **Notons que le centre de Herve n'offre que peu d'établissement HoReCa pour les promeneurs** : et notamment pas de terrasses de cafés agréables donnant sur un espace public structurant.

Le nombre de nuitées en 2018 sur la commune est de 11.772. **Sa vocation touristique est à priori assez limitée au niveau des nuitées touristiques**, comparativement par exemple à Spa ou Stavelot qui affichent un nombre de nuitées bien plus élevée.

Commune	Nombre de nuitées 2018		Commune	Nombre de nuitées 2018
Spa	212.808		Plombières	49.514
Stavelot	178.163		Bullange	37.881
Waimes	162.272		Eupen	37.201
Malmedy	149.223		Lierneux	32.080
Jalhay	107.779		Stoumont	29.212
Theux	83.100		Amblève	26.689
Butgenbach	78.927		Herve	11.772
Trois-Ponts	64.104		Thimister-Clermont	10.747
Saint-Vith	61.210		Welkenraedt	7.654
Burg-Reuland	59.678		Aubel	7.285
Verviers	56.922		Pepinster	3.823
Raeren	49.567		Olné	1.916

Tableau 44 – Nombres de nuitées touristique par commune sur l'arrondissement de Verviers en 2018 (Source : OwT, 2018

La consultation des membres de la CCATm sur les caractéristiques et besoins du tourisme sur la commune de Herve a tout d'abord mis en avant la performance de la Maison du tourisme qui est fortement appréciée.

Les atouts touristiques du territoire mis en avant sont le paysage, les promenades, le RAVeL, l'identité du « Pays de Herve ».

L'assemblée pointe le manque d'hébergements pour attirer des touristes de longue durée, particulièrement d'hôtels, ou d'hébergements insolites, ainsi que de lieux pour accueillir les écoles, camps scouts ou camping-car.

Le projet de la tour panoramique au fort de Battice a été mentionné comme un potentiel intéressant pour valoriser et étoffer les activités autour de ce site.

Par ailleurs, une offre en HoReCa plus étoffée et mieux partagée sur le territoire serait bénéfique pour le tourisme.

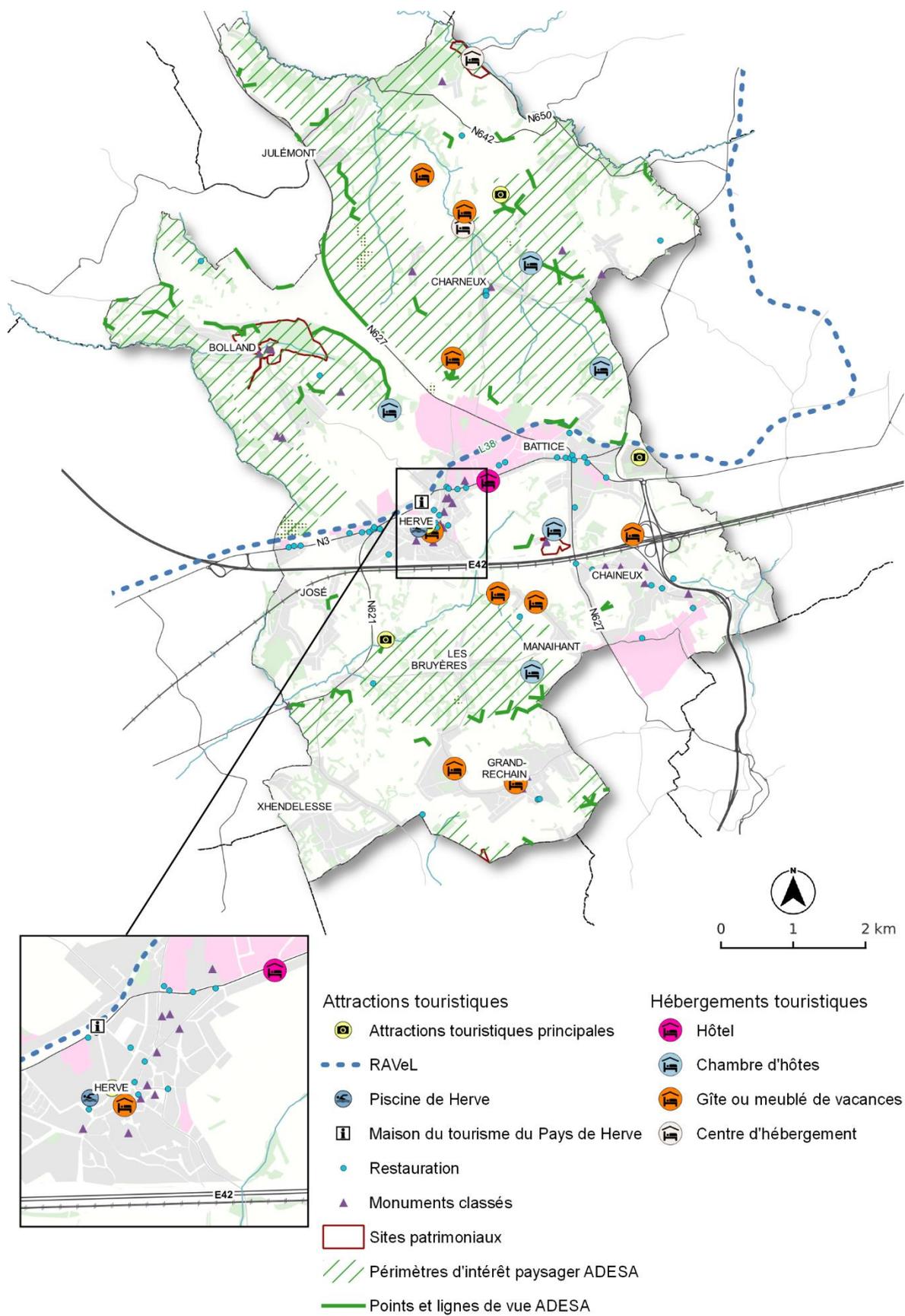


Figure 63 Attractions et hébergements touristiques

Source : Diverses 2021 | Fond de plan SPW, travaillé par SEN5 | Réalisation : SEN5, juillet 2021

5-9 AGRICULTURE

5-9-1 HISTOIRE, ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

A Herve, l'agriculture représente **0,5% des emplois salariés et 9,7% des emplois indépendants** (avec la pêche).

En 2019, à Herve le **nombre total d'exploitations est de 76**.

Pour rappel, **l'occupation du sol sur la commune de Herve est dominée par une part très importante de l'agriculture (63,67%)**.

Historiquement, depuis le 16^{ème} siècle, c'est la production laitière (notamment le célèbre « fromage de Herve ») et le sirop, grâce à la présence de vergers, qui dominaient. Le paysage de bocage est d'ailleurs célèbre sur la commune.

L'agriculture a toutefois subi ensuite une évolution importante à partir du 20^{ème} siècle, avec une **intensification de la production laitière**, une spécialisation qui est devenue presque exclusive. Les exploitations se sont agrandies et mécanisées, les vergers ont diminués et avec eux la production de sirop.

L'atlas du paysage de l'Entre-Vesdre-et-Meuse explique bien les conséquences de cette intensification :

« Conséquence indirecte de l'agrandissement des exploitations et des troupeaux, les parcelles aux confins des terres exploitées sont trop éloignées des bâtiments pour que les animaux y soient conduits facilement - et ce d'autant plus qu'ils sont nombreux. Souvent, ces parcelles de prairies excentrées par rapport au siège d'exploitation sont uniquement gérées par la fauche ou mises sous labour pour produire du maïs. Celui-ci est donné la nuit aux animaux, plus souvent gardés à l'étable. Ainsi, la culture de maïs s'est installée dans la région parce qu'elle correspond bien aux nouveaux besoins des exploitations, que des variétés adaptées au climat sont apparues et qu'elle a fait l'objet de primes. [...]

Rapidement, les vergers n'ont plus trouvé leur place dans ce contexte d'intensification. Entre 1953 et 1973, divers subsides à l'arrachage des arbres fruitiers ont été octroyés. Les conséquences en Entre-Vesdre-et-Meuse semblent avoir été considérables : rien qu'en 1972, nonante mille hautes tiges ont été abattus en Province de Liège. Les primes, importantes étaient d'autant plus intéressantes que les arbres étaient vieux et ne produisaient que des fruits de seconde qualité, non concurrentiels sur les marchés internationaux. [...]

Les mesures agro-environnementales créées par la Politique Agricole Commune pour lutter contre ces disparitions ont proposé un soutien financier destiné à protéger les haies, alignements d'arbres, mares, etc. Ces mesures sont particulièrement bien sollicitées en Entre-Vesdre-et-Meuse où elles couvrent deux à cinq fois plus d'arbres, de mares ou de kilomètres de haies à l'hectare qu'ailleurs en Wallonie. Cette protection n'a cependant pas permis d'enrayer complètement l'hémorragie. Les arbres hautes tiges sont rarement remplacés. Les haies sont taillées mécaniquement pour gagner du temps, mais source de maladie car trop brutal.

A partir de 1900, à l'époque de l'apparition des presses hydrauliques et de la demande croissante des villes voisines, les productions de sirop des fermiers sont progressivement regroupées dans des siroperies.

[...] le lait est vendu directement aux industries laitières et n'est plus transformé en fromage à la ferme. Or dans le système traditionnel, chaque ferme possédait quelques porcs qui valorisaient les sous-produits de la transformation du lait en fromage. La production de porcs se concentre donc progressivement dans quelques exploitations spécialisées. Une industrie agro-alimentaire s'installe à Aubel et assure la transformation de ces productions. »

Source : Atlas paysage de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, CPDT

5-9-2 LA SURFACE AGRICOLE UTILISÉE (SAU)

EVOLUTION

La surface agricole utilisée (SAU) est un concept statistique destiné à évaluer le territoire effectivement consacré à la production agricole. La SAU est composée des terres arables (grande culture, cultures maraîchères, prairies artificielles, etc.), des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages) et des cultures pérennes (vignes, vergers, etc.). **Elle n'inclut pas les bois et forêts.** Elle comprend, en revanche, les surfaces en jachère (comprises dans les terres arables).

Au fil du temps, la SAU wallonne n'a cessé de décroître. Cependant, à partir de 1993, en Wallonie, de manière globale on assiste à une légère augmentation de la SAU. Cette évolution peut être mise en relation avec la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC), mise en application à partir de juillet 1993, qui renforce le lien entre la production agricole et le sol (via les aides compensatoires aux cultures arables, octroyées en fonction de la superficie cultivée historique, et via la limitation des aides aux bovins mâles, aux vaches allaitantes et aux ovins à une charge maximale par ha de superficie fourragère). Néanmoins, depuis 2005, la SAU globale diminue à nouveau.

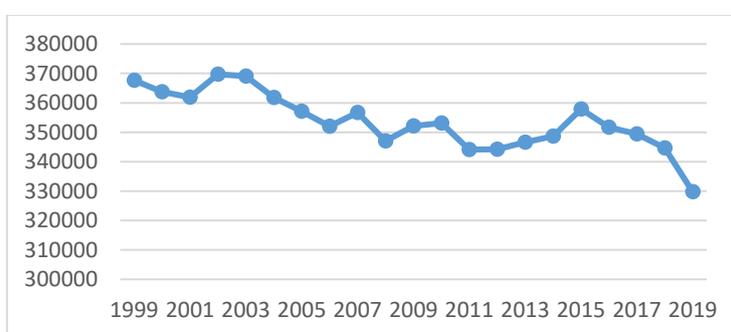


Figure 64 Evolution de la SAU sur Herve entre 1999 et 2019

Source: CAPRU, 2021

Pourtant, alors que la superficie des terres agricoles poursuivait son érosion, on observe que la SAU a augmenté dans certaines communes wallonnes, plus particulièrement celles situées dans les régions d'élevage. Principalement dans ces régions, toutes les surfaces n'étaient autrefois pas déclarées pour réduire la fiscalité (imposition au forfait), les primes surfaciques et la nécessité de disposer d'un taux de liaison au sol a conduit les éleveurs à déclarer toutes leurs terres.

Comme nous pouvons le remarquer sur ce graphique présentant **l'évolution de la SAU à Herve** de 1999 à 2019 : celle-ci diminue globalement depuis 1999 alors que Herve est sans conteste une région d'élevage.... Elle passe de 3676,3 en 1999 à 3297,5 en 2019 (soit une baisse d'un peu plus de 10% sur 20ans).

STRUCTURE

Comme le montre la figure et le tableau ci-dessous, la plus grande partie de la SAU (plus de 90%) est occupée par une agriculture de type prairial. A l'opposé, la part de terres arables représente seulement 7,8% de la SAU.

Une autre donnée intéressante est que la superficie de SAU exploitée en propriété est passée de 1173 ha en 2002 à 1074 ha en 2012 (l'exploitant est le propriétaire: mode de faire-valoir direct par opposition au fermage).

	SAU 2019 (ares)	SAU 2019 (ha)	Part (%)
Terres arables	26.271	262,71	7,8
Cultures permanentes	1.067	10,67	0,003
Superficies toujours couverte d'herbe	302.408	3.024,08	91,7
TOTAL	329.746	3.297,46	

Tableau 45 Répartition de la SAU sur le territoire de Herve en 2019
Source : CAPRU, 2021

5-9-3 LES EXPLOITATIONS : STRUCTURES ET CARACTÉRISTIQUES

Pour rappel, en 2019, à Herve, le nombre total d'exploitations est de 76 alors qu'il était de 147 en 2002 (diminution de près de 50%). La SAU a également baissée durant cette période mais à des proportions moins importantes (environ 10%), ce qui signifie que **la taille moyenne des exploitations a augmenté de manière significative**. Cette tendance est observable dans toute la Wallonie depuis plusieurs décennies. Elle est, en partie, due à la mécanisation et à la motorisation de l'agriculture : le matériel est de plus en plus lourd ou performant et le temps de travail par unité de surface ne cesse de décroître. Le matériel est aussi de plus en plus coûteux, ce qui nécessite de disposer d'une superficie à cultiver plus importante afin de pouvoir amortir le matériel acquis. En outre, les pressions sur les rendements agricoles et les prix obligent les agriculteurs à maximiser leur efficacité et donc à faire des économies d'échelle en agrandissant leurs exploitations. Ceci, au détriment des agriculteurs optant pour une agriculture familiale à faible échelle.

Concernant l'âge des agriculteurs, en 2010, sur 76 exploitations, seulement 7 étaient gérées par des jeunes de moins de 35ans pour 52 gérées par des personnes âgées de plus de 55ans. Ces chiffres traduisent un désintérêt des plus en plus marqué des jeunes pour la réalité liée à cette profession. Cette tendance est d'ailleurs observée dans toute la Wallonie.

Concernant l'agriculture biologique, le site Cap ruralité recensait **seulement deux producteurs bio en 2009**. Par ailleurs, en 2007, la surface concernée par cette agriculture n'était que de 112,49 ha.

5-9-4 TERRES AGRICOLES ET PRESSION FONCIÈRE

En Wallonie, l'artificialisation des sols, surtout à travers la pression foncière, reste l'une des causes principales de la disparition de terres agricoles. En trente ans, les terres artificialisées y ont connu une croissance de 542 km² (soit + 26,5%) (IWEPS, 2017).

Il est important de souligner qu'en Wallonie, la superficie au sol moyenne des propriétés (habitations et jardins) a augmenté de plus de 10% en 15ans pour atteindre 600m² en moyenne et ce malgré les objectifs régionaux de gestion parcimonieuse du sol. La nécessité de définir des objectifs chiffrés semble donc avérée. Par ailleurs il serait également pertinent de fixer des options de gestion parcimonieuse claires et précises.

AU NIVEAU DU TERRITOIRE COMMUNAL

Nous avons vu qu'au niveau du territoire communal, en moins de 15ans, il y a eu plus de 2% de perte de terres agricoles. Même si ces chiffres sont inférieurs à la moyenne Wallonne, **il faut toutefois veiller à ce que cette tendance stoppe pour garantir l'accès à la terre aux nouveaux candidats agriculteurs**.

Afin d'enrayer cette tendance, une solution consiste à contrôler l'urbanisation excessive en évitant son étalement (en dehors des centralités), en limitant la taille des propriétés et en soutenant les nouveaux candidats agriculteurs dans l'acquisition de terres (par exemple en mettant à disposition des terres communales).

Par ailleurs il existe un mécanisme, apparu avec la révision du Décret relatif au Développement rural en 2014, prévoyant de soutenir financièrement les communes engagées dans une opération de développement rural (ODR) et qui souhaiteraient mener une opération foncière. Ce mécanisme pourrait être intéressant pour promouvoir l'accès aux terres agricoles et pour diminuer les pressions y relatives.

Les principaux constats que nous retenons ...

- ✓ Le pays de Herve apparait comme une « micro-région » avec une dynamique économique tout à fait spécifique (entrepreneuriat fort développé dans le secteur agro-alimentaire).
- ✓ Phénomène de « périphérisation » des activités économiques post golden sixties sous la forme de parcs d'activités économiques le long des axes routiers.
- ✓ L'indice de richesse sur la commune est particulièrement haut (103), avec un revenu médian élevé de 26.021€. Le taux d'activité de la commune est également très élevé (73,6%), avec un taux de chômage bas (8,9%).
- ✓ L'emploi total sur la commune en 2019 est de 7.837, avec 15% d'indépendants.
- ✓ On relève la présence de 11 entreprises avec plus de 50 emplois. La structure économique de Herve est composée quasi exclusivement de PME (seule Fibreglass dépasse les 250 emplois) et de TPE (moins de 10 emplois).
- ✓ Les secteurs industriel et de la construction sont importants au niveau des emplois salariés.
- ✓ Environ 1.000 personnes travaillent sur Herve et habitent Herve, ce qui est très important.
- ✓ Le lieu de travail des Herviens est à 39% l'arrondissement de Liège, et 33% celui de Verviers. Les villes de Liège et Verviers sont effectivement les deux premiers lieux.
- ✓ L'origine des travailleurs sur Herve est majoritairement l'arrondissement de Verviers (43%), ensuite celui de Liège (36%). Soumagne est la deuxième commune, après Verviers, comme lieu d'origine des travailleurs.
- ✓ Les deux PAE sur la commune (Battice et Chaineux) sont parmi les plus importantes de la Province de Liège et totalement occupés « en théorie », bien que certains terrains soient encore valorisables (Fibreglass et Jost par ex.)
- ✓ La SPI mène actuellement l'extension du PAE de Chaineux sur Petit-Rechain, ainsi que l'extension des Plénesses en deux phases.
- ✓ La mise en œuvre de la ZACC de Bolland prévoit le développement d'un îlot d'entreprise destiné à accueillir des plus petites entreprises artisanales, complémentaires avec les PAE de Battice et Chaineux.
- ✓ L'offre commerciale est globalement importante en regard du potentiel démographique, avec un niveau qualitatif satisfaisant (peu de cellules vides) et composée d'une succession de noyaux, aux caractéristiques et fonctionnements spécifiques, disséminés le long de la N3, hormis Herve Centre.
- ✓ A l'échelle communale, l'offre commerciale est globalement spécialisée dans les secteurs de l'équipement de la maison et, dans une moindre mesure, des services et des libres-services alimentaires. On observe un déficit dans le secteur de l'alimentation traditionnelle, ce qui paraît paradoxal vis-à-vis d'un terroir riche de traditions alimentaires.

- ✓ La dynamique commerciale se présente essentiellement sous la forme « structure d'axe » le long de l'axe structurant de la N3, et donc une dynamique essentiellement basée sur des déplacements en voiture.
- ✓ Le noyau commercial de Herve Centre, détaché de la dynamique structure d'axe de la N3 présentant des signes de stagnation, voire de déclin commercial.
- ✓ Le tourisme est principalement représenté par le tourisme 'd'un jour', le nombre de nuitées n'étant pas important sur la commune.
- ✓ L'offre en hébergement est limitée (1 seul hôtel sur la commune). Un développement de logements longue durée serait pertinent selon la CCATm.
- ✓ La Maison du tourisme, à l'ancienne gare, est jugée comme performante par les membres de la CCATm.
- ✓ L'agriculture représente l'occupation du sol dominante sur la commune de Herve (64% du territoire), avec 76 exploitations. L'agriculture sur Herve est majoritairement caractérisée par de l'élevage (à plus de 90%), et très peu par des terres arables.
- ✓ Le nombre d'exploitations agricoles diminue, et leur taille augmente, comme partout en Wallonie. L'agriculture est principalement gérée par des personnes de plus de 55 ans (manque d'attractivité du secteur).
- ✓ L'agriculture biologique est très peu représentée à Herve.
- ✓ L'artificialisation des sols, comme partout en Wallonie, reste une cause importante de la disparition des terres agricoles.

Les éléments qui construiront la structure territoriale ...

Les potentialités à mobiliser :

- ✓ L'importance du nombre de personnes qui habitent Herve et travaillent à Herve est à prendre en compte pour les projets futurs, notamment en terme de mobilité active.
- ✓ Le peu de commerces liés à l'alimentation traditionnelle, malgré la tradition alimentaire du pays de Herve et son image particulièrement flatteuse. Il s'agit d'un manquement qui, s'il est comblé dans le futur, pourrait représenter une potentialité d'attractivité supplémentaire pour le territoire, notamment pour la centre-ville de Herve qui souffre d'un déclin commercial.
- ✓ Le projet Chapelier prévoit de nouveaux commerces et représentera une potentialité de redynamisation commerciale pour le centre de Herve.
- ✓ Le potentiel de densification sur terrain offert par les PAE de Chaineux et Battice, bien que les parcs soient théoriquement « complets ».

Les contraintes à intégrer :

- ✓ Divers projets déjà lancés.

Les besoins auxquels répondre :

- ✓ L'amélioration de la lisibilité de certains noyaux commerciaux, principalement ceux situés le long de la N3, ceux en entrée de commune depuis Soumagne présentant un aspect quelque peu « chaotique ».
- ✓ Une valorisation/densification des PAE de Chaineux et Battice et une stratégie politique quant à la volonté/ou non de développer de nouveaux terrains dédiés à l'activité économique (en plus des projets déjà en cours).
- ✓ Un développement d'une offre d'hébergements longue durée actuellement manquante : hôtel, logements insolites, accueils pour scouts, campings-gar,...
- ✓ Le développement d'une offre HoReCa dans le centre de Herve pour les promeneurs et touristes.
- ✓ Limiter le grignotage des terres agricoles par les développements immobiliers.
- ✓ Favoriser l'accès des candidats agriculteurs aux terres agricoles et promouvoir l'agriculture biologique.

6 | MILIEU PHYSIQUE

Ce chapitre a pour objectif de décrire le milieu physique de la commune afin d'en relever les principales caractéristiques dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie territoriale. Nous allons, dans un premier temps, nous intéresser à la géologie et à l'hydrographie qui sont à la base de la formation des faciès du territoire communal tel que nous le connaissons aujourd'hui. Les interactions entre ces deux facteurs sont déterminantes dans la formation du relief, des sols et de l'installation des communautés vivantes. Nous nous limitons ici aux caractéristiques physiques du territoire (géologie, hydrographie, relief et pédologie). Le contexte biologique est développé au chapitre suivant.

CARTE GRAND FORMAT

- **Carte 07 Milieu physique** | Format : A0 | Échelle 1/200.000

SOURCE DES DONNÉES

Les principales sources bibliographiques utilisées pour le développement de ce chapitre sont les suivantes :

- Le géoportail WalOnMap (<https://geoportail.wallonie.be>) qui a permis l'acquisition de la plupart des données cartographiques utilisées dans la réalisation des différentes cartes.
- Le portail <http://environnement.wallonie.be> pour la description du contexte géologique et hydrographique.
- Le portail <http://eau.wallonie.be> pour la description du contexte hydrogéologique.

MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE

La réflexion concernant ce chapitre est basée essentiellement sur une analyse cartographique des différents compartiments du milieu physique, à savoir : la géologie, hydrogéologie, hydrologie, relief et pédologie. Cet ordre de présentation est important car il correspond à l'ordre de genèse de ces différents compartiments. L'analyse veille d'ailleurs à souligner leurs interactions.

Pour chaque compartiment, nous avons relevé et analysé les différentes contraintes pouvant avoir une influence sur la structure territoriale communale.

Ce chapitre n'a pas nécessité de visite de terrain étant donné l'exhaustivité des données déjà disponibles et la difficulté d'observation directe de certains aspects (ex : géologie et hydrogéologie).

6-1 GÉOLOGIE

6-1-1 CONTEXTE GÉOLOGIQUE

Globalement, le Pays de Herve est constitué de dépôts d'âge crétacé, inclinant de 1 à 2% vers le nord-ouest et de terrains houillers occupant le centre de la dépression d'Aubel.

Plus spécifiquement, le sous-sol de la commune de Herve est composé principalement de 3 grandes formations géologiques, bien distinctes, à savoir :

- Formation de Gulpen (GUL) (au centre et sur une bonne partie du nord du territoire communal) : cette formation débute par un niveau métrique de craie. Cette craie est souvent tendre ou altérée en une argile blanche à grise contenant des silex, parfois verte lorsqu'on se trouve dans le niveau de base, avec la glauconie. **Relevons que l'activité karstique, au niveau de cette formation, est significative.**

Cette formation peut être exploitée pour la production d'amendement de terres. Par ailleurs, elle peut avoir un rôle de réservoir aquifère.

- Formation de Vaals (VAA) (bordant la formation GUL et incursion dans la partie sud du territoire communal) : très hétérogène dans sa composition, cette formation était anciennement appelée «Smectite de Herve», du nom d'un de ses composants argileux principaux. Cette formation peut présenter des gonflements de l'ordre centimétrique. **Elle peut aussi être propice aux glissements de terrain.** Ce point est analysé au chapitre suivant.

Selon les endroits, la formation débute soit par un mince niveau graveleux (dragées de quartz blanc dans une matrice argileuse à glauconie), soit par une argile glauconifère décalcifiée ou par un niveau de sable vert, suivi ensuite par une masse complexe d'argiles carbonatées, gris bleu à gris verdâtre contenant de la glauconie. Vers le sommet, on trouve une siltite sableuse grise, glauconifère. **L'ensemble est peu perméable et joue un rôle important en hydrogéologie.**

Cette formation était exploitée dans le cadre du lavage des laines et le dégraissage des draps; elle servait aussi de liant pour l'agglomération du poussier de houille, et aussi comme apport argileux dans les cimenteries. Les niveaux argileux ont été utilisés comme couche imperméable dans certaines décharges.

- Groupe Houiller (HOU) (en particulier en partie sud du territoire mais aussi une incursion au nord) : formé d'une succession de shales, de siltites de teinte grise à noire, dans laquelle s'intercalent des lits de grès ou de quartzite plus clairs (gris à blancs). Le Groupe houiller est marqué par la présence de nombreuses couches, ou «veines» de houille d'épaisseur millimétriques à pluri décimétriques. Il s'agit de **charbon autochtone caractérisé par la présence sous-jacente d'un sol de végétation fossile** («mur» des mineurs).

Anciennement utilisée pour la production de houille ou de moellons de grès, aujourd'hui, cette formation ne fait plus l'objet d'exploitation

Dans l'extrême sud du territoire, nous retrouvons également deux groupes : le groupe de Jusleville (JUS) et du Bay-Bonnet (BBN). Ces groupes englobent diverses formations présentant des compositions variables. Relevons toutefois que ces formations sont généralement constituées de calcaires du Carbonifère et que, de ce fait, **l'activité karstique peut y être importante.**

Par ailleurs, une petite partie du territoire de Herve (au Sud-Est) est concernée par la formation de Aachen. Cette formation est composée de sables blancs et jaunes en discordance sur les schistes et grès très altérés du Carbonifère (Houiller). **Tout comme la formation de Vaals, elle peut également être propice aux glissements de terrain** (analysé au chapitre suivant).

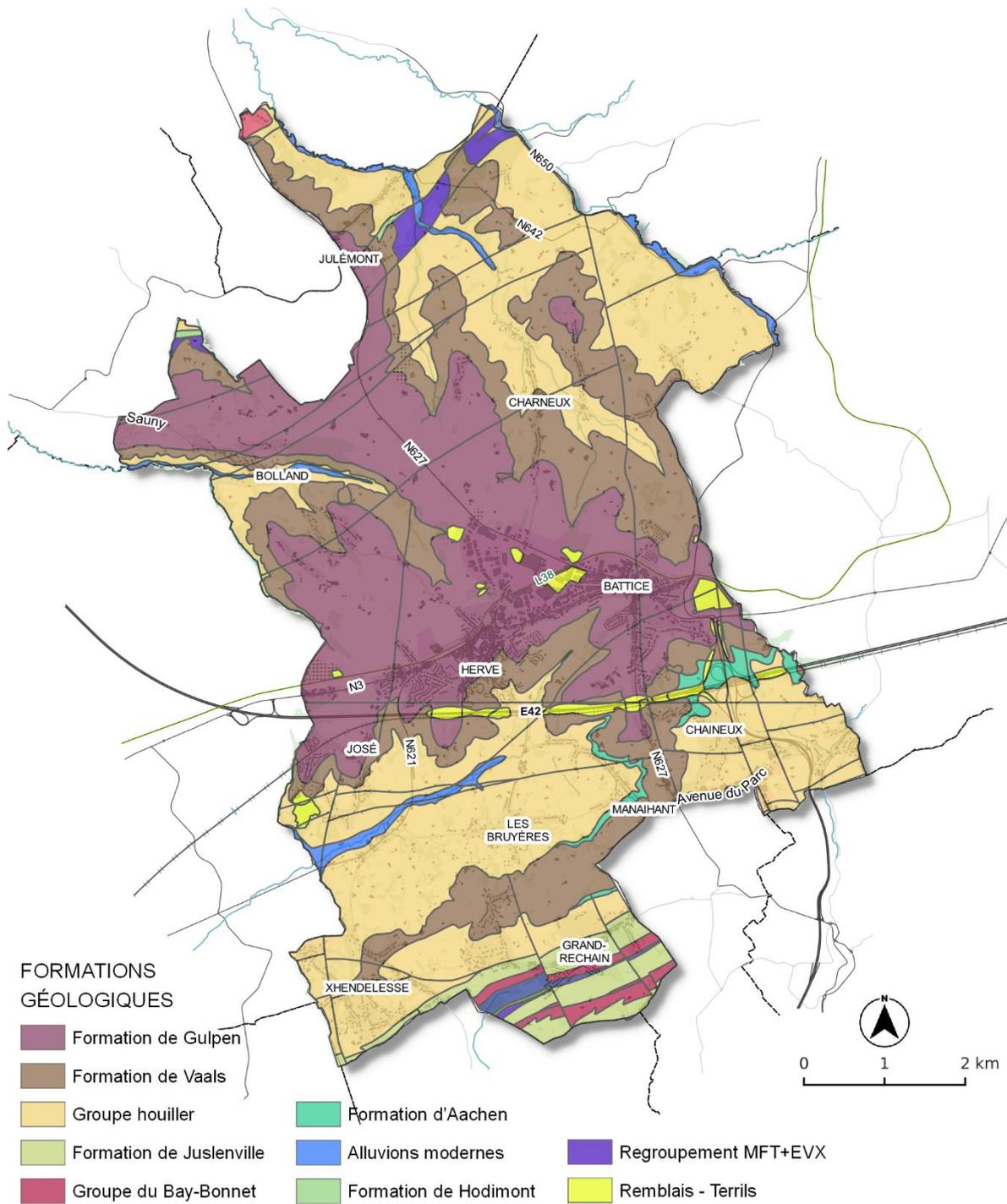


Figure 65: Formations géologiques
 Source : SPW, WalOnMap | Fond de plan : Cadastre, SPW | Réalisation : SEN5, mars 2021

6-1-2 CONTRAINTES GÉOLOGIQUES

L'ACTIVITÉ KARSTIQUE

La carte à la page suivante, reprend les différents éléments renseignés à l'Atlas du karst wallon sur le territoire de la commune.

Comme le montre la carte, **la commune comporte plusieurs zones karstiques**. Celles-ci sont liées à la présence de formations carbonatées. En effet, pour rappel, nous retrouvons des formations carbonatées au centre du territoire (Formation de Gulpen) et à l'extrême sud (groupe de Jusleville et du Bay-Bonnet).

Voici les différents types de sites karstiques rencontrés sur le territoire. On les retrouve principalement sur les formations carbonatées s'étendant du Nord-Ouest au centre et dans l'extrême Sud du territoire communal où elles sont les plus denses et actives (zones de contraintes karstiques) (voir carte suivante) :

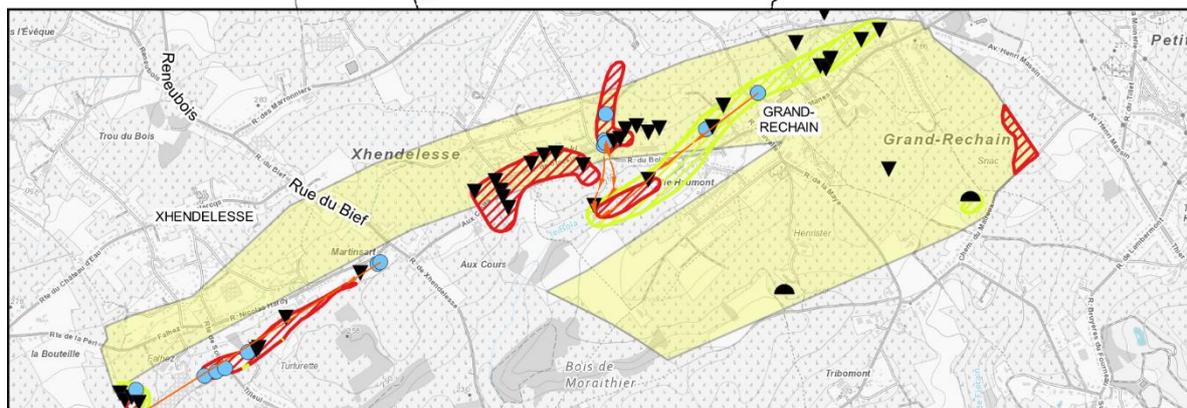
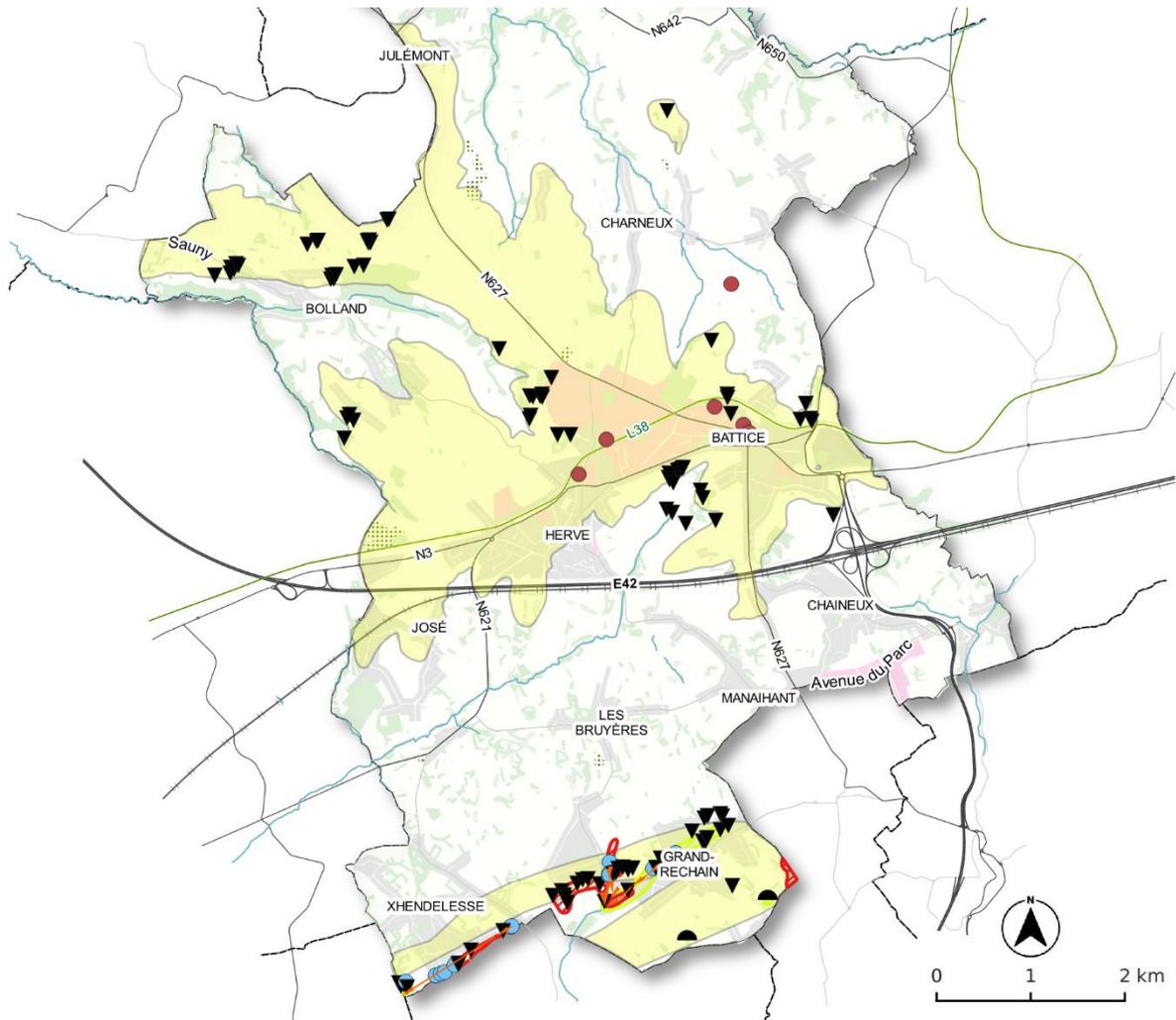
- **Cavité** : il s'agit ici des grottes (cavités profondes). En zone calcaire, ces cavités peuvent prendre différentes formes et comporter de grandes « salles » reliée par des réseaux de tunnels étroits.
- **Doline/Dépression** : désigne une cuvette circulaire à fond plus ou moins plat générée par un effondrement souterrain résultant de l'activité Karstique.
- **Perte/Chantoir**: il s'agit d'une perte hydrologique d'un cours d'eau, dans une dépression marquée. A cet endroit, le ruisseau quitte la surface et poursuit son cheminement sous terre.
- **Résurgence/Exurgence** : il s'agit du lieu où l'eau cheminant sous terre ressort à la surface.
- **Puits naturel**.

Il est vivement conseillé de ne pas construire en zone de contrainte karstique et de réaliser des investigations sur l'état du sol si une construction sur une zone urbanisable au plan de secteur y est envisagée.

Qu'est-ce-qu'une roche calcaire en relation avec l'activité karstique?

Les roches calcaires (comme la craie) présentent un nombre important de fissures (diaclasses) permettant à l'eau d'y circuler facilement. En outre, la nature chimique du calcaire en fait une roche soluble en contexte acide. Lorsque l'eau de percolation a atteint un degré d'acidité suffisant, elle entraîne la solubilisation du calcaire contribuant ainsi à l'élargissement des diaclases et donc à la formation d'un réseau de cavités souterraines (activité karstique). Ce phénomène a un rôle très marqué dans la constitution du paysage en provoquant la formation de grottes, chantoirs, dolines, résurgences,...

L'Atlas du Karst Wallon a été réalisé par la Commission Wallonne d'Étude et de Protection des Sites Souterrains avec l'aide de nombreux collaborateurs de terrain et sous conventions passées avec la Région wallonne depuis 1994, cette base de données permet une meilleure prise en compte du milieu souterrain, de sa vulnérabilité et des contraintes qu'il induit dans le développement des régions calcaires.



ATLAS DU KARST

- Formation carbonatée
- Écoulement souterrain

Contraintes karstiques

- Contrainte forte
- Contrainte modérée

sites karstiques

- Abri sous roche
- Résurgence/Exurgence
- Doline/Dépression
- Perte/Chantoir
- Cavité
- Puits naturel

Figure 66 Atlas du Karst

Source : SPW, WalOnMap – Atlas du Karst wallon | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, 2021

LES GLISSEMENTS DE TERRAIN

Comme nous l'avons vu précédemment, certaines formations géologiques du territoire communal sont propices aux phénomènes de glissement de terrain. La carte à la page suivante (réalisée sur base d'études de l'Université de Liège), reprend les zones à risque potentiel de glissement/mouvement ainsi que les zones de glissement de terrain identifiées.

Le service géologie du SPW mentionne sur son site : « **Les argiles sableuses de Vaals et les sables d'Aachen sont propices à la présence de nappes d'eau piégées dans les lentilles sableuses et sont soumis à des phénomènes de boulangement** (soulèvement brutal du sol par la pression de l'eau piégée). On y observe les plus importants glissements de terrains, caractérisés par des déplacements décimétriques à métriques, plus ou moins rapides, de volumes importants de terrains meubles. »

Comme le montre la carte, la commune comporte plusieurs types de zones de glissement :

- Zone à risque potentiel de glissement : formation d'Aachen et pentes supérieures à 5% ;
- Zone à risque potentiel de mouvement (glissement, gonflement, retrait) : formation de Vaals et pentes supérieures à 5% ;
- Zone de glissements de terrain identifiés.

Ces zones (jaune, orange et rouge) sont considérées comme contraintes géotechniques majeures pour l'urbanisation au sens de l'article D.IV.57 du CoDT contrainte physique majeure qui était déjà mentionnée dans l'ancien article 136 du CWATUP (définition légale des risques naturels et/ou contraintes géotechniques majeurs en termes d'aménagement du territoire et d'urbanisme). Dans ces zones, **tout projet de construction implique nécessairement une étude géotechnique spécifique.**

En plus de ces zones, il y a également des **zones plus étendues** (non reprises sur la carte suivante – cartographie consultable sur le site <http://carto1.wallonie.be>) : **zones à faible risque** de glissement. Ces zones ne présentent que très peu de risque (voir aucun) et, moyennant quelques précautions (éviter l'infiltration des eaux pluviales au niveau des sables d'Aachen), elles ne présentent aucun risque pour l'urbanisation. Il est **conseillé de consulter le service géologique de Wallonie (SPW) dans le cadre de tout projet dans ces zones.**

Qu'est-ce qu'un glissement de terrain (source : service géologique de wallonie – SPW)?

« Un glissement de terrain est un déplacement plus ou moins rapide de terre ou de roches meubles (couches supérieures du sol) le long d'une pente. L'épaisseur et le volume de la masse déplacée sont variables : de quelques mètres cubes à ... quelques millions ! On distingue habituellement deux types de glissements de terrain. Dans la réalité, ils sont souvent combinés :

- Glissement le long d'une surface plane,
- Glissement le long d'une surface concave ou glissement « rotationnel ».

Il peut arriver que les glissements de terrain génèrent des phénomènes secondaires potentiellement dévastateurs : coulée de boue, envasement de cours d'eau, chute de pierres, etc.

* le glissement de terrain fait partie des « mouvements de terrain », parmi lesquels on recense les tassements, les chutes de blocs et éboulements, les effondrements karstiques, etc., qui ne sont pas abordés ici. »

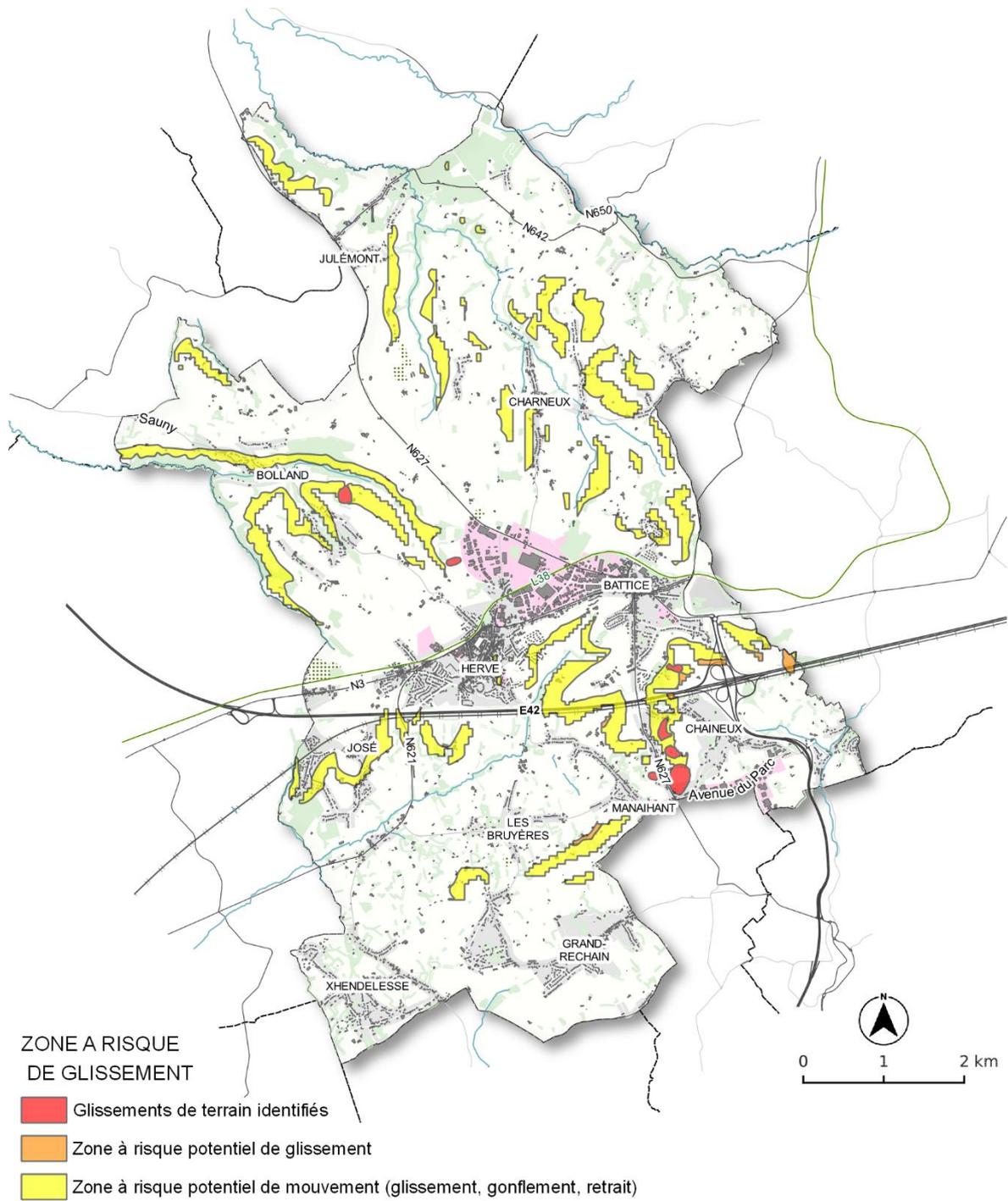


Figure 67 Zones à risque de glissement

Source : SPW | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, 2021

PROBLÉMATIQUE DU RADON

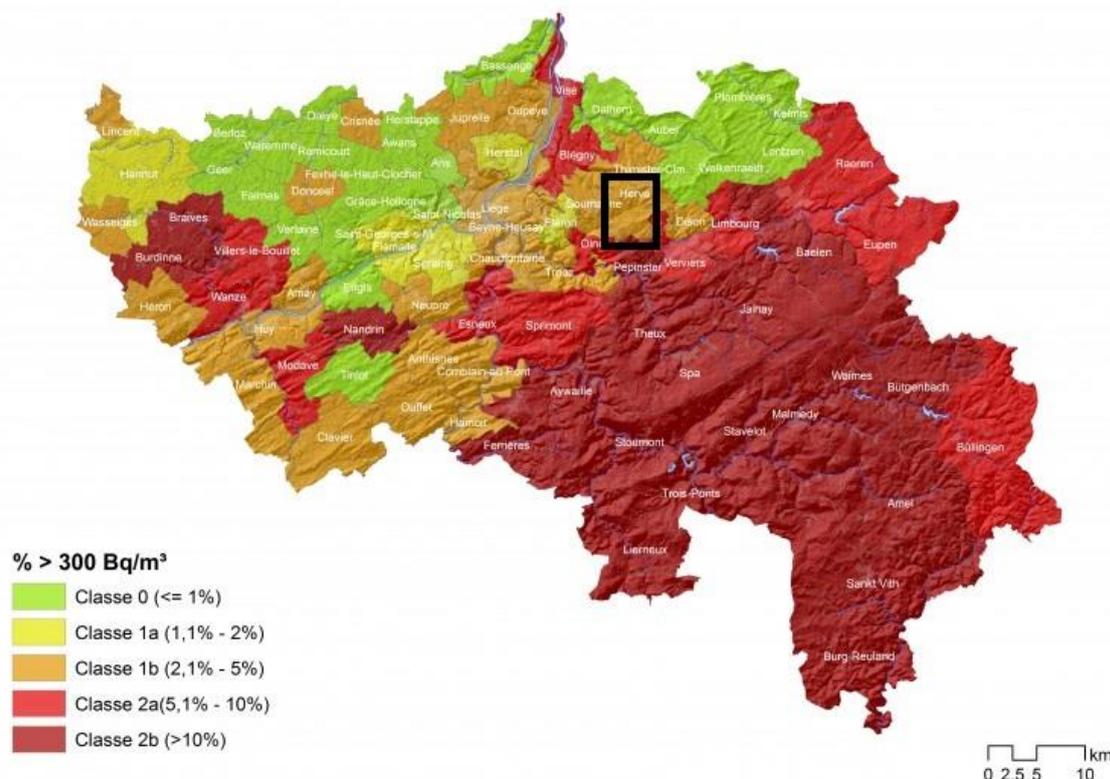


Figure 68 Radon- classes des proportions des habitations se trouvant au-dessus du niveau de référence

Source : <https://afcn.fgov.be>, consulté le 15/03/2021

Comme nous pouvons le constater sur la figure précédente, la commune est reprise en classe 1b, c'est-à-dire que **2,1 à 5% des maisons se trouvent au-dessus du niveau de référence de 300Bq/m³. Même si il s'agit d'une proportion moyenne par rapport à la Région Wallonne. Il convient néanmoins de rester prudent par rapport à ce risque.**

Plusieurs méthodes existent pour réduire le taux de radon. Les méthodes listées ci-dessous proviennent du site de l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire. L'objectif général de ces méthodes est de créer une barrière contre le radon ou à évacuer l'air chargé en radon.

Dans un premier temps, une action simple, comme l'obturation des voies de passage du radon vers les locaux occupés, peut être envisagée.

D'autres actions, plus efficaces, ont pour but de limiter l'entrée du radon :

- Etancher la dalle du bâtiment ou du vide-ventilé;
- Extraire le radon en dessous du socle du bâtiment ou du vide-ventilé.

Afin d'évaluer la nécessité de réaliser de tels aménagements, **il est conseillé de faire un test pour mesurer le niveau de radon dans l'habitation concernée.**

Pourquoi le radon peut-il être dangereux ?

Certaines formations géologiques émettent du radon. Ces émissions radioactives peuvent avoir des conséquences néfastes pour la santé comme l'apparition de cancer du poumon (le radon est la 2^{ème} cause de ce cancer après le tabac, soit 10% des cas). Source : <https://afcn.fgov.be>, consulté le 15/03/2021).

RISQUES SISMIQUES

Les risques sismiques sont les risques encourus lors de séismes.

En Belgique, on utilise pour les nouvelles constructions l'Eurocode 8 (EN 1998-1) : il s'agit d'une norme européenne pour la conception de constructions résistant aux séismes, adoptée depuis 2011. Selon cette norme : « *il faut prendre en compte les éléments suivants dès la conception des bâtiments* :

- *L'aléa sismique*, plus précisément l'accélération maximale au sol pouvant survenir sur une période de 475 ans. Ceci est calculé au niveau national : la Belgique est divisée en cinq zones en fonction des valeurs d'accélération a_{gR} identifiées par l'Observatoire royal de Belgique. Celles-ci fluctuent entre 0 et 0,10 g. (à titre comparatif, à l'échelle européenne, l'ordre de grandeur de cette accélération est de 0,1 g en zone faiblement sismique, à 0,4 g en zone fortement sismique).
- *Les conditions locales du sol*: on a défini 5 types de sol qui amplifient les ondes sismiques de différentes manières. C'est la responsabilité du concepteur de vérifier dans quel type de sol les fondations sont creusées ;
- *La catégorie d'importance du bâtiment* selon son assignation : p.ex., les écoles et hôpitaux doivent pouvoir supporter une charge sismique plus grande que les constructions ordinaires. »⁵

La carte suivante reprend les zones belges avec les valeurs de l'accélération maximale de référence au rocher qui a une probabilité d'être atteinte sur une période de 475 ans. **On remarque que la commune de Herve se trouve en zone 4 (0,10 g).**

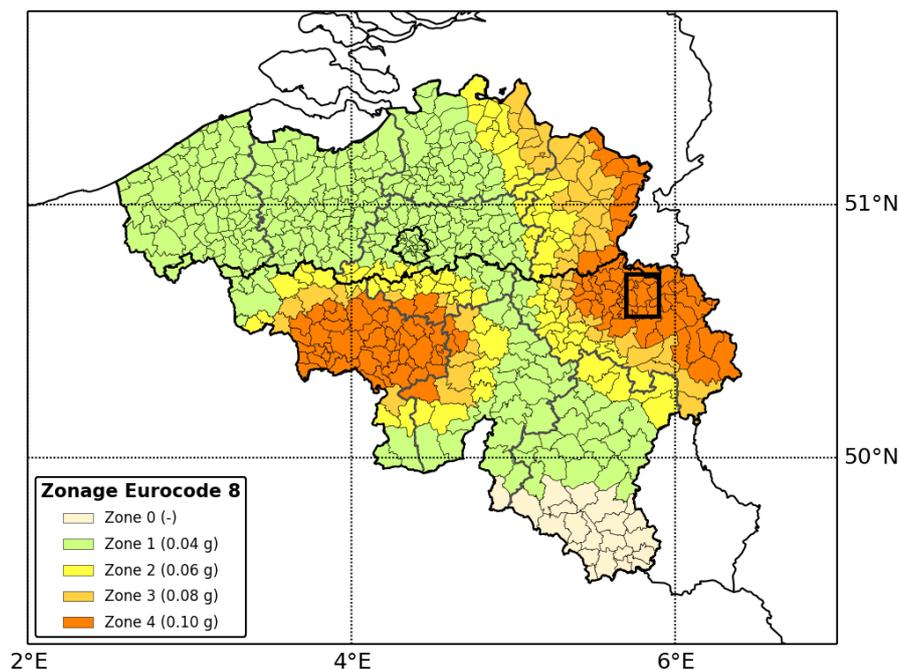


Figure 69 Zonage du territoire belge suivant l'annexe nationale belge à l'Eurocode 8 (risques sismiques)

Sur base de ces valeurs (soit 0,10 g pour Herve), les ingénieurs peuvent calculer la charge nominale, en prenant également en considération la catégorie d'importance du bâtiment, ainsi que le type de sol sur lequel le bâtiment est construit.

⁵ Site de l'Observatoire Royal de Belgique en Séismologie – Gravimétrie : <https://seismologie.be/fr/recherche/seismologie/aleas-et-risques-sismiques/eurocode-8>

RISQUES INDUSTRIELS, GÉOLOGIQUES ET MINIERS

La Direction des Risques industriels, géologiques et miniers (DRIGM) du SPW établit certaines zones du territoire wallon présentant des risques. **Dans ces zones, Il est nécessaire de consulter la DRIGM avant chaque projet.** La DRIGM indique également que ces zones de consultation ne sont pas exhaustives.

Le territoire de la commune de Herve est concerné par plusieurs délimitations liées à la présence de karst de mines de fer ou encore de puits miniers. Principalement au Sud de Herve et sur l'axe Herve-Battice ainsi que sur l'extrême sud du territoire.

Comment ces zones ont-elles été définies ?

Ces zones ont été élaborées sur base de l'état actuel de la cartographie des issues et puits de mine, des gîtes de minerais métalliques et de fer, ainsi que des secteurs où la présence de puits de mines antérieurs à 1791 est potentielle (cfr zones de puits anciens à la Figure 70).

La distance de la zone tampon générée pour les puits de mine (zone non aedificandi) été définie fonction de l'épaisseur estimée des terrains sous-jacents susceptibles de fluer en cas de création d'un cône. Elle varie de 10 à 20m.

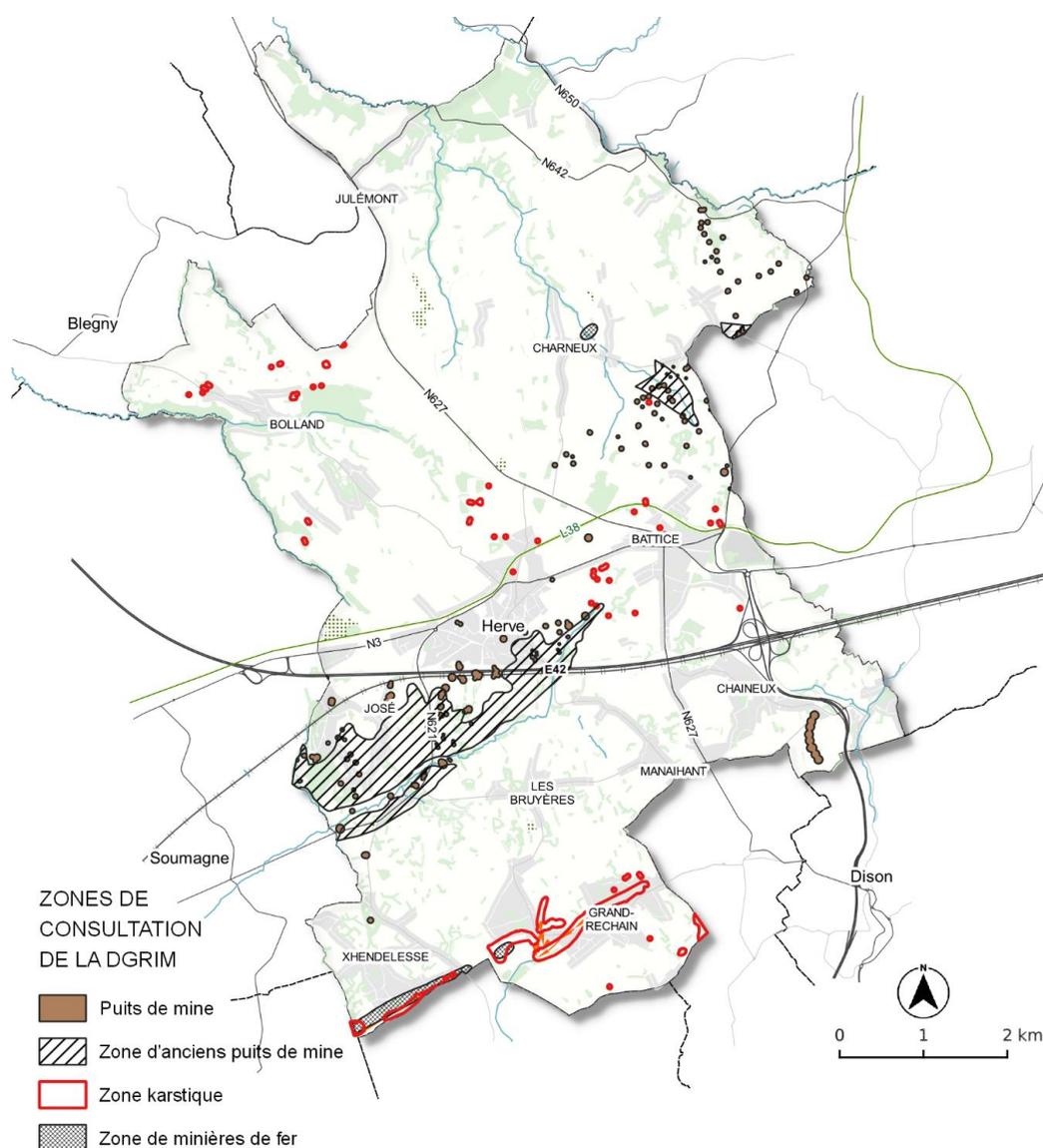


Figure 70 Zones de consultation de la DGRIM

Source : SPW - WalOnMap | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, mars 2020

6-2 HYDROGÉOLOGIE

6-2-1 AQUIFÈRES, VULNÉRABILITÉS ET USAGES

AQUIFÈRES

La capacité des nappes aquifères varie suivant la nature géologique des réservoirs qui les contiennent. Par exemple, en sol calcaire, les réservoirs sont constitués de grandes cavités susceptibles de renfermer de grandes quantités d'eaux.

2 masses d'eau souterraines (supérieures) sont présentes sur le territoire communal. Comme l'illustre la carte suivante, la masse d'eau du Crétacé du Pays de Herve (BERWM151) occupe la majeure partie du territoire. La masse des Calcaires et grès du bassin de la Vesdre (BERWM142) concerne l'extrême sud, au niveau de Grand-Rechain.

- **Crétacé du Pays de Herve (BERWM151)**

Cette masse d'eau souterraine est associée, géologiquement parlant :

- Au socle primaire qui est essentiellement constitué de roches schisteuses du Houiller (Carbonifère supérieur). Cependant on rencontre, essentiellement à l'Est, des roches du Carbonifère inférieur (calcaires tournaisiens et viséens) et du Dévonien (grès famenniens, que l'on observe également dans le bassin de la Berwinne). **Cette formation ne constitue pas un réservoir important. Toutefois quelques nappes de fissures y sont exploitées pour les besoins locaux, essentiellement dans les horizons plus gréseux.**
- Aux formations du Crétacé : la formation d'Aachen qui est constituée de sables perméables présentent des potentialités aquifères intéressantes principalement à l'Est; la formation de Vaals de composition très hétérogène, parfois nommée "smectite de Herve", et généralement peu aquifère (seulement localement); enfin, la formation de Gulpen constituée de craies, présente une double porosité: porosité de pores et de fissures et est l'aquifère principale de la masse d'eau BERWM151.

- **Calcaires et grès du bassin de la Vesdre (BERWM142)**

La masse d'eau RWM142 regroupe une multitude d'aquifères diversifiés, captifs ou libres selon qu'ils bénéficient ou non d'une couverture imperméable:

- Les aquifères calcaires : les formations susceptibles de contenir des réservoirs aquifères intéressants résident principalement dans les roches carbonatées (dolomies et calcaires) en raison de leur capacité d'emmagasinement liée à la fissuration et accentuée par le développement karstique.
- Les aquifères schisto-gréseux : il s'agit généralement de nappes superficielles. L'eau qui s'y infiltre, s'accumule dans la tranche supérieure densément fissurée et altérée des roches. Leur réserve est, dès lors, variable et soumise aux variations climatiques. Ces nappes sont généralement destinées à une utilisation locale
- Les aquifères du Quaternaire : logées dans les sables et les graviers fluviatiles, les nappes d'alluvions sont indirectement en liaison avec les cours d'eau. Elles sont donc exposées à leurs caprices (remaniements, inondations, tarissement, etc.) et soumises à l'influence des pollutions de surface. Cependant, ces nappes peuvent être destinées à des usages de type industriel.

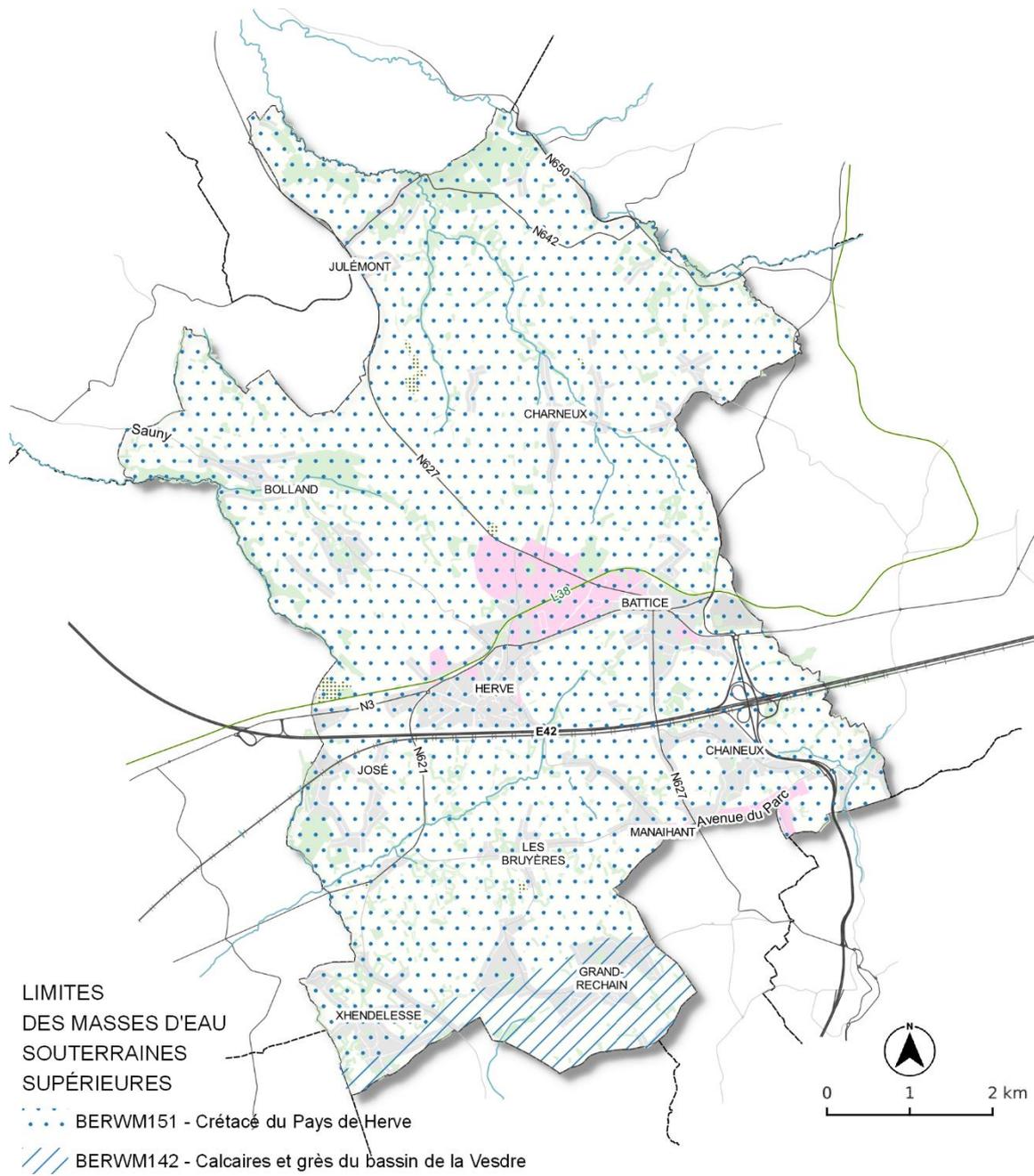


Figure 71 Masses d'eau souterraines

Source : SPW - WalOnMap | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, mars 2020

VULNÉRABILITÉ

Au droit de la commune de Herve, la masse d'eau souterraine BERWM151 (qui occupe la très grande majorité du territoire) est caractérisée comme ayant une vulnérabilité globalement élevée aux diverses pressions qui s'exercent à sa surface. Elle bénéficie d'une recharge moyenne annuelle relativement rapide des réserves en eau souterraine : 234mm par an.

La masse d'eau souterraine BERWM142 (du côté de Grand-Rechain) est moins vulnérable. Cependant, au regard de la diversité géologique et aquifère rencontrée au sein de cette masse d'eau, les résultats obtenus par la modélisation n'ont pas pu être détaillés. La carte et le graphique de la fiche de la nappe montrent que 62% de la masse d'eau est de faible vulnérabilité.

Comment mesurer la sensibilité d'une masse d'eau ?

La sensibilité de la ressource en eau souterraine est étroitement liée aux caractéristiques lithologiques et structurales des terrains constitutifs du sous-sol mais aussi à d'autres paramètres (topographie, pédologie et terrains de couverture, occupation du sol, épaisseur de la zone non saturée, karst,...). Il est donc difficile de faire une généralisation à l'échelle de la masse d'eau.

La vulnérabilité des masses d'eau souterraines est évaluée sur base de la vitesse de recharge de la nappe. Trois classes de vulnérabilité sont proposées :

- Faible : recharge inférieure ou égale à 80mm/an
- Moyenne : recharge comprise entre 80mm/an et 160mm/an
- Elevée : recharge supérieure à 160mm/an

USAGES

En plus de contribuer au maintien d'un débit minimal dans les cours d'eau lors de périodes sèches, chaque masse d'eau souterraine est utilisée à différentes fins, dépendant de la qualité des eaux qui varie selon la nature des roches qui les contiennent. Lorsque les roches sont calcaires, l'eau est dure. Dans les autres sols, elle est généralement acide.

	Fonction de la masse d'eau		Importance stratégique : de 1 (faible) à 5 (ressource)
RMW151	Usage principal	Agriculture et élevage	RMW151
RMW142	Usage principal	Eau potable et alimentaire	RMW142

Tableau 46 Fonctions des masses d'eau et importance stratégique

Source : <http://eau.wallonie.be> (consulté le 15 mars 2021)

La masse d'eau principale sur la commune (RMW151) est principalement utilisée pour l'agriculture et l'élevage, son importance stratégique est faible. La RWM142 est majoritairement utilisée pour la production/distribution publique d'eau potable

6-2-2 PRESSIONS ET PRINCIPALES INCIDENCES DE L'ACTIVITÉ HUMAINE SUR LES EAUX SOUTERRAINES

Le tableau suivant reprend la synthèse des pressions sur les deux masses d'eaux présentes sur le territoire communal. Les pressions de type collectives sont généralement associées à l'assainissement des eaux (et à l'émission d'azote). Les pressions historiques sont principalement issues de sites potentiellement contaminés.

Dans le tableau suivant, nous relevons que pour les deux nappes, **les pressions diffuses agricoles et collectives représentent un risque modéré tout comme les pressions ponctuelles du secteur industriel. En outre, c'est la pression agricole qui se reflète davantage dans l'état de des masses d'eau souterraines analysée au chapitre suivant.** Relevons également le risque important que représentent les pressions ponctuelles historiques (sites pollués) au niveau de la nappe RWM142. Il s'agit cependant surtout de la quantité de ce type de site dans la vallée de la Vesdre en principalement à Verviers. Cela touche moins la commune de Herve.

	Industrielle	Agricole	Collective	Historique
<i>RWM151</i>				
<u>Pression diffuse</u>	Non applicable	Risque modéré	Risque modéré	Non applicable
<u>Pressions ponctuelles</u>	Risque modéré	Risque faible	Risque faible	Risque modéré
<u>Pressions quantitatives</u>	Risque faible	Risque faible	Risque faible	Non applicable
<i>RWM142</i>				
<u>Pression diffuse</u>	Non applicable	Risque modéré	Risque modéré	Non applicable
<u>Pressions ponctuelles</u>	Risque modéré	Risque faible	Non faible	Risque important
<u>Pressions quantitatives</u>	Risque faible	Risque faible	Risque faible	Non applicable

Tableau 47 Pressions anthropiques sur les masses d'eau
Source : <http://eau.wallonie.be> (consulté le 15 mars 2021)

Qu'est-ce-qu'une pression anthropique sur les masses d'eau ?

Les pressions anthropiques sont subdivisées en trois types : diffuses, ponctuelles et quantitatives. Pour simplifier, la pression industrielle «chimique» sera toujours considérée comme ponctuelle. Les nitrates et les pesticides d'une même origine (agricole ou urbaine-domestique) seront par contre qualifiés de pression diffuse même si leur présence est parfois d'origine ponctuelle. Les prélèvements d'eau, quant à eux, correspondent à une pression quantitative.

6-2-3 ETAT GLOBAL DES MASSES D'EAU

Le tableau suivant décrit l'état global des différentes masses d'eau. Celui-ci correspond, par définition, au moins bon des états chimique ou quantitatif relevés. Les paramètres responsables d'un état global médiocre de la masse d'eau, encore appelés paramètres déclassants, sont repris dans la colonne de droite.

	Date analyse	Etat chimique	Etat quantitatif	Etat global	Paramètres à surveiller
RWM151	2009	Mauvais	Bon	Mauvais	Nitrates
RWM142	2009	Mauvais	Bon	Mauvais	Nitrates

Tableau 48 Etat des différentes masses d'eau
Source : <http://eau.wallonie.be> (consulté le 15 mars 2021)

Même si cette nappe est peu exploitée, le Crétacé du pays de Herve (RWM151), par sa teneur en nitrates (liée aux engrais), est considérée comme nappe à risque concernant cette contamination (voir figure suivante). Ce point mérite donc une attention particulière pour la gestion future du territoire communal.

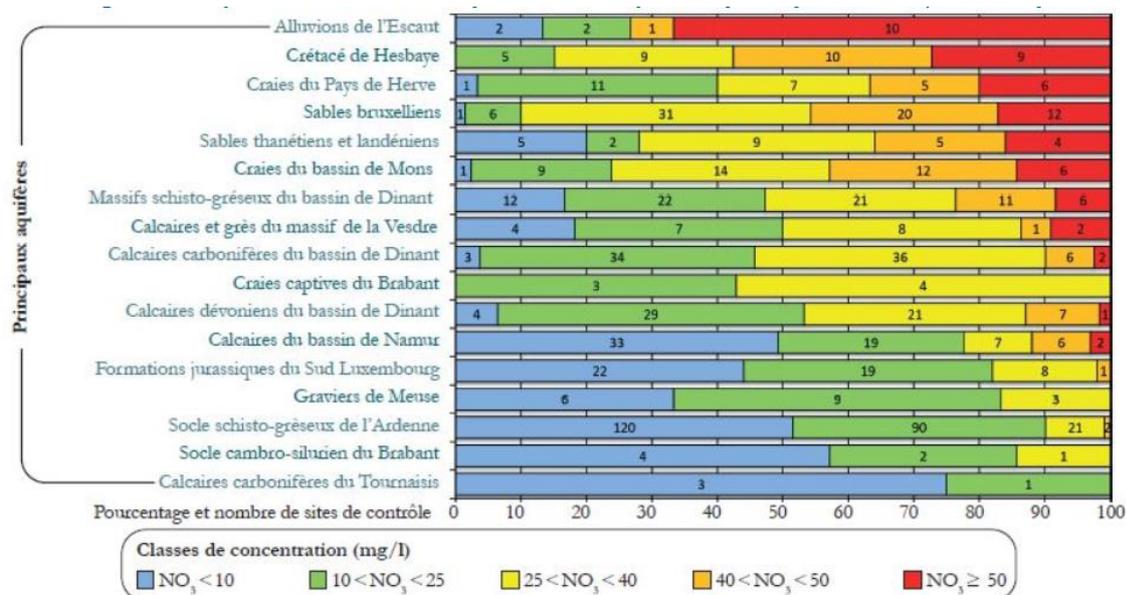


Figure 45 Dispersion des teneurs moyennes en nitrates par nappe en RW
Source : <http://environnement.wallonie.be>, consulté le 03/09/2021

Quel impact du nitrate ?

De manière générale, en région wallonne, le nitrate est considéré comme un paramètre principal contribuant à la dégradation de la qualité des eaux souterraines. Son origine est essentiellement due à l'utilisation des engrais. Une surveillance des teneurs en nitrate dans les nappes, systématique depuis 1994 et appelée "survey nitrate", est exercée en application de la directive 91/676/CEE concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles. Cette surveillance vise à identifier les zones vulnérables à l'infiltration des nitrates et à contrôler l'efficacité du programme d'action développé par la Région depuis 2002, appelé Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture (PGDA). (source : <http://environnement.wallonie.be>, consulté le 03/09/2021)

6-2-4 CAPTAGES ET ZONES DE PROTECTION

De nombreux captages (88) ont été recensés dans la commune. Ceux-ci sont généralement utilisés dans le cadre d'activités agricoles, d'élevages, d'horticultures ou encore d'arboricultures.

Cependant, la seule zone de protection est située au nord du territoire communal. Il s'agit d'une zone de prévention éloignée arrêtée (IIb). Celle-ci est associée à un captage pour la production d'eau de distribution géré par la SWDE.

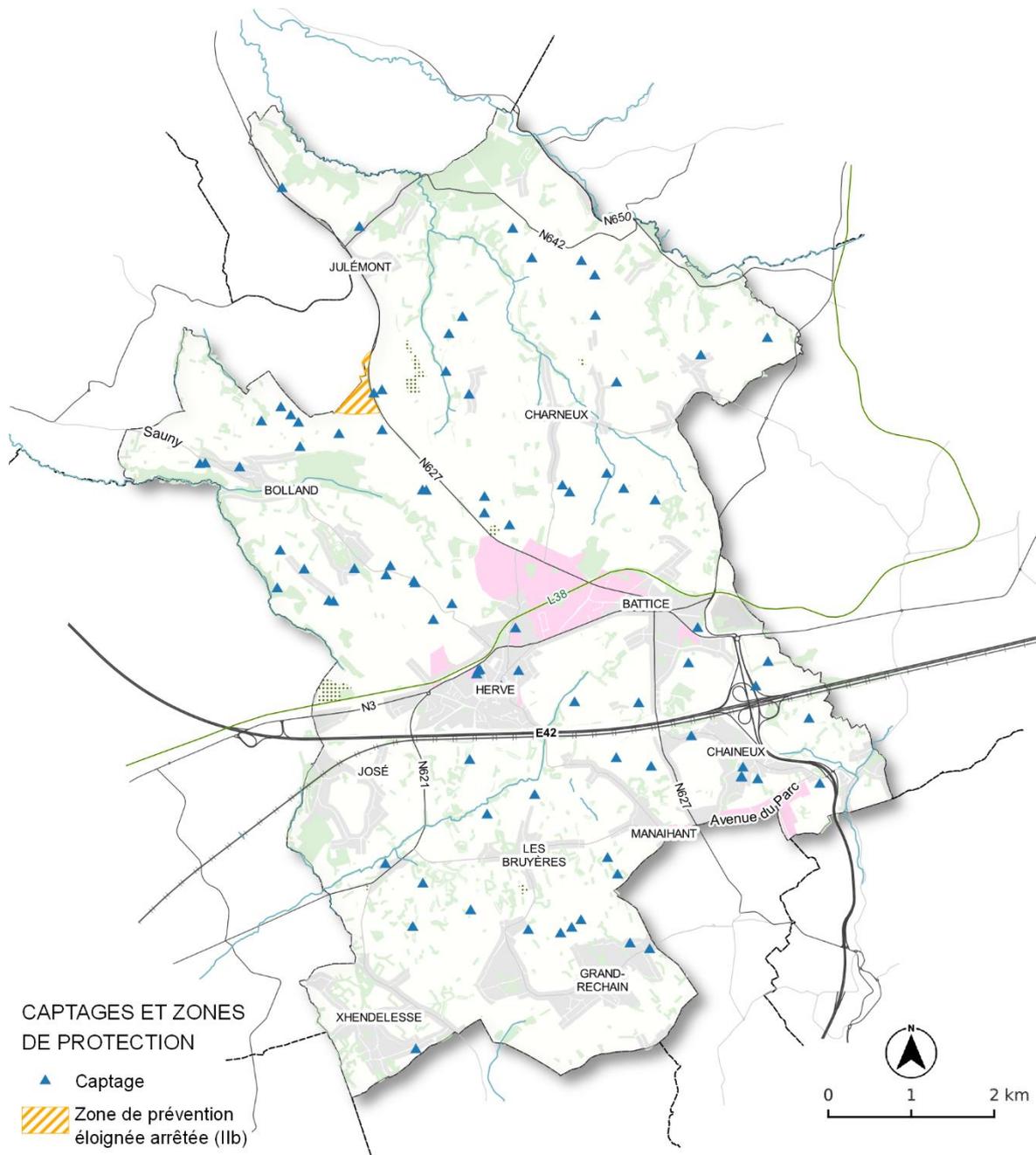


Figure 72 Zones de protection des captages

Source : SPW - WalOnMap | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, mars 2021

6-2-5 ZONES VULNÉRABLES AUX NITRATES

L'intensification de l'agriculture, au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle a été marquée par une intensification de ses modes de production. L'un d'entre eux est l'usage des fertilisants azotés. Une mauvaise maîtrise des apports en fonction des besoins des végétaux peut conduire à une accumulation du nitrate dans le sol et, par lessivage, dans les eaux de surfaces et souterraines.

Au niveau de la commune de Herve, cette problématique est bien présente. En effet, le bilan des masses d'eau souterraines nous renseigne que l'état des deux des masses d'eaux est qualifié de « mauvais », avec comme paramètre déclassant, les nitrates.

La zone vulnérable aux nitrates correspond à un périmètre de protection des eaux souterraines et de surface contre le nitrate d'origine agricole. Elle concerne les territoires dont les teneurs en nitrate des eaux souterraines dépassent (ou risquent de dépasser) les 50 mg/l.

Outre les obligations valables sur l'ensemble du territoire wallon, des mesures spécifiques sont appliquées à la zone vulnérable. Ces mesures concernent avant tout les agriculteurs/éleveurs (limite des quantités d'épandage, cultures intermédiaires « piège à nitrates »,...). Elles sont consultables sur le site <https://protecteau.be/fr/nitrate/agriculteurs/zones-vulnerables>.



Figure 73 – Zone vulnérable aux nitrates
Source : <https://protecteau.be>

6-3 HYDROGRAPHIE

6-3-1 RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Les bassins hydrographiques de la Meuse aval et de la Vesdre se partagent le territoire communal. Leur limite suit le tracé de la N3 (axe Herve-Battice) suivant la ligne de crête principale.

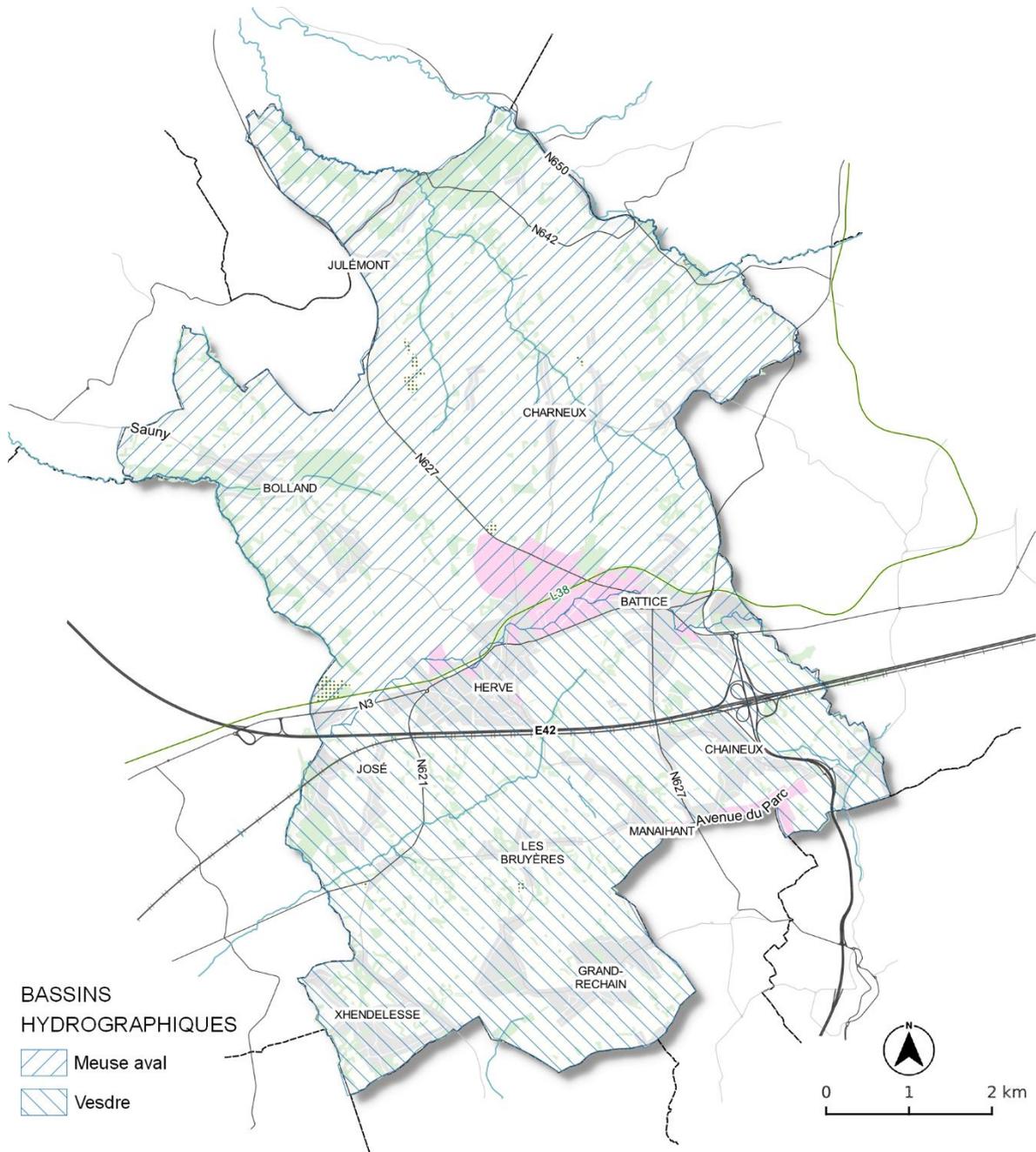


Figure 74 Bassins hydrographiques

Source : SPW - WalOnMap | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, Mars 2021

Comme l'illustre la carte à la page suivante, il n'y a pas de cours d'eau navigable sur le territoire communal.

Le réseau hydrographique communal est relativement dense. Les principaux cours d'eau rencontrés sont :

- **Le Bolland**, cours d'eau de catégorie 2 passant par l'entité du même nom, située au nord-ouest du territoire. Il s'agit d'un des principaux affluents de la Berwinne.
- **Le ruisseau d'Asse**, cours d'eau de catégorie 2 prenant sa source au nord de Battice et passant par Charneux. Il s'écoule vers le nord où il termine par affluer dans la Berwinne.
- **La Berwinne** (catégorie 2) délimitant la commune à l'extrême nord-est.
- **Le ruisseau des Fonds de Forêt** (catégorie 2) dans la partie sud-ouest de la commune, prenant sa source au sud de Herve et s'écoulant vers l'ouest.
- **Le ruisseau de Houlteau** (catégorie 2) prenant sa source au niveau de Chaineux et s'écoulant vers le sud-est.

Classification des cours par la Région wallonne

Pour rappel, en Région wallonne, les cours d'eau sont classés en deux grands groupes : les cours d'eau "navigables" et les cours d'eau "non navigables".

Par opposition aux cours d'eau navigables, les cours d'eau non navigables sont définis comme étant « les rivières et ruisseaux non classés par le Gouvernement parmi les voies navigables, en aval du point où la superficie de l'ensemble des terres dont l'évacuation des eaux est assurée par le cours d'eau atteint au moins 100 hectares ». On distingue 4 catégories :

- Les cours d'eau non-classés sont les sections des cours d'eau comprises entre leur source et le point où leur bassin versant atteint 100 ha ;

- Les cours d'eau de 3ème catégorie représentent la section de cours d'eau comprise en aval du point où le bassin versant dépasse 100 ha jusqu'à la limite des anciennes communes ;

- les cours d'eau de 2ème catégorie partent de l'extrémité aval des cours d'eau de 3ème catégorie jusqu'à ce que la superficie de leur bassin versant atteigne 5000 ha ;

- les cours d'eau de 1ère catégorie courent depuis l'extrémité aval des cours d'eau de 2ème catégorie jusqu'à leur confluence avec une voie navigable.

Chaque catégorie dispose d'un gestionnaire attitré :

- la gestion des cours d'eau navigables est assurée par le Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI, en abrégé) ;

- la gestion des cours d'eau non navigables de 1ère catégorie est assurée par le SPW;

- la gestion des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie est assurée par les provinces ;

- la gestion des cours d'eau non navigables de 3ème catégorie est assurée par les communes.

- Enfin, les cours d'eau non-classés sont gérés par les riverains ou les propriétaires.

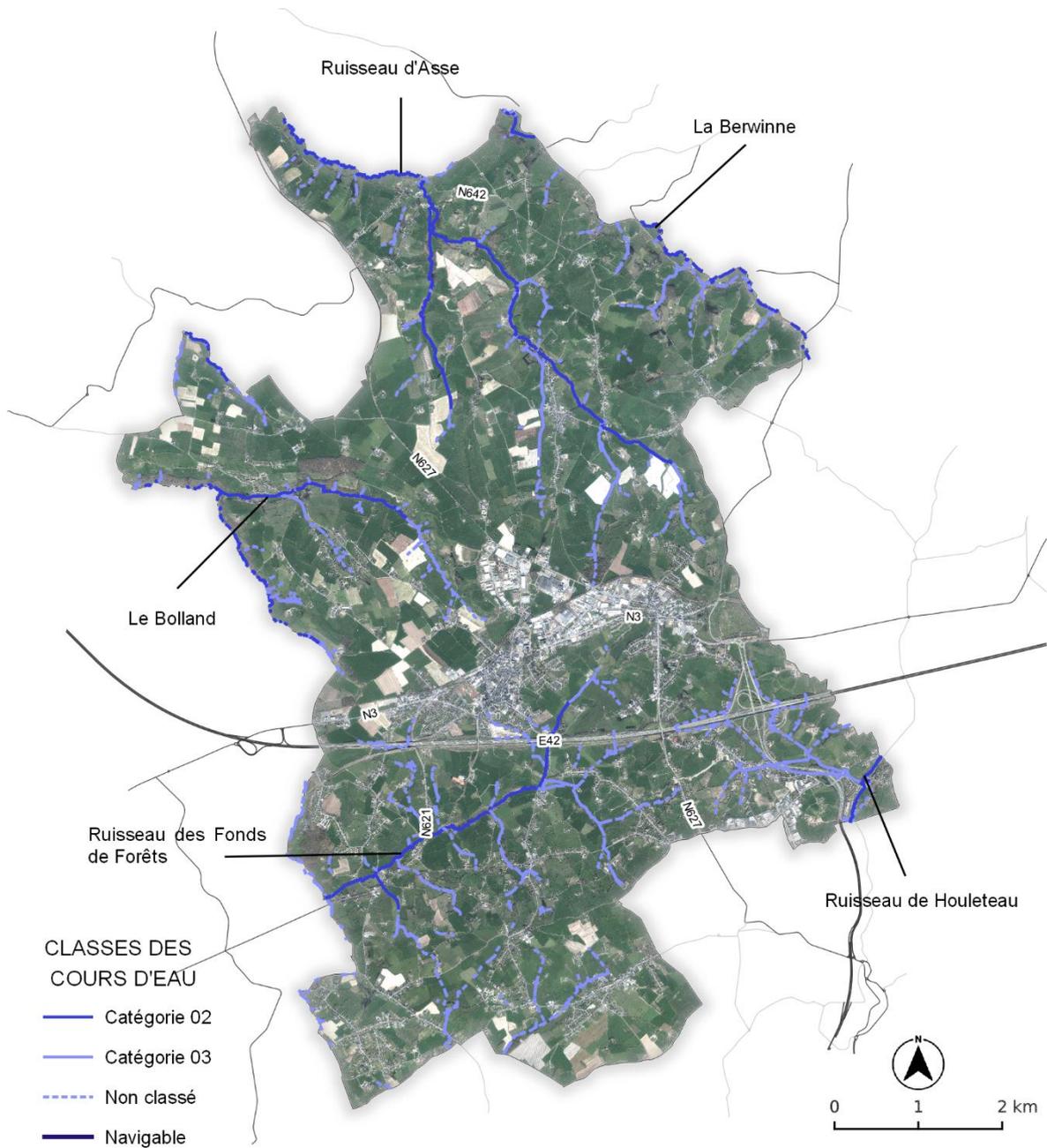


Figure 75 Réseau hydrographique

Source : SPW - WalOnMap | Fond de plan : Orthophotoplan 2020, SPW | Réalisation : SEN5, mars 2021

6-3-2 ALÉAS D'INONDATION ET AXES DE RUISSELLEMENT

ALÉAS D'INONDATION

La carte à la page suivante a été faite sur base de la version 2021 de la cartographie de l'aléa d'inondation.

Nous constatons que la commune n'est concernée, presque exclusivement, que par des aléas faibles ou très faibles liés aux éventuels débordements des cours d'eau identifiés précédemment.

Néanmoins, des zones d'aléas élevé concernent l'entité de Grand-Rechain ainsi qu'une section de la rue Houlteau (entre Chaineux et le zoning de Plenesses, à l'est du territoire communal).

Cartographies relatives aux inondations en Wallonie : quelques explications

Pour rappel, Il existe 3 cartographies relatives aux inondations en Wallonie (source : <http://environnement.wallonie.be/inondations> consulté le 02/03/2020). Ces trois cartographies ont été approuvées par le Gouvernement wallon le 10 mars 2016⁶.

La cartographie des zones inondables : cette carte a été élaborée sur base de la Directive Inondations (2007/60/CE). Elle se base sur 4 scénarios correspondant à des périodes de retour : 25, 50, 100 ans et extrême. Pour chacun de ces scénarios, elle établit le caractère inondable de certaines zones.

La cartographie des risques d'inondation : carte correspondant aux prescrits de la Directive Inondations (2007/60/CE), elle caractérise chacun des 4 scénarios de zones inondables par la présence ou non d'enjeux sensibles aux inondations.

La cartographie de l'aléa d'inondation : référence en Région wallonne, cette carte est un outil d'aide à la décision pour la remise d'avis ou la délivrance de permis d'urbanisme. Pour rappel, les classes d'aléas sont définies suivant la récurrence d'une inondation ou d'une pluie à l'origine du ruissellement et de son importance (profondeur de submersion ou étendue de submersion). Il existe 4 niveaux : très faible, faible, moyen et élevé. Le fait d'être en zone d'aléa élevé peut entraîner l'impossibilité de contracter certains types d'assurances.

AXES DE RUISSELLEMENT

Etant donné le relief relativement marqué et la densité du réseau hydrographique, **les axes de ruissellement concentrés sont nombreux**. Cependant, nous estimons qu'un développement détaillé de cette thématique n'est pas pertinent à cette échelle. En revanche, lors de nouvelles demandes de permis ou même au stade de réflexion de tout projet d'urbanisation, il convient de consulter la carte des axes de ruissellement réalisées sur base du modèle ERRUISOL et LIDAXES (basé sur le Modèle Numérique de Terrain LiDAR 2013-2014. Celles-ci sont consultables sur le géoportail <http://geoportail.wallonie.be>. Les deux informations sont pertinentes pour décider s'il y a lieu de demander l'avis de la Cellule GISER (SPW-DGO3-DRCE).

⁶ Arrêté du Gouvernement Wallon adoptant les plans de gestion des risques d'inondation en ce compris les cartographies des zones soumises à l'aléa d'inondation et du risque de dommages dus aux inondations (M.B. 21.03.2016)

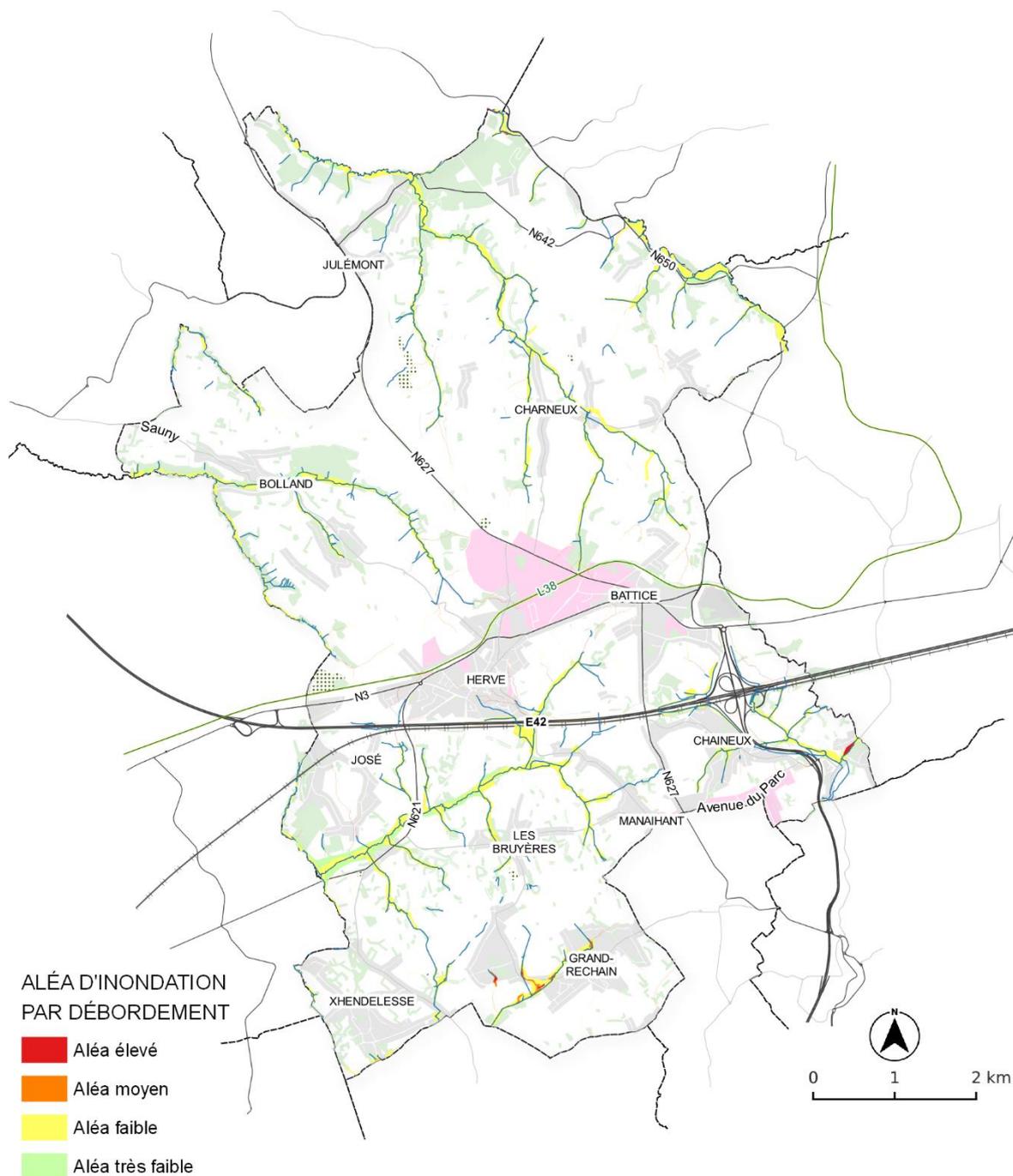


Figure 76 Aléas d'inondation

Source : SPW – WalOnMap | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, mars 2021

Pour information, la commune est chargée de mener la gestion et le suivi des inondations et coulées boueuses notamment via le gramme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).

6-3-3 CONTRATS RIVIÈRES ET POINTS NOIRS

La commune étant à cheval sur deux bassins hydrographiques principaux (Vesdre et Meuse aval), elle se retrouve également concernée par deux contrats rivières associés à ces bassins.

Les contrats rivières sont chargés, notamment, d'élaborer le programme d'actions. Pour ce faire, un inventaire des dégradations et pollutions (ou « Points Noirs ») constatées sur le réseau hydrographique du bassin est réalisé. Ce programme est élaboré conjointement avec les autorités communales chargées d'organiser les actions concernées.

Concernant le contrat rivière Meuse-aval, parmi les actions prévues pour la période 2020-2022, nous retrouvons principalement les suivantes :

- Sensibilisation à l'impact des produits d'entretien sur la santé et l'environnement.
- Veiller au respect des obligations concernant les pesticides (distance tampon de 6m) et sensibiliser aux bonnes pratiques.
- Gestion des invasives : campagnes d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya et sensibilisation.
- Veiller au respect des obligations concernant les dépôts de déchets verts (et autres dépôts) à proximité des berges.
- Campagne de sensibilisation de la population au respect de la qualité des cours d'eau.
- Participation à l'opération « grenouilles sur les routes » au km 6 N650

Voici la liste des principales actions (période 2020-2022) du contrat rivière Vesdre sur la commune de Herve :

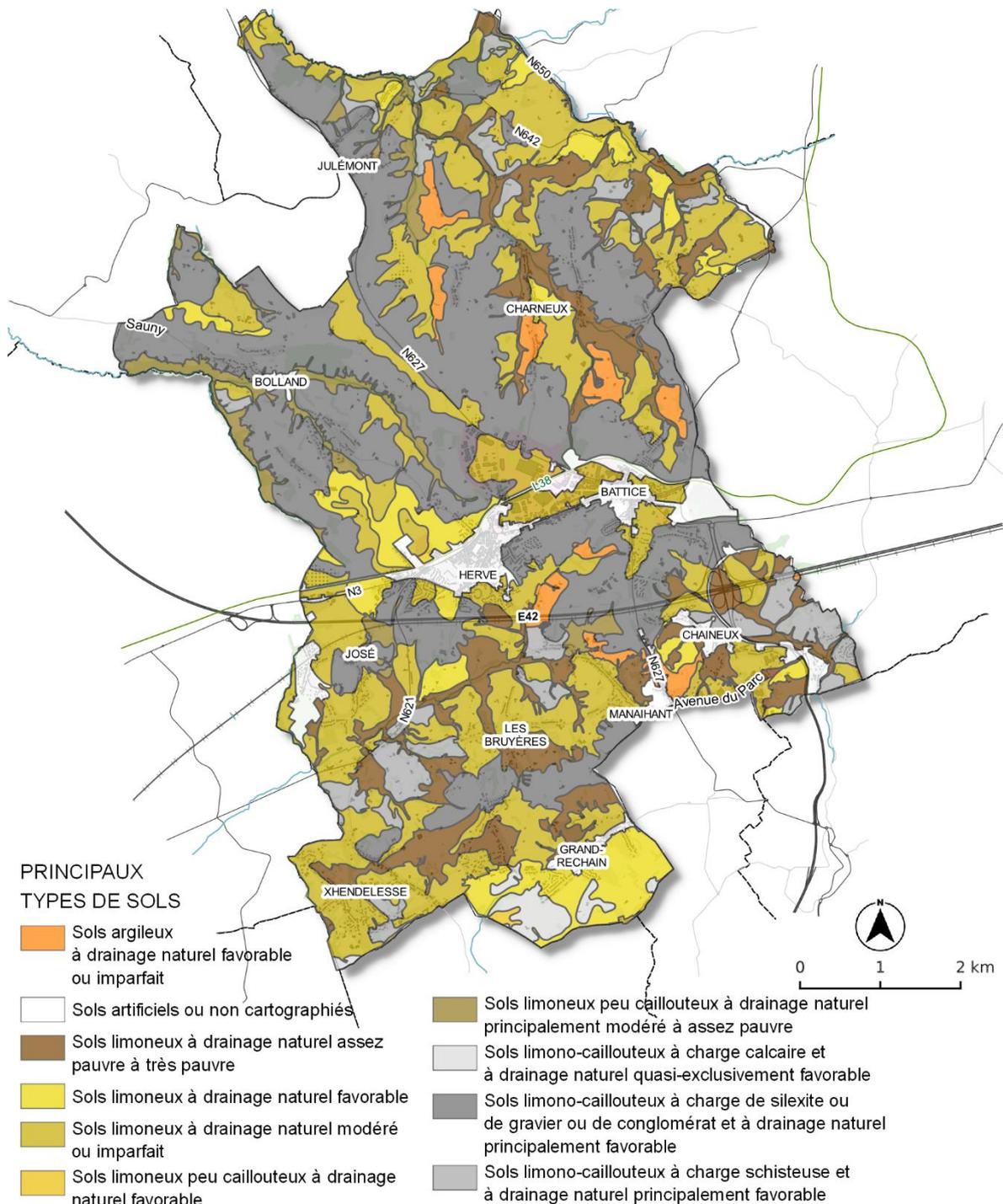
- Gestion des invasives : campagnes de gestion de la Balsamine de l'Himalaya et sensibilisation.
- Campagne de sensibilisation de la population au respect de la qualité des cours d'eau.
- Participation à la semaine de l'environnement.
- Suivi des points de dégradation sur le cours d'eau la Magne.
- Sensibilisation des citoyens à la problématique des déchets par la mise en place de barrages flottants.
- Placement de panneaux nominatifs des cours d'eau.
- Suivi de l'application du bon entretien et de la protection des berges (notamment sur le Ru de Dison et le Quarreux).
- Gestion des entraves sur le ruisseau le Bola.

6-4 PÉDOLOGIE

Les sols du territoire communal sont principalement de deux types :

- Sols limono-caillouteux (à charge schisteuse, calcaire, de silexite, gravier,...) ;
- Sols limoneux à drainage modéré à très pauvre.

Les sols limoneux sont généralement propices aux grandes cultures. Toutefois, les charges caillouteuses trop importantes et la mauvaise capacité de drainage du territoire hervien peuvent favoriser une prédominance de l'élevage dans les pratiques agricoles.



6-5 RELIEF

Le relief du territoire communal est relativement marqué. En effet, même si la commune de Herve est située sur un plateau, celui-ci est **découpé par de nombreux vallons, ce qui donne au territoire cet aspect de succession de collines**. L'altitude varie d'environ 150 à 330 mètres.

Sur la carte suivante, nous pouvons constater que **l'axe central Herve-Battice constitue la zone la plus plane**. Par ailleurs, celle-ci est en situation de crête par rapport au reste du territoire.

Au Nord, le territoire est marqué par les vallées du Bolland (à l'Ouest), du ruisseau d'Asse (au centre) et de la Berwinne (à l'Est).

Au Sud, il s'agit principalement des vallées du ruisseau du Fond des Forêts et de Houleteau qui contribuent à marquer le relief communal.

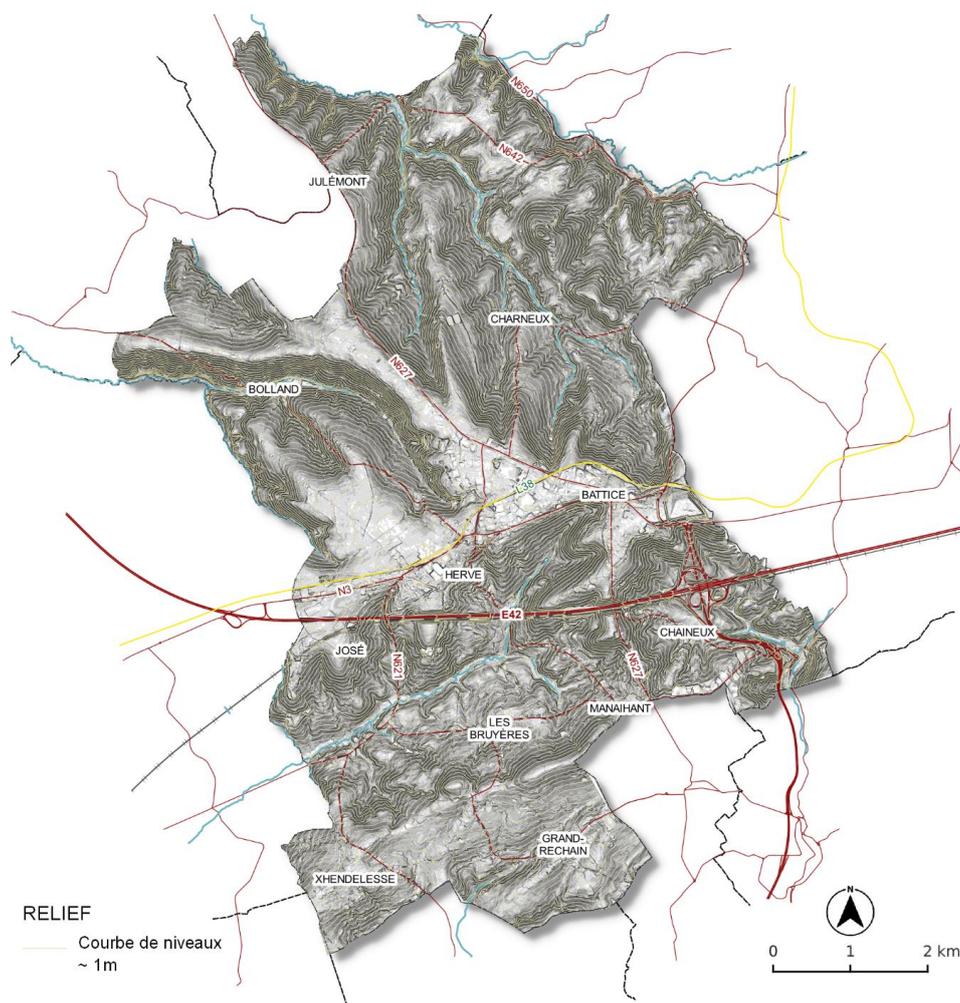


Figure 78 Relief

Source : SPW - WalonMap | Fond de plan : SPW, travaillé par SEN5 | Réalisation : SEN5, mars 2020

ZONES À RISQUE D'ÉBOULEMENT

Un relief escarpé et/ou des parois rocheuses affleurantes peuvent présenter des risques d'éboulement.

Relevons que selon la cartographie officielle de ces zones (source : <https://geoportail.wallonie.be>, consulté le 14/09/2021), **le territoire communal n'est pas concerné par cette contrainte**.

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- ✓ Présence de contraintes géologiques spécifiques, notamment : activité karstique, glissement de terrain (présence de smectite de Vaals et des sables d'Aachen) et anciennes zones minières (puits de mines et minières de fer).
- ✓ La nappe d'eau Crétacé du Pays de Herve occupe la majeure partie du territoire communal. Celle-ci présente une vulnérabilité élevée et est particulièrement soumise à une pression agricole (haute teneur en engrais)
- ✓ Un réseau hydrographique dense présentant de nombreux atouts, notamment d'un point de vue paysager et pour la biodiversité. Par ailleurs, le réseau n'est concerné, en majeure partie, que par des aléas faibles d'inondation.
- ✓ Une situation en plateau mais un relief relativement marqué sur l'ensemble du territoire structuré autour de différents vallons.

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront la structure territoriale ...

Les potentialités à mobiliser/intégrer :

- ✓ Les spécificités physiques de la commune sont une force, que ce soit d'un point de vue de la résilience du territoire aux changements climatiques, de l'écologie ou encore au niveau économique (ressources, attrait touristique, ...) : elles doivent non seulement être préservées, mais représentent également, pour certaines, un potentiel à mobiliser.
- ✓ Le réseau hydrographique dense permet de drainer l'ensemble du territoire (assurant une maille essentielle du cycle de l'eau) et sert de base à sa structure écologique. Par ailleurs il est une opportunité pour le développement d'un cadre de vie agréable (loisirs).
- ✓ Le relief marqué permet de nombreux points de vue et offre du rythme au paysage communal.

Les contraintes à intégrer :

- ✓ Une grande partie du territoire de Herve est concerné par des formations carbonatées pouvant être le siège de contraintes karstiques.
- ✓ Les zones à risque potentiel de glissement sont considérées comme une contrainte importante à l'urbanisation.
- ✓ Les zones de consultation de la Direction des Risques Industriels et Miniers (puits de mine et minières de fer).
- ✓ Les zones d'aléas d'inondation (et axes de ruissellement concentrés).

7 | MILIEU NATUREL

Ce chapitre a pour objectif de décrire le milieu biologique afin d'en relever les caractéristiques utiles à la réflexion sur le développement territorial de la commune. Pour ce faire, nous avons, dans un premier temps, relevé les différents éléments du cadre légal de la conservation de la nature tel que le réseau Natura 2000, les réserves naturelles,... Ensuite, cet état des lieux a été complété par les éléments ayant une valeur indicative mais significative dans la prise en compte du milieu naturel pour orienter les stratégies territoriales (PCDN, initiatives communales,...).

CARTE GRAND FORMAT

- **Carte 08 Milieu biologique** | Format : A0 | Échelle 1/200.000

SOURCE DES DONNÉES

Les principales sources bibliographiques utilisées pour le développement de ce chapitre sont les suivantes :

- Le géoportail WalOnMap (<https://geoportail.wallonie.be>) qui a permis l'acquisition de la plupart des données cartographiques utilisées dans la réalisation des différentes cartes.
- Le portail <http://biodiversite.wallonie.be>.

MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE

Tout comme le chapitre précédent, la réflexion concernant ce chapitre est basée essentiellement sur une analyse cartographique et documentaire des différents éléments composant le milieu biologique d'un point de vue légal (réserve naturelle, site Natura 2000).

7-1 LOI SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

D'après l'analyse cartographique, aucune zone affectée par le statut de protection de la nature n'est présente sur le territoire communal.

Loi sur la conservation de la nature

Pour rappel, la Loi de la Conservation de la Nature (LCN) 1973 « tend à sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité de l'environnement naturel par des mesures de protection de la flore et de la faune, de leurs communautés et de leurs habitats, ainsi que du sol, du sous-sol, des eaux et de l'air ».

Différents statuts de protection sont définis par la Loi sur la Conservation de la Nature (<http://biodiversite.wallonie.be>) :

La réserve naturelle intégrale concerne une aire protégée créée dans le but d'y laisser les phénomènes naturels évoluer selon leurs lois.

La réserve naturelle dirigée constitue une aire protégée qu'une gestion appropriée tend à maintenir dans son état.

La réserve naturelle domaniale concerne des terrains publics gérés par le Service public de Wallonie.

La réserve naturelle agréée est gérée par une personne physique ou morale autre que la Région wallonne et qui est reconnue à ce titre;

La réserve forestière qui est une forêt présentant des faciès caractéristiques ou remarquables des peuplements d'essences indigènes, conservés à ce titre ;

La zone humide d'intérêt biologique (ZHIB) dont la valeur écologique et scientifique est reconnue;

La cavité souterraine d'intérêt scientifique (CSIS) dont la valeur écologique, géologique, historique et scientifique est reconnue.

7-2 LE RÉSEAU NATURA 2000

Au sein de la commune de Herve, nous retrouvons **1 site Natura 2000**. Il s'agit du site BE33005 dénommé « *Vallée du Ruisseau de Bolland* » se situant au nord-ouest du territoire communal.

La fiche d'identité associée (source: Natagriwal, 2021) nous donne la description suivante : « *Ce site est une des dernières vallées du pays de Herve où se trouvent encore des habitats typiques des fonds de vallées tels que des forêts alluviales, des sources pétrifiantes et des prairies humides à végétation haute. Ces zones abritent plusieurs espèces animales, notamment la grande aigrette et le chabot, mais aussi des chauves-souris dont une population de vespertilion à oreilles échancrées qui s'est installée dans le clocher de l'église de Bolland. Les versants de la vallée sont quant à eux occupés par la hêtraie à aspérule et la chênaie pédonculée.* »

La superficie totale du site est de **50,8ha**. Le tableau suivant liste les principaux habitats rencontrés dans ce site Natura 2000.

Nom de l'habitat (type d'UG)	Surface (ha)
Forêts alluviales (UG7)*	4,48
Prairies humides à végétation haute (UG2)	2,6
Hêtraies à aspérules (UG8)	2,38
Végétation des eaux courantes (UG1)	0,87
Chênaies-charmaies (UG8)	0,17
Sources pétrifiantes (UG1)*	0,10

Tableau 49 : Principaux habitats dans le site BE33005

Deux de ces habitats sont des habitats prioritaire (*) qui nécessitent donc des mesures de protection plus strictes : les forêts alluviales et les sources pétrifiantes.

Par ailleurs ce site Natura 2000 est divisé en plusieurs unités de gestion (UG) en fonction du type d'habitat (voir tableau précédent) et des objectifs de gestion. La carte suivante situe ces éléments.

Quelle valeur légale pour les zones Natura 2000 ?

Pour rappel, le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur l'ensemble du territoire de l'Union Européenne. Il doit assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Au sein des périmètres Natura 2000, les interdictions et mesures préventives particulières à respecter seront définies pour chaque site dans un arrêté de désignation. Depuis le 13 janvier 2011, suite à une modification de la Loi sur la Conservation de la Nature, un ensemble de mesures générales s'appliquent à tous les sites sélectionnés.

Ces mesures consistent en une série d'interdictions et d'actes soumis à autorisation ou à notification. Elles sont définies dans l'Arrêté du Gouvernement wallon portant les mesures préventives générales applicables aux sites Natura 2000 ainsi qu'aux sites candidats au réseau Natura 2000 (M.B. 03.05.2011). Elles concernent notamment : la gestion sylvicole (plantation, abattage), les modalités de culture (pour les terres agricoles), la gestion des drains (construction, remise en état,...), la gestion du bétail (accès aux eaux de surface,...) et l'entretien des zones en général.

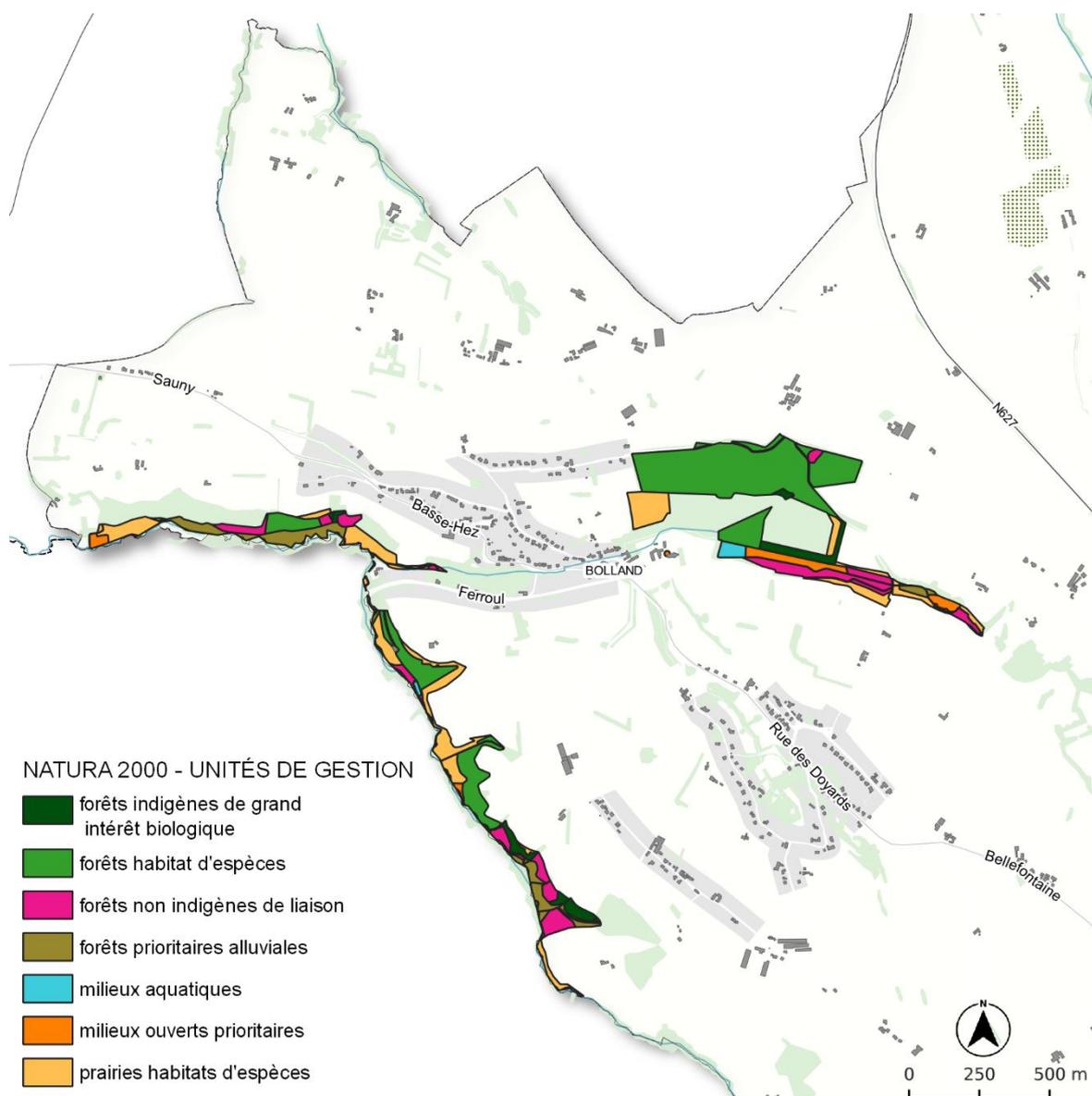


Figure 79 Natura 2000, unités de gestion

Source : SPW - WalOnMap | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, mars 2021



Photo 23 Forêt alluviale à Bolland
Source : Natagriwal, 2021



Photo 24 Vallée du Bolland et ses boisements
Date de prise de vue : 04/10/2021

7-3 SITES D'INTÉRÊT BIOLOGIQUE (SGIB)

Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) sont définis soit parce qu'ils abritent des populations d'espèces ou des biotopes rares ou menacés, soit parce qu'ils se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation. **2 SGIB sont présents sur la commune :**

- Le site n°2315 dénommé « *Stoki* » (correspondant à un réseau de mares en milieu agricole) situé au sud-ouest du territoire communal.

La plateforme <http://biodiversite.wallonie.be> (consultée le 06/09/2021) nous donne la description suivante : « *Le site est constitué de plusieurs mares situées dans une zone agricole du Pays de Herve, autour du hameau de Stoki. Ces mares situées en pâtures ou chez des particuliers hébergent une importante population de triton crêté (Triturus cristatus), espèce visée par le décret Natura 2000. Ces mares sont potentiellement menacées par l'urbanisation croissante de la région.* »

L'objectif de gestion du site est le suivant : « (...) **maintenir, protéger et conserver les habitats, de plus en plus rares, du triton crêté**, espèce Natura 2000 considérée comme menacée à des degrés divers en Wallonie. Dans une optique de conservation de l'espèce, il est important de prendre en compte le milieu aquatique (indispensable à la reproduction donc à la pérennité de l'espèce), mais aussi les terrains avoisinants, lesquels servent de refuge aux amphibiens durant tout le reste de l'année (survie des adultes) mais aussi de couloirs de migration. **Le maintien d'un réseau de mares est primordial.** »

Cette zone n'est pas délimitée précisément. **Au plan de secteur, celle-ci est, dans sa majorité, reprise en zone agricole. Mais les terrains périphériques peuvent être repris en zone d'habitat à caractère rural.** Il convient donc, dans le cadre de permis de bâtir dans cette zone, **de vérifier si les terrains concernés ne comportent pas de mare ou une zone de refuge importante.**

- Le site n°376 dénommé « *vallée du ruisseau de Bolland* » situé au nord-ouest du territoire communal et correspondant, en grosse partie, au site Natura 2000 du même nom.

La plateforme <http://biodiversite.wallonie.be> (consultée le 06/09/2021) nous donne la description suivante : « *Depuis sa source sur le plateau de Herve près des hameaux de Gurné et de Bellefontaine jusqu'au village de Barchon, le ruisseau de Bolland circule sur près de huit kilomètres à travers un splendide paysage vallonné composé de prairies bocagères, de coteaux boisés, de vergers, d'alignements d'arbres le tout ponctué de petits noyaux d'habitats dispersés (...). Le fond de la vallée est occupé par des peupleraies, des aulnaies-frênaies alluviales, des bosquets, des prairies plus ou moins humides, des fragments de mégaphorbiaies et de cariçaies, tandis qu'une galerie rivulaire (...) souligne le tracé de la rivière. Les sources et les ruisselets qui l'alimentent, aux eaux de nature calcareuses, renferment d'intéressantes formations de travertins (ou crons) issues de la précipitation du carbonate de calcium par l'action d'algues bleues. La présence de cet habitat rare et précieux constitue l'une des raisons de la prise en compte du site dans la mise en place du réseau Natura 2000 en Région wallonne. En outre, à l'aval de Bolland, le flanc droit couvert notamment de chénaies-charmaies subatlantiques acidoclines et neutrophiles, est concerné par un projet de réserve naturelle domaniale. (...). Plusieurs espèces de chauves-souris exploitent la vallée comme zone de chasse et plus particulièrement le murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) dont une colonie de reproduction est connue à l'église de Bolland. Deux amphibiens peu communs et en régression y ont été notés, l'alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) et la salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), de même que, parmi les oiseaux, le martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) ou encore le pic mar (*Dendrocopos medius*). »*

Les principales menaces pesant sur ce biotope sont les suivantes : remblais, drainage, intensification de l'agriculture, pollution en tête des vallons. Au plan de secteur, le site

est repris principalement en zones agricole, forestière et d'espaces verts avec en surimpression un périmètre paysager. **Cependant, il traverse deux zones constructibles (habitat à caractère rural) à hauteur de Bolland et de Melen.** Relevons également la proximité immédiate (à l'extrême Est du site) d'une zone d'aménagement communal concerté à caractère économique.

Quelle valeur légale pour les SGIB ?

Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) ont une reconnaissance légale depuis l'entrée en vigueur du CoDT. Notamment l'exploitation de sapins de Noël y est proscrite et la modification du relief du sol y est considérée comme sensible.

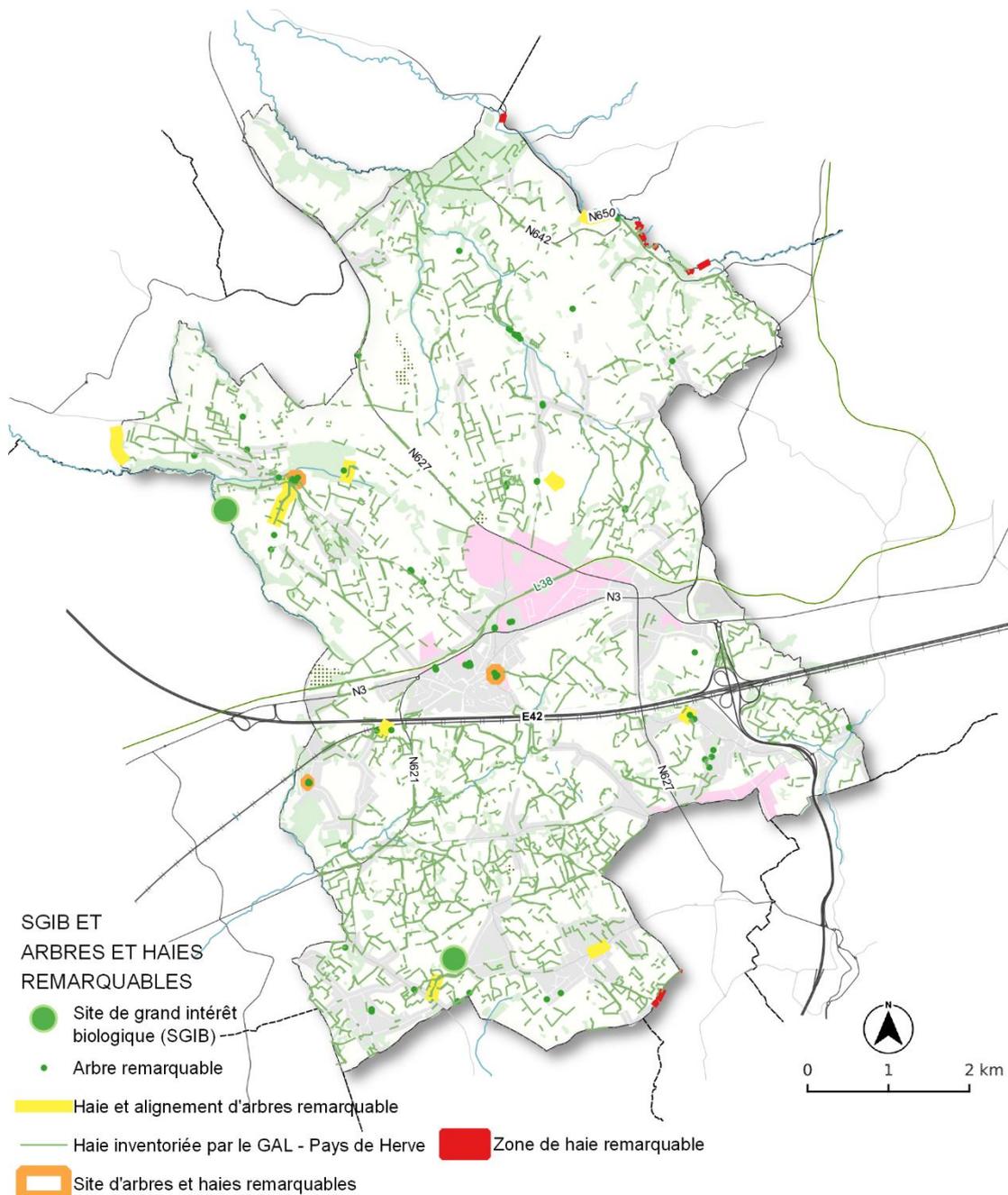


Figure 80 Sites de grand intérêt biologique (SGIB) et arbres et haies remarquables (AHREM)
 Source : SPW - WalOnMap | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, mars 2021

7-4 ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

Comme l'illustre la carte précédente, la commune de Herve accueille également des éléments remarquables : **71 arbres, 14 haies et 4 zones de haies remarquables**. Le SPW dispose d'une fiche signalétique pour chacun de ces éléments reprenant leur description, leur localisation, leur état sanitaire, leur dimension et l'intérêt qu'il présente (paysager, taille exceptionnelle, dendrologie, curiosité biologique, historique, folklorique/religieux, repère géographique).

Quelles sont les mesures de protection des arbres et haies remarquables ?

Ces haies, alignements ou arbres isolés remarquables sont protégés : toute modification de leur silhouette ou toute velléité d'abattage sont subordonnées à une autorisation délivrée par le Collège communal après consultation des services de la Division de la Nature et des Forêts (DNF). Cependant, un arbre/groupe d'arbre ou haie peut être considéré comme remarquable sans pour autant apparaître dans cet inventaire. Le CoDT nous dicte les conditions à remplir pour qu'un arbre/groupe d'arbre ou haie soit considéré comme tel.

Selon l'art. R.IV.4-7 du CoDT, (...) sont considérés comme arbres remarquables :

1° les arbres et arbustes répertoriés, individuellement, en groupe ou en allée, pour leur intérêt paysager, historique, dendrologique, folklorique ou religieux, de curiosité biologique, leur taille exceptionnelle ou le fait qu'ils constituent un repère géographique, sur des listes établies conformément à l'article R.IV.4-9 ;

2° pour autant qu'ils soient visibles dans leur entièreté depuis un point de l'espace public:

- a) les arbres à haute tige dont le tronc mesuré à cent cinquante centimètres du sol présente une circonférence de minimum cent cinquante centimètres ;
- b) les arbustes dont le tronc mesuré à cent cinquante centimètres du sol présente une circonférence de minimum septante centimètres ;
- c) les groupes d'arbres comportant au moins un arbre conforme au point a) ;
- d) les groupes d'arbustes comportant au moins un arbuste conforme au point b).

Ne sont pas concernés les arbres constitutifs de boisement ou d'alignements destinés à une exploitation sylvicole ou à l'agroforesterie.

3° les arbres fruitiers aux conditions cumulatives suivantes :

- a) ils sont menés en haute-tige ;
- b) ils appartiennent à une des variétés visées à l'article 8 de l'arrêté du 8 septembre 2016 relatif à l'octroi de subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien des arbres têtards ;
- c) ils font partie d'un verger comptant un minimum de quinze arbres fruitiers ;
- d) leur tronc mesuré à cent cinquante centimètres du sol présente une circonférence de minimum cent centimètres.

Selon l'art. R.IV.4-8 du CoDT, (...) sont considérées comme haies remarquables :

1° les haies répertoriées pour leur intérêt paysager, historique, dendrologique, folklorique ou religieux, de curiosité biologique, leur taille exceptionnelle ou le fait qu'elles constituent un repère géographique, sur des listes établies conformément à l'article R.IV.4-9;

2° les haies d'essences indigènes plantées depuis plus de trente ans sur le domaine public de la voirie.

Pointons un constat important : le nombre de haies remarquables n'est pas si important lorsque l'on considère cet élément comme prépondérant dans l'identité paysagère d'un territoire de bocages.

En dehors du cadre légal, il convient également de faire référence à l'étude visant à la cartographie des haies présentes sur le territoire communal par le GAL Pays de Herve.

A chaque haie a été attribuée une des catégories suivantes (selon la typologie WalEUNIS) :

- FA.2 : haies d'espèces indigènes, taillées régulièrement (hauteur maximum de 2 mètres)
- FA.3 : haies bien développées, riches en espèces (plus de 3 espèces)
- FA.4 : haies bien développées, pauvres en espèces
- G5.1 : alignements d'arbres

L'ensemble de ces haies ont été reprises sur la carte précédente.

En termes d'intérêt (d'un point de vue patrimonial, paysager et biodiversité), les catégories FA.2, FA.3 et G5.1 (si les essences constitutives sont bien indigènes) devraient être considérées prioritairement par une éventuelle classification.



Photo 25 Haie indigène taillée régulièrement (Bolland)
Date de prise de vue : 04/10/2021



Photo 26 Haie indigène et alignements d'arbres (rue du Bola)
Date de prise de vue : 04/10/2021

7-5 LES ESPÈCES INVASIVES

Les seules données cartographiques dont nous disposons concernent la Berce du Caucase. La carte suivante reprend l'ensemble des points où sa présence est avérée. Le service environnement de la commune mène des opérations de gestion 3 fois par an au niveau de ces foyers qui tendent à diminuer. Par ailleurs, les ouvriers communaux sont formés à ce sujet.

D'après le service environnement, la Balsamine de l'Himalaya est également présente sur le territoire communal. On la retrouve surtout le long de la Berwinne, à la limite avec la commune d'Aubel avec laquelle des opérations de gestion sont menées conjointement.

Définition d'une espèce invasive

Sur le site <http://www.alterias.be/fr>, la définition de plantes invasives est la suivante :

« Ce sont des végétaux qui ont été introduites par l'homme (volontairement ou accidentellement) en dehors de leur aire de répartition naturelle (ce sont les espèces dites 'exotiques') ; ont été introduites après 1500 ; sont capables de se naturaliser, c'est-à-dire capables de survivre et de se reproduire dans la nature ; présentent de grandes capacités de dispersion conduisant à une forte augmentation de leurs populations. »

7-6 BORDS DE ROUTE EN FAUCHAGE TARDIF

La commune de Herve (tout comme la Région Wallonne) présente un réseau routier très important. À celui-ci sont associées des longueurs d'accotement considérables (terre-pleins, talus, fossés, ...). Ce sont des surfaces considérables qui sont potentiellement des zones d'accueil, de refuges, de circulation, de nourrissage pour la faune et la flore. Pourtant, le fauchage régulier de ces abords ne permet pas le développement optimal de la végétation et sa floraison et nuit de manière globale à la fréquentation de ces milieux par la faune.

Dans la foulée de l'Année européenne de la Conservation de la Nature 1995, la Direction de la conservation de la Nature et des Espaces verts de la Région wallonne a mené une action-pilote de gestion écologique des bords de routes communales. Ce projet passe notamment par la signature d'une convention entre les communes et la Région wallonne.

La carte suivante reprend l'ensemble des bords de routes bénéficiant d'un régime de fauche tardive. Celui-ci est plutôt lâche dans la partie nord du territoire communal. Au sud de l'axe Herve – Battice, il se concentre principalement aux alentours du bois de Herve. **Relevons notamment le manque général de continuité de ce réseau.**

Implications d'une commune qui signe la convention « Bords de route »

En signant la convention "Bords de route", la commune s'engage à établir un plan de gestion afin de rationaliser le fauchage tardif des bords de routes qui tient compte des prescriptions contenues dans la convention en matière de fauche tardive (hauteur de coupe supérieure ou égale à 10 cm, définition de zones à gestion intensive ou extensive, ...). En retour, la Région wallonne fournit aux communes les panneaux de signalisation " fauchage tardif - zone refuge ", les dépliants toutes boîtes d'information et des cartes topographiques au 1/10.000 couvrant l'entièreté du territoire communal. Les plans de gestion définissent des zones où le fauchage sera intensif, et d'autres, où il sera extensif.

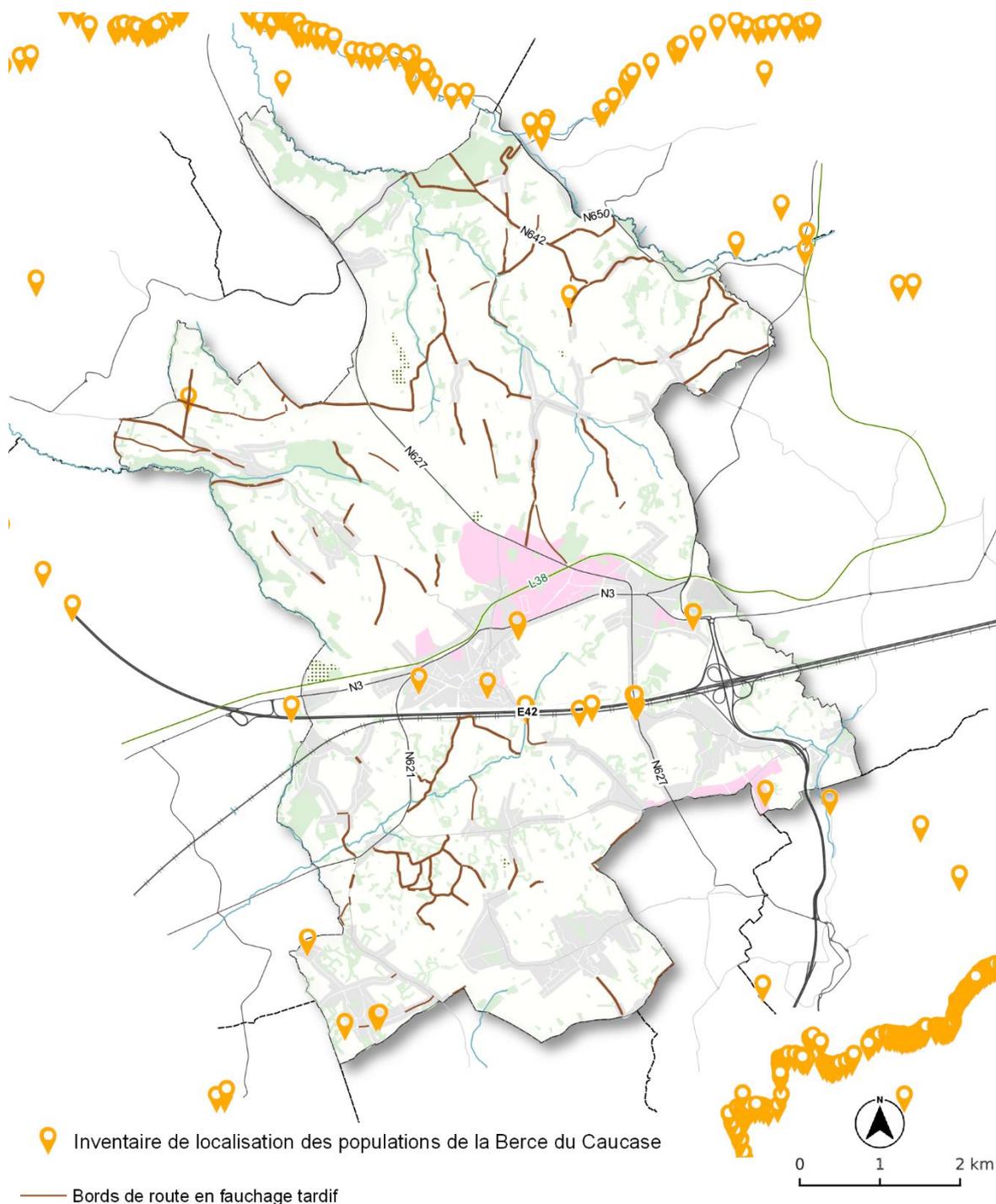


Figure 81 Bords de route en fauchage tardif et espèces invasives

Source : SPW - WalOnMap | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, Aout 2021

7-7 PLAN DE SECTEUR

Pour rappel, le Plan de secteur définit aussi des zones pouvant avoir un certain intérêt pour la biodiversité. Relevons principalement les zones suivantes :

- Les zones naturelles : destinées au maintien, à la protection et à la régénération de milieux naturels de grande valeur biologique ou abritant des espèces dont la

conservation s'impose, qu'il s'agisse d'espèces des milieux terrestres ou aquatiques. Dans ces zones, ne sont admis que les actes et les travaux nécessaires à la protection active ou passive de ces milieux ou espèces.

Aucune zone naturelle n'a été recensée au sein du territoire communal.

- Les zones d'espaces verts : destinées au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel. Elles contribuent à la formation du paysage où constituent une transition végétale adéquate entre les zones dont les destinations sont incompatibles.

Au niveau du territoire communal (voir chapitre du plan de secteur), la très grande majeure partie de ces zones est en réalité constituée des abords des axes autoroutiers. Une seule zone d'espaces verts, au sud-ouest du territoire, est occupée par un massif forestier.

- Les zones de parc : destinées aux espaces verts ordonnés dans un souci d'esthétique paysagère. N'y sont autorisés que les actes et travaux nécessaires à leur création, leur entretien ou leur embellissement.

Pour rappel, le territoire communal présente **une seule zone de parc sur Bolland, de 4,5ha** qui est le parc du Château de Bolland (voir chapitre du plan de secteur). **Cette zone peut présenter un intérêt particulièrement marqué étant donné sa situation à l'intérieur du SGIB - Vallée du ruisseau de Bolland** décrit précédemment.

Les zones forestières ou agricoles dépendent très fortement du type de gestion pratiquée pour pouvoir statuer sur leur intérêt pour la biodiversité. Elles restent néanmoins des zones d'intérêt comme élément de liaison du maillage écologique communal. Relevons néanmoins que **les principales zones forestières du territoire communal concernent les coteaux de la vallée du Bolland présentant un intérêt certain pour la biodiversité. Une attention particulière doit donc y être portée.**

7-8 INITIATIVES COMMUNALES

La commune a accueilli début 2021 un conseiller en environnement. N'étant pas doté de ce conseiller précédemment, plusieurs projets communaux n'ont pas pu voir le jour : plan maya, label « Cimetière Nature »,... Une procédure d'engagement d'un éco-conseillé est en cours.

Cependant, les activités suivantes sont menées chaque année :

- Recensement et protection de nids d'hirondelles (une dizaine).
- Mise au point d'une signalisation routière lors de la saison des déplacements des batraciens.
- Organisation de la semaine de l'environnement. Dans le cadre de cet événement, différentes activités sont organisées tout au long de l'année: atelier de confection de produits naturels (d'entretien,...), opérations de ramassage de déchets, don de poules de Herve pour le compostage, distribution d'arbres, balades aux champignons, participation aux Incroyables Comestibles, formations de compostage et lombricompostage, formation sur l'installation d'un potager, fabrication d'hôtels à insectes, élevage de coccinelles et papillons dans les écoles,...

Les principaux constats que nous retenons ...

- ✓ Globalement un territoire prairial et très ouvert (d'un point de vue habitat). Il y a très peu de boisements sur la commune.
- ✓ Très peu de zones protégées (un seul site Natura 2000 et aucune réserve au sens de la Loi de Conservation de la nature).
- ✓ Sur les nombreuses haies présentes sur le territoire (ayant un rôle structurant sur le paysage, pour le maillage écologique et sur l'identité du pays de Herve), peu sont classées.
- ✓ Un réseau écologique global peu protégé mais une structure paysagère bocagère encore bien présente.
- ✓ Un vaste inventaire des haies mené par le GAL Payse de Herve.

Les éléments qui construiront la structure territoriale ...

Les potentialités à mobiliser :

- ✓ Le réseau bocager encore présent et valorisable dans le maillage écologique communal.
- ✓ L'inventaire des haies réalisé par le GAL à valoriser/affiner afin de déboucher vers une éventuelle classification.
- ✓ Un réseau hydrographique relativement dense pouvant servir de trame au réseau écologique.

Les contraintes à intégrer :

- ✓ La présence d'un site Natura 2000
- ✓ La présence de 2 Sites de Grand Intérêt Biologique.

Les besoins auxquels répondre :

- ✓ Préserver les spécificités naturelles du territoire, en:
 - Luttant contre l'urbanisation croissante qui fragmente toujours davantage les habitats et déstructure le réseau écologique.
 - Encadrant les pratiques agricoles modernes qui peuvent nuire à la qualité écologique.
 - Préservant et valorisant les éléments de maillage déjà présents (bocages et cours d'eau notamment)
 - Définissant de nouvelles zones à protéger et en les intégrant au maillage écologique les connectant. La réalisation d'un PCDN pourrait y répondre.
 - Luttant contre la présence d'espèces invasives.
- ✓ Mieux protéger le réseau bocager et le maillage écologique local, notamment d'un point de vue légal (inscription à l'inventaire des arbres et haies remarquables par exemple).

8 | CADRE BÂTI ET PAYSAGER

Ce chapitre a pour objectif de mettre en évidence les caractéristiques paysagères et bâties de la commune. Le bâti et le paysage étant intrinsèquement liés, particulièrement sur la commune de Herve, il a été décidé d'aborder ces deux thématiques sous un seul et même chapitre.

CARTE GRAND FORMAT :

- **Carte 8 Cadre bâti et paysager** | Format : A0 | Échelle 1/200.000

SOURCE DES DONNÉES :

Les principales sources bibliographiques utilisées pour le développement de ce chapitre sont les suivantes :

- Le géoportail WalOnMap (<https://geoportail.wallonie.be>) qui a permis l'acquisition de la plupart des données cartographiques utilisées dans la réalisation des différentes cartes.
- Le portail de la conférence permanente du développement territorial : <https://cpdt.wallonie.be>, pour les descriptions des ensembles et territoires paysagers.

ANALYSES RÉALISÉES

- Relevés terrains sur le paysage et le bâti durant l'été 2021 : aires paysagères, gabarits et état du bâti, typologies bâties sur base de l'étude CPDT.
- Identification de typologies du bâti, sur base des typologies définies dans l'étude « Les tissus urbanisés wallons », CPDT (2015).
- Analyse des années de construction du bâti sur base de la matrice cadastrale au 01/01/2020.

8-1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DU PAYSAGE ET BÂTI DU PLATEAU DE HERVE

8-1-1 LE BOCAGE

Le paysage de Herve est bien connu pour ses « bocages », c'est-à-dire des **champs, prairies vergers, prés entourés de haies et de chemins**. Ces bocages sont particulièrement bien adaptés sur des sols humides et vallonnés. L'image ci-dessous, issue des atlas du paysage de la CPDT, caractérise le paysage typique du bocage.

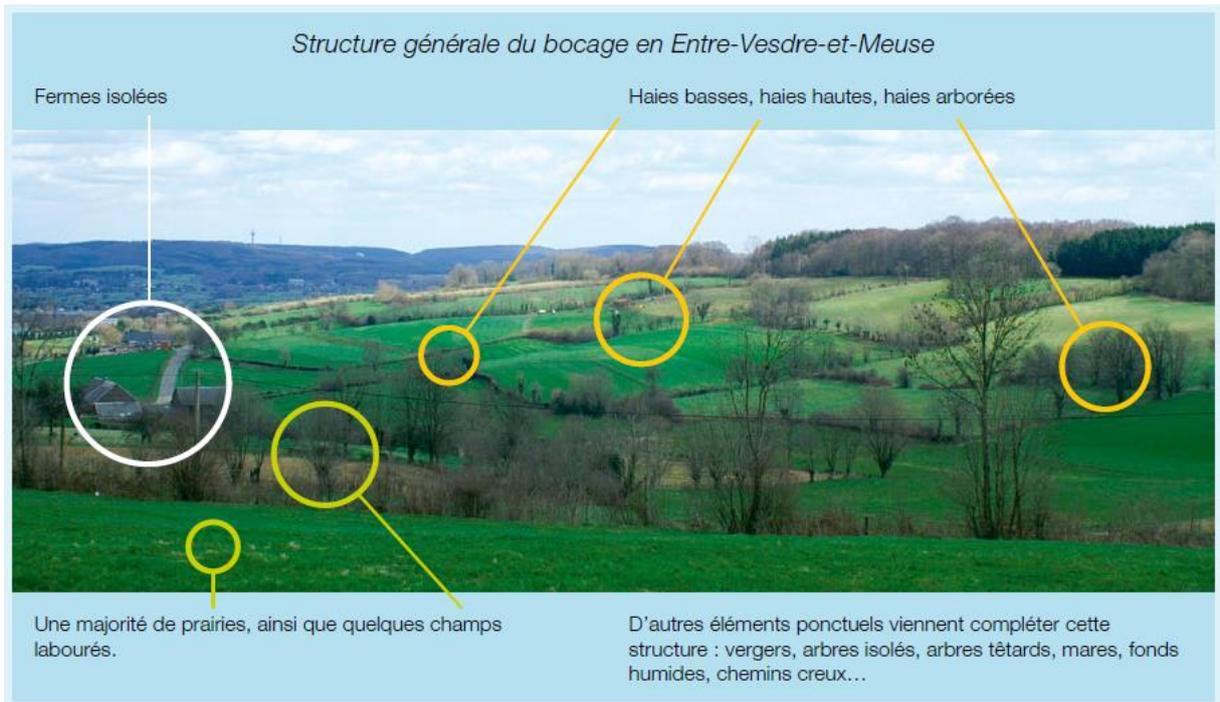


Figure 82 Structure générale du bocage

Source : Atlas du Paysage de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, CPDT

Ce paysage est apparu sous Charles Quint suite à l'interdiction d'exporter du blé. La fabrication de fromages et de sirops a dès lors pris le dessus, les vergers et prairies se sont déployés.

L'habitat s'est dès lors développé de manière dispersée sur le territoire, sous forme de fermes à vocation laitière, et s'est superposé aux noyaux villageois qui étaient déjà existants (Battice, Charneux, Chaineux, Grand-Rechain ou encore Bolland). En conséquence de cette dispersion, les noyaux villageois historiques sont petits : quelques maisons autour de la place centrale à laquelle mènent les routes secondaires.

Le paysage de la commune de Herve est également **marqué par les évolutions plus contemporaines** : voies de communication, intensification de l'agriculture, diffusion des activités économiques et commerciales et périurbanisation. Ces évolutions sont présentées ci-après.

8-1-2 LES VOIES DE COMMUNICATION STRUCTURANTES SUR LA COMMUNE

La route Charlemagne, datant du 18^{ème} siècle, **actuelle N3 est structurante paysagèrement et en terme de mobilité sur la commune. Elle la traverse d'ouest en est**, permettant de relier Liège à Aix-la-Chapelle. Depuis Liège, jusqu'à Battice, cette voirie s'est urbanisée dû au phénomène de périurbanisation de l'habitat et des activités.

Le paysage de la commune a bien entendu été fortement marqué par la construction de l'E40 et de la ligne ferroviaire TGV. C'est dès lors un « double viaduc » qui s'impose dans le paysage, en bordure de la Ville de Herve, telle une barrière orientée parallèlement au tracé de la N3.



Photo 27 N3 en entrée de Herve
Date de prise de vue : 29/07/21



Photo 28 N3 entre Herve et Battice
Date de prise de vue : 29/07/21



Photo 29 Autoroute et chemin de fer
Source : Google maps Street View



Photo 30 Seule ouverture paysagère le long de la N3
Date de prise de vue : 29/07/21

Sur la commune de Herve, la portion de la N3, située sur la ligne de crête, est bâtie quasiment en continu depuis la sortie d'autoroute de Soumagne jusqu'à Battice, présentant des fonctions très diverses : grandes surfaces commerciales, habitat, services, écoles, commerces de proximité,... et dès lors des typologies bâties très variées, avec des reculs variables et des aménagements hétéroclites (revêtements de sols différents, haies ou barrières,...). On remarque un manque de lisibilité entre l'espace public et l'espace privé (voir photos ci-dessus). Les ouvertures sur cette portion sont quasiment inexistantes, hormis une vue avant l'entrée sur Battice depuis Herve (voir photo ci-dessus). À partir de Battice, la nationale devient plus aérée.



Figure 83 Ouverture paysagère le long de la N3, avant le carrefour de Battice
Source : Relevé terrain de juillet 2021

8-1-3 L'INTENSIFICATION DE L'AGRICULTURE

Les bocages et les vergers ont connu leur extension maximale jusqu'au début du 20^{ème} siècle. L'évolution de l'industrie et du contexte économique ont engendré une intensification de la production laitière sur la commune, qui a eu pour conséquence une augmentation de la taille des exploitations et troupeaux. Dès lors, d'un point de vue paysager, la structure agraire se modifie à cause de l'agrandissement des parcelles et la disparition des haies et vergers. Ces derniers ne trouvaient plus leur place dans ce contexte.

L'image ci-dessous, issue de l'atlas du paysage de la CPDT, illustre bien le phénomène de disparition du bocage. On y observe clairement une diminution des vergers et haies, au profit de parcelles plus étendues, conséquence de l'intensification de l'agriculture.



Figure 84 Disparition du bocage à Charneux

Source : Atlas du Paysage de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, CPDT

Une conséquence également de cette intensification de l'agriculture est l'apparition de nouvelles structures bâties dans le paysage, comme les grands hangars et les silos.

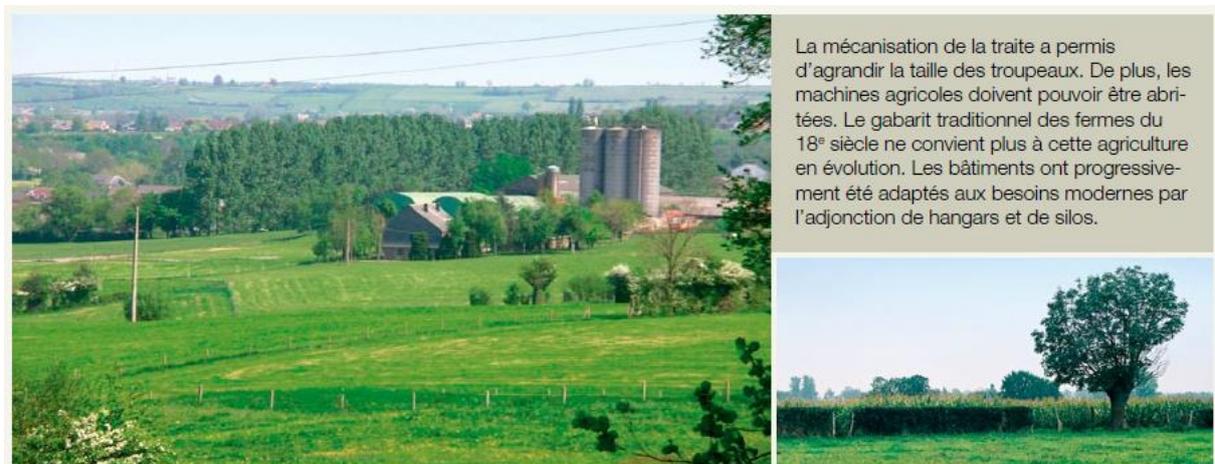


Figure 85 Apparition des silos dans le paysage

Source : Atlas du Paysage de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, CPDT

8-1-4 LA DIFFUSION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Deux zones d'activités économiques (Battice et Chaineux) sont implantées sur le territoire. Tel que le mentionne l'atlas du paysage de la CPDT : « *Bien souvent, ce n'est pas la taille du site qui modifie le paysage mais davantage sa localisation, l'architecture et la couleur des bâtiments. Certains sites sont localisés sur un plateau, en crête, en contrebas d'une crête ou encore dans la vallée de la Vesdre. Leur impact paysager peut être très important et de leur qualité visuelle dépend celle du paysage qui les environne.* »

Le PAE de Battice s'implante sur la crête. Les bâtiments de l'usine spécialisée dans les fibres de verre forment l'élément le plus visible du site depuis l'extérieur.



Figure 86 Le PAE de Battice dans le paysage

Source : Atlas du Paysage de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, CPDT

La zone de Chaineux est établie sur le versant, en bordure de crête et à proximité de l'échangeur de Battice. Sa localisation et son environnement immédiat la rendent moins présente dans le paysage, mais toutefois visible depuis la N3.



Figure 87 Le PAE de Chaineux dans le paysage

Source : Atlas du Paysage de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, CPDT

Notons également que le développement économique de la région a engendré un développement de commerces et activités économiques le long des principaux axes routiers, comme le long de la N3 (voir chapitre plus haut).

8-1-5 L'ÉTALEMENT DU BÂTI – ANALYSE DES ANNÉES DE CONSTRUCTION

L'analyse démographique a clairement montré l'importance du développement de la population et des logements au cours du 20^{ème} siècle, qui se poursuit encore aujourd'hui.

Le développement du bâti est particulièrement perceptible au sein du Pays de Herve, au vu de sa situation. L'étalement du bâti concerne aussi bien l'habitat, les commerces que les activités économiques tel que mentionné ci-avant.

La dispersion de l'habitat sur la commune fut historique (dû aux fermes dispersées sur le territoire, dans le cadre de l'agriculture laitière).

L'analyse de la carte des années de construction, établie sur base de la matrice cadastrale au 01/01/2020, permet de mettre en avant plusieurs constats :

- Le bâti datant d'avant 1900 est vraiment disséminé sur l'ensemble du territoire, cette situation est liée au bocage. Le centre de Herve est également principalement concerné par cette catégorie.
- La première moitié du vingtième siècle (1900-1949) a connu peu d'urbanisation.
- **La catégorie entre 1950 et 1999 est la plus importante, et est très visible sur l'axe entre Herve et Battice.** Elle atteste du phénomène d'étalement du bâti (logements, activités économiques,...)
- Le bâti plus récent, après 2000, est localisé de manière très éparse sur le territoire, que ce soit de façon linéaire en bord de voirie, en lotissements ou en bordure des noyaux villageois. Certains villages tel que Xhendelesse ont vu un développement de maisons 4-façades au sein même du village, rendant illisible le centre ancien.



Photo 31 Bâti datant d'avant 1900 - Charneux
Date de prise de vue : 21/09/21



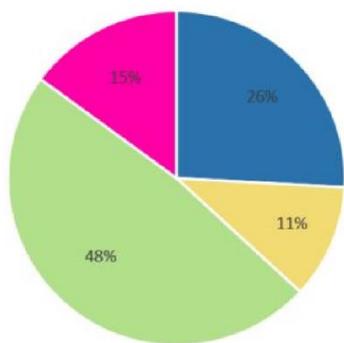
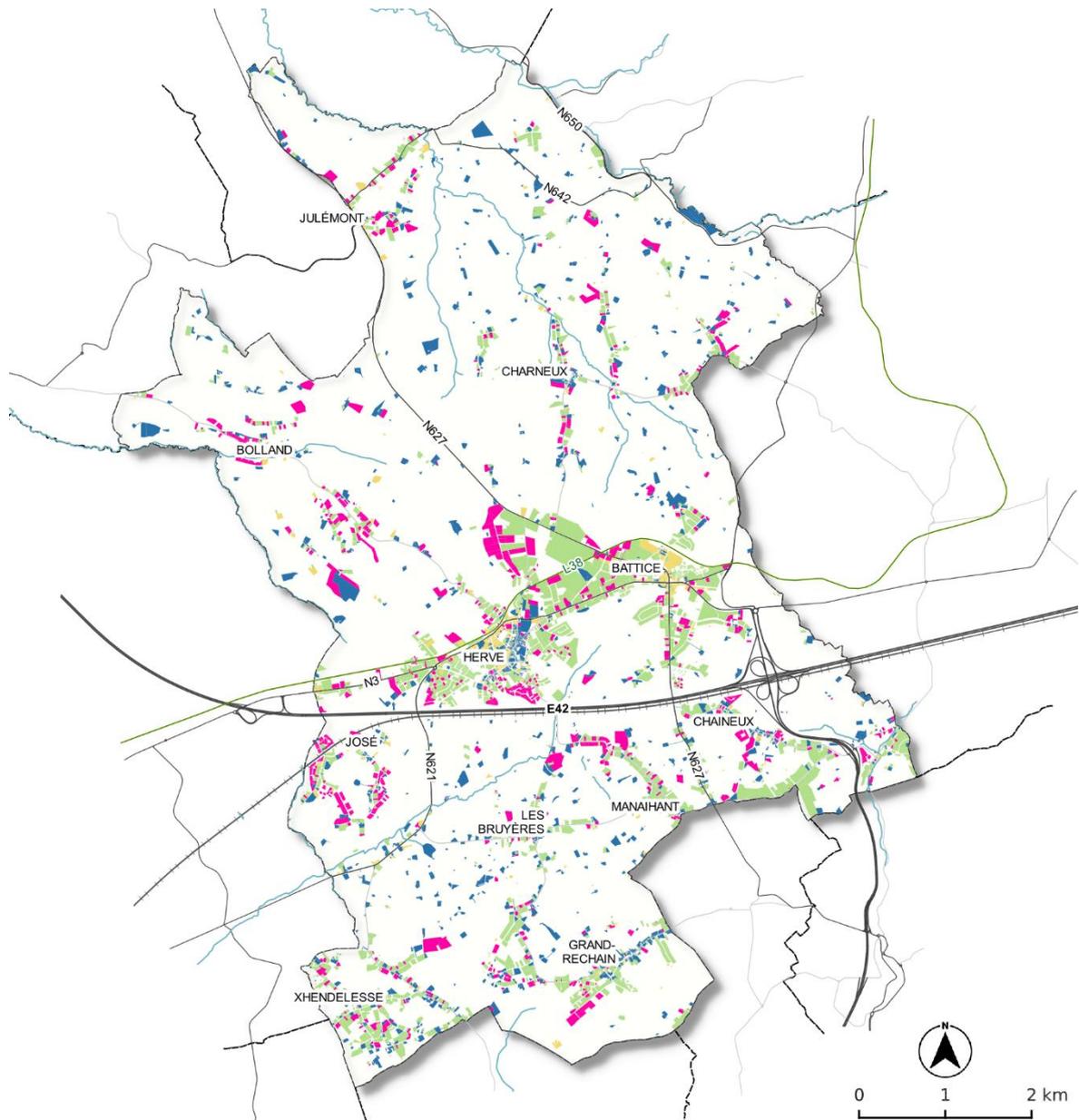
Photo 32 Bâti entre 1900 et 1949 – Centre de Herve
Date de prise de vue : 21/09/21



Photo 33 Bâti entre 1950 et 1999
Source : Google maps Street View



Photo 34 Bâti après 2000 - Herve
Date de prise de vue : 21/09/21



■ avant 1900 ■ 1950-1999
■ 1900-1949 ■ 2000-2020

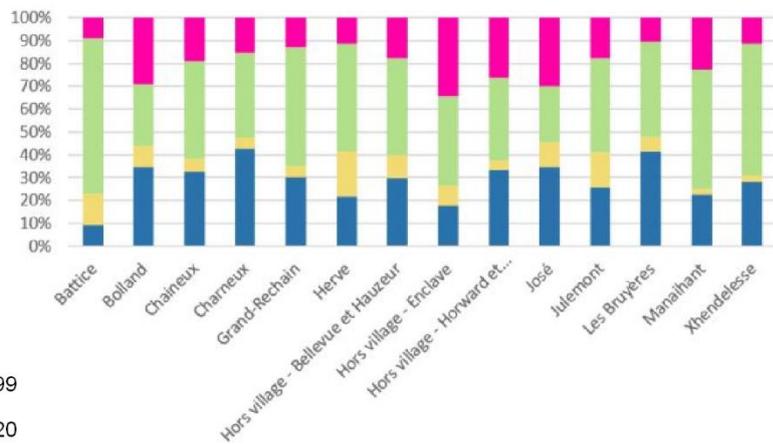


Figure 88 Années de construction du bâti

Source : Matrice cadastrale au 01/01/203. | Fond de plan : SPW, travaillé par SEN5 | Réalisation : SEN5, juillet 2021

8-2 AIRES PAYSAGÈRES

La majeure partie de la commune de Herve fait partie du territoire paysager du « moyen plateau du Pays de Herve – Faciès du plateau central ». La CPDT découpe le territoire en plusieurs « aires paysagères », qui correspondent bien à notre ressenti lors de la visite de site. Nous avons donc repris leur découpage.

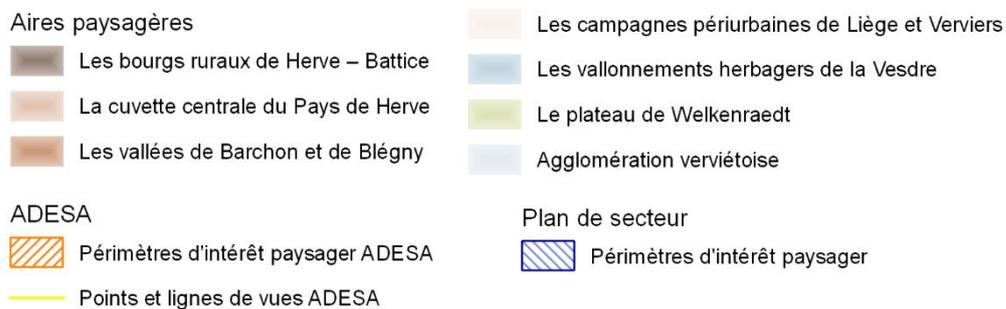
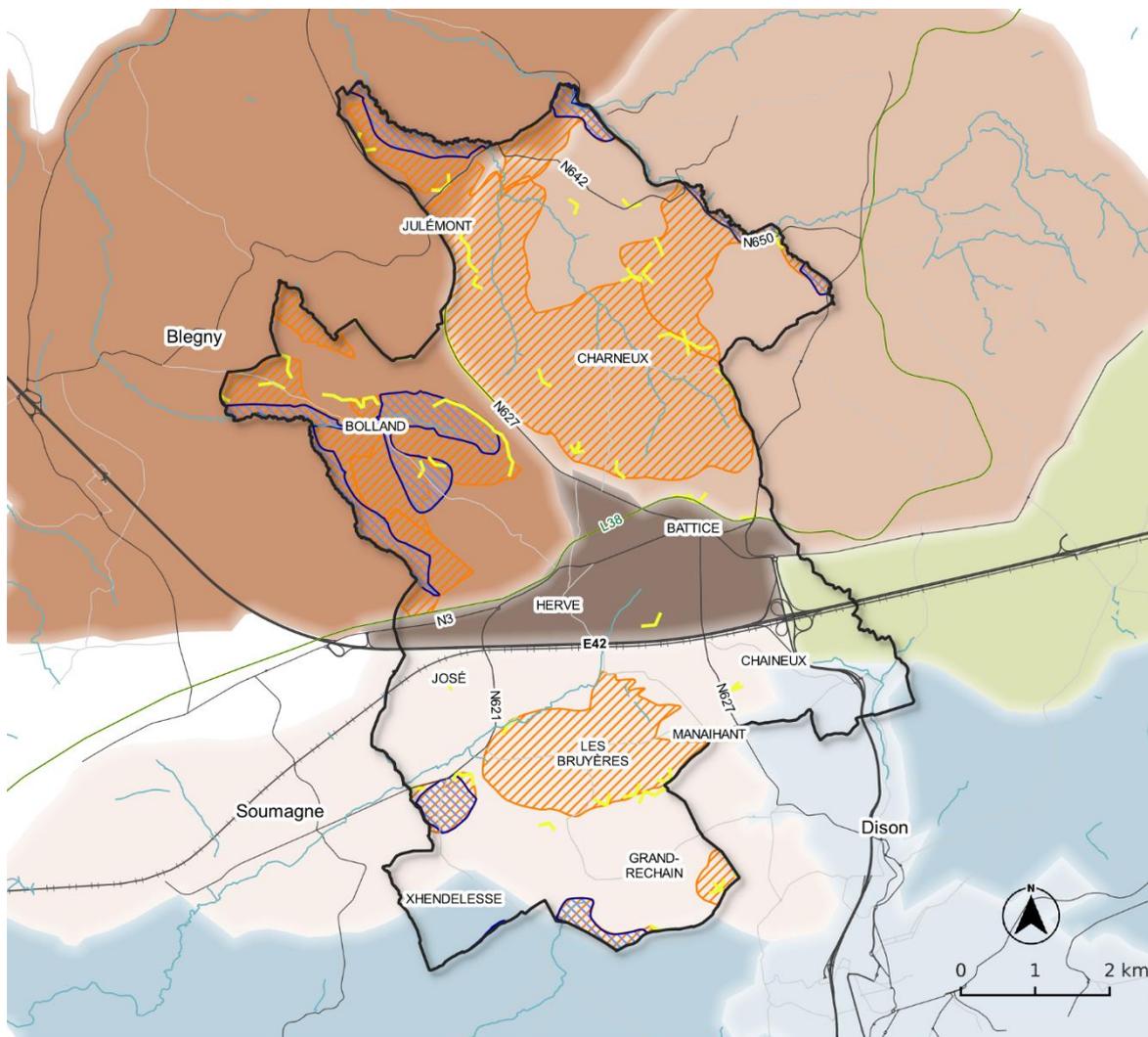


Figure 89: Aires paysagères, périmètres d'intérêt paysager et points de vue
 Source : CPDT - Atlas des paysages, ADESA et Plan de secteur – SPW | Réalisation : SEN5, juillet 2021

Les quatre principales aires paysagères de la commune sont :

- « Les bourgs ruraux de Herve – Battice », au centre de la commune
- « La cuvette centrale du Pays de Herve », au nord-est de la commune, qui concerne le village de Charneux
- « Les vallées de Barchon et de Blegny », au sud-ouest du territoire, qui concerne les villages de Bolland et Julémont
- « Les campagnes périurbaines de Liège et Verviers », au sud de l'axe autoroutier qui traverse la commune, où l'on retrouve les villages de José, Bruyères, Manaiant, Grand-Rechain et une partie de Xhendelesse.

Trois autres aires paysagères touchent également les bordures de la commune de Herve, mais la caractérisent dans une moindre mesure :

- Les vallonnements herbagers de la Vesdre et de ses affluents, située à l'extrême sud de la commune, concerne une partie du village de Xhendelesse.
- Le Plateau de Welkenraedt et l'agglomération de Verviers, en bordure de l'échangeur de Battice.

Il existe deux types de périmètres d'intérêt paysager (PIP) :

- Les **périmètres d'intérêt paysager au plan de secteur** au nombre de 7 pour une superficie totale de **361ha** sur la commune de Herve. Ils sont principalement situés aux alentours du village de Bolland.
- Les **périmètres d'intérêt paysagers définis par ADESA** qui représentent **2.253ha** du territoire communal. Cet inventaire y a également recensé 15 lignes de vues et 37 points de vue.

Deux sources pour les PIP du paysage : Périmètre du Plan de secteur VS Périmètre ADESA

Les périmètres d'intérêt du paysager du Plan de Secteur se sont largement inspirés de l'inventaire des sites et paysages réalisé dans les années soixante par l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire du Ministère des Travaux Publics. Les sites répertoriés par cette étude nationale présentaient des intérêts multiples : esthétique, botanique, hydrologique, ornithologique, ... Plusieurs sites dépourvus d'intérêt paysager ont donc figuré comme zones d'intérêt paysager au Plan de secteur, parfois au détriment de certaines zones plus intéressantes d'un point de vue paysager. Les périmètres d'intérêt paysager (PIP) du plan de secteur ont été définis lors de l'élaboration des plans de secteur, soit dans la période allant de 1977 à 1987.

Suivant le CoDT le périmètre d'intérêt paysager (au plan de secteur) vise à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être autorisés pour autant qu'ils contribuent à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage bâti ou non bâti.

Les PIP du plan de secteur n'ont pas toujours été déterminés selon une logique d'esthétique paysagère. Afin de remédier à cela, le Gouvernement wallon a chargé en 1995 l'asbl ADESA d'établir l'inventaire des PIP pour l'ensemble du territoire wallon. Cet inventaire était destiné à déterminer les périmètres pertinents à inscrire aux plans de secteur lors de leur révision (à l'époque, il était question d'une révision globale des plans de secteur). Les éléments recensés doivent l'être uniquement sur base de 6 critères esthétiques paysagers (profondeur de champ ou longueur de vue, la variété, la dimension verticale, la présence de plans successifs, l'harmonie et la rareté), évalués sur le terrain. L'inventaire de l'ADESA est basé sur la participation citoyenne : il est réalisé par des bénévoles locaux familiers des lieux. L'inventaire des PIP ADESA a été initié en 1995. Il utilise le nouveau découpage des secteurs d'aménagement, arrêtés en 1994 (mais jamais entrés en application). Au 31 janvier 2005, 14 des 21 secteurs étaient couverts.

Pour rappel, l'inventaire mené par ADESA n'a pas de valeur réglementaire mais une valeur documentaire.

8-2-1 LES BOURGS RURAUX DE HERVE ET BATTICE



Figure 90: Aire paysagère des bourgs ruraux de Herve et Battice

Source : CPDT - Atlas des paysages, ADESA et Plan de secteur – SPW | Réalisation : SEN5, juillet 2021

CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ET BÂTIÉS RELEVÉES LORS DES VISITES TERRAINS

Cette aire est clairement **la plus densément bâtie de toute la commune**. Depuis l'entrée de Herve à l'ouest jusqu'à la sortie de Battice vers l'échangeur autoroutier, la continuité bâtie le long de la N3 crée une **fermeture des vues**, bien que l'on se situe sur une ligne de crête. Notons que l'entrée de Herve depuis l'ouest est marquée par le colruyt et ensuite par le rond-point accueillant le Point-Chaud. Ce rond-point et le bâti alentour est particulièrement destructurant visuellement : une trame bâtie non homogène, des gabarits variés, des revêtements au sol non uniforme, de nombreuses enseignes publicitaires visuellement fort présentes, absence de végétation.

Cette aire ne présente pas de périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur ou ADESA, mais tout de même une vue remarquable ADESA qui est dirigée vers le versant dégagé au sud entre Herve et Battice (là où se situe une ZACC particulièrement grande ayant fait l'objet d'un SOL pour sa mise en œuvre). **Les pourtours sud de Herve sont ainsi visibles depuis de nombreux endroits** alentours, notamment depuis le viaduc de l'autoroute.

La caractéristique principale de cette aire est également la **variété des typologies bâties** (voir chapitre 8-6) : bâti ancien, pavillonnaire, galettes commerciales, hangars, cités, ... ainsi que des fonctions.

Les centres de Herve et Battice présentent un bâti ancien et mitoyen. Entre Herve et Battice, le paysage est clairement marqué par le **développement économique et les gabarits importants de certaines entreprises** au sein de la zone d'activités économiques. En bordure des centres anciens de Herve et Battice, des **lotissements se sont développés**, qui sont parfois visibles depuis des points plus lointains.

Alors que le centre de Herve se trouve en décalage par rapport à la N3, le centre de Battice est en réalité le carrefour structurant entre la route Charlemagne et la route de Maestricht. Particulièrement insécurisant et peu avenant pour les piétons, ce carrefour ne joue pas son rôle de « centre » à proprement parlé, au vu de l'absence d'espace public structurant.



Photo 35 Centre de Herve
 Source : Grégory Bugni – Juillet 2020



Photo 36 Centre de Battice
 Source : Grégory Bugni – Juillet 2020



Photo 37 Rond-Point à l'entrée de Herve
Source : Google Maps Street view



Photo 38 Silhouette de Herve depuis l'autoroute
Source : Google Maps Street view



Photo 39 Vue remarquable ADESA vers le versant sud
Date de prise de vue : 21/09/21

ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LA CPDT

- Située sur la crête principale de l'ensemble paysager, la N3 est la véritable colonne vertébrale de l'aire. Elle est urbanisée sur presque toute sa longueur. Seules quelques échappées visuelles permettent d'apprécier les espaces de respiration qui la bordent.
- En raison de sa position sur un versant dégagé, la ville de Herve est perceptible dans son ensemble depuis le sud. L'étalement des bâtiments sur la pente est bien lisible à partir d'un grand nombre de points de vue. Au sud-est de l'entité, les prairies et haies offrent un espace de respiration, de promenade, mais également des vues remarquables sur l'ensemble de l'aire paysagère.
- Situé au carrefour de la N3 et de la N627, le nœud de Battice se caractérise par la présence d'infrastructures très visibles et un manque de lisibilité de son paysage interne. La proximité de l'échangeur entre les autoroutes E40 et E42 a encore contribué à renforcer le déséquilibre entre réseaux de surface et volumes bâtis.
- Les bâtiments de la zone d'activité économique de Battice sont visibles bien au-delà des limites de l'aire paysagère. Cette zone comprend encore des espaces libres ainsi qu'une zone urbanisable qui devrait être occupée dans le futur.

OBJECTIFS PAYSAGERS IDENTIFIÉS PAR LA CPDT

1. Développer une réflexion globale autour de la requalification paysagère de l'ensemble de la N3 et de la N627 à travers l'ensemble de l'aire.
2. Mettre en œuvre avec précaution d'éventuelles extensions de la zone d'activité économique.
3. Préserver la silhouette particulière de Herve.
4. Restructurer les réseaux de surface dans le centre de Battice afin de renforcer la cohérence des espaces publics centraux.

PISTES D' ACTIONS IDENTIFIÉES PAR LA CPDT

- Définir quelques principes d'intervention sur l'existant à travers une action sur les réseaux de surface pour donner une cohérence à l'ensemble Herve-Battice.
- Ouvrir et aménager des échappées visuelles pour contrebalancer le phénomène de privatisation et de banalisation du paysage le long de la N3 et de la N627.
- Adopter des prescriptions urbanistiques afin de préserver la silhouette de Herve, lors de l'éventuelle ouverture de lotissements au sud de la ville.

Source : Atlas des paysages de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, CPDT

8-2-2 LA CUVETTE CENTRALE AVEC CHARNEUX

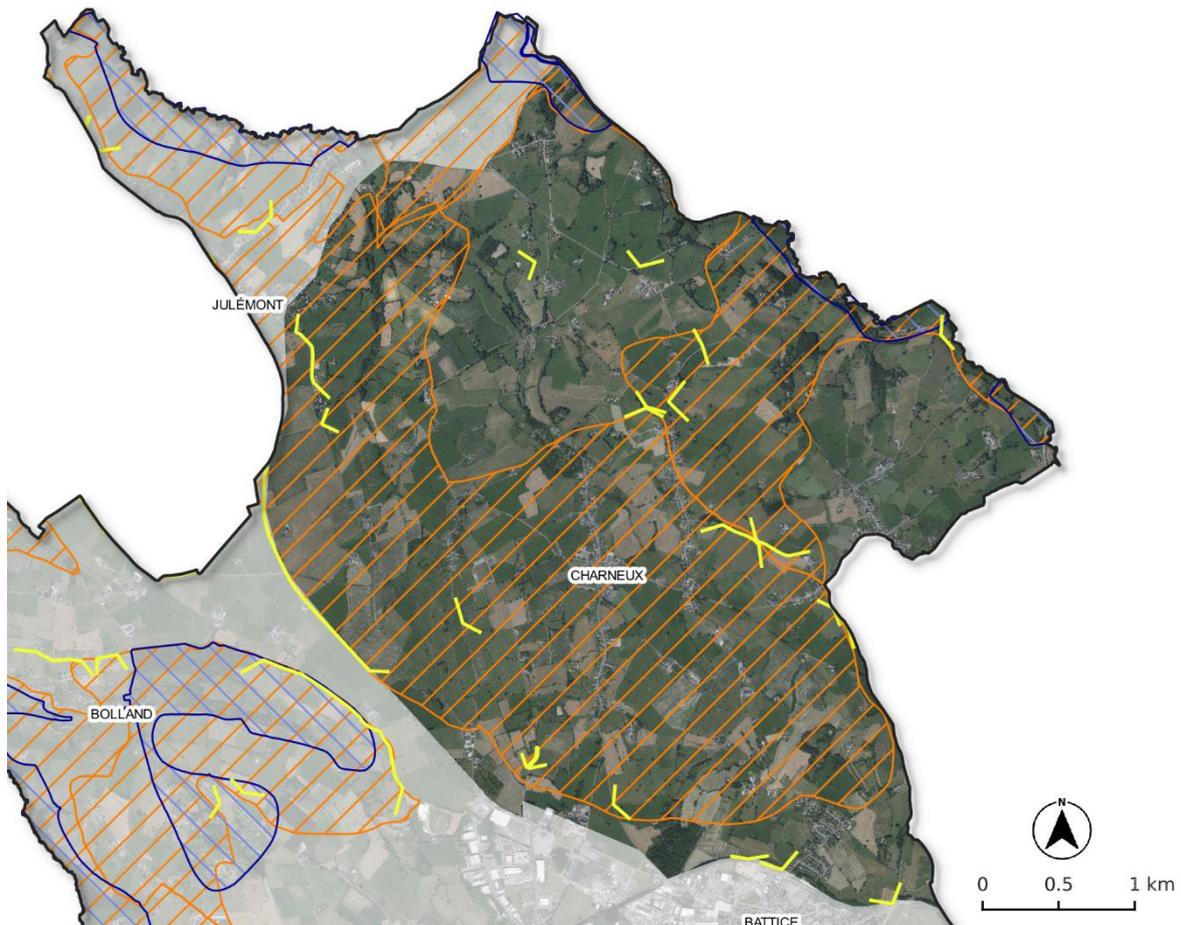


Figure 91: Aire paysagère de la cuvette centrale

Source : CPDT - Atlas des paysages, ADESA et Plan de secteur – SPW | Réalisation : SEN5, juillet 2021

CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ET BÂTIÉS RELEVÉS LORS DES VISITES TERRAINS

De toutes les aires paysagères de la commune, c'est dans celui-ci que l'on retrouve une **structure en bocage la mieux préservée** : habitat ancien dispersé et réseau de haies encore bien présent (malgré une altération visible).

La position en cuvette du village de Charneux engendre des vues vers celui-ci depuis les pourtours du village, et en particulier vers la croix de Charneux, monument emblématique du Pays de Herve qui est visible depuis de nombreuses lignes ou points de vue alentours.

L'habitat ancien dispersé sur le territoire est particulièrement visible au sein de cette aire. Souvent rénové avec un souci de préservation du caractère patrimonial, le bâti ancien isolé rythme le paysage. Le développement de maisons pavillonnaires a toutefois altéré la qualité paysagère, que ce soit en sortie des villages de Charneux et Julémont ou même de manière éparse sur le territoire. La **présence de hangars agricoles** est également une caractéristique paysagère de l'aire, tout comme au sud de la commune (Xhendelesse, ...).

Le centre de Charneux présente une structure bâtie ancienne et mitoyenne, avec l'Eglise et le cimetière en son centre, mais une absence de réelle « place » structurante. Le village de Julémont est plus petit, et la centralité avec l'église est située le long de la N627 (reliant Battice à Visé).

Depuis certains chemins de Julémont, on peut admirer des vues lointaines vers le nord-ouest.



Photo 40 Centre de Charneux
 Source : Grégory Bugni – Juillet 2020



Photo 41 Croix de Charneux
 Source : Grégory Bugni – Juillet 2020



Photo 42 Renouprez – Nord-est de l'aire paysagère
 Source : Grégory Bugni – Juillet 2020



Vues lointaines vers le nord-ouest

En
bordure
de la
route de
la N627

Photo 43 Centre de Julémont
Source : Grégory Bugni – Juillet 2020

ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LA CPDT

- L'aire de la cuvette centrale se distingue au sein de l'Entre-Vesdre-et-Meuse par sa structure bocagère plus aboutie, mieux préservée et encore bien lisible dans le paysage. Cette structure avec habitat dispersé et parcelles herbagères encloses revêt un caractère patrimonial à l'échelle de la Wallonie.
- Le bocage présente toutefois des altérations significatives en certains endroits assez localisés. Celles-ci sont liées aux évolutions économiques et techniques de l'activité agricole et à la pression de l'urbanisation. L'urbanisation développe les noyaux d'habitat qui s'étendent et viennent ainsi brouiller la structure de l'habitat traditionnel en dispersion intercalaire. L'évolution du secteur agricole se traduit par l'altération du réseau des haies, le remplacement de certains herbages par des labours et la disparition progressive des vergers de hautes tiges.
- Seules des portions restreintes de l'aire paysagère bénéficient d'une reconnaissance juridique de leur intérêt paysager. Sans mesures associées, la sauvegarde à long terme de la structure bocagère patrimoniale n'est pas assurée.
- Le paysage bocager est valorisé par une topographie animée qui ménage de nombreuses vues et par la structure en cuvette qui en favorise la perception depuis tout le pourtour de l'aire.
- Pour les promeneurs, la tradition des passages à travers champs via les échaliers constitue un atout spécifique.

OBJECTIFS PAYSAGERS IDENTIFIÉS PAR LA CPDT

1. Protéger les éléments de la structure bocagère (habitat dispersé, maillage de haies, présence de vergers de hautes tiges) encore présents dans cette aire.
2. Restaurer le réseau des haies en mettant la priorité sur les portions les moins dégradées et en élargissant progressivement ces périmètres.
3. Gérer l'urbanisation, en particulier autour d'Aubel, Thimister et Charneux, afin de préserver tant les structures villageoises existantes que l'espace de dispersion historique de l'habitat.
4. Contenir l'urbanisation le long de la crête périphérique, très sensible du point de vue paysager.
5. Soutenir l'implantation de quelques nouveaux vergers de hautes tiges et garantir le suivi de ces mesures (maintien, entretien).
6. Gérer le réseau des chemins existants et maintenir des passages à travers champs (échaliers).

PISTES D' ACTIONS IDENTIFIÉES PAR LA CPDT

- Définir un périmètre patrimonial d'initiative régionale qui couvre une partie significative de la Cuvette et le soumettre à de strictes mesures de protection.
- Imposer un cahier des charges paysager lors de la mise en œuvre de nouvelles zones urbanisables autour d'Aubel, Thimister et Charneux.
- Promouvoir le soutien financier et technique à la restauration et l'entretien des haies ainsi que de quelques vergers de hautes tiges. Cette aide doit être destinée non seulement aux agriculteurs, mais aussi à tous les acteurs susceptibles d'intervenir comme gestionnaires de ces éléments paysagers.
- Compléter la liste des arbres et haies remarquables en y inscrivant les éléments les plus intéressants de la végétation non encore protégés.
- Soutenir les initiatives locales en matière de valorisation du paysage bocager.
- Etablir et pérenniser divers itinéraires « à travers champs » et des passages par les échaliers, en concertation avec les agriculteurs.
- Etablir sur base d'une concertation entre les communes concernées un projet d'aménagement de la crête principale périphérique.
- Sensibiliser les résidents à la typicité paysagère de l'aire ; promouvoir les haies d'essences indigènes en bordure des parcelles bâties.
- Sensibiliser les acteurs économiques, et en particulier ceux qui tirent leur image de marque de la région, à la qualité paysagère de leurs implantations et notamment à l'importance du choix de la localisation et aux couleurs des bâtiments dans le paysage.

Source : Atlas des paysages de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, CPDT

8-2-3 LES VALLÉES, AVEC BOLLAND ET JULÉMONT

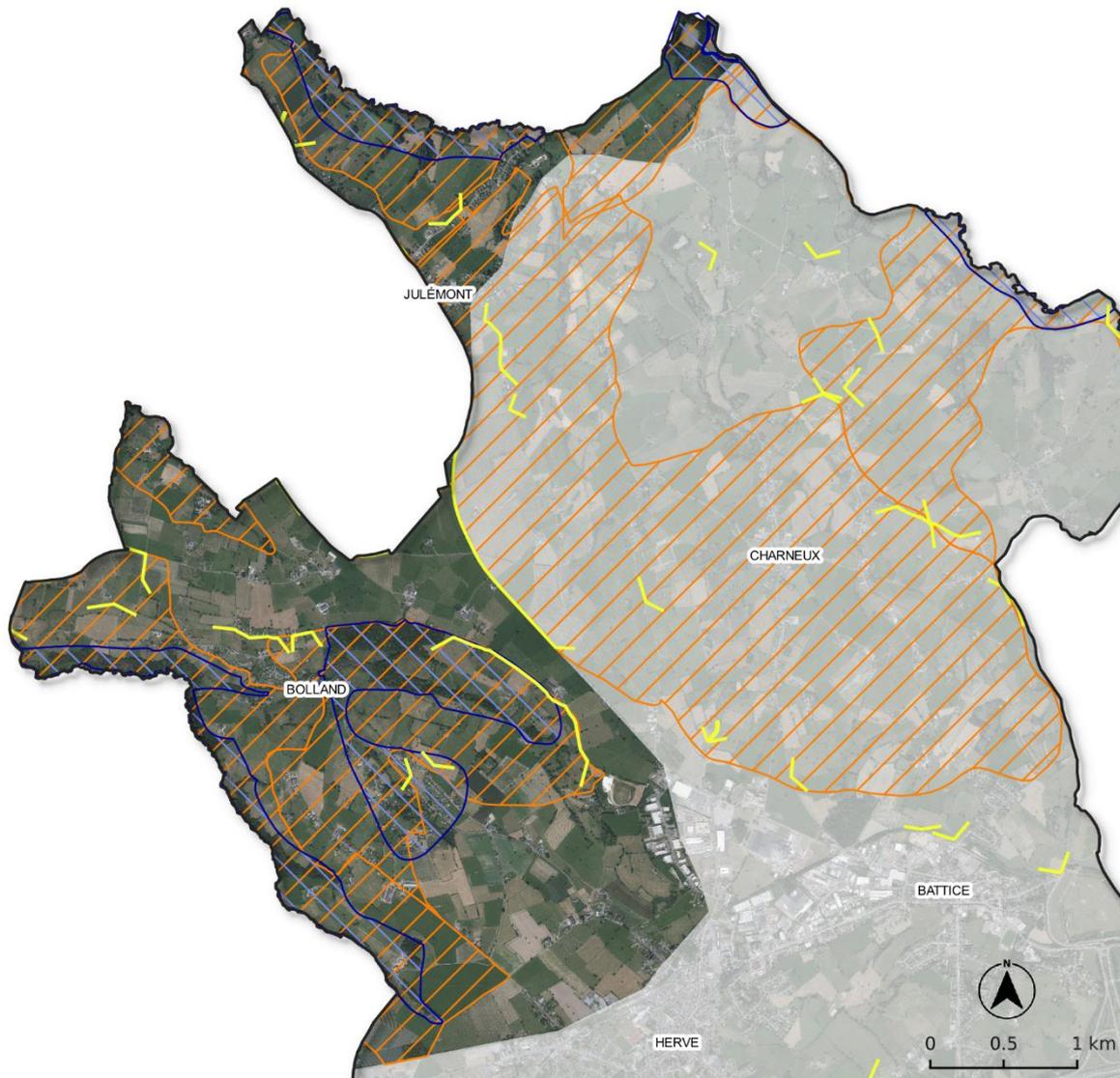


Figure 92: Aire paysagère des vallées

Source : CPDT - Atlas des paysages, ADESA et Plan de secteur – SPW | Réalisation : SEN5, juillet 2021

CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ET BÂTIES RELEVÉES LORS DES VISITES TERRAINS

Tel que indiqué, cette aire paysagère est marquée par la **présence de vallées et vallons**. Le village de Bolland est le seul village présentant des périmètres d'intérêt paysager au Plan de secteur aussi grands, ainsi qu'une zone Natura 2000, attestant de la qualité environnementale de la vallée.

La centralité de Bolland est située en fond de vallée. Toutefois, son **versant nord a été clairement altéré par un développement important de maisons pavillonnaires**, qui ont dès lors affectés les vues initialement existantes vers et depuis la vallée.

Notons la présence du **Château de Bolland, élément remarquable d'un point de vue patrimonial**, situé à proximité du centre du village (mais non accessible au public).



Photo 44 Château de Bolland et ferme du Château
Source : Grégory Bugni – Juillet 2020



Photo 45 Vue vers le versant nord de Bolland depuis le fond de Vallée
Source : Google Maps Street View



Photo 46 Développements pavillonnaires sur le versant nord
Source : Google Maps Street View

ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LA CPDT

- **L'aire des Vallées de Barchon et de Blegny se caractérise par une forte pression résidentielle.** Les disponibilités foncières en zone urbanisable permettent encore le développement des cordons d'habitat existants le long de nombreuses voiries, notamment sur les crêtes. Ces développements altèrent le caractère rural du paysage et sa perception depuis les routes.
- **La présence de nombreux vergers est particulièrement caractéristique** du paysage de l'aire. Bien que la situation soit sans comparaison avec l'âge d'or des vergers au début du siècle dernier, les vergers de hautes tiges constituent toujours un élément identitaire puissant au niveau de l'ensemble paysager. Ces vergers ne sont désormais plus rentables. Leur maintien est dès lors difficile.
- **La structure bocagère s'étendant sur les pentes et dans les fonds de vallées est affaiblie** par l'altération du réseau des haies. L'identité du paysage s'en trouve déforcée.

OBJECTIFS PAYSAGERS IDENTIFIÉS PAR LA CPDT

1. Maintenir les composantes typiques de la structure bocagère locale, en premier lieu les vergers de hautes tiges et ensuite le réseau des haies.
2. Orienter les nouveaux développements vers des zones déjà urbanisées en vue de freiner l'extension de l'urbanisation linéaire, en particulier sur les crêtes.
3. Veiller au maintien et au renforcement des bandes boisées en bordure d'habitat.
4. Renforcer l'accessibilité aux fonds de vallées particulièrement attractifs.

PISTES D' ACTIONS IDENTIFIÉES PAR LA CPDT

- Maîtriser l'urbanisation linéaire des zones d'habitat le long des voiries de liaison entre les villages, en veillant à préserver des zones de respiration et des ouvertures visuelles vers l'espace agricole, surtout depuis les crêtes.
- Etablir une stratégie de gestion à long terme pour quelques vergers de hautes tiges, si possible en différents endroits de l'aire, avec une densité suffisante pour jouer un rôle significatif dans le paysage ; impliquer un maximum d'acteurs dans cette stratégie, sans se limiter aux seuls agriculteurs.
- Etablir des contrats ou partenariats avec les agriculteurs pour l'entretien et le renforcement du réseau des haies sur les versants et dans les fonds de vallées ; inscrire les éléments les plus intéressants de la végétation sur la liste des arbres et haies remarquables. En complément aux mesures agri-environnementales et aux primes existantes à la plantation de haies, proposer un soutien financier à la plantation, au maintien et à l'entretien des haies, qui soit accessible à tous.
- Sensibiliser les résidents, anciens et nouveaux, à la typicité paysagère de l'aire ; promouvoir les haies feuillues en bordure des parcelles bâties.

Source : Atlas des paysages de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, CPDT

8-2-4 LES CAMPAGNES PÉRIURBAINES AU SUD

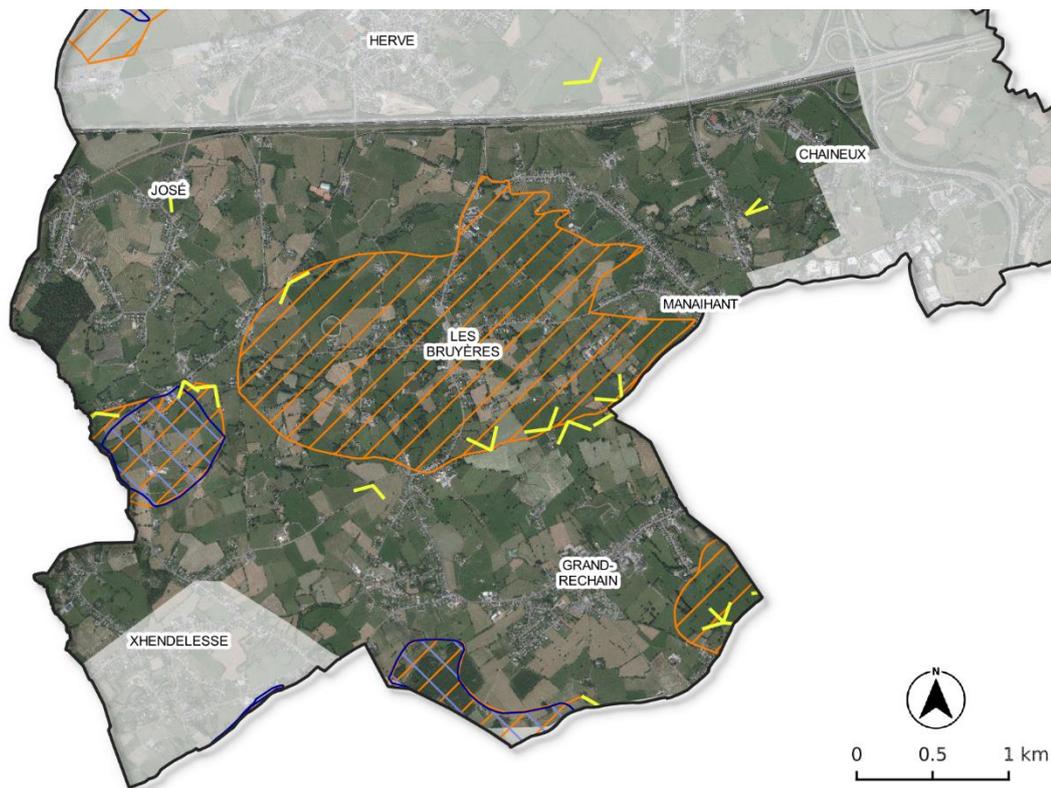


Figure 93: Aire paysagère des campagnes périurbaines au sud

Source : CPDT - Atlas des paysages, ADESA et Plan de secteur – SPW | Réalisation : SEN5, juillet 2021

CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES ET BÂTIES RELEVÉES LORS DES VISITES TERRAINS

Cette aire paysagère reprend les villages au sud de Herve : Chaineux, José, Bruyères, Manihant, Grand-Rechain et Xhendelesse en partie (bien que ce dernier soit situé sur une autre aire paysagère). La caractéristique paysagère première à relever est que **ces villages sont bien isolés les uns des autres par des espaces non bâtis**. Les franges de ces villages (pourtours, vues lointaines vers le centre,...) sont dès lors particulièrement visibles et perceptibles. Les abords des villages sont souvent concernés par un développement d'habitat linéaire 4-façades qui s'est étendu depuis le centre historique vers les périphéries du village (Manihant par ex.)

L'impact de la péri-urbanisation est donc particulièrement visible au sein de cette aire paysagère.

Les espaces non bâtis, encore conséquents entre les villages, représentent un paysage agréable composé de haies (bien que menacées) et d'arbres moyennes-hautes tiges. **Peu de zones sont toutefois concernées par un périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur.**

Comme sur l'aire paysagère de la cuvette centrale du Pays de Herve, on retrouve de nombreux **bâtiments anciens disséminés sur le territoire**. Ici particulièrement, on retrouve également de nombreux hangars agricoles, entrepôts ou même entreprises isolées sur le territoire.

Notons qu'au sein de tous ces villages, **tous ne présentent pas un espace public structurant et accueillant**. Le centre de Chaineux vient d'être rénové avec un nouveau revêtement au sol. Relevons également la place de Grand-Rechain qui, bien que ce soit un parking, présente un caractère visuel intéressant par l'implantation du bâti ancien qui cadre l'espace et l'alignement des arbres hautes tiges au centre.

Depuis certains points hauts de Xhendelesse, il est possible de voir l'Ardenne au loin.



PAE de Chaineux

Arbres hautes tiges

Photo 47 Centre de Chaineux
Source : Grégory Bugni – Juillet 2020



Réseau de haies et arbres moyennes-hautes tiges

Développement bâti périphérique

Place centrale

Photo 48 Vue vers le village de Grand-Rechain
Source : Grégory Bugni – Juillet 2020



Portes de l'Ardenne au loin

Développement d'habitat linéaire

Réseau de haies et arbres visible

Photo 49 Vue vers Xhendelesse
Source : Grégory Bugni – Juillet 2020



Habitat ancien isolé

N3

Réseau de bocage encore visible bien que altéré

Hangars et entrepôts ponctuellement

Photo 50 Vue vers Bruyères avec le développement bâti de la N3 en fond
Source : Grégory Bugni – Juillet 2020

Développement
d'habitat 4-
façades linéaire
particulièrement
visible, du centre
de Manihant
vers Herve



Arbres
moyennes et
hautes tiges

Photo 51 Vue vers Manihant et l'autoroute en fond
Source : Grégory Bugni – Juillet 2020



Photo 52 Vue depuis le centre de José vers l'autoroute
Source : Grégory Bugni – Juillet 2020

ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LA CPDT

- L'aire des Campagnes périurbaines est caractérisée par une importante urbanisation diffuse. Le relief modéré contribue à donner une bonne visibilité sur les îlots bocagers préservés qui participent beaucoup au caractère paysager de l'aire.
- L'urbanisation devrait continuer à constituer une pression importante dans les années à venir, du fait de l'attractivité et de l'accessibilité de l'aire. Les surfaces constructibles des zones urbanisables sont très importantes et leur occupation pourrait encore modifier profondément le paysage [...].

OBJECTIFS PAYSAGERS IDENTIFIÉS PAR LA CPDT

1. Gérer les nouvelles implantations d'habitat, tant au niveau de leur localisation que de leur quantité, afin de garder au paysage une certaine lisibilité.
2. Prendre en compte le caractère patrimonial de certains îlots bocagers dans le cadre d'éventuelles politiques de densification de l'habitat périurbain.
3. Valoriser les îlots bocagers en tant qu'espaces de respiration au sein de la trame bâtie.

PISTES D' ACTIONS IDENTIFIÉES PAR LA CPDT

- Défendre une mise en œuvre parcimonieuse des zones urbanisables afin de maintenir des espaces de respiration entre les ensembles construits.
- Valoriser les îlots bocagers par leur mise en réseau dans le cadre de cheminements piétons.
- Proposer un soutien financier et technique au maintien, à la restauration et à l'entretien des haies, non seulement aux agriculteurs, mais aussi à tous les acteurs susceptibles d'intervenir comme gestionnaires de ces éléments paysagers.
- Planter des haies afin d'améliorer l'intégration paysagère des nouvelles constructions.

Source : Atlas des paysages de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, CPDT

8-3 PATRIMOINE BÂTI

D'un point de vue des sites et bâtiments inventoriés, on retrouve trois types de patrimoine :

- Les biens repris à l'Inventaire du Patrimoine Régional (IPIC), au nombre de 396 sur la commune ;
- Les biens classés (fermes, façades, toitures, habitations, lieux de culture,...) au nombre de 31 ;
- Les sites classés au nombre de 5 sur la commune.

(Pour plus de détails sur les biens IPIC et classés, notamment d'un point de vue juridique, voir chapitre 11-6).

D'un point de vue de la répartition, sur le territoire de la commune, de ces sites, on peut émettre plusieurs constats.

- Tout d'abord, **le centre de Herve dispose d'un nombre important de bien repris à l'IPIC et bâtiments classés.** En effet, lorsque l'on se promène dans le centre ancien de Herve, on peut clairement observer une cohérence bâtie et patrimoniale. On notera toutefois les bâtiments de gabarit plus important (appartements dans un style architectural plus

récent) à proximité de la piscine (au-dessus la galerie La Neuve) qui créent une rupture avec le caractère patrimonial.

- Le centre de Battice n'est affecté par aucun bien classé.
- **Les centralités de Charneux, Chaineux et Grands-Rechain présentent également plusieurs biens classés et repris à l'IPIC.** Les places centrales de ces entités forment en effet une cohérence bâtie, qui confère une identité et un caractère patrimonial fort au lieu.
- **A l'inverse, les villages de José, Xhendelesse, Bruyères, Manaiant et Julémont ne présentent pas un caractère patrimonial.**
- **Le village de Bolland est le seul village qui dispose de deux sites classés dans la centralité de son village (n°1 et 2 sur la carte),** en lien avec l'ensemble formé par le Château, la ferme, l'Église et le parc attenant. Le plus important a une superficie de 48,34ha.
- Un autre site classé, d'une superficie de 6,77ha est présent en périphérie de Battice, autour de la ferme de Xhéneumont (n°3 sur la carte)
- Les deux autres sites classés restants sont des résidus de sites situés sur les communes voisines : site de Val-Dieu au nord (n°4), et site du Bois de Moraithier (n°5) au sud.



Photo 53 Centre de Herve
Date de prise de vue : 21/09/21



Photo 54 Centre de Chaineux
Date de prise de vue : 21/09/21

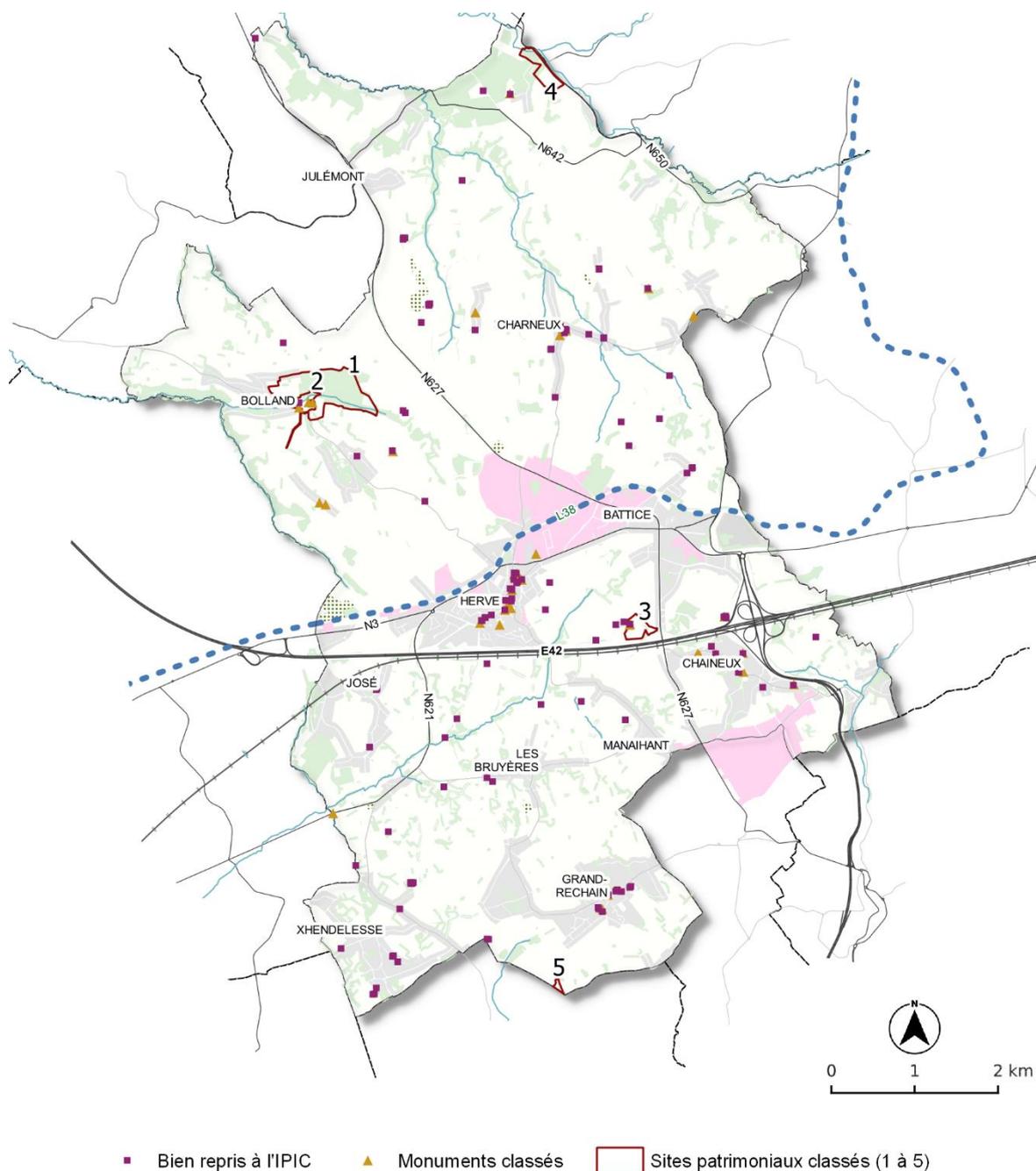


Figure 94 Patrimoine bâti

Source : SPW, 2020 | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, septembre 2021



Photo 55 Centre de Charneux
Date de prise de vue : 21/09/21



Photo 56 Centre de Grand-Rechain
Date de prise de vue : 25/08/21



Figure 95 Sites classés sur Bolland

Source : SPW, 2020 | Fond de plan : orthophotoplan 2019 | Réalisation : SEN5, septembre 2021



Photo 57 Château de Bolland et son parc
Source : Grégory Bugni – Juillet 2020



Photo 58 Château de Bolland
Source : Grégory Bugni – Juillet 2020

8-4 GABARITS DU BÂTI

Les bâtiments sont relativement homogènes en termes de gabarits. En effet, ils présentent des gabarits R+2+t voir R+3+t dans les centralités villageoises et peuvent être de plain-pied dans les entités périphériques et le long des nationales (développement plus récent).

Certains bâtiments ressortent néanmoins de la trame bâtie et créent une rupture. Ce sont :

- Les bâtiments hauts de type logements collectifs, que l'on retrouve ponctuellement le long de la N3 ou au centre de Herve et Battice ;
- Les bâtiments liés aux exploitations agricoles. Ceux-ci sont disséminés sur le territoire communal ;
- Les galettes commerciales et activités économiques. Celles-ci sont principalement localisées dans les parcs d'activités économique de Chaineux et Battice, ainsi que le long de la N3 ;
- Les bâtiments liés à des fonctions spécifiques et des services : écoles, hall omnisport et piscine par exemple ;
- Les bâtiments en rupture « basse » : ce sont des bâtiments beaucoup plus bas que le tissu bâti environnant et qui ne sont pas utilisés à des fins commerciales. Les boxes de garage rentrent également dans cette catégorie. Ils sont disséminés sur le territoire.



Photo 59 Hangar agricole rue de Verviers
Date de prise de vue : 21/09/21



Photo 60 Ecole secondaire CPH le long de la N3
Source : Google maps Street View



Photo 61 Rupture « basse » ponctuelle
Date de prise de vue : 25/08/21



Photo 62 PAE de Battice
Source : Google maps Street View



Photo 63 Immeubles collectifs hauts rue Neuve à Herve
Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 64 Immeuble collectif haut drue Jardon à Herve
Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 65 Immeubles collectifs hauts au coin de la Place Albert 1^{er} à Herve
Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 66 Immeuble collectif haut en contre-bas de la N3, en entrée de Battice
Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 67 Immeuble collectif haut en le long de la N3, en entrée de Herve
Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 68 Immeuble collectif haut le long de la N3, entre Herve et Battice
Date de prise de vue : 29/07/2021

8-5 ETAT DU BÂTI

L'état du bâti sur la commune de Herve est globalement bon. **Un secteur en particulier concentre plus de bâtiments délabrés sur le territoire, à savoir la N3.** En effet, l'entrée de la commune, à la limite communale de Soumagne, concentre quelques habitations et hangars dans un état moyen à mauvais (certains bâtiments abandonnés).

De manière ponctuelle sur le territoire, **certains bâtiments plus délabrés ont été observés, souvent en lien avec la fonction agricole ou de stockage** (hangars délabrés), ou relatifs à des bâtiments anciens qui mériteraient d'être rénovés⁷ (toitures en mauvais état, châssis à simple vitrage, fissure dans la façade,...).



Photo 69 Bâti délabré à la limite de Soumagne
Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 70 Bâti délabré à la limite de Soumagne
Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 71 Bâtiment et hangar délabré au carrefour
entre la Chaussée de Liège et Reneubois
Date de prise de vue : 25/08/2021



Photo 72 Stockage le long de la N3
Date de prise de vue : 29/07/2021

8-6 TYPOLOGIES DU TISSU BÂTI

8 typologies de tissus urbanisés ont été définies pour caractériser le bâti sur la commune de Herve. Ces typologies sont en partie basées sur celles proposées dans **l'étude de la CPDT** « Les

⁷ Au vu du caractère très ponctuel des bâtiments délabrés, une carte n'a pas été réalisée. Les bâtiments anciens qui mériteraient d'être rénovés sont, de plus, très fluctuants dans le temps (un rachat et une rénovation peuvent survenir à tout moment, et remettent le bâtiment en l'état en quelques mois), la carte risque donc d'être trop vite obsolète.

tissus urbanisés wallons » (mars 2015). L'avantage de cette étude est qu'elle propose, pour chaque type de tissu urbanisé, des recommandations de densification et d'aménagements.

49% du bâti correspond à la typologie dite « Pavillonnaire en ruban », et 28% au bâti ancien.

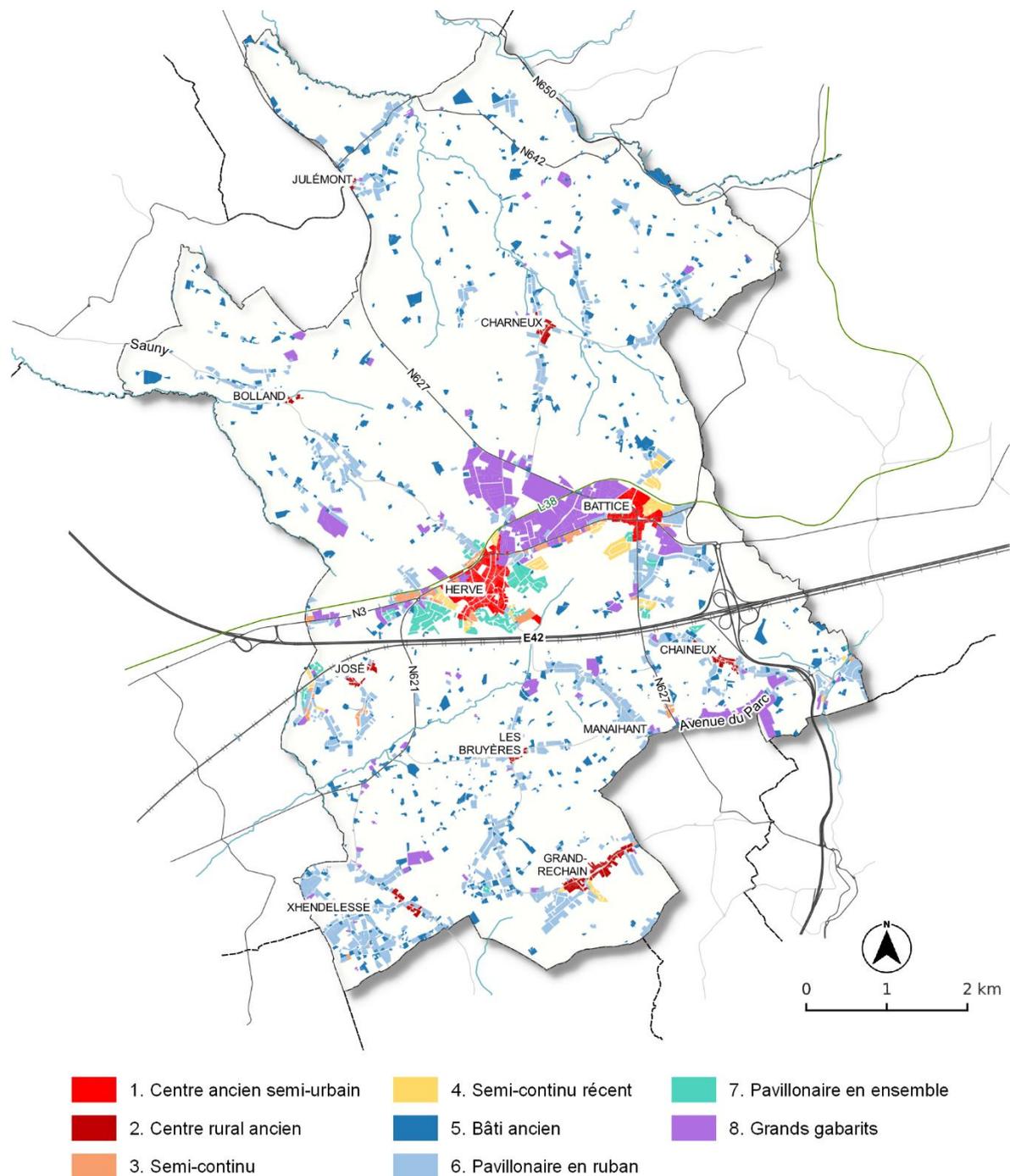


Figure 96 Typologie du bâti

Source : Relevés terrain 2021 | Fond de plan : SPW, travaillé par SEN5 | Réalisation : SEN5, août 2021

TYPOLOGIE 1 : CENTRE SEMI-URBAIN ANCIEN

Cette typologie reprend les noyaux de Herve et Battice, caractérisés par un bâti majoritairement ancien (avant 1950), continu en rangée, sur de petites parcelles. C'est également au sein de ces centres que l'on retrouve des petits commerces, services et de l'HoReCa. Vu la présence de bâti ancien, on y relève une forte identité patrimoniale.

Caractéristiques principales :

- Bâti continu
- Bâti ancien
- Bâti implanté à front de voirie
- Gabarit plus important que sur le reste du territoire (R+2+t voir R+3)
- Parcellaire de forme irrégulière
- Présence au rez-de-chaussée de commerces, HoReCa et services structurants
- Tissu dense
- Forte identité patrimoniale
- Matériaux variés : pierre, crépis, brique



Source des Croquis: Les tissus urbanisés wallons, CPDT mars 2015

Localisation : Centres de Herve et Battice

Densité nette en logements calculée : Environ 79log/ha⁸ pour le centre de Herve, et 47log/ha pour le centre de Battice.



Photo 73 Herve Centre
Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 74 Herve Centre
Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 75 Herve Centre
Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 76 Battice Centre
Date de prise de vue : 21/09/2021

⁸ La densité nette en logements est calculée en prenant les terrains ou parties de terrains situés pour lesquels la Matrice Cadastreale renseigne la présence d'au moins un logement.

TYPOLOGIE 2 : CENTRE RURAL ANCIEN

Il s'agit des noyaux ruraux anciens des autres villages et hameaux, dont le bâti ancien est principalement semi-continu, semi-mitoyen, et mitoyen à certains endroits. Les parcelles peuvent être plus grandes que dans la typologie précédente. On y retrouve moins de fonctions commerciales et HoReCa. Une forte identité patrimoniale est également observée.

Caractéristiques principales :

- Bâti semi-continu à continu
- Bâti ancien
- Bâti implanté parfois à front de voirie, parfois en recul d'une cour
- Parcellaire de forme irrégulière
- Quelques commerces et HoReCa
- Tissu moyennement dense
- Forte identité patrimoniale
- Uniformité globale des gabarits et matériaux (pierre et brique)



Localisation : Centres anciens de Chaineux, Grand-Rechain, Manaiant, Bruyères, Xhendelesse, José, Charneux, Bolland et Julémont.

Densité nette en logements calculée : En moyenne 28log/ha



Photo 77 Centre de Grand-Rechain
Date de prise de vue : 26/03/2021



Photo 78 Centre de Chaineux
Date de prise de vue : 26/03/2021



Photo 79 Centre de Charneux
Date de prise de vue : 21/09/2021



Photo 80 Centre de Bolland
Date de prise de vue : 25/08/2021

TPOLOGIE 3 : SEMI-CONTINU

Ce type de tissu principalement le long de la N3 depuis la limite communale de Soumagne jusqu'à la sortie de Battice, de manière ponctuelle. Il s'agit de bâtiments trois façades, implantés à front de voirie la plupart du temps, sur un parcellaire relativement régulier et allongé. Les maisons sont caractéristiques du type « ouvrier ».

Caractéristiques principales :

- Bâti semi-continu
- Type maison ouvrière
- Bâti implanté à front de voirie
- Parcellaire étroit et allongé
- Tissu le long des voiries et moyennement dense
- Faible identité patrimoniale
- Etat du bâti moins bon qu'ailleurs sur le territoire



Localisation :

- Le long de la N3
- Ponctuellement dans les villages au Sud du territoire, principalement à José.

Densité nette en logements calculée : environ 29 log/ha



Photo 81 Bâti à la limite communale avec Soumagne, le long de la N3

Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 82 Bâti à la limite communale avec Soumagne, le long de la N3

Date de prise de vue : 16/12/2021



Photo 83 Bâti à la limite communale avec Soumagne, le long de la N3

Date de prise de vue : 16/12/2021



Photo 84 Bâti à la limite communale avec Soumagne, le long de la N3

Date de prise de vue : 16/12/2021

TYPOLOGIE 4 : SEMI-CONTINU RÉCENT

Ce tissu est composé d'immeubles jumeaux datant d'après les années 70, implantés sur des parcelles de taille moyenne et faisant souvent partie d'un projet de lotissement (parfois en logements sociaux). La caractéristique de ces ensembles est leur homogénéité dans leur architecture, gabarit, implantation ainsi que leur recul par rapport à la voirie.

Caractéristiques principales :

- Bâti semi-continu
- Bâti récent (après 1970)
- Parcelles rectangulaires peu profondes de taille régulière
- Fonction résidentielle
- Tissu moyennement dense
- Faible identité patrimoniale
- Homogénéité de l'architecture
- Implantation en recul de la voirie



Localisation :

- Se retrouve principalement en bordure des centralités de Herve et Battice.
- Également présent en bordure de Grand-Rechain.

Densité nette en logements calculée : Environ 32 log/ha.



Photo 85 Battice

Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 86 Battice

Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 87 Battice

Date de prise de vue : 29/07/2021



Photo 88 Herve

Date de prise de vue : 21/09/2021

TYPOLOGIE 5 : BÂTI ANCIEN ISOLÉ

Il s'agit des bâtiments datant majoritairement d'avant 1900 isolés (non situé dans un noyau rural), et qui se retrouvent ponctuellement sur le territoire, parfois sous forme de grandes fermes, de châteaux ou de grandes bâtisses. On y recense un caractère patrimonial fort.

Caractéristiques principales :

- Bâti ouvert
- Bâti ancien
- Parfois bâtiments d'exception : fermes, châteaux, grandes bâtisses
- Grandes parcelles
- Forte identité patrimoniale



Localisation :

- Eparpillé sur l'ensemble du territoire communal, souvent même en dehors des zones urbanisables du plan de secteur.
- Le bâti ancien isolé représente à lui seul près de 28% du tissu bâti en termes de superficie.
- Ils forment parfois de petits ensembles, disséminés sur le territoire (notamment particulièrement visibles dans les campagnes de Charneux).
- Initialement isolé, de l'habitat récent s'est parfois développé aux alentours (bien visible entre Xhendelesse et Grand-Rechain).

Densité nette en logements calculée : Environ 9 log/ha



Photo 89 Bâti ancien isolé
Date de prise de vue : 16/12/2021



Photo 90 Bâti ancien isolé
Date de prise de vue : 16/12/2021



Photo 91 Bâti ancien isolé
Date de prise de vue : 16/12/2021



Photo 92 Bâti ancien isolé
Date de prise de vue : 16/12/2021

TYPOLOGIE 6 : PAVILLONNAIRE EN RUBAN

Ce bâti est composé de maisons 4-façades construites à partir de la seconde moitié du 20^{ème} siècle le long des voies de liaison, résultat de la périurbanisation. Les parcelles sont grandes, rectangulaires, les maisons isolées et en recul de la voirie. Les matériaux utilisés ne correspondent pas au bâti ancien des noyaux, la brique est majoritaire. Les architectures sont très diverses, voire modernes à certains endroits (toitures plates notamment). Ils ont un effet notable sur le paysage puisque situés en entrée de village, là où les vues étaient initialement dégagées.

Caractéristiques principales :

- Bâti ouvert
- Bâti récent, typique de la périurbanisation
- Bâti implanté le long des axes en entrée et sortie de village
- Parcelles rectangulaires de taille importante
- Fonction résidentielle
- Tissu très peu dense
- Aucune identité patrimoniale
- Architectures variées, parfois modernes
- Implantation en recul de la voirie



Localisation :

- Implanté sur l'ensemble du territoire, en marge des centres anciens.
- Le pavillonnaire en ruban représente à lui seul près de 50% du tissu bâti en termes de superficie.

Densité nette en logements calculée : Environ 10 log/ha.



Photo 93 Maison 4 façades en long de voirie
Date de prise de vue : 16/12/2021



Photo 94 Maison 4 façades en long de voirie
Date de prise de vue : 16/12/2021



Photo 95 Maison 4 façades en long de voirie
Date de prise de vue : 16/12/2021



Photo 96 Maison 4 façades en long de voirie
Date de prise de vue : 16/12/2021

TYPLOGIE 7 : PAVILLONNAIRE EN ENSEMBLE

Très semblable à la typologie précédente, résultant également de l'urbanisation d'extension de la seconde moitié du 20^{ème} siècle, ce bâti se caractérise par des maisons 4-façades implantées en ensemble de type lotissement.

Caractéristiques principales :

- Bâti ouvert
- Bâti récent, typique de la périurbanisation
- Bâti implanté en ensemble, type lotissement
- Parcelles rectangulaires de taille importante
- Fonction résidentielle
- Tissu très peu dense
- Aucune identité patrimoniale
- Architectures variées, parfois modernes
- Implantation en recul de la voirie
- En cul-de-sac, non situé le long des voiries principales



Localisation :

- Présent majoritairement, et de manière importante, en bordure de la centralité de Herve.
- Se retrouve également en bordure de Battice et de José, dans une moindre mesure.

Densité nette en logements calculée : Environ 15 log/ha.



Photo 97 Lotissement sur Herve
Date de prise de vue : 16/12/2021



Photo 98 Lotissement sur Herve
Date de prise de vue : 16/12/2021



Photo 99 Lotissement sur Herve
Date de prise de vue : 16/12/2021



Photo 100 Lotissement sur Herve
Source : Google maps Street view

TYPOLOGIE 8 : GRANDS GABARITS

Les grands gabarits sur le territoire sont majoritairement représentés par les bâtiments des parcs d'activités économiques de Battice et Chaineux.

On retrouve également des grands gabarits liés à des activités commerciales (grandes surfaces notamment) ainsi que économiques principalement le long de la N3 sur l'axe Herve-Battice. Ponctuellement sur l'ensemble du territoire, on retrouve également des bâtiments de taille importante liés à de l'exploitation agricole (parfois ancienne), tels que des hangars ou parfois des silos.

Caractéristiques principales :

- Bâti ouvert
- Gabarit imposant
- Type « boîte à chaussures »
- Fonction commerciale, industrielle ou économique
- Impact paysager potentiellement notable selon la situation : les matériaux utilisés sont souvent différents des bâtis voisins, et le gabarit même des élévations (porte de garage par ex.) a un impact visuel.

Localisation :

- PAE de Battice et Chaineux.
- Axe de la N3.
- Ponctuellement sur le territoire pour les exploitations agricoles.

Densité nette en logements calculée : non concerné – pas de logements



Photo 101 Grande surface commerciale le long de la N3
Date de prise de vue : 16/12/2021

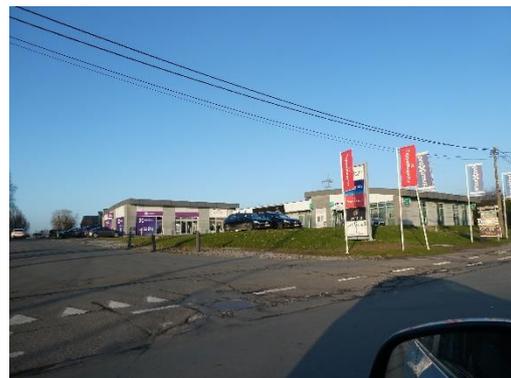


Photo 102 PAE de la long de la N3
Date de prise de vue : 16/12/2021



Photo 103 Ecole secondaire
Date de prise de vue : 16/12/2021



Photo 104 Hangar de grand gabarit
Date de prise de vue : 16/12/2021

Les principaux constats que nous retenons ...

- ✓ Le paysage de Herve est typique des bocages : champs, prairies, vergers, entourés de haies et chemins, avec des fermes anciennes isolées.
- ✓ Le paysage est marqué par plusieurs évolutions contemporaines structurantes : l'autoroute, le TGV, l'intensification de l'agriculture, la diffusion des activités économiques et commerciales ou encore l'étalement du bâti.
- ✓ 4 aires paysagères principales couvrent le territoire :
 - Les bourgs ruraux de Herve et Battice, la plus densément bâtie avec la présence de la N3 entièrement bâtie (sauf sur un point de vue encore présent). On y remarque une variété des typologies bâties et une forte visibilité des franges de l'entité de Herve dans le paysage.
 - La cuvette centrale avec Charneux où l'on retrouve la structure bocagère la mieux préservée. Vu la position en cuvette, le village de Charneux, son habitat dispersé et sa croix sont particulièrement visibles depuis l'extérieur.
 - Les vallées avec Bolland et Julémont. Bolland possède des PIP au plan de secteur importants et des zones Natura 2000.
 - Les campagnes périurbaines au sud, avec de nombreux villages, souvent bien isolés les uns des autres, dont les franges bâties sont donc particulièrement perceptibles.
- ✓ La présence de biens patrimoniaux et de sites bâtis classés, ainsi que de monuments classés à l'IPIC particulièrement dans le centre de Herve.
- ✓ Le village de Bolland possède 2 sites classés : le Château de Bolland et son parc, actuellement non accessible au public.
- ✓ Les gabarits bâtis sont relativement homogènes sur le territoire communal. Les bâtiments de grands gabarits qui créent une rupture dans la trame bâtie sont les logements collectifs dans le centre de Herve, les exploitations agricoles, les galettes commerciales et les activités économiques, ou encore les bâtiments à fonction spécifique (école, hall omnisport, piscine,...).
- ✓ L'état du bâti est relativement bon sur la commune, hormis en entrée avec la limite communale de Soumagne, ainsi que des bâtiments agricoles et de stockages disséminés sur le territoire et en mauvais état.
- ✓ 8 typologies bâties ont été identifiées dont les plus représentés :
 - Centre semi-urbain ancien (centres de Herve et Battice) avec une densité de 79 log/ha.
 - Centre rural ancien (centralités villageoises) avec une densité de 28 log/ha.
 - Semi-continu récent, représenté par une architecture homogène (logements publics notamment) principalement sur Herve et Battice, avec une densité moyenne de 32 log/ha.
 - Le bâti ancien isolé (9 log/ha), disséminé partout sur le territoire, principalement sous la forme de fermes.
 - Le pavillonnaire en ruban (10 log/ha) et en ensemble (15 log/ha).

Les éléments qui construiront la structure territoriale ...

Les potentialités à mobiliser :

- ✓ La seule vue encore dégagée depuis la N3 à l'entrée de Battice est à préserver.
- ✓ La présence d'une qualité patrimoniale bâtie dans le centre de Herve est un atout à mobiliser, notamment en terme de redynamisation du centre-ville.
- ✓ Le Château de Bolland et son parc présentent un potentiel d'attractivité s'ils étaient accessibles au public.

Les contraintes à intégrer :

- ✓ La présence de biens patrimoniaux et de sites bâtis classés, ainsi que de monuments classés à l'IPIC.

Les besoins auxquels répondre :

- ✓ Gérer l'urbanisation afin de préserver les structures villageoises anciennes et l'habitat ancien dispersé, et mieux contenir les franges bâties des villages particulièrement visibles.
- ✓ Entamer une réflexion et une requalification paysagère de la N3.
- ✓ Une attention à porter à la silhouette de l'entité de Herve, particulièrement visible.
- ✓ La préservation et le redéploiement de la structure bocagère (habitats anciens dispersés, haies, vergers hautes tiges), particulièrement au sein de l'aire paysagère de la cuvette de Charneux.
- ✓ Réflexion à mener sur le bâti à la limite communale avec Soumagne.
- ✓ Réflexion à mener sur les hangars et bâtiments d'exploitations agricoles délabrés.

9 | MOBILITÉ

Ce chapitre dresse le diagnostic en matière de mobilité sur le territoire communal. Tous les modes de déplacements seront analysés, en tenant compte du fait que la mobilité ne se limite pas uniquement à l'offre de transports (infrastructures), mais qu'elle est également liée aux usages, qui sont influencés par les incitants (par exemple la mise à disposition de vélo) et l'information (par ex. la page mobilité sur le site internet, et/ou dans le bulletin communal). L'objectif est d'identifier les enjeux en matière de mobilité sur le territoire.

Ce chapitre intègre également les réponses au questionnaire transmis au Collège communal, au comité de suivi et à la CCATM. Ont été posées des questions générales relatives au SDC et au territoire mais aussi des questions spécifiques en matière de mobilité, de manière à identifier les priorités d'actions, mais aussi les ambitions des habitants en la matière. Les premières questions permettent d'identifier des tendances quant aux attentes des habitants vis-à-vis du SDC. De fait, la mobilité est l'une des principales attentes, puisque sur 27 réponses, une dizaine de réponses reprennent la mobilité comme enjeu et une grande majorité des répondants signale des problématiques en lien avec cette thématique dans la ville de Herve. Cela témoigne de l'enjeu que représente la mobilité pour les habitants mais aussi pour l'attractivité du territoire. Le contexte sanitaire actuel semble avoir rebattu les cartes sur la manière de se déplacer et a permis de mettre en lumière d'autres modes de transports que la voiture individuelle.

CARTE GRAND FORMAT

- **Carte 10 Mobilité** | Format : A0 | Échelle 1/200.000

SOURCE DES DONNÉES

- Service public de Wallonie - WalOnMap
 - RAVeL et Véloroutes, 30/10/2019
 - Réseau routier régional et bornes associées, 07/10/2019
 - Schéma directeur cyclable pour la Wallonie, 09/11/2018
 - Aires de covoiturage, 18/06/2019
 - Lignes et poteaux d'arrêts du réseau TEC, ainsi que les données de montées aux arrêts pour Février/Mars 2020
- SPW Mobilité et Infrastructures – Direction des Déplacements Doux et de la Sécurité des Aménagements de Voiries & Police fédérale – Direction de l'information policière opérationnelle – Service Données de gestion (CGOP/B)
 - Données cartographiques agrégées d'accidentologie (accidents corporels pour la période 2016-2020)
- Infotec
 - Consultation des horaires et itinéraires, 03/2021
- Belgianrail (SNCB)
 - Consultation des horaires, 03/2021
- IWEPS – Walstat
 - Motorisation des ménages
- Rapport statistique 2020 – accidents de la route 2019, VIAS Institute, 2020
- Ville de Herve

- Dossier de candidature pour l'appel à projet Wallonie Cyclable, 2020
- Carte des ballades balisées (pédestre et vélo – VTT)
- Réseau point nœuds :
 - Page internet « Mobilité durable » de la Province de Liège Tourisme <https://www.liegetourisme.be/parcours-pointsnoeuds> – Avril 2021
- GAL du Pays de Herve
 - Diagnostic du territoire – éléments clés, 2018
 - Entretien avec Mmes Lahaye et Remacle– 27/04/2021
- Liège Europe Métropole destination 2040 - Schéma Provincial de Développement Territorial et Plan Provincial de Mobilité
- GRACQ Locale Pays de Herve

ANALYSES RÉALISÉES

- Recensement et qualification du réseau piéton
- Recensement et qualification du réseau cyclable
- Recensement de l'offre en transports en commun (principalement bus, en l'absence de gare à Herve)
- Hiérarchisation du réseau viaire
- Analyse de la problématique du charroi poids-lourds
- Recensement des services de mobilité sur le territoire (mobilité partagée, transport à la demande, actions en matière de communication et sensibilisation)

MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE

- Traitement des données Proximus :
 - Le SPW Mobilité Infrastructures a partagé les données de flux issues de la téléphonie mobile dites « Floating Mobile Data »(traçage des puces et donc des déplacements). Ces données ont été acquises par la Région wallonne auprès de l'opérateur Proximus à l'occasion de l'élaboration du Plan Urbain de Mobilité de Liège en 2018. Elles couvrent l'ensemble de la Province de Liège (et non pas le seul périmètre du PUM). Ces données sont à utiliser et interpréter avec précautions. En effet, le découpage du territoire (cellules déterminées par la triangulation des antennes GSM), la couverture réseau (parfois imparfaite), le redressement (selon les parts de marchés de Proximus) ou encore la méthode de comptabilisation des déplacements sont autant des paramètres impliquant une légère sous-estimation des flux. Il ne faut donc pas se focaliser sur les valeurs absolues mais plutôt les utiliser pour comprendre les dynamiques de flux, le « poul » du territoire.
- Utilisation des données « Viapass » :

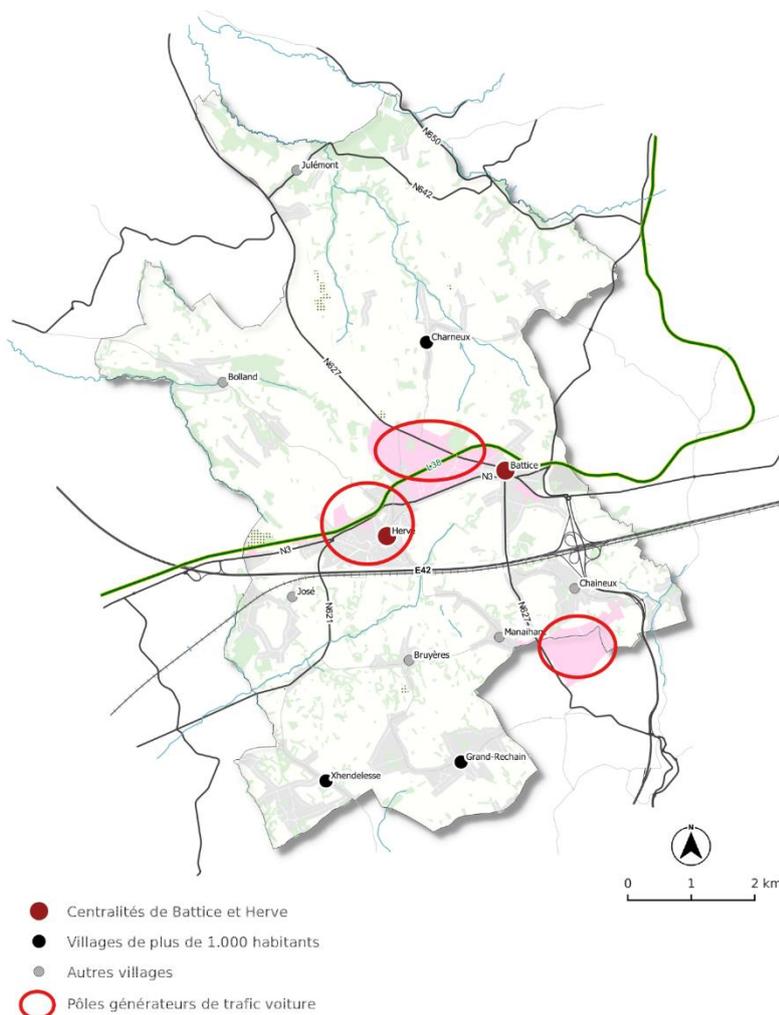
Le SPW Mobilité Infrastructures a transmis également un extrait des flux de poids lourds soumis au prélèvement kilométrique (poids lourds de plus de 3,5 T - Viapass). Cet extrait de données, cartographié (SIG – Système d'Information Géographique), concerne l'axe de la N3. Les données datent de octobre et novembre 2017 mais, après une comparaison avec d'autres chiffres et sources de données, celle-ci demeurent fiables. Les statistiques obtenues correspondent à une moyenne sur 6 semaines, elles sont disponibles par type de jour et par heure. Ces chiffres ont été utilisés pour objectiver le trafic de poids lourds sur l'axe N3

9-1 PROFIL DE MOBILITÉ

9-1-1 CONTEXTE MOBILITÉ DE LA COMMUNE

Le contexte géographique de Herve a déjà été étudié et présenté dans les chapitres précédents. Pour rappel, la population hervienne se concentre principalement dans deux polarités, que sont Herve et Battice, qui rassemblent à elles deux 43% de la population. Le reste de la population se répartit dans neuf villages.

A l'échelle du Pays de Herve, et également à l'échelle de la commune de Herve, les axes structurants sont l'autoroute E40 et la route nationale N3, principalement orientés est-ouest. Les déplacements nord-sud sont ainsi moins évidents⁹. Cela a des conséquences pour les villages de Herve, qui sont de fait bien moins desservis, que ce soit par les aménagements cyclables que par les transports en communs.



Les réseaux des modes actifs ont plutôt une vocation touristique. C'est le cas pour la marche, puisqu'il existe un grand nombre de promenades balisées sur le territoire. En ce qui concerne le vélo, la commune est intégrée au réseau RAVeL, grâce à la reconversion de l'ancienne ligne de chemin de fer 38. Le réseau traverse le centre de Herve et son plateau d'est en ouest et permet notamment de rejoindre Liège. Il est important de noter la très bonne accessibilité routière de Herve, grâce à sa proximité immédiate avec l'échangeur E40/E25. Cette dernière est considérée comme un atout pour le développement économique du territoire, mais elle pousse également à **l'auto-dépendance, malgré la part importante d'emplois locaux.** Ainsi, trois pôles sont particulièrement générateurs de trafic automobile : le centre de Herve, où se trouvent les écoles secondaires notamment et qui est le plus dense (66 hab/ha) ; le parc d'activités de Battice, qui se trouve le long de la N3, et représente 1973 emplois ; et le parc de Chaineux (2254 emplois).

Figure 97 Pôle générateurs de trafic voiture
Réalisation : SEN5, février 2021

⁹ Diagnostic du territoire – éléments clés, GAL du Pays de Herve, 2018

9-1-2 BESOINS DE MOBILITÉ

Pour rappel, Herve et Battice sont les principaux pôles démographiques sur le territoire communal. La grande majorité des commerces et services sont situés le long de la N3, qui est l'axe structurant de la commune et qui permet de relier Liège via Soumagne. Il dessert également le parc d'activités de Battice, un autre pôle de déplacement important. Les établissements scolaires, et particulièrement secondaires, constituent également des pôles de déplacements, notamment parce que ces derniers rayonnent au-delà des frontières communales. Les villages quant à eux se caractérisent par une urbanisation le long des voiries de desserte, et certains d'entre eux possèdent un centre-bourg avec quelques commerces.

DES DÉPLACEMENTS POUR LE MOTIF TRAVAIL Tournés vers Liège et Verviers, mais également locaux

La Ville de Herve se trouve à proximité des pôles d'emplois de Liège et Verviers. Il s'avère que la Ville est autant tournée vers l'arrondissement de Liège que de celui de Verviers. Ainsi, 39% des herviens travaillent dans l'arrondissement de Liège (16% à Liège) et 33% dans celui de Verviers (hors flux à destination de Herve ; 14% à Verviers). Enfin, **près de 1 hervien sur 5 (19%) travaille à Herve, ce qui représente une part importante d'emplois locaux et donc de besoins de déplacements de courte-portée auxquels répondre.**

Les travailleurs de Herve proviennent pour 43% d'entre eux de l'arrondissement de Verviers, et pour un peu plus d'un tiers de l'arrondissement de Liège. Les tendances sont moins franches pour l'origine des travailleurs que pour leur destination, puisque 17% viennent de Herve, 12,6% de Verviers, mais Soumagne (6,3%) arrive avant Liège (6,2%)¹⁰.

En ce qui concerne les parts modales pour ces déplacements, il est pertinent de se référer à l'enquête sur les déplacements domicile-travail réalisée par le SPF Mobilité et Transports en 2017. D'après cette enquête, **en région wallonne, 83,3% des déplacements pour motif travail sont réalisés en voiture. D'après la carte ci-dessous, les tendances à Herve sont les mêmes.**

	WALLONIE
Voiture (seul)	83,3%
Covoiturage	3,1%
Moto	0,9%
TCE*	0,2%
Train	4,0%
Métro, tram, bus	4,1%
Vélo ou vélo électrique	1,6%
Marche	2,8%

Tableau 50 Répartition modale selon le lieu de travail,
*TCE = transport collectif organisé par l'employeur

Source : Diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-travail, SPF Mobilité et Transport, 2017

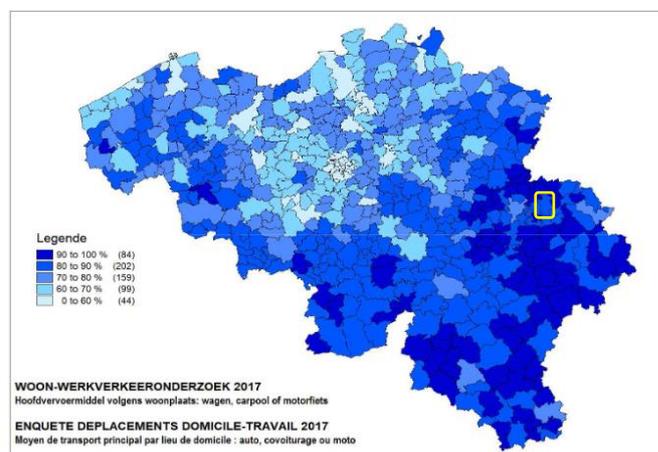


Figure 98 Répartition modale selon le lieu de travail,
*TCE = transport collectif organisé par l'employeur
Source : Diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-travail, SPF Mobilité et Transport, 2017

¹⁰ ONSS, 2017 (les données ne concernent que les entreprises de plus de 100 travailleurs)

DÉPLACEMENTS POUR LE MOTIF SCOLAIRE

La ville de Herve accueille treize écoles fondamentales et trois établissements scolaires secondaires :

- Collège Providence
- Institut de la Providence
- Collège Royal Marie-Thérèse

Les établissements secondaires regroupaient 3.005 élèves en 2019.

HERVE : UN PÔLE SCOLAIRE QUI RAYONNE AU-DELÀ DU TERRITOIRE COMMUNAL

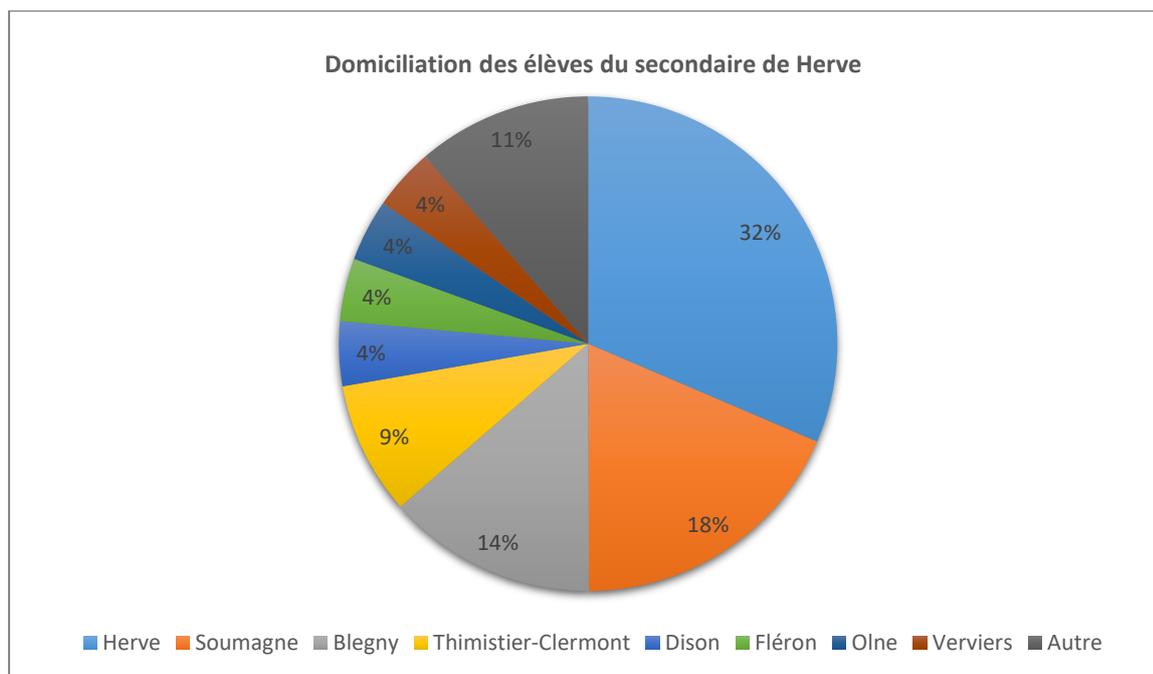


Figure 99 : Domiciliation des élèves du secondaire de Herve

Source : Enseignement secondaire FWB

Comme le montre le graphique ci-dessus, on peut voir que **32% des élèves de Herve sont également domiciliés à Herve**. Ainsi, 68% des élèves du secondaire de Herve proviennent d'autres communes comme de Soumagne à 18%, de Blegny à 14%, ou encore de Thimister-Clermont à 9%. Ces chiffres montrent que **les établissements scolaires de Herve engendrent de nombreux déplacements depuis l'extérieur vers la commune, et donc des besoins de mobilité**.

Outre la dépose en voiture des parents, **plusieurs lignes de bus scolaires permettent aux élèves en provenance d'autres communes de se rendre à l'école**, comme la ligne 106 pour les élèves en provenance de Soumagne ou encore la 108 pour les élèves de Blegny mais aussi la 107, 109, 110. Les élèves peuvent également emprunter les lignes « régulières » notamment la ligne 738 ou la ligne 138 (pour plus de détails, voir la partie « Transports publics »).

DES DÉPLACEMENTS SCOLAIRES VERS L'EXTÉRIEUR DE LA COMMUNE

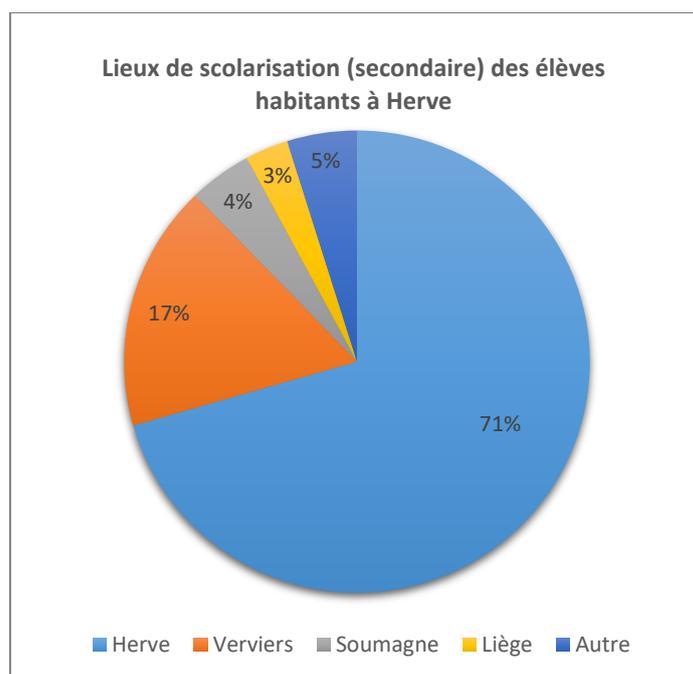


Figure 100 : Lieux de scolarisation des élèves du secondaire habitant Herve

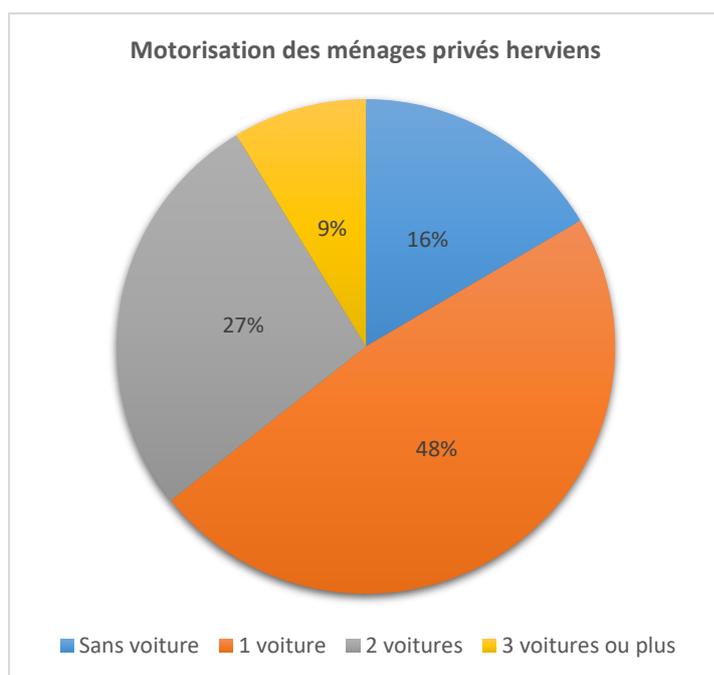
Source : Enseignement secondaire FWB

Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessus, **la grande majorité (71%) des élèves domiciliés à Herve étudient à Herve**. Toutefois, 29% étudient en dehors de la commune, principalement à Verviers, pour 17% d'entre eux, mais aussi à Soumagne (4%) ou encore à Liège (3%). Cela montre qu'il existe un certain nombre de déplacements pour motif scolaire depuis la commune vers l'extérieur.

Pour se rendre à l'école via les transports en communs, les élèves peuvent utiliser la ligne 738 en direction de Verviers, la ligne 138 en direction de Liège ou de Verviers mais aussi la ligne 106 pour se rendre à Soumagne.

Le questionnaire précédemment évoqué a permis de soulever certaines problématiques en lien avec la mobilité scolaire, notamment la sécurité aux abords des écoles, les effets de congestion liés à la sortie des écoles, mais aussi le manque de moyen de transports pour acheminer les élèves vers le pôle scolaire de Herve.

UNE IMPORTANTE MOTORISATION DES MÉNAGES



De manière cohérente avec ce qui a été mis en évidence auparavant (parts modales des déplacements domicile-travail, très bonne accessibilité routière de Herve), la motorisation des ménages est importante à Herve, plus importante que la moyenne de l'arrondissement et de la Province.

La multi-motorisation est également à mettre en évidence, puisque plus d'un tiers des ménages privés herviens disposent de deux véhicules ou plus. Enfin, il faut souligner que **16% des ménages ne possèdent pas de voiture**, et il est donc primordial pour ces ménages d'offrir des solutions alternatives de transport performantes.

Figure 101 : Nombre de véhicules possédés par les ménages privés

Source : Statbel, 2019

	Part des ménages privés sans voiture	Part des ménages privés avec 1 voiture	Part des ménages privés avec 2 voitures	Part des ménages privés avec 3 voitures ou +
Herve	16%	48%	27%	9%
Ar. de Verviers	23%	48%	22%	6%
Pr. de Liège	27%	47%	21%	6%
Wallonie	25%	47%	22%	6%
Communes limitrophes				
Aubel	17%	51%	23%	9%
Blegny	14%	47%	29%	9%
Dalhem	12%	47%	31%	8%
Dison	32%	46%	18%	4%
Olné	11%	46%	30%	13%
Pepinster	22%	47%	23%	7%
Soumagne	16%	47%	28%	8%
Thimister-Clermont	11%	47%	31%	12%
Verviers	36%	45%	16%	4%

Tableau 51 – Nombre de véhicules possédés par les ménages privés

Source : Statbel, 2019

9-2 MODES ACTIFS

Le développement des modes actifs sur le territoire communal est une thématique très récurrente dans les réponses au questionnaire précédemment cité. La ligne 38 du RAVeL, est considérée par beaucoup comme un atout pour le territoire, voir même un élément identitaire. La plupart des réponses appellent à continuer à développer les réseaux, et à les adapter à un usage quotidien notamment pour desservir les villages ainsi que les écoles : « **créer des espaces cyclables pertinents, pas pour aller se promener le soir et le week-end mais pour les déplacements quotidiens ainsi que pour le travail** » ; « **infrastructure qui permette par exemple à nouveau l'utilisation du vélo pour se rendre à l'école (primaire et secondaire)** » ; « **trajets sécurisants et sécurisés pour piétons et cyclistes des villages vers les centres urbains, des villages entre eux et vers les écoles primaires et secondaires** ». En ce sens, des besoins en signalisation notamment sont évoqués : « **La mobilité douce, sa signalisation et son organisation sont vraiment un point faible dans cette commune, au moment de la mise en œuvre d'une réflexion sur celle-ci, une vraie campagne de mobilisation et de publicité devrait être mise en place... Il manque énormément de passages pour piétons à mon sens, de zones plus sécurisées pour les cyclistes et les PMR,...** »

Plusieurs réponses mettent également en avant la nécessité de coordination avec les communes voisines, de manière à développer des réseaux cohérents : « **création d'un maillage avec les communes avoisinantes** » ; « **assurer des liens au niveau du réseau de mobilité douce** ».

9-2-1 MOBILITÉ PIÉTONNE

Il existe un réseau assez développé de **promenades touristiques** pédestres, qui sont en grande partie balisées. Ce réseau n'est pas, à quelques exceptions près, adapté pour la **mobilité du quotidien**.

Or la **marche est un mode de déplacement quotidien**, et c'est surtout un mode de déplacement **universel**. L'accessibilité piétonne pour tous et donc primordiale, et une attention particulière doit être portée également **aux personnes à mobilité réduite**.

Pour rappel, les personnes à mobilité réduite désignent « *toute personne gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison de ses appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer. Plusieurs facteurs peuvent diminuer l'aisance à circuler : la cécité, la surdit , la grossesse, l'accident, les difficult s de compr hension de la langue ou simplement l'encroisement par l'utilisation d'un caddie, d'un landau, de colis, de bagage...* ». Or, le **vieillessement de la population** est un enjeu mis en  vidence d'ailleurs dans le Sch ma Provincial de D veloppement territorial (SPDT). Ainsi   l'horizon 2040, la province de Li ge comptabilisera 1,2 million d'habitants dont **300.000 personnes de plus de 65 ans**. Cela implique qu'il faut adapter l'offre de mobilit  pour une population vieillissante. Notamment en renfor ant l'accessibilit  aux espaces publics et ainsi en faciliter l'acc s aux seniors, mais  galement faciliter l'acc s aux transports en commun.

DANS LE CENTRE-VILLE

Le RAVeL dessert le centre-ville de Herve ainsi que Battice. Il s'agit d'un axe tr s important pour les d placements pi tons dans le centre-ville. De ce fait, les acc s au RAVeL ont fait l'objet de plusieurs am nagements qui permettent de faciliter les liaisons entre les principaux p les de d placements et cet axe structurant. Par exemple, un acc s pi ton, via un escalier, a r cemment  t  am nag  depuis le pont Malakoff (voir photo 1 ci-dessous). Cet acc s peut par exemple permettre aux  l ves de rejoindre via le RAVeL le Coll ge Royal Marie-Th r se qui se trouve quelques centaines de m tres plus loin. La passerelle du Fair-play permet  galement de traverser la N3 en toute s curit  depuis le RAVeL et de rejoindre la rue du Stade, ainsi que les principaux  quipements sportifs de la ville (photo 2). Un dernier exemple est l'escalier qui permet de rejoindre le Delhaize (rue de Noblehay, photo 3). Tous ces acc s permettent d'encourager les d placements pi tons utilitaires dans le centre-ville.



1



2



3

Photo 105 Liaisons avec le RAVeL dans le centre-ville de Herve
Source : Traject, août 2021

Des passages couverts permettent également, dans le centre-ville, de faciliter les déplacements piétons en empruntant des raccourcis piétons, protégés de la circulation automobile (voir photo ci-contre, rue d'Elvaux).

Dans le centre-ville, **les trottoirs sont globalement de bonne qualité**. Certains ont été équipés de bandes pododactiles qui les rendent accessibles (voir photo 5 ci-dessous), mais ce n'est pas le cas de tous. Il s'agit surtout des espaces publics récemment renouvelés autour de l'Eglise. **Les traversées piétonnes ne sont parfois pas facilitées**, comme c'est le cas sur la N3 en face de la Maison du Tourisme (voir photo 6 ci-dessous). A quelques endroits, l'espace pour les piétons est réduit au profit du stationnement, ce qui entrave les cheminements (voir photo 7 ci-dessous).



4



5



6



7

Photo 106 Aménagements piétons dans le centre-ville de Herve
Source : Traject, août 2021

Plus l'on s'éloigne du centre-ville, moins les trottoirs sont de bonne qualité. Les cheminements piétons ne sont pas sécurisés sur la N3 sur laquelle très peu voire aucun des trottoirs ne sont aménagés. Il existe seulement des accotements non stabilisés (voir photo 8 ci-dessous). Certains trottoirs existants sont encombrés, comme par exemple au niveau du giratoire à l'entrée de Herve (voir photo 9 ci-dessous).



8



9

Photo 107 Traversées le long de la N3
Source : Traject, août 2021

EN DEHORS DU CENTRE

Sur le territoire de Herve, et plus largement dans le pays de Herve, Il existe un réseau assez développé de **promenades touristiques** pédestres, qui sont en grande partie balisées. **Ce réseau n'est pas, à quelques exceptions près, adapté pour la mobilité du quotidien (scolaire, travail).** En effet, ils ne sont pas directs, et pas ou peu connectés aux polarités.

Il n'existe pas d'itinéraire spécifique, c'est-à-dire sécurisé, direct et confortable, pour relier les villages au centre de Herve et entre eux.

9-2-2 MOBILITÉ CYCLABLE

Herve a été identifié comme pôle dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie (SDCW), principalement du fait du passage du RAVeL sur la ligne 38, qui permet une liaison est-ouest. Une liaison nord-sud a été identifiée, pour relier le pôle de Verviers au sud, mais elle n'est pas aménagée. De fait, en matière de mobilité cyclable, seule la ligne 38 est véritablement aménagée, et les réseaux existants ont principalement une vocation touristique. Le projet Wallonie Cyclable va permettre à Herve de bénéficier de subventions afin de pouvoir, entre autres, développer la mobilité cyclable quotidienne, notamment depuis et vers les villages.

UN RÉSEAU EXISTANT À VOCATION PRINCIPALEMENT TOURISTIQUE

Comme cela a déjà été mentionné par ailleurs, **la commune est traversée d'est en ouest par le réseau RAVeL, dont la portion concernée est issue de la reconversion de l'ancienne ligne de chemin de fer.** À l'est, elle permet de rejoindre Liège, via Soumagne et Fléron, à l'ouest elle dessert notamment Thimistier-Clermont, en passant par Battice. Le réseau RAVeL a une vocation principalement touristique, ainsi il ne dessert pas les villages de Herve et n'est **pas forcément adapté pour des déplacements quotidiens/utilitaires intra-communaux, hormis entre Herve et Battice.** Il s'agit cependant d'un atout important pour la commune, qui peut constituer l'épine dorsale d'un réseau cyclable hervien, comme le faisait remarquer le GRACQ dans son memorandum pour la ville de Herve (2018) :

Actuellement, peu de gens font le pas de se déplacer à vélo au quotidien. Moyennant la poursuite de l'aménagement de l'assiette disponible, et moyennant une réglementation à mettre en place, cette épine dorsale qu'est la L38 pourrait être beaucoup plus fréquentée, notamment pour :

- Encourager la mobilité douce en général,
- Encourager la mobilité dans le cadre des déplacements scolaires, principalement au niveau des 3 écoles secondaires du CES : tant pour les étudiants venant de l'est (Battice,

Thimister-Clermont, Froidthier, Aubel...) que de l'ouest (Melen, Soumagne, Retinne, Fléron)¹².

Ainsi le GRACQ met également en évidence la **nécessité d'améliorer les accès à cette ligne 38 depuis les villages**. Des aménagements ont récemment été réalisés dans ce sens, avec notamment la création d'escaliers pour permettre l'accès piéton à la ligne 38 depuis le pont Malakoff. Cette liaison profitera particulièrement aux habitants du quartier et aux élèves de les établissements secondaires de Herve¹³.

De plus, l'éclairage de la ligne 38 fait l'objet de deux projets : un premier tronçon a été validé et va être mis en œuvre entre la maison du tourisme et l'entrée de l'école secondaire CPH. Un second projet a été rendu dans le cadre POLLEC pour le tronçon entre l'entrée du CPH et le fort de Battice.



RAVeL L38 à Battice
Source : Ville de Herve

La province de Liège développe depuis maintenant plusieurs années un réseau de points nœuds sur l'ensemble de son territoire. Le réseau RAVeL est la colonne vertébrale de ce réseau points-nœuds. Ainsi le Pays de Herve dispose aujourd'hui de son réseau points-nœuds, balisé et cartographié, mais pas spécialement aménagé dans son intégralité. Ce réseau est principalement destiné à un usage « loisirs » et touristique, avec des circuits thématiques (gastronomique par exemple), mais aménagé il pourrait servir aux trajets du quotidien et notamment à desservir le nord de la commune comme le montre la carte ci-dessous. Il est également prévu de développer le réseau au sud, vers Soumagne puis Olne, Trooz...



¹² Memorandum, GRACQ, 2018

¹³ https://www.lavenir.net/cnt/dmf20201209_01536077/des-escaliers-pour-les-eleves

Réseaux cyclables en province de Liège (RAVeL et points-nœuds)

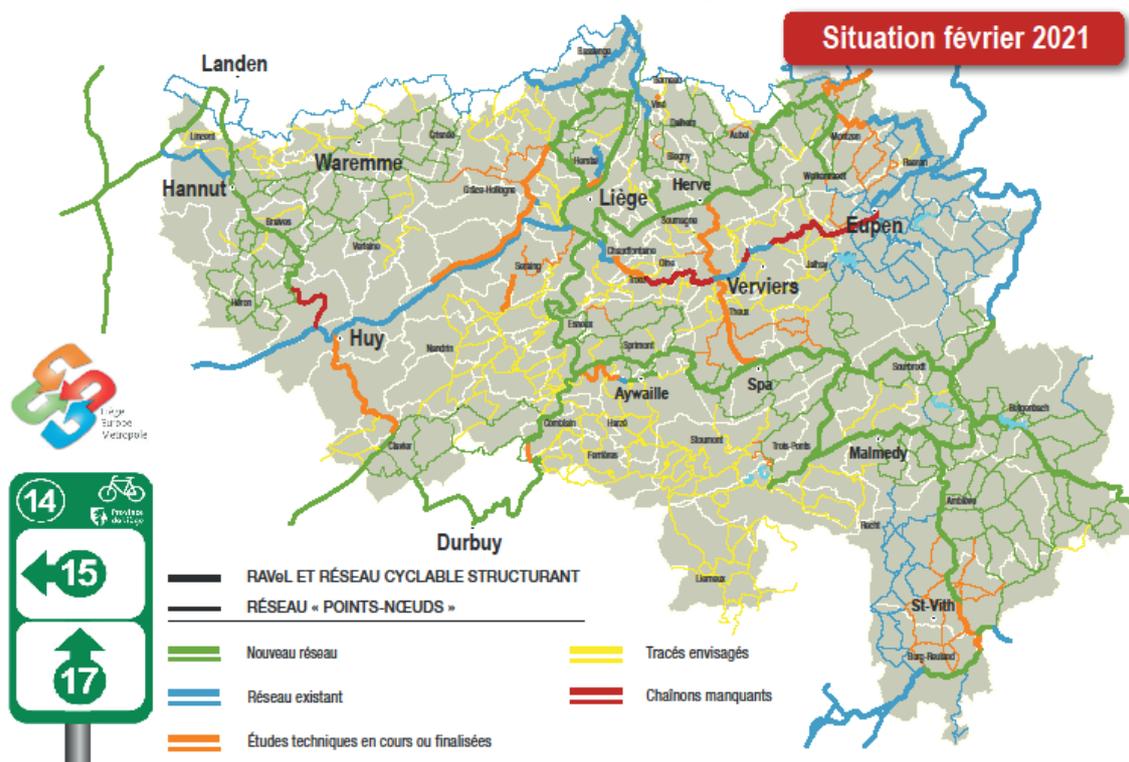


Figure 104 : Réseaux cyclables en province de Liège
Source : Liège Tourisme

UNE MOBILITÉ CYCLABLE QUOTIDIENNE PEU DÉVELOPPÉE, MAIS DES PROJETS EN COURS ET À VENIR

Du fait de la vocation principalement touristique du réseau cyclable sur le territoire de Herve, **les principaux pôles de déplacements sur la commune ne sont que très peu reliés entre eux par des aménagements cyclables**. Ces points de convergence sont des écoles, des équipements de service public, des infrastructures sportives ou culturelles... Le manque d'aménagements ne permet ainsi pas aux herviens de se déplacer de manière quotidienne et pour des besoins utilitaires en toute sécurité.

En effet, en ce qui concerne les aménagements existants, il existe dans le centre quelques sens uniques limités (SUL, photo 1) ainsi qu'une zone d'attente pour les vélos récemment aménagée au carrefour du Château d'eau (voir photo 2). Il existe également quelques bandes cyclables suggérées (BCS), qui permettent de relier certains villages depuis le centre de Herve, mais ces dernières n'ont pas été entretenues et sont obsolètes (voir photo 3). Certaines voiries ont été identifiées comme des liaisons cyclables du fait du faible trafic qui les caractérise, mais elles ne sont pas spécifiquement aménagées.

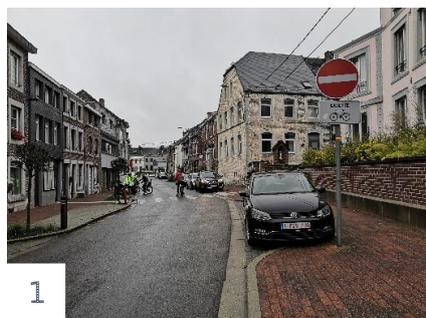


Photo 108 Aménagements cyclables à Herve
Source : Traject, août 2021

En matière de sécurité, la N3, axe structurant qui traverse notamment le centre de Herve, a été identifiée comme un point noir dans les réponses au questionnaire transmis (22 références dans les réponses). Une partie de la N3 est couverte par une piste cyclable, mais cette dernière n'est pas reliée au reste du réseau, et le revêtement n'est pas optimal (voir photo ci-contre).

Les abords des établissements scolaires ont également été identifiés dans le questionnaire comme des zones à enjeux. En effet, ils ne sont pas particulièrement aménagés en faveur de la mobilité cyclable.



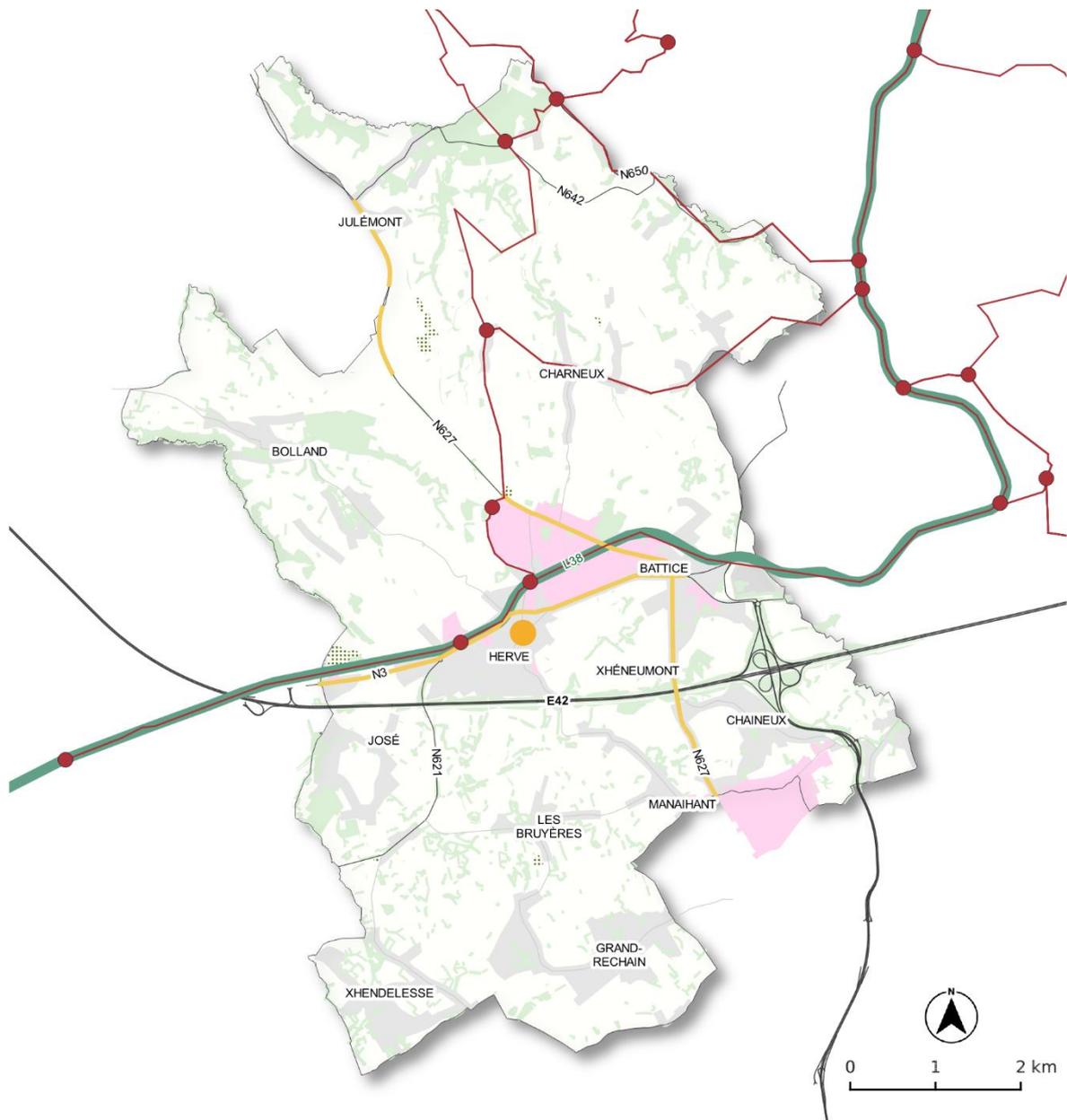
Pour rappel, la Région wallonne a lancé en 2020 un appel à projet « Communes pilotes Wallonie cyclable ». 116 communes ont été sélectionnées avec l'objectif de développer la pratique du vélo sur leurs territoires. **La ville de Herve a été sélectionnée comme commune pilote Wallonie cyclable par la Région, et recevra donc une subvention de 500.000 euros afin d'améliorer son offre cyclable.** Cette subvention va permettre à la ville de développer de nouveaux projets pour son réseau cyclable. L'objectif suivant a été identifié, et rejoint les constats faits par ailleurs :

Par exemple, il est prévu d'aménager une liaison entre le RAVeL et le centre sportif de Herve. Il est également prévu de développer les aménagements aux abords des écoles communales et secondaires.

De plus, **le GAL du Pays de Herve travaille à la conception d'un réseau cyclable supra-communal** à vocation utilitaire. Ces liaisons-clés définies comme d'intérêt supra-communal seront :

- Welkenraedt – Plenesses – Chaineux
- Plenesses – Dison
- Limbourg – Plenesses
- Moresnet – La Calamine
- Olne – Herve
- Olne – Fléron

En ce qui concerne les infrastructures de stationnement vélo, elles sont peu nombreuses et inégalement réparties sur le territoire communal. De fait elles se situent principalement dans le centre de Herve et aux abords des équipements publics. Ainsi il existe un espace de stationnement au centre sportif de Herve, des arceaux à vélo à proximité du centre administratif, mais aussi à la Maison du Tourisme. Les villages ne sont pour le moment pas équipés d'infrastructures de stationnement, mais il est prévu dans le cadre du projet Wallonie Cyclable, d'installer des arceaux à vélo à proximité des différents lieux de vie dans les villages, mais aussi devant les commerces de Herve et Battice, ainsi qu'aux abords des établissements scolaires.



LÉGENDE

RAVeL

Schéma directeur cyclable

● Pôle

Liaisons entre pôles

— Voirie régionale complémentaire à haut potentiel cyclable

Réseau points-nœuds du Pays de Herve

● Points-nœuds

— Réseau

Figure 105 : Réseau cyclable

Source : SPW, Pays de Herve | Fond de plan : OSM | Réalisation : Traject, avril 2021

9-3 TRANSPORTS PUBLICS

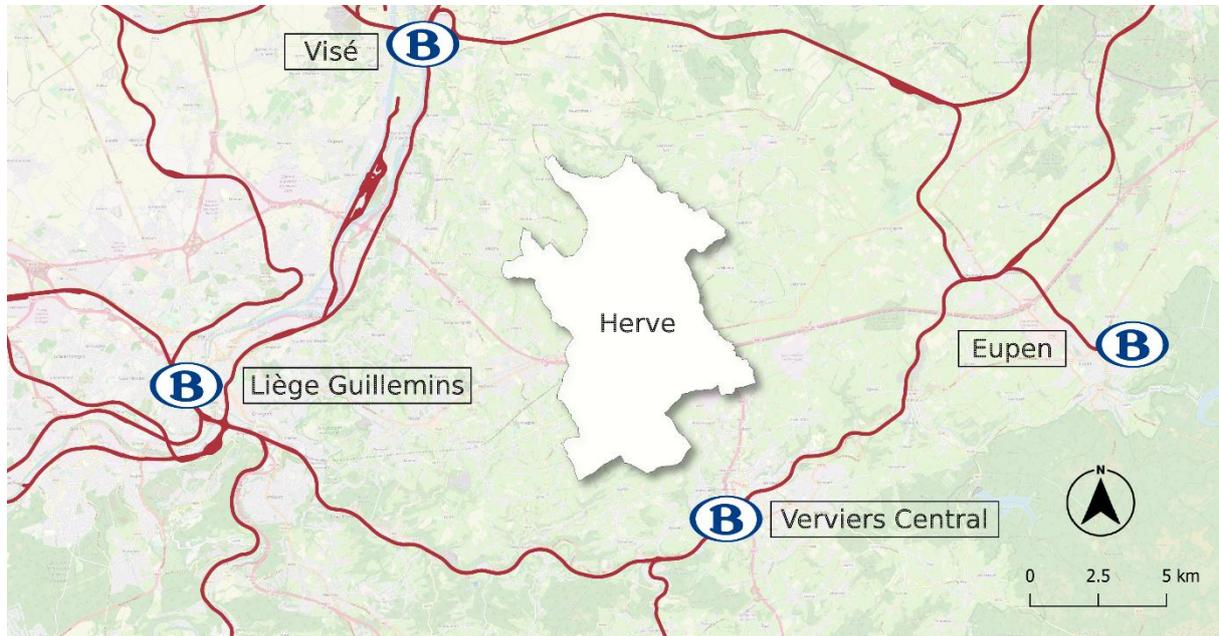
En 2017, la Wallonie a adopté la **vision FAST 2030**, afin de mettre en place un système de mobilité qui garantit à tous la **fluidité**, l'**accessibilité**, la **sécurité** et la **santé** via un **transfert des parts modales**. Ces objectifs ont pour but de garantir l'accessibilité aux biens et aux services, tout en réduisant le nombre de kilomètres embouteillés et le nombre d'accidents dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre issus du secteur des transports, grâce au modèle de la multimodalité.

9-3-1 TRANSPORT FERROVIAIRE

La ville de Herve n'est pas directement desservie par le transport ferroviaire, puisqu'aucune gare ne se trouve sur le territoire communal. L'ancienne voie de chemin de fer qui traversait Herve a été convertie en RAVeL (la ligne 38).

Les gares les plus proches sont les gares de Verviers, située à une dizaine de kilomètres (15min en voiture en moyenne), et Liège, située à une vingtaine de kilomètres (30min en voiture en moyenne). Ces deux gares sont également accessibles en transport en commun voire à vélo :

- La gare de Verviers est accessible via la ligne 138 (20' depuis le centre-ville de Herve) ou à vélo classique en 40', et en assistance électrique en une trentaine de minutes. Elle est connectée à Liège en une quinzaine de minutes, mais aussi à Bruxelles en 1h30. Un train circule toutes les 20' en moyenne.
- La gare de Liège-Guillemins est accessible via la ligne 138 également, en une heure environ, soit le même temps qu'en vélo (via le RAVeL 38), soit un temps de trajet deux fois plus long qu'en voiture. La ligne 138 n'est donc vraisemblablement pas un mode de transport compétitif pour se rendre à la gare de Liège.



LEGENDE

- Réseau SNCB
- B** Gares principales

Figure 106 : Réseau SNCB

Source : SPW, SNCB | Fond de plan : OSM | Réalisation : Traject, avril 2021

9-3-2 RÉSEAU TEC

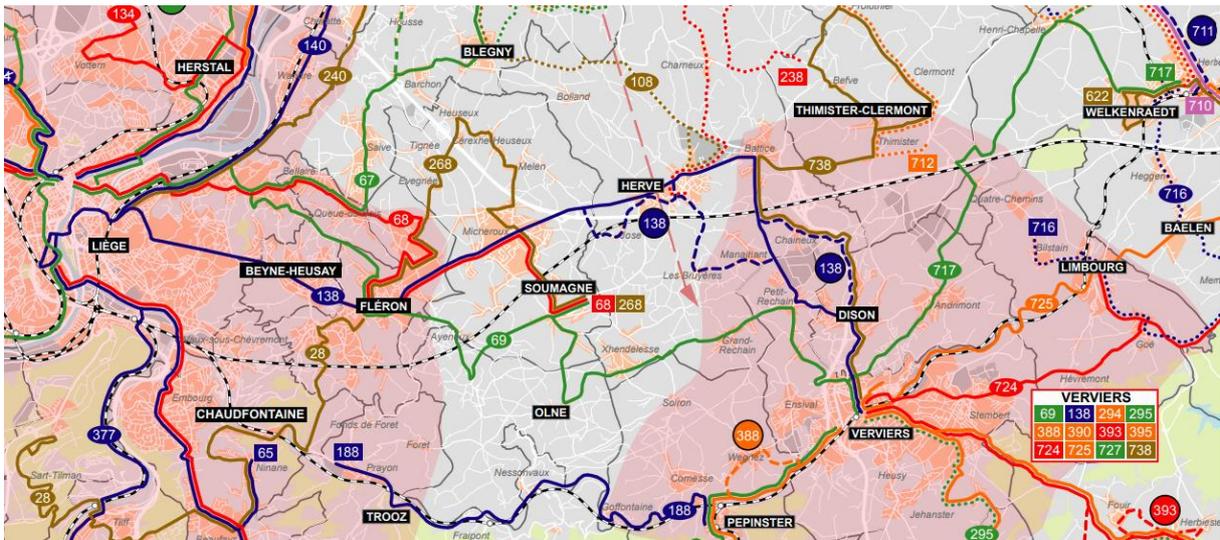


Figure 107 : Extrait de la carte réseau TEC de la province de Liège

Source : Infotec

TROIS PRINCIPALES LIGNES DESSERVENT LA COMMUNE DE HERVE

- **Ligne 138** – Liège – Fléron – Herve – Battice – Verviers

La ligne relie le centre-ville de Herve à Verviers en une vingtaine de minutes, et à Liège en plus ou moins une heure. Le bus circule environ toutes les 20 minutes quel que soit le sens de circulation, ce qui en fait une offre intéressante et structurante du réseau.

La 138 est une ligne interurbaine et fait partie du projet de restructuration du réseau urbain de Liège avec l'arrivée du tram dans la ville. Cette restructuration a pour objectif d'améliorer l'efficacité du réseau notamment en permettant l'augmentation de la fréquence quotidienne des transports en commun, mais aussi d'améliorer la desserte du réseau en couvrant une plus grande partie du territoire notamment, mais aussi en réduisant le nombre de variantes des lignes de bus. Ainsi, la ligne sera connectée avec le réseau BHNS à Fléron (ligne 10), ce qui lui permettra de devenir plus compétitive.

- **Ligne 738** – Verviers – Battice – Thimister – Aubel

La ligne circule à minima une fois par heure quel que soit le sens de circulation. Elle permet de relier le village de Battice à Aubel en une vingtaine de minutes et à Verviers en une vingtaine de minutes également. Sa fréquence de passage est trop faible pour être une offre structurante.

- **Ligne 702** – Stembert – Place Verte – Harmonie – Dison – Rechain

La ligne circule toutes les 20 minutes environ. Le 702 relie Verviers et Grand-Rechain en une trentaine de minutes, ce qui fait de la ligne une offre structurante.

QUELQUES LIGNES SECONDAIRES DESSERVENT ÉGALEMENT LA VILLE

- **Ligne 67** – Liège – Jupille – Barchon – Dalhem – Visé
- **Ligne 68** – Liège – Jupille – Retinne – Fléron – Soumagne
- **Ligne 69** – Liège – Jupille – Fléron – Soumagne – Verviers
- **E21** – Verviers – Malmédy (EXPRESS)
- **Ligne 268** – Fléron – Cerexhe – Heuseux – Soumagne
- **Ligne 288** – Verviers – Wegnez – Pepinster – Soiron
- **Ligne 702** – Stembert – Place Verte – Harmonie – Dison – Rechain
- **Ligne 712** – Thimister – Aubel – Welkenraedt

SIX LIGNES SCOLAIRES DESSERVENT LES ÉTABLISSEMENTS DE HERVE

Comme mentionné précédemment, ces lignes circulent uniquement sur les périodes scolaires et sont réservées au public scolaire.

- **Ligne 238** – Charneux – Herve
- **Ligne 106** – Grand-Rechain – Nessonvaux – Ayeneux – Olne – Soumagne – Herve (pas de liaison directe entre Grand-Rechain et Herve car temps de trajet très long, très peu utilisé)
- **Ligne 107** – Housse – Barchon – Tignée – Cerexhe – Melen – Herve
- **Ligne 108** – Mortroux – Julémont – Mortier – Trembleur – Blegny – Herve
- **Ligne 109** – Saive – QDP – Retinne – Micheroux – Herve
- **Ligne 110** – Barchon – Blegny – Bolland – Herve

UN MANQUE DE COMPÉTITIVITÉ DES LIGNES

La plupart des lignes qui desservent Herve passent dans le centre-ville, à l'exception de la ligne 702 et des variantes. Ces lignes desservent les principaux pôles voisins, Liège et Verviers. Or, les fréquences de passage sont assez faibles, et les temps de parcours plutôt long, ce qui fait qu'elles n'apparaissent pas comme réellement compétitives par rapport à la voiture notamment. Par exemple, avec la ligne 138, il faut compter 40 minutes pour rejoindre Liège au lieu d'une vingtaine de minutes en voiture (en temps normal).

Le village de Grand-Rechain ne bénéficie pas d'une ligne directe vers Herve, la ligne 106 faisant le détour par Nessonvaux, Olne et Soumagne. Ce qui est un manquement souligné lors des consultations de la CCATm et de l'administration communale.

Des lignes que l'on peut qualifier de « secondaires » desservent également la ville, notamment l'extrême Nord et l'extrême Sud du territoire communal. On peut également noter qu'une ligne express circule sur le territoire communal depuis octobre 2020, la E21, entre Malmedy et Verviers, et dessert Chaineux. Cette ligne, ainsi que toutes les lignes express du réseau, dessert un arrêt par commune.

De plus, les itinéraires bis ou variantes sont compliqués à comprendre ainsi que leurs horaires.

En revanche, les lignes scolaires apparaissent plus performantes. En effet, elles semblent répondre aux besoins de mobilités des élèves scolarisés à Herve et habitant aux alentours et vice-versa.

	Lignes	Nombre d'arrêts
Herve	138 - 738 -238 - 106 - 107 - 108 - 109 - 110	18
Battice	138 - 738	7
Boland	108 - 110	5
Julémont	67 - 108	1
Chaineux	138 - 738 - E21	6
Charneux	238	15
Xhendelesse	69 - 106	7
Grand-Rechain	69 - 106 - 702	8
Bruyères	138 - 106	3
José	138 - 107	3
Manaihan	138	2

Légende : Lignes principales - Lignes scolaires - Lignes secondaires

Tableau 52 : Recensement des lignes de bus et arrêts par entité (principales)

Source : Infotec, consulté en avril 2021

DES ARRÊTS STRUCTURANTS DANS LE CENTRE-VILLE

Selon la définition donnée par la CPDT dans le vademecum « *Promouvoir l'intermodalité au quotidien. Les pôles d'échanges en Wallonie*¹⁴ » (2019), à savoir d'avoir une offre minimum de 30 passages de bus par jour en période de vacances scolaires et une fréquentation d'au minimum 100 montées par jour, toutes lignes confondues », Herve compte **deux arrêts structurants**, localisés dans le centre-ville :

- **Herve Nazareth** (dans les deux sens de circulation) : comptabilise plus de 330 montées en moyenne par jour ;
- **Herve – Ecole Moyenne** (dans les deux sens de circulation) : comptabilise plus de 115 montées en moyenne par jour.

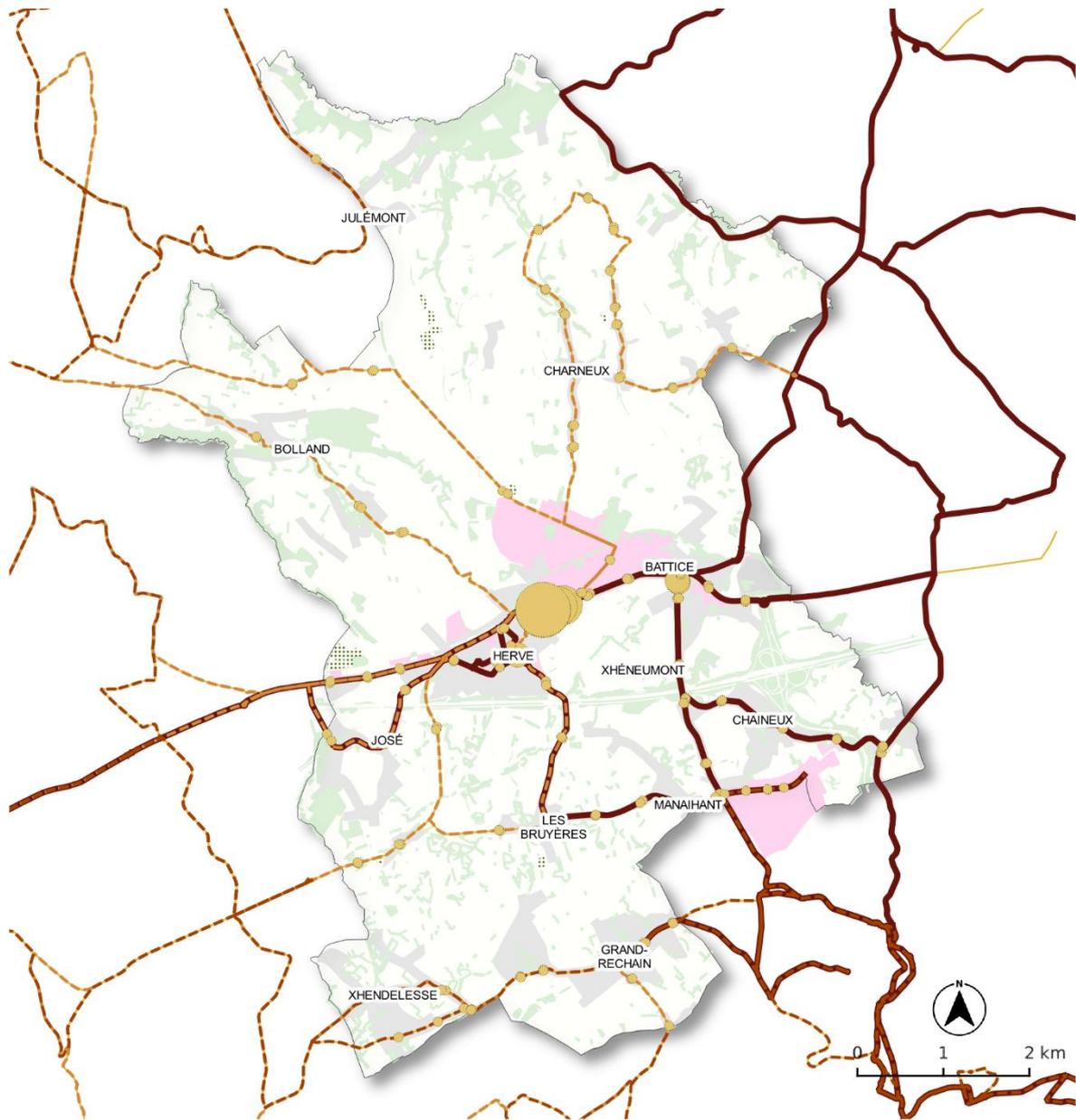
Nom de l'arrêt	Nombre de lignes	Nombre de montées en moyenne du lundi au vendredi	Nombre de montées en moyenne le week-end
Herve-Nazareth vers Liège	5	342	6
Herve-Nazareth vers Verviers	3	332	17
Herve-Ecole Moyenne vers Liège	5	165	4
Herve-Ecole Moyenne vers Verviers	4	114	6

Tableau 53 : Fréquentation des arrêts structurants de Herve

Source : SPW, TEC

Ces derniers chiffres mettent en avant l'importance du motif scolaire dans les déplacements en transport en commun. Dans le questionnaire précédemment cité, les habitants souhaitent également développer le réseau « classique » entre les différentes entités villageoises. De plus, certains pointent du doigt la nécessité d'avoir des liaisons plus efficaces avec les pôles voisins.

¹⁴ Références : « Promouvoir l'intermodalité au quotidien. Les pôles d'échanges en Wallonie ». Conférence Permanente du Développement Territorial. Direction : B. BIANCHET. 80p. 2019



LÉGENDE

- Lignes principales
- Lignes secondaires
- Lignes scolaires

Fréquentation des arrêts de bus

- 0 - 50
- 50 - 100
- 100 - 200
- + 200 (max 342)

Figure 108 : Réseau de transport en commun
 Source : SPW, TEC | Fond de plan : OSM | Réalisation : Traject, avril 2021

9-4 CIRCULATION AUTOMOBILE

La bonne connexion de Herve avec le réseau routier et autoroutier est citée à plusieurs reprises comme un atout pour la commune par les membres de la CCATM. Sa situation, au carrefour de plusieurs grands axes de communication stratégiques dans l'Euregio, est en effet considérée comme très avantageuse, pour des raisons économiques mais aussi touristiques.

Cependant, le trafic important sur ces axes routiers est également souvent cité comme une menace pour le territoire. La N3 tout particulièrement fait l'objet de nombreuses inquiétudes, tant en matière de saturation que de sécurité.

UNE TRÈS BONNE ACCESSIBILITÉ AUTOMOBILE

La Ville de Herve est traversée par l'autoroute E42, qui est ensuite connectée à l'E40, qui permet de relier directement Bruxelles à l'ouest. L'échangeur de Battice situé sur le territoire communal rend la Ville de Herve très accessible via ce réseau autoroutier.

La commune est également connectée aux pôles voisins via le réseau régional, et notamment la N3. Cette dernière permet de relier à l'ouest Soumagne puis Liège et à l'est Thimister-Clermont puis la frontière allemande. Il s'agit d'un axe très important sur la commune.

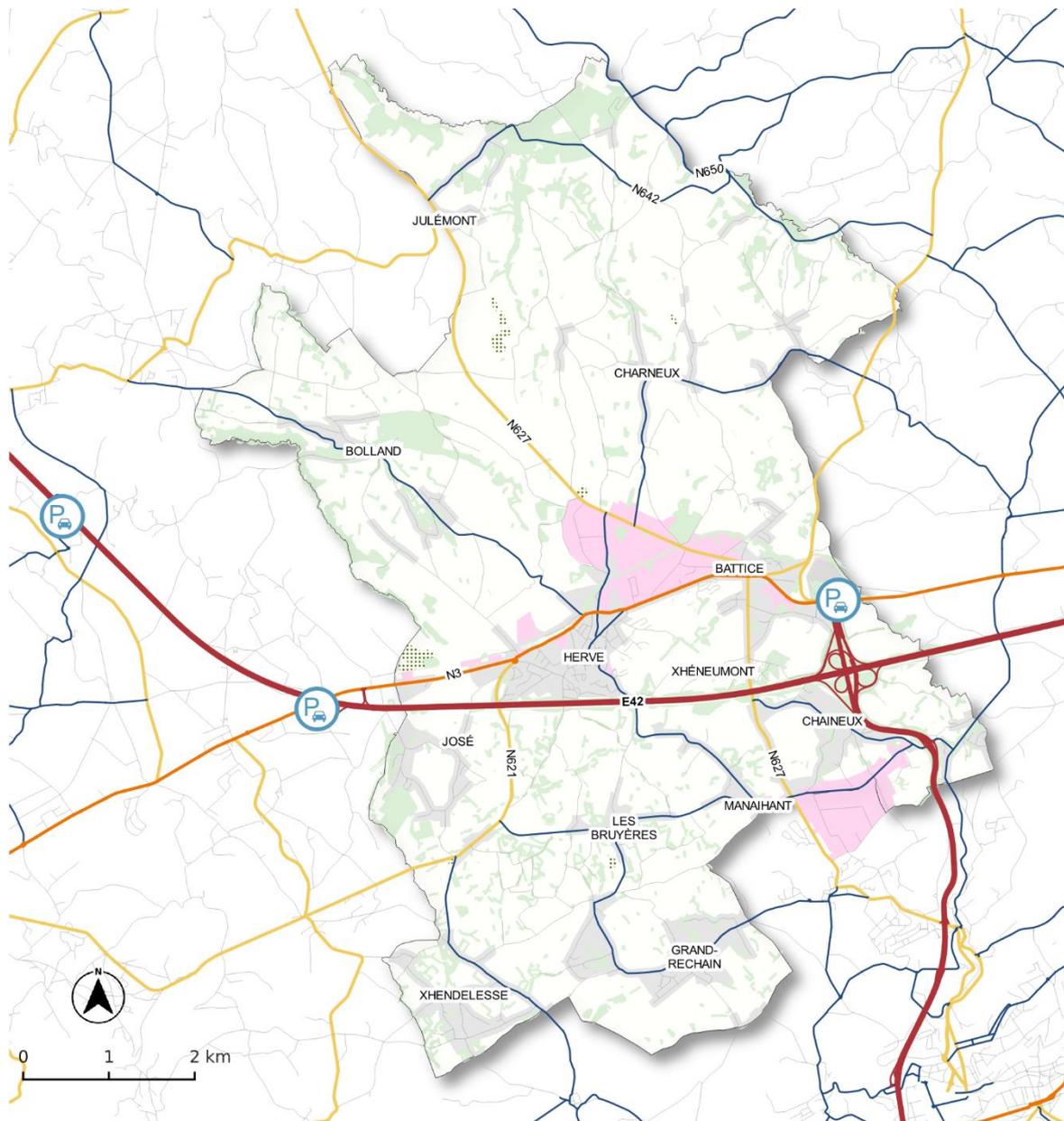
Les autres routes régionales, comme la N627, N648 ou encore la N621 permettent également de relier les autres communes voisines, comme Aubel, Visé mais aussi Verviers et Pepinster.

Un réseau de liaison locale vient compléter le maillage, et permet de desservir les différents villages situés sur le territoire communal.

L'organisation du réseau routier est visible sur la carte ci-dessous.

Les parkings de covoiturage sont également repris sur la carte. Il apparaît que ces derniers ont une situation très stratégique, aux abords directs des grands axes (E40 et N3), en entrée et sortie d'agglomération.

Aucun comptage routier récent ne permet d'objectiver la fréquentation du réseau. En effet, pour les besoins de cette étude, les services de la SPW Mobilité Infrastructures – direction des Infrastructures Locales ont été contactés mais ne disposent pas de données actualisées. Cependant, comme cela a déjà été mentionné par le retour des habitants et membres de la CCATM tout comme pour la visite de terrain, le trafic est intense sur le réseau routier régional, et plus particulièrement sur la N3.



LÉGENDE

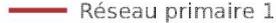
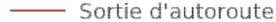
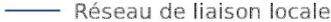
- | | | | | | |
|---|--------------------|--|--|---|----------------------|
|  | Réseau primaire 1 |  | Réseau secondaire |  | Aires de covoiturage |
|  | Sortie d'autoroute |  | Réseau de liaison locale | | |
|  | Réseau primaire 2 |  | Réseau de desserte et de collecte locale | | |

Figure 109 : Réseau routier

Source : SPW, OSM | Fond de plan : OSM | Réalisation : Traject, avril 2021

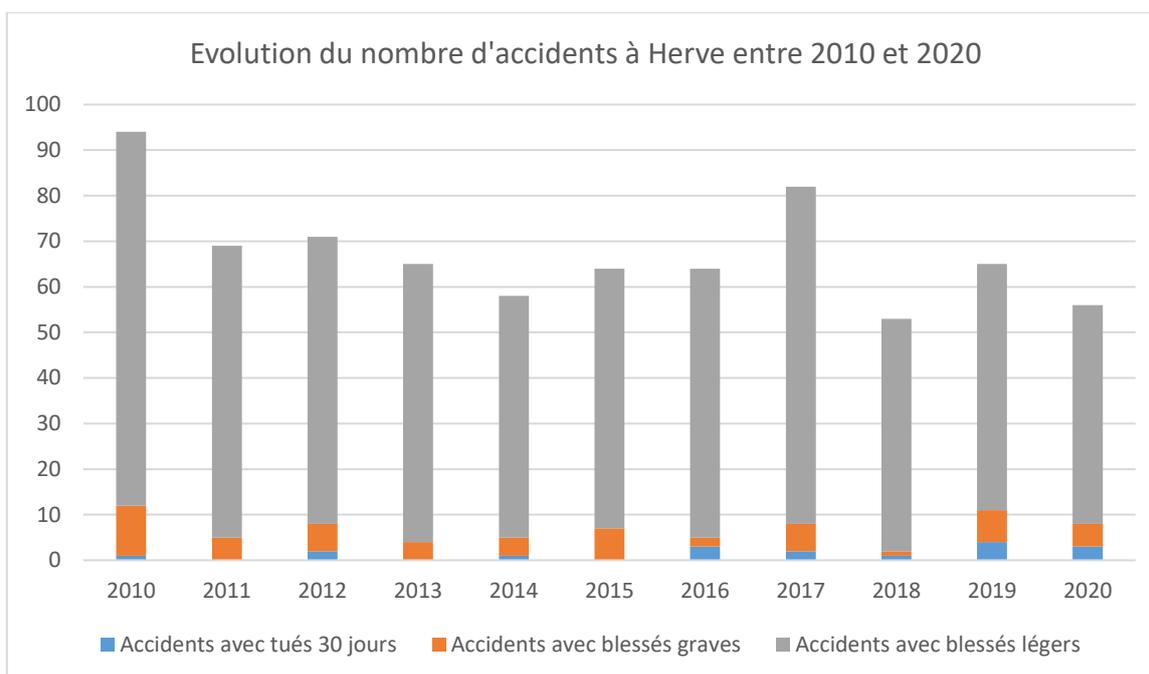


Figure 110 : Evolution du nombre d'accidents à Herve entre 2010 et 2020

Source : Statbel, 2020

L'intensité du trafic entraîne des nuisances (bruit, pollution,...) parmi lesquelles un sentiment d'insécurité liée à l'accidentologie. Le graphique ci-dessus illustre l'évolution du nombre d'accidents à Herve entre 2010 et 2020. Le constat est que la tendance est globalement à la baisse. **En 10 ans, le nombre d'accidents a diminué de 40%**. Néanmoins, tout accident reste un accident de trop. Il est alors important de comprendre ce qui, des comportements et/ou de la configuration de l'infrastructure, a été déterminant.

Sur la carte ci-dessous sont localisés les accidents corporels recensés sur le territoire communal de Herve entre 2016 et 2020 (données SPW-DDDSAV et Police fédérale). Il est important de noter **que la majorité des accidents ont eu lieu quasi exclusivement sur des routes régionales, et plus particulièrement l'autoroute E40 et la N3, ainsi que la N627** dans une moindre mesure. Cette carte est à interpréter avec précautions, au regard notamment des multiples causes d'accidents ou parce que certains points noirs (notamment des carrefours) ont pu être reconfigurés depuis 2016.

En effet, sur les principales causes d'accidents, les données nationales analysées dans le rapport statistique 2020 sur les accidents de 2019, nous apprennent qu'en Wallonie :

- les accidents surviennent majoritairement **sur des routes à 50 km/h** puis, dans une moindre mesure, **sur des routes à 90 km/h**. Sur ce point, il est important de noter que la répartition des accidents selon le régime de vitesse est bien entendu liée à la longueur du réseau routier pour chaque région et pour chaque régime de vitesse.
- des accidents qui ont majoritairement lieu sur **les autoroutes et hors agglomération** ;
- les accidents impliquant des véhicules motorisés surviennent majoritairement **en intersection**.

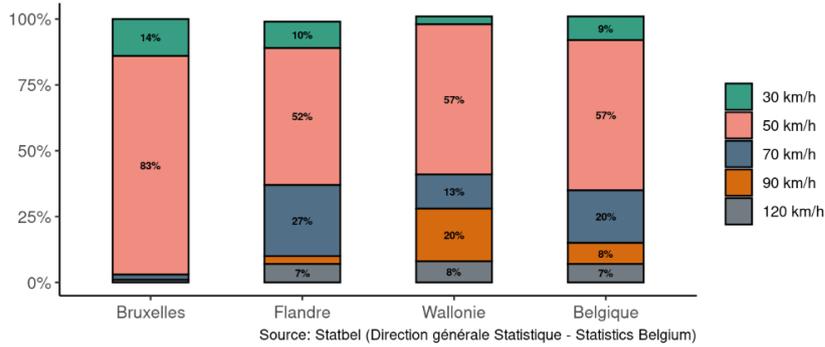


Figure 111 : Répartition du nombre d'accidents selon les différents régimes de vitesse, par région
Source : Statbel, 2019, cité par VIAS, 2020

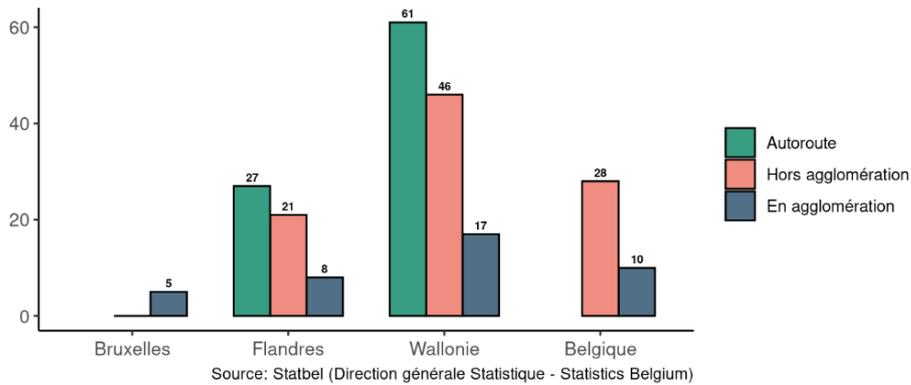


Figure 112 : Gravité des accidents, par type de route, par région
Source : Statbel, 2019, cité par VIAS, 2020

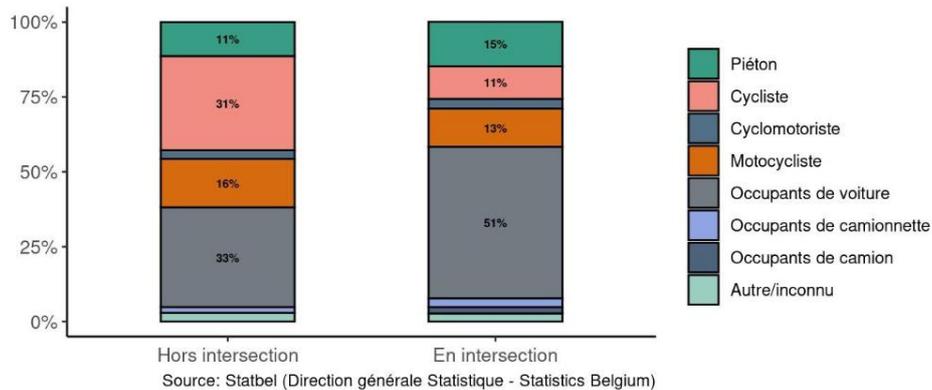


Figure X : répartition du nombre de décédés 30 jours selon les différents type d'utilisateurs de la route, en distinguant les accidents survenus en carrefours et en dehors des carrefours
Source : Statbel, 2019, cité par VIAS, 2020

Ces éléments sont pertinents à transposer au contexte de Herve. La vitesse étant une cause d'accidentologie importante, **les régimes de vitesse appliqués sur les routes du territoire communal méritent une attention particulière**. En ce sens, la localisation des panneaux indiquant la limite de vitesse mais aussi les entrées d'agglomération est très importante. A titre d'exemple, **l'entrée de Herve au niveau du rond-point d'Outre-cour n'est pas assez marquée**. Il est autorisé de circuler à 70 km/h et ce alors même que la portion de route se trouve encore en agglomération (cf. photo ci-dessous), avec des commerces structurants (pharmacie) et/ou des habitations de rangée.

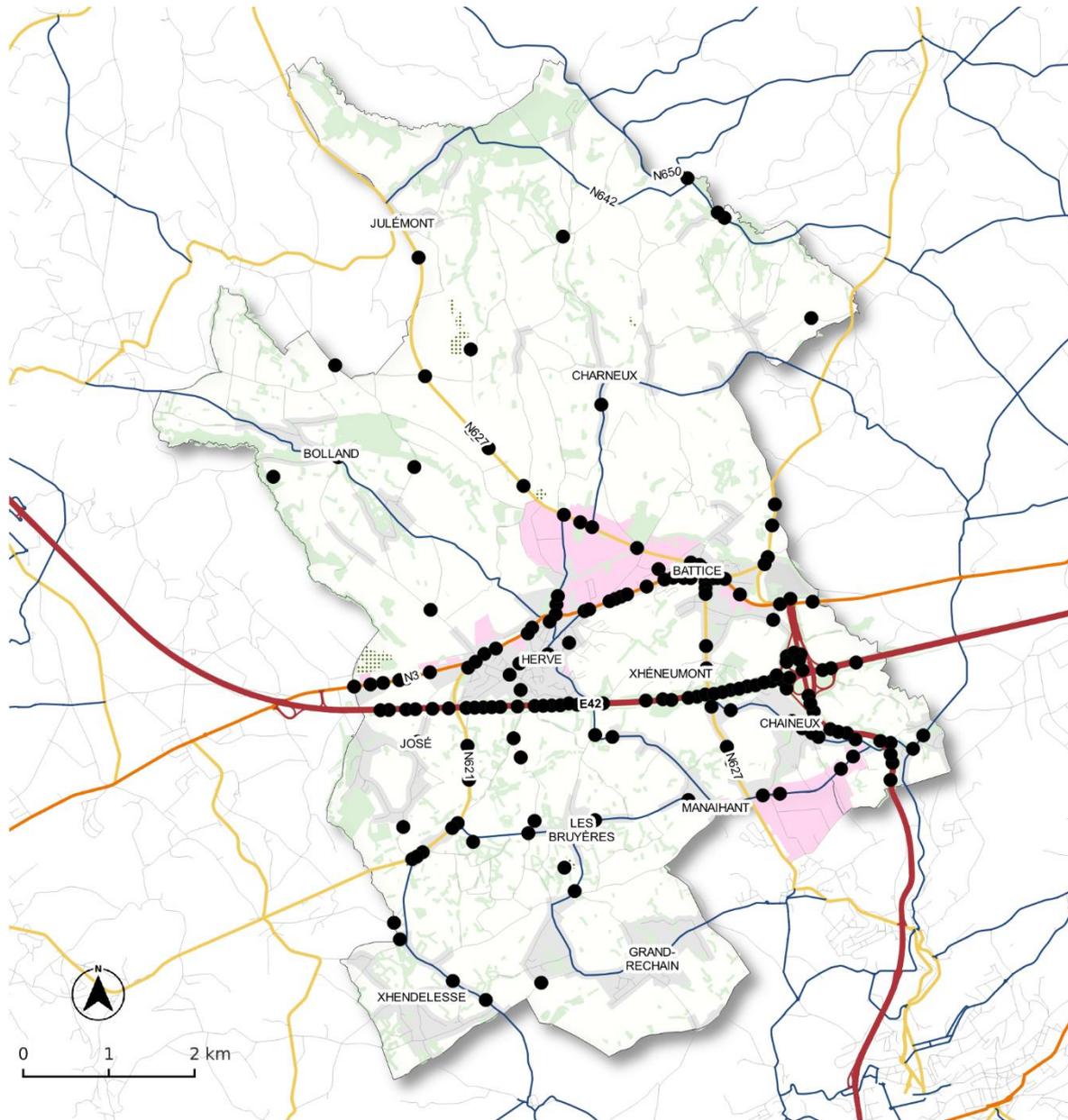
De manière générale, peu « d'effets de porte » sont aménagés à Herve. Cet aménagement contribue à améliorer la lisibilité des entrées d'agglomération et/ou des zones bâties et est nécessaire pour inciter les véhicules à ralentir aux abords des habitations et équipements attirant du public (écoles, commerces,...) et/ou à donner plus de place aux autres modes (piétons et deux-roues).



Photo 109 Sortie de Herve
Source : Traject, août 2021

DES PROJETS POUR AMÉLIORER LA TRAVERSÉE DU CENTRE DE HERVE

L'aménagement de la N3, dans la traversée urbaine de Herve et le tronçon Outre-Cour (aménagement cyclo-piétons inclus) et de la N627 (traversée de Julémont), ont été retenus dans le Plan Infrastructures 2019-2024. Le réaménagement de la traversée de Julémont devait être prochainement, celui de la N3 doit encore être planifié.



LÉGENDE

- Réseau primaire 1
- Réseau primaire 2
- Réseau secondaire
- Réseau de liaison locale
- Réseau de desserte et de collecte locale
- Accident corporel

Figure 113 : Accidents corporels recensés sur le territoire communal de Herve entre 2016 et 2020
 Source : SPW – DDDSAV – Police fédérale – Direction de l’information policière opérationnelle – Service Données de gestion (CGOP/B) | Fond de plan : OSM | Réalisation : Traject, avril 2021

9-5 CIRCULATION DES POIDS LOURDS

La Ville de Herve compte deux parcs d'activités industriels importants (Battice & Chaîneux), qui génèrent de ce fait un trafic quotidien de poids lourds.

Les membres de la CCATM ont cité les enjeux liés à la circulation des poids lourds sur le territoire communal. Il est par exemple mentionné la suggestion suivante : « Créer un itinéraire bis pour les poids lourds pour empêcher qu'ils passent dans les villages ». Une autre remarque permet d'appuyer ce point : « Eviter de transformer des routes communales en autoroute de camions, comme par exemple la rue de la grotte, dont les dégâts sont à charge de la commune ».

Faute de données de comptages récentes pouvant être communiquées par le SPW – Mobilité Infrastructures, il est difficile d'objectiver les charges de trafic de poids lourds sur le territoire. Seules les données VIAPASS transmises permettent d'avoir une évaluation pour la N3. Pour plus d'informations quant à la provenance et l'utilisation de ces données, il est possible de se référer aux explications données au début de ce chapitre.

La carte ci-après représente donc le trafic journalier moyen de poids lourds (de plus de 3,5 tonnes) sur la N3 en 2017. L'analyse de cette carte permet **d'observer un trafic plus important sur le tronçon localisé entre la sortie de l'autoroute (rond-point des vaches) et la N627**. Bien que les statistiques ne soient actuellement pas disponibles pour l'objectiver, on peut donc supposer que le trafic poursuit au nord sur la route de Maëstricht (N627), en lien avec le parc d'activités de Battice voire même au-delà, vers les Pays-Bas (Eijsden et Maastricht). Or, il est important de noter la **présence de nombreux établissements scolaires à proximité plus ou moins directe de ces axes très fréquentés par le charroi lourd** : École communale de Battice sur la N627 ou encore l'Institut et le Collège de la Providence bordant la N3.



Figure 114 : Trafic de poids lourds sur la N3
Source : VIAPASS, octobre-novembre 2017

Ainsi, d'après ces données, ce sont en moyenne 172 poids lourds qui circulaient sur la N3 chaque heure, ce qui représente un ordre de grandeur de près de **3 poids lourds par minute**. Un **niveau de fréquentation important pour un axe qui structure la commune**.

Une analyse de l'évolution du trafic au cours de la journée permet de constater un pic du trafic à l'heure de pointe du matin notamment, entre 8h et 9h. Or, ces horaires correspondent également aux horaires scolaires, ce qui interroge en termes de nuisances et d'impacts (sécurité, bruit, pollution,...). Il est également important de noter que les poids lourds commencent à circuler très tôt, aux alentours de 3h du matin et que le niveau de circulation, même s'il décroît, reste relativement important tout au long de l'après-midi.

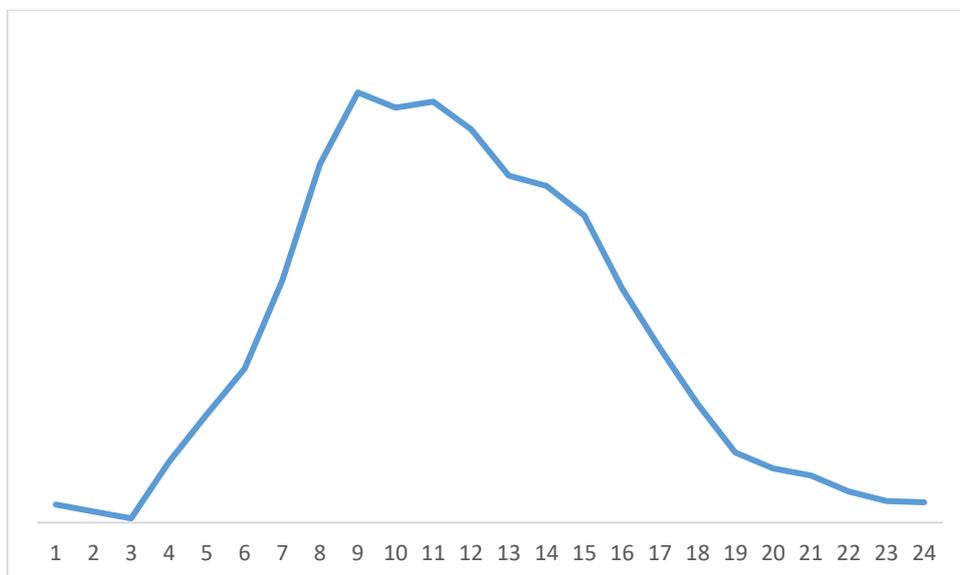


Figure X : Evolution du trafic de poids lourds sur la N3 au cours d'un jour ouvrable
Source : VIAPASS, octobre-novembre 2017



Photo 110 Camion sur la N3
Date de prise de vue : 16/12/2021

9-6 STATIONNEMENT

GESTION DU STATIONNEMENT DANS LE CENTRE-VILLE

Le stationnement dans le centre-ville est en partie géré par une zone bleue. Il s'agit du niveau minimum de la gestion du stationnement, qui permet de favoriser la rotation et d'éviter les voitures ventouses. Cette gestion n'est efficace que si elle est contrôlée, or la Ville de Herve a choisi de confier le contrôle de son stationnement à un organisme spécialisé, ce qui s'avère efficace en termes de rotation (et donc d'offre de places disponibles), comme cela a été constaté à Battice notamment sur la Place du Marché :

« Le stationnement dans certaines zones de la commune, plus commerciales, est géré par une zone bleue, à savoir la place du Marché, le début de la rue de Herve et la rue du centre à Battice; Potièrue, place de l'Hôtel de Ville, rue Neuve, Outrecour (parking du rond-point), place du Château d'Eau et place Marie-Thérèse.

Le stationnement en zone bleue est soumis à l'utilisation du disque de stationnement européen du lundi au vendredi de 9h à 18h. La durée maximale du stationnement est de deux heures¹⁵. »

Les réponses au questionnaire transmis révèlent néanmoins des problématiques de stationnement dans le centre-ville de Herve.

Il existe plusieurs poches de stationnement dans le centre-ville de Herve. Certaines sont en zone bleue, comme c'est le cas du parking du centre administratif mais les autres ne sont pas contrôlées donc non régulées.



Photo 111 Poches de stationnement à Battice et Herve

Source : Traject, août 2021

DES ENJEUX D'ACCESSIBILITÉ DANS LE CENTRE-VILLE

La gestion du stationnement est un enjeu très important dans le centre de Herve. Actuellement, **le stationnement en voirie dans le centre de Herve est omniprésent (visuellement, spatialement)**, au détriment des autres modes (et de la qualité des espaces publics de manière plus générale), comme c'est par exemple le cas devant l'ancien hôtel de ville (voir photo ci-contre). La question de la place accordée au stationnement dans le centre doit être posée sans entrer dans une opposition stérile entre les différents modes. Il est possible d'assurer un bon niveau d'accessibilité du centre-ville (et de ses commerces et équipements) pour les automobilistes tout en renouvelant l'offre de stationnement (dans le temps et dans l'espace).



Photo 112 Stationnement devant l'hôtel de Ville

Source : Traject, août 2021

¹⁵ <https://www.herve.be/herve/information/parking-zone-bleue>

ANTICIPER LES BESOINS À VENIR

De plus, les enjeux liés au stationnement ne vont que s'accroître du fait des nombreux projets de construction qui se dessinent voire qui sont déjà en cours dans le centre de Herve. Il s'agit par exemple du projet sur le site Chapelier, pour lequel une poche de stationnements va être réorganisée (devant le centre sportif). Bien qu'à terme, l'offre publique va être maintenue, il conviendra de gérer la phase transitoire des travaux.

D'autres projets de logements sont à l'étude dans le centre de Herve, ce qui signifie que les besoins sont amenés à s'intensifier dans les années à venir et qu'une attention poussée sera requise dans l'accompagnement et suivi de ces projets en matière de stationnement (par exemple, sur la place accordée au stationnement des vélos).



Photo 113 Parking devant le centre sportif (futur site Chapelier)

Source : Traject, août 2021

9-7 SERVICES DE MOBILITÉ

9-7-1 MOBILITÉ PARTAGÉE

Il existe un grand parking de covoiturage à Battice, situé de manière très pratique et accessible le long de la N3, juste à la sortie de l'échangeur. Le parking comprend 232 places, et fait partie du réseau COMON, qui comprend également une application qui vise à faciliter le covoiturage et la rencontre entre covoitureurs.

Aucune station Cambio n'existe sur le territoire de Herve. Les stations les plus proches se trouvent à Verviers (2 stations). Par ailleurs, la pratique de l'autopartage entre particuliers (via des plateformes ou de manière plus informelle) reste anecdotique alors qu'il y a un grand potentiel à mettre en relation l'offre (propriétaires de véhicules) avec la demande (personnes ayant le permis mais non motorisée, ponctuellement ou en permanence).

De manière générale, il n'existe pas à Herve de Mobipôles, c'est-à-dire des lieux où convergent différentes offres et infrastructures de mobilité (transports publics, mobilité partagée, stationnement vélo et services aux cyclistes, etc.). Certains lieux possèdent pourtant le

potentiel pour un tel développement, comme notamment à proximité de la Maison du Tourisme du Pays de Herve; avec une offre déjà bien développée pour le vélo.

9-7-2 SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Dans le cadre de son Plan de Cohésion Social, la ville de Herve a défini des grands axes d'actions pour la période 2020-2025. L'axe 7 est le « droit à la mobilité », et comporte deux actions, dont l'une est la mise en place d'un service de transport de proximité : *Le transport est organisé toutes les semaines pour que les personnes isolées et/ou âgées effectuent leurs courses*¹⁶. Ainsi, la ville de Herve assure, via son CPAS, un service de taxi social.

9-7-3 EVÈNEMENTS, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

La ville de Herve participe à la semaine de la mobilité et met en place des actions à destination du public scolaire principalement, dans le but de promouvoir les modes de déplacements actifs. En 2019 par exemple, élèves et parents étaient invités à tester des alternatives à la voiture individuelle (Vélo assistance électrique (VAE), trottinettes électriques...).

La Ville de Herve a également récemment communiqué sur l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques, accessible au grand public¹⁷. Cette dernière se situe à côté de la maison du tourisme du Pays de Herve, place de la Gare, le long de la N3. Elle peut alimenter deux véhicules. La borne a été installée au début de l'année 2021, et les recharges sont gratuites de manière provisoire, de manière à promouvoir leur utilisation.

Le GAL du Pays de Herve est également très actif en matière de mobilité. Il mène des actions à destination de différents publics : écoles, entreprises, citoyens et communes. Des actions sont également mises en place durant la semaine de la mobilité, mais pas seulement. Ainsi « le printemps de la mobilité » vise à promouvoir des solutions de mobilité alternative pour se rendre à l'école. Pendant deux semaines, les 38 écoles participantes, qui représentent plus de 6.000 élèves sur le territoire du Pays de Herve, sont encouragées à se rendre à l'école à pied ou à vélo. À Herve, ce sont 3 écoles, qui représentent 3.000 élèves, qui ont participé au challenge.

À noter également que **le GRACQ possède une antenne locale au Pays de Herve.**

¹⁶ <https://www.herve.be/herve/information/axe-7-droit-a-la-mobilite>

¹⁷ <https://www.dhnet.be/regions/liege/verviers/herve-des-bornes-de-recharge-pour-voitures-electriques-gratuites-600593619978e227df98af6d>

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- ✓ De fortes attentes en matière de mobilité sur le territoire, autant dans les villages pour une meilleure desserte, que dans le centre pour un meilleur partage de l'espace public;
- ✓ Un territoire tourné vers Verviers et Liège, mais qui attire également de nombreux déplacements pour le motif travail et scolaire;
- ✓ Des modes actifs principalement encouragés dans une vocation touristique, et dont le RAVeL constitue l'épine dorsale;
- ✓ Un réseau cyclable peu aménagé (en dehors de la ligne 38) et peu adapté aux déplacements utilitaires quotidiens;
- ✓ Un manque de compétitivité des transports publics;
- ✓ Une très bonne accessibilité routière, facteur de développement économique mais également de nuisances;
- ✓ Plusieurs actions en faveur de la mobilité déjà mises en œuvre.

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront la structure territoriale ...

Les potentialités à mobiliser :

- ✓ La ligne 38 du RAVeL en tant qu'axe structurant pour les réseaux des modes actifs.
- ✓ Le projet pilote Wallonie Cyclable.
- ✓ La part importante de personnes habitant et travaillant sur le territoire.

Les contraintes à intégrer :

- ✓ L'absence d'accessibilité ferroviaire.
- ✓ La N3 traversant le centre-ville.

Les besoins auxquels répondre :

- ✓ L'élaboration d'une stratégie globale de mobilité.
- ✓ La mise en place d'un réseau piéton et cyclable pour les déplacements utilitaires quotidiens.
- ✓ Une meilleure desserte des villages et des points de convergence par les réseaux piéton et cyclable.
- ✓ Sécurisation des abords d'écoles.
- ✓ Gestion du stationnement.
- ✓ L'aménagement d'un centre-ville apaisé et sécurisé, avec un meilleur partage de l'espace public.

10 | RÉSEAUX, ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES ET ÉNERGIES

Ce chapitre a pour objectif de lister les infrastructures techniques présentes sur la commune de Herve. Etant donné l'échelle d'analyse, seuls les grands équipements seront relevés : stations d'épuration, lignes électriques à haute-tension, antennes stationnaires émettrices, ...

CARTE GRAND FORMAT

- **CARTE 10 RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES** | Format : A0 | Échelle 1/200.000

SOURCE DES DONNÉES

- Le géoportail WalOnMap (<https://geoportail.wallonie.be>) qui a permis l'acquisition de la plupart des données cartographiques utilisées dans la réalisation des différentes cartes.
- Le site de Elia (<https://www.elia.be/fr/infrastructure-et-projets/nos-infrastructures>, consulté le 10/09/2021) pour l'obtention de la carte du réseau de transport d'électricité.
- Le site de l'ISSEP (<https://www.issep.be>, consulté le 10/09/2021) pour ce qui a trait aux normes d'émission (par exemple, pour les antennes émettrices).

ANALYSES RÉALISÉES

- Cartographie et description du PASH.
- Cartographie des antennes émettrices stationnaires.
- Cartographie des réseaux majeurs (Fluxys, lignes à haute tension, conduite de l'OTAN, conduite Air Liquide)

La carte suivante reprend les principales infrastructures techniques qui ont pu être cartographiées à l'échelle de la commune.

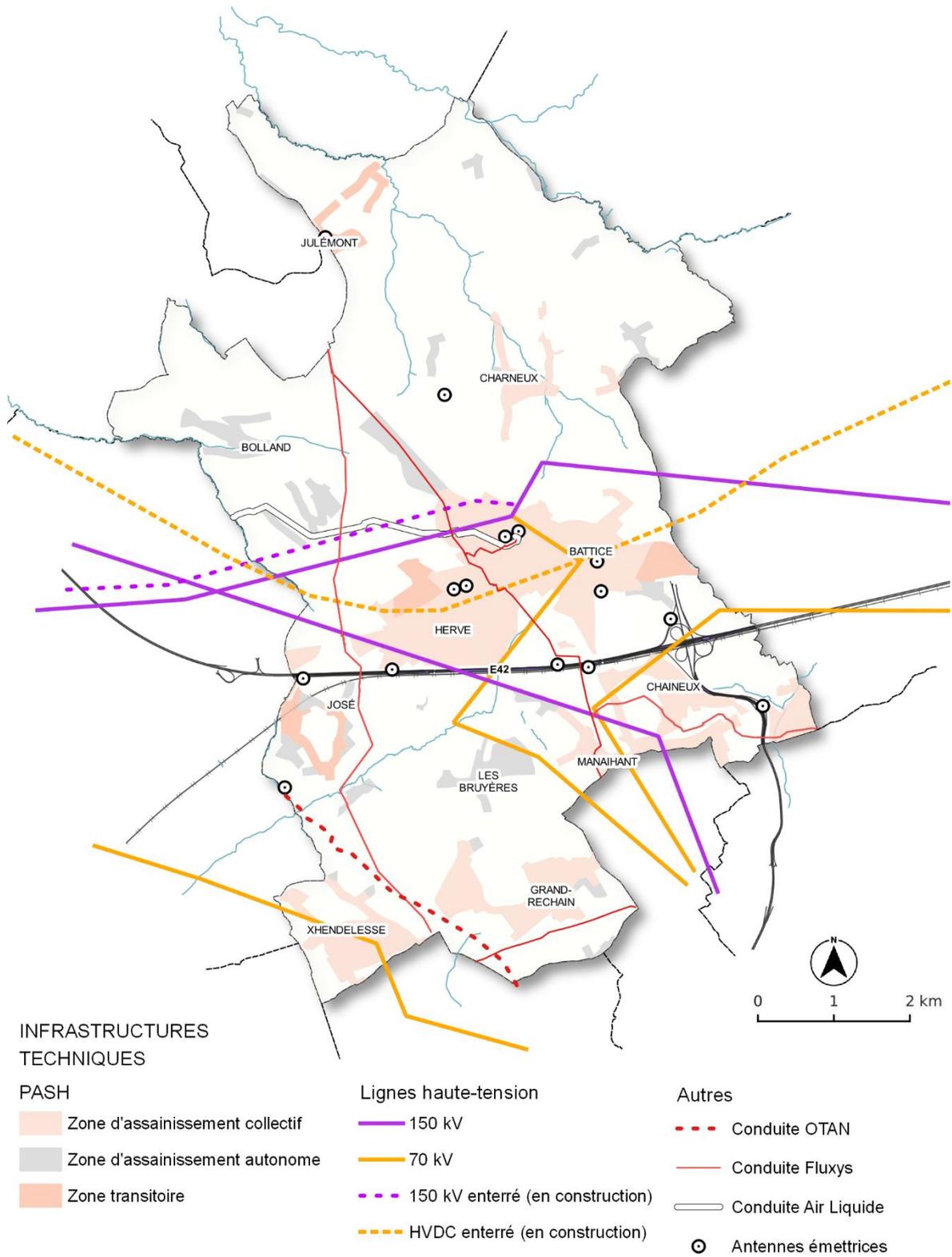


Figure 115 Infrastructures majeures

Source : SPW, SPGE | Fond de plan : SPW, travaillé par SEN5 | Réalisation : SEN5, avril 2021

10-1 RÉSEAU D'ÉPURATION

10-1-1 PASH

La commune de Herve relève de deux sous-bassins hydrographiques : le PASH Meuse-aval pour la moitié nord et le PASH Vesdre pour la moitié sud. D'après les données issues des deux PASH, sur un total de 16.585 habitants (en 2005), 3.362 habitants relèvent du PASH de Meuse-aval et 13.223 relèvent du PASH de la Vesdre.

Qu'est-ce-qu'un PASH ?

Les PASH (Plan d'Assainissement par sous bassin Hydrographique) ont été créés afin de disposer d'un référentiel commun, d'assurer une plus grande cohérence dans la conception régionale de l'épuration et de clarifier l'appartenance de chaque parcelle à une zone d'assainissement définie.

Ce référentiel distingue trois types de zones d'assainissement :

- *les zones à régime d'assainissement collectif* (anciennement appelées zones égouttables). Ce sont des zones dans lesquelles il y a ou il y aura des égouts qui doivent être reliés à des stations d'épuration collectives;

- *les zones à régime d'assainissement autonome* (anciennement appelées zones d'épuration individuelle). Ce sont des zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées ;

- *les zones transitoires* qui n'ont pu encore être classées pour différentes raisons mais auxquelles sera attribué soit le régime collectif, soit le régime autonome.

Selon les modalités décrites à l'article R.284 du Code de l'eau, le PASH est un dossier composé d'une cartographie et d'un rapport. La carte présente les régimes d'assainissement obligatoires assignés à chaque habitation ainsi que les réseaux et les ouvrages d'assainissement qui y sont repris à titre indicatif.

La Wallonie est divisée en 15 sous-bassins hydrographiques (Amblève, Dendre, Dyle-Gette, Escaut-Lys, Haine, Lesse, Meuse amont, Meuse aval, Moselle, Ourthe, Oise, Sambre, Semois-Chiers, Senne, Vesdre) et compte 14 PASH, les sous-bassins de la Meuse amont et de l'Oise étant réunis au sein d'un seul PASH, qui sont chacun approuvés par un arrêté du Gouvernement wallon.

Les différentes zones que l'on retrouve au sein du territoire communal sont reprises sur la carte précédente.

PASH MEUSE-AVAL

Le PASH de la Meuse aval a été approuvé par le G.W en mai 2006 (publication au M.B. le en mai 2006) et révisé le 19/09/2013 (publication au M.B. le 30/09/2013). Toutefois, la commune de Herve n'est pas concernée par cette révision.

Selon les données de 2005, le sous bassin hydrographique de la Meuse-Aval au niveau du territoire de Herve compte **3.362 habitants dont 721 en régime d'assainissement collectif, 1.872 en assainissement autonome et 763 en régime transitoire**. Le réseau d'égouttage est de 7,5 km dont 85,3% sont existants ou en cours de construction. À titre de comparaison, en 2006 sur le total de la Wallonie, il restait 16,1% des égouts à réaliser.

Le PASH Meuse Aval a été révisé en 2013 mais la commune de Herve n'est pas concernée par cette révision.

Relevons que **la part de l'assainissement autonome (proche de 56%) y est bien au-dessus de la moyenne observée en Wallonie qui est de 12%**.

Cependant, depuis 1995, **les nouvelles constructions se voient imposer l'installation d'unité autonome de traitement des eaux**. Il reste toutefois la problématique des anciennes habitations dont les installations sont en mauvais états et parfois même inexistantes.

PASH VESDRE

Le PASH de la Vesdre a été approuvé par le G.W en novembre 2005 (publication au M.B. le en décembre 2005) et révisé en avril 2012 (publication au M.B. en mai 2012). Toutefois, la commune de Herve n'est pas concernée par cette révision.

Selon les données de 2005, le sous bassin hydrographique de la Vesdre au niveau du territoire de Herve compte **13.223 habitants dont 10.546 en régime d'assainissement collectif (dont 9.165 sont épurés), 1.517 en assainissement autonome et 1.260 en régime transitoire**. Le réseau d'égouttage est de 69,8 km dont 80,7% sont existants ou en cours de construction (19,3% encore à réaliser). A titre de comparaison, en 2006 sur le total de la Wallonie, il restait 16,1% des égouts à réaliser. Le PASH de la Vesdre sur la commune de Herve est donc légèrement à la traîne sur ce point.

Relevons que **la part de l'assainissement autonome (11,5%) est proche de la moyenne observée en Wallonie** qui est de 12%.

10-1-2 ETAT DU RÉSEAU

Actuellement, l'AIDE procède à une analyse complète du réseau collectif par endoscopie notamment. Ceci afin d'avoir une description complète de l'ensemble du réseau. L'étude devrait se terminer prochainement (**infos à obtenir**).

Le 4 octobre 2021, lors d'un entretien avec le service des travaux, ont été mis en exergue plusieurs problèmes de saturation du réseau en cas de fortes précipitations, notamment :

- À hauteur de la ligne de TGV et l'autoroute. Les eaux de ces infrastructures peuvent saturer ponctuellement le réseau en place. C'est le cas notamment au niveau de la rue d'Elvaux (au centre du territoire sur le tracé de la E42) et au niveau des bassins d'orages situés à l'Est du territoire sur le même tracé. Ces bassins semblent ne plus remplir leur rôle de temporisation.
- Au niveau de la rue du Bola. Un ru passe à ce niveau en dessous de la voirie. En cas de forte pluie ce passage se sature, inondant la prairie située en amont. Lorsque la prairie a atteint son seuil de temporisation, l'eau passe au-dessus de la voirie.
- Au niveau de la rue de France où l'exutoire n'a pas suivi lors des fortes pluies des 14 et 15 juillet 2021.

10-1-3 STATIONS D'ÉPURATION

Le territoire de la commune compte une station d'épuration qui a été mise en service en 1986 et est gérée par l'AIDE. Celle-ci possède une capacité de traitement de 18.000 EH. D'après le service des travaux, actuellement, il n'y a pas de projet d'extension ou de nouvelle station d'épuration.

Selon la fiche environnementale du SPW-DGARNE, en 2008, **81% de la population en zone d'assainissement collectif est relié à une station d'épuration publique**.

10-2 ANTENNES ÉMETTRICES STATIONNAIRES

Afin d'assurer une couverture téléphonique complète, de nombreuses antennes émettrices stationnaires ont été placées sur le territoire communal. D'après les données cartographiques obtenues via le géoportail WalOnMap, nous y dénombrons **un total de 16 antennes** (voir Figure 115).

Quelle implication sur la santé des antennes émettrices stationnaires ?

En terme d'implication pour la santé, d'après le portail <http://environnement.sante.wallonie.be> (consulté le 10/04/2020) :

« Les antennes de téléphonie mobile exposent la population à des intensités trop faibles pour entraîner des effets thermiques. Quant aux effets non thermiques et aux symptômes de l'hypersensibilité électromagnétique, ils restent extrêmement controversés. »

En Wallonie, les émissions électromagnétiques dans la gamme des radiofréquences (de 100 kHz à 300 GHz) sont régies par le décret du 3 avril 2009 (M.B. du 06.05.2009) relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires. Pour être conforme, aucune antenne ne peut produire, dans un lieu de séjour, un rayonnement électromagnétique maximum supérieur à 3 V/m.

À cet effet, les habitants situés à proximité d'antennes peuvent demander à l'Institut scientifique de service public (ISSeP) d'effectuer des mesures d'intensité du rayonnement électromagnétique.

10-3 RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET LIGNE(S) HAUTE TENSION

À Herve, le Gestionnaire de Réseau de Distribution d'électricité est ORES Assets et l'opérateur de réseau est ORES. **Le réseau électrique est majoritairement aérien.**

La Commune est traversée par plusieurs lignes à haute tension: 3 lignes aériennes de 70 kV, 2 lignes aériennes de 150 kV, une ligne enterrée de 150 kV en construction et une ligne enterrée de courant continu à haute tension (HVDC) en construction.

Quelle zone non-aedificandi autour des lignes à haute tension ?

D'un point de vue de l'urbanisation, Elia ne fixe pas de zone non-aedificandi au droit de ces lignes. Cependant, il convient de se référer au Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E.) qui **impose des distances verticales et horizontales minimales à respecter entre les conducteurs d'une ligne aérienne à haute tension et toute construction voisine ou tout obstacle surplombé ou proche de cette ligne, en tenant compte de toutes les positions possibles de ces conducteurs (vent nul, température de régime de 75°C => vent maximal, température de régime de 15°C).** Pour les liaisons aériennes, les distances de sécurité à respecter dépendent de la tension à laquelle la ligne aérienne peut éventuellement être portée. La tension est exprimée en kV (1 kV = 1000 volts). Le tableau suivant reprend les distances à respecter.

Par exemple, pour une ligne de 70 kV, il convient de respecter **une distance horizontale de 3 mètres avec toute habitation/construction.**

D'un point de vue paysager, ces lignes peuvent présenter un problème d'intégration.

Distances verticales						
<i>Tension nominale</i> →	30 kV	70 kV	110kV	150kV	220 kV	380 kV
Construction (toiture, cheminée, corniche, ...) Antenne, Luminaire, poteaux, support d'éclairage public Plantations	3,0 m	3,7 m	4,1 m	4,5 m	5,2 m	6,8 m
Terrain, cour, jardin	6,0 m	6,2 m	6,6 m	7,0 m	7,7 m	9,3 m
Voie publique longée	7,0 m	7,2 m	7,6 m	8,0 m	8,7 m	10,3 m
Voie publique traversée	8,0 m	8,2 m	8,6 m	9,0 m	9,7 m	11,3 m
Distances horizontales						
<i>Tension nominale</i> →	30 kV	70 kV	110kV	150kV	220 kV	380 kV
Construction – main courante des balcons –corniches, cheminée, loggia	2,0 m 1,8 m	3,0 m 3,0 m	3,1 m 3,0 m	3,5 m 3,3 m	4,2 m 4,0 m	5,8 m 5,6 m
Antenne luminaire, support d'éclairage public, poteaux	2,8 m	3,2 m	3,6 m	4,0 m	4,7 m	6,3 m

Tableau 54: Distances horizontales et verticales à respecter selon le R.G.I.E
Source : Elia

10-4 RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

La distribution d'eau est gérée sur la commune par la Société Wallonne Des Eaux (SWDE).

L'eau produite et distribuée par la SWDE provient majoritairement des nappes phréatiques (75 à 80%). Le reste de la production est prélevé dans les eaux de surface au niveau de quatre grands barrages-réservoirs de Wallonie: le barrage de la Gilleppe (à Verviers), le barrage de la Vesdre (à Eupen), le barrage de Nisramont (à Nadrin) et le barrage du Ry de Rome (à Couvin).

Sur la commune de Herve, une zone de protection de captage (au sud du territoire communal) est liée à une prise d'eau de la SWDE pour la distribution d'eau.

En ce qui concerne le réseau de distribution, il est peu pertinent et compliqué d'établir une cartographie à l'échelle de la commune. Cependant, il convient de rappeler que, en amont de chaque projet, il est indispensable d'avoir connaissance du réseau de câbles et/ou conduites se trouvant au sous-sol. En outre, grâce à la plateforme du CICC, le point de Contact fédéral Informations Câbles et Conduites centralise toutes ces informations. Il est dès lors possible de faire une demande à cette plateforme via le site suivant <https://klim-cicc.be/>.

10-5 RÉSEAU DE GAZ

À Herve même, un réseau gaz naturel est disponible mais pas nécessairement dans toute la commune. Le gestionnaire et opérateur du réseau de distribution de gaz est RESA.

En outre, d'après les plans fournis par le service urbanisme de la commune, le territoire communal est traversé du nord au sud par plusieurs conduites Fluxys à haute pression. Celles-ci sont reprises sur la carte des réseaux techniques (voir Figure 115). Ces conduites sont concernées par une zone non-aedificandi de 5,2m de part et d'autre.

10-6 AUTRES CONDUITES

Comme l'illustre la Figure 115, relevons également que le territoire communal est traversé par d'autres types de conduite :

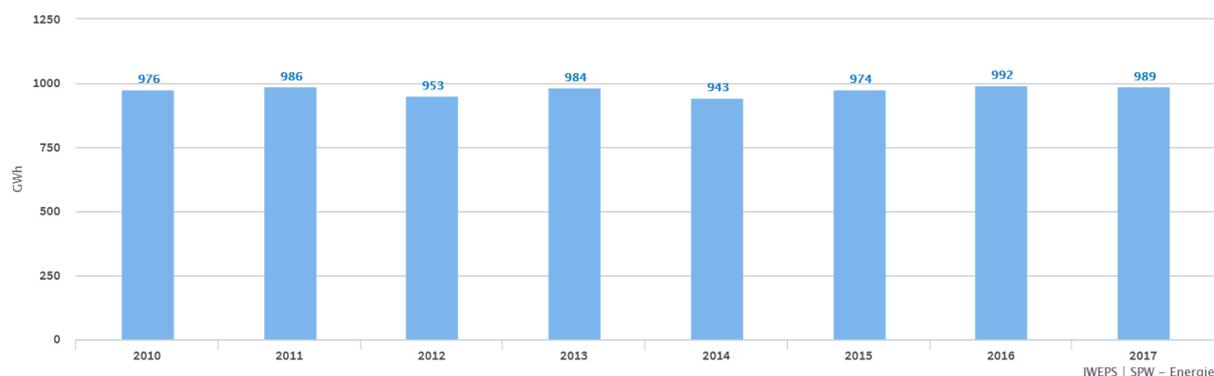
- Une conduite stratégique appartenant à l'OTAN traversant le territoire à l'extrême sud-ouest, au nord de Xhendelesse. A cette conduite est associée une zone non-aedificandi de 15 mètres centrée sur la conduite.
- Une conduite Air Liquide venant de l'ouest de la commune et alimentant en gaz le complexe industriel de Fibreglass dans le Parc d'Activités Economiques de Battice. A cette conduite est associée une zone non-aedificandi de 15 mètres de chaque côté.

10-7 ENERGIES

10-7-1 LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et dépend du niveau d'activité économique, des standards de vie, des conditions climatiques, ou encore des progrès de la technologie.

Comme le montre la figure suivante, en 2017, la consommation énergétique finale totale de la commune de Herve était de 989 Gwh.



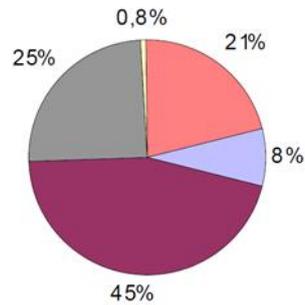
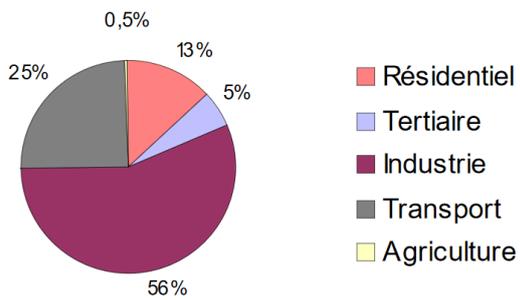
Graphique 13 – Evolution de la consommation énergétique finale sur le territoire communal de 2010 à 2017

Source : IWEPS - SPW – Energie

Les graphiques suivants nous montrent la répartition de la consommation d'énergie entre les principaux usages. Nous constatons qu'au niveau de Herve, en comparaison avec la Région wallonne, **la consommation énergétique liée au secteur industriel est particulièrement importante, au contraire du résidentiel.**

Herve

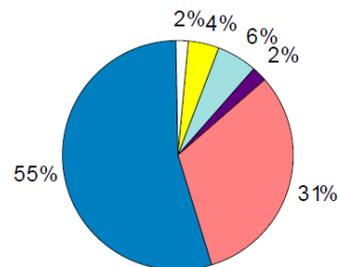
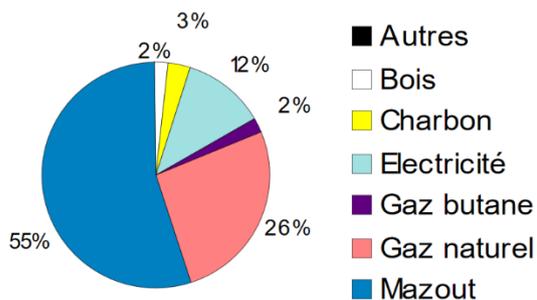
Bilan énergétique wallon : 144 537 GWh



Graphique 14 – Répartition de la consommation énergétique entre les différents usages (en 2007)
Source : Fiche environnementale de Herve (DGARNE, 2010)

Herve

Situation wallonne: 1 334 324 logements



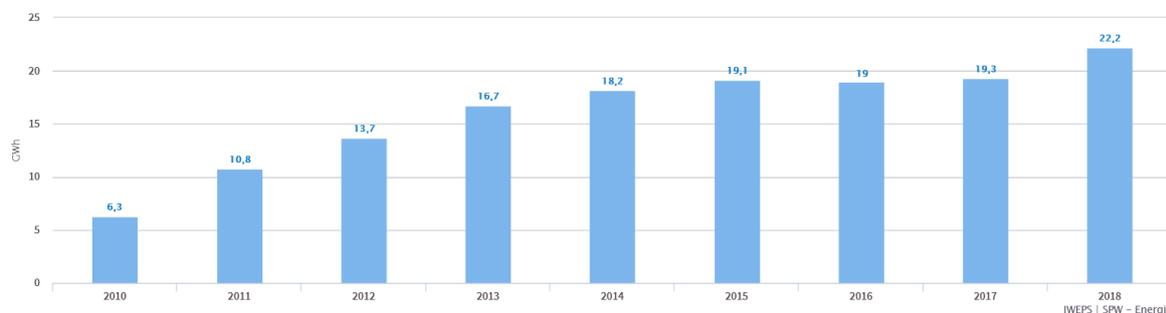
Graphique 15 – Répartition des sources d'énergie (en 2001)
Source : Fiche environnementale de Herve (DGARNE, 2010)

Comme nous le montre les graphiques ci-dessus, **la principale source d'énergie utilisée à Herve est le mazout pour 55%**. Par ailleurs, globalement la répartition des sources d'énergie est similaire à la moyenne Wallonne si ce n'est que la consommation en électricité y est plus importante au détriment du gaz naturel (non disponible dans certaines entités).

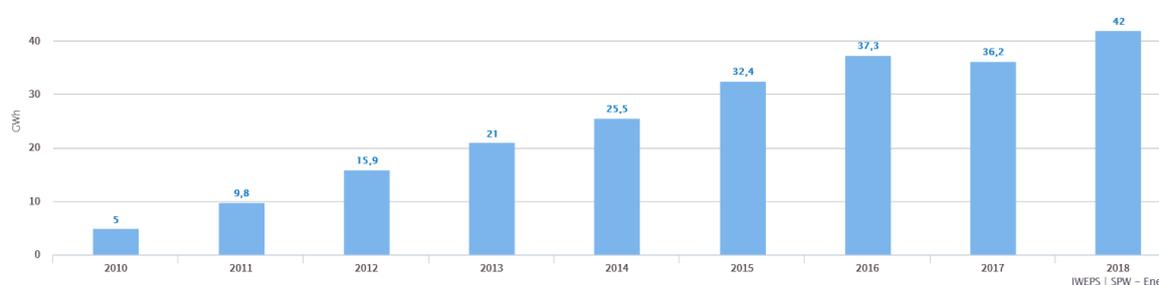
À l'instar de la Région wallonne, la production d'énergie ne dépend que très peu de sources renouvelables alors que les sources fossiles représentent à elles seules 86% (sans compter l'électricité qui peut parfois être produite par des centrales thermiques).

10-7-2 LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE

Les graphiques suivants montrent l'évolution de la production d'énergie renouvelable sur le territoire communal (de 2010 à 2017). Nous pouvons remarquer que celle-ci a fortement augmenté depuis 2010 et s'est stabilisée aux alentours de 2015.



Graphique 16 – Evolution de la production électrique à partir de sources d'énergies renouvelables sur Herve
Source : IWEPS - SPW – Energie



Graphique 17 – Evolution de la production de chaleur à partir de sources d'énergies renouvelables sur Herve
Source : IWEPS - SPW – Energie

Concernant les nouveaux projets d'envergure en cours, il est envisagé d'utiliser le principe de géothermie peu profonde sur le site des Ateliers du Chesseroux (situés rue de Chesseroux sur le parc d'Activités Economiques de Battice). L'installation valoriserait la température des eaux contenues dans le sous-sol de cette zone. Une étude est en cours de réalisation par le bureau Artesia.

L'hydroélectricité a également été étudiée mais le débit des cours d'eau envisagés est trop faible pour atteindre une production satisfaisante.

Le développement éolien n'est, quant à lui, pas actuellement envisagé par les autorités communales.

10-7-3 LES RÉSEAUX D'ÉNERGIE

Le territoire communal est muni d'un réseau de distribution de gaz mais celui-ci ne concerne que quelques entités ce qui explique pourquoi cette source d'énergie est moins utilisée qu'en moyenne sur le territoire wallon.

Le réseau de distribution électrique est géré par ELIA pour les lignes à haute-tension et par ORES pour les lignes moyenne et basse tension.

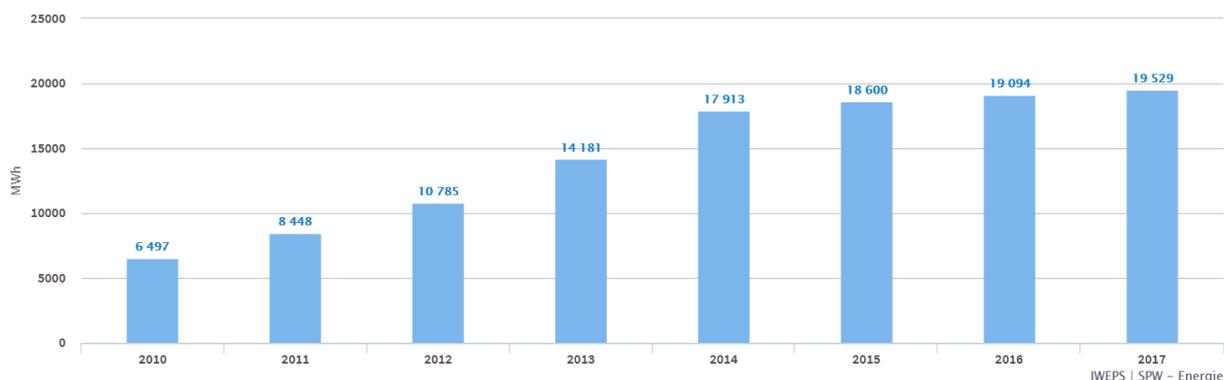
10-7-4 POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de sa politique énergétique, la commune de Herve dispose des services d'un conseiller en énergie depuis 2008.

Par ailleurs, la commune a réalisé un cadastre énergétique pour 48 bâtiments publics et est actualisé pour (re)cibler les bâtiments les plus consommateurs et ayant le plus grand potentiel d'économie d'énergie. Une comptabilité énergétique est également menée (comparaisons annuelles, suivi de l'effet des actions réalisées). Dans ce cadre, 8 bâtiments communaux ont déjà été rénovés d'un point de vue énergétique.

En outre, la commune a mis au point un Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable (en cours depuis fin 2014) avec un objectif de réduction des émissions de CO₂ de 67.000 tonnes par an d'ici 2020 (différents secteurs confondus : entreprises - citoyens - administration). Ce Plan est maintenant en cours d'actualisation.

Au niveau régional, un **Plan d'Action pour l'Efficacité Énergétique (PAEE)** a été mis en place. Celui-ci encadre l'octroi de primes régionales accordées à tous les secteurs pour l'isolation, les pompes à chaleur, le vitrage, le remplacement de chaudières, ... Le graphique suivant montre une estimation théorique des économies d'énergie faite dans le cadre de ce plan au niveau communal. Nous pouvons constater que l'augmentation des économies faites dans le cadre de ce programme a tendance à se stabiliser depuis 2014.



Graphique 18 – Evolution du PAEE sur le territoire communal de 2010 à 2017

Source : IWEPS - SPW – Énergie

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- ✓ PASH : 68% de la population en zone d'assainissement collectif et 20% en zone d'assainissement autonome. Une grande part de l'assainissement autonome se fait au niveau du PASH Meuse-aval (sur la moitié nord du territoire) : > 50%.
- ✓ Une seule station d'épuration gérée par l'AIDE et dont la capacité est suffisante.
- ✓ Seuls quelques points de saturation du réseau d'égouttage lors de fortes pluies.
- ✓ On recense 16 antennes émettrices stationnaires sur le territoire.
- ✓ Le réseau électrique est majoritairement aérien. La commune est traversée par plusieurs lignes haute-tension.
- ✓ Le secteur industriel représente 56% de la consommation totale d'énergie (contre 45% sur toute la Wallonie).
- ✓ La production d'énergie renouvelable sur le territoire communal représente environ 6% de la quantité totale d'énergie consommée.
- ✓ La commune est équipée d'un réseau de distribution de gaz en particulier sur Herve et Battice et plus ponctuellement au niveau des autres entités. Cependant, la consommation en mazout y est similaire à l'ensemble de la Wallonie. En outre, l'électricité y est beaucoup plus utilisée comme source d'énergie.
- ✓ En dehors du projet de production d'énergie géothermique, le territoire communal n'est pas concerné par d'autres projets de production d'énergie verte.

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront la structure territoriale ...

Les potentialités à mobiliser :

- ✓ L'utilisation de la géothermie comme source d'énergie renouvelable.

Les contraintes à intégrer :

- ✓ Les lignes haute tension : zone non-aedificandi (avec marge sécuritaire dépendant du voltage)
- ✓ La conduite fluxys : zone non-aedificandi de 5,2 m de part et d'autre.
- ✓ La conduite OTAN : zone non-aedificandi de 15 mètres centrés sur la conduite.
- ✓ La conduite Air Liquide : zone non-aedificandi de 15 m de part et d'autre de la conduite.

Les besoins auxquels répondre :

- ✓ Energie : Développer des alternatives durables au mazout pour renforcer la résilience du territoire communal en termes énergétiques. Une piste intéressante, lorsque les possibilités de production collectives sont limitées, est la promotion d'un habitat passif énergétiquement où, du moins, avec des unités de production individuelles (panneaux solaires, pompes à chaleur).
- ✓ L'industrie représente une part importante de la consommation communale d'énergie, il peut être intéressant de viser ce secteur lors des campagnes de promotion de système alternatif de production d'énergie.

11 | SITUATION EXISTANTE DE DROIT

Il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance de la situation de droit en vue de proposer une stratégie de développement territoriale réaliste. Ainsi, ce chapitre permettra d'identifier et de localiser des périmètres à valeur réglementaire, qui constitueront des éléments de contrainte (voir de potentialité) au développement futur du territoire. Tout d'abord, une analyse du plan de secteur sera proposée, suivie d'une description des zones de protection du territoire. Les éléments patrimoniaux seront ensuite identifiés. Un chapitre est réservé au permis, suivi d'une analyse des spécificités liées au tourisme. Enfin, les propriétés publiques seront cartographiées et recensées.

CARTES GRAND FORMAT

- **CARTE 03 PLAN DE SECTEUR** | Format : A0 | Échelle 1/200.000
- **CARTE 04 SITUATION EXISTANTE DE DROIT** | Format : A0 | Échelle : 1/200.000
- **CARTE 05 PROPRIÉTAIRES PUBLICS** | Format : A0 | Échelle : 1/200.000

OUTILS ET PÉRIMÈTRES SANS OBJET POUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

- Plan de secteur :
 - Zone d'enjeu communal
 - Zone d'enjeu régional
 - Zone d'habitat vert
- Outils d'aménagement local :
 - Rénovation urbaine
- Patrimoine :
 - Liste de sauvegarde
 - Biens mondiaux
 - Biens exceptionnels
- Autres
 - Campings
 - Parcs résidentiels de week-end
 - Plan d'habitat permanent

SOURCE DES DONNÉES

- Le géoportail WalOnMap (<https://geoportail.wallonie.be>) qui a permis l'acquisition de la plupart des données cartographiques utilisées dans la réalisation des différentes cartes et a été consulté le 13 janvier 2021. La date qui suit la donnée est la date de création ou de mise à jour de celle-ci par le SPW :
 - Plan de secteur, 23/10/2020
 - Schéma d'orientation Local, 10/12/2020

- Site à réaménager, 16/12/2020
 - Périmètre de reconnaissance économique, 11/12/2020
 - SEVESO, 23/11/2018
 - Biens classés et zones de protection, 30/12/2020
 - Arbres et haies remarquables, 03/12/2019
 - Carte archéologique, 15/05/2019
 - Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel, 02/03/2020
 - Lotissements (permis d'urbanisation), 10/12/2020
 - Programme communal d'actions en matière de logements 2014-2016, 27/05/2014
- Statbel
 - Permis de bâtir, résultats annuels 1996-2019

11-1 OUTILS D'AMÉNAGEMENTS LOCAUX

11-1-1 SCHEMA D'ORIENTATION LOCAL – SOL

La Ville de Herve est couverte par 3 Schéma d'Orientation Local (SOL) :

- Le SOL dit « **Route de Bolland** » (approuvé le 09/08/2017, ancien RUE) : ce SOL prévoit la création d'une zone d'activité économique mixte à caractère artisanal, entourée d'une zone tampon, à l'ouest, d'un quartier résidentiel en relation directe avec le centre actif de la commune, à l'est, et d'une zone agricole, au nord. Ce SOL concerne les ZACC n°1 et n°2.
- Le SOL dit « **ZACC de Herve-Battice** » (approuvé le 26/03/2018, ancien RUE) : ce SOL concerne la ZACC n°3 et prévoit de multiples affectations : zone d'habitat, services publics et équipements communautaires, zones agricoles et forestières. L'objectif est de développer de l'habitat individuel dense tout en préservant les zones agricoles et le paysage.
- Le SOL dit « **Vieux-Tiège** » (approuvé le 15/09/2016, ancien PCA) : ce SOL couvre une zone située en zone d'habitat à caractère rural et zone agricole. Il prévoit l'urbanisation des terrains encore non mis-en œuvre et prévoit entre 160 et 193 logements majoritairement sous forme d'habitation unifamiliale. Une petite zone est également dédiée à de l'activité économique. La zone agricole est entièrement préservée.

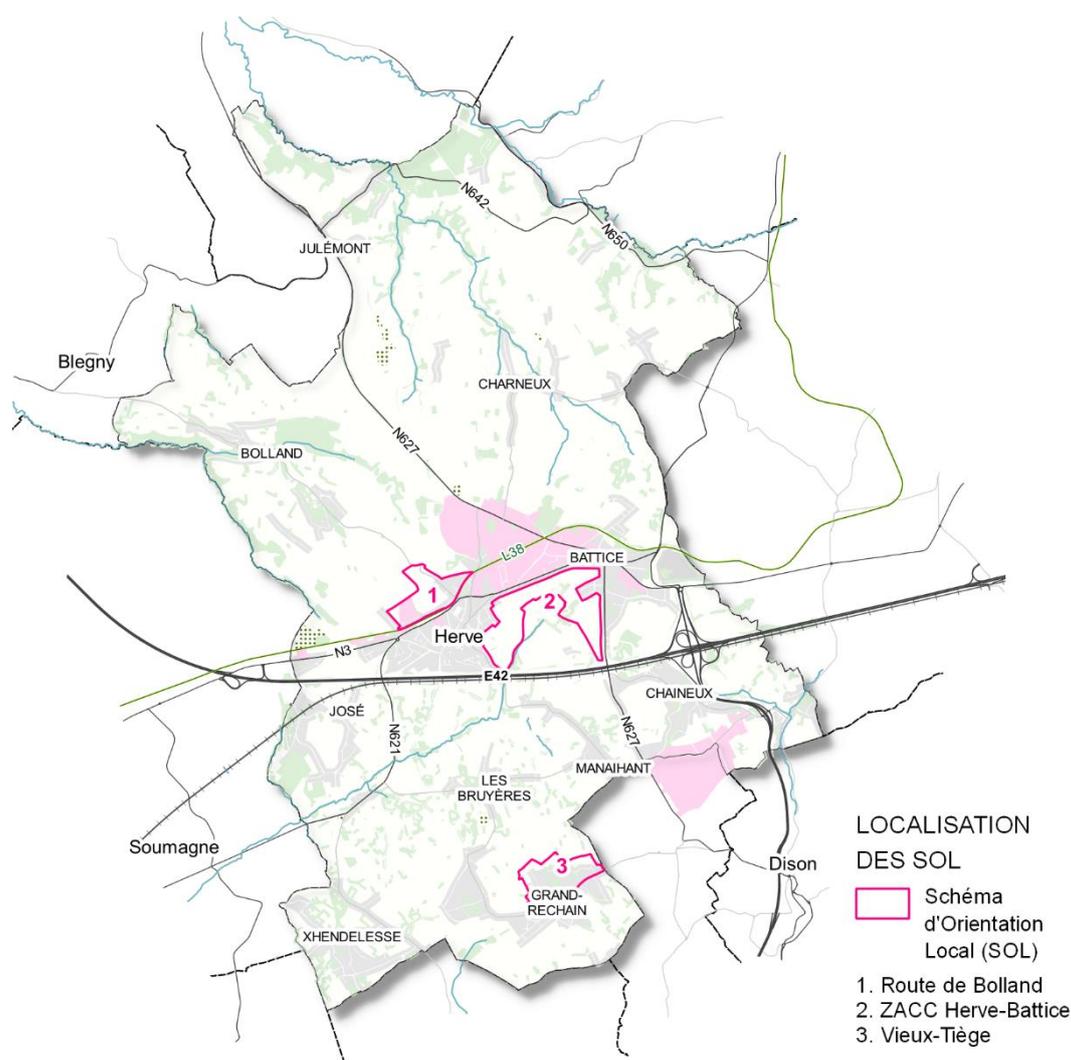


Figure 116 Localisation des SOL

Source : SPW, 2020 | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, mars 2021

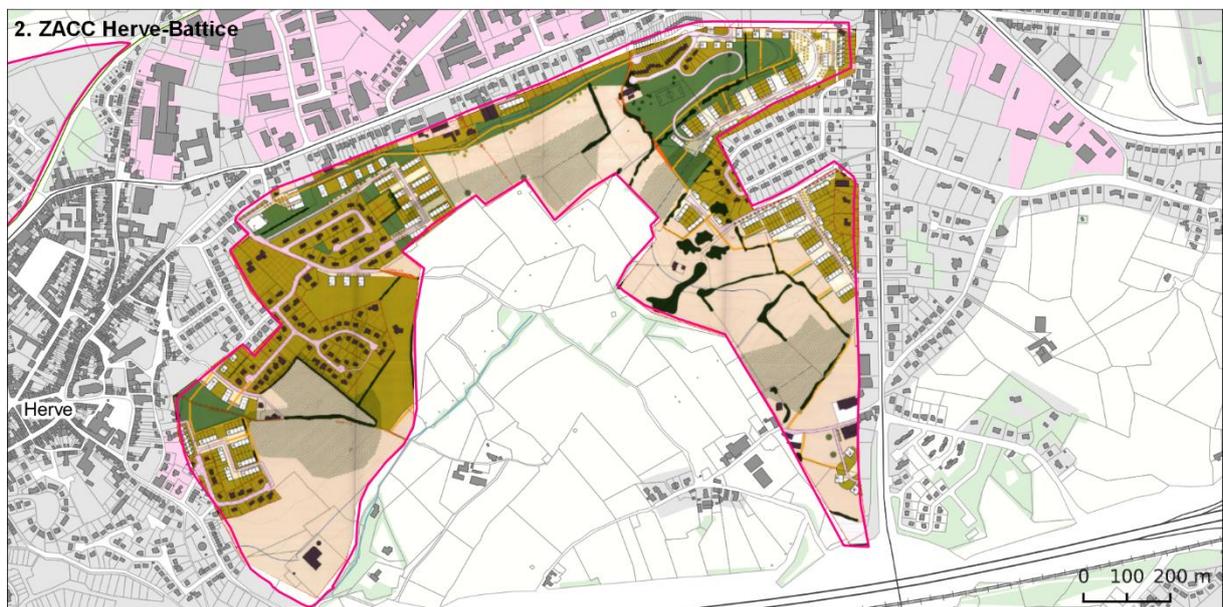
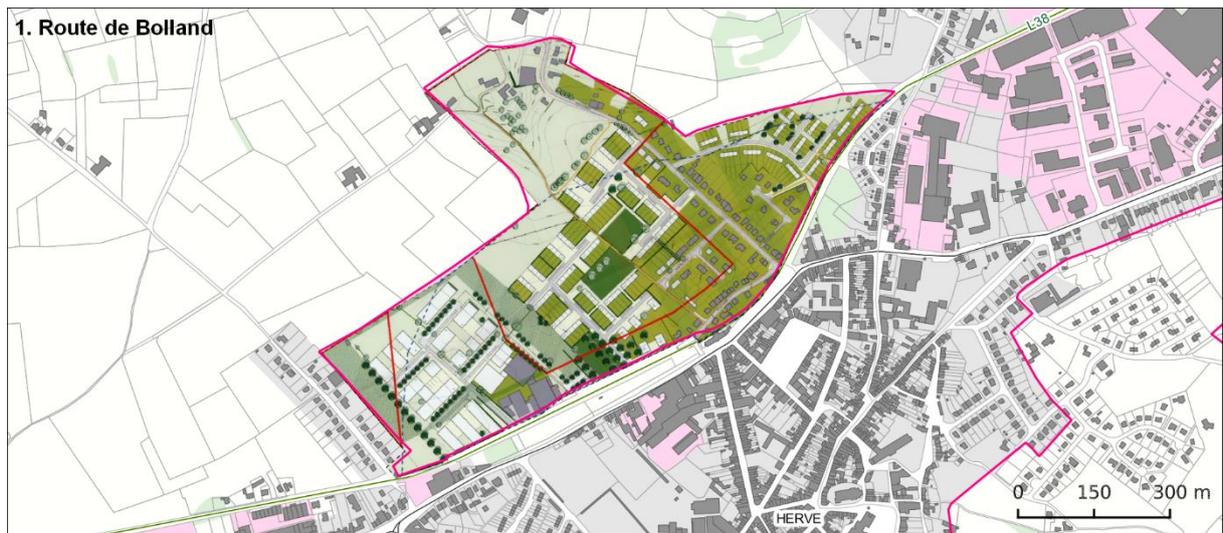


Figure 117 Zooms sur les différents SOL

Source : SPW, 2020 | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, mars 2021

11-1-2 REVITALISATION URBAINE

La Ville de Herve compte **deux opérations de revitalisation urbaine** :

- Le Clos des Ursulines, qui date du 10/12/1996, non mise en œuvre.
- L'opération « Marie-Thérèse », du 14/12/2006, qui a été réalisée (place + parking) et inauguré en 2017.

Qu'est-ce-que la revitalisation urbaine ?

L'objectif fondamental de cet outil est de permettre à des communes de passer des accords avec des investisseurs privés aux termes desquels, si l'investisseur accepte de localiser son investissement en milieu urbain, la commune prend l'engagement de réaliser un certain nombre de travaux visant à l'amélioration générale du cadre environnant l'investissement. La région prend à sa charge les dépenses exposées par la commune.

11-1-3 SITE À RÉAMÉNAGER - SAR

Le territoire communal accueille **4 SAR « de droit »** :

- Le SAR dit « Gare », datant du 28/06/1999 (arrêté de rénovation),
- De l'ancien Delhaize, datant du 11/12/2015 (arrêté définitif),
- De l'abattoir communal, datant du 29/06/2011 (arrêté définitif),
- Des sites charb. 75, 76, 77 et 78, datant du 11/01/1971 (arrêté de rénovation).

Qu'est-ce-qu'un SAR ?

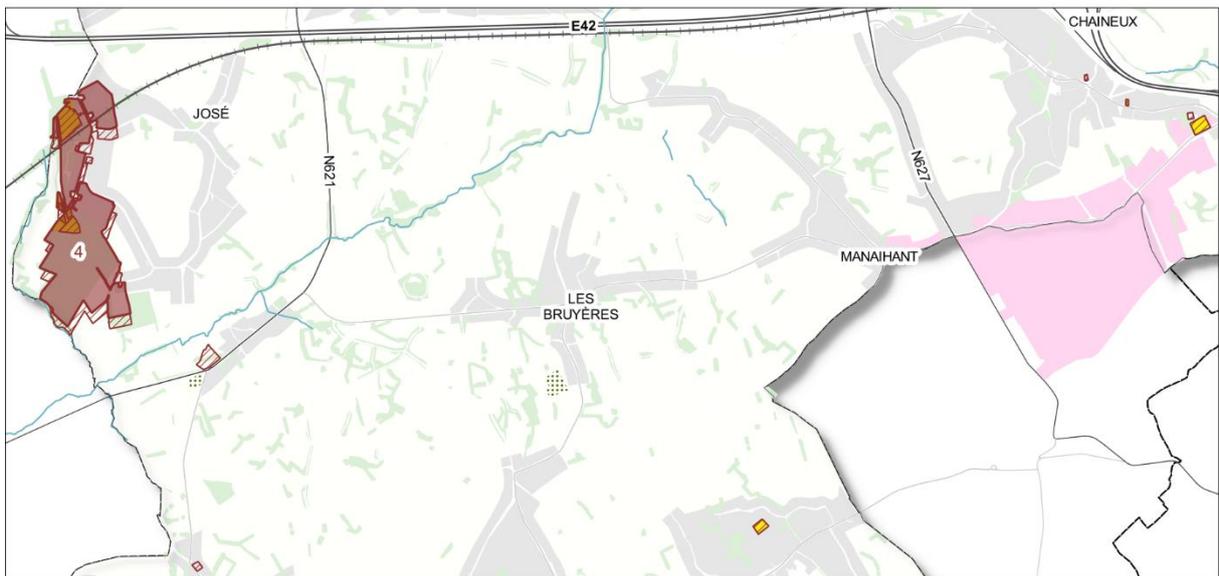
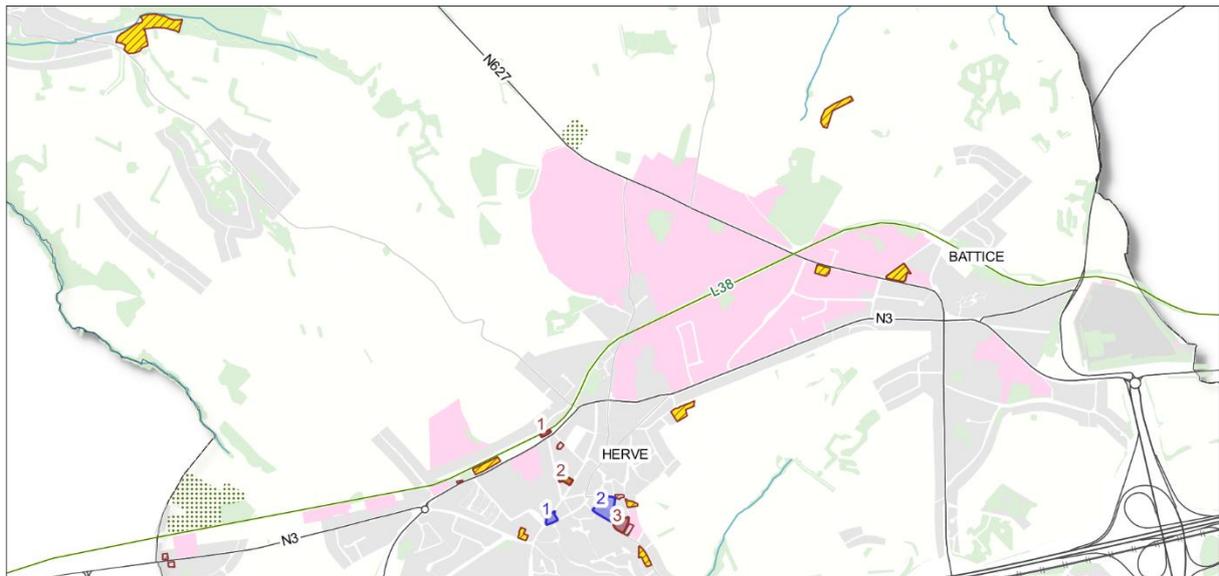
Pour rappel, le régime des "sites à réaménager" vise le réaménagement de biens ou ensemble de biens immobiliers qui ont été ou sont destinés à accueillir des activités (autres que le logement) et dont l'état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou qui constituent une déstructuration du tissu urbanisé. En l'état, ces sites sont souvent abandonnés le long des voies de chemins de fer ou des cours d'eau comportent un grand intérêt pour les investisseurs économiques, ils sont extrêmement bien situés.

Le régime SAR a pour objet la réalisation d'actes et de travaux de réaménagement comprenant l'assainissement (au sens du décret relatif à la gestion des sols), la réhabilitation, la rénovation, la construction ou la reconstruction, notions définies par l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2008 relatif aux sites à réaménager, remplaçant les articles 453 à 470 du CWATUPE. Dans ce cadre, le périmètre d'un site à réaménager vise à assainir plus facilement des terrains en vue d'améliorer le cadre de vie dans les zones propices. La demande de reconnaissance d'un périmètre SAR peut être initiée par la Commune, par un autre organisme d'utilité publique ou par le/les propriétaire(s).

*À côté de ces SAR « de droit », un **inventaire** a également été dressé par le Région wallonne à la suite du constat que des sites aujourd'hui abandonnés, ou partiellement abandonnés, et qui n'ont pas nécessairement accueilli par le passé une activité économique, peuvent néanmoins être pénalisant pour leur environnement en ce qu'ils ont un impact visuel négatif et ne participent pas au bon aménagement des lieux ou constituent une déstructuration du tissu urbanisé.*

La carte ci-après reprend dès lors les **sites à potentiel de reconversion et/ou les SAR de fait** :

- Le site de l'ancienne siroperie Chapelier fait partie de cet inventaire, tout comme l'atelier d'Outrecour, les entreprises de travaux publics Baguette, la société Mélomane, l'école de l'État de Herve, le Frigo Groteclaes.
- À Bolland, il s'agit du Château de Bolland et à Battice des terrains Sylvain Liégeois et des établissements Liégeois Chesseroux.
- À Chaineux, il s'agit du garage Constant et de l'agence Garsou-Angenot.
- Enfin, à Xhendelesse, il s'agit de la station de pompage de la SWDE.



AUTRES OUTILS OPÉRATIONNELS

 Revitalisation urbaine

- 1. Clos des Ursulines
- 2. Marie-Thérèse

 Site à réaménager

- 1. Gare
- 2. Ancien Delhaize
- 3. Abattoir communal
- 4. Sites charb. 7, 76, 77 et 78

 Sites à potentiel de reconversion

 SAR de fait*

* les SAR de fait sont les périmètres historiques moins les sites où il y a déjà eu reconversion

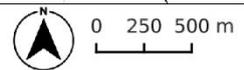


Figure 118 Localisation des périmètres de revitalisation urbaine et des SAR
 Source : SPW, 2020 | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, mars 2021

11-2 AUTRES ZONES ET PÉRIMÈTRES

11-2-1 PÉRIMÈTRES DE RECONNAISSANCES ÉCONOMIQUES – PRE

Le territoire communal est **couvert par 6 périmètres de reconnaissances économiques (PRE)** :

- Le site « bassin d'orage » : arrêté du 07/12/1978 pour l'expropriation et la création d'un bassin d'orage (porté par la SPI),
- L'extension de la zone industrielle de Battice : arrêté du 26/02/1998 (porté par la SPI),
- Le site « Battice 1 » : arrêté du 15/04/1966 (porté par la SPI),
- Le site « Battice 3 » : arrêté du 09/08/1968 (porté par la SPI),
- La zone d'activité « rue Neuve » : arrêtée du 08/09/1961,
- La zone de Petit-Rechain – Chainex : arrêté du 02/03/1967 (porté par la SPI et en partie sur Verviers).

Qu'est-ce-qu'un PRE ?

Afin de promouvoir les investissements privés et donc le développement économique et social, le Gouvernement wallon s'est doté de mesures liées à l'aménagement de zones spécifiques permettant la création d'infrastructures d'accueil pour les activités économiques. Les moyens de cette politique sont consacrés dans le décret du 11 mars 2004 plus communément appelé "décret infrastructures". L'objectif de ce décret est de permettre à certains opérateurs - principalement les pouvoirs publics (région, communes et intercommunales) - d'exproprier des espaces destinés à accueillir des activités économiques. Le décret prévoit également des aides et des financements permettant la réalisation de ces infrastructures.

Les périmètres de reconnaissance économique (PRE) représentent la clé de voûte du décret "Infrastructures" étant donné qu'ils constituent le préalable nécessaire à la mise en œuvre des expropriations et des subsides. Ce n'est en effet qu'à l'intérieur de ces périmètres que ces outils trouveront à s'appliquer. En d'autres termes, Les PRE définissent les limites dans lesquels le décret est d'application.

11-2-2 ZONES SEVESO

Le territoire de Verviers accueille une entreprise SEVESO de petit seuil : il s'agit des établissements STERIGENICS Belgium sa sur le parc d'activités économiques de Petit-Rechain.

Deux zones vulnérables ont été définies autour de l'entreprise :

- L'une basée sur un risque de probabilité d'effets dangereux supérieure à E-5 et sur une distance de 100 m autour du site SEVESO,
- L'autre basée sur un risque de probabilité d'effets dangereux comprise entre E-5 et E-6 et sur une distance de 200 m autour du site SEVESO.

Ces périmètres débordent sur le territoire communal de Herve et sur une partie du village de Chainex (rue Coloster). Aucun site SEVESO n'est recensé au sein du territoire communal.

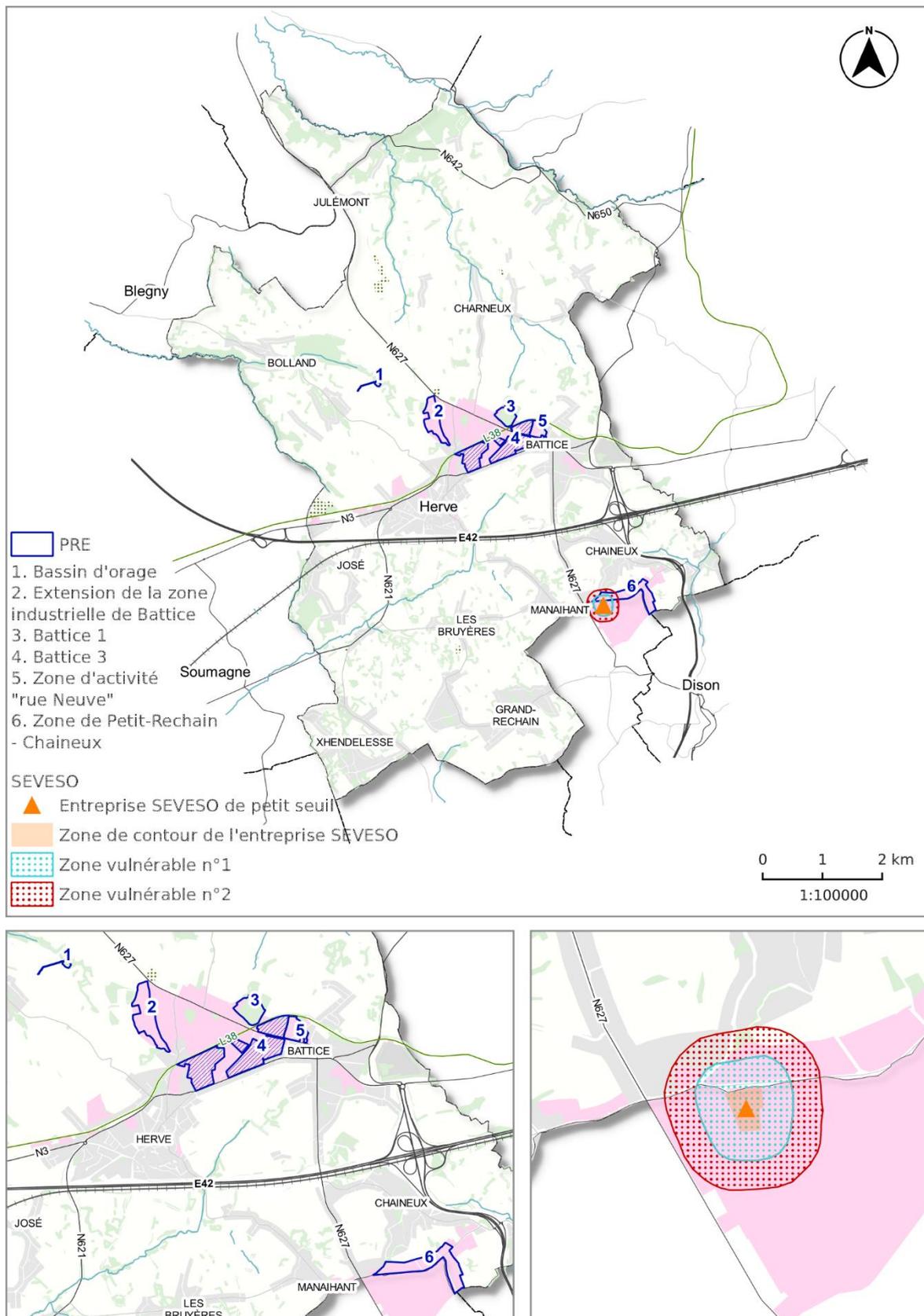


Figure 119 Périmètre de reconnaissance économique et zones SEVESO
 Source : SPW, 2020 | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, mars 2021

11-3 PERMIS

11-3-1 PERMIS D'URBANISATION

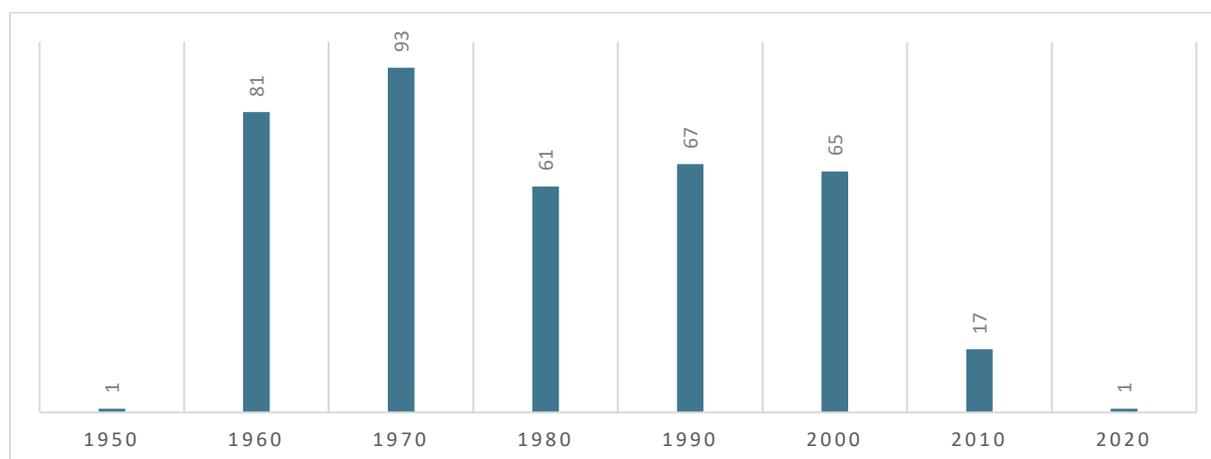
Le territoire communal est concerné par **386 permis d'urbanisation** (anciennement dénommés permis de lotir), couvrant une superficie totale de **298 ha**.

Secteur	Nbr	Ha	Entité	Nbr	Ha
Centre	116 soit 30%	113	Herve	43	58
			Battice	45	38
			Chaineux	21	13
			Hors village : Bellevue et Hauzeur	7	4
Nord	101 soit 26%	70	Charneux	49	33
			Julémont	15	10
			Bolland	28	23
			Hors village : Horward et Berwausault	9	3
Sud	169 soit 44%	115	José	10	9
			Manaihan	20	19
			Les Bruyères	27	12
			Xhendelesse	53	30
			Grand-Rechain	42	33
			Hors village : Enclave	17	12

Tableau 55 Répartition des permis d'urbanisation par secteurs et entités

Source : SPW | Réalisation : SEN5

On remarque cependant un **net ralentissement depuis les années 2010** comme l'atteste le graphique ci-dessous :



Graphique 19 Évolution du nombre de permis d'urbanisation

Source : SPW | Réalisation : SEN5

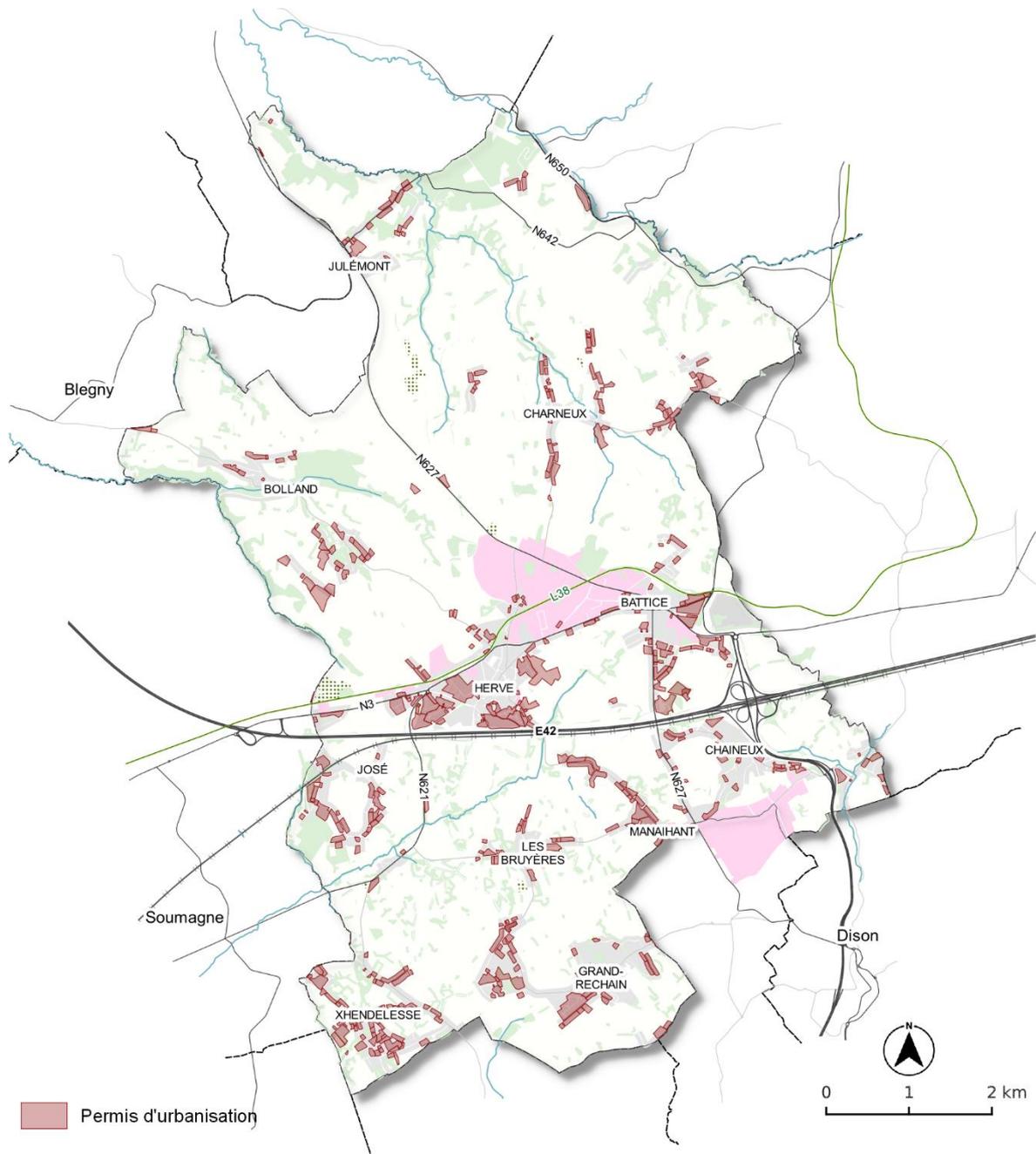


Figure 120 Permis d'urbanisation

Source : SPW, 2020 | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, mars 2021

11-3-2 PERMIS D'URBANISME

Conformément à l'article D.IV.4 du CoDT, les actes et travaux destinés à « *construire, ou utiliser un terrain pour le placement d'une ou plusieurs installations fixes* » sont soumis à permis d'urbanisme.

La Ville de Herve en octroie beaucoup durant les différentes périodes analysées, avec une reprise depuis 2014. Toutefois, si durant la période 1996-2001, c'était principalement pour la création de nouveaux bâtiments résidentiels, force est de constater que le ratio a changé depuis 2008 : **le nombre de rénovations est désormais plus élevé que le nombre de nouvelles constructions.**

	1996-2001	2002-2007	2008-2013	2014-2019
Résidentiel				
Nbr de nouveaux bâtiments	412	296	284	220
Nbr de nouveaux logements	528	349	355	402
Nbr de nouveaux appartements	136	72	87	217
soit xx% des nouveaux logements	26%	21%	25%	54%
Superficie moyenne des nouveaux logements	224 m ²	254 m ²	240 m ²	222 m ²
Nbr de rénovations	272	347	435	423
Non-résidentiel				
Nbr de nouveaux bâtiments	82	68	58	49
Volume moyen des nouveaux bâtiments	6.048 m ³	5.286 m ³	3.641 m ³	9.342 m ³
Nbr de rénovations	110	133	108	32
Nbr total de permis d'urbanisme délivrés...	876	844	885	724
... pour de nouvelles constructions	494	364	342	269
... pour des rénovations	382	480	543	455

Tableau 56 Permis de bâtir depuis 1996 jusqu'en 2019

Source : Statbel

11-4 PROGRAMME COMMUNAL D'ACTION EN MATIÈRE DE LOGEMENT 2014-2016

La Ville de Herve est concernée par 3 programmes communaux d'action en matière de logement (2014-2016).

En attente d'informations de la Ville de Herve.

11-5 PROPRIÉTÉS PUBLIQUES

Les **propriétaires publics** représentent **5,4% du territoire cadastré, soit 284,8 ha**. Parmi ceux-ci, la **Ville de Herve** détient le plus grand nombre de terrain: **58,3 ha** (dont 2,7 ha en copropriété). Il s'agit souvent de terrains dédiés à des infrastructures sportives ou aux cimetières. Les terrains appartenant au ministère de la Défense sont en fait le fort de Battice.

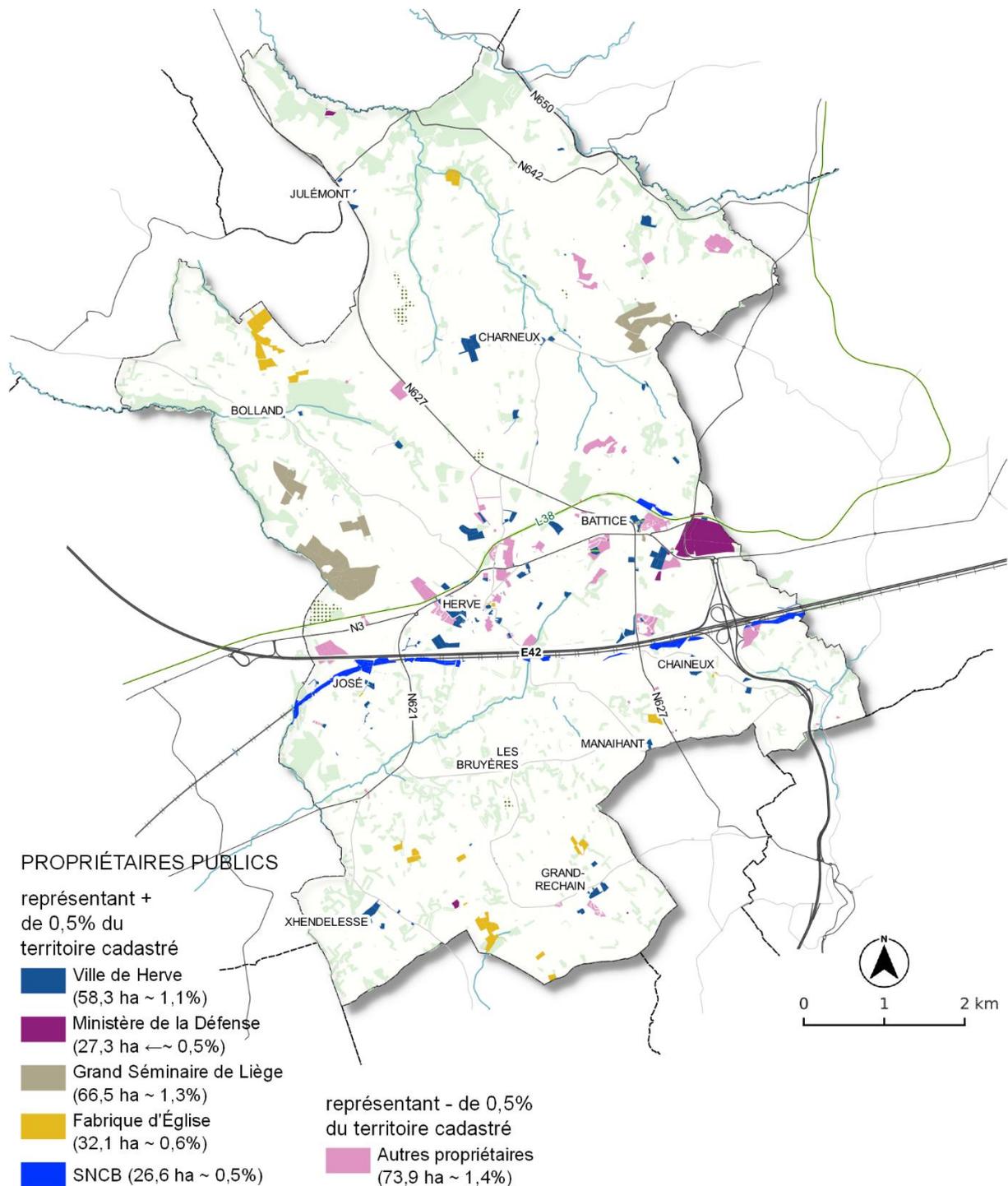


Figure 121 Propriétaires publics

Source : Ville de Herve, 2020 | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, avril 2021

11-6 PATRIMOINE

11-6-1 INVENTAIRE RÉGIONAL DU PATRIMOINE

Sur le territoire de Herve, **396 biens sont repris à l'Inventaire du Patrimoine Régional** (ancienne appellation de l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel – IPIC), **dont 91 sont « pastillés »¹⁸ et 10 également repris comme monument** (voir ci-dessous pour plus de détails). Il s'agit aussi bien de lieux de culte que de fermes, éléments de petit patrimoine (croix et calvaires) ou d'habitations (cf. annexe pour la liste complète).

Quelle est la valeur de l'IPIC ?

Cet inventaire dispose essentiellement d'une valeur indicative et documentaire et n'emporte pas de mesure de protection particulière si ce n'est pour les biens « pastillés » qui sont soumis à un régime spécifique. En effet, les dispenses de permis visées par la R.IV.1-1 ne sont pas d'application si les actes et travaux visent « à modifier l'enveloppe d'un bâtiment, d'une construction ou d'une installation, son agrandissement, sa destruction ou sa démolition ainsi que la construction ou la reconstruction d'une véranda ou d'un volume annexe » d'un bien « pastillé ». Enfin, les autorités compétentes ne peuvent l'ignorer et sont supposées motiver leurs décisions au regard de toute éventuelle inscription à l'inventaire.

11-6-2 BIENS CLASSÉS ET ZONES DE PROTECTION

Le territoire communal accueille **31 biens classés**. Il s'agit de fermes, façades et toitures d'habitations, lieux de culte et abords ou encore d'éléments plus particuliers comme l'orgue de l'église Saint-Gilles à Chaineux. 5 sites classés sont présents, dont deux qui forment un ensemble important à Bolland.

Quelle est la finalité de ces classements ?

Le classement est avant tout une mesure de protection, qui vise à empêcher la dénaturation d'un bien dont la haute valeur patrimoniale est, de facto, reconnue. Les effets du classement sont de deux ordres :

- les effets décrets repris à l'article 22 du CoPat s'appliquent à tous les biens classés. Les plus importants sont : l'interdiction de destruction totale ou partielle d'un bien sans déclassement préalable et la définition des procédures en matière de travaux (en particulier la tenue de réunions de patrimoine préalables et la demande d'un avis conforme de l'AWaP dans le cadre d'un permis d'urbanisme) (voir chapitre 17 | Annexe 4 pour plus de détails) ;

- d'éventuelles restrictions aux droits de propriété attachées à un arrêté spécifique, qui s'appliquent aux biens visés par cet arrêté.

Les dispositions légales qui touchent la zone de protection et les travaux à entreprendre dans son périmètre sont contenues dans le CoPat aux articles 31 et 43. Les permis d'urbanisme, le permis d'urbanisation, de certificat d'urbanisme n°2, de permis unique ou de permis intégré qui concernent les biens repris dans une zone de protection font l'objet d'un examen de la part de l'AWaP et, le cas échéant, de la part de la Commission royale des monuments, sites et fouilles. L'avis est sollicité par l'autorité compétente conformément aux articles D.IV.35, alinéas 1er, 2, 3 et D.IV.37 alinéas 1er et 3 du CoDT.

11-6-3 PATRIMOINE NATUREL

On relève la présence d'une zone Natura 2000, de SGIB et de haies, alignements et sites d'arbres remarquables (cf. chapitre « milieu naturel » pour les détails).

¹⁸ Seuls les éléments « pastillés » sont repris sous l'appellation « biens repris à l'IPIC » de la carte ci-contre.

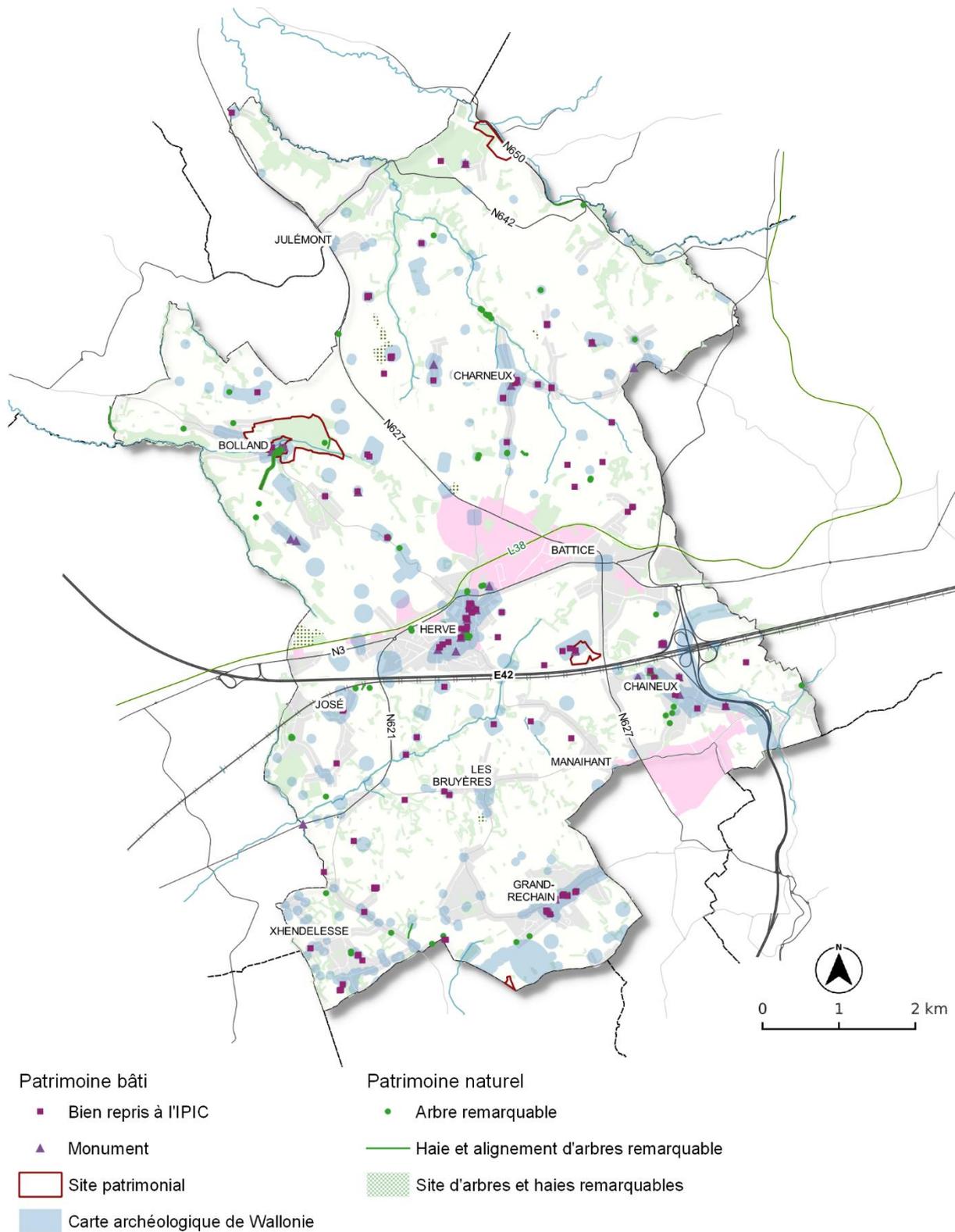


Figure 122 Patrimoine bâti et naturel

Source : SPW, 2020 | Fond de plan : Plan de secteur et openstreetmap | Réalisation : SEN5, mars 2021

11-6-4 CARTE ARCHÉOLOGIQUE

La majorité des noyaux villageois sont repris sur les cartes archéologiques de Wallonie. Tout projet nécessitant des mouvements de terre devra donc contacter l'administration compétente.

À noter toutefois que cette carte n'est pas encore d'application puisqu'elle n'est pas encore parue au Moniteur belge.

Quels objectifs de la carte archéologique et quand l'utiliser ?

Objectifs de la carte :

- *Mettre en place des actions de prévention ;*
- *Gérer les sites et les biens archéologiques wallons ;*
- *Planifier les opérations archéologiques avant la réalisation de chantiers de construction.*
- *Délimiter les zones pour lesquelles des demandes d'avis sont requises par les autorités compétentes en matière de délivrance de permis et de certificats d'urbanisme.*

Quand utiliser la carte archéologique ?

La carte peut être utilisée à tout moment et, en particulier :

- *Pour préparer une demande de permis d'urbanisme ;*
- *Pour préparer un acte notarié ;*
- *Dans le cadre d'une étude d'incidences sur l'environnement (EIE) ;*
- *Dans le cadre de l'établissement ou de la modification de schémas et/ou de règlements d'urbanisme.*

Source : SPW

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- ✓ Le patrimoine bâti est particulièrement riche, et comprend notamment des biens classés / « exceptionnels ».
- ✓ Seulement 5,4% des parcelles cadastrées appartiennent à des propriétaires publics.
- ✓ Un ralentissement du développement des permis d'urbanisation depuis 2010.
- ✓ Depuis 2008, les permis concernent davantage la rénovation que la création de nouveaux logements.

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront la structure territoriale ...

Les potentialités à mobiliser :

- ✓ Un patrimoine bâti et naturel riche.
- ✓ La présence de SAR et de sites à potentiel de reconversion.

Les contraintes à intégrer :

- ✓ La présence de périmètres en surimpression au Plan de secteur.
- ✓ La présence de biens patrimoniaux classés et de zones de protection.
- ✓ La présence de 3 SOL.
- ✓ La présence de 6 PRE.
- ✓ La présence d'une zone SEVESO non loin d'une zone d'habitat.

Les besoins auxquels répondre :

- ✓ Aucun besoin identifié.

12 | OUTILS RÉGIONAUX, SUPRA-COMMUNAUX ET COMMUNAUX

12-1 RECENSEMENT DES OUTILS

	Catégorie	Outils	Thématiques principales	Existe pour Herve	Date d'approbation
Outils de gouvernance	Outils de gouvernance régionaux	DPR	Transversal	Oui	Septembre 2019
	Outils de gouvernance communaux	Projet de ville	Transversal	Non	-
		DPC	Transversal	Oui	Cons. Com. 22/01/2019(à valider)
		PST	Transversal	Oui	Collège 01/08/2019
	PDU	Transversal	Non	-	
Outils stratégiques	Outils stratégiques régionaux	SDT	Transversal	Oui	Adopté par le G.W. le 16/05/2019
		SRDC	Economie - Commerces - Emploi - Urbanisme	Oui mais rien sur Herve	Approuvé par le G.W. le 21/11/2014
	Outils stratégiques supra-communaux	SPDT et PPM	Développement territorial et mobilité	Oui	Collège du ...
		PUM	Mobilité - Aménagement du territoire	Non	
		P(i)CM	Mobilité - Aménagement du territoire	Non	
	Outils stratégiques communaux	PCM	Mobilité - Aménagement du territoire	Non	-
		SDC	Amgt territoire – Mobilité – Environnement - Logement	En cours	-
		Schéma Dvp commercial	Economie - Commerces - Emploi - Urbanisme	Non	-
		Agenda 21	Environnement	Non	-
		Plan Stratégique de Gestion de Centre Ville	Commerces - Economie locale - Gestion espace public	Non	-
	PCS	Cohésion sociale	Oui	Cons. Com 21/10/2019	
Outils opérationnels	Outils opérationnels régionaux	GRU	Amgt territoire - Urbanisme - Logement - Bâti	Oui	Arrêté ministériel 27/11/2006
	Outils opérationnels communaux	GCU	Amgt territoire - Urbanisme - Logement - Bâti	Oui	Date ...
		PCDR	Amgt territoire - Urbanisme - Logement - Environnement - ...	Non	-
		PCDN	Paysage – Environnement - Nature	Non	

Figure 123 Outils concernant la commune de Herve
Réalisation : SEN5, avril 2021

12-2 DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE (DPR)

La DPR 2019-2024 entend répondre à une **triple ambition** pour la Wallonie : « *L'ambition **sociale** vise à réduire drastiquement la pauvreté et à garantir aux citoyens une vie décente. L'ambition **écologique** témoigne de notre volonté de Wallon(ne)s d'être exemplaires en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation de l'environnement. L'ambition **économique** doit permettre à la Wallonie de se hisser parmi les régions de tradition industrielle les plus performantes d'Europe* ».

Pour ce faire, la DPR développe de nombreux objectifs, structurés par thématique dans des chapitres spécifiques : développement territorial, mobilité, logements, énergie, etc. Nous présenterons ci-après les objectifs, mesures ou propositions les plus susceptibles d'influencer l'aménagement du territoire de Herve.

En termes de **développement territorial** (chapitre 14), le Gouvernement entend « **freiner l'étalement urbain et y mettre fin à l'horizon 2050** ». Pour ce faire, « *il s'agit à court terme de poursuivre les objectifs suivants* :

- *réduire la consommation des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici 2050,*
- *préserver au maximum les surfaces agricoles,*
- *maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant,*
- *localiser au maximum les bâtiments à construire dans les tissus bâtis existants (urbains, ruraux ou périurbains) situés à proximité des services et transports en commun,*
- *restaurer la biodiversité.* »

En termes de **mobilité** (chapitre 13), « *la politique wallonne se basera sur la poursuite de la **vision FAST 2030** et la stratégie régionale de mobilité (...).Le Gouvernement agira à travers la politique d'aménagement du territoire pour diminuer les besoins de mobilité. Il veillera notamment à ce que les choix d'implantation des équipements publics (crèches, écoles, infrastructures sportives et culturelles, services publics, etc.), parcs d'activités économiques, logements et commerces soient situés dans ou à proximité des noyaux d'habitation existants, ruraux comme urbains. Le Gouvernement favorisera systématiquement les modes de déplacements dans l'ordre suivant : marche à pied, vélos et micromobilité douce, transports publics, transports privés collectifs (taxis ; voitures partagées, covoiturage) puis individuels. (...).Le Gouvernement soutiendra significativement la mobilité douce et active (marche, vélo, micromobilité, etc.) et le développement d'une infrastructure adaptée. L'attention sera portée en particulière sur les déplacements quotidiens. Le Gouvernement veillera prioritairement à former les agents techniques de l'administration à une prise en compte systématique des modes doux dans les aménagements de voirie et d'espace public* ».

D'autres propositions influencent dans une moindre mesure l'échelle communale. Citons, notamment, en termes énergétiques, le fait de donner la priorité à « la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique » ou encore le fait d'inscrire les activités économiques dans une « *approche d'économie circulaire (production bas carbone, zéro déchet, économie de la fonctionnalité, circuits courts, économie de la réparation, assainissement des friches industrielles, (...)* ».

12-3 DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE (DPC)

Dans sa DPC, la majorité présente 19 thématiques diverses, dont 4 d'entre elles présentent des projets particulièrement intéressants dans le cadre du présent SDC :

« Soutien à nos commerces et nos entreprises »

- Soutien au commerce local qui permet aux centres de vivre.
- Valorisation des atouts des commerces de proximité, producteurs locaux et produits de territoire, ainsi que le marché hebdomadaire.
- Réalisation du site Chapelier pour augmenter l'attractivité commerciale du centre de Herve.
- Soutien aux artisans et producteurs locaux engagés dans le commerce équitable.

« Valoriser nos atouts touristiques »

- Réflexion avec la Maison du Tourisme quant à un balisage et projet global de signalisation pour la ligne 38. Développement potentiel d'un réseau de points nœuds.
- Création d'une tour panoramique sur le site du fort de Battice (partenariat avec le CGT).

« Le Pays de Herve et sa ruralité »

- Soutenir la ruralité et les producteurs locaux, dont soutien au Marché aux bestiaux de Battice et toutes organisations agricoles.
- Diversification agricole dans les fermes (tourisme rural, ferme pédagogique, ferme gastronomique, gîte à la ferme,...).
- Amplifier les contacts entre agriculteurs et citoyens: plats communautaires, fourniture des collectivités.

« Une vision cohérente du développement territorial »

- Relever le défi de la demande croissante d'habitat tout en préservant la spécificité de la commune.
- Site Chapelier pour redynamiser le centre de Herve.
- Réflexion en cours sur le futur aménagement du centre de Battice, après déménagement de la caserne des pompiers et concernant la réaffectation du site de l'ancienne école maternelle de Charneux.
- Volonté d'élaborer un Plan Communal de Mobilité (PCM).
- L'assainissement et le réaménagement du site de l'ancien abattoir, l'aménagement de la Place Marie-Thérèse et la finalisation du dossier « Ann-Sophie Charlier ».

12-4 PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL (PST)

Le Plan Stratégique Transversal (PST) de la commune de Herve se scinde en deux volets : un volet interne et un externe. Chacun d'eux reprend une série d'objectifs stratégiques (O.S.) eux-mêmes traduits en objectifs opérationnels (O.O.) puis en action.

Globalement, les objectifs repris correspondent aux thématiques présentées dans le DPC.

Le volet consacré au développement territorial met en avant 2 objectifs stratégiques :

1. Relever le défi du développement de notre territoire, de son avenir urbanistique, de sa mobilité et de la demande croissante d'habitat tout en préservant la spécificité de notre commune au cœur du Pays de Herve ;
2. Redynamiser le centre de Herve en y ramenant de l'activité commerciale

Ils sont déclinés en 3 objectifs opérationnels, eux-mêmes déclinés en projets :

I. Objectif opérationnel : Aménagement du territoire

- Projet 1. Suivi de la mise en œuvre du PCA de la rue du Vieux Tiège à Grand-Rechain
- Projet 2. Suivi de la mise en œuvre de la ZACC de la Route de Bolland
- Projet 3. Suivi de la mise en œuvre de la ZACC de Herve-Battice

II. Objectif opérationnel : Réhabilitation

- Projet 1. Réhabilitation du site Chapelier
- Projet 2. Finalisation de revitalisation du Clos des Ursulines
- Projet 3. Aménagement du centre de Battice en lien avec le départ des pompiers de la caserne
- Projet 4. Réaffectation du site de l'ancienne école maternelle de Charneux

III. Objectif opérationnel : Mobilité

- Projet 1. Elaboration d'un Plan communal de mobilité

12-5 SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL WALLON (SDT)

Le SDER, adopté définitivement par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999, est un document défini comme un instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon. Il n'a pas de valeur réglementaire mais donne **les lignes directrices de l'aménagement de la Région wallonne.**

Dans la version de 1999, la **Ville de Herve** est reprise :

- dans la **région agro-géographique du Pays de Herve** ;
- dans **l'eurocorridor reliant Bruxelles à Aachen en passant par Liège** ;
- au sein de **l'aire de coopération suprarégionale avec Liège** ;
- comme **pôle d'appui en milieu rural.**

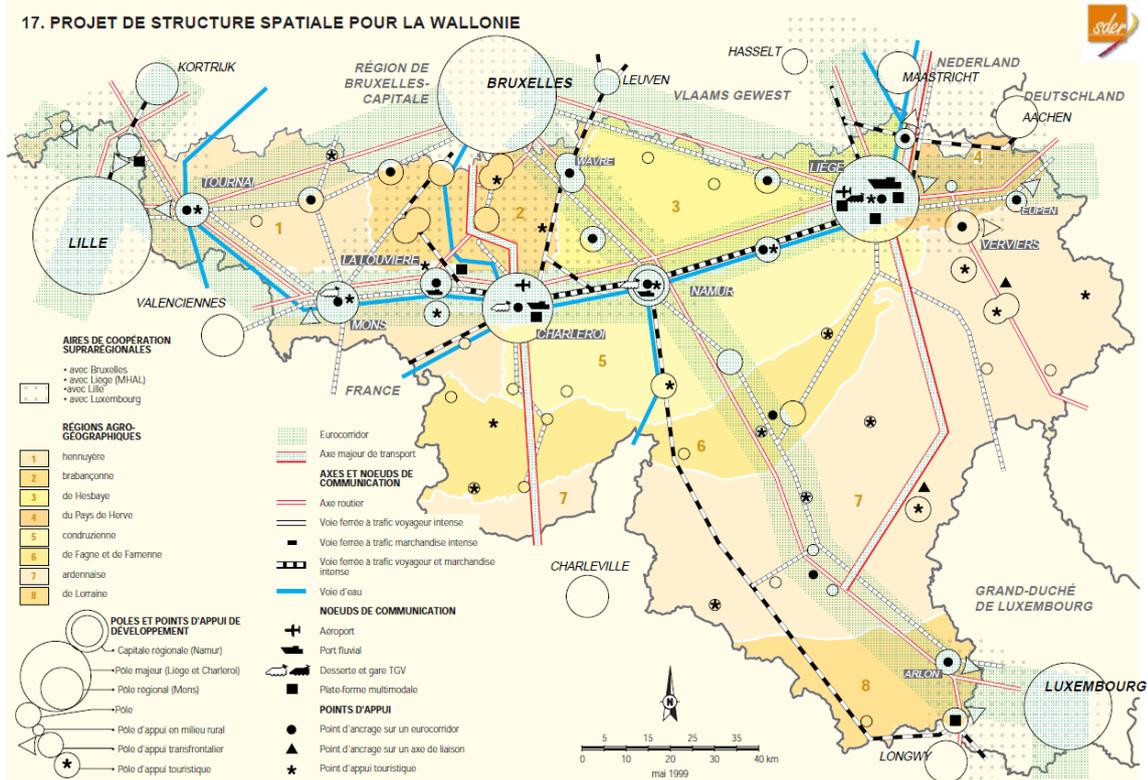


Figure 124 – Schéma de développement de l'espace régional (SDER), 1999
Source : SPW, 1999

Un nouveau schéma de développement territorial wallon a été adopté le 25 avril 2024 par le Gouvernement wallon, mais n'entrera en vigueur que le 1^{er} août. Les documents définitifs n'étant pas encore disponibles, nous ferons référence dans la suite au **projet de Schéma de développement du territoire (SDT) (soumis à enquête publique entre mai et juillet 2023)** où l'entité de Herve est reprise comme centralité urbaine de pôle, et l'entité de Battice comme centralité villageoise.

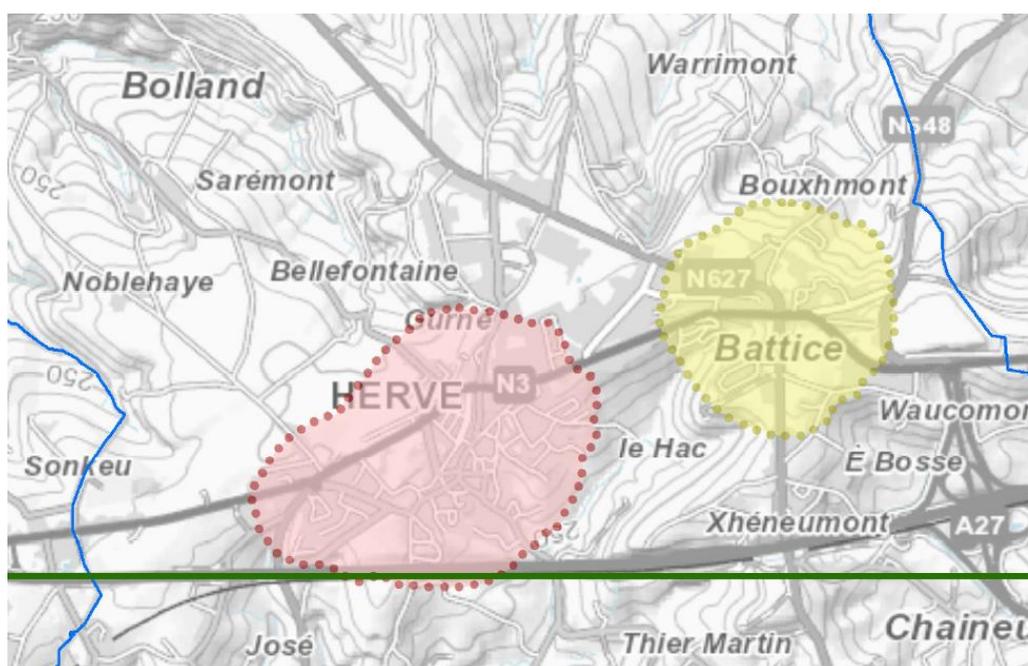


Figure 125 – Centralités du SDT sur la Ville de Herve
Source : SDT, 2023

Notons également que **plusieurs mesures guidant l'urbanisation** concernent les centralités :

- La **part de superficie en pleine terre** pour les projets sur un terrain de plus de 0,5 ha doit être de **≥ 30 % ou ≥ superficie initiale**. À défaut, il faut prendre des mesures alternatives concernant la gestion des eaux, l'accueil de la biodiversité et la régulation des îlots de chaleur (SA.1).
- La **densité nette en logements** pour les projets sur un terrain de 0,5 ha doit être de **≥ 20 log/ha** en centralité villageoise, et **≥ 40 log/ha** en centralité urbaine de pôle (SA.2).
- Les **surfaces ou ensembles commerciaux de plus de 1.500 m²** sont **admissibles** en centralité urbaine de pôle tant pour les **achats légers** (s'ils sont proches des commerces existants et en cœur de centralité) que pour les **achats alimentaires** (s'ils sont proches des commerces existants et complémentaires à l'offre des cœurs de centralité) et pour les **achats lourds** (s'ils existe au moins 10 commerces de détail à moins de 500m piéton) (SA.3).
- Les **surfaces ou ensembles commerciaux de moins de 400 m²** sont toujours **admissibles** (CC.3).

Enfin, **deux autres principes de mises œuvre** sont indiqués dans le projet de SDT, et sont intéressants pour le présent dossier puisqu'ils sont détaillés au chapitre relatif à l'Étalement urbain et artificialisation :

- **produire 75% nouveaux logements en centralité à l'horizon 2050¹⁹,**
- **arriver à un ratio de 0 ha d'artificialisation d'ici 2050²⁰.**

12-6 SCHÉMA PROVINCIAL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (SPDT) ET PLAN PROVINCIAL DE MOBILITÉ (PPM)

Le Schéma Provincial de Développement Territorial (SPDT) est le fruit d'une large concertation réunissant l'ensemble des élus et les forces vives du territoire. **Il dessine une politique d'aménagement et de régénération du territoire à l'horizon 2040, avec des ambitions, des priorités et des engagements.**

La démarche, lancée en juin 2015, a débuté par la réalisation d'un diagnostic du territoire complété d'un atlas. Une lecture spatiale inhabituelle a donc été proposée, celle des 7 territoires (à savoir : la vallée de la Meuse, la vallée de la Vesdre, les vallées Ourthe-Amblève, le plateau de la Hesbaye et du Condroz, **l'Entre-Vesdre-et-Meuse**, l'Arc nord et l'Ardenne) qui deviendront au terme de la démarche : les « 7 territoires de projets ».

Le diagnostic étant posé, les élus ont eu rapidement l'occasion de confronter leurs visions du futur à travers plusieurs « ateliers du territoire ». Parmi les idées qui ont été brassées durant ces ateliers, diverses préoccupations ont émergées et se cristallisent autour de **cinq thématiques : la transition énergétique et écologique, l'urbanisme bas-carbone, la régénération au service du développement économique, la mobilité durable et le tourisme**. Ces thèmes deviendront les « 5 axes d'actions du SPDT ».

Le Schéma Provincial de Développement Territorial détaille les ambitions du territoire sur ces cinq thématiques et propose pour chacune d'elles des principes de mise en œuvre ainsi qu'un **plan guide**. Celui-ci reprend les orientations propres au territoire et surtout les projets phares à moyen et long termes retenus par les élus.

Concernant le territoire de l'Entre-Vesdre-et-Meuse où se situe Herve, le SPDT prévoit le plan guide suivant :

1. Le paysage bocager comme bien commun, le parc comme outil

¹⁹ SA2.P1, Projet de Schéma de développement du territoire (SDT), 30 mars 2023, p.48.

²⁰ SA1.P1, Projet de Schéma de développement du territoire (SDT), 30 mars 2023, p.36.

- ✓ Faire de l'identité paysagère du plateau le cœur du projet de ce territoire. Le projet tend à généraliser à l'ensemble du territoire ce qui fait aujourd'hui la notoriété du Pays de Herve.
- ✓ Paysage naturel remarquable et diversifié de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, "poumon vert" à proximité des métropoles de Liège et d'Aachen (principal atout de son attractivité).
- ✓ La trame bocagère, d'une richesse écologique certaine et au fort potentiel de valorisation énergétique, cache bien souvent des zones humides et des milieux d'une grande qualité, que l'on retrouve sur chaque commune.
- ✓ Soutenir les porteurs de projet innovants (énergétiques, alimentaires économiques, touristiques,...) sur l'ensemble du territoire et dans le respect de l'environnement.
- ✓ La mise en place d'un Parc Naturel du Pays de Herve semble faire consensus.
- ✓ Développer davantage la filière bois/énergie locale, mais une attention particulière doit être portée sur la concurrence avec les équipements existants (station de biométhanisation d'Intradel par exemple). Il est, à ce titre, fondamental de porter une réflexion sur l'ensemble du territoire pour éviter un développement à deux vitesses.
- ✓ Dans un premier temps, un travail de structuration est à faire, pour valoriser les ressources (paysage, productions agricoles, productions énergétiques), au travers notamment d'un recensement de l'ensemble des gisements et de toutes les initiatives.

2. Des circuits cyclables et de randonnées à la découverte du territoire

- ✓ Un positionnement commun se dégage autour des thématiques "Nature, patrimoine, gastronomie". Ce territoire d'excursionnisme qui met en avant les promesses du tourisme rural peut d'ores et déjà s'appuyer sur des infrastructures de qualité permettant de partir à sa découverte : le RAVeL, la Vennbahn à l'est et le "réseau points-nœuds des vergers". Un travail de liaisonnement avec les offres cyclables de vallées (avec la vallée de la Vesdre depuis Olne, Herve, Welkenraedt,...) reste à effectuer.
- ✓ Par ailleurs, la structuration du réseau de mobilité alternative met en avant des nœuds stratégiques de consolidation d'une offre excursionniste. Certaines gares (Eupen, Welkenraedt, vallée de la Vesdre,...) assureraient le rôle de "porte d'entrée" touristique en lien direct avec ces itinéraires.

3. Une offre de transport en commun complétée

- ✓ L'opportunité de créer une nouvelle ligne de bus express, circulant sur autoroute, et connectant Verviers au nord de l'agglomération liégeoise (Visé, Hauts-Sarts) via Herve et les parcs d'activité de Battice et des Plenesses doit être étudiée, notamment au regard de la demande potentielle et de la possibilité de temps de parcours compétitifs vis-à-vis de la voiture.

4. Une mobilité innovante en zone rurale

- ✓ L'échelle du territoire est pertinente pour la mise en place d'une centrale de mobilité. Celle-ci doit proposer des services de mobilité adaptés aux zones moins denses et aux villages du plateau (autoportage, service de location, informations, vente, transport à la demande,...).

5. Le covoiturage, mode de transport à part entière

- ✓ Une bande réservée aux covoitureurs et aux bus est expérimentée sur l'E40, entre Battice et Cheratte. Cet aménagement permet des temps de parcours fiabilisés pour les covoitureurs mais participe également au signal fort voulu par le territoire en faveur du covoiturage.
- ✓ Le territoire poursuit l'aménagement d'infrastructures dédiées au covoiturage.

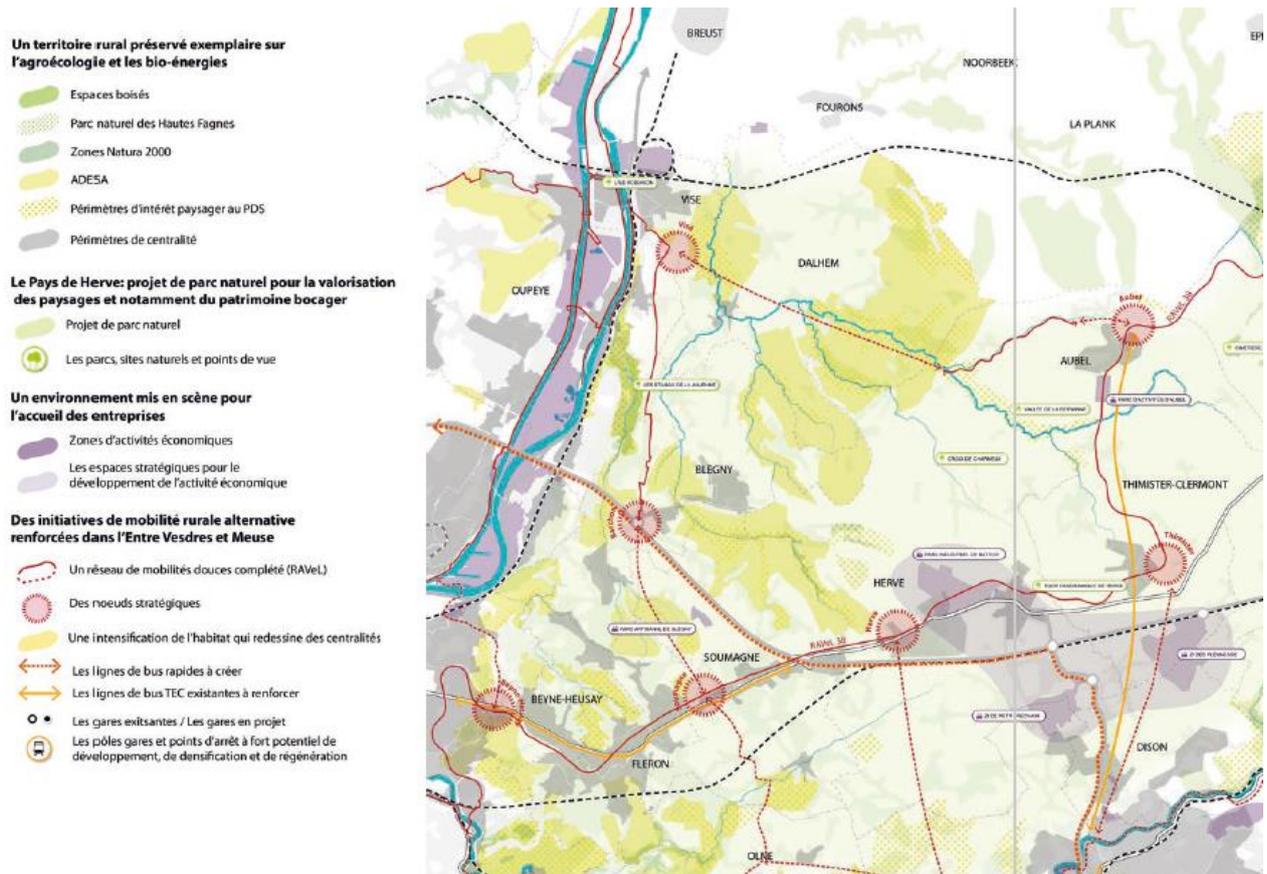


Figure 126 – L'Entre-Vesdre-et-Meuse, de plateaux introvertis au système villageois qui s'ouvre sur l'Euregio
 Source : Masterplans et territoires de projets, Schéma Provincial de Développement Territorial (SPDT)

12-7 GUIDE RÉGIONAL D'URBANISME (GRU)

L'entité de Herve est concernée par un GRU datant du 30/08/2006 (anciennement zone protégée en matière d'urbanisme) et celle de Bolland par un GRU datant du 27/11/2006 (anciennement règlement général sur les bâtisses en site rural, adopté une 1^{ère} fois le 23/12/1987).

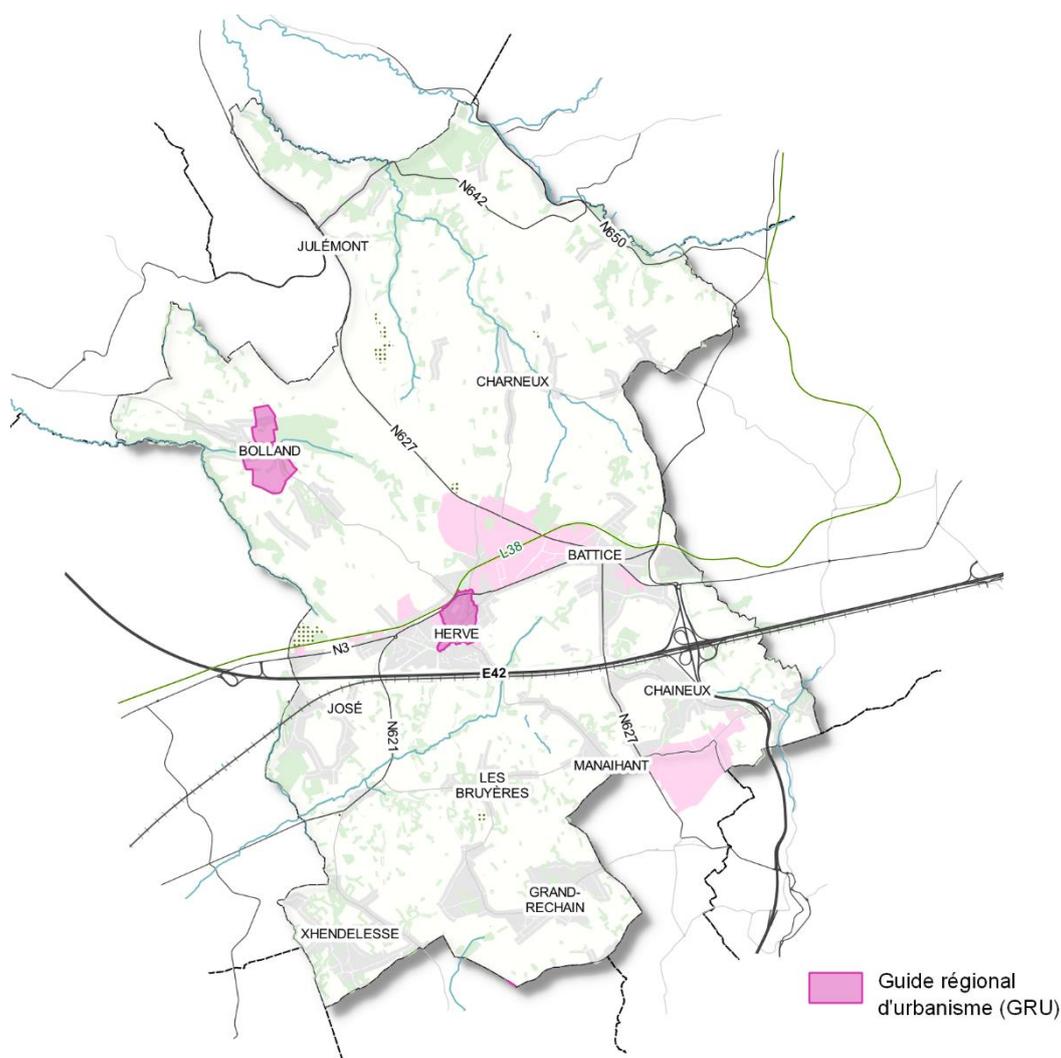


Figure 127 Guide Régional d'Urbanisme (GRU)

Source : SPW, 2020 | Fond de plan : Plan de secteur, SPW | Réalisation : SEN5, avril 2021

Valeur réglementaire et indicative du Règlement Régional d'Urbanisme (GRU)

Initialement, les GRU avaient une valeur réglementaire et visaient à fixer un seuil de qualité architecturale sous lequel il n'était plus tolérable d'admettre des projets de transformation, d'agrandissement, de construction ou de reconstruction dans les périmètres bâtissables des villages couverts. Ainsi, les documents se concentrent pour l'essentiel sur l'implantation des bâtiments (respect du relief du sol et utilisation des limites des parcelles cadastrales), leur gabarit (gabarit en plan, en hauteur sous gouttières et en pente de toiture) et la palette d'aspect des matériaux de façade et de toiture. Depuis l'entrée en vigueur du CoDT, une partie de ces documents ont désormais une valeur indicative.

12-8 GUIDE COMMUNAL D'URBANISME (GCU)

Les anciennes communes de Herve, Battice, Chaîneux, Grand-Rechain et Xhendelesse étaient concernées par un règlement communal concernant la prévention des incendies dans les salles de danse, dancings et autres locaux où l'on danse (datant du début des années 1970). Ceux-ci ont été totalement révisés par le RCU du même nom datant de 1977 (après la fusion des communes), lui-même totalement révisé par le règlement communal de police (et de bâtisse) datant de 1984.

À noter que dans le respect de certaines conditions, la Commune devra être en possession d'un GCU pour pouvoir profiter d'un régime dit "de décentralisation" qui autorise la commune à exercer, de manière autonome, son pouvoir de décision, notamment en matière d'octroi de permis d'urbanisme et d'urbanisation.

Qu'est-ce-qu'un GCU ?

Le Guide Communal d'Urbanisme (GCU) concerne tout ou partie du territoire communal et traite d'une ou plusieurs thématiques. Il décline les objectifs de développement territorial du SDT et des schémas communaux en objectifs d'urbanisme, par des indications (qui ont donc une valeur indicative²¹), en tenant compte des spécificités du ou des territoires sur lesquels il porte.

²¹ Les anciens Règlements Communaux d'Urbanisme (RCU) et les Règlements Communaux de Bâtisses (RCB) au sens du CWATUP sont assimilés à des GCU. Ceux-ci possédaient auparavant valeur réglementaire.

12-9 SYNTHÈSE DES OUTILS RÉGIONAUX, SUPRA-COMMUNAUX ET COMMUNAUX

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- ✓ En termes de développement territorial, le Gouvernement entend « freiner l'étalement urbain et y mettre fin à l'horizon 2050 », en plafonnant la consommation des terres non artificialisées.
- ✓ En termes de mobilité, la politique wallonne se base sur la vision FAST 2030 : diminution de la place de la voiture, et augmentation de celle du vélo notamment.
- ✓ Au sein de sa DPC et de son PST, la Ville de Herve met en avant la nécessité d'une vision cohérente du développement territorial, avec notamment pour objectif de « relever le défi de la demande croissante d'habitat tout en préservant la spécificité de la commune ».
- ✓ La commune de Herve n'est pas reprise comme pôle sur le SDT wallon, et n'est concernée par aucune liaison écologique du SDT.
- ✓ Le Schéma Provincial, pour le Pays de Herve, met l'accent sur la préservation du paysage bocager, le développement de circuits cyclables et de randonnées, la complétude à réaliser de l'offre en transport en commun, la mise en place d'une mobilité innovante et le développement du covoiturage.
- ✓ Les entités de Herve et Bolland sont concernées par un GRU datant de 2006 (anciennement RGBSR).
- ✓ Les anciennes communes de Herve, Battice, Chaineux, Grand-Rechain et Xhendelesse étaient concernées par un règlement communal, révisés en 1984, et devenu GCU.

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront la structure territoriale ...

Les potentialités à mobiliser :

- ✓ La présence du Schéma Provincial et de lignes de conduites phares pour le futur du Pays de Herve.

Les contraintes à intégrer :

- ✓ Présence de GRU et GCU.

Les besoins auxquels répondre :

- ✓ Freiner l'étalement urbain et diminuer la place de la voiture (vision du Gouvernement wallon)

13 | ARTIFICIALISATION ET ÉTALEMENT URBAIN

13-1 ÉTAT ACTUEL ET ÉVOLUTION PRÉVISIBLE

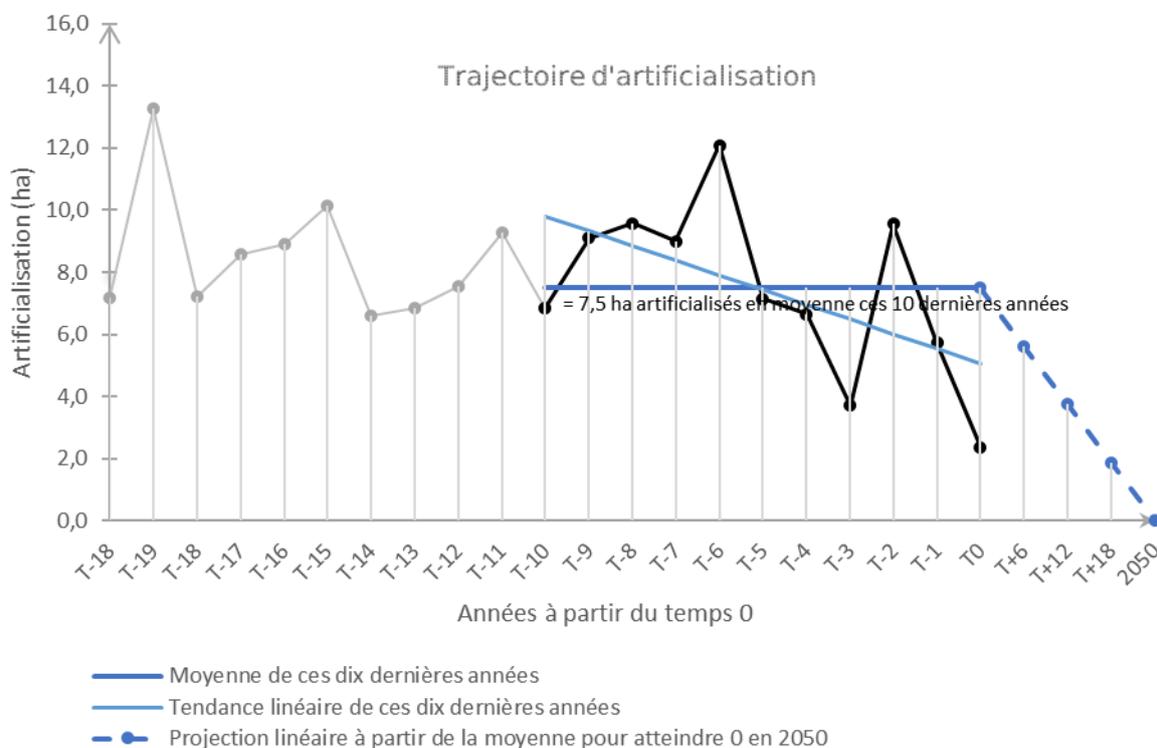
13-1-1 ARTIFICIALISATION

L'artificialisation est le processus par lequel les terrains agricoles, forestiers ou naturels sont urbanisés par une construction ou le placement d'une ou plusieurs installations fixes en vertu d'un permis d'urbanisme²².

Le graphique ci-dessous présente la **trajectoire d'artificialisation** à l'échelle communale, soit le changement de la nature des parcelles au profit d'une artificialisation, puisque l'un des **principes de mise en œuvre du projet de SDT est d'atteindre un ratio de 0 ha d'artificialisation d'ici 2050**²³

Ainsi, il apparaît que **ces 10 dernières années**, ce sont **75 ha** qui ont été **artificialisés** sur la commune de Herve, soit une moyenne de **7,5 ha/an**.

La **tendance sur ces dix dernières années** montre toutefois que l'artificialisation est en **baisse** sur le territoire communal.



Graphique 20 : Trajectoire d'artificialisation de la commune de Herve
Source : SEN5, février 2024

²² Projet de Schéma de développement du territoire (SDT), 30 mars 2023, p.16.

²³ SA1.P1, Projet de Schéma de développement du territoire (SDT), 30 mars 2023, p.36.

13-1-2 ÉTALEMENT URBAIN

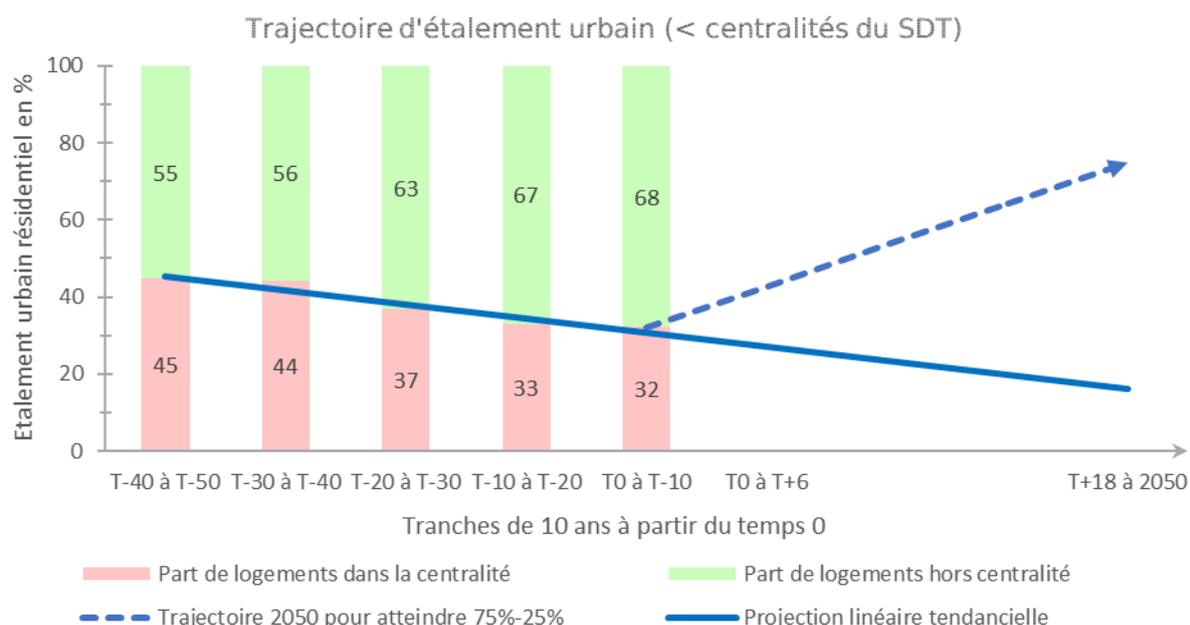
L'étalement urbain est le processus d'expansion urbaine induit par une artificialisation diffuse de terres caractérisée par un éloignement de la fonction résidentielle aux centralités, une faible compacité et une faible intensité des activités humaines²⁴.

Il est dès lors intéressant d'analyser la trajectoire d'étalement urbain résidentiel à l'échelle communale, c'est-à-dire la localisation de la production de logements au sein du territoire communal puisqu'il s'agit de savoir si la production de logements prend place au sein ou à l'extérieur des centralités définies par le projet de SDT. Rappelons en effet que l'un des principes de mise en œuvre du projet de SDT est d'atteindre une production de trois nouveaux logements sur quatre en centralités à l'horizon 2050²⁵ (cfr. Erreur ! Source du renvoi introuvable.. Documents d'orientation).

La tendance actuelle est toutefois inverse : la trajectoire d'étalement urbain sur les 50 dernières années montre que la production de logements a principalement lieu hors des centralités reprise à l'annexe cartographique du projet de SDT.

La proportion était de 45 % en centralité et 55 % hors centralité lorsque l'on remonte entre 40 et 50 ans, et l'écart n'a cessé de se creuser pour atteindre 32% en centralité et 68% en dehors sur ces dix dernières années.

La tendance depuis 50 ans est donc bien à un développement de logements de plus en plus élevé hors des centralités. L'évolution prévisible est donc une poursuite de cette tendance.



Graphique 21 : Trajectoire d'étalement urbain de la commune de Herve (< centralités du projet de SDT)
Source : SEN5, avril 2024

²⁴ Projet de Schéma de développement du territoire (SDT), 30 mars 2023, p.17.

²⁵ SA2.P1, Projet de Schéma de développement du territoire (SDT), 30 mars 2023, p.48.

13-2 CONSÉQUENCE DE L'ÉTALEMENT URBAIN ET DE L'ARTIFICIALISATION

De manière générale, le sol de la Wallonie est une ressource non renouvelable dont les usages sont nombreux. À ce titre, il doit être considéré comme un bien précieux. L'urbanisation, surtout quand elle se déploie sous la forme d'étalement urbain, est consommatrice de sol. **Les conséquences de cette urbanisation non optimisée sont nombreuses** : une réduction de la capacité d'absorption des précipitations par les sols, une accélération de la perte de biodiversité, une pression sur les paysages, une diminution des espaces agricoles, forestiers, naturels et des autres terres aptes à absorber le CO₂, une dépendance accrue à la voiture, des coûts d'équipements et d'entretien élevés. Ces conséquences sont négatives pour le bien-être des habitants et pour l'attractivité des territoires.

Plus spécifiquement sur la commune de Herve, l'artificialisation des terres et l'étalement urbain associé (avec pour ce dernier une tendance qui risque de s'accroître), engendre plusieurs conséquences spécifiques au territoire :

- Tout d'abord, rappelons que Herve se trouve en partie dans le bassin versant de la Vesdre, qui a connu des **inondations** importantes en 2021. L'urbanisation des plateaux de Herve engendre une imperméabilisation des sols, et cela influence la gestion des eaux dans les vallées et ne fait qu'accroître la problématique des inondations.
- L'artificialisation des terres se fait bien souvent au détriment des **terres agricoles**. Or, Herve se caractérise par une forte présence du secteur agricole sur son territoire, notamment pour ce qui est du pâturage et des vergers (assez identitaire sur le plateau du Pays de Herve).
- Au **niveau paysager**, le Pays de Herve de manière générale a déjà connu historiquement un éparpillement de son habitat, on y relève d'ailleurs beaucoup d'habitations en zone agricole. L'étalement urbain, ou « l'urbanisation des campagnes », va d'autant plus accentuer ce phénomène de dispersion de l'habitat, et impacter le paysage déjà aujourd'hui fragilisé. Il faut savoir que la commune dispose encore de beaucoup de disponibilités foncières sur son territoire et plus spécifiquement en bordure de ses villages, le phénomène d'étalement pourrait donc encore se poursuivre.
- Le **bocage** du Pays de Herve est très caractéristique et même identitaire dans l'imaginaire collectif. Ces haies et arbres ne sont que très peu repris à l'inventaire des arbres et haies remarquables sur la commune de Herve. L'artificialisation et l'étalement urbain sont une réelle menace pour le maintien de cette structure bocagère, qui joue un rôle important tant paysagèrement qu'environnementalement.
- Cet étalement urbain, et ce de manière générale en Wallonie, multiplie et allonge les **déplacements individuels**, avec un effet évidemment sur les émissions de gaz à effet de serre. Cette mobilité accroît la part du budget des ménages consacrée à la mobilité. Cela est d'autant plus vrai sur Herve que la commune n'est pas desservie par une gare, et est un territoire fortement dépendant de la voiture. La N3, qui traverse Herve et Battise, est déjà un axe relativement saturé en heure de pointe du matin.
- Enfin, au niveau de **l'assainissement des eaux**, rappelons que tous les villages (notamment Bolland et Bruyères) ne sont pas repris en assainissement collectif mais en assainissement autonome au PASH. La poursuite de l'artificialisation et l'urbanisation de ces villages pose question quant à la gestion des eaux (d'autant plus que Bolland est le village qui dispose encore le plus de disponibilité foncière).

14 | CONTRIBUTION POTENTIELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL À L'OPTIMISATION SPATIALE

Ce chapitre a pour objectif d'établir un inventaire de la disponibilité foncière, en intégrant les différentes contraintes techniques et environnementales. Il s'agit d'une analyse particulièrement importante dans le cadre de l'élaboration de la future structure territoriale de la commune. Elle servira tout d'abord à calculer la disponibilité globale de terrains encore bâtissables sur la commune, avec un détail par villages. Le croisement avec les centralités du projet de SDT sera également présenté comme dernier chapitre afin d'évaluer si ces centralités ont la capacité de répondre à l'objectif 75-25 du projet de SDT.

CARTE GRAND FORMAT

- **CARTE 11 POTENTIEL FONCIER** | Format : A0 | Échelle 1/200.000

SOURCE DES DONNÉES

- SPF Finances
 - Cadastre 01/01/2020 (bâti et parcellaire)
- Service public de Wallonie - WalOnMap
 - Aléa d'inondations
 - Biens classés et zones de protection
 - Contrainte karstique
 - Éboulement de parois rocheuses
 - Loi de Conservation de la Nature
 - Modèle Numérique de Terrain
 - Zones de consultation de la DGRIM
 - Zones de protection de captages
 - Zone Natura 2000
- Elia
 - Lignes à haute tension
- Fluxys
 - Conduite de gaz

ANALYSES RÉALISÉES

- Calcul et analyse du potentiel foncier à l'échelle communale et à l'échelle des noyaux villageois

La première étape consiste à calculer la disponibilité foncière au sein des zones destinées à l'urbanisation au Plan de secteur. Plusieurs traitements ont été nécessaires à l'analyse des disponibilités foncières :

- 1^{er} traitement : croisement entre les données du cadastre et les zones destinées à l'urbanisation au Plan de secteur²⁶. Chaque parcelle dispose d'une catégorie suivant qu'elle soit bâtie ou disponible.
- 2^{ème} traitement : nettoyage manuel du potentiel foncier. Le bureau d'étude, en partenariat avec le Service Urbanisme, passe en revue tout le potentiel foncier et précise certaines affectations pour mieux coller à la réalité du terrain. Les catégories suivantes sont dès lors ajoutées :
 - La catégorie « parcelle perdue » est donnée à toutes les parcelles qui font désormais partie du domaine public (emprise de voirie, trottoir, etc.) ou qui sont inaccessibles depuis le domaine public du fait du relief ou de toutes autres contraintes.
 - La catégorie « parcelle utilisée pour des équipements techniques ou à d'autres fins » est attribuée à toutes les parcelles qui accueillent des infrastructures techniques (bassin d'orage, cabine électrique, etc.) ou d'autres équipements comme les cimetières.
 - La catégorie « projet » est attribuée à toutes les parcelles qui sont déjà concernées par un projet dans le court terme.
 - La catégorie « non-cadastrée » est attribuée à toutes les parcelles qui sont déjà construites mais dont le cadastre n'a pas connaissance et/ou n'est pas à jour.
 - La catégorie « jardin – parcelle séparée » reprend toutes les parcelles utilisées comme jardin, et qui forme dès lors un ensemble, mais qui porte un numéro cadastral différent.
 - La catégorie « grande parcelle » reprend toutes les parcelles de grande envergure qui pourrait être subdivisé à l'avenir, du fait de leur configuration.

Ces deux dernières catégories sont reprises comme parcelles potentiellement mutables dans le long terme (BIMBY).

La deuxième étape consiste à croiser le potentiel foncier obtenu en zone d'habitat, d'habitat à caractère rural et ZACC avec les contraintes environnementales et techniques reprises à l'article D.IV.57 du CoDT :

- Les périmètres SEVESO ayant des zones inconstructibles (à noter que cette contrainte n'est pas présente sur le territoire communal),
- Les aléas d'inondation élevés et moyens,
- Les éboulements de parois rocheuses : les périmètres de contraintes majeures et les contraintes fortes des versants supérieurs à 30° (à noter que cette contrainte n'est pas présente sur le territoire communal),
- Les contraintes karstiques élevées et modérées,
- Les glissements de terrain (smectite),
- Les affaissements miniers ou dus à des travaux ou ouvrages de mines, minières de fer ou cavités souterraines,

²⁶ Le calcul ne concerne que les parcelles cadastrées.

- Les zones Natura 2000 autour desquelles un tampon de 100m est créé,
- Les réserves naturelles (domaniales, agréés ou forestières), les cavités souterraines d'intérêt scientifique et les zones humides d'intérêt biologique reprises dans la Loi de Conservation de la Nature (à noter que cette contrainte n'est pas présente sur le territoire communal),
- Les pentes de plus de 20%,
- Les zones de protection rapprochée de captage (forfaitaire et arrêtée) (à noter que cette contrainte n'est pas présente sur le territoire communal),
- Les sites patrimoniaux,
- Un tampon de 5m de part et d'autre des lignes à haute tension de 70 kV et +,
- Un tampon de 5m de part et des conduites Fluxys.

Par ailleurs, deux autres éléments sont considérés comme « bloquants » pour la mise en œuvre d'une parcelle :

- Le fait que la parcelle soit non-équipée en eau et/ou en électricité,
- Le fait que la parcelle ait une superficie inférieure à 150 m².

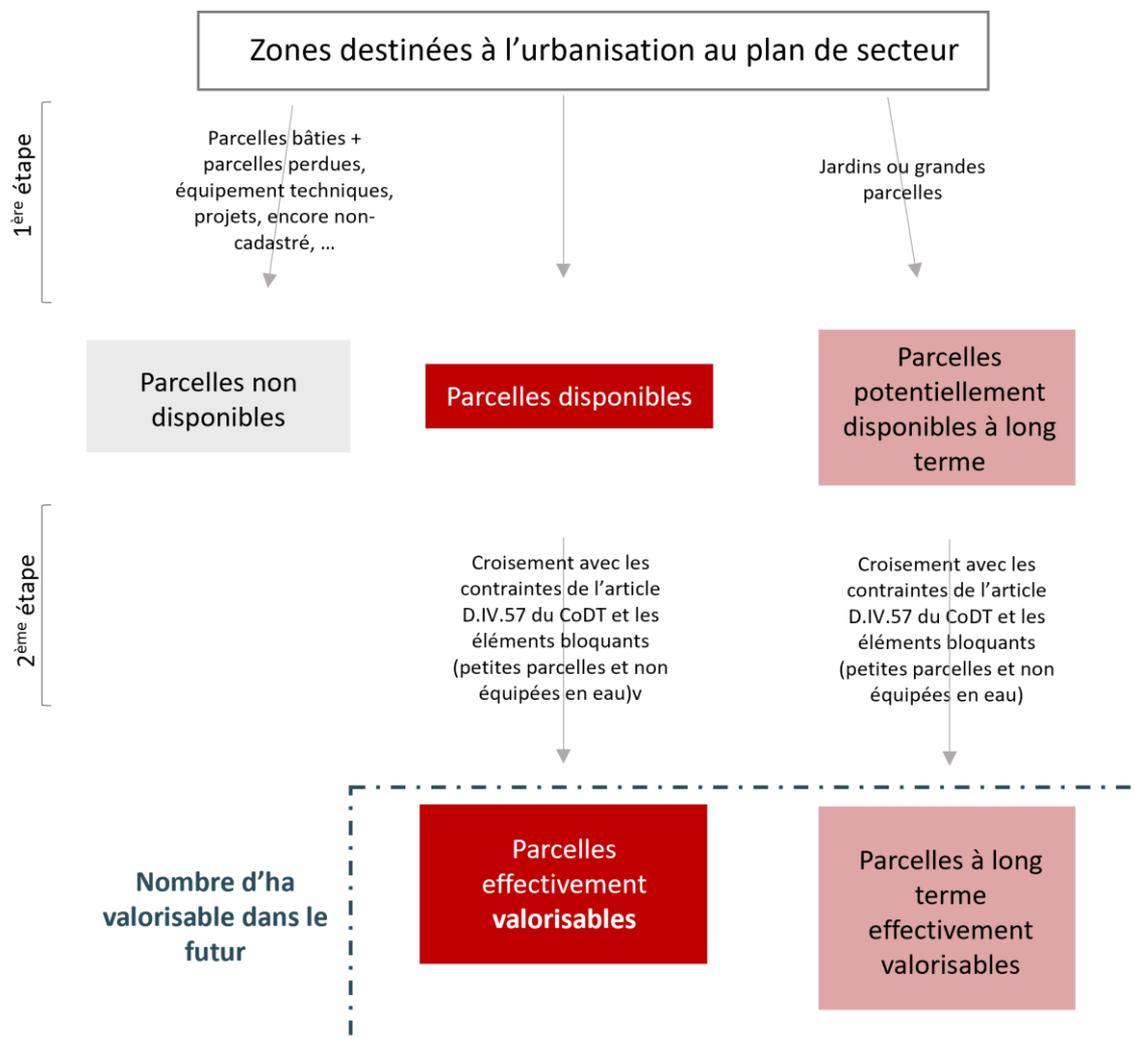


Figure 128 Méthodologie de calcul du potentiel foncier
Réalisation : SEN5, novembre2021

14-1 DISPONIBILITÉS FONCIÈRES AU SEIN DES ZONES DESTINÉES À L'URBANISATION DU PLAN DE SECTEUR À L'ÉCHELLE COMMUNALE

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des zones cadastrées et destinées à l'urbanisation au Plan de secteur. Pour chacune d'entre elles, il est indiqué la superficie disponible, potentiellement disponible²⁷ et non-disponible (en ha et en % au sein de la zone).

	NON-DISPONIBLE		DISPONIBLE		POTENTIELLEMENT DISPONIBLE		Total
	Total en ha	Total en % de l'ensemble de la zone	Total en ha	Total en % de l'ensemble de la zone	Total en ha	Total en % de l'ensemble de la zone	
Activité économique industrielle	92,2	69,3	28,0	21,0	12,9	9,7	133,1
Activité économique mixte	29,9	53,0	25,9	45,9	0,6	1,1	56,5
Habitat	123,4	80,0	22,9	14,9	7,8	5,1	154,1
Habitat à caractère rural	334,2	55,2	203,0	33,5	68,2	11,3	605,5
ZACC	27,0	15,3	136,2	77,0	13,6	7,7	176,7
ZACCI	1,1	3,1	35,2	96,9	0,0	0,0	36,3
Loisirs	0,6	68,0	0,3	32,0	0,0	0,0	0,9
Services publics et équipements communautaires	11,5	65,6	4,5	25,7	1,5	8,7	17,5
TOTAL	620,0	52,5	455,9	38,6	104,7	8,9	1.180,7

Les terrains disponibles de ces affectations au Plan de secteur seront détaillés dans les points suivants.

Tableau 57 Disponibilités foncières cadastrées au sein des zones destinées à l'urbanisation à l'échelle communale

Source : Cadastre 01/01/2020 | Réalisation : SEN5, juillet 2021

Les zones d'habitat et d'habitat à caractère rural représentent ensemble une disponibilité de 226 ha environ, auquel on peut rajouter 76 ha en zone potentiellement disponible (c'est-à-dire mutable sur le long terme).

Les ZACC représentent également une réserve foncière importante puisque 136,2 ha sont encore disponibles.

Toutefois, il convient de croiser ces disponibilités théoriques avec les contraintes techniques et environnementales du territoire (chapitres suivants).

²⁷ Les parcelles potentiellement disponibles sont expliquées dans le point méthodologique ci-avant.

14-2 DISPONIBILITÉS FONCIÈRES AU SEIN DES ZONES D'HABITAT ET D'HABITAT À CARACTÈRE RURAL DU PLAN DE SECTEUR PAR ENTITÉS EN REGARD DES CONTRAINTES

14-2-1 LES PARCELLES DISPONIBLES

Le tableau ci-dessous calcule la disponibilité foncière par entité au sein des zones disponibles et la croise avec les différentes contraintes techniques et environnementales.

	Secteurs centraux				Secteurs nord			Secteurs sud				
	Herve	Battice	Chaineux	Bellevue - Hauzeur	Charneux	Julémont	Bolland	José	Manahant	Bruyères	Xhendelesse	Grand-Rechain
Nbr total d'ha en zone d'habitat et d'habitat à caractère rural	117,4	96,0	67,6	16,9	68,1	32,5	61,3	62,4	27,1	24,9	72,1	113,4
Nbr total d'ha DISPONIBLE en zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural ...	19,4	13,4	30,9	4,3	18,4	11,7	29,6	26,5	3,5	7,7	18,9	41,6
... les contraintes listées à l'article D.IV.57 du CoDT												
Périmètre SEVESO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aléa d'inondation élevé et moyen	0,07	-	0,10	0,17	0,01	0,01	0,12	0,06	0,01	0,01	0,07	0,91
Éboulements de parois rocheuses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contraintes karstiques élevées et modérées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,85	7,57
Glissements de terrain	0,01	0,04	3,86	-	0,71	0,09	5,13	3,39	-	-	-	-
Affaissement minier ou dus à des travaux ou ouvrages de mines, minières de fer ou cavités souterraines	1,53	-	-	-	0,02	-	-	13,96	-	-	1,50	-
Natura 2000 (100m alentours)	-	-	-	-	-	-	3,03	-	-	-	-	-
Loi de Conservation de la Nature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pente de plus de 20%	0,21	0,46	0,50	0,31	0,66	0,10	1,90	0,99	0,03	0,02	0,15	0,17
Zone de protection rapprochée de captages	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Site classé	-	0,05	-	-	-	-	1,10	-	-	-	-	-
Ligne à haute-tension	0,36	0,06	0,20	-	-	-	-	-	0,08	-	0,12	-
Conduite Fluxys	0,10	0,05	0,18	0,14	-	-	-	0,09	0,08	-	-	-
... d'autres éléments "bloquants" pour l'urbanisation												
Parcelles de moins de 150 m²	0,05	0,02	0,07	0,02	0,05	0,03	0,02	0,05	0,01	-	0,01	0,04
Parcelles non-équipées en eau et/ou électricité	13,38	7,98	14,56	1,25	5,42	4,29	6,22	15,43	2,37	1,52	5,91	21,55
... Nbr d'ha EFFECTIVEMENT VALORISABLE en zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural*	4,37	5,32	14,31	2,84	12,35	7,33	17,36	4,87	1,01	6,18	11,55	16,52

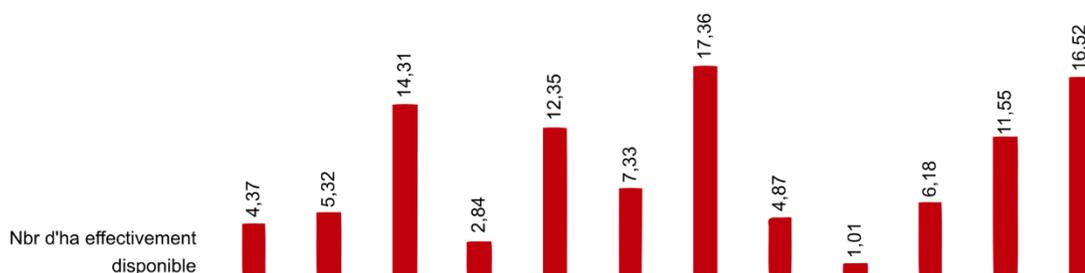


Tableau 58 Disponibilités foncières au sein des zones d'habitat et d'habitat à caractère rural qui sont disponibles

Source : Cadastre 01/01/2020 | Réalisation : SEN5, juillet 2021

* ce nombre n'est pas la somme des différentes contraintes puisque le chevauchement de deux (ou plusieurs contraintes) n'est comptabilisé qu'une seule fois.

14-2-2 LES PARCELLES POTENTIELLEMENT DISPONIBLES (MUTABLES) SUR LE LONG TERME

Le tableau ci-dessous calcule la disponibilité foncière par entité au sein des parcelles qui sont **potentiellement mutables sur le long terme** car il s'agit d'un jardin séparé ou d'une grande parcelle. Comme précédemment, ces disponibilités foncières sont croisées avec différentes contraintes techniques et environnementales.

	Secteurs centraux				Secteurs nord			Secteurs sud				
	Herve	Battice	Chaineux	Bellevue - Hauzeur	Charneux	Julémont	Bolland	José	Manaihanh	Bruyères	Xhendelesse	Grand-Rechain
Nbr total d'ha en zone d'habitat et d'habitat à caractère rural	117,4	96,0	67,6	16,9	68,1	32,5	61,3	62,4	27,1	24,9	72,1	113,4
Nbr total d'ha POTENTIELLEMENT DISPONIBLE en zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural	7,3	7,8	9,0	3,5	6,0	4,1	7,0	4,0	1,5	4,0	9,5	12,4
... les contraintes listées à l'article D.IV.57 du CoDT												
Périmètre SEVESO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aléa d'inondation élevé et moyen	0,03	0,01	-	-	-	0,01	0,01	-	0,02	-	-	0,19
Éboulements de parois rocheuses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contraintes karstiques élevées et modérées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,16	1,64
Glissements de terrain	0,41	0,79	0,35	-	0,37	0,01	0,88	0,08	-	-	-	-
Affaissement minier ou dus à des travaux ou ouvrages de mines, minières de fer ou cavités souterraines	0,48	-	-	-	0,50	-	-	2,83	-	-	0,96	-
Natura 2000 (100m alentours)	-	-	-	-	-	-	0,94	-	-	-	-	-
Loi de Conservation de la Nature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pente de plus de 20%	0,12	0,22	0,26	0,73	0,19	0,04	0,53	0,11	0,06	0,03	0,13	0,14
Zone de protection rapprochée de captages	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Site classé	-	-	-	-	-	-	0,25	-	-	-	-	-
Ligne à haute-tension	0,07	-	0,12	-	-	-	-	-	0,04	-	0,02	-
Conduite Fluxys	0,07	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
... d'autres éléments "bloquants" pour l'urbanisation												
Parcelles de moins de 150 m²	0,05	-	0,09	0,06	0,01	-	0,04	0,06	-	0,03	0,09	-
Parcelles non-équipées en eau et/ou électricité	2,57	1,59	1,21	0,63	0,71	0,61	0,77	1,12	0,60	0,41	0,75	3,10
Nbr d'ha POTENTIELLEMENT VALORISABLE en zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural en regard des contraintes	4,06	5,46	7,22	2,83	4,49	3,52	4,72	1,10	0,87	3,58	7,78	8,78

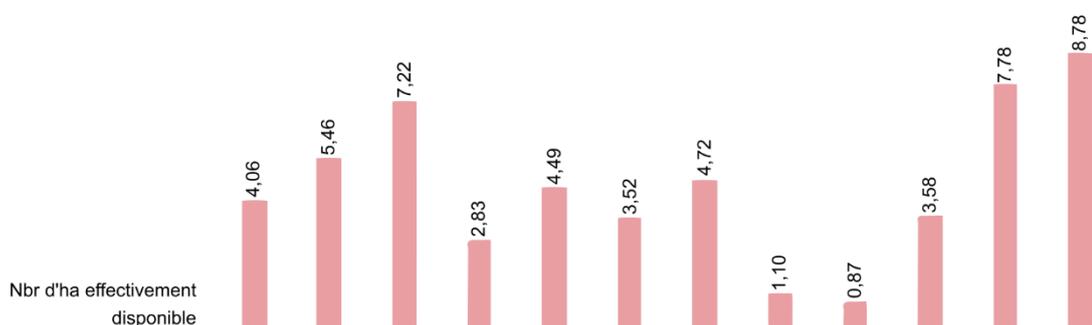


Tableau 59 Disponibilités foncières au sein des zones d'habitat et d'habitat à caractère rural qui sont des jardins potentiellement mutables

Source : Cadastre 01/01/2020 | Réalisation : SEN5, juillet 2021

* ce nombre n'est pas la somme des différentes contraintes puisque le chevauchement de deux (ou plusieurs contraintes) n'est comptabilisé qu'une seule fois.

14-2-3 TABLEAU SYNTHÉTIQUE

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des disponibilités foncières en zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural sont effectivement disponibles et potentiellement disponibles desquelles ont été enlevées les contraintes techniques et environnementales.

	Secteurs centraux				Secteurs nord			Secteurs sud				
	Herve	Battice	Chaineux	Bellevue - Hauzeur	Charneux	Julémont	Bolland	José	Manahant	Bruyères	Xhendelesse	Grand-Rechain
Nbr total d'ha en zone d'habitat et d'habitat à caractère rural	117,4	96,0	67,6	16,9	68,1	32,5	61,3	62,4	27,1	24,9	72,1	113,4
Nbr total d'ha DISPONIBLE en zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural ...	19,4	13,4	30,9	4,3	18,4	11,7	29,6	26,5	3,5	7,7	18,9	41,6
... Nbr d'ha EFFECTIVEMENT VALORISABLE en zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural*	4,37	5,32	14,31	2,84	12,35	7,33	17,36	4,87	1,01	6,18	11,55	16,52
Nbr total d'ha POTENTIELLEMENT DISPONIBLE en zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural	7,3	7,8	9,0	3,5	6,0	4,1	7,0	4,0	1,5	4,0	9,5	12,4
Nbr d'ha POTENTIELLEMENT VALORISABLE en zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural en regard des contraintes	4,06	5,46	7,22	2,83	4,49	3,52	4,72	1,10	0,87	3,58	7,78	8,78
Nbr total d'ha potentiellement urbanisable dans le futur, et ce en regard des contraintes	8,42	10,78	21,53	5,68	16,84	10,85	22,08	5,97	1,88	9,76	19,32	25,30

Proportion de terrains non valorisables **valorisables** valorisables à long terme



Tableau 60 Disponibilités foncières au sein des zones d'habitat et d'habitat à caractère rural

Source : Cadastre 01/01/2020 | Réalisation : SEN5, juillet 2021

Malgré les parcelles potentiellement mutables sur le long terme, peu d'entités affichent encore beaucoup de disponibilités foncières. Seules Chaineux, Julémont, Bolland et Bruyères affichent 25% de disponibilité foncière.

14-3 DISPONIBILITÉS FONCIÈRES AU SEIN DES ZACC EN REGARD DES CONTRAINTES

Le territoire communal compte 9 ZACC et 1 ZACCE présentées au chapitre 3-6. Elles affichent encore toutes de la disponibilité foncière, même si certaines sont déjà partiellement mises en œuvre (ZACC n°1, n°3 et n°4). Rappelons également que les ZACC n°1, n°2 et n°3 sont touchées par un SOL (cfr. 11-1-1. Schéma d'Orientation Local – SOL).

	ZACC n°1	ZACC n°2	ZACC n°3	ZACC n°4	ZACC n°5	ZACC n°6	ZACC n°7	ZACC n°8	ZACC n°9	ZACCE
Nbr total d'ha	2,3	19,2	85,2	10,7	5,1	8,9	12,2	16,5	16,5	36,3
Nbr total d'ha DISPONIBLE duquel on enlève ...	1,5	15,8	58,7	5,7	5,1	8,3	11,3	15,2	14,5	35,2
... les contraintes listées à l'article D.IV.57 du CoDT										
Périmètre SEVESO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aléa d'inondation élevé et moyen	-	0,05	0,11	-	-	-	-	-	-	-
Éboulements de parois rocheuses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contraintes karstiques élevées et modérées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Glissements de terrain	-	-	8,93	1,27	1,27	0,21	-	-	-	-
Affaissement minier ou dus à des travaux ou ouvrages de mines, minières de fer ou cavités souterraines	-	-	7,51	-	-	-	-	-	-	-
Natura 2000 (100m alentours)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loi de Conservation de la Nature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pente de plus de 20%	-	0,07	1,26	0,09	0,32	0,01	0,47	0,02	0,01	0,04
Zone de protection rapprochée de captages	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Site classé	-	-	0,43	-	-	-	-	-	-	-
Ligne à haute-tension	-	-	0,43	-	-	-	-	0,36	0,40	-
Conduite Fluxys	-	-	0,13	-	-	-	0,46	-	-	1,38
... d'autres éléments "bloquants" pour l'urbanisation										
Parcelles de moins de 150 m ²	-	0,01	0,04	-	0,01	0,01	0,01	0,01	-	0,03
Parcelles non-équipées en eau et/ou électricité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nbr d'ha EFFECTIVEMENT VALORISABLES en ZACC*	1,48	15,79	42,34	4,42	9,47	8,07	10,85	14,87	14,06	33,80

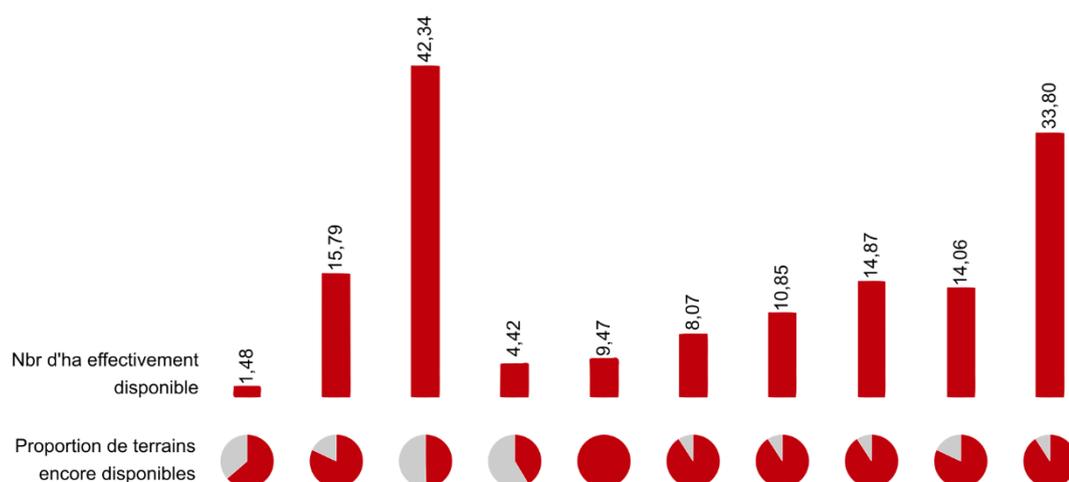


Tableau 61 Disponibilités foncières au sein des ZACC et ZACCE

Source : Cadastre 01/01/2020 | Réalisation : SEN5, juillet 2021

* ce nombre n'est pas la somme des différentes contraintes puisque le chevauchement de deux (ou plusieurs contraintes) n'est comptabilisé qu'une seule fois.

14-4 DISPONIBILITÉS FONCIÈRES PAR VILLAGE

Les cartes présentées ci-après ne reprennent pas les contraintes liées au non-équipement en eau et/ou électricité (non visible à cette échelle). Pour plus de détails, voir la carte A0 relative au potentiel foncier.

SECTEUR CENTRAL

Les entités de Herve et Battice n'affichent plus beaucoup de disponibilités foncières, et ce même en tenant compte des parcelles potentiellement mutables sur le long terme.

L'entité de Chaineux affiche quant à elle encore énormément de disponibilités foncières : 25% de sa superficie totale, et ce sans tenir compte des parcelles potentiellement mutables.

Dans ce secteur, le principal élément bloquant à la mise en œuvre des parcelles est davantage technique : beaucoup de parcelles encore disponibles sont non-équipées en eau et/ou électricité.

SECTEUR NORD

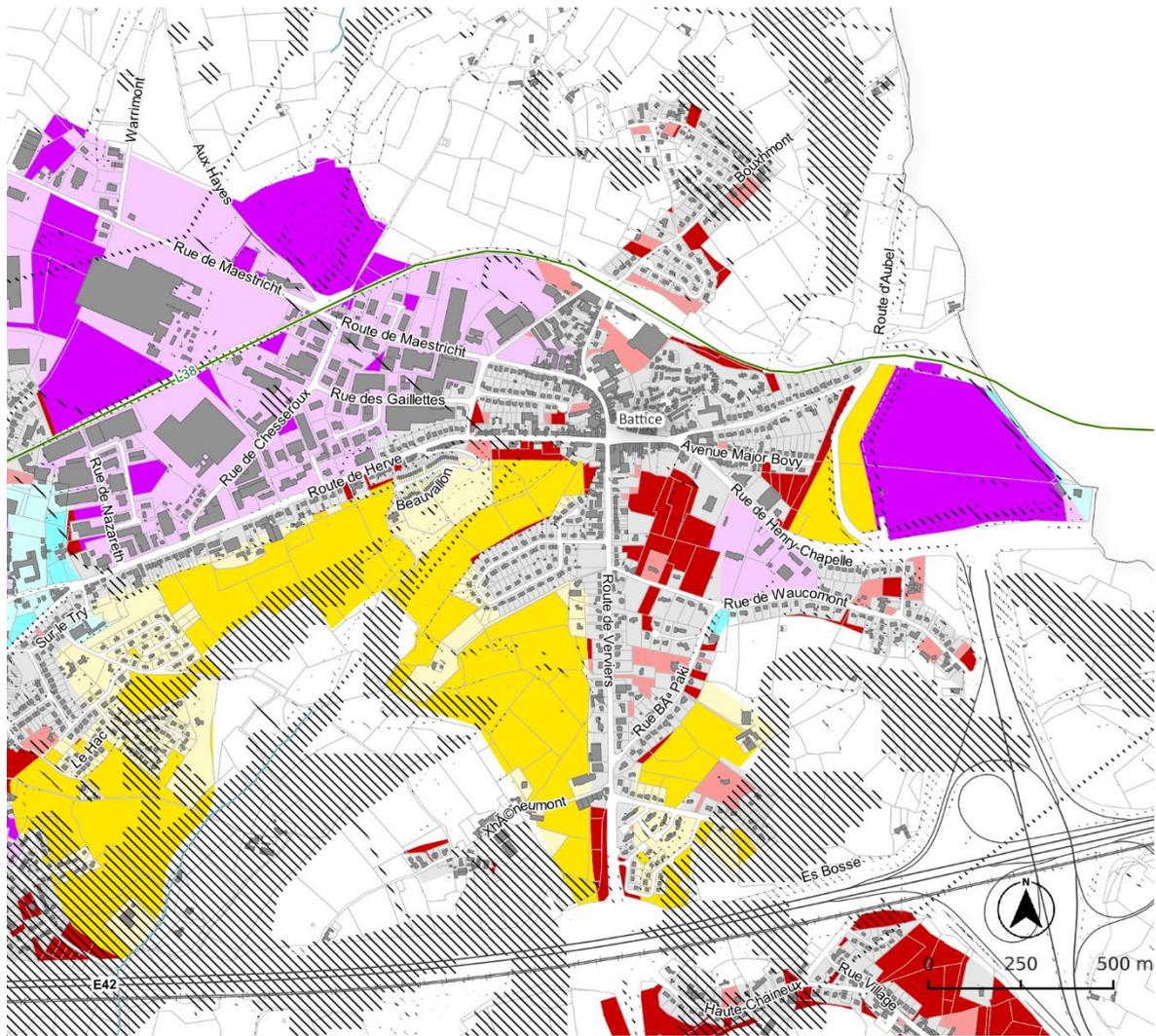
Ce secteur affiche encore énormément de disponibilités foncières même si, encore une fois, les parcelles non-équipées en eau et/ou électricité font descendre ce ratio.

Néanmoins, en tenant compte également des parcelles potentiellement mutables sur le long terme, Charneux, Julémont et Bolland affichent au moins encore 25% de disponibilités foncières.

SECTEUR SUD

Le secteur sud affiche également de la disponibilité foncière même si les parcelles non-équipées en eau et/ou électricité font encore descendre ce ratio, et ce particulièrement à José et Grand-Rechain.

Les parcelles potentiellement mutables sur le long terme sont quant à elles surtout présentes à Xhendelesse et Grand-Rechain.



▨ Contraintes environnementales et techniques définies à l'article D.IV.57 du CoDT : éléments bloquant l'urbanisation

Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural

- Disponible
- Potentiellement disponible
- Non disponible

Zone d'activité économique mixte et industrielle

- Disponible
- Non disponible

Services publics et équipements communautaires

- Disponible
- Non disponible

Loisirs

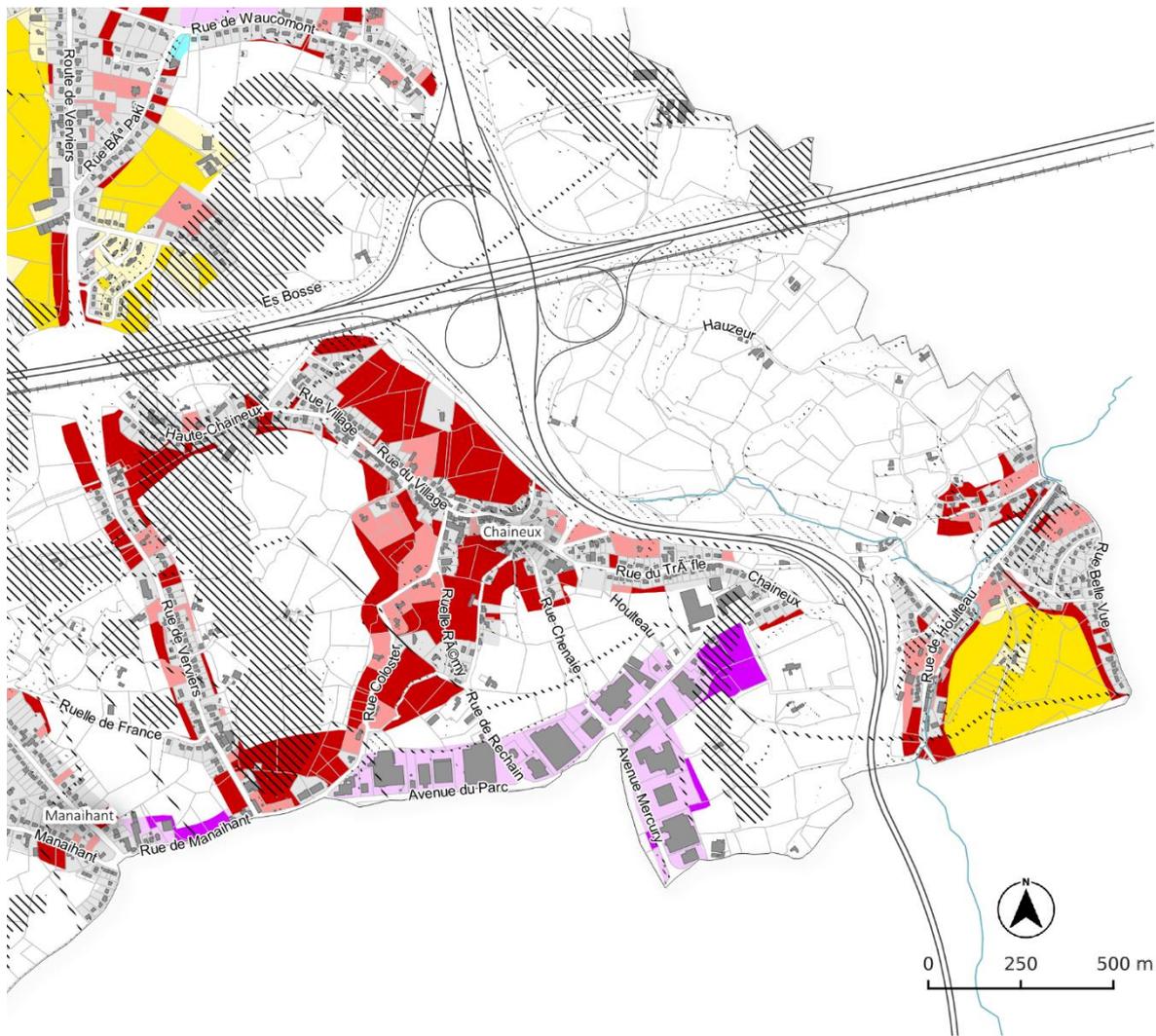
- Disponible
- Non disponible

ZACC et ZACCE

- Disponible
- Non disponible

Figure 130 Potentiel foncier – Battice

Source : SPW | Fond de plan : Cadastre au 01/01/2020, SPF Economie | Réalisation : SEN5, juillet 2021



▨ Contraintes environnementales et techniques définies à l'article D.IV.57 du CoDT : éléments bloquant l'urbanisation

Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural

- Disponible
- Potentiellement disponible
- Non disponible

Zone d'activité économique mixte et industrielle

- Disponible
- Non disponible

Services publics et équipements communautaires

- Disponible
- Non disponible

Loisirs

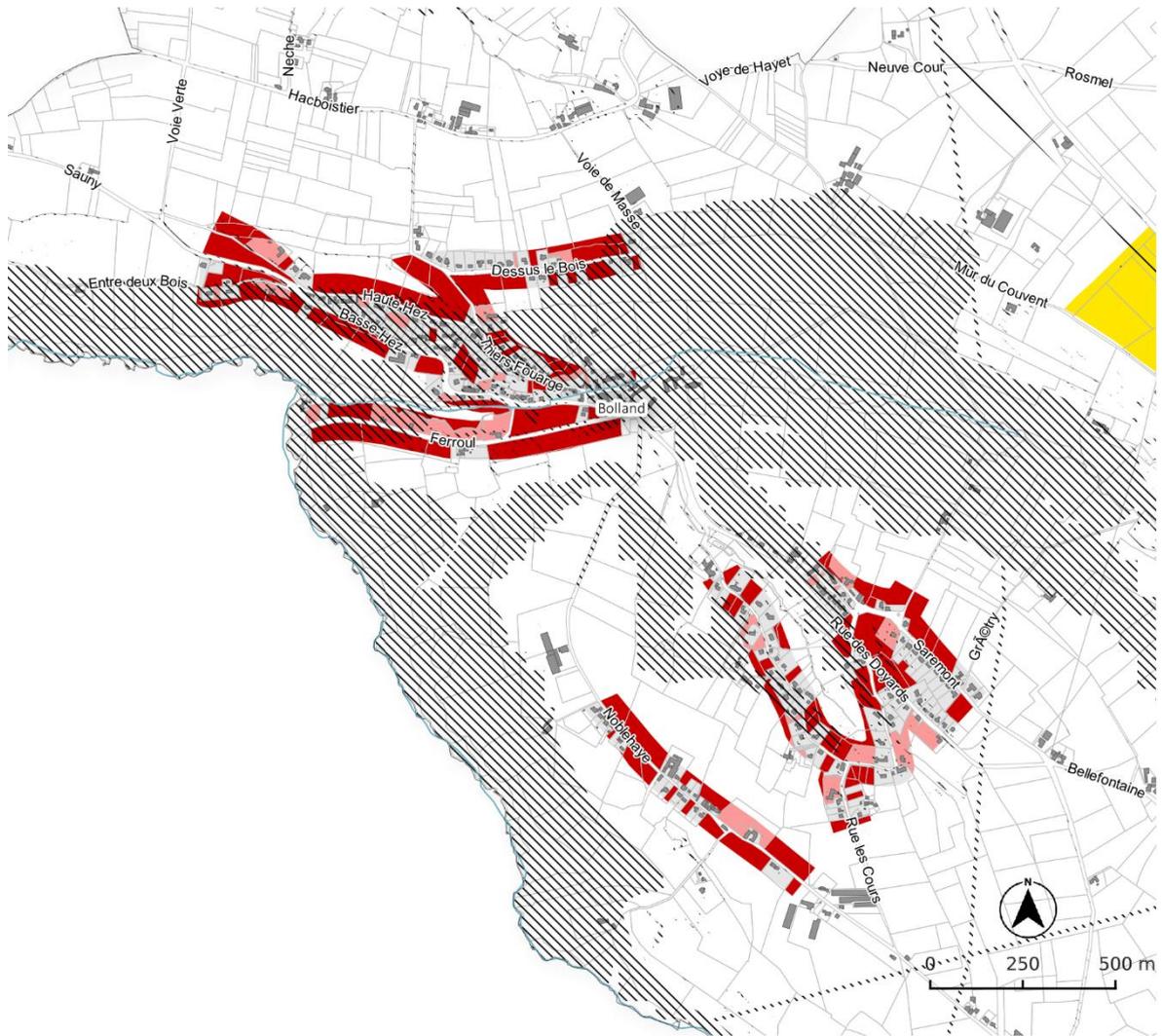
- Disponible
- Non disponible

ZACC et ZACCE

- Disponible
- Non disponible

Figure 131 Potentiel foncier – Chaîneux

Source : SPW | Fond de plan : Cadastre au 01/01/2020, SPF Economie | Réalisation : SEN5, juillet 2021



▨ Contraintes environnementales et techniques définies à l'article D.IV.57 du CoDT : éléments bloquant l'urbanisation

Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural

- Disponible
- Potentiellement disponible
- Non disponible

Zone d'activité économique mixte et industrielle

- Disponible
- Non disponible

Services publics et équipements communautaires

- Disponible
- Non disponible

Loisirs

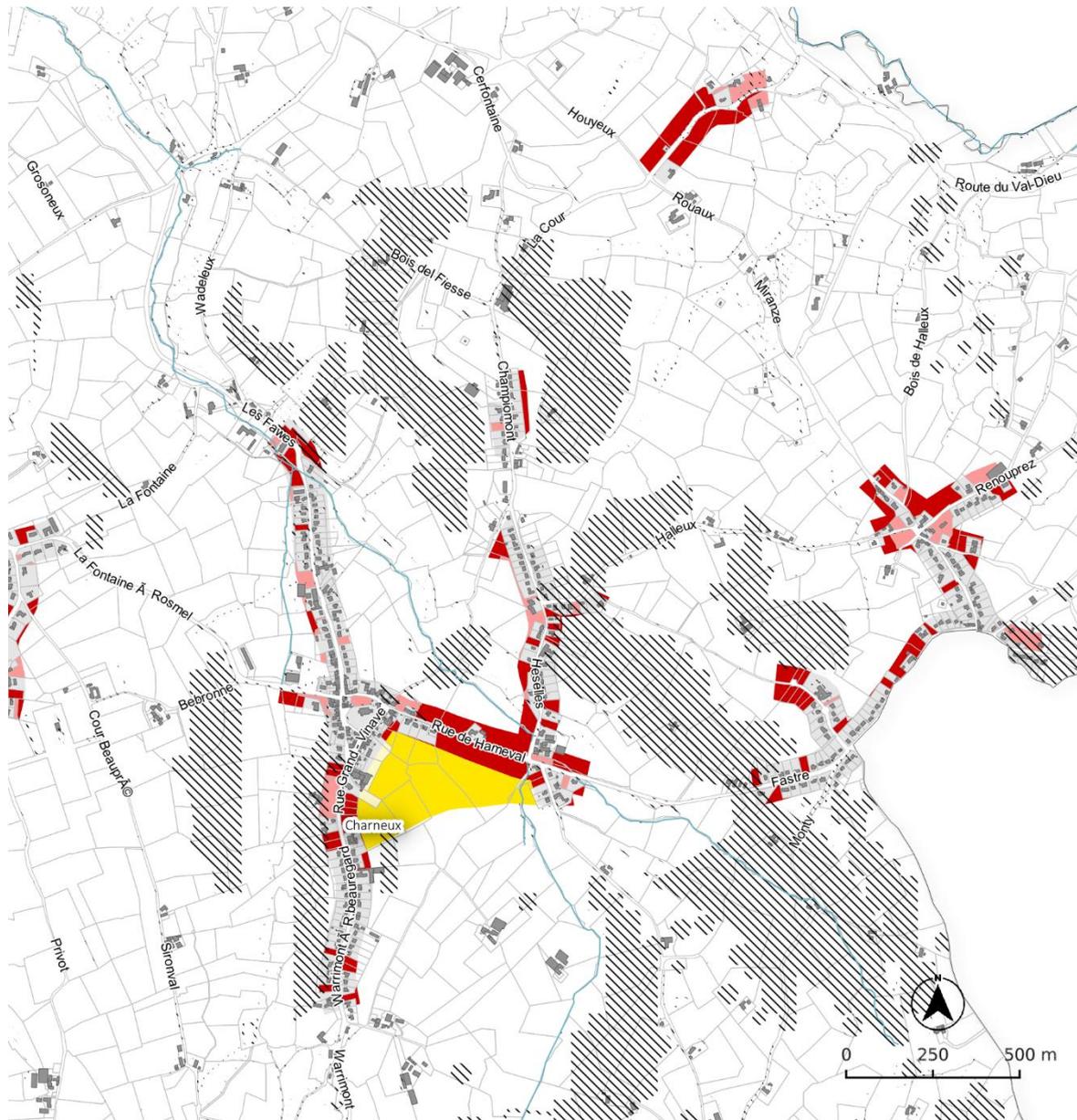
- Disponible
- Non disponible

ZACC et ZACCE

- Disponible
- Non disponible

Figure 132 Potentiel foncier – Bolland

Source : SPW | Fond de plan : Cadastre au 01/01/2020, SPF Economie | Réalisation : SEN5, juillet 2021



▨ Contraintes environnementales et techniques définies à l'article D.IV.57 du CoDT : éléments bloquant l'urbanisation

Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural

- Disponible
- Potentiellement disponible
- Non disponible

Zone d'activité économique mixte et industrielle

- Disponible
- Non disponible

Services publics et équipements communautaires

- Disponible
- Non disponible

Loisirs

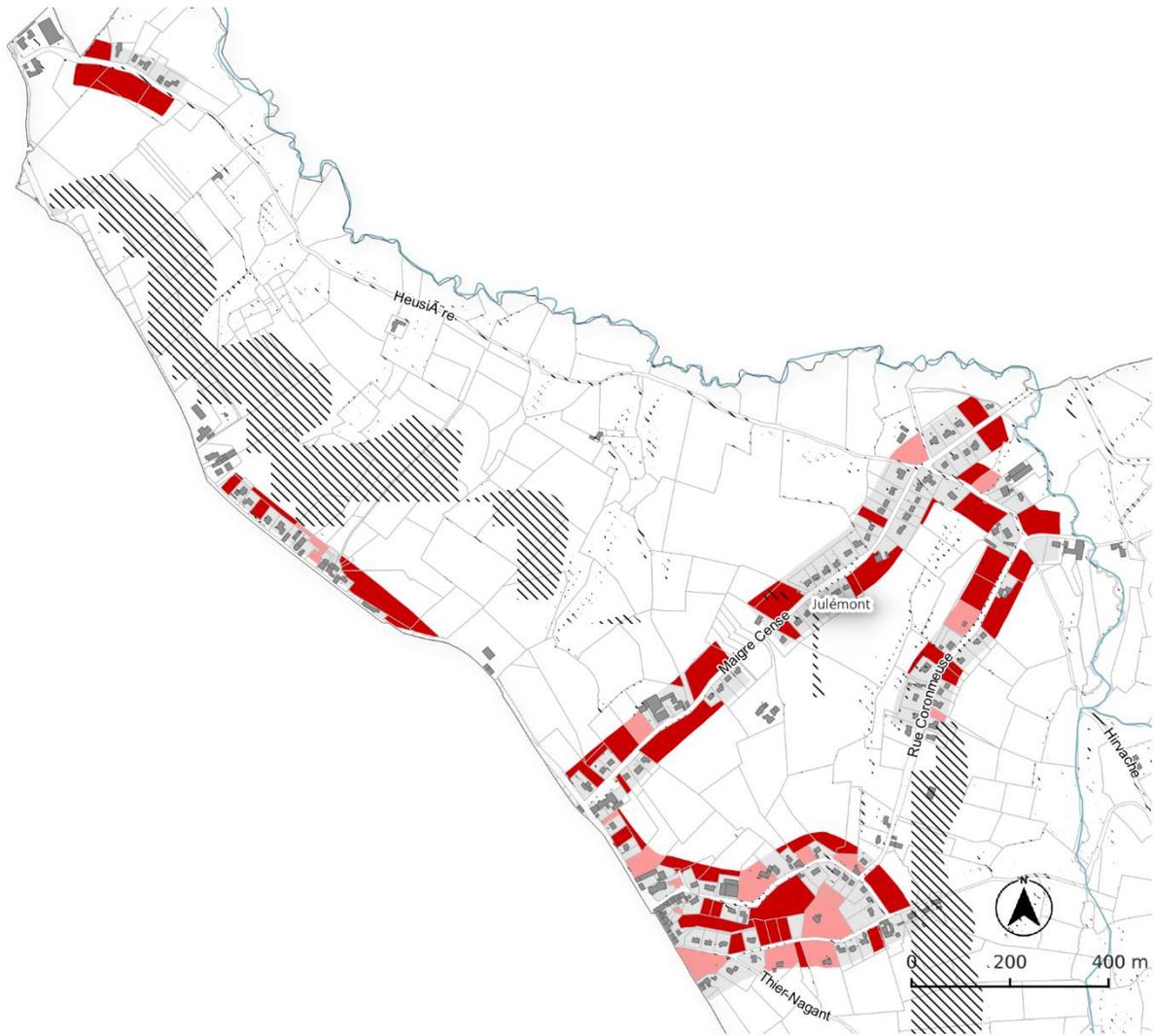
- Disponible
- Non disponible

ZACC et ZACCE

- Disponible
- Non disponible

Figure 133 Potentiel foncier – Charneux

Source : SPW | Fond de plan : Cadastre au 01/01/2020, SPF Economie | Réalisation : SEN5, juillet 2021



 Contraintes environnementales et techniques définies à l'article D.IV.57 du CoDT : éléments bloquant l'urbanisation

Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural

-  Disponible
-  Potentiellement disponible
-  Non disponible

Zone d'activité économique mixte et industrielle

-  Disponible
-  Non disponible

Services publics et équipements communautaires

-  Disponible
-  Non disponible

Loisirs

-  Disponible
-  Non disponible

ZACC et ZACCE

-  Disponible
-  Non disponible

Figure 134 Potentiel foncier – Julémont

Source : SPW | Fond de plan : Cadastre au 01/01/2020, SPF Economie | Réalisation : SEN5, juillet 2021



 Contraintes environnementales et techniques définies à l'article D.IV.57 du CoDT : éléments bloquant l'urbanisation

Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural

-  Disponible
-  Potentiellement disponible
-  Non disponible

Zone d'activité économique mixte et industrielle

-  Disponible
-  Non disponible

Services publics et équipements communautaires

-  Disponible
-  Non disponible

Loisirs

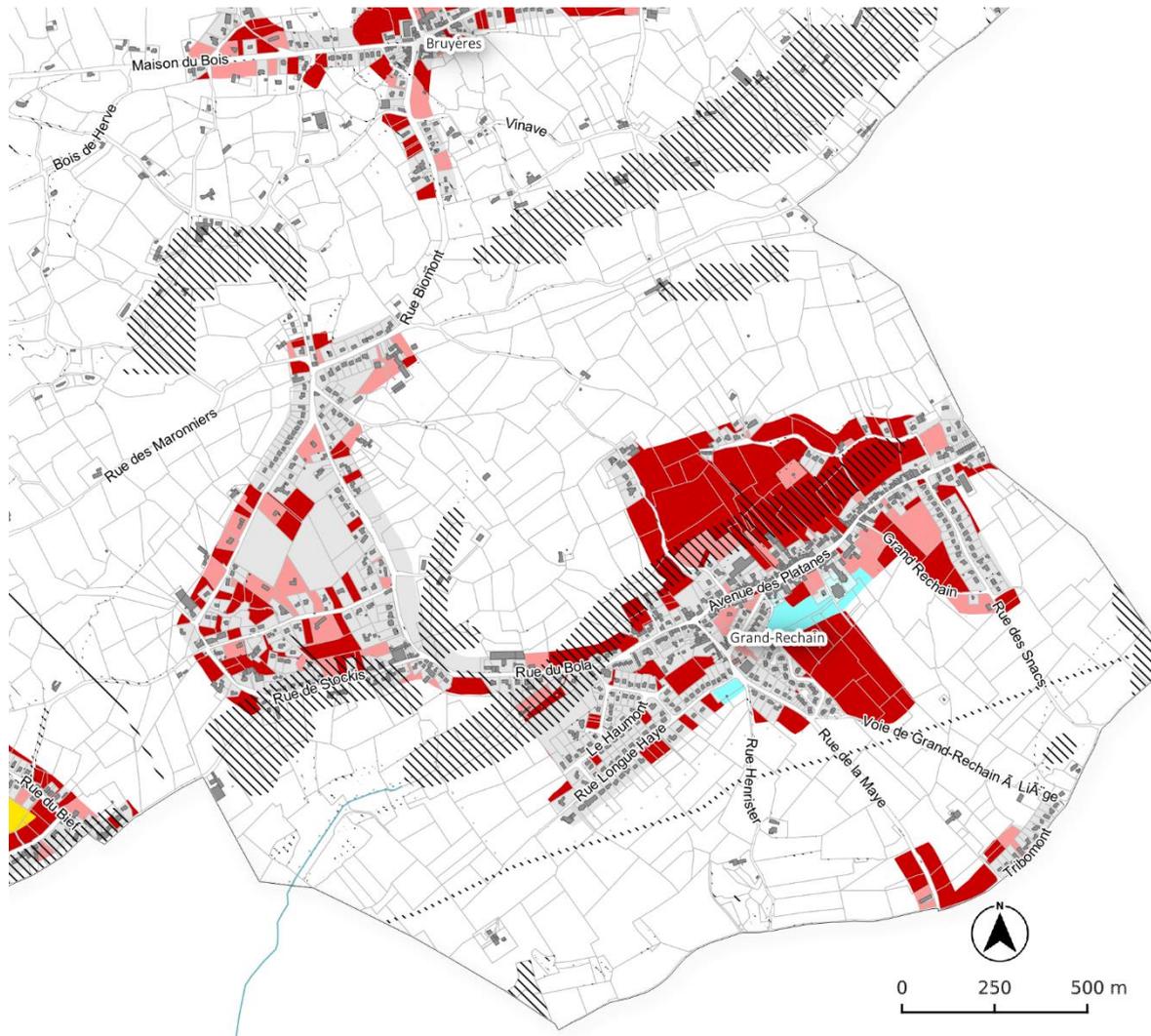
-  Disponible
-  Non disponible

ZACC et ZACCE

-  Disponible
-  Non disponible

Figure 135 Potentiel foncier – José

Source : SPW | Fond de plan : Cadastre au 01/01/2020, SPF Economie | Réalisation : SEN5, juillet 2021



/// Contraintes environnementales et techniques définies à l'article D.IV.57 du CoDT : éléments bloquant l'urbanisation

Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural

- Disponible
- Potentiellement disponible
- Non disponible

Zone d'activité économique mixte et industrielle

- Disponible
- Non disponible

Services publics et équipements communautaires

- Disponible
- Non disponible

Loisirs

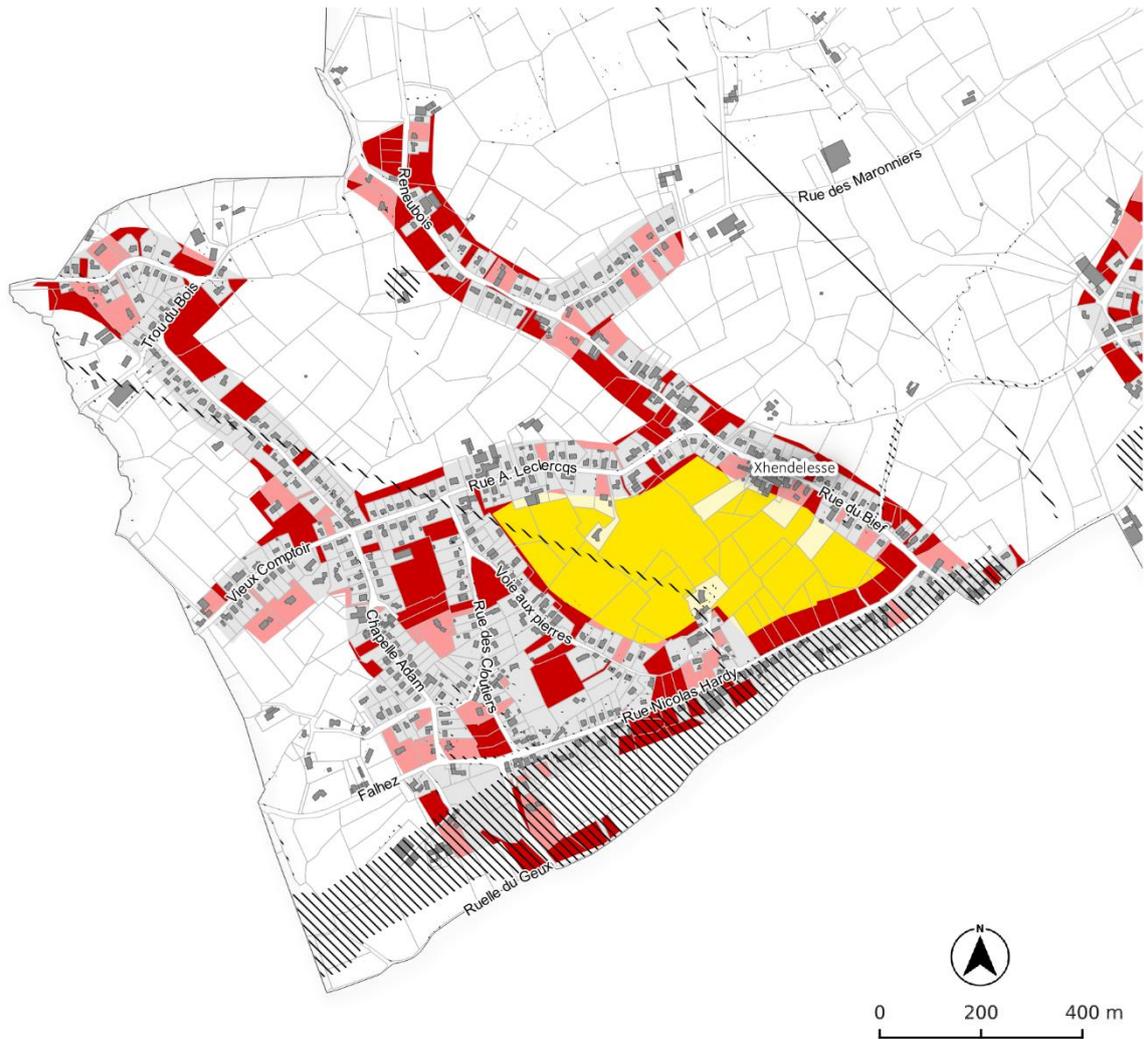
- Disponible
- Non disponible

ZACC et ZACCE

- Disponible
- Non disponible

Figure 137 Potentiel foncier – Grand-Rechain

Source : SPW | Fond de plan : Cadastre au 01/01/2020, SPF Economie | Réalisation : SEN5, juillet 2021



 Contraintes environnementales et techniques définies à l'article D.IV.57 du CoDT : éléments bloquant l'urbanisation

Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural

-  Disponible
-  Potentiellement disponible
-  Non disponible

Zone d'activité économique mixte et industrielle

-  Disponible
-  Non disponible

Services publics et équipements communautaires

-  Disponible
-  Non disponible

Loisirs

-  Disponible
-  Non disponible

ZACC et ZACCE

-  Disponible
-  Non disponible

Figure 138 Potentiel foncier – Xhendelesse

Source : SPW | Fond de plan : Cadastre au 01/01/2020, SPF Economie | Réalisation : SEN5, juillet 2021

14-5 MISE EN PERSPECTIVE DES POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

14-5-1 DISPONIBILITÉS FONCIÈRES SELON LES CENTRALITÉS DU PROJET DE SDT

Le croisement de la disponibilité foncière des zones urbanisables au plan de secteur avec les centralités du projet de SDT est synthétisée dans les tableaux ci-dessous. Les zones excentrées y sont reprises également (sous l'appellation « hors centralité »).

SDT : Pôle de Herve	NON-DISPONIBLE		DISPONIBLE		POTENTIELLEMENT		Total
	Total en ha	Total en % de l'ensemble de la zone	Total en ha	Total en % de l'ensemble de la zone	Total en ha	Total en % de l'ensemble de la zone	
Activité économique industrielle	9,7	7,3	0,6	0,5	0,1	0,0	10,4
Activité économique mixte	1,9	3,3	2,9	5,1	0,0	0,1	4,8
Habitat	69,9	45,3	12,0	7,8	3,6	2,3	85,4
Habitat à caractère rural	15,1	2,5	1,7	0,3	0,8	0,1	17,6
ZACC	10,7	6,1	27,5	15,6	3,3	1,9	41,5
ZACCI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Loisirs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services publics et équipements communautaires	10,3	59,2	1,5	8,7	1,5	8,7	13,4
TOTAL	117,5	10,0	46,2	3,9	9,3	0,8	173,0

SDT : Centralité villageoise de Battice	NON-DISPONIBLE		DISPONIBLE		POTENTIELLEMENT		Total
	Total en ha	Total en % de l'ensemble de la zone	Total en ha	Total en % de l'ensemble de la zone	Total en ha	Total en % de l'ensemble de la zone	
Activité économique industrielle	3,7	2,7	0,2	0,1	5,0	3,8	8,8
Activité économique mixte	11,2	19,8	0,2	0,3	0,6	1,1	11,9
Habitat	44,6	28,9	9,3	6,1	3,7	2,4	57,7
Habitat à caractère rural	4,1	0,7	0,9	0,2	0,8	0,1	5,8
ZACC	3,0	1,7	15,8	8,9	3,9	2,2	22,6
ZACCI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Loisirs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services publics et équipements communautaires	0,1	0,5	0,3	1,5	0,0	0,0	0,3
TOTAL	66,5	5,6	26,6	2,3	14,0	1,2	107,2

SDT : Hors centralité	NON-DISPONIBLE		DISPONIBLE		POTENTIELLEMENT		Total
	Total en ha	Total en % de l'ensemble de la zone	Total en ha	Total en % de l'ensemble de la zone	Total en ha	Total en % de l'ensemble de la zone	
Activité économique industrielle	78,9	59,3	27,1	20,4	7,8	5,9	113,8
Activité économique mixte	16,9	29,9	22,9	40,5	0,0	0,0	39,8
Habitat	8,9	5,8	1,6	1,0	0,6	0,4	11,1
Habitat à caractère rural	314,8	52,1	199,9	33,1	66,7	11,0	581,4
ZACC	13,2	7,5	92,7	52,5	6,4	3,6	112,3
ZACCI	1,1	3,1	35,2	96,9	0,0	0,0	36,3
Loisirs	0,6	68,1	0,3	31,9	0,0	0,0	0,9
Services publics et équipements communautaires	1,0	6,0	2,7	15,5	0,0	0,0	3,8
TOTAL	435,5	36,9	382,3	32,4	81,5	6,9	899,3

Figure 139 Croisement entre le potentiel foncier croisé et les centralités du SDT

Source : SPW | Fond de plan : Cadastre au 01/01/2020, SPF Economie | Réalisation : SEN5, avril 2024

Comme précédemment, les terrains réellement disponibles ont été différenciés des terrains potentiellement disponibles (mutables sur le long terme). Ces tableaux ne reprennent pas les contraintes telles que détaillées précédemment. En effet, **il s'agit ici d'évaluer de manière brute les disponibilités au sein des centralités du projet de SDT.**

Le premier constat flagrant est le **nombre très élevé de terrains encore disponibles en zones urbanisables (toute affectation confondue) au sein des zones hors centralités** ; à savoir 382,3 ha, auquel on ajoute 81,5 ha de terrains potentiellement disponibles. En comparaison, les centralités de Herve et de Battice ne comptabilisent respectivement que 46,2 ha et 26,6 ha (+ 9,3 ha et 14 ha en mutable).

Mis à part les zones de services publics et équipements communautaires dont la disponibilité est très majoritairement en centralité, les autres **zones d'affectation destinées à l'urbanisation affichent toutes des disponibilités bien plus importantes en zones excentrées.**

Il est intéressant d'isoler la disponibilité foncière au sein des zones d'habitat et d'habitat à caractère rural (les deux zones sont additionnées), en distinguant les terrains disponibles de ceux potentiellement disponibles (mutables à long terme) :

ZONE D'HABITAT + HABITAT CARACTERE RURAL	Pole Herve	Centralité vill. Battice	Hors centralité
Nbr total d'ha DISPONIBLE	13,7	10,3	201,5
Nbr total d'ha POTENTIELLEMENT DISPONIBLE (division de parcelles si grandes,...)	4,3	4,5	67,3

Figure 140 Disponibilité foncière des zones d'habitat et d'habitat à caractère rural selon les centralités du SDT
Source : SPW | Fond de plan : Cadastre au 01/01/2020, SPF Economie | Réalisation : SEN5, avril 2024

Sur cette base, il est possible d'**estimer théoriquement le nombre de logements qui pourraient être développés sur le territoire selon les densités préconisées par le SDT.** Précisons que les ZACC n'ont pas été intégrées dans le calcul. Seule la ZACC de Herve-Battice, qui dispose d'un SOL (voir chapitre 11-1-1), a été ajoutée au total de la centralité ainsi qu'une série de projets déjà connus ou en cours situés également dans la centralité (voir chapitre 2-5).

CALCULS DU NOMBRE DE LOGEMENTS	Pole Herve	Centralité vill. Battice	Hors centralité
Densité mentionnée dans SDT	min 40	min 20	5 à 10
Densité appliquée dans le calcul	40	20	8
Nombre de logements dans le cas "disponible"	548	205	1612
Nombre de logements dans le cas "potentiellement disponible"	173	91	538
Logements projets à ajouter (deux centralités confondues)	211		-
ZACC de Herve et Battice avec SOL (deux centralités confondues)	175		-
ZACC de Herve Bolland	484		-

Figure 141 Nombre de logements théoriques selon la disponibilité foncière et les centralités du SDT
Source : SPW | Fond de plan : Cadastre au 01/01/2020, SPF Economie | Réalisation : SEN5, avril 2024

Sur base de ces différentes données, deux scenarii ont été établis pour estimer la répartition théorique future des nouveaux logements dans et hors centralités. **Dans les deux cas, on constate très clairement que la proportion 75-25 n'y est pas atteinte :**

- 1. Nombre de logements théoriques sur base des terrains réellement disponibles et ceux potentiellement disponibles** (mutables à long terme) aussi bien dans les centralités que dans les zones hors centralité :

Nombre total de logements en **centralité** : 1.887 log.²⁸ soit **46,7 %** du total de log.
 Nombre total de logements hors centralité : 2.150 log.²⁹ soit **53,3 %**
 Nombre total de logements : 4.037

²⁸ 548 + 205 + 173 + 91 + 211 + 431 = 1.659 logements, soit 43,6 % par rapport au total de 3.809 logements
²⁹ 1.612 + 538 = 2.150 logements, soit 56,4 % par rapport au total de 3.809 logements

2. **Nombre de logements théoriques en enlevant les terrains potentiellement disponibles sur les zones excentrées** → ce scénario sous-entend que seules les centralités pourraient valoriser des terrains mutables (grands parcelles,...).

Nombre total de logements en **centralité** : 1.887 log. soit **53,9 % du total de logements**
Nombre total de logements hors centralité : 1.612 log. soit **46,1 %**
Nombre total de logements : 3.499

14-5-2 ANALYSE DE LA CAPACITÉ DES CENTRALITÉS À RÉPONDRE AUX BESOINS ET OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ÉTALEMENT URBAIN ET ARTIFICIALISATION

Les centralités ne permettent donc pas de limiter à elles-seules l'étalement urbain puisqu'on remarque clairement que plus de 50 % des logements peuvent encore théoriquement se développer en dehors des centralités.

Paradoxalement toutefois, le nombre de logements qu'il est possible d'accueillir au sein des centralités (à savoir 1.887 logements en intégrant les zones mutables à long terme) semble **permettre de répondre aux besoins en logements identifiés** précédemment (situés entre 1.000 et 1.500 logements d'ici 2035).

Rappelons toutefois qu'il s'agit ici d'une estimation théorique, en postulant que TOUS les terrains encore disponibles en zone d'habitat et d'habitat à caractère rural seront urbanisés.

Concernant les autres affectations en zone urbanisable au plan de secteur, tel que le tableau l'a démontré, ce sont les zones excentrées qui accueillent les plus grandes disponibilités. Cela ne rencontre dès lors l'objectif de réduction de l'étalement urbain.

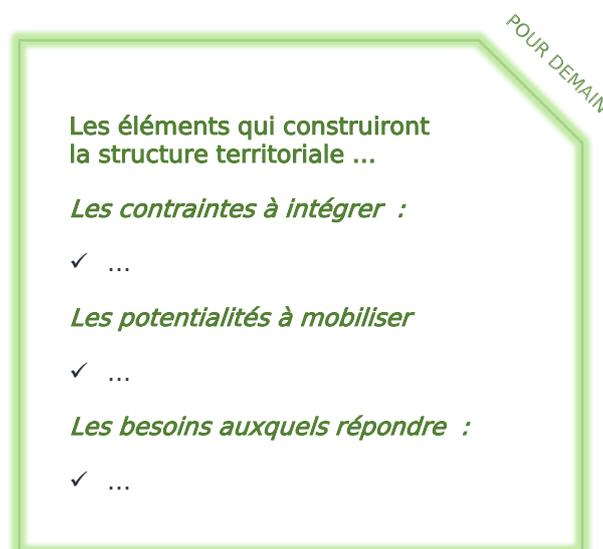
Plus spécifiquement concernant les zones d'activités économiques, une analyse plus détaillée des besoins a été réalisée au chapitre 5-5-3.

15 | SYNTHÈSE TRANVERSALE : CONTRAINTE, POTENTIALITÉS ET BESOINS

Pour rappel, la finalité de l'analyse contextuelle est bien de mettre en évidence les enjeux, perspectives, besoins, contraintes et potentialités à l'échelle du territoire communal, afin de définir ensuite la stratégie territoriale communale.

Le présent chapitre présente la synthèse :

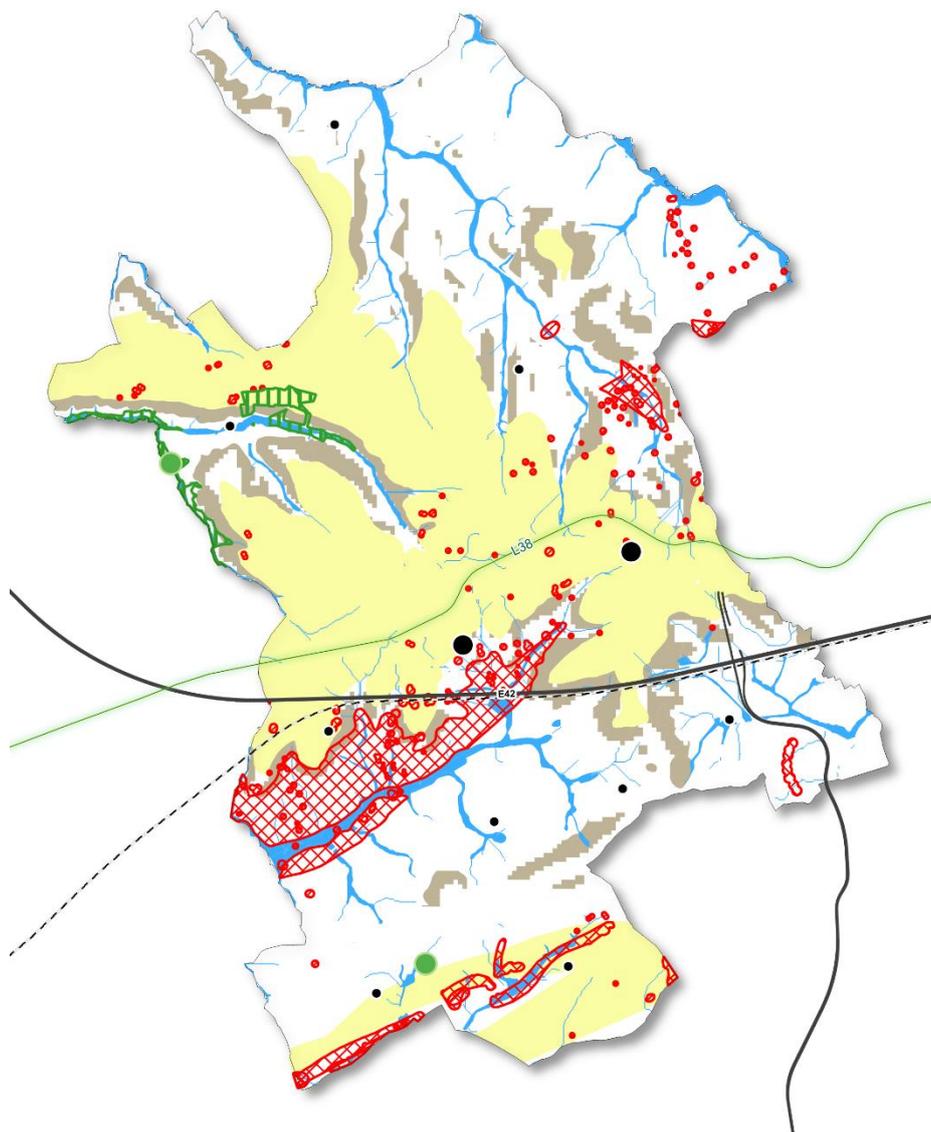
- **Des contraintes** : Les contraintes sont des éléments qui sont **figés/peu mobilisables** dans le court terme. Ce sont les **invariants** du territoire avec lesquels il va falloir composer. Par exemple, la présence d'un Schéma d'Orientation Local (SOL) est considérée comme une contrainte puisqu'il s'agit déjà d'une réflexion aboutie et approuvée sur cette zone qu'il faudra intégrer tel quel.
- **Des potentialités** : Les potentialités sont les éléments tant positifs que négatifs, **mobilisables à court terme**, et qui représentent une **opportunité pour le développement** du territoire.
- **Des besoins** : les besoins sont les éléments auxquels il faut **nécessairement répondre** suite à l'identification d'un manquement, d'une amélioration voulue, d'une perspective future (tel que les perspectives démographiques et de ménages par exemple).



15-1 SYNTHÈSE DES CONTRAINTES

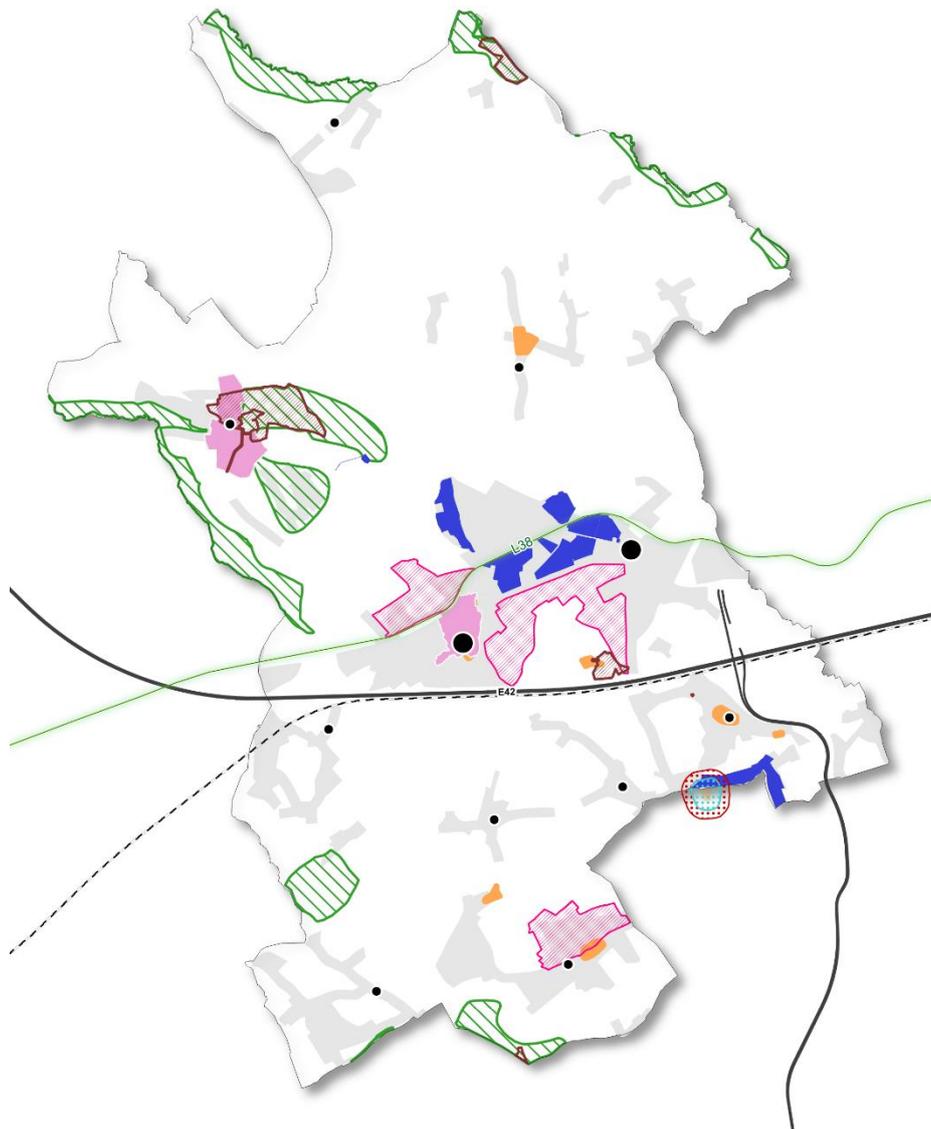
LES CONTRAINTES LIÉES AU MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL

-  ✓ Une grande partie du territoire de Herve est concerné par des formations carbonatées pouvant être le siège de contraintes karstiques.
-  ✓ Les zones à risque potentiel de glissement sont considérées comme une contrainte importante à l'urbanisation.
-  ✓ Les zones de consultation de la Direction des Risques Industriels et Miniers (puits de mine, minières de fer, karst).
-  ✓ Les aléas d'inondation, parmi lesquels les aléas élevés et moyens sont déconseillés à l'urbanisation.
-  ✓ La zone Natura 2000 sur Bolland autour desquelles un tampon de 100m non urbanisable est créé.
-  ✓ La présence de 2 sites de grand intérêt biologique (SGIB), qui n'ont aucune contrainte « légale », mais dont la préservation est nécessaire.



LES CONTRAINTES LIÉES À LA SITUATION DE DROIT

-  ✓ La présence de biens patrimoniaux classés et de zones de protection, dont il sera nécessaire d'assurer le maintien et la protection.
-  ✓ Les trois SOL existants sur le territoire, qui orientent déjà le devenir de ces sites.
-  ✓ La présence de 6 Périmètre de reconnaissance économique.
-  ✓ La présence d'un GRU (ancien RGBSR) sur un Bolland et Herve.
-  ✓ La présence d'une zone SEVESO implantée sur la commune voisine mais qui empiète sur une zone d'habitat de Chaineux.
-  ✓ Les périmètres d'intérêt paysager au plan de secteur pour lesquels le CoDT définit des recommandations spécifiques.
-  ✓ Les périmètres d'intérêt culturels historiques et esthétiques au plan de secteur.



LES CONTRAINTES LIÉES AU INFRASTRUCTURES TECHNIQUES ET DE MOBILITÉ



✓ L'autoroute et la ligne TGV qui forment des ruptures au sein du bâti, notamment paysagèrement.



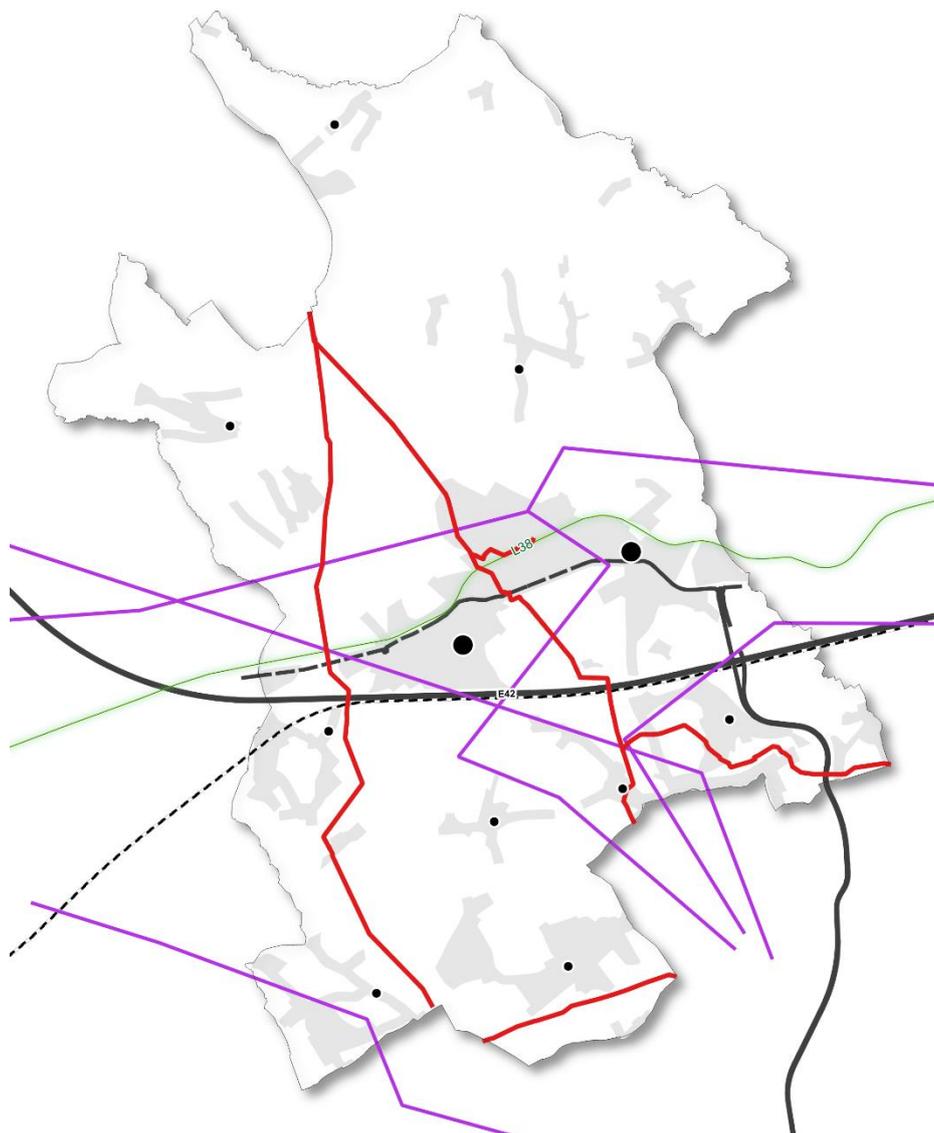
✓ Les lignes haute tension : zone non-aedificandi (avec marge sécuritaire dépendant du voltage)



✓ Les conduites fluxys : zone non-aedificandi de 5,2 m de part et d'autre.

✓ La conduite OTAN (cartographie encore à réaliser)

✓ La conduite Air Liquide (cartographie encore à réaliser).



15-2 SYNTHÈSE DES POTENTIALITÉS

LE POTENTIEL DE VALORISATION D'ÉLÉMENTS IDENTITAIRES DU TERRITOIRE



- ✓ Le réseau bocager qui est un élément identitaire au niveau paysager, identifié via **les points de vue et périmètre d'intérêt paysager ADESA** qui ont été jugés plus représentatifs des réalités terrains que les zones d'intérêt paysager du plan de secteur.



- ✓ Le réseau bocager encore présent et valorisable dans le maillage écologique communal, avec malheureusement peu d'éléments classés mais **l'inventaire des haies réalisé par le GAL** est une opportunité pour une éventuelle classification.



- ✓ **Le réseau hydrographique dense** permet de drainer l'ensemble du territoire (assurant une maille essentielle du cycle de l'eau) et sert de base à sa structure écologique. Par ailleurs il est une opportunité pour le développement d'un cadre de vie agréable (loisirs).

- ✓ **Le relief marqué** permet de nombreux points de vue et offre du rythme au paysage communal.



- ✓ **La présence d'un bâti ancien et classé**, notamment au centre de certains villages (Charneux et Grand-Rechain principalement).

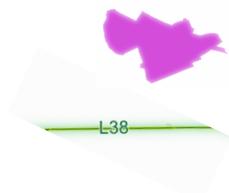


- ✓ **La présence d'une qualité patrimoniale bâtie dans le centre de Herve** est un atout à mobiliser, notamment en terme de redynamisation du centre-ville.



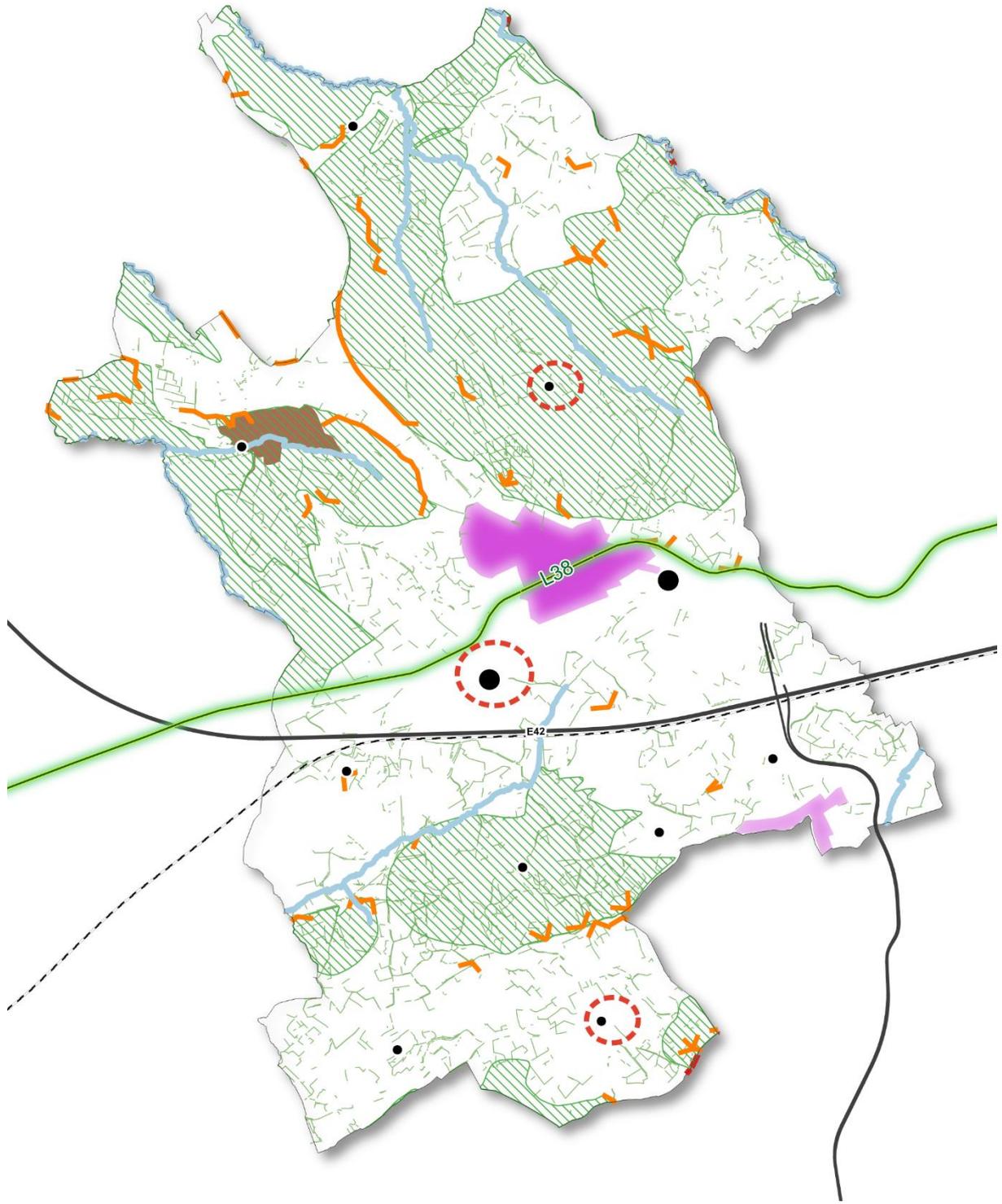
- ✓ **Le Château de Bolland** et son parc présentent un potentiel d'attractivité s'ils étaient accessibles au public.

- ✓ **L'image de « terroir »** lié au développement du fromage, du sirop,... et au secteur agro-alimentaire en général sur le territoire ; qui pourrait être un atout au développement de commerces d'aliments locaux. Ceux-ci pourraient représenter une potentialité d'attractivité supplémentaire pour le territoire, notamment pour la centre-ville de Herve qui souffre d'un déclin commercial.



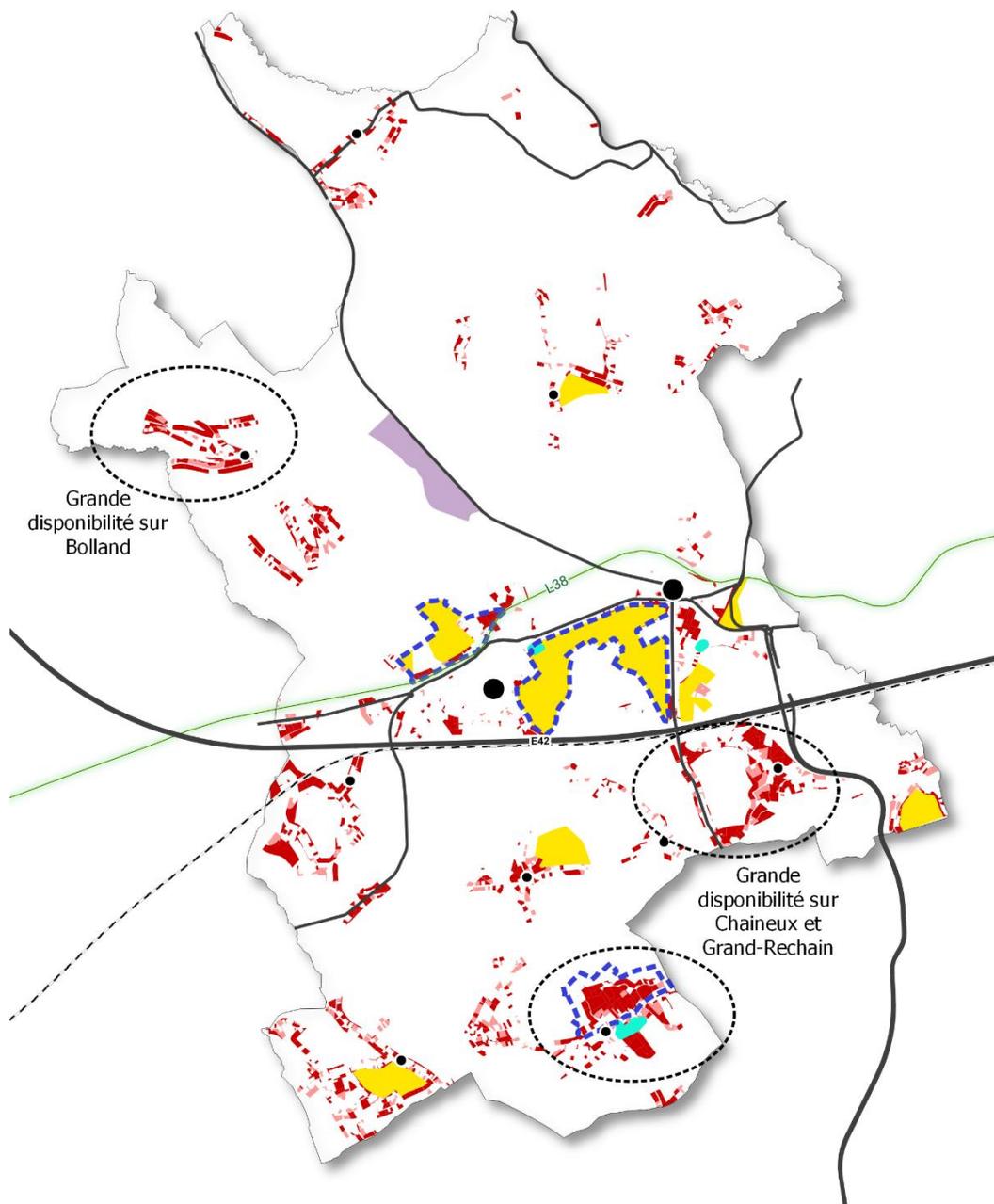
- ✓ Le potentiel de densification offert par **les PAE de Chaineux et Battice**, bien que les parcs soient théoriquement « complets ».

- ✓ **La ligne 38 du RAVeL** en tant qu'axe structurant pour un développement de réseaux des modes actifs, d'autant plus appuyé par le constat que beaucoup de herviens habitent et travaillent à Herve.



LE POTENTIEL DES ZONES DISPONIBLES AU SEIN DES ZONES URBANISABLES DU PLAN DE SECTEUR ...

-  ✓ Les zones d'habitat à caractère rural encore disponibles, ou potentiellement disponibles (rouge plus claire sur la carte).
-  ✓ Les 3 zones de services publics et équipements communautaires présentant encore des terrains valorisables : autour de la crèche à Herve, une petite zone à Battice, autours du Hall Omnisport à Grand-Rechain.
-  ✓ Les 9 ZACC sur le territoire.
-  ✓ Une zone d'aménagement communal concerté à caractère économique dans le prolongement du parc d'activités économiques de Battice.
-  ✓ La présence de SOL encore non mis en œuvre sur Herve, Battice et Grand-Rechain.



LE POTENTIEL DE RECONVERSION SUR LES ENTITÉS DE HERVE ET BATTICE

- ✓ **Les projets déjà en marche** qui offrent une potentialité de redynamisation pour le futur :



- Le projet Chapelier qui va modifier la dynamique du centre de Herve et offrir un nouvel espace de convivialité, ainsi que le projet de logements Léonie en lien direct.



- La mise en œuvre de SOL Herve-Bolland, en bordure de RAVeL, pour offrir des possibilités d'implantation à de plus petites entreprises artisanales notamment (en plus du projet de développer de nouveaux logements).

- La nouvelle tour panoramique au fort de Battice, en bordure de RAVeL et à proximité du centre de Battice (et du Marché Couvert) via celui-ci.



- ✓ **Les anciennes casernes de Herve et Battice** (au vu de la construction d'une nouvelle caserne) qui représenteront des bâtiments vides dont la vocation et fonction est à définir.



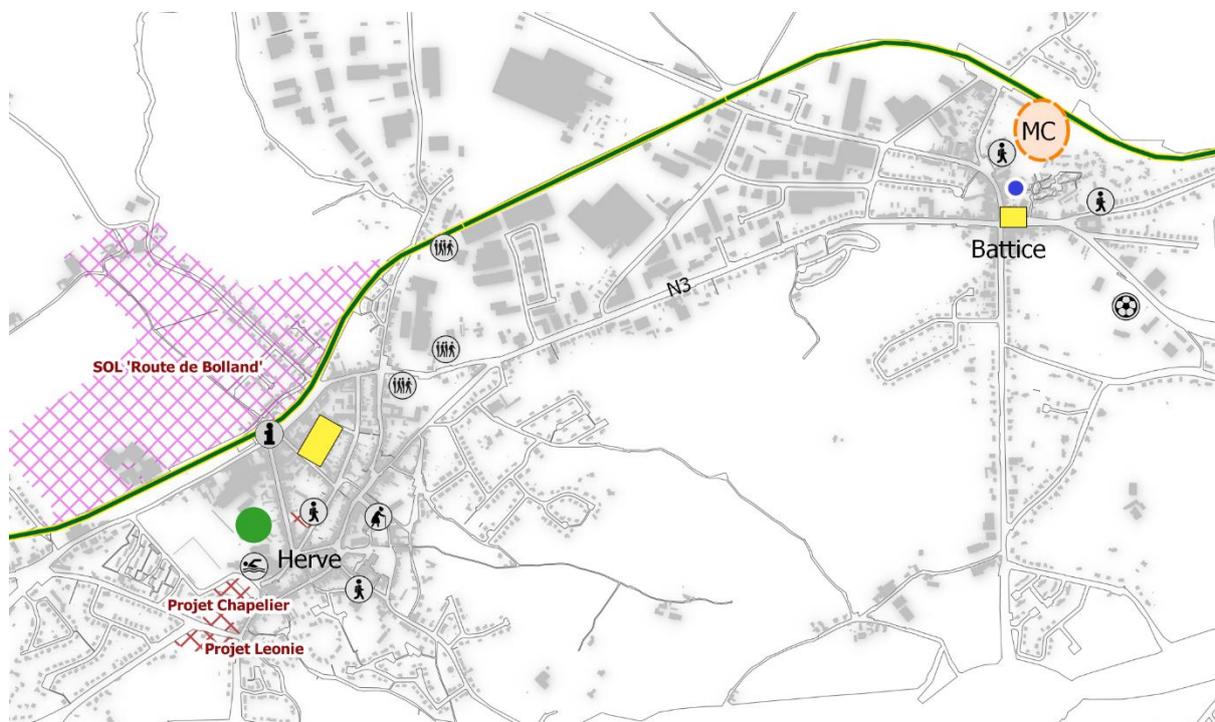
- ✓ **La présence du parc Detry dans le centre de Herve**, seul espace vert, qui mériterait d'être connecté au Hall omnisport/piscine et réaménagé.



- ✓ **Les places publiques** qui présentent un intérêt mais sont occupées par du parking : Place Albert 1er sur Herve et Place de Battice.



- ✓ **Le Marché couvert à Battice**, site particulier d'une taille très importante à proximité immédiate du centre et du RAVeL.



15-3 SYNTHÈSE DES BESOINS

LES BESOINS EN LOGEMENTS ...

- ✓ Les perspectives démographiques annoncent une augmentation importante des ménages isolés et sans enfant, ainsi que de la population âgée : cela montre la nécessité de développer une offre en plus petits logements, bien que le besoin en logements familiaux va se poursuivre.
- ✓ Le besoins en logements estimé d'ici 2034 se situe entre 1.000 et 1.500 logements. Toutefois, les projets déjà annoncés à court-moyen terme et les 3 SOL approuvés sur le territoire couvrent ensemble déjà une très grande partie de ces besoins.

LES BESOINS AU NIVEAU DU COMMERCE ET DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ...

- ✓ L'amélioration de la lisibilité de certains noyaux commerciaux, principalement ceux situés le long de la N3, ceux en entrée de commune depuis Soumagne présentant un aspect quelque peu « chaotique ».
- ✓ Garantir une préservation des commerces existants sur la centralité de Herve.
- ✓ Une valorisation/densification des PAE de Chaineux et Battice et une stratégie politique quant à la volonté/ou non de développer de nouveaux terrains dédiés à l'activité économique (en plus des projets déjà en cours).

LES BESOINS DE PRÉSERVATION DES ÉLÉMENTS IDENTITAIRES NATURELS, PAYSAGERS ET BÂTIS ...

- ✓ La préservation des atouts naturels, physiques et paysagers de la commune est une nécessité pour le futur.
- ✓ Inscrire davantage les atouts naturels (bocages, maillage écologique) et paysager au sein des outils légaux existants : inventaire des arbres et haies remarquables, loi sur la conservation de la nature, périmètre d'intérêt paysager au Plan de secteur.
- ✓ La préservation et le redéploiement de la structure bocagère (habitats anciens dispersés, haies, vergers hautes tiges), particulièrement au sein de l'aire paysagère de la cuvette de Charneux.
- ✓ Nécessité de ralentir le « grignotage » des terrains agricoles par l'urbanisation. Un intérêt de valoriser l'agriculture alternative / bio / locale qui se développe.
- ✓ Gérer l'urbanisation afin de préserver les structures villageoises anciennes et l'habitat ancien dispersé, et mieux contenir les franges bâties des villages particulièrement visibles.
- ✓ Une attention à porter à la silhouette de l'entité de Herve, particulièrement visible.

LE BESOIN DE MENER UNE RÉFLEXION GLOBALE SUR LA N3 ...

- ✓ L'accessibilité des écoles secondaires est à améliorer.
- ✓ Réflexion à mener sur le bâti à la limite communale avec Soumagne.
- ✓ Réflexion à mener sur la cohérence des aménagements liés aux commerces le long de la N3 (accessibilités, revêtements au sol, signalisation,...)

LES BESOINS EN SERVICES, ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES PUBLIQUES ...

- ✓ Un phénomène de vieillissement de la population généralisé à l'échelle wallonne dans les prochaines années qui nécessitera d'augmenter l'offre actuelle de lits en maisons de

repos et résidences services, ainsi que les services liés aux personnes âgées (soins à domicile, activités 3ème âge, ...).

- ✓ Actuellement, l'offre en lits en maison de repos est satisfaisante mais les infrastructures liées aux personnes âgées et les mesures d'accompagnement spécifiques devront être développées dans le futur. La CCATm a mentionné le besoin en infrastructures adaptées dans le centre de Herve : trottoirs, transports publics, commerces de proximité,...
- ✓ Améliorer la cohérence des espaces publics et conviviaux sur Herve et Battice
- ✓ Un développement d'une offre d'hébergements longue durée actuellement manquante: hôtel, logements insolites, accueils pour scouts, camping-car,...
- ✓ Le développement d'une offre HoReCa dans le centre de Herve pour les promeneurs et touristes.

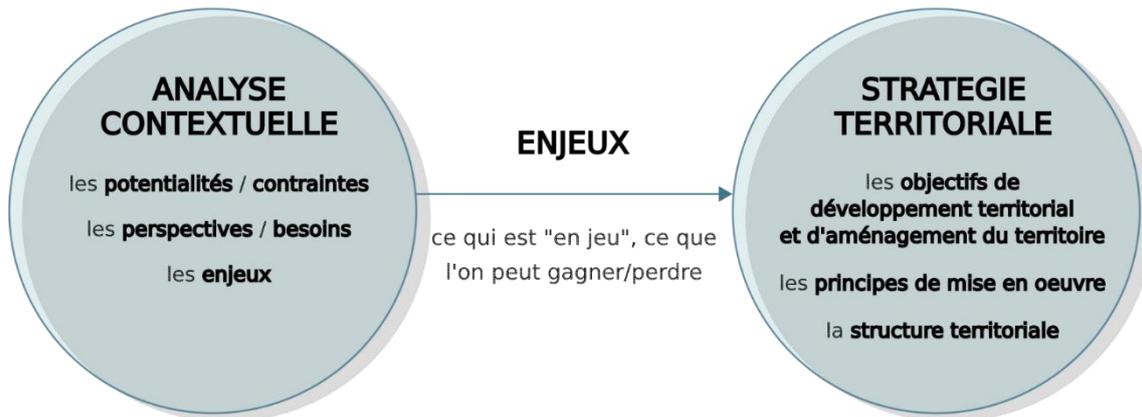
LES BESOINS EN MOBILITÉ ...

- ✓ L'élaboration d'une stratégie globale de mobilité.
- ✓ La mise en place d'un réseau piéton et cyclable pour les déplacements utilitaires quotidiens.
- ✓ Une meilleure desserte des villages et des points de convergence par les réseaux piéton et cyclable.
- ✓ Sécurisation des abords d'écoles.
- ✓ Gestion du stationnement.
- ✓ L'aménagement d'un centre-ville apaisé et sécurisé, avec un meilleur partage de l'espace public.

16 | LES 7 ENJEUX TERRITORIAUX

Ce chapitre présente les enjeux du territoire, c'est-à-dire littéralement « ce qui est en jeu ». Les enjeux sont définis de manière pluridisciplinaire, ils peuvent donc aborder plusieurs thématiques identifiées dans le diagnostic.

Les enjeux s'appuient sur l'analyse contextuelle et forment au final les enseignements de celle-ci, afin de faire le lien avec la phase 2 du SDC, à savoir la stratégie territoriale. Cette dernière définira comment rencontrer les enjeux via la mise en œuvre des objectifs, principes de mise en œuvre et de la structure territoriale.



7 Enjeux ont été définis, et sont présentés dans la suite du rapport :

- ✓ Enjeu 1 : Orienter le devenir des réserves foncières dans une perspective de soutenabilité environnementale et de parcimonie foncière
- ✓ Enjeu 2 : Répondre aux besoins en logements et services d'aujourd'hui et de demain
- ✓ Enjeu 3 : Préserver et valoriser les spécificités, ainsi que les ressources, tant paysagères que naturelles du Pays de Herve
- ✓ Enjeu 4 : Cadrer et structurer le développement des activités économiques et commerciales
- ✓ Enjeu 5 : Améliorer la lisibilité et complémentarité au sein de l'ensemble formé par la N3 et les centralités de Herve et Battice
- ✓ Enjeu 6 : Développer des alternatives au tout à la voiture
- ✓ Enjeu 7 : Encourager la résilience territoriale

ENJEU 1 : ORIENTER LE DEVENIR DES RESSOURCES FONCIÈRES DANS UNE PERSPECTIVE DE SOUTENABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET PARCIMONIE FONCIÈRE

DESCRIPTION

Cet enjeu fait le lien avec l'**objectif régional et européen de lutte contre l'étalement urbain** et de promotion d'une utilisation rationnelle du territoire et de ses ressources. Notons d'ailleurs que la DPR 2019-2024 exprime la volonté régionale d'implanter 50% des nouveaux logements dans les centralités (qu'elles soient urbaines ou rurales) à l'horizon 2030, et 75% à l'horizon 2050 et de lutter contre l'artificialisation des terres.

Au vu des réserves foncières encore importantes en zones d'habitat et ZACC sur le territoire communal, **le SDC a pour mission d'orienter le développement de chacune de ces zones** en vue de tendre vers une urbanisation plus durable du territoire.

Cet enjeu nécessite au préalable de définir une lisibilité et hiérarchisation claire des entités. En effet, définir les polarités principales, les villages et hameau est un premier pas nécessaire à une stratégie territoriale efficace.

Il fait également le **lien avec l'enjeu n°3**, puisque la préservation des spécificités paysagères et naturelles identifiera intrinsèquement les lieux à préserver de l'urbanisation.

durabilité
urbanisation
villages
polarités
potentiel foncier
priorisation
contraintes
densité
zacc

LES BONNES QUESTIONS À SE POSER

- ✓ Quelles sont les entités à développer prioritairement pour l'urbanisation de demain ?
- ✓ Faut-il urbaniser les ZACC ? Si oui, lesquelles et pourquoi ?
- ✓ Les SOL approuvés et non mis en œuvre sont-ils pertinents ou doivent-ils être abrogés/revus ?
- ✓ Quelles sont les zones à préserver de l'urbanisation ?
- ✓ Quelle densité et recommandations d'urbanisation pour chaque disponibilité foncière ?

LIEN AVEC L'ANALYSE CONTEXTUELLE

- Un potentiel foncier encore important sur le territoire.
- La présence de 9 ZACC et une ZACCE, dont l'importante ZACC de Herve-Battice (85ha) qui fait l'objet d'un SOL, non mis en œuvre dans sa totalité.
- La menace de l'urbanisation sur les milieux physiques, naturels et paysagers.

ENJEU 2 : RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS ET SERVICES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

DESCRIPTION

Au-delà de la nécessité de définir les entités à renforcer prioritairement pour l'urbanisation de demain (le « où ? »), **le SDC devra également analyser la question du « quoi » et « comment »**. L'analyse contextuelle a mis en avant toute une série de constats, dont un majeur qui est la **modification de la structure des ménages et le vieillissement de la population**. Le besoin en plus petits logements est réel, notamment pour permettre aux seniors de rester au sein de leur village, et offrir des logements adaptés aux jeunes couples.

Un besoin en petits logements ne signifie pas fatalement un développement d'immeubles à appartements de grand gabarit : il conviendra dans la stratégie territoriale de définir **quelle typologie de petits logements** est souhaitée, et où ceux-ci doivent se situer.

Il en va de même pour l'habitat léger, qui est soumis actuellement à de nouvelles réglementations et qu'il faudra encadrer.

Notons que le **besoin en logement « familial »** va également se poursuivre sur la commune. L'habitat 4 façades avec jardin est généralement perçu comme le modèle par excellence pour répondre à une demande des familles. La stratégie territoriale du SDC devra réinterroger ce modèle en vue de réduire l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, objectifs définis au niveau régional.

LES BONNES QUESTIONS À SE POSER

seniors
familles
services
logements
perspectives
ménages
jeunes

- ✓ Quel scénario d'urbanisation pour demain ? Quelle quantité de logement la commune veut-elle encore accueillir à l'horizon 2030-2035 ?
- ✓ Quel(s) modèle(s) de logements pour répondre aux besoins des familles ?
- ✓ Dans quelles centralités développer de plus petits logements ainsi que des services de proximité et de la mixité ?
- ✓ Quel cadre pour le développement d'appartements ? où et comment ?
- ✓ Quel cadre pour l'habitat léger ? Où et comment ?
- ✓ Comment appréhender les nouvelles normalités induites par les changements d'habitude post-covid (télétravail,

LIEN AVEC L'ANALYSE CONTEXTUELLE

- Une augmentation de population de +5,17% d'ici 2035, annoncée par l'IWEPS.
- Un besoin en logements estimés entre 1.000 et 1.500 d'ici 2035, déjà en grande partie rencontrés avec les projets annoncés et SOL approuvés.
- Une diminution généralisée de la taille des ménages et du vieillissement de la population en Wallonie.
- Un besoin en plus petits logements ainsi qu'en logements familiaux de qualité.
- Un besoin pour des services aux seniors.
- Pas de nouveaux besoins pour l'enseignement au vu de l'offre actuelle déjà conséquente sur le territoire.
- Le peu de services et commerces de proximité structurants et de qualité dans la majorité des villages.
- 49% du bâti est du pavillonnaire en ruban, qui engendre des conséquences négatives en termes de mobilité et d'impacts environnementaux et paysagers.

ENJEU 3 : PRÉSERVER ET VALORISER LES SPÉCIFICITÉS LOCALES, AINSI QUE LES RESSOURCES, TANT PAYSAGÈRES QUE NATURELLES DU PAYS DE HERVE

DESCRIPTION

L'identité de Herve, et plus largement du Pays de Herve se base notamment sur la structure paysagère particulière des bocages (alignements d'arbres et haies, prairies, vergers,...) qui est toutefois grandement menacée, et a déjà fortement été altérée. De plus, les éléments remarquables ne font pas l'objet de mesures de protection spécifiques. Ainsi, peu d'arbres et haies sont repris à l'inventaire des arbres et haies remarquables.

Dès lors, **l'enjeu réside tout d'abord dans la « préservation »** de ces spécificités, à la fois **via une protection de l'existant, mais également via un déploiement et une intensification** de ces richesses, à travers une valorisation. La lutte contre l'urbanisation excessive sera également une action nécessaire puisqu'identifiée clairement dans le diagnostic comme un élément de menace, aussi bien pour les milieux naturels que paysagers.

Cet enjeu permettra d'intégrer également dans le SDC le travail réalisé par le GAL Pays de Herve au niveau de l'identification des arbres et haies d'intérêt.



LES BONNES QUESTIONS À SE POSER

- ✓ Quels éléments naturels et paysagers préserver de l'urbanisation ?
- ✓ Comment intensifier l'existant ? via quelles actions et où prioritairement ?
- ✓ Quelles « petits actions », faciles à mettre en œuvre, encourager pour lutter contre la dégradation des milieux naturels et paysagers ? (ex : barrière, panneaux publicitaires,...)

LIEN AVEC L'ANALYSE CONTEXTUELLE

- Une identité paysagère et naturelle forte sur la commune, dont les bocages, qui participent à sa spécificité et attirent touristique..
- De nombreux éléments remarquables au niveau paysager et physique, mais qui ne font l'objet d'aucun classement ou protection (peu de arbres et haies classés).
- 4 aires paysagères principales sur le territoire, avec chacune leur spécificité, mais des menaces relativement similaire (dont l'urbanisation est la plus importante).
- Un décalage entre les zones ADESA (plus généreuses, notamment autour de Charneux) et les périmètres d'intérêt paysager du Plan de secteur très faibles.

ENJEU 4 : CADRER ET STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

DESCRIPTION

Le Pays de Herve apparait comme une « micro-région » avec une dynamique économique et entrepreneuriale tout à fait spécifique.

L'analyse des besoins au niveau économique à montrer que la demande et la pression sont importantes au sein des Parcs d'activités économiques. La question est de savoir quelle est la stratégie communale à adopter quant à une volonté ou non d'intensification voire extension de ces PAE.

Concernant l'activité commerciale qui s'est fortement développée le long de la N3 au détriment du centre de Herve, l'enjeu réside dans la structuration, la sécurisation, et l'amélioration de la lisibilité de cet axe (voir enjeu 5).

D'une part, il s'agira canaliser le développement commercial le long de la N3 au sein des concentrations existantes afin d'en favoriser la diversification et, dès lors, l'attractivité et, d'autre part, d'améliorer la praticabilité et la visibilité au sein du centre de Herve afin de favoriser le maintien d'une offre de proximité au centre de Herve.



LES BONNES QUESTIONS À SE POSER

- ✓ Y a-t-il une volonté de continuer à accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire ?
- ✓ Volonté d'intensification/extension des PAE ?
- ✓ Comment mieux intégrer paysagèrement les PAE ?
- ✓ Comment favoriser le maintien d'une dynamique commerciale de proximité au centre de Herve ?
- ✓ Quelles actions pour harmoniser les activités de la N3 et améliorer leur accès et sécurité pour les piétons ?

LIEN AVEC L'ANALYSE CONTEXTUELLE

- Un phénomène des périphérisation des activités économiques.
- Les deux PAE sur la commune (Battice et Chaineux) sont parmi les plus importantes de la Province de Liège et totalement occupés « en théorie », bien que certains terrains soient encore valorisables.
- Impact paysager des PAE, particulièrement de celui de Battice situé sur ligne de crête.
- L'offre commerciale est importante, avec une succession de noyaux le long de la N3, parfois peu organisés et impactant visuellement.
- Le centre de Herve présente une part plus importante de cellules vides.
- Le centre de Battice présente une très bonne dynamique commerciale.

ENJEU 5 : AMÉLIORER LA LISIBILITÉ ET COMPLÉMENTARITÉ AU SEIN DE L'ENSEMBLE FORMÉ PAR LA N3 ET CENTRALITÉS DE HERVE ET BATTICE

DESCRIPTION

Les polarités de Herve et Battice sont les plus importantes et les seules entités situées le long de l'axe structurant de la N3. Herve et Battice forment d'ailleurs un continuum bâti le long de cette voirie, où l'on retrouve aussi bien de l'activité économique productive, des commerces, des services, des écoles que de l'habitat.

Lieu identitaire fort, centralité du « Pays de Herve » et polarité principale sur la commune, le noyau commercial du centre de Herve a pourtant été identifié comme le moins dynamique, avec la plus grande présence de cellules vides. Les commerces ayant tendances à se concentrer vers la N3. De plus, le centre de Herve, bien que situé le long du RAVeL à fort attrait touristique, n'offre que très peu d'espaces de convivialités pour les promeneurs (place publique d'envergure, horeca avec terrasses, plaines de jeux,...). Des potentialités y ont toutefois été identifiées : les nouveaux projets dont le site Chapelier en cours de construction, le Parc Detry peu mis en évidence, la place Albert 1er,... Pour le touriste d'un jour qui arrive sur Herve sans connaissance préalable, la lisibilité du centre peut être compliquée, et est à retravailler.

Sur Battice, à l'inverse, la dynamique commerciale est très bonne. La sécurité pour les piétons est toutefois mauvaise (accidents dangereux au carrefour). Le site du Marché Couvert offre un grand potentiel de reconversion et de redynamisation du centre, en lien avec la place de Battice qui est actuellement un parking mais mériterait d'être remodelé.

Les commerces et fonctions développées le long de la N3, depuis la limite communale avec Soumagne jusqu'au rond-point de Battice (dit « rond-point des vaches ») mériteraient une réflexion afin d'harmoniser l'aspect visuel de l'ensemble (plantations, revêtements,...), de marquer les entrées dans les polarités de Herve et Battice, et de sécuriser les déplacements modes doux (et notamment la connexion entre le RAVeL et le centre historique et administratif de Herve).



LES BONNES QUESTIONS À SE POSER

- ✓ Comment sécuriser la N3 et la rendre plus conviviale ?
- ✓ Où privilégier le commerce sur le noyau central de Herve ?
- ✓ Comment mettre en valeur les espaces publics existants sur Herve ? Où créer de nouvelles liaisons pour le piéton ?
- ✓ Quel devenir pour les zones mutables tel que le Marché couvert à Battice ?

LIEN AVEC L'ANALYSE CONTEXTUELLE

- Herve et Battice totalisent 43% de la population et concentrent les principaux commerces et services (dont les écoles secondaires sur Herve et le PAE de Battice).
- La N3 est l'axe historique structurant sur la commune, où se sont développées des fonctions diverses, souvent de manière anarchique.
- La N3 concentre des problématiques de mobilité : manque de sécurisation pour les piétons et vélos, absence de traversées, problématiques aux entrées et sorties d'écoles, trafic des camions,...
- La N3 est très visible (relie les sorties d'autoroute), et a une image plutôt dégradée (bâtiments non uniformes, entrées de commerces parfois peu lisibles, revêtements différents, manque de végétation,...)

ENJEU 6 : DÉVELOPPER DES ALTERNATIVES AU TOUT À LA VOITURE

DESCRIPTION

Le but de cet enjeu n'est pas de diaboliser la voiture, mais de **rationnaliser la part qu'elle représente dans nos déplacements**. Bien entendu, cet enjeu va de pair avec ceux définis précédemment, puisqu'il est nécessaire d'implanter les fonctions génératrices de déplacements de façon cohérente au sein des zones à intensifier.

Rappelons la **vision FAST du Gouvernement wallon** pour 2030, qui envisage de passer la part modale du vélo de 1 à 5% en Wallonie, et de diminuer celle de la voiture de 83 à 60%.

Un élément identitaire de Herve est son RAVeL. Or, il y a certes une présence importante du tourisme de loisirs via le RAVeL sur la commune, mais **très peu d'infrastructures sécurisées pour les déplacements des cyclistes de tous les jours (scolaires et professionnels)**. Les nombreuses voiries structurantes sur la commune n'offrent que très peu d'aménagements sécurisés pour les modes actifs (traversée, trottoirs, marquage vélo), et plus spécifiquement la N3, véritable colonne vertébrale du territoire. Malgré tout, l'analyse contextuelle a mis en avant la part importante de herviens vivant et travaillant sur leur commune. Il y a donc là un potentiel à mobiliser pour rendre plus durables les déplacements quotidiens de courtes distances.

Concernant les transports en commun, certains arrêts de bus présentent un **potentiel certain pour devenir de réels « pôles d'échanges »**, notamment en lien avec la présence des écoles secondaires, ou des polarités de Herve et Battice.

Les centralités de Herve et Battice offrent également un potentiel d'amélioration pour les déplacements piétons, sécurisés et agréables (flânerie en lien avec les commerces notamment).

sécurité
modes doux
centralités
piétons
liaisons cyclables
pôles bus
alternatives
ravel

LES BONNES QUESTIONS À SE POSER

- ✓ Quelles sont les liaisons piétonnes et cyclables structurantes à créer sur la commune ?
- ✓ Quelle articulation des différentes mobilités au sein des polarités de Herve et Battice (piétonne, cyclable, circulation automobile, stationnement...)?
- ✓ Où et comment développer des pôles d'échanges ou « mobipôles » sur le territoire ?

LIEN AVEC L'ANALYSE CONTEXTUELLE

- Un problème de sécurité et de traversées/cheminements piétons le long de la N3, sur Battice et Herve.
- La présence d'un RAVeL en parallèle de la N3, reliant Herve et Battice mais l'absence d'un réseau mode doux structurants reliant les autres villages.
- Une très bonne accessibilité routière, notamment via la présence de l'autoroute et de la N3, véritable colonne vertébrale, et une utilisation majeure de la voiture en conséquence.
- Une problématique spécifique le long de la N3, entre Herve et Battice, à hauteur des écoles secondaires, avec notamment un flux de camions élevé sur la journée concomitant avec la rentrée des élèves le matin.

ENJEU 7 : ENCOURAGER LA RÉSILIENCE TERRITORIALE

DESCRIPTION

Rappelons-le, bien que le SDC soit un outil territorial, il ne relève pas moins d'un caractère « systémique », c'est-à-dire traitant d'une multitude de thématiques liées les unes aux autres. La question de la résilience territoriale en fait partie. Et bien que la stratégie territoriale qui sera définie dans la phase 2 du SDC ne permette pas de répondre à toutes les problématiques liées à la résilience, elle peut toutefois « initier », « encourager » certaines pratiques/changements.

« Un territoire résilient peut être défini comme ayant la capacité à anticiper, à réagir et à s'adapter pour se développer durablement quelles que soient les perturbations auxquelles il doit faire face » (BEAUREZ Nicolas, Directeur de projet « résilience des territoires » au Cerema).

Au vu de la crise climatique et environnementale et des conséquences annoncées par scientifiques et rapports internationaux, le territoire doit tendre vers plus de résilience.

Cela passe notamment par une valorisation de ressources locales, dans une optique d'économie circulaire. L'économie circulaire est définie par le Gouvernement fédéral comme « *un système économique et industriel visant à maintenir les produits, leurs composants et les matériaux en circulation le plus longtemps possible à l'intérieur du système, tout en veillant à garantir la qualité de leur utilisation. L'économie circulaire s'oppose en cela à l'économie linéaire qui se débarrasse des produits et matériaux en fin de vie économique.* » L'application de cette économie au sein d'une commune permet notamment une **utilisation plus efficace des ressources.**

Le commerce local, la vente à la ferme, la mise en place d'usages collectifs de certains produits et équipements, sont autant d'exemple d'économie circulaire qu'il est possible de mettre en place à l'échelle communale. Dans ce même esprit, une limitation de la consommation énergétique et une augmentation de la part de production d'énergie renouvelable (notamment également au niveau des entreprises) sont autant d'objectifs à mener/penser. Citons également une meilleure gestion des eaux de manière globale.

LES BONNES QUESTIONS À SE POSER

durable
énergie
circulaire
gestion
local
résilience
eaux
vert

- ✓ Quelles sont les zones paysagèrement sensibles pour l'accueil d'infrastructures de grand gabarit?
- ✓ Quelles entités prioritaires pour un développement de l'égouttage (séparatif ou basé sur des techniques naturelles) ?
- ✓ Comment améliorer sur l'ensemble du territoire la gestion des eaux de pluie à la parcelle (lien avec l'enjeu n°2)
- ✓ Quelles actions en lien avec la stratégie territoriale pour favoriser l'économie circulaire ?
- ✓ Comment favoriser l'entrepreneuriat local ?

LIEN AVEC L'ANALYSE CONTEXTUELLE

- Des commerces de vente à la ferme et/ou de produits locaux se développent sur la commune. L'identité de « terroir » est, de plus, bien présente dans l'imaginaire collectif des habitants et touristes
- Une part importante de zones d'habitat toujours en assainissement autonome.
- Une consommation énergétique liée au secteur industriel particulièrement importante.
- Une utilisation majoritaire du mazout sur la commune.

17 | TABLE DES FIGURES, GRAPHIQUES, TABLEAUX ET PHOTOS

TABLE DES FIGURES

Figure 1 Procédure d'élaboration/révision du SDC	17
Figure 2 De l'analyse contextuelle à la stratégie territoriale	18
Figure 3 Herve au sein de l'Euregio	22
Figure 4 Herve au sein de la Province.....	22
Figure 5 Localisation de la Commune de Herve.....	23
Figure 6 Herve au sein du GAL Pays de Herve	24
Figure 7 Herve et ses 11 entités	25
Figure 8 Carte FERRARIS.....	27
Figure 9 Localisation des projets structurants sur l'entité de Herve.....	30
Figure 10 Localisation des projets structurants sur l'entité de Battice	33
Figure 11 Localisation des projets structurants sur l'entité de Grand-Rechain	34
Figure 12 Plan de secteur	39
Figure 13 Localisation des zones d'habitat et des zones d'habitat à caractère rural	40
Figure 14 Localisation des zones de loisirs	41
Figure 15 Localisation des ZAE	42
Figure 16 Photo aérienne de la ZAEm n°7	43
Figure 17 Localisation des zones de services publics et équipements communautaires	44
Figure 18 Zooms sur les ZSPEC à potentiel	45
Figure 19 Localisation des ZACC et ZACCE	47
Figure 20 Localisation des zones agricoles	50
Figure 21 Localisation des zones forestières	51
Figure 22 Localisation des zones d'espaces verts	52
Figure 23 Localisation des zones de parc	53
Figure 24 Localisation des périmètres de protection	54
Figure 25 Localisation des secteurs statistiques et regroupement par entités.....	62
Figure 26 Densité par secteurs statistiques.....	64
Figure 27 Nombre d'habitants par entités	65
Figure 28 Evolution de la population par entités entre 2001 et 2020	66
Figure 29 Evolution de population 2001-2020 par secteurs statistiques	67
Figure 30 Evolution de population 2010-2020 par secteurs statistiques	68
Figure 31 Part des moins de 20ans par secteurs statistiques.....	72
Figure 32 Part des plus de 65ans par secteurs statistiques.....	73
Figure 33 Taille moyenne des ménages par secteurs statistiques et population isolée	76
Figure 34 : Prix médian des maisons par commune de l'arrondissement de Verviers	80
Figure 35 Recensement des infrastructures liées à la petite enfance	86
Figure 36 Recensement des établissements scolaires	87
Figure 37 Recensement des établissements pour les aînés	89
Figure 38 Recensement des infrastructures sportives.....	90
Figure 39 Autres services structurantes	91

Figure 40	Plaines de jeux extérieures et places publiques	93
Figure 41	Plaines de jeux extérieures et places publiques	96
Figure 42	Vue aérienne du Marché couvert de Battice	97
Figure 43	Extrait du CRISP	103
Figure 44	Dynamiques territoriales.....	112
Figure 45	Identification des noyaux commerciaux	114
Figure 46	Identification des noyaux commerciaux - Zoom	115
Figure 47	Structure de l'offre commerciale de Wallonie (extrait).....	116
Figure 48	Offre commerciale sur le centre de Herve	122
Figure 49	Offre commerciale sur Outre-cour Ouest	124
Photo 50	Commerces sur Outre-cour Ouest	124
Figure 51	Offre commerciale sur Outre-cour Est	125
Photo 52	Commerces sur Outre-cour Est	125
Figure 53	Offre commerciale sur le pôle Gare	126
Photo 54	Commerces sur le pôle Gare.....	126
Figure 55	Offre commerciale autour du Château d'eau.....	127
Photo 56	Commerces autour du Château d'eau	127
Figure 57	Offre commerciale rue de Herve.....	128
Photo 58	Commerces rue de Herve	128
Figure 59	Offre commerciale sur Battice	129
Photo 60	Commerces sur Battice	129
Figure 61	Offre commerciale vers Henri-Chapelle	130
Photo 62	Commerces vers Henri-Chapelle.....	130
Figure 63	Attractions et hébergements touristiques	132
Figure 64	Evolution de la SAU sur Herve entre 1999 et 2019.....	134
Figure 65	Formations géologiques.....	144
Figure 66	Atlas du Karst.....	146
Figure 67	Zones à risque de glissement	148
Figure 68	Radon- classes des proportions des habitations se trouvant au-dessus du niveau de référence.....	149
Figure 69	Zonage du territoire belge suivant l'annexe nationale belge à l'Eurocode 8 (risques sismiques).....	150
Figure 70	Zones de consultation de la DGRIM	151
Figure 71	Masses d'eau souterraines.....	153
Figure 72	Zones de protection des captages.....	157
Figure 73	– Zone vulnérable aux nitrates	158
Figure 74	Bassins hydrographiques	159
Figure 75	Réseau hydrographique	161
Figure 76	Aléas d'inondation.....	163
Figure 77	Carte des principaux types de sols	165
Figure 78	Relief.....	166
Figure 79	Natura 2000, unités de gestion.....	173

Figure 80 Sites de grand intérêt biologique (SGIB) et arbres et haies remarquables (AHREM)	175
Figure 81 Bords de route en fauchage tardif et espèces invasives	179
Figure 82 Structure générale du bocage	185
Figure 83 Ouverture paysagère le long de la N3, avant le carrefour de Battice.....	186
Figure 84 Disparition du bocage à Charneux.....	187
Figure 85 Apparition des silos dans le paysage	187
Figure 86 Le PAE de Battice dans le paysage	188
Figure 87 Le PAE de Chaineux dans le paysage	188
Figure 88 Années de construction du bâti	190
Figure 89: Aires paysagères, périmètres d'intérêt paysager et points de vue	191
Figure 90: Aire paysagère des bourgs ruraux de Herve et Battice	193
Figure 91: Aire paysagère de la cuvette centrale	197
Figure 92: Aire paysagère des vallées	201
Figure 93: Aire paysagère des campagnes périurbaines au sud	204
Figure 94 Patrimoine bâti.....	210
Figure 95 Sites classés sur Bolland.....	211
Figure 96 Typologie du bâti	215
Figure 97 Pôle générateurs de trafic voiture	230
Figure 98 Répartition modale selon le lieu de travail, *TCE = transport collectif organisé par l'employeur.....	231
Figure 99 : Domiciliation des élèves du secondaire de Herve	232
Figure 100 : Lieux de scolarisation des élèves du secondaire habitant Herve	233
Figure 101 : Nombre de véhicules possédés par les ménages privés	234
Figure 102 : Représentation du découpage du territoire de Herve issue de la couverture cellulaire de Proximus.....	235
Figure 103 : Moyenne horaire du nombre de personnes présentes dans les différentes zones de la commune	235
Figure 104 : Réseaux cyclables en province de Liège	240
Figure 105 : Réseau cyclable	242
Figure 106 : Réseau SNCB	243
Figure 107 : Extrait de la carte réseau TEC de la province de Liège	244
Figure 108 : Réseau de transport en commun.....	247
Figure 109 : Réseau routier	249
Figure 110 : Evolution du nombre d'accidents à Herve entre 2010 et 2020	250
Figure 111 : Répartition du nombre d'accidents selon les différents régimes de vitesse, par région.....	251
Figure 112 : Gravité des accidents, par type de route, par région	251
Figure 113 : Accidents corporels recensés sur le territoire communal de Herve entre 2016 et 2020.....	253
Figure 114 : Trafic de poids lourds sur la N3	254
Figure 115 Infrastructures majeures.....	263
Figure 116 Localisation des SOL	276

Figure 117 Zooms sur les différents SOL	277
Figure 118 Localisation des périmètres de revitalisation urbaine et des SAR	279
Figure 119 Périmètre de reconnaissance économique et zones SEVESO	281
Figure 120 Permis d'urbanisation	283
Figure 121 Propriétaires publics	285
Figure 122 Patrimoine bâti et naturel	287
Figure 123 Outils concernant la commune de Herve.....	292
Figure 124 – Schéma de développement de l'espace régional (SDER), 1999.....	296
Figure 125 – Centralités du SDT sur la Ville de Herve.....	296
Figure 126 – L'Entre-Vesdre-et-Meuse, de plateaux introvertis au système villageois qui s'ouvre sur l'Euregio.....	299
Figure 127 Guide Régional d'Urbanisme (GRU)	300
Figure 128 Méthodologie de calcul du potentiel foncier	310
Figure 129 Potentiel foncier – Herve.....	317
Figure 130 Potentiel foncier – Battice	318
Figure 131 Potentiel foncier – Chaineux	319
Figure 132 Potentiel foncier – Bolland	320
Figure 133 Potentiel foncier – Charneux	321
Figure 134 Potentiel foncier – Julémont	322
Figure 135 Potentiel foncier – José.....	323
Figure 136 Potentiel foncier – Bruyères et Manaihand	324
Figure 137 Potentiel foncier – Grand-Rechain.....	325
Figure 138 Potentiel foncier – Xhendelesse	326
Figure 139 Croisement entre le potentiel foncier croisé et les centralités du SDT	327
Figure 140 Disponibilité foncière des zones d'habitat et d'habitat à caractère rural selon les centralités du SDT.....	328
Figure 141 Nombre de logements théoriques selon la disponibilité foncière et les centralités du SDT	328

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 Répartition de l'occupation du sol.....	29
Graphique 2 Evolution de population.....	60
Graphique 3 Pyramide des âges de la commune de Herve au 01/01/2020	69
Graphique 4 Evolution des parts des tranches d'âges '20ans et plus', '65ans et plus', et '80ans et plus'	70
Graphique 5 Origine des habitants venus de Belgique s'installer à Herve durant la période 2018-2019 (seules les communes avec plus de 10 habitants venus sur Herve sont représentées sur le graphique).....	74
Graphique 6 Types de logements	78
Graphique 7 Scénarii de l'évolution futur de population de la commune de Herve	82
Graphique 8 Comparaison des taux d'activité, d'emploi et de chômage	105
Graphique 9 Structure de l'emploi salarié, répartition par secteurs	107

Graphique 10 Structure de l’emploi indépendant, répartition par secteurs	107
Graphique 11 Importance relative de l’offre par noyau	116
Graphique 12 Structure de l’offre commerciale en nombre de points de vente et en superficie de vente (en%)	118
Graphique 13 – Evolution de la consommation énergétique finale sur le territoire communal de 2010 à 2017	268
Graphique 14 – Répartition de la consommation énergétique entre les différents usages (en 2007).....	269
Graphique 15 – Répartition des sources d’énergie (en 2001).....	269
Graphique 16 – Evolution de la production électrique à partir de sources d’énergies renouvelables sur Herve	270
Graphique 17 – Evolution de la production de chaleur à partir de sources d’énergies renouvelables sur Herve	270
Graphique 18 – Evolution du PAEE sur le territoire communal de 2010 à 2017	271
Graphique 19 Évolution du nombre de permis d’urbanisation.....	282
Graphique 20 : Trajectoire d’artificialisation de la commune de Herve.....	304
Graphique 21 : Trajectoire d’étalement urbain de la commune de Herve (< centralités du projet de SDT)	305

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 Occupation du sol en 2020.....	29
Tableau 2 Evolution de l’occupation du sol entre 2010 et 2020	29
Tableau 3 Répartition des zones (non-)destinées à l’urbanisation et% par rapport au territoire total.....	38
Tableau 4 ZAE au plan de secteur et leur occupation	43
Tableau 5 Zones de services publics et équipements communautaires.....	45
Tableau 6 Evolution de population et densité.....	59
Tableau 7 Bilan démographique 2010-2019	61
Tableau 9 Liste des secteurs statistiques et regroupement par entités Source : Statbel.....	63
Tableau 10 Population par entités	65
Tableau 11 Evolution de population par entités	66
Tableau 12 Structure par âges et évolution.....	69
Tableau 13 Structure par âge, par anciennes communes et entités	71
Tableau 14 – Population étrangère en 2020	74
Tableau 15 Importance et caractéristiques des ménages	75
Tableau 16 Structure des ménages par anciennes communes et entités	76
Tableau 17 Nombre de logements.....	77
Tableau 18 Types de logements	77
Tableau 19 Permis d’urbanisme depuis 1996 jusqu’en 2019	78
Tableau 20 Permis de bâtir 2019	79
Tableau 21 Évolution du prix médian des maisons, appartements et terrains à bâtir (2020) ..	79
Tableau 22 Récapitulatif du prix médian des maisons et appartements en 2019	80
Tableau 22 Comparaison des organismes IWEPS et BFP	81
Tableau 23 Perspectives de population et de ménages	82

Tableau 24 Perspectives populations par classes d'âges sur l'Arrondissement de Verviers	83
Tableau 25 Perspectives ménages par types de ménages sur l'Arrondissement de Verviers..	83
Tableau 26 Nombre de places, évolution et taux de couverture des infrastructures de la petite enfance au secondaire	88
Tableau 27 Plaine de jeux sur le territoire communal	92
Tableau 28 Revenus.....	104
Tableau 29 Population active.....	105
Tableau 30 Structure de l'emploi	106
Tableau 31 Répartition de l'emploi salariés par établissements Source : ONSS, 2019	106
Tableau 32 ZAE au plan de secteur et leur occupation	108
Tableau 33 PAE de Battice, Chainoux et Aubel.....	109
Tableau 34 – Origine des travailleurs.....	111
Tableau 35 – Principaux lieux de travail des Herviens (plus de 100 travailleurs).....	111
Tableau 36 – Principaux lieux d'origine des travailleurs sur le territoire de Herve (plus de 100 travailleurs).....	112
Questionnaire : atouts de la fonction commerciale	113
Questionnaire : faiblesse de la fonction commerciale	113
Questionnaire : déficit dans l'offre commerciale	113
Tableau 37 Importance de l'offre commerciale	116
Tableau 38 Structure de l'offre commerciale en nombre de points de vente.....	117
Tableau 39 Structure de l'offre commerciale en surface de vente estimée	118
Tableau 40 Niveaux qualitatifs de l'offre commerciale.....	119
Tableau 41 Comparaison de l'offre commerciale au sein des noyaux structurants du plateau hervien – Indicateurs clés	120
Tableau 42 Comparaison de l'offre commerciale au sein des noyaux structurants du plateau hervien– Structure commerciale	120
Tableau 43 Typologie des nodules commerciaux	121
Tableau 44 – Nombres de nuitées touristique par commune sur l'arrondissement de Verviers en 2018 (.....	131
Tableau 45 Répartition de la SAU sur le territoire de Herve en 2019	135
Tableau 46 Fonctions des masses d'eau et importance stratégique	154
Tableau 47 Pressions anthropiques sur les masses d'eau	155
Tableau 48 Etat des différentes masses d'eau	156
Tableau 49 : Principaux habitats dans le site BE33005	172
Source des Croquis: Les tissus urbanisés wallons, CPDT mars 2015	216
Tableau 50 Répartition modale selon le lieu de travail, *TCE = transport collectif organisé par l'employeur.....	231
Tableau 51 – Nombre de véhicules possédés par les ménages privés	234
Tableau 53 : Fréquentation des arrêts structurants de Herve	246
Tableau 55 Répartition des permis d'urbanisation par secteurs et entités	282
Tableau 56 Permis de bâtir depuis 1996 jusqu'en 2019.....	284
Tableau 57 Disponibilités foncières cadastrées au sein des zones destinées à l'urbanisation à l'échelle communale	311

Tableau 58 Disponibilités foncières au sein des zones d’habitat et d’habitat à caractère rural qui sont disponibles	312
Tableau 59 Disponibilités foncières au sein des zones d’habitat et d’habitat à caractère rural qui sont des jardins potentiellement mutables	313
Tableau 60 Disponibilités foncières au sein des zones d’habitat et d’habitat à caractère rural	314
Tableau 61 Disponibilités foncières au sein des ZACC et ZACCE.....	315

TABLE DES PHOTOS

Photo 1 Plaine de jeux du stade	94
Photo 2 Plaine de jeux de la cité à Battice	94
Photo 3 Plaine de jeux de la ZACC Herve-Battice	94
Photo 4 Plaine de jeux de Julémont.....	94
Photo 5 Plaine de jeux de Xhendelesse	94
Photo 6 Plaine de jeux de Charneux	94
Photo 7 Parc Detry	94
Photo 8 Place Marie-Thérèse.....	95
Photo 9 Place Albert 1er à Herve	95
Photo 10 Place de Grand-Rechain.....	95
Photo 11 Place de Battice	95
Photo 12 Centre de Chaineux	95
Photo 13 Centre de Bolland	95
Photo 14 Hall des Criées de Herve.....	97
Photo 15 Marché couvert de Battice et RAVeL en arrière-plan	97
Photo 16 Dalle du Marché couvert de Battice	97
Photo 17 Commerces autour de la maison communale de Herve	123
Photo 18 Commerces autour de la maison communale de Herve	123
Photo 19 Entrée de la galerie La Neuve	123
Photo 20 Galerie La Neuve.....	123
Photo 21 Cellules vides Potiérue	123
Photo 22 Cellules vides rue de la Station.....	123
Photo 23 Forêt alluviale à Bolland.....	173
Photo 24 Vallée du Bolland et ses boisements	173
Photo 25 Haie indigène taillée régulièrement (Bolland)	177
Photo 26 Haie indigène et alignements d’arbres (rue du Bola)	177
Photo 27 N3 en entrée de Herve.....	186
Photo 28 N3 entre Herve et Battice	186
Photo 29 Autoroute et chemin de fer.....	186
Photo 30 Seule ouverture paysagère le long de la N3	186
Photo 31 Bâti datant d’avant 1900 - Charneux.....	189
Photo 32 Bâti entre 1900 et 1949 – Centre de Herve	189

Photo 33 Bâti entre 1950 et 1999	189
Photo 34 Bâti après 2000 - Herve	189
Photo 35 Centre de Herve.....	194
Photo 36 Centre de Battice	194
Photo 37 Rond-Point à l'entrée de Herve	195
Photo 38 Silhouette de Herve depuis l'autoroute	195
Photo 39 Vue remarquable ADESA vers le versant sud	195
Photo 40 Centre de Charneux.....	198
Photo 41 Croix de Charneux	198
Photo 42 Renouprez – Nord-est de l'aire paysagère	198
Photo 43 Centre de Julémont	199
Photo 44 Château de Bolland et ferme du Château	202
Photo 45 Vue vers le versant nord de Bolland depuis le fond de Vallée.....	202
Photo 46 Développements pavillonnaires sur le versant nord.....	202
Photo 47 Centre de Chaineux	205
Photo 48 Vue vers le village de Grand-Rechain	205
Photo 49 Vue vers Xhendelesse.....	206
Photo 50 Vue vers Bruyères avec le développement bâti de la N3 en fond	206
Photo 51 Vue vers Manaiant et l'autoroute en fond.....	207
Photo 52 Vue depuis le centre de José vers l'autoroute	207
Photo 53 Centre de Herve.....	209
Photo 54 Centre de Chaineux	209
Photo 55 Centre de Charneux.....	210
Photo 56 Centre de Grand-Rechain.....	210
Photo 57 Château de Bolland et son parc	211
Photo 58 Château de Bolland.....	211
Photo 59 Hangar agricole rue de Verviers	212
Photo 60 Ecole secondaire CPH le long de la N3.....	212
Photo 61 Rupture « basse » ponctuelle	212
Photo 62 PAE de Battice.....	212
Photo 63 Immeubles collectifs hauts rue Neuve à Herve.....	213
Photo 64 Immeuble collectif haut drue Jardon à Herve.....	213
Photo 65 Immeubles collectifs hauts au coin de la Place Albert 1 ^{er} à Herve.....	213
Photo 66 Immeuble collectif haut en contre-bas de la N3, en entrée de Battice.....	213
Photo 67 Immeuble collectif haut en le long de la N3, en entrée de Herve.....	213
Photo 68 Immeuble collectif haut le long de la N3, entre Herve et Battice	213
Photo 69 Bâti délabré à la limite de Soumagne	214
Photo 70 Bâti délabré à la limite de Soumagne	214
Photo 71 Bâtiment et hangar délabré au carrefour entre la Chaussée de Liège et Reneubois	214
Photo 72 Stockage le long de la N3	214

Photo 73 Herve Centre.....	216
Photo 74 Herve Centre.....	216
Photo 75 Herve Centre.....	216
Photo 76 Battice Centre	216
Photo 77 Centre de Grand-Rechain.....	217
Photo 78 Centre de Chaineux	217
Photo 79 Centre de Charneux.....	217
Photo 80 Centre de Bolland	217
Photo 81 Bâti à la limite communale avec Soumagne, le long de la N3.....	218
Photo 82 Bâti à la limite communale avec Soumagne, le long de la N3.....	218
Photo 83 Bâti à la limite communale avec Soumagne, le long de la N3.....	218
Photo 84 Bâti à la limite communale avec Soumagne, le long de la N3.....	218
Photo 85 Battice.....	219
Photo 86 Battice.....	219
Photo 87 Battice.....	219
Photo 88 Herve	219
Photo 89 Bâti ancien isolé.....	220
Photo 90 Bâti ancien isolé.....	220
Photo 91 Bâti ancien isolé.....	220
Photo 92 Bâti ancien isolé.....	220
Photo 93 Maison 4 façades en long de voirie.....	221
Photo 94 Maison 4 façades en long de voirie.....	221
Photo 95 Maison 4 façades en long de voirie.....	221
Photo 96 Maison 4 façades en long de voirie.....	221
Photo 97 Lotissement sur Herve	222
Photo 98 Lotissement sur Herve	222
Photo 99 Lotissement sur Herve	222
Photo 100 Lotissement sur Herve	222
Photo 101 Grande surface commerciale le long de la N3	223
Photo 102 PAE de la long de la N3	223
Photo 103 Ecole secondaire	223
Photo 104 Hangar de grand gabarit.....	223
Photo 105 Liaisons avec le RAVeL dans le centre-ville de Herve.....	237
Photo 106 Aménagements piétons dans le centre-ville de Herve	237
Photo 107 Traversées le long de la N3	238
Photo 108 Aménagements cyclables à Herve Source : Traject, août 2021	240
Photo 109 Sortie de Herve	252
Photo 110 Camion sur la N3.....	255
Photo 111 Poches de stationnement à Battice et Herve.....	256
Photo 112 Stationnement devant l'hôtel de Ville.....	256
Photo 113 Parking devant le centre sportif (futur site Chapelier).....	257

